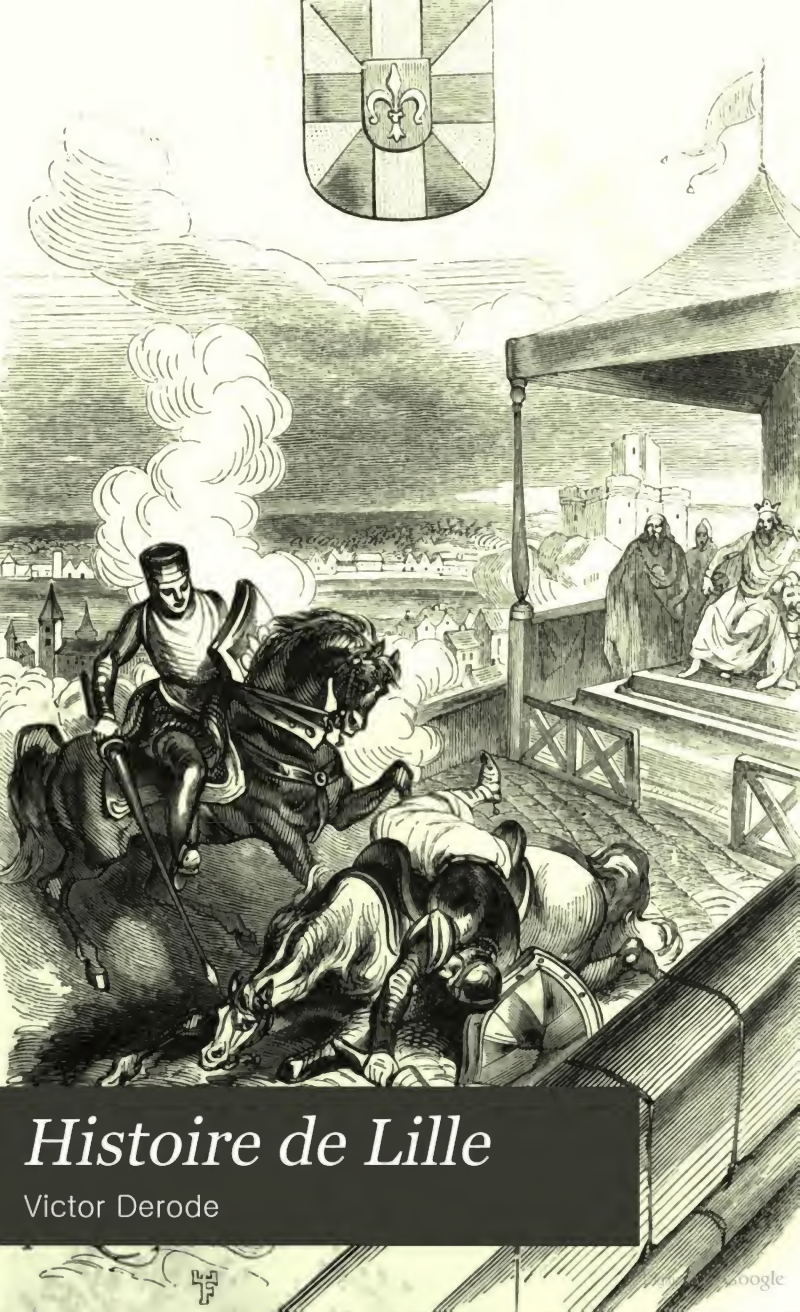

Histoire de Lille

Victor Derode

Digitized by Google

48.127.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LILLE.

Digitized by Google

Paris, imprimé par René.

COMBAT DE LYDERICK ET PHINAERT

(620)

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LILLE

Par

VICTOR DERODE.

TOME PREMIER.

PARIS,

J. HÉBRARD ET C.ie, LIBRAIRES, 13, RUE DE SAVOIE;

LILLE,

BEGHIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ESQUERMOISE, 15. | BRONNER-BAUWENS, RUE DU PONT-NEUF, 4.

MDCCCXLVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CARTE DE LA FRANCE

à l'Epoque tertiaire.

CARTE

du Cours de la Sensée.

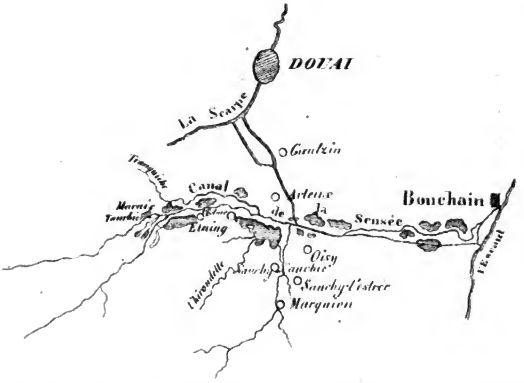

Digitized by Google

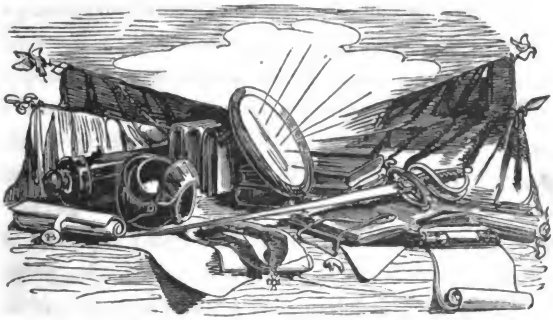

INTRODUCTION.

AUJOURD'HUI que les études historiques ont pris un grand développement, il n'est, cependant, pas rare d'entendre répéter, comme une vérité incontestable, que les annales de la Flandre wallonne n'offrent aucun intérêt. L'histoire de notre cité partage cette injuste prévention : il semble que ce soit une lande infertile vouée, de tout temps, à une éternelle stérilité.

C'est là une erreur que nous venons combattre : ce livre prouvera, nous l'espérons, qu'il est peu de villes dont le passé soit plus honorable et plus intéressant que celui de Lille.

Digitized by Google

Mais, en admettant même que tout ait été dit sur ce sujet, n'y aurait-il pas à faire un travail important et digne d'attention? réunir et coordonner tous les matériaux publiés jusqu'ici? Toutefois, cette concession n'est pas nécessaire : chacun sait qu'il n'existe pas de tableau de notre ville sous les ducs de Bourgogne, époque où elle prenait déjà de l'importance; ni sous la domination espagnole, quand elle déploya tant d'énergie; ni sous les rois de France; ni pendant la Révolution française; ni sous le Consulat et l'Empire; ni sous la Restauration. Nous affirmons qu'aux documents publiés jusqu'à ce jour on en peut joindre une quantité beaucoup plus considérable et d'un intérêt plus grand encore; et c'est ce double travail que nous voudrions exécuter.

Dans le siècle dernier, en 1730, Tiroux a publié l'*Histoire de Lille et de sa Châtellenie*, ouvrage incorrect et incomplet. Quinze ans plus tard Feutry publiait le prospectus d'une *Histoire de Lille;* mais ce projet n'a pas été mis à exécution. Montlinot a fait paraître, en 1764, le premier volume de l'*Histoire de Lille, depuis son origine jusqu'en* 1434; mais ce livre est inachevé; et, tout en rendant justice au mérite littéraire de son auteur, plusieurs hommes compétents ont considéré cette œuvre, moins comme une histoire que comme un pamphlet. Au commencement du XIXe siècle, Regnault-Warin intitulait: *Lille ancienne et moderne*, un livre qui ne justifie en rien son titre. M. Lucien de Rosny nous a donné une *Histoire de Lille* fort abrégée; mais il a déclaré que ce n'était que l'ébauche d'un grand travail dont il s'occupe en ce moment.

Un des curés de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne avait préparé, pour l'impression, des notes qui sont perdues, et dont nous n'avons pu retrouver de traces. Robert de Hesseln dans son troisième volume du *Dictionnaire universel de la France*, a inséré

Digitized by Google

sur Lille un mémoire fort bien fait. Le conventionnel Camus, membre de l'Institut, auteur d'un *Voyage dans les Départements réunis*, a écrit, sur notre ville, quelques pages impartiales et remarquables. Nous pourrions dire la même chose de l'abbé d'Expilly, dans le *Dictionnaire des Gaules*; de M. le docteur Le Glay, dans le 69e volume du *Dictionnaire de la Conversation*.

Les petits in-18 intitulés : *Renouvellement de la Loi*, que le Magistrat faisait imprimer, le siècle dernier, contiennent des notices pleines d'intérêt; mais dont l'exactitude n'est pas toujours suffisante. Nous avons un *Guide des Étrangers à Lille*, publié par l'imprimeur Jacqué. M. Dibos en a donné un autre postérieurement. M. Brun-Lavainne en écrivit un plus complet en 1820. Le même auteur a recueilli des titres importants pour la ville, dans sa *Revue du Nord*, son *Atlas de Lille*, ses *Sept Siéges* et son édition du *Livre de Roisin*; il a, en portefeuille, des manuscrits précieux sur les finances de la ville, l'état de nos provinces sous les ducs de Bourgogne, etc.

Plusieurs amateurs ont réuni des documents sur notre histoire locale; et il serait difficile de les citer tous : M. Victor Delerue écrit des esquisses intéressantes; M. Narcisse Guermonprez rassemble, très-judicieusement, des notes sur le commerce des huiles; M. Martin-Delahaye a huit ou neuf volumes d'extraits qu'il a collectés, avec persévérance, depuis plus de vingt ans; le cabinet de M. Mahieu et surtout celui de M. Gentil-Descamps possèdent des milliers de pièces concernant la localité. Ces matériaux, mis presque tous à notre disposition, forment déjà un large fonds; ajoutons-y les chroniqueurs anciens : Jacques de Guyse, Denis Sauvage, Buzelin, Meyer, Sanderus.... Puis encore Vanderhaer, d'Oudegherst, Panckoucke..... Puis les archives, tant publiques que particulières, qui nous ont été

Digitized by Google

ouvertes avec le plus patriotique empressement (*); et l'on conviendra qu'il eût été inexcusable de ne pas profiter de cette bonne fortune.

Aussi avons-nous résolu par l'affirmative la première question que nous nous étions posée: *Est-il convenable d'écrire une histoire de Lille?*

Oui, cela est convenable: pour la cité entière, qui a sujet de s'en glorifier. Oui, pour nos magistrats, qui trouveront, en leurs prédécesseurs, de dignes modèles. Oui, pour chacun de nous, car nous avons tous lieu de nous réjouir de l'héritage d'honneur que nous ont légué nos ayeux. Oui, pour l'étranger, lui-même, qui ne lira pas sans intérêt tant de choses grandes et mémorables.

Cette première question résolue, il s'en présente une seconde, plus étendue et non moins importante: *Comment faut-il écrire l'histoire de Lille?*

Ici, la difficulté est double : Il faut ordonner le fond, harmoniser la forme. Il faut tracer à l'historien son *devoir;* à l'écrivain, sa *tâche.*

Ce devoir, nous en avons l'instinct : un historien doit être intègre; mais il n'est pas d'homme de bien qui n'accepte cette obligation! — Il doit être impartial; c'est le premier besoin de la justice! — Il doit reproduire, sans les défigurer, les hommes, les choses, les groupes qui ont posé devant lui; mais

(*) Parmi les personnes qui, sous ce rapport, ont acquis des droits à notre reconnaissance, nous citerons, en particulier : M. Julien Lefebvre, M. Poirel, M. de Montigny, M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce, M. Ph. de Rouvroy, Commissaire du roi près de la Monnaie de Lille, M. l'Archiviste des Canonniers, celui de la Garde nationale, etc. Nous avons, d'ailleurs, mis à contribution la bibliothèque du roi, à Paris; celles des ducs de Bourgogne, à Bruxelles; celles de MM. Vandercruysse et Barrois; les archives de la Chambre des Comptes, à Lille; celles de la Mairie, etc.

Digitized by Google

il y va de sa conscience et de sa probité! Certes, si l'historien doit trouver, dans son cœur, de quoi obtenir, de quoi commander, au besoin, l'estime du lecteur, nous ne voyons dans cette obligation rien qui nous effraie et que nous ne pensions pouvoir garantir avec notre inébranlable résolution d'être *vrai*, dans ce que nous donnons comme certain; *juste*, dans ce que nous apprécions; *sincère*, dans ce que nous exprimons.

Mais ce n'est point tout : l'historien peut se proposer d'instruire; osera-t-il prétendre à amuser? Comment, dans un sujet dont quelques fragments ont déjà été traités, intéresser ceux qui ne recherchent que la nouveauté? et ne pas démériter auprès de ceux qui veulent l'érudition et le labeur? Comment donner à la voix sévère de l'histoire les inflexions de cette poésie qu'on trouve dans les romans historiques? Comment, dans une mosaïque toute locale, tracer ces esquisses attachantes qu'on s'est habitué à trouver dans des productions plus légères où l'imagination rejette tout frein, conteste toutes les exigences de l'art et poursuit librement son vol? Nous le déclarons avec sincérité : nous sommes ici vivement effrayé de notre insuffisance.

Sous notre plume inhabile une longue narration offrira, nécessairement, dans son cours, une sorte de monotonie que ne lui ôtera même pas l'intérêt des faits qu'elle expose. Forcée d'être grave, elle doit rejeter ces artifices de style, au moyen desquels on trompe parfois l'attention du lecteur. Comme les statues antiques, elle doit dessiner des lignes harmonieuses dont l'extrême simplicité constitue à la fois le mérite et l'excessive difficulté. Elle n'a pas la ressource des antithèses et des oppositions que l'orateur emploie ailleurs à son gré, et qui répandent, dans ses écrits, par des contrastes habilement ménagés, des points lumineux autour desquels tout le reste se groupe

Digitized by Google

avantageusement. Renfermée dans des limites étroites, dont il ne lui est pas permis de sortir, ne pouvant sacrifier à l'harmonie de la période la scrupuleuse justesse de ses assertions, elle est contrainte à marcher d'un pas toujours calme et grave, sans cesser d'être destinée à plaire.

Certes, nous aurions brisé notre plume si le souvenir de l'extrême bienveillance avec laquelle on a accueilli la publication d'un épisode de cette histoire (*) n'était venu relever notre confiance! Nous avons alors compris que le zèle peut, parfois, suppléer au talent; et nous avons écrit.

Dans la route difficile que nous avions à suivre, deux écueils étaient à éviter: d'un côté, la sécheresse d'une simple nomenclature; de l'autre, la prolixité à laquelle l'abondance des matières semble naturellement entraîner. L'histoire d'une localité doit, en effet, emprunter à l'histoire générale l'explication et l'origine des faits qu'elle raconte; sinon, elle conduit le lecteur de ténèbres en ténèbres; ou elle lui suppose des connaissances que chacun n'est pas tenu d'avoir. Dans ces excursions, il faut éviter de se fixer au dehors; de même qu'il importe de se garder d'une rapidité désordonnée, qui fatiguerait, sans fruit, l'auditeur. Nous serions charmés si ce livre était, à la fois, pour vous, cher lecteur, une instruction et un délassement; nous voudrions que vous pussiez y circuler comme dans une large et facile galerie; que là, vous arrêtant à votre gré, tantôt à l'ombre, tantôt au soleil, vous eussiez toujours, devant vous, quelque vue habilement ménagée, quelque site intéressant ou

(*) *Le Siége de Lille*, en 1792. Cette brochure, de format in-8°, a eu, chez M. Danel, deux tirages successifs, en Septembre 1842; et à la même époque, M. Bronner-Bauwens lui a fait l'honneur d'une *édition populaire*.

Digitized by Google

pittoresque; que, sans demander d'explication à personne, vous fussiez libre de cheminer à votre fantaisie, sans cependant perdre de vue le but général où nous tendons : l'histoire de notre bonne ville.

A cet effet, nous avons établi des divisions calquées sur les grands changements qu'amenaient les affaires politiques; nous vous présenterons Lille sous les comtes et les marquis de Flandre; Lille sous les ducs de Bourgogne; Lille sous la maison d'Autriche; Lille sous la domination espagnole; Lille sous les rois de France; Lille pendant la Révolution française; sous l'Empire, sous la Restauration. Mais, pour tempérer ce que le récit général des événements a de trop sérieux, nous avons, à la suite de chaque époque, composé une sorte de *macédoine* où nous représentons *les hommes et les choses* d'alors. Après avoir vu les Lillois et leurs voisins sur la place publique, ou sur le champ de bataille, nous les considérons rentrés au foyer, prenant leurs repas; nous esquissons leurs fêtes, leurs jeux; nous exposons les croyances, la législation, sans dédaigner même les modes qui ont aussi leur importance, comme peinture de mœurs. Après avoir médité sur leurs vertus ou leurs crimes, nous nous enquérons, parfois, des vices ou des ridicules des hommes. Partant de Lille et y revenant sans cesse, nous faisons des incursions sur le territoire de nos voisins, toutes les fois que cela est nécessaire pour compléter une figure, ou un trait marquant du tableau.

Aurons-nous réussi dans un semblable dessein? Aurons-nous soulevé un fardeau si pesant pour notre faiblesse?... Nous attendons la sentence de notre souverain juge: le public.

Malheureusement, ce n'est pas là tout le danger! il en existe un plus redoutable encore!

Digitized by Google

On a demandé de quelle couleur serait ce livre?

Qu'est-ce à dire? Il sera de la couleur de la vérité! de la couleur du jour! de la couleur de la lumière! Tel est notre vœu, telle est notre espérance! De la couleur d'un miroir, qui est, tour à tour, brillant ou obscur, selon qu'on le tourne vers un ciel riant, ou vers une sombre caverne. De la couleur d'un rayon du soleil: à l'aide d'un prisme, vous y trouverez, peut-être, toutes les nuances primitives!

Nous n'ignorons pas que la liberté des opinions, cette liberté que chacun invoque en sa faveur, est un point universellement admis, en même temps qu'il est généralement contesté. On veut la liberté, mais pour soi seulement; on n'admet pas qu'il soit possible d'être estimable avec d'autres opinions que celles qu'on a soi-même adoptées. On veut l'intégrité, et pourtant on circonscrit volontairement les choses : on n'en veut regarder qu'une face.

En astronomie, on dit que le soleil change de constellation : il est dans le Lion, dans la Balance; en réalité, il reste en son lieu; c'est nous qui l'observons dans les positions nouvelles que nous occupons successivement dans l'espace. En doctrine, il en est de même : l'homme impartial nous semble toujours du parti contraire au nôtre; et c'est là un des torts que nous pardonnons le moins.

Sous peine de périr à sa naissance, tout symbole, toute opinion, doit adopter quelque principe vrai. Dans une histoire fidèle, chacun doit trouver quelque chose qui justifie ses théories; mais il est également certain qu'en cheminant dans la vie, l'homme y traîne ses passions, ses faiblesses, son ignorance. Le parti contraire trouvera donc, dans la même histoire, des arguments en faveur de sa cause. Quoi donc? la religion serait

Digitized by Google

ébranlée si certains hommes étaient compromis! la royauté serait perdue s'il était évident qu'il y a eu de mauvais rois! la liberté serait un fléau parce qu'il est vrai qu'on en abuse! Dans ces craintes excessives n'y a-t-il pas plus d'amour-propre que de sagesse? Que faire donc? exclure ce qui blesserait certaines susceptibilités? mais qui ne voit que c'est là précisement la véritable utilité de l'histoire? le déplaisir que nous y pouvons trouver est une leçon non moins efficace que la satisfaction qu'elle peut nous procurer. C'est précisément ainsi qu'elle nous apprend ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter.

Un écrivain qui comprend la haute mission de l'histoire, doit donc placer sa légitime ambition au-delà du temps de sa vie. Si, dans son cœur, il a une pure et claire conviction que, dans quelques siècles, on pourra dire, de son ouvrage : *C'est un bon livre : la Vérité, la Justice et la Sincérité, ces trois vertus de l'historien, s'y donnent la main sans jamais se séparer; ces trois grâces de la pensée y restent toujours unies*, sa conscience lui décerne une couronne qu'il a méritée et dont il jouit par anticipation. C'est dans cette pensée qu'il saura puiser un courage, trop rare peut-être : celui de dédaigner le coloris éphémère qui brille aujourd'hui et s'efface demain; celui de repousser ce vernis d'actualité qui ne donnerait de l'éclat à ses peintures qu'en compromettant leur durée; celui, enfin, de n'ambitionner, pour son œuvre, que des titres qui ne subissent pas l'influence des siècles!

Si vous trouvez que c'est là, pour nous, des prétentions peu modestes, pardonnez, lecteur indulgent : vous savez que chacun, hélas! met souvent un trop haut prix à ses propres pensées!

Mais n'est-il pas vrai qu'il y a, dans la vie de chacun de nous, certains moments que nous aimons à rappeler à notre mémoire,

Digitized by Google

pour nous y retremper dans de nobles inspirations? N'est-il pas vrai encore qu'il y en a d'autres que nous voudrions pouvoir effacer de notre souvenir, et qui y restent pourtant, sinon comme un remords, du moins comme un salutaire avertissement? Les nations, les communautés ont aussi leur vie à part, leur conscience d'une nature particulière; et, de même qu'il est avantageux à l'homme de jeter dans son passé un regard sévère, afin d'en déduire une règle pour l'avenir, n'est-il pas utile, à la chose publique, que nous rappelions les faits écoulés? N'est-il pas bon de les rapprocher pour en tirer les conséquences, afin de régler, là-dessus, les mœurs nationales?

Et ce n'est pas seulement au moraliste que l'histoire se recommande: tous les hommes intelligents vont y chercher des faits, des leçons, des exemples; ceux même qu'entraîne une simple curiosité, se plaisent à voir passer, sous leurs yeux, le panorama des nations; ils aiment ces tableaux animés, où les passions se débattent; ces scènes où l'humanité laisse voir, dans toute leur naïveté, ses vertus et ses vices.

Combien ces motifs deviennent plus puissants encore quand tout cela est renfermé dans le pays qui nous a vus naître! quand ces drames ont eu lieu sur les pierres mêmes que nos pieds foulent chaque jour! quand ces noms qui se croisent dans l'air et dont l'écho nous apporte le bruit, sont ceux de nos amis, de nos propres familles!

Parmi toutes les chroniques locales, celles de la Flandre sont, peut-être, les plus fécondes en grands événements. Le sol de la province a été témoin de tant de luttes sanglantes! tant de monuments se sont élevés autour de nous! tant de forteresses ont défendu l'abord du pays! tant et de si importantes transactions s'y sont conclues! tant de révolutions y ont roulé leur

Digitized by Google

torrent, qu'à part toute prédilection personnelle, nous avons le droit de dire qu'il est bien peu de contrées qui puissent contester à la nôtre la supériorité d'intérêt!

Que sera-ce, si, aux titres que possède notre Flandre au respect général, nous en ajoutons un qu'elle a spécialement pour nous : celui d'être notre mère commune? Lille, détruite par l'empereur Henri III, assiégée par Louis-le-Gros, saccagée et réduite en cendres par Philippe-le-Bel; prise, reprise, cédée enfin à Louis de Male; passant, plus tard, sous le gouvernement de l'Autriche; annexée, ensuite, à l'Espagne; conquise par Louis XIV, reprise par les Alliés ses ennemis; menacée de siége, en 1742; à demi abîmée sous les bombes autrichiennes, en 1792; exempte de la souillure des Cosaques en 1815, Lille a-t-elle besoin de nous inviter à lire son histoire? Ne chercherions-nous pas, de nous-mêmes, à considérer, sous toutes ses faces, ce joyau précieux que l'Autriche, l'Espagne, la France convoitèrent toujours, se disputèrent souvent, dont elles ornèrent à l'envi leur diadême? Il n'est pas séant d'ignorer que nos comtes et nos ducs, vassaux fidèles, perpétuellement redoutés, devinrent tantôt tuteurs des rois de la France, tantôt régents de ce royaume, dont ils firent, plus d'une fois, trembler le monarque dans sa capitale épouvantée.

Il ne faut pas ignorer que l'empire d'Orient les plaça sur le siége de Constantinople; il faut s'arrêter à voir comment la liberté, que tant d'états poursuivent sans pouvoir l'atteindre, comment la liberté fixa son séjour dans nos contrées populeuses, sous l'égide de nos énergiques et paisibles magistrats. A ceux qu'intéressent les choses du commerce et de l'industrie, voici un haut et puissant enseignement: dans les vicissitudes que le négoce éprouve, suivant les diverses circonstances où il

Digitized by Google

se trouve placé; dans l'exemple de nos industrieux et infatigables ayeux; dans les améliorations que, sans bruit et sans éclat, ils ont apportés aux procédés du travail; dans ce Dannœulin que la libéralité de nos magistrats avait si généreusement récompensé et qui, plus de soixante ans avant le célébre Jacquart, enseignait à mettre en œuvre un métier à tisser, produisant tous les effets de celui auquel le lyonnais a donné son nom; dans cet autre lillois qui inventa l'épuration des huiles et améliora, le premier, l'éclairage des villes et des phares; dans l'établissement des salles d'asile instituées spontanément, chez quelques uns de nos fabricants, à la fin du XVIIIe siècle; dans la connaissance de la filature et du tissage de la soie, usités autrefois à Lille et qu'on s'efforce aujourd'hui d'y faire reparaître; dans l'institution des assurances contre l'incendie qui, chez nous, datent de plus d'un siècle, *etc.* Et, pour les agriculteurs eux-mêmes, combien devraient-ils se plaire à voir que c'est dans notre bel arrondissement que l'art si important qu'ils pratiquent est arrivé au *summum* de sa perfection, par les progrès intelligents que lui ont imprimés, sans relâche, nos ancêtres, auxquels personne ne conteste la première place dans cette honorable série! Oui: fertilité, richesse, industrie, commerce, fêtes chevaleresques, cérémonies éclatantes, institutions originales, champs de bataille fameux, rien ne manque à ces récits; et les amis de la variété, trouveraient difficilement un échiquier, dont les cases fussent, à la fois, plus nombreuses, plus brillantes et plus variées.

Eh! bien, c'est à vous les présenter successivement que vont tendre tous nos efforts. Ne craignez donc pas de nous voir descendre au rôle d'homme de parti: nous savons que l'*esprit de parti*, quelque couleur qu'il adopte, ne veut pas qu'on discute

Digitized by Google

les choses qu'il aime; aussi, nous ne discutons jamais, et nous les lui laissons envisager à sa façon. Sans doute il adviendra que, recevant une lumière ainsi polarisée et décomposée, il sera exposé à juger mal; mais une histoire impartiale l'aidera à rectifier plusieurs de ses opinions. D'ailleurs notre siècle a fait, sous ce rapport, un immense progrès : la discussion devient large, calme et sérieuse : on s'habitue à regarder les faits sans les proscrire. On n'est plus taxé de fanatisme parce qu'on rappelle des faits qui amèneraient le progrès des idées religieuses; comme on a cessé d'être impie lorsque l'on expose des faits où certains hommes ont montré leur part de la faiblesse humaine. On n'est plus accusé de renier la gloire, quoiqu'on doive trop souvent, hélas ! remarquer que le malheur et la misère lui servent de compagnie. Le savant historien des ducs de Bourgogne (*) l'a bien dit : *On est las de voir l'histoire comme un sophiste docile, se prêter à toutes les preuves que chacun veut en tirer : on demande des faits, et l'on se réserve d'en tirer, soi-même, les conséquences.*

Un mot encore et nous finissons : chacun de nos grands écrivains a son style et sa manière. Chercher à les imiter c'eût été folie : la nature a donné à chacun des facultés, a imposé des limites dont la sagesse l'invite à ne pas sortir : à l'aigle, de planer dans les nues; au passereau, de *voltiger de place en place.* Ainsi avons-nous fait : nous n'avons pas tenté de prendre un ton qui nous irait mal, et dont nous perdrions à chaque instant le diapason. Parler au lecteur, c'est, pour nous, un entretien affectueux, un colloque amical, où nous avons souvent

(*) M. de Barante.

Digitized by Google

laissé la conversation prendre l'allure que nous donnions, parfois, à nos conférences avec nos chers élèves..... Notre lecteur est donc, pour nous, un jeune homme bien né, intelligent, qui a la notion générale des choses. Si des personnes plus graves ne dédaignaient pas de jeter les yeux sur ce travail, nous leur demanderions d'être là, pour nous, comme elles sont, sans doute, parfois, lorsqu'elles assistent à la leçon qu'on donne à leurs enfants: encourageant d'un geste, d'un sourire, les efforts qui tendent à former, à la fois, leur cœur et leur esprit.

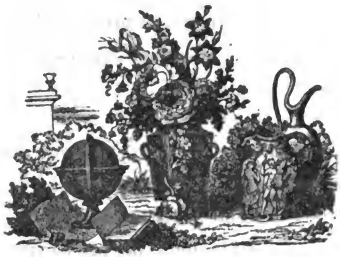

Digitized by Google

HISTOIRE DE LILLE.

CHAPITRE I.

ÉTUDE DU SOL DE LA FLANDRE.

PROLOGUE.

Pour lire, avec fruit, l'histoire d'un peuple, il faut acquérir la connaissance des lieux où se sont passés les faits qui la composent; et, de même que l'auteur d'un drame nous montre d'abord la scène où vont se mouvoir ses personnages fictifs, de même l'historien doit esquisser le grand théâtre où, bientôt, les nations et les souverains apparaîtront dans les récits dont il nous transmet la mémoire; voilà pourquoi nous commençons notre livre par quelques considérations sur le sol de la Flandre.

Ces études ne sont pas de l'histoire; mais elles en sont les préliminaires obligés; elles sont *sérieuses*, on le conçoit : l'histoire n'est pas toujours une série d'anecdotes.

Traitant spécialement de la ville de Lille, nous avions d'abord pensé nous borner à son territoire; mais nous n'avons pas tardé à comprendre que ce travail serait insuffisant. Dans les diverses circonstances où elle s'est trouvée, notre cité a ressenti l'influence du dehors; elle a aussi exercé sa propre action dans un rayon plus ou moins étendu. L'isoler des causes qui ont agi sur elle, ou des

Digitized by Google

effets qu'elle a produits, c'eût été mutiler son histoire; la traiter comme on traite les végétaux préparés pour nos herbiers et dont on n'aperçoit plus la dépendance avec la tige qui les a portés; autant vaudrait renoncer à écrire.

D'ailleurs, par suite de diverses circonstances qui ont présidé à sa circonscription, le terrain de Lille, celui de son arrondissement, celui de notre département lui-même, n'est ni un fragment naturel, ni un tout spécial, ni une collection homogène : assemblage irrégulier d'éléments divers, il a dû l'ensemble qui le constitue, à des ordres de considérations tout-à-fait en dehors de toute classification scientifique. Il faut, pour l'étudier, adopter une échelle plus étendue qu'il ne semblerait d'abord nécessaire. Nous parlerons souvent de la Flandre; il faut donc la considérer dans son ensemble. Pour y parvenir, nous devrons effacer, pour quelques instants, les divisions que les peuples et les rois ont si souvent tracées sur le sol de cette province, tantôt avec leur épée et leur sang, tantôt avec le sceptre et les traités; et nous en tenir un instant à la limite naturelle qui sépare la Flandre des pays limitrophes.

Après avoir exposé diverses considérations géologiques, nous chercherons à formuler quelques propositions sur les premiers peuples qui ont habité nos contrées; nous tâcherons de constater leur origine, leurs voyages, les catastrophes qui les ont amenés ou les ont fait disparaître. Enfin, pour compléter, autant qu'il est en nous, ces vues générales, que nous abrégerons le plus qu'il nous sera possible, nous ferons un rapide examen de la langue de nos aïeux; nous y joindrons quelques aperçus sur le peuple lillois. C'est après avoir acquis ces triples données que nous entrerons dans le récit des institutions de notre pays, récit dont elles nous semblent les préliminaires indispensables.

I. CONSIDÉRATIONS GÉOLOGIQUES.

Il est une notion devenue vraiment populaire, c'est celle des révolutions géologiques; et nous nous croyons permis de commencer notre étude par ce genre de considérations auxquelles, aujourd'hui, personne n'est étranger.

A l'époque tertiaire, M. Élie de Beaumont nous montre tout le terrain de la Flandre caché sous les eaux d'une vaste mer méditerranée qui avait environ deux cent cinquante lieues de l'Est à l'Ouest; et vingt-cinq, du Nord au Midi. Les emplacements où l'on a bâti, depuis, Paris, Londres,

Digitized by Google

Bruxelles et Lille, étaient sous les flots de ce lac. Les lieux d'Oxford, de Francfort, de Luxembourg, de Nantes, de Cherbourg, étaient émergés et sur un même continent. Le Pas-de-Calais n'existait pas encore. Un même plateau *exondé* avait, à ses extrémités, le lieu de Laon et celui de Beauvais. En face de l'emplacement où est, aujourd'hui, Dunkerque, s'élevait une île qui n'était pas l'Angleterre. (*Voir la Carte ci-jointe et la Note* 1).

Pendant les longs siècles que subsista cet état de choses, la mer déposait graduellement, sur le point qui, après son soulèvement, devint le Mont de Cassel, ces nombreuses espèces de coquillages dont on a dressé les catalogues et dont plusieurs sont aujourd'hui perdues tandis que d'autres ne se retrouvent plus que dans des mers lointaines.

Le secret de ces révolutions aussi étonnantes qu'elles sont incontestables nous a été révélé par la science: c'est par l'effet du soulèvement des terrains qui constituent l'écorce solide du globe, et par l'affaissement qui lui succède dans un temps plus ou moins long que se sont opérées les invasions des mers sur les continents, ou la retraite des eaux dans un bassin inférieur. C'est par là que des terrains d'abord cachés sous les eaux sont ensuite *exondés,* et que d'autres sont engloutis. Pendant une ou plusieurs de ces époques, une végétation vigoureuse s'est établie dans notre latitude; on y aurait vu vivre alors, et l'on y retrouve aujourd'hui, à l'état fossile (2), des végétaux sans analogues dans l'état actuel de nos contrées; des palmiers, des arbres au *caoutchouc*, aujourd'hui relégués au Pérou, des *cassia fistula* confinés entre les tropiques; ces arbres gigantesques étendaient leurs longs bras sur le bord des lacs. Là, un détritus abondant venait

(1) On entend par *Époque tertiaire*, une des grandes divisions que la Géologie a faites, des temps qui ont précédé la création de l'homme. La première est celle où la matière incandescente du globe s'est solidifiée à la surface par l'effet du refroidissement; la seconde est celle où des produits divers se sont déposés sur cette première couche: il n'y avait point alors d'êtres organisés; la troisième comprend les temps où les mollusques, les premiers végétaux ont apparu sur la terre. C'est à cette époque, dont nous sommes séparés par un grand nombre de siècles, qu'il faut se reporter pour l'intelligence de la Carte ci-jointe.

(2) Plusieurs personnes possèdent des fragments plus ou moins considérables de plantes fossiles qu'on trouve dans nos houillères et qui ne végètent plus actuellement que sous les tropiques. On en a retiré un tronc de palmier encore entier; nous avons, dans notre cabinet, un fragment de bananier devenu une pierre rougeâtre et siliceuse. — A Provin on trouve des arbres pétrifiés.

Digitized by Google

chaque année, s'ajouter aux dépôts des années précédentes ; des siècles innombrables préparèrent ces couches qui sont aujourd'hui les houillières, sources de tant de richesses, trésor plus précieux, pour l'industrie, que l'or lui-même (1). Des débris analogues mais plus récents, préparent des tourbières, mines futures d'un charbon fossile que la nature n'a pas encore suffisamment élaboré. Au sein des forêts où l'on n'entendait pas encore la voix de l'homme, vivaient des animaux devenus ignorés ; ou, du moins, qu'on ne retrouve plus que sous les latitudes lointaines et voisines de l'équateur ; des cerfs bramaient le long des eaux ; des éléphants gigantesques parcouraient ces forêts perpétuellement vierges et dont personne ne leur disputait l'empire (2).

De nouveaux mouvements dans les portions de l'écorce terrestre ayant amené de nouvelles révolutions à la surface du globe, la mer envahit de nouveau des plaines qu'elle avait dû abandonner et laisser à sec ; les lacs sont comblés ; des bancs de galets, de sable marin sont roulés sur des plaines autrefois verdoyantes. C'est à travers un nombre indéfini d'alternatives semblables que le fragment de territoire qui est devenu la Flandre, tendait graduellement à prendre la physionomie qu'il présente de nos jours.

Le soulèvement des hauteurs du Hainaut est le quatrième dans la série de ceux dont la science a déterminé l'âge relatif ; il s'étend du Mansfield au Pembrokshire à travers la Belgique ; et détermine un

(1) Le département du Nord a quatorze mines de charbon qui produisent, par an, une valeur de neuf à dix millions de francs, (*Rapport du Jury départemental du Nord*, Kuhlmann : 1844, page 64.) et une dizaine de hauts fourneaux pour la fonte, produisant quatre-vingt dix à cent mille quintaux métriques (*Ibid.* p. 69). La 1re et la 2e fonte produisent environ quinze à seize millons de francs. Les cendres fossiles, qu'on trouve en abondance à Sars-Poteries (Nord), ont une origine qu'on n'a pu encore assigner d'une manière certaine. On commença à les exploiter en 1777. On en tire actuellement environ deux mille mètres cubes chaque année.

(2) Nous sommes possesseurs de restes fossiles assez considérables et qui ont été extraits d'une exploitation de galets près des *Fontinettes*, non loin d'Arques et de Saint-Omer. On y remarque des molaires d'éléphant parfaitement conservées, des fragments de défense du même animal, des portions de fémur d'une dimension considérable et qui suppose à ces pachydermes une taille colossale ; des os de cerfs, de tapirs, s'y trouvaient pêle-mêle avec d'autres débris et des oursins fossiles, etc. Nous y avons également recueilli un morceau de bois de quarante centimètres environ, qui avait été entouré de sulfure de fer mêlé de silice, à l'épaisseur d'un décimètre environ ; l'empreinte du bois est parfaitement prise ; la matière ligneuse s'est carbonisée dans cette enveloppe et la braise qui s'y est formée est à l'état fossile.

Digitized by Google

grand nombre de failles; replie, brise, contourne souvent, de la manière la plus bizarre, toutes les couches existantes. Cette série de dislocations s'étend surtout de Lille à Liége (1).

C'est après ces révolutions diverses que les dépôts de craie, si abondants dans nos environs, s'étendaient, de la Normandie, dans la Picardie, l'Artois, la Belgique, la Champagne, l'Auxerrois; entourant, de toute part, le bassin de Paris. Le calcaire carbonifère connu sous le nom de *calcaire de montagne,* de *calcaire métallifère* et qui est très développé en Angleterre, ne l'est pas moins en Belgique et dans le département du Nord. C'est lui qui fournit les marbres de Flandre dont le plus connu est la *pierre d'Ecaussine* auquel on peut joindre le *St-Anne.*

Non-seulement le sol fut soulevé par le feu intérieur qu'il recouvre, mais après que l'écorce eut été brisée, des éruptions de matières argileuses et des substances qui composent le sol de notre fertile pays, s'effectuèrent à travers les interstices. Ce ne sont pas seulement ici, comme en beaucoup de localités, des *dépôts* argileux : ce sont des *éjaculations* qui se sont faites, du sein de la terre, à travers les couches supérieures et qui se sont constituées en masses coniques qu'on retrouve ensevelies sous le dépôt de limon qui, depuis, a nivelé le plateau; ces cônes, aujourd'hui tronqués, apparaissent à la surface des plaines comme des taches d'une étendue plus ou moins considérable. Ailleurs, des fentes énormes se sont produites et il en est sorti des quantités considérables de matières sablonneuses et ferrugineuses. Les travaux récents qu'ont occasionnés le tracé et le nivellement des voies ferrées, a permis de constater de la manière la plus certaine ces résultats insolites (2). C'est à cette cause que nous reportons l'élévation de notre *Motte du Cirque*, à Lille.

Il est d'autres phénomènes plus apparents et dont les traditions ont conservé le souvenir. Par exemple, celui qui a donné naissance au Pas-de-Calais. Ce détroit paraît postérieur aux temps historiques. L'examen des lieux ne laisse pas douter que les deux rives de la Manche ne soient deux fragments d'une même masse brisée par une puissante secousse. A droite et à gauche, les couches qui forment la

(1) Beudant: *Éléments de Géologie*, page 220.

(2) Voyez le passage intéressant dont M. d'Omalius d'Halloy a fait lecture en Janvier 1842, à l'académie des sciences de Bruxelles. On pourrait, peut-être, rapporter à la cause qu'il signale, l'origine de la motte nommée Mont Vanoite, près de Comines.

Digitized by Google

côte sont absolument les mêmes, pour l'ordre, le gisement, l'élévation, la direction, l'inclinaison, la nature de leur composition, la correspondance des angles rentrants et saillants; s'il fallait même en croire quelques témoignages, il existerait, sur les deux points les plus rapprochés du détroit, une chaussée autrefois unique, aujourd'hui séparée en deux fragments, dont les flots n'ont pas encore fait disparaître les extrémités qui se regardent.

Des révolutions non moins étonnantes et de beaucoup postérieures à celles-là, se sont opérées dans les portions de territoire qui nous entourent et qui nous touchent. On serait tenté de considérer comme un chapitre des *Mille et une Nuits* le récit de ces merveilleux et inexplicables changements dont on s'est à peine occupé. Tant il est vrai que la curiosité humaine est elle-même inexplicable et capricieuse, poursuivant des bagatelles et dédaignant les sujets les plus graves et les plus saisissants.

Qui pourra nous dire comment le sol tourbeux qui est aujourd'hui profondément enfoui au-dessous du cours de la Sensée, a été sillonné de voies romaines, a porté des édifices, des camps où se pressaient de nombreuses armées, et s'est vu tout-à-coup, autre Pompéia, englouti sous une épaisse couche de tourbe, qui s'est recouverte à son tour d'une couche de terre végétale, actuellement le territoire d'Arleux, de Lécluse, etc., entre Douai et Bouchain? Et, sur cette surface envahissante, la Sensée a creusé son bassin, plus élévé aujourd'hui que le lit de l'Escaut et de la Scarpe, où il déverse ses eaux. C'est sur ce terrain, récemment soulevé, qu'elle a étendu les marais, approfondi les tourbières, d'où nous extrayons, avec étonnement, des médailles, des poteries et autres témoignages incontestables du séjour des Romains sur un sol aujourd'hui abîmé.

Plus près de nous encore : à St-Amand, au-dessous du cours des sources sulfureuses qui réunissent les oisifs et les malades, un événement fortuit n'a-t-il pas fait découvrir, il n'y a pas bien long temps, des bains romains, des centaines de colossales statues en bois, des bronzes, et tout ce qui est l'accessoire et l'agrément d'un séjour prolongé et brusquement interrompu?

Si vous êtes curieux, allez à Wallers, à Auberchicourt, à Fressin, à Bollezeele, à Watten, à Bugnicourt, à Cantin, à Werwick, à Seclin, à Phalempin, à Annapes : vous y entendrez raconter comment des trouvailles analogues ont rempli d'étonnement ceux qui foulaient, indifférents, un sol si mystérieux. Allez, surtout, à Flines : c'est là qu'une mare assez profonde dite *la Mer de Flines*, a abandonné

Digitized by Google

aux efforts persévérants des curieux, deux bateaux de plus de douze mètres de longueur et faits d'un seul tronc d'arbre, comme les façonnent, de nos jours, les sauvages; et comme la mémoire des hommes a perdu tout-à-fait le souvenir qu'on en ait fait dans ce pays; des haches de silex, couvertes d'hiéroglyphes. Et après qu'une révolution eut, pour ainsi dire, scellé ce pays sous une couche épaisse de terrain, les Romains y vinrent bâtir un temple, des habitations. Ils y avaient laissé des médailles, des meubles, des objets d'art, lorsqu'une nouvelle mutation abaissa le terrain et en fit une vallée sans issue où s'amassèrent des eaux stagnantes qui, aujourd'hui, cachent avarement ces curieux débris. Toutefois, elles ne les couvrent pas si bien, qu'on ne leur enlève, par milliers, des monnaies, des bronzes, des statuettes.

A Fives et dans les environs de notre ville, il n'y a qu'à creuser le sol pour y trouver des traces de la mer : ce sont des sables, des galets, dont les couches s'épaississent à mesure qu'on avance vers le Nord.

Meyer nous dit que le fossé nommé les *Crètes-le-Comte* allait de La Bassée *jusqu'à la mer*. Or, ce fossé n'a guères que trois lieues de longueur; on n'en voit plus aucun vestige du côté de Béthune, ni au-delà : on ne le retrouve distinctement que depuis La Bassée jusqu'aux marais de Cuincy. Ces marais sont-ils les restes d'une ancienne mer? Ce qui est, du moins, incontestable, c'est que, dans les tourbières voisines, on trouvait encore, en 1600, *quantité de gros chênes enfoncés dans la terre et devenus entièrement noirs*, que les ébénistes et les menuisiers employaient comme bois d'ornement. (1) A Salomé, près de La Bassée, on rencontre des masses de coquillages fossiles.

A Lille même, notre Palais de Justice occupe l'emplacement de l'ancienne collégiale St-Pierre que l'on avait aussi bâtie au-dessus d'un ancien édifice dont la destination n'a point été bien déterminée.

C'est ainsi que nous avons d'incontestables preuves de ces changements mystérieux dont la pensée nous étonne. Le sol de notre pays, cette couche uniforme où l'œil court sans être arrêté, cache encore le feu qui l'a bouleversée tant de fois. Il est maintenant plus calme qu'autrefois, mais il n'est pas moins puissant. De temps à autre, il semble vouloir nous en donner des preuves; il soulève avec une sorte de nonchalance et de lenteur ce qui n'est qu'un jouet qu'il pourrait briser s'il le voulait. Il nous donne avis de sa permanence par des témoignages non équivoques, il secoue la terre, renverse nos édifices,

(1) Extrait des Notes intéressantes de M. Antoine Candelier, maire de La Bassée.

Digitized by Google

tarit nos rivières ou en change le cours (1). Plus loin la mer, repoussée par le fond qui la porte, ou attirée par l'effet naturel de la pesanteur, gagne les surfaces qui s'abaissent en dessous de son niveau; elle dépasse les digues que les hommes lui opposent (2); ici, elle forme des îles (3); là, elle engloutit des cités (4), des contrées tout en-

(1) En 1755, lors du fameux tremblement de Lisbonne, le mouvement s'étendit le long des côtes de France. Deux villages de Bretagne furent bouleversés; la côte de Douarnenez ressentit d'effroyables agitations. La terre s'entrouvrit et se referma, la falaise s'écroula; on aperçut, dans la mer, la pointe d'un nouveau rocher. En Flandre, les puits et les fontaines tarirent partout. Tous les canaux de notre ville, la Basse-Deûle, la Marque, la Lys, se ressentirent de cette commotion. Les bateaux s'entre-choquèrent, ce qui occasionna des disputes entre les bateliers. Des gens dignes de foi attestèrent avoir vu le lit de la Deûle à Quesnoy, et d'autres celui de la Lys à Warneton, ainsi qu'un grand mouvement des eaux à Wervick. L'année suivante, on ressentit encore à Lille un tremblement de terre de quelques secondes (*Loi de Lille*, manuscrit in-folio, appartenant à M. Vandercruysse). On ressentit la secousse à Liége; en Allemagne, des lacs débordèrent. Dans un village près de Condé, l'agitation de la terre fut sensible et détermina l'oscillation des lampes et de tous les corps suspendus (Voyez *Journal historique et physique des tremblements de terre*, 1756, page 25).

(2) M. Bylandt compte trente-cinq submersions plus ou moins considérables qui ont eu lieu de 1003 à 1570. Les chroniques de Flandre nous rapportent des inondations de la Flandre et du Brabant en 1042; en 1377, dix-sept villes furent inondées. Dans le recueil des *Historiens d'Angleterre*, par Richard, on voit que la mer fit irruption dans le comté de Kent et y submergea plusieurs villes, en 1014 et 1099. Mathieu Paris cite une inondation de 1250. En 1251, les flots envahirent la Frise et y séjournèrent quarante jours. Le Zuyderzée fut formé par une irruption de la mer en 1225. En 1421 les flots rompirent les digues de Dordrecht: sept lieues de terrain, soixante-douze villages, cent mille habitants disparurent sous les eaux. En 1495, autre inondation en Flandre, en Zélande et en Hollande: la mer dépassa, de quatre pieds, toutes les digues (*Ann. ecclés.* II — 403). (Voyez aussi la *Guerre de Flandre*, par Famien Strada). La mer ronge la côte de Boulogne en certains endroits: après s'être retirée loin des tours de la haute ville, qu'elle baignait autrefois, elle revient sur elle-même. Ce sont ses empiètements qui firent crouler, en 1644, la tour d'Ordre.

(3) Les îles de la Zélande: Walcheren, Zuyt-Beverland, furent détachées du continent en 938. Les rivages de Walcheren, aujourd'hui très-profonds, ne l'étaient pas au XIIe siècle (Vanderhaer).

(4) West-Cappelle était, en 1616, à une lieue et demie sous les eaux (Vanderhaer, page 58). Ardenburg fut envahi de même; Schoonvelde, vis à vis l'embouchure du Zwyn, n'est plus, aujourd'hui, qu'un banc de sable. Au XIIIe siècle cette île comprenait le village de Schoonvelde, une église, une maison de plaisance, etc.

Digitized by Google

tières (1), elle comble des ports (2), couvre des forêts (3), chasse au loin les habitants des plaines (4), met à sec des bassins qu'elle avait inondés (5), en occupe d'autres qu'elle avait abandonnés (6). Il est donc probable que, dans un certain nombre de siècles, la Flandre présentera, à l'observateur étonné, une physionomie toute différente de celle qu'elle a aujourd'hui, et ces changements inévitables ne sont encore que le prélude de ceux qui attendent le globe dans les âges futurs.

II. CONSIDÉRATIONS GÉOGRAPHIQUES.

PRÈS avoir parlé de l'intérieur du sol, occupons-nous de la surface et représentons-nous l'ensemble de la Flandre. Pour cela, suivons un aéronaute dans son audacieux voyage; et, du lieu élevé où il s'arrête un instant, jetons

(1) *L'Armoricain* de 1842, nous apprend qu'un village sur la côte de Crozon vient d'être mis à découvert par les vents qui en ont enlevé une montagne de sable: l'église et le cimetière sont encore bien conservés; on en a extrait des crânes.

(2) En 1116, Lombardsyde était un port célèbre; le 24 Juin, au milieu d'une effroyable tourmente, la ville disparut sous les eaux. Le siècle suivant elle fut ensevelie sous les sables. Un hameau voisin, nommé Sandeshove, dépendait de cette ville; il la remplaça, les habitants creusèrent un port qui fut nommé *Novum Oppidum :* Nieuport. (DEWEZ : *Histoire des Provinces belges*, III. — 120). En 1777, Zuydcotte fut, de même, enseveli sous les sables.

(3) La forêt de la baie Saint-Michel disparut ainsi sous les ondes; nos tourbières renferment un grand nombre d'arbres parfaitement conservés.

(4) En 1178, inondations qui occasionnent des migrations vers l'Allemagne (WARNKOENIG : *Histoire de la Flandre*, I. — 112).

(5) Mardyck (digues de la mer), autrefois ville célèbre, avait un beau port; aujourd'hui elle est dans les terres et réduite à 260 habitants. Sangate, le *Portus ulterior* des Romains, est aujourd'hui sans eaux. Le gué de Frethun, près de Calais, si dangereux au XIe siècle, au temps des hautes marées, n'existe plus. Ce point du littoral s'est donc soulevé; mais le plat pays s'est abaissé car on a dû construire une digue pour le préserver des irruptions de la mer. (*Mémorial historique et archéol. du Pas-de-Calais*, II. p. 36). La rupture de cette digue, dans les hautes marées, a plusieurs fois occasionné des inondations redoutables. On cite, comme la plus terrible, celle de Novembre 1614. Toutes les vallées, à une grande distance, furent noyées par les vagues.

(6) Des actes du XIe siècle font mention de marais salants entre Mardyck et Gravelines.

Digitized by Google

un coup-d'œil général sur la contrée et esquissons-en les traits les plus saillants. Ou, si le lecteur redoute les périls de la route, plaçons sous ses yeux une carte fidèle du pays et étudions-la (1).

Voici une côte inaccidentée, sans golfe ou découpure un peu considérable; couverte au Midi, vers Calais, par les sables que la mer y accumule graduellement, ce qui repousse chaque jour, dans les terres, la limite de l'ancien littoral. Au Nord, au contraire, vers l'embouchure de l'Escaut, le sol du pays est au niveau de la mer et se trouve même plus bas qu'elle. Comme il s'abaisse généralement encore (2), il est, à chaque instant, envahi par les flots, dont les digues, entretenues à grands frais par les habitants, peuvent à peine le défendre. Ces deux circonstances de nature diverse montrent, dans ce fragment de l'écorce du globe, un double mouvement qui *l'élève au Sud, l'abaisse au Nord* (3), et qui se continue de nos jours. Un mouvement semblable est bien constaté en Morée, en Norwège et dans le Zuyderzée.

(1) Les Cartes que nous avons consultées pour cette étude sont les suivantes:

1°. *Nova antiquæ Flandriæ geographica tabula qualis sub Balduino Ferreo et Judith primis ejusdem provinciæ comitibus fuit.* Auctore Nicasio Fabio, Canonici Cominiensi. SANDERUS : *Flandria illustrata* I.

2°. *Novus XVII Inferioris Germaniæ typus.* Blauew — IV — 2 — 1667.

3°. *Carte du Comté de Flandre* faisant partie du Théâtre de la Guerre, avec toutes les divisions, etc., par JAILLOT, 1792.

(2) En 1210, le duc de Brabant accordait à l'abbaye de Saint-Michel, le droit de pêcher dans certaines eaux où sont actuellement des *Polders* Ces marais n'auraient pu être délivrés des eaux qui les couvraient, si le sol, en s'inclinant, n'en eut favorisé la sortie. Lorsqu'il se sera affaissé de nouveau, on aura pu, pour la première fois, songer à opposer une barrière à l'invasion des eaux. C'est dans des titres de 1218 que M. WARNKŒNIG trouve la première fois le nom de *polders*. En 1290 un décret du duc Jean, ordonne aux Chanoines d'Anvers de contribuer à l'érection des digues. Ce fut donc dans le milieu du XIIIe siècle que furent construites les digues parallèles à l'Escaut et qui se dirigent, vers l'extrémité septentrionale de la province, sur une longueur de vingt-cinq mille mètres. Une convention de 1390, passée entre les habitants de Lille et ceux de Straboeck, à l'occasion de la réparation à faire aux écluses, etc. montre que l'abaissement continuait à s'opérer. (Voyez *Revue du Nord*. II. 297).

(3) Ce double mouvement est constaté par la diminution successive de la largeur du Pas-de-Calais, et par l'état des polders qui doivent arrêter non-seulement l'Escaut mais aussi la mer qui est maintenant de cinq à six mètres au-dessus des polders de la Hollande. La Zélande, d'abord conquise sur les eaux par le soulèvement du sol, est, maintenant, au-dessous du niveau de la mer, suite naturelle de l'abaissement du terrain.

Digitized by Google

Cher Lecteur, plaçons-nous sur cette portion de territoire qui est entre Aire et St.-Omer et tournons-nous vers le Nord. Nous remarquerons bientôt dans le cours des rivières, la disposition toute particulière des pentes du terrain, d'où résulte la preuve de ce que nous venons d'énoncer.

A gauche, l'Aa va droit à la mer par le canal que lui a creusé, en 1168, Philippe d'Alsace; mais les autres courants se dirigent *parallèlement* à la côte. Les canaux creusés par l'homme n'ont reçu aussi cette direction que pour profiter de la pente générale du terrain. L'Yper, la Colme, la Lys, l'Escaut suivent cette tendance et s'avancent vers le Nord, qui est la partie basse du pays. La Meuse et le Rhin sont même soumis à une direction toute semblable; de sorte que si, de Calais à Bâle, on suppose une ligne tirée, *tous les cours d'eau situés au Nord ont une même pente générale.*

Maintenant, considérons le littoral *qui est nécessairement plus élevé que la mer à laquelle il sert de digue* et de barrière naturelle; nous trouverons d'abord deux lacs considérables qui ont déversé la plus grande partie de leurs eaux dans l'Océan, *par suite de l'inclinaison spontanée du terrain*. Des soins intelligents ont, depuis, opéré le dessèchement de ces vastes concavités et les ont données à la culture (1); mais, après ce premier changement, un second mouvement s'est opéré dont voici l'effet : tandis que la côte conservait sa position acquise, le terrain à l'Est s'est abaissé, et le lit de ces lacs *a reçu plusieurs fois, de la côte, des masses d'eau qui les ont inondés* et qu'on n'a fait disparaître qu'à force de peines et de travaux.

Dans le versant que nous venons de citer, il s'est fait une saillie longitudinale qui a constitué deux autres versants contenus dans le premier et dont nous allons vous dire quelques mots.

Regardez : devant vous se trouve une série de hauteurs; faites passer une ligne par Wallon-Cappel, Cassel, Berlem, Locre, le Mont de Kemble, Messine, Holbeck, Zonnebeke, Plaskendale, Houtkerke, Thielt; et arrêtez-là vers le Sas de Gand. A l'Est et à l'Ouest de cette ligne, il vous sera facile de voir nos deux versants : l'un à

(1) En 1619 on avait tenté ces travaux, mais en 1646 les Moeres furent remises sous les eaux. Elles furent encore inondées en 1742, en 1779, en 1802 et en 1805. Le résultat auquel on est parvenu aujourd'hui est dû à l'habileté de M. de Buyser. La population des Moeres s'élève à huit cent cinquante ames. Une église et une vingtaine de maisons constituent déjà cette commune. Les deux lacs ont une étendue que des statistiques évaluent à vingt-un mille hectares.

Digitized by Google

l'Occident, s'abaisse d'abord au-dessous du niveau de la mer, il se relève ensuite pour former le rivage où les dunes arrêtent les flots et les empêchent d'affluer dans le fond du bassin où se rendent les ruisseaux qui, *prenant leur source près du rivage, s'en éloignent ensuite par une ligne perpendiculaire,* et arrivent au lieu le plus bas où coule l'Yser. Cette particularité ne se rencontre pas une seconde fois ailleurs sur toute la surface du globe; la coupe du terrain de Lille à la mer, vous fera mieux juger de la situation des choses (1).

Au revers oriental, nous trouvons la Lys et ses affluents, parmi lesquels la Deûle occupe le premier rang. La Lys, avant de se jeter dans l'Escaut, suit une ligne qui lui est à peu près parallèle; les deux rivières se réunissent à Gand, tournent brusquement vers l'Est, font un demi-cercle et se jettent dans la mer du Nord par plusieurs bouches.

Le mont Blandin est une élévation placée au confluent de ces deux rivières; on y trouve, à l'état fossile, des dents de requin, des débris d'animaux, traces des révolutions géologiques dont nous avons parlé. Plus loin, une bande de terres sablonneuses, et qui ont formé autrefois les Dunes de cette contrée, s'étend depuis Bruges jusqu'aux environs d'Anvers. Partout l'empreinte des eaux marines se remarque dans le pays, et nous allons bientôt trouver, dans nos archives, des titres qui prouvent que leur retrait est beaucoup plus récent que ne le croit la généralité.

A ce système général des eaux de la Flandre, il faut ajouter, comme accessoires, les nombreux canaux creusés pour saigner les marais, ouvrir des voies de communication et défendre le pays. Sous ce dernier rapport, il faut citer la fosse Othonienne, creusée en 958, qui va de l'abbaye de Saint-Bavon au bras occidental de l'Escaut, connu sous le nom de Hont. Le Neuf-Fossé creusé (en 1047, selon les uns, en 1053, selon les autres) pour séparer l'Artois de la Flandre; et enfin les Watteringues qui abondent dans la lisière maritime (2).

(1) Voyez *Mém. de la Société royale de Lille* : 1836 et 1837, et la Carte ci-jointe.

(2) Les Watteringues du département du Nord s'étendent sur une longueur de sept lieues et une largeur de quatre. Quelques auteurs en évaluent la superficie à vingt mille, d'autres à quarante-six mille hectares. Dès 1270, il est fait mention de Watteringues le long de l'Escaut.

Les canaux et rivières du département du Nord, sont au nombre de vingt-cinq formant une longueur de cent vingt-cinq lieues environ, ressource précieuse pour le Commerce et l'Agriculture et qui laissent loin de nous, sous ce rapport, tous les autres départements de la France.

Digitized by Google

Etude du sol de la Flandre.

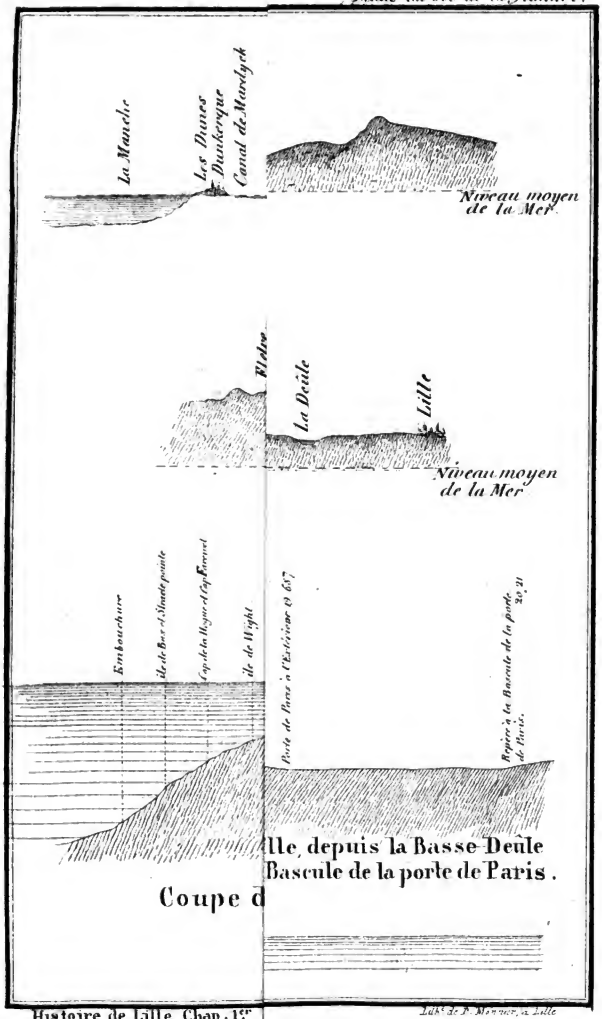

Histoire de Lille Chap. 1er

Lith. de F. Morvan, à Lille

Digitized by Google

Du temps de César, la Flandre, aujourd'hui si belle, si parée, était remplie de marais, de bois, d'eaux stagnantes : peu à peu l'industrie a arraché du sol les broussailles qui le dérobaient aux bienfaisantes et fécondes influences du soleil; elle a réuni, dans des canaux, des eaux inutiles ou dangereuses; et la Flandre est devenue ce que nous la voyons aujourd'hui. Laissée à elle-même et à l'intelligente direction de ses habitants, elle aurait été riche et heureuse.

Mais sa position et les voisins que lui donna la politique modifièrent considérablement les conditions favorables que lui avait assurées la nature; et ce fut là, trop longtemps, pour elle, un véritable fléau.

Une grande fertilité, un climat exempt des brusques variations qu'on trouve ailleurs, un pays qui n'a à gémir ni sur les inondations qui dévastent si souvent le bassin des grands fleuves, ni sur les bouleversements volcaniques, ni sur ces redoutables météores qui désolent, dans le Midi, les vignobles et les moissons; des voies de communication nombreuses et faciles, une population calme, industrieuse; c'était plus qu'il n'en fallait pour attirer, de bonne heure, sur notre pays, l'attention et la cupidité de princes voisins. D'un côté, l'Angleterre; de l'autre, la France, devaient se disputer un terrain intermédiaire si bien à leur convenance. A quelques milliers de toises de la côte, les Anglais, qui ne peuvent prospérer sans sortir de leur île, les Anglais devaient chercher à se faire, des Flamands, de bons amis, des alliés. L'intérêt commercial, tout puissant sur eux, les y aurait suffisamment déterminés. C'était en Flandre qu'ils écoulaient leurs belles laines, matières premières des nombreuses manufactures de nos pays.

La France, qui a des limites naturelles à l'Ouest, à l'Est et au Midi, n'en a pas au Nord. Les Français, toujours entreprenants, devaient se porter sur la Flandre. Aussi verrons-nous leurs rois s'efforcer de s'y implanter, tantôt par les démarches d'une astucieuse bienveillance, tantôt par la conquête et la force, par l'injustice et la violence.

La province de Lille, placée à la limite méridionale de la Flandre, était donc l'intermédiaire avec la France vers laquelle de secrètes sympathies la firent souvent incliner; vers laquelle la communauté de langage l'entraînait sur une pente peu rapide, mais irrésistible. Le complet détachement, d'une part, et la fusion entière, de l'autre, ne furent accomplis qu'au prix de bien des sacrifices, de guerres, de sièges dont quelques-uns détruisirent de fond en comble la cité.

Sous ce rapport, la Flandre elle-même ne fut pas heureuse : presque toujours elle devint le rendez-vous des armées de l'Europe. C'est

Digitized by Google

dans nos vastes plaines que s'exécutèrent les plus sanglantes batailles. Du Rhin à la côte occidentale, il n'y a pas de hauteurs considérables; si l'on tire une ligne d'Amiens à Mayence, et une autre de Gand ou de Bruges à Cologne, on détermine une portion de territoire, une zône presque plane, où l'on retrouve la plupart des noms fameux dans l'Histoire. Ici : Tolbiac (496), Montecouvet (718), Marfé, Laufeld, Senef, Steenkerque, Nerwinde, Raucoux, Fleurus (1690, 1693, 1794), Waterloo!!!... Là : Courtrai (1032, 1794), Renty, Lens, Crécy, Guinegate, les Dunes... Plus près de nous, à l'Est : Damousies, (1793), Villers (1649, 1792), Escaudin, (1712), Malplaquet (1709), Fontenoy (1745)..... Puis, Ramillies (1706), Bouvines, (1214), Mons-en-Pévèle (1304).... A l'Ouest : Saint-Momelin (1540), Gravelines (1559), Hondschoote, Bambecque, Tourcoing (1793), Hertain, (1792), Famars, Comines (1382); Cassel, si souvent témoin de sanglantes mêlées (1071, 1328, 1677).

Aujourd'hui, pour empêcher l'effusion de tant de sang et préparer aux ambitions rivales une barrière toute prête, les Cabinets ont voulu élever une limite artificielle, au moyen des places fortes. Un pareil état subsistera plus ou moins longtemps; mais il nous semble évident que la force des choses tend chaque jour à le renverser. La langue et les mœurs des Français ont passé la frontière, leurs goûts, leurs arts, leurs journaux, leurs livres, leur théâtre; tout ce qui constitue une nationalité, a fait irruption chez les Belges qui l'ont adopté. La séparation est toute nominale et pour la satisfaction de la diplomatie; mais, en dépit de ces vues, un jour viendra où la Belgique, par une secousse électrique, par une commotion spontanée, s'unira à la France dont elle est un élément. Probablement alors, le Rhin déterminera la plus grande partie des limites sur lesquelles on aura si longtemps et si vainement disputé.

III. CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES.

L'HISTOIRE ne remonte pas bien avant dans le passé; cependant nous y trouvons des preuves de plusieurs des faits géologiques que nous avons énoncés.

César, dans ses *Commentaires*, parle d'un *Portus Itius* (1) dont la

(1) Le *Portus Itius*, d'où César partit pour sa deuxième expédition contre les Bretons, était sur le territoire des Morins (MALTE-BRUN : I. 272). En suivant l'Es-

Digitized by Google

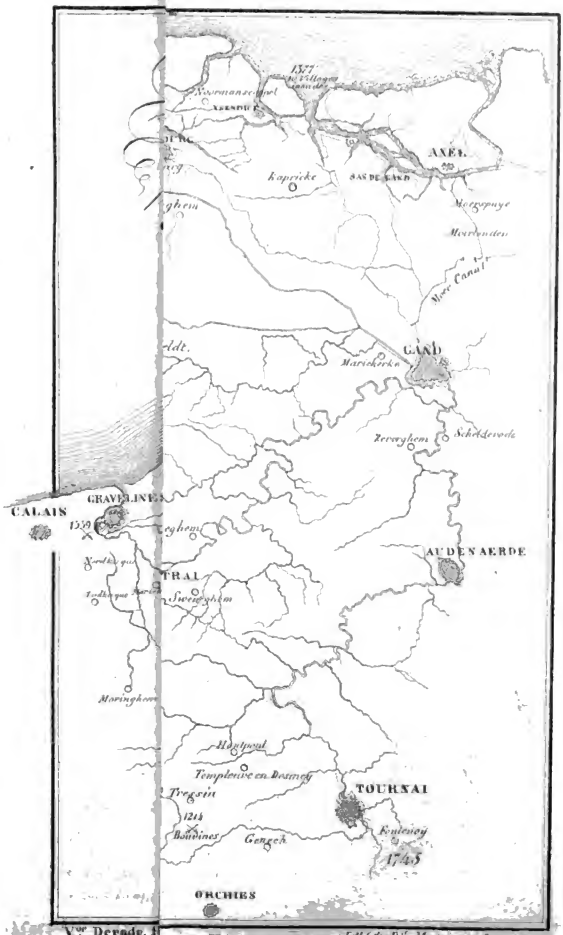

Vue Derode.

Lith. de Dr. Meinier, à Lille

Digitized by Google

Digitized by Google

position sur notre côte est encore incertaine, et d'un *Sinus Itius* dont le littoral ne porte plus de traces. Le conquérant y aurait pourtant fait construire quarante vaisseaux dans un lieu où il les a passés en revue et qu'il nomme *in Meldis*.

En comparant entr'elles les diverses cartes du pays, vous verrez que les plus anciennes accusent plus formellement une suite de terrains marécageux qui avancent de la côte jusqu'à Saint-Omer, autrefois *Sithiu* (1); qui, pour quelques-uns, est la corruption des mots *Sinus Itius*.

Ce qui est certain, c'est que la bourgade de pêcheurs située au pied de la colline de *Sithiu*, s'appelait, avant le VIIe siècle, *Hebbingahem*. Le mot *Ebbing*, en saxon, signifie *reflux*. La tradition rapporte que le flot des hautes marées venait battre les murs de Saint-Bertin. Les Normands mouillèrent sous les murs de Saint-Bertin. Ceux qui ont jusqu'ici tracé les limites du *Sinus Itius* le font aller de Watten au fond de la vallée de Blandecques, dont le sol est couvert de galets roulés par les flots; et ils y comprennent Saint-Omer.

A l'Est de cette dernière ville, se trouvent deux bras de rivière parallèles qui bornent la partie marécageuse du pays; on les nomme aujourd'hui les *Meldicks : digues de la mer* (2), nom qui indique évidemment la fin d'un amas d'eau et dont la ressemblance avec le *Meldis* de César est trop frappante pour qu'on puisse l'attribuer au hazard.

L'Aa coule dans le fond de ce bassin (3); mais il faut noter que le mot *Aa* est un nom générique par lequel les peuples septentrionaux désignent un *amas d'eau* (4). C'est donc un fait de plus qui confirme

trand, à marée basse, après avoir dépassé les hautes falaises du *Blanc-Nez* qui se dressent à pic, comme une immense muraille de craie, on longe la côte qui s'abaisse insensiblement et se creuse en une anse que termine le *Gris-Nez*. Au centre de cette courbure on voit une crique étroite : le *Au de Herlan*, que dominent, à droite et à gauche, les Dunes irrégulièrement amoncelées. C'est-là le *Portus Itius*, selon le *Mémorial du Pas de Calais*, (tome II). Non loin de là, sont la Motte Julienne, la Motte du Bourg, la Motte du Vent (*Ibid.* page 107).

(1) Dans la donation d'Adroal à Saint-Bertin, en 654, *Sithiu* est nommé *Sit-Diu*.

(2) *Notice sur Saint-Omer*, page 18.

(3) Les marais auprès de Saint-Omer étaient, du temps de Jules-César, couverts par les eaux du golfe *Itius*, (*Notice sur Saint-Omer*, page 7).

(4) Ces peuples ont porté ce mot dans les différentes régions qu'ils ont parcourues. On le trouve en Courlande, en Over-Yssel, aussi bien que dans le département du Nord.

Digitized by Google

les présomptions exposées précédemment. Au XIIe siècle, le flux élevait encore les flots de l'Aa (1).

Même actuellement, au milieu de ces marais, est un lieu nommé Haut-Pont et qui rappelle le *Altus-Pontus* (haute-mer) où les vaisseaux romains trouvaient une eau plus profonde (2) Il y a, non loin de là, des viviers appelés la *grande mer*, la *petite mer* (3). Près de l'abbaye de Clairmarais, dans la vase des tourbières en exploitation, on a trouvé des ancres, des débris de vaisseaux; et, en même temps, des restes d'animaux (4).

Ce souvenir de *mer profonde* n'est pas une particularité exclusive à cette localité : dans la province d'Anvers, à l'Est de Saeftinger-Gaet et de la terre de Doel, existe un terrain nommé la *haute-mer*. Entre Loo et Dixmude on trouve des endroits nommés *haut-pont*. Un titre de 1196 (5) accorde à l'abbé de Saint-Bertin le libre transport de ses navires pour aller à Poperinghe; or, cette ville n'avait pas de relation directe par eau avec Saint-Omer; car, vingt-cinq ans après, en 1222, un autre titre (6) autorise le même abbé à acheter un terrain nommé *Landswerp :* terre mouillée, pour y creuser un canal de St-Omer à Poperinghe. Donc ce canal n'existait pas alors, encore moins vingt-cinq ans auparavant, et la permission de transporter des navires ne pouvait s'y appliquer.

Ces terres ont donc été longtemps inondées et Saint-Omer a pu avoir une communication avec la mer; mais, à mesure que les siècles avancent et que les circonstances géologiques se modifient, les dessèchements naturels et artificiels (7) font disparaître de plus en plus les traces de cet état ancien dont, un jour, on n'apercevra plus que de faibles vestiges (8).

On le rencontre, quatre fois, en Suisse; cinq fois en Westphalie et autant en Belgique; on voit même, en Palestine, Aam-Mariam : la *Fontaine Marie*, source qui fournit le réservoir de Siloë. Elle sort du mont Moriah, près de Jérusalem.

(1) *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, II — 232.

(2) *Notice sur Saint-Omer*, page 20.

(3) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, IV — 240.

(4) Voyez l'ouvrage de M. Allent sur les marais de Saint-Omer.

(5 et 6) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes, à Lille*, I — 423.

(7) Il y a, actuellement, dans le département du Nord, cinq systèmes de dessèchement appliqués aux Watteringues et aux Moeres.

(8) On comptait, autrefois, jusqu'à trois cents îles flottantes dans les marais de la

Digitized by Google

Ainsi, par exemple, au temps où les Romains occupaient notre pays, Watten était aussi sur une hauteur baignée par les eaux de la mer, Saint-Momelin était au milieu des eaux d'un marais. Le château de Montoire est ainsi appelé, de *Promontorium*, nom que ce lieu portait, du temps de César, à cause de sa position sur les bords du golfe *Itius*. Aujourd'hui, ces localités sont parfaitement à sec, bien cultivée set le vulgaire ne se doute pas qu'il fut un temps, encore peu éloigné de nous, où les eaux dominaient seules dans ces parages.

Les Religieux ont puissamment contribué à donner ces terrains à la culture. Un titre du XIIe siècle, en 1169, constate le don que Philippe, comte de Flandre, fait au chapitre Saint-Pierre, à Aire, de dix-sept cents mesures de terres *qu'il avait fait dessécher à grands frais*, entre Watten et Bourbourg (1). Six ans après, l'abbaye des Dunes recevait l'autorisation de travailler dans les Moeres (2). Sous des mains actives et intelligentes, ces terres acquirent promptement une valeur considérable: cinquante ans après, deux cents mesures de ces terres étaient vendues douze cent vingt livres (3); aussi, à la fin du XIIe siècle, le don des Moeres et Wastines, qui abondaient en Flandre, devint, pour le souverain, un moyen de gratification peu coûteux et fort recherché. Nos archives départementales offrent une foule de titres et de chartes qui y ont rapport.

Nous revenons souvent sur ce principe que l'accroissement du territoire de notre pays est dû à l'effet d'un mouvement très-lent du sol et nous y sommes entraîné, à la fois, par l'évidence et par le silence qu'on a gardé sur un fait si important (4). Ce n'est pas seulement

Morinie. Lorsqu'on les recherche dans les récits plus récents, on n'en trouve plus que *vingt-une ;* puis *quatre*, puis *trois*. Nous en avons vu *deux ;* on dit qu'il n'en reste plus aujourd'hui qu'*une seule !*

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, I. — 114.

(2) *Ibid.*, 131.

(3) *Ibid.*, 554.

(4) J.-B Lambiez, dans son *Histoire monumentaire du Nord des Gaules*, tome I, p. 42, parle du séjour des mers sur le territoire des Pays-Bas, dans des temps antérieurs à l'ère chrétienne. Il a tracé les limites du mont Panisel à Havré, suivant les limites de la Haine, et allant, au Nord de *Mons*, vers Ghlin, Steenbrugge, Harchies, Bon-Secours, Antoing et le mont Trinité. Dans le Tournaisis, la mer se bornait au pays de Dorsmer (*ad Dorsum maris*), et dans le Douaisis, le Cambresis et l'Artois, aux coteaux sablonneux qu'on observe de Montignies par Loffe, Elwarde, Cantin, Obignies et Vitry, vers Arras.

Digitized by Google

parce que les hommes ont creusé des saignées dans les marais, que des espaces considérables ont été donnés à la culture : c'est parce que, à partir du XIIe siècle, le terrain s'inclinait en se soulevant vers la côte. Après ce premier mouvement, un second a succédé par lequel la côte, conservant la position plus élevée qu'elle avait acquise, le sol s'affaissa dans l'intérieur des terres (1). Si les preuves que nous avons offertes jusqu'ici étaient insuffisantes, nous dirions que, même depuis un siècle, le Pas-de-Calais a perdu près de mille mètres de sa largeur; que, de Calais à Ostende, les forts qui étaient entourés d'eau dans les marées des quadratures, ne le sont qu'imparfaitement dans les marées des conjonctions. Nous exhiberions des titres de 1221 où l'on parle de terres *nouvelles* que la mer a *abandonnées* (2). Soixante-quinze ans après, Bauduin, comte de Flandres, donnait à l'abbaye des Dunes la *terre de mer* qui était entre Hosnesse et Houtnesse; et il y ajoutait, par avance, *tout ce qui s'accroîtrait par la mer* (3). Ce qui montre que le mouvement de retrait de la mer continuait et était devenu un phénomène habituel, dont la lente progression peut seule expliquer comment on ne s'en est pas étonné et pourquoi on n'en a pas fait mention. Du reste, ces terres, *abandonnées par la mer*, se remarquent très-fréquemment dans les titres de l'époque (4); et ce n'est pas seulement sur la portion maritime de notre département qu'on les a observées : le Nord de la Flandre en eut aussi sa part (5). Les noms de beaucoup de localités y rappellent cette origine (6).

(1) Des lettres de 1359 (4 Juin), du comte Louis, ordonnent de reconnaître jusqu'où la mer déborde, parce que le dit comte a permis à sa tante, de Namur, et à ses sujets, de faire des fossés et de convertir à leur profit tout l'espace couvert par la mer (*Archives de la Chambre des Comptes*).

(2) *Archives départementales* : I. — 58.

(3) *Ibid.* 239. — Une de ces terres est appelée *Werp-Land* : terre jetée.

(4) Par exemple, Caprike, Ecloo, Watervliet, Ardembourg, Houthem, Coudeborne, Maldeghem, Mendonch, Furnes, Nieuport. — Voyez : *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*. II, *Passim*.

(5) Les mots : terres situées entre *Suthmera*, *Normera*, n'indiquent-ils pas une mer du Sud et une mer du Nord ? Or, une telle situation, en Flandre, où il est question d'un territoire entouré de deux bras de mer, montre dans le pays une disposition qui n'existe plus aujourd'hui.

(6) C'est Suthmera, Normera, Moerlanden, Moerbeke, Moerpuye, Landen, Wastyne, etc., etc.

Digitized by Google

Voilà pour l'élévation de la lisière maritime; ajoutons, pour l'abaissement de l'intérieur des terres, que Saint-Omer est plus bas que le niveau de la Manche (1).

Plusieurs fois, lorsque nous parcourions la route de Boulogne à Saint-Omer, et lorsque nous étions proche de cette dernière ville, vers l'heure où le soleil paraît se plonger dans les flots, nous avons vu la mer étinceler au loin et nous avons alors compris comment s'était effectué le retrait des eaux du golfe *Itius;* et, par analogie, celui des mers qui ont quitté le littoral de la Flandre. Nous nous sommes expliqué comment certaines îles flottantes ont pu prendre leur route vers l'Océan et occasionner ce risible procès dont nous entretient M. Piers (2); nous avons même tenté d'assigner une cause plausible à un fait qui embarrasse fort les étymologistes : le nom de *Merville,* donné à une *ville* aujourd'hui si loin de la *mer.* Des lieux élevés qui se trouvaient à l'Est de Saint-Omer, on apercevait peut-être alors, au loin, les eaux du golfe *Itius,* comme nous voyons maintenant, du territoire de Saint-Omer, les eaux du Pas-de-Calais.

L'imagination qui se plait à s'élancer partout où il y a un mystère et qui n'est déplacée nulle part, pourvu qu'elle ne s'y érige pas en autorité; l'imagination nous a inspiré un dessein qui trouvera son excuse dans la candeur avec laquelle nous allons le livrer : Elle nous a suggéré la prétention de déterminer la limite qui sépara successivement le continent de la mer; ou, en d'autres termes, quelle fut la forme du littoral avant qu'on en eût tracé la configuration sur nos cartes. Que l'on veuille bien nous suivre dans cette excursion; nous aurons soin de ne pas nous y arrêter plus que de raison.

Considérons d'abord la côte maritime actuelle : nous y verrons des noms évidemment récents; ce sont des *églises, chapelles* (3), etc., preuve que ces bourgades sont récentes et postérieures à l'introduction du christianisme dans ce pays.

(1) Aux marées d'équinoxe, le niveau de la mer est de plus d'un mètre au-dessus du seuil de la vanne de la porte d'eau de St-Omer. *(Notice sur St-Omer).*

(2) Il s'agissait de quelques îles flottantes que leur propriétaire ne retrouvait plus; et pour lesquelles, dit M. Piers, un procès fut intenté à ses voisins.

(3) Dunkerque, Adynkerque, Nordkerke, Oostkerke, Houdekerke, Coudekerke, Mariakerke, etc., Eloy-Capelle, Jans-Capelle, Pieter-Capelle, Jacob-Capelle, etc.

Digitized by Google

A l'est de l'Yper, ces noms sont plus rares; ils y ont un cachet plus moderne et l'empreinte du wallon y est incontestable (1). La raison en est que les premières de ces bourgades ont été nommées dans un temps où la religion chrétienne dominait; mais, dans les terres plus éloignées du littoral, où il n'y avait pas occasion d'en former de nouvelles, les anciennes y conservèrent leurs anciens noms. On n'en trouve en effet qu'un très petit nombre qui portent le caractère chrétien; or, il est certain que le christianisme, pour arriver aux côtes, a traversé l'intérieur du continent; et, si le littoral rappelle des noms inspirés par l'influence chrétienne, c'est que les terres qui longent la lisière maritime ont été habitées en dernier lieu. Cela une fois admis, on conçoit que les bourgades aient été marquées de cette influence et placées sous l'invocation de quelque saint. Dans les terres habitées avant l'introduction du christianisme, les lieux auront conservé les noms qu'ils avaient reçus auparavant; les bourgades nouvelles qu'on y aura formées doivent donc y être moins nombreuses que le long de la mer; et celles qu'on y aura nommées sous l'inspiration des doctrines nouvelles seront aussi plus récentes; et, réellement, ce double effet se remarque dans tout le pays: on voit que les noms les plus nombreux dans l'intérieur des terres empruntent leurs dénominations à des causes matérielles.

Cette particularité s'explique encore très bien, si l'on admet qu'après être sortie du sein des eaux, la Flandre a été habitée par des peuplades qui, faute d'idées plus relevées, auraient emprunté à la nature physique les noms de leurs localités. C'est là, en effet, qu'abondent les noms terminés en *becque* (ruisseau), *steene* (rocher ou terre dure), *brouck* (marais), *moeres* (mers), *wastines* (déserts), *zeele*, que nous interprétons par *cordon*, *limite*, *territoire*. Sur la partie intermédiaire, le cachet chrétien se trouve, lui même, mêlé à ces idées physiques.

A celui qui repousserait nos inductions, nous demanderions comment il s'expliquerait, dans l'intérieur des terres, l'existence des localités appelées *Zees-Capelle* (Chapelle de la Mer), et une foule de noms de ce genre que nous pourrions joindre à ceux-ci (2)!

(1) Ce sont: Wallon-Capelle, Neuve-Eglise, Sainte-Catelyne, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Nicolas, Saint-Riquier, etc.

(2) Le P. Lambiez cite, comme noms rappelant le séjour des eaux: Marbaix, Maroilles, Marpont, Marchiennes, Marchinelles, Mérignies, Merville, Marchipont, Mortagne, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vor Derode Histoire de Lille Chap.e 1er Pages 35 et 36 de Dr Monnier à Lille

Digitized by Google

Notons, d'ailleurs, qu'en plusieurs endroits, les terres du littoral ont été déposées sur des lieux *autrefois habités;* on y trouve des voûtes souterraines, des médailles gauloises, des vases étrusques (1).

Avançons encore à l'Est: commençons une seconde ligne parallèle à la côte et suivons la série des hauteurs que nous avons citées précédemment; nous y comprendrons *Hogstade* (haute ville), *Ravensberg* (mont du Corbeau) et toute la série des lieux en *zeele: Bissenzeele* (2), *Strazeele, Lederzeele, Broxeele,* (que nous traduisons par *limite des marais*), *Bollezeele, Vlierzeele* (limite du canal), *Herzeele, Anderzeele, Winnezeele, Leyzeele, Vormezeele, Dadizeele, Zwevezeelle, Seezeele* (limite de la mer), *Duzeele,* etc., bourgades *qui sont toutes situées sur les éminences du pays,* et qui ont dû être habitées les premières, quand les eaux couvraient les plaines et s'opposaient encore à ce que les hommes en prissent possession. Nous avons tiré sur la carte ci-jointe, une ligne qui indique l'ensemble que nous venons de signaler (3).

Sortant des conjectures et rentrant dans les *terres fermes* de l'histoire, terminons ces considérations en faisant remarquer que des titres de 753 nomment Malines *Maris-Linea,* que des auteurs traduisent par *reflux de la mer* (4). En 870 Lière se nommait *Ledo;* or, ce mot, en goth, signifie aussi *reflux de la mer.* En 813, Charlemagne inspectait à Gand la flotte destinée à combattre les Normands; le système des eaux y était donc autrement étendu qu'aujourd'hui.

La plupart des localités de l'arrondissement de Lille portent, d'ailleurs, des traces de la présence des eaux: à Bouvines, des cultivateurs ont vu leur champ couvert d'une eau permanente et poissonneuse: à Mons-en-Pévèle, on trouve des masses de coquilles marines qui ont encore leur forme et même leur nacré chatoyant; plusieurs noms rappellent les eaux: Flers-sur-l'Escrebieux, signifie: *terrain couvert d'eaux* (5). Fives veut dire: *cinq sources* (6), (elles sont aujourd'hui presque taries). Faches, *terres incultes* (7). Tressin, *trois marais* (8).

(1) De Bast, page 294.

(2) *Bissenzeele* est nommé, dans le pays, *la séparation du monde. Zeele* signifie, en thiois: *cordon, limite;* c'est, selon nous, le sens qu'il a en composition.

(3) Voyez la deuxième *Carte de la Flandre, pour servir à l'étude du sol de de cette Province.*

(4) Dewez: *Histoire particulière des Provinces belges,* III. — 107.

(5, 6, 7 et 8) Duthilloeul: *Petites Histoires.*

Digitized by Google

Des actes du XVIIe siècle, mentionnent des travaux à faire à des *coulants d'eau venant de Ronchin* et existant au faubourg *des Malades;* il n'en reste plus, aujourd'hui, de traces. On peut seulement regarder, comme le lit desséché d'une ancienne rivière, certain terrain qui se trouve sur la commune des Moulins, près de l'embranchement des routes de Douai et d'Arras.

IV. CONSIDÉRATIONS ETHNOGRAPHIQUES.

Pendant plus de dix siècles, des peuples divers, accourus successivement des contrées du Nord, se dirigèrent vers le midi de l'Europe. Un grand nombre d'entre eux arrivaient dans la Gaule, où ils se fixaient un temps plus ou moins long. De nouvelles hordes ne tardaient pas à suivre les précédentes et à les pousser en avant. Poussées, à leur tour, par d'autres nations, elles avançaient de contrée en contrée. Ces mouvements, commencés avant César, qui trouva dans nos provinces des colons venus de Germanie, se prolongèrent au-delà de l'an 900. Ils prirent, surtout, une activité remarquable à partir du IIe siècle de l'ère chrétienne. Tout cédait à ces torrents dévastateurs, qui s'étendirent aussi sur la Gaule, l'Italie, l'Espagne; et allèrent même jusqu'en Afrique y établir le siége du royaume des Vandales.

C'est un grand et mystérieux spectacle que celui de l'Europe à cette époque. La source de ces fleuves intarissables est restée cachée aux regards investigateurs de l'histoire, et l'on en est encore réduit à des conjectures sur un des faits les plus généraux et les plus importants des annales de l'humanité. Ce n'est point ici le lieu de rappeler toutes les hypothèses qui ont été faites à ce sujet et celles que nous avons, nous-même, hasardées (1). Il suffit de les signaler au lecteur.

Non-seulement nos contrées furent occupées par les Ménapiens, les Nerviens, les Morins; mais on y vit antérieurement les Kattes, puis les Danois, les Lombards, les Goths, les Huns, les Francs, les Ruthéniens, les Saxons, les Normands; auxquels on peut joindre les Suèves, les Vandales, les Hérules, les Angles, les Teutons, les Celtes, les Plumosiens, les Grusons ou Grudiens, ou Gorduniens, et

(1) *Considérations sur les lois de la progression des Langues.*

Digitized by Google

plusieurs autres encore que nous ont nommés les chroniques du pays (1).

Au milieu de la confusion que devait faire naître un pareil état de choses, un fait très-remarquable et fort peu croyable au premier abord, se retrouve dans plusieurs des historiens qui ont traité des premiers temps de la Flandre. Ce fait, c'est l'*origine asiatique* qu'on y donne aux habitants de ce pays.

Suivant quelques auteurs, les hommes de notre contrée proviendraient d'une colonie d'Egyptiens laissés par Sésostris aux environs de la Mer-Noire. Ces colons, après s'être livrés aux hasards de la mer, seraient enfin arrivés aux rivages de la Flandre. Ce qui est certain, c'est que sous le règne de l'empereur Probus, une poignée de Francs (2) qui avaient été transportés dans le Pont, ayant trouvé à s'emparer de quelques vaisseaux, se mirent en mer, traversèrent le bosphore de Thrace, la Propontide, l'Hellespont ; puis, ayant passé le détroit de Gibraltar, tourné l'Espagne et côtoyé la Gaule, ils arrivèrent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Eycke, traducteur du *Miroir de Saxe*, affirme que, postérieurement à la conquête de l'Asie par Alexandre-le-Grand, et après la mort de ce prince, une partie de ses soldats se seraient jetés dans trois cents bateaux qu'il nomme *coggers*, dont deux cent quarante-six firent naufrage. Après une navigation longue et périlleuse, vingt-deux de ces embarcations auraient pénétré en Russie, par la mer Baltique; dix-huit seraient arrivées en Prusse; quatorze se seraient arrêtées aux rives de la Flandre (3).

Consignons que, dans cette légende, comme dans la précédente, il est question d'un grand guerrier qui abandonne les siens dans une contrée asiatique, et de soldats qui, partant de ce point éloigné, arrivent jusqu'en Flandre. Ces lointaines pérégrinations ne sont pas sans exemple : le chef de la monarchie des Visigoths porte même un nom *sanscrit* et par conséquent *asiatique : Amalaric* signifie : *roi sans tache*. Quant aux bateaux *coggers*, nous pouvons remar-

(1) Dans le livre V de ses *Commentaires*, César parle des *Centrones* que quelques personnes rapportent à Courtrai; des *Grudii*, qu'elles pensent être de Bruges; des *Levaci*, de Louvain ; des *Pleumosii*, de Tournai; des *Gorduni*, de Gand.

(2) Crevier : *Histoire des Empereurs romains*. XI — 158.

(3) Vanderhaer *Histoire des Châtelains de Lille*, page 15.

Digitized by Google

quer que des barques flamandes sont nommées *cogga* dans des titres de 1163 (1).

Une singulière ressemblance dans l'idiôme de deux contrées lointaines a été mise en relief par notre compatriote l'ambassadeur Auger, de Bousbecque. Dans ses voyages aux bords du Pont-Euxin et sur les rives du Don, il signale une grande analogie entre la langue de ce pays et celle de la Flandre; il cite un assez grand nombre de mots qui y sont identiques.

D'autres écrivains disent qu'un roi de Phrygie, nommé *Bavo*, parent de *Priam*, craignant que les Grecs, vainqueurs de Troie, n'envahissent ses états, pour le punir d'avoir donné asyle aux vaincus, fit équiper secrètement des vaisseaux sur lesquels il s'embarqua suivi d'un peuple immense et de deux cent mille soldats à la tête desquels il vainquit toutes les nations jusqu'au Rhin; prit le titre de *roi des Belges* et bâtit, depuis, la ville de Bavai. Cette ville, suivant Lambiez, est constamment appelée par les auteurs latins, la *seconde Troye* et assimilée à la divine Ilion (2).

L'auteur qui nous rapporte les faits que nous venons de citer (3), s'étonne peu qu'un monarque si puissant ne soit pas resté chez lui, où les Grecs se seraient bien gardés d'aller le provoquer. Passons donc là-dessus, mais notons que cette version a des traits de conformité avec les précédentes.

En d'autres livres, nous voyons que des malheureux échappés d'Ilion seraient venus en Pannonie, sous la conduite de *Francus*, fils d'Hector, et que, de là, ils seraient descendus vers la Gaule. C'est ce que nous apprend Jacques de Guyse, partisan prononcé de cette illustre origine.

Ailleurs, on fait remonter l'origine des Flamands jusqu'aux vainqueurs de Troie. Ulysse, le célèbre Ulysse, aurait abordé aux rives du *Sinus-Itius*, non sans laisser de traces; car on retrouverait son nom dans *Vlysseghem;* et celui de son père, Laërte, dans *Saint-Martin-au-Laert*, près de Saint-Omer. Cette opinion avait déjà cours du temps

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, I : Lois de Nieuport.

(2) Voyez les pages 191 et suivantes de *l'Histoire monumentaire du nord des Gaules*, par le P. Lambiez.

(3) Si notre mémoire est fidèle, c'est Vaernewyck. Il commence son histoire à la chûte des anges.

Digitized by Google

de Tacite (1). Ailleurs encore, on nous fait descendre des Scythes d'Asie (2), et l'on fait remarquer le nom d'*Austrasie* (Asie du Midi) donnée à une province voisine. Lucain, qui vivait quarante ans avant l'ère chrétienne, autorise quelques personnes à penser que les habitants de ce territoire qu'on appela ensuite la Flandre wallonne, prétendaient alors se rattacher à une origine grecque ou troyenne (3). Toutes ces opinions peuvent n'être pas fondées; on voit du moins qu'elles ne sont pas nouvelles.

Sanderus (4) cite un certain nombre de mots flamands, qui ont leurs semblables en grec. César (5) dit que la langue grecque était généralement connue des Druides, qui l'employaient dans les affaires publiques et privées. Une médaille qui porte le cheval gaulois offre le nom de Tournai écrit en lettres grecques.

Dans notre voisinage, nous avons un village dont le nom est probablement grec : *Genech (Gyneicum, Gynecée)*. C'était une tisseranderie publique où l'on travaillait pour les armées romaines. Enfin, sur la carte de Peutinger, se trouve, près de la mer Noire, une peuplade qui émigra en remontant le Danube, et qui est appelée Νέρβοι, *Nervii;* les Nerviens sont les premiers habitants de ces contrées.

Dans la *Vie de Saint-Amand*, et en parlant de l'abbaye qui reçut le nom de cet évêque, Philippe de Harveng dit qu'elle est située sur la frontière des Ménapiens, et qu'elle touche aux *Propontiens* (6).

Nous n'avons pas l'intention de présenter comme identiques le fond de toutes ces traditions; nous nous bornons à signaler ce qu'elles ont de commun : *l'origine asiatique* attribuée à nos ancêtres.

Une opinion qui, du reste, ne diffère pas de la précédente autant qu'on le penserait d'abord, nous donne une origine celtique. César

(1) Tacite : *de Germ.* cap. III. *Cœterum et Ulyxem quidam opinantur....*

(2) Les Belges étaient appelés *Celto-Scythes*; voyez *Recueil des Historiens des Gaules :* I – 395.

(3) *Et docilis rector monstrati Belga covini;*
Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi; nimiumque rebellis
Nervius, et cæsi pollutus sanguine Cottæ.
(*Phars.* I. — 426.)

(4) *Flandria illustrata :* I. — 16.

(5) *Commentaires :* Liv. VI.

(6) *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux : II – 38.

Digitized by Google

nous croyait Germains (1); ce qui, au fond, est absolument la même chose.

Jetons maintenant un regard sur les noms des lieux de terroir. Ces noms sont des monuments d'une grande importance. Nul d'eux n'a été donné au hazard. Tous portent, plus ou moins, l'empreinte de leur origine; ce sont comme des espèces de médailles, qui révèlent à l'observateur, des faits dont les annales ne font pas toujours mention; mais qui n'en sont pas moins certains. Nous verrons, en effet, que plusieurs noms de lieux confirment plus d'un point de la tradition; et que d'autres nous découvrent des circonstances inattendues qui ne sont enregistrées nulle part.

Nous prions le lecteur de nous permettre de le conduire, un moment, dans le domaine de la philologie; nous serons aussi bref que possible.

Un assez grand nombre de localités de notre pays ont leur nom terminé en *ghem;* par exemple : *Verlinghem*, *Capinghem*, *Frelinghem*, *Radinghem*, etc. — Voir la Carte ci-jointe (2).

Or, le mot allemand *gemach* signifie *habitation; ghemente*, flamand, signifie *commune*, *village*, *ville;* ce que nous nommons *Merville*, est en flamand *Merghem : ghen*, *ghien*, *ghin*, sont des altérations de *ghem*, et conservent, dans ces noms de lieux, la valeur de *ville;* ainsi qu'il en est de *Romainville*, *Sablonville*, etc.

Sweveghem, au nord de Courtrai, doit donc être rapporté aux *Suèves* (3); *Swevezeele* est l'habitation des Suèves, la limite où ce

(1) *Lib.* IV. — *Cap.* 3 et 4 : *Menapii ad utramque ripam fluminis (Rheni) agros, ædificia, vicosque habent.*—PLINE : liv. IV. dit, en parlant d'eux : *A Scalde incolunt.*

(2) Le département du Nord ne compte pas moins de quinze villages dont le nom se termine en *ghem;* dans la Flandre, proprement dite, ils sont presque innombrables. — La Carte indiquée est la 2e *Carte de Flandre.*

(3) D'après SUÉTONE, chap. IX, Tibère aurait transporté des Suèves dans la Gaule. — St.-Eloi trouva, aux environs de Courtrai et de Bruges, des Suèves dont il ne put se faire entendre que par un interprète (WARNKŒNIG : I, 118). La finale *ghem* a d'ailleurs des analogues dans la formation des noms de ville en un grand nombre de pays : c'est *den*, en goth; *ton* ou *town*, en anglais; *gor*, *gherd*, en persan, slave et germain; *gord* ou *grod*, en slave; *gratz*, en bohémien; *var*, en hongrois. (Ex. Drinovar ou Drinopolis). *Vau*, en langue d'oil; *beled*, en arabe; *borg*, en suédois; *borough*, en anglais; *bourg*, en flamand; *brig*, en ibérique; *charta*,

Digitized by Google

peuple s'est avancé vers la mer. *Moringhem* est la cité des *Morins; Vlammertinghen*, celle des Flamands, *Vendeville*, (en latin *Vandalorum villa*), près de Templemars, est une localité des *Vandales; Vendegies* (1) doit être mis dans la même catégorie. D'ailleurs, tout le pays de Gand, Alost et Audenaerde, fut appelé le pays de *Vaudt* ou *Waudt* (2), lorsque Carocq, chef des Vandales, en eut fait la conquête.

On dit que, du quatrième au cinquième siècle, les *Goths* nous apportèrent leurs Dieux (3) et leur mythologie. Faut-il rapporter à *Odin*, leur grande divinité, les noms de *Odinghem*, *Odingezele?* Ou bien, suivant l'étymologie flamande, incontestable dans *Audenaerde*, (terre des bois), les faire dériver des *forêts* environnantes (4)?

Un village de l'arrondissement de Dunkerque s'appelle *Hondeghem* ou *Quienville* : ville de chiens, épithète injurieuse qui n'a pu être donnée à ce lieu par ses propres habitants, non plus que *Hondschoote*: race de chiens (5). C'est, probablement, quelque peuplade vaincue à laquelle le vainqueur aura infligé cet opprobre; et que la force, seul droit des nations barbares, ensuite l'habitude, puissance supérieure à bien des révolutions, auront fixée à jamais.

Suivant quelques auteurs (6), *Flamand*, signifie *fuyard, émigrant.* Une pareille interprétation, si elle était fidèle, prouverait que les Fla-

en phénicien; *caza*, en portugais, *cirta*, en arménien; *citta*, en italien; *stadt*, en allemand; *city*, en anglais; *ciudad*, en espagnol; *iria*, en basque; *nargar*, en sanscrit; *nour*, en chingalais; etc.

(1) Un diplôme de 911 donne ce village à la cathédrale de Cambrai. (Duthilœul: *Petites Histoires*, page 123).— Duvivier : *Echo du Monde savant*, N° 646 page 589, dit que *gies*, *gi*, *i*, finales des noms de lieux, signifient *contrée*, en celte. — Les Gaulois étaient originaires des Celtes. — Plutarch : *in Camillo* — Pausanias : *ex Attic.* I, fol.6. — Dom Bouquet: I. p. 30. — Dio Cassius: fol. 491.

(2) *Annales ecclésiastiques*, II. 684.

(3) *Histoire de la Belgique*, par De Smet, page 11.

(4) Selon qu'on adopte l'une ou l'autre de ces explications, *Oudingezele*, signifie *compagnons d'Oudin*, ou *compagnons de la forêt; Oudinghem : ville d'Oudin* ou *ville des bois.*

(5) *Schot* ou *Schoot* signifie *lieu de défense*, *enclos*; en vieux français *plessis*. — *Hond : chien.* — *Schoot : rejeton, giron, sein.*

(6) Warnkœnig : *Histoire de la Flandre*. I. — 119.

Digitized by Google

mands ont un nom *infligé*. A moins qu'on admette qu'une partie des habitants d'un pays ait qualifié, de la sorte, les *émigrants*, ceux qui quittaient le sol de la patrie. Il faudrait, peut-être, préférer encore l'avis de ceux qui rapportent ce nom à une distinction tirée de la loi des Allemands, qui divise la nation en trois classes : les *Meliorissimi*, les *Mediani*, les *Menofledi* (1). Cette dernière classe désigne les *fledmen* attachés au manoir ; ces hommes ont dû, naturellement, et plus tôt que les autres, composer l'émigration, et ils en ont pu recevoir le nom de *Fledmen*, ou *Flamands*.

Pour contenter tous les goûts, en fait d'étymologie, n'omettons pas l'opinion de Vredius, qui fait dériver *Flandre* de *Fry-Lander, (terra franca)* ni celle de Leroux, auteur du *Recueil de la Noblesse de Bourgogne et de Limbourg*, qui fait venir *Flandre*, des *vents qui soufflaient avec impétuosité contre les forêts, dont le pays était autrefois couvert;* ni, enfin, celle qu'on trouve dans les *Généalogies et anciennes descentes des Forestiers* (2), qui la rapportent à *flatibus* ou *fluctibus*.

Quoiqu'il en soit, aucun titre antérieur à 678 ne mentionne le nom de *Flandre* : il apparaît, pour la première fois, dans la vie de St-Éloi, écrite par St-Ouen. Par la suite, ce mot désigne Bruges et ses environs. Dans Ducange, *flampedes* est employé une fois pour *flandrenses*.

Une ville, maintenant détruite, mais qui existait non loin de *Nieuport*, s'appelait *Lombardzyde* : siége, résidence des Lombards. Les Lombards : *longues lances*, y étaient arrivés par la mer. Cette épithète a pu désigner leurs armées, sans qu'elle fut le nom de la nation elle-même.

Vers 291, Maximien donna des terres à cultiver dans la Morinie, qui venait d'être dépeuplée par les ravages des Barbares. Était-ce ces Lombards? Avant eux, avec eux, après eux arrivèrent aussi par la mer les Danois, les Saxons, les Senes, qui reçurent le nom générique de *Normans*, hommes du Nord. Leurs incursions se prolongèrent jusqu'en 944. Nous avons *Noormans-Cappel*, près d'*Ysendick*.

La ville d'*Hulst* était le *Portus Saxonum, Saxi-Portus*, et toute la côte s'appelait le *Littus Saxonicum*. Hantay, dans le département du Nord, doit son origine aux Saxons que Charlemagne y fit transporter,

(1) Eusèbe Salverte : II. 131.

(2) Anvers : 1578, in-folio page 2. — On appelait la Flandre *Nemorensis*, *Æstuaria*.

Digitized by Google

et son nom, à un canal qu'ils creusèrent pour faire écouler les eaux de ce terrain marécageux (1).

Les Cimbres, originaires des Danois et des Saxons (2), vinrent aussi dans le pays. On attribue, mais à tort, à *Camber* ou *Cambron*, un de leurs chefs, la fondation de Cambrai. Ces peuples essartèrent les forêts voisines de la mer; mais des inondations fréquentes les forcèrent à se retirer. En 445, ils faisaient la guerre aux Morins; les Rhuthéniens, autres peuples de la Germanie, vinrent à leur tour. C'est d'eux que provient le *Rhuten*, nom duquel les nautoniers flamands appelaient les ports et les rivages de la mer. Dans les écrivains romans, la Flandre est désignée par le mot de *Ruthélie* ou *Ruthénie*.

En 385, les Huns, les Goths et les Celtes ravageaient le pays, les Bagaudes s'exilaient et partaient pour l'Allemagne.

C'est de la Hesse que nous vinrent les Kattes : *Kath*, en saxon, signifie guerrier; (César, qui les avait combattus, les désigne sous le nom de *Suèves*). Ces peuples ont laissé fréquemment leur nom dans l'Europe et ailleurs. Sans compter *Kattigara*, port de Thinœ, aujourd'hui Mergi, dans le royaume de Siam; ni même le *Kattegat* : porte des Kattes, qui est trop loin de nous, nous avons, en Flandre, le *Kattewyck*, près d'Anvers; le *Katsberg* : mont des Kattes, près de Cassel et de Bailleul (3); le *Kattebeke :* ruisseau des Kattes, qui se jette dans l'Estanforde, affluent de l'Yser. *Kattuaci, Tuaci, Duaci :* (ceux de Douai), se rattache, peut-être, à cette origine. Quant à *Vermouscat*, indiquerait-il un lieu où les Kattes auraient été défaits?

Au surplus, ces Kattes poursuivirent leurs courses jusqu'à Caen : *Cath-Burgum;* Catheim, Cathen : ville des guerriers. Des bords du Weser, ils allèrent fonder une colonie, souche des *Cat-Uriges*, dans le territoire d'Embrun et de Briançon; dans le département de la Moselle, ils bâtirent *Kattenom*, etc., Selon Furetière (4), les Kattes, ou

(1) *Hantay*, de *hant* : main; et de *teyck*, canal : canal creusé par la main de l'homme.

(2) *Annales ecclésiastiques*, tome II. page 614.

(3) Tacite : *de moribus Germanorum, cap.* III, parle d'un *Mons Cattorum*, qu'on estime être le Mont-Cassel. — Voyez, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, tome II, p. 31, le *Programme des principales Recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*, par M. le docteur Le Glay.

(4) Voyez son *Dictionnaire historique*, article *France*.

Digitized by Google

Hessiens, étaient le plus puissant des peuples qui composaient la nation franque. En Hesse, *Vranghe*, primitif de *France*, veut dire féroce (1). Les ancêtres d'une partie des Flamands, chez qui, de nos jours, la France est encore dénommée *Vrankrik*, seraient donc aussi la souche d'une partie de la nation française.

Les Francs, qui sont bien incontestablement d'origine germaine, vinrent à leur tour; et tous ces éléments divers formèrent le fond de la nation belge.

Outre les mouvements généraux qui amenaient sur le sol de la Flandre tous ces étrangers, il y avait aussi des déplacements plus ou moins considérables parmi les fragments de la population elle-même. C'est à une cause semblable qu'il faut attribuer ces homonymes dont plusieurs sont si embarrassants.

Nous avons des Bretons en France, il y en a en Angleterre qui conservent la même langue : le celte. On trouve des deux côtés du détroit des *Menapii*, des *Parisii;* ainsi nous avons Samer (du latin *samera:* semence d'orme), près Boulogne; Samerghem, à trois lieues de Gand, et Samertown, à neuf lieues de Dorchester; *Temse*, (la Tamise), en Angleterre; et *Tempseca*, sur les bords de l'Escaut (2). Nous avons Aix *en Pévèle*, comme nous avons Aix en Provence, Aix-la-Chapelle; Lomme, près de Lille, Lomme, près de Namur. Sur le versant septentrional des Pyrénées, comme près de la Meuse et du Rhin (3), existent un Bruges, un Gand, un Tournai, etc.

Nous pourrions étendre de beaucoup cette nomenclature; mais nous la finirons en citant la *Flamengrie*, arrondissement d'Avesnes, qui semble devoir son origine à une colonie venue de la Flandre : les bonnets plats et plissés des femmes de ce village rappellent encore ceux des Flamandes, proprement dits.

César, lors de son arrivée dans nos contrées, estima à neuf mille le nombre des guerriers Ménapiens, à vingt-cinq mille ceux des Morins et à cinquante mille ceux des Nerviens. Si l'on s'en rapporte aux auteurs qui ont parlé de la géographie de notre pays, ces derniers s'étendaient dans le Hainaut et le Nord de la France. De petites tribus qu'ils avaient soumises occupaient probablement la côte de la Flandre

(1) *Dictionnaire encyclopédique*, 1841. page 229.

(2) Titres de 772 et de 870. — Voyez WARNKŒNIG : *Histoire de la Flandre*, tome I, page 129.

(3) Voyez DE BAST, pages 72 et 80.

Digitized by Google

occidentale, puisqu'on l'appelait *Nervicanus Tractus* (1). Les Ménapiens, ancêtres des Lillois, arrivaient de la Westphalie ; ils passèrent par la Hollande et le Brabant septentrional et vinrent peupler le territoire qui constitua depuis la châtellenie de Lille, Courtrai, Gand et même jusqu'à Bruges et Audenaerde, le long de la rive gauche de l'Escaut, vers Anvers, ainsi que les côtes jusqu'aux frontières des Morins (2). Un titre de 1085 (3) nous apprend même qu'à cette époque Cassel était compris dans le *quartier des Ménapiens.*

Aux nombreuses invasions dont la Flandre fut l'objet de la part des peuples du Nord, il faut ajouter celles qu'y firent les peuples du Midi. On a longtemps cherché à quelle limite les deux occupations s'étaient d'abord arrêtées et quelle ligne les avait séparées. Nous avons cru devoir aussi dire notre mot; et voici de quel point nous sommes partis pour apprécier la double action qu'il fallait constater :

Les premiers établissements fondés dans un pays ont dû se former le long des rivières, où l'on trouve les nécessités de la vie : eau, feu et voies de communication. *Eau*, dans le courant; *feu*, dans les bois qui les avoisinent toujours; *voies de transport*, sur la surface même des rivières. Nous avons donc examiné quels établissements, quelles villes, quels villages offraient dans leurs noms primitifs des différences formelles d'origine. Or, voici ce qu'avec nous chacun peut, d'abord, remarquer :

Le mot allemand *bach* signifie ruisseau. Il s'est transformé selon les lois ordinaires, en *beke* ou *becque* en flamand. La foule des noms de lieux qui ont cette finale et qui sont sur le bord des cours d'eau se rapportent donc à une origine septentrionale ou germaine (4). Et, c'est surtout entre l'Escaut et la mer que s'en trouve la plus grande quantité.

A une latitude qui approche de celle de Courtrai, on les voit devenir plus rares, puis disparaître tout-à-fait. Au contraire, en avançant vers l'Est, on voit, le long des ruisseaux, beaucoup de noms terminés

(1) Malte-Brun : tome I, page 272.

(2) Warnkœnig : tome I, page 118.

(3) Saint-Genois : page 458.

(4) Par exemple : Bambecque, Escobecque, Esquelbecque, Morbecque, Steenbecque, etc.

Digitized by Google

en *ries* (1). Or, la finale *ries* est un dérivé de *rivus*, c'est une racine méridionale; et il est évident qu'un peuple autre que le précédent a primitivement habité ces lieux et leur a imposé des noms.

Ainsi que le fait remarquer Rapsaet (2), les provinces wallonnes occupent une enclave qui représente à peu près le pays qu'habitaient les Nerviens, les Eburons et les Atuatiques; il nous semble donc très-probable que la limite qui sépara originairement les deux peuples du Nord et du Midi est tracée par cette différence des noms.

Depuis cette époque, la langue wallonne a étendu ses conquêtes sur le territoire germain; on parle aujourd'hui le français dans beaucoup de localités où régnait autrefois la langue du Nord.

Il était intéressant de savoir quelle progression avait suivie ce travail; et nous croyons fournir au lecteur des documents intéressants en mettant sous ses yeux la carte de la délimitation actuelle de la langue française et de la langue flamande (3). Nous avons dressé cette carte sur les documents authentiques que nous reproduisons ci-dessous, après en avoir fait l'objet d'un mémoire fourni à la Commission historique du département du Nord, en Décembre 1843.

On est encore à discuter sur l'origine de la langue flamande et sur les peuples qui l'ont importée dans le pays où elle règne aujourd'hui. C'est un point qui pourra être longtemps controversé; mais un fait important que l'on peut constater, c'est l'étendue même du territoire qu'elle embrasse.

Pour y parvenir nous avons dépouillé les réponses au questionnaire que la Commission historique du département du Nord a adressé aux maires des communes.

Voici comment nous avons procédé :

Nous avons fait une classe à part des questionnaires relatifs aux communes où l'on ne parle que flamand; une seconde division a renfermé ceux des localités où les deux langues sont parlées, mais où le flamand domine; une troisième section contient ce qui est relatif aux lieux où les deux idiômes sont également employés; une quatrième pour ceux où le français règne seul. Nous avons réuni à part les réponses qui fournissent des renseignements plus détaillés et qui prouvent dans leurs auteurs plus de concours et de bonne volonté; nous citons, sous ce rapport, ceux de Steenwerck, de Gravelines, de Bailleul, et surtout de Dunkerque.

(1) Notamment Aymeries, Bermeries, Déhéries, Felleries, Romeries, Semeries.

(2) Voyez De Smet : tome I, page 80.

(3) Voyez la *Carte de la délimitation des deux Langues dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.*

Digitized by Google

Ce premier dépouillement opéré, nous avons marqué, sur une carte d'assez grande dimension, le résultat des renseignements obtenus; et, pour cela, nous avons adopté les signes suivants :

Une seule ligne horizontale ——, mise au-dessous du nom d'une localité, indique que l'on y parle exclusivement le flamand.

Deux lignes semblables et parallèles ═══ indiquent la langue française, et signifient qu'elle est seule mise en pratique. Nous avons conservé ces signes qui se prêtent facilement à toutes les indications nécessaires. En effet, faut-il indiquer que les deux langues sont également parlées? Nous mettons les deux emblèmes l'un à côté de l'autre ═══ Faut-il indiquer que le flamand domine? Nous l'exprimons naturellement ainsi ═══ Au contraire, pour dire que c'est le français qui l'emporte, nous traçons ═══

Après avoir ainsi marqué, d'une manière facile à saisir, les détails linguistiques dont nous avions besoin, nous avons fait passer une ligne par les diverses localités où le flamand domine et qui sont les plus voisines de celles où cette langue règne seule; nous avons aussi obtenu une courbe très-accidentée, mais qui renferme dans sa périphérie toutes les localités purement flamandes; la limite elle-même nous montrant jusqu'où le français s'est avancé à la conquête du pays.

Nous avons alors fait passer une seconde ligne par les localités où les langues sont également cultivées. Celle-ci s'est trouvée extérieure à la première, et nous a montré en quels lieux l'équilibre s'est établi dans la lutte entre les deux idiômes.

Nous en avons tracé une troisième, en passant par les communes où domine le français. Ainsi qu'on devait s'y attendre, cette ligne est encore extérieure à la précédente. Enfin, une autre ligne a lié entr'eux les endroits les plus voisins des précédents, où le français règne seul. Celle-ci devait circonscrire toutes les autres. C'est en effet ce qui arrive.

Nous avons alors pris un calque de ces divers traits, et nous les avons rendus plus saisissables à l'œil par des teintes coloriées.

En jetant les yeux sur ce tableau, on acquiert, à l'instant, la conviction que la langue flamande tend, par une marche assez rapide, à se retirer devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire; et, outre l'attaque qu'elle lui fait à l'extérieur, elle s'infiltre dans le pays par une trouée qui suit à peu près la grande route de Lille à Dunkerque. Dans cette dernière ville, elle-même, les choses ont pris, depuis cinquante ans, une position inverse : en 1780, le flamand y dominait, aujourd'hui c'est le français; qui, d'ailleurs, gagne aussi le long des côtes.

L'inspection détaillée nous fait arriver à des résultats qui confirment le précédent, et qui ne sont pas sans intérêt.

Ainsi, la marche progressive du français est prouvée par les noms flamands des lieux où cette dernière langue est inconnue depuis un temps immémorial. Exemple : Offekerque, Nordkerque, Zuydkerque, Loon, Ste-Mariekerke.

Ces communes, où le français domine aujourd'hui, sont évidemment d'origine flamande, et l'on ne peut s'arrêter à l'idée que c'est la langue flamande qui s'est avancée sur le territoire français. On peut, en effet suivre cette ligne :

Holque, Watten, Craywick, Saint-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Looberghe, Brouckerque, Spicker, Mardyck;

Staple, Sercus, Boeseghem, Haverskerque, Hazebrouck, Merris, Bailleul.

Digitized by Google

Deux percées, qui aboutissent à Dunkerque, se sont faites à travers le pays flamand, ainsi qu'on peut le voir :

L'une par Houtkerque, Bambecque, Killem, Hondschoote, Moerkerque;

L'autre par Cassel, Noordpeene, Ledringhem, Bollezeele, Esquelbecque, Wylder, Quadypre, Bergues, Coudekerque, Téteghem.

Le flamand règne seul, dans le groupe du Nord : à Grande-Synthe, Arembouts-Cappelle, Bierne, Pitgam, Crochte, Socx, Dringam, Bissezeele, Zegerscappel, Wulverdinghe, Volkerinckove, Rubrouck, Broxeele, Arnéke, Zermezeele, Buysscheure Ochtezeele;

Dans le groupe du Midi, à Terdeghem, Eecke, St-Sylvestre-Cappel, Houdeghem, Bore, Pradelles, Strazeele, Morbecque, Steenbeque;

Dans le groupe de l'Est, à Leffrinckoucke, Uxem, Herzeele, Oudezeele, Winnezeele, Zermezeele, Hardifort, Wemaers-Cappel, Zuydpeene.

Quelques points peu nombreux semblent se soustraire à la classification générale. Ainsi : Rute, hameau de Bourbourg; la Motte-au-Bois, près Morbecque, parlent français, tandis que les environs sont flamands; de même, le Haut-Pont, faubourg de St-Omer; Pré-à-Vin, près Merville, parlent flamand, et sont isolés au milieu d'une population française. Remarquons, d'ailleurs, que ces noms sont français (*).

Le Neuf-Fossé d'Aire à Saint-Omer était autrefois considéré comme la ligne de démarcation des deux langues. Aujourd'hui, il est constaté que le français a franchi cette barrière, et est arrivé jusqu'à Staple; il est seul parlé à Renescure, à Thiennes, à Haverskerque ; il domine à Blaringhem, Boeseghem; il est parlé conjointement avec le flamand à Lynde; il est plus ou moins connu à Ebblinghem, Wallon-Capelle, Sercus.

La Lys séparait jadis le domaine des deux langues, comme le prouvent certains proverbes usités dans les localités qui avoisinent Steenwerck et d'autres communes.

Aujourd'hui, il a également franchi cette ligne, et s'est avancé à Coudescure, Neuf-Berquin, Doulieu, Steenwerck, Nieppe, Crebbe; dans peu de temps, il aura chassé le flamand de Neuf-Berquin, Hazebrouck, Bailleul.

A partir d'Armentières, le français suit plutôt le cours de la rivière; on retrouve le flamand à Warneton, Wervicq, Hallewin; et même en deçà de la rivière, à Roncq.

Cette dernière particularité ne diminue en rien l'exactitude de la propositon qui énonce le progrès du français; car il règne seul en deçà de la Lys, en des lieux d'origine flamande : Verlinghem, Radinghem, etc.

Quelle est la cause active de cette progression incontestable? C'est, 1°, la nature même de la langue, plus harmonieuse, plus avancée que sa rivale; 2°, c'est la multitude des écrits qui naissent chaque jour en français, tandis que le flamand est presque privé de toute littérature; 3°, c'est la domination du peuple français et son influence commerciale; 4°, c'est l'éducation que les flamands aisés viennent chercher en France; 5°, c'est la présence des administrations françaises dans les grands centres de population et celle des employés dans les communes.

La carte que nous avons dressée ne saurait être d'une *rigueur mathématique*. Il

(1) Houthem, entre Zelleleke (près d'Ypres), Sonnebeke et Hollebeke, parle exclusivement le français, tandis que tous les villages environnants parlent flamand.

Digitized by Google

MER
RTE
MITATION
Flamande
de Calais.
adoptés
Flamande
Française
CRAVELINES
BOURBOURG
Bergues
Hondschoote
Ledringhem
Nieuwkerke
Ledringhem
Ledringhem
Ledringhem

Digitized by Google

peut se faire que quelques-uns des renseignements que nous avons reçus ne soient pas d'une exactitude complète; mais il suffit qu'elle soit exempte de grosses erreurs. Or, nous croyons pouvoir affirmer qu'elle dépasse, sous ce point de vue, le degré de précision auquel nous pouvions nous arrêter.

V. ÉTUDE DES NOMS DE LIEUX.

L'ÉTUDE des noms de lieux nous a fourni des renseignements qui ne sont pas sans importance. Si le lecteur le permet, nous exploiterons encore quelques instants cette mine précieuse; et, s'il en était besoin, nous nous abriterions sous le grand nom de Leibnitz, qui regardait les noms des localités comme les plus propres de tous à conserver les noms des idiômes perdus ou la trace des nations détruites; nous citerions M. Eusèbe Salverte (1); mais trêve de réflexions préliminaires, entrons dans le sujet.

Nous ne voulons pas nous arrêter à signaler la formation que nous montre Zeelande : terre de mer; Beverland : terre des Castors; Hollande : terre basse ou creuse; non plus que Islande, Finlande, Groënland, Markland et autres contrées lointaines; parlons de la Flandre.

Mund, allemand, *Mond*, flamand, signifient bouche, embouchure; *Dendermonde*, *Tenremonde :* bouches de la Dender, de la Tenre; *Ysselmonde*, dont s'empara Guillaume-le-Conquérant; *Ruremonde*, *Rupelmonde*, doivent leurs noms au voisinage de l'embouchure de l'Yssel, de la Roer, de la Rupel, et l'on en peut conclure que ces villes ont une origine germanique. La finale *monde* se transforme en *Mont*, comme dans *Deulemont :* bouches de la Deûle. Ce lieu est en effet situé au confluent de la Deûle et de la Lys.

Mais *mont* vient aussi du radical *mons*, (montagne), comme dans Chaumont, *(Calvus mons)*, Flaumont, arrondissement d'Avesnes, *(Flavus mons)* Mont-Jaune. Pour décider sur l'origine des lieux dont le nom est en *mont*, il faut donc inspecter les lieux. Si, près de l'un, se trouve une rivière et si l'autre est sur une éminence, le premier a la valeur de *bouche* et le second celle de *montagne;* et, de plus, *le premier a été nommé par les peuples septentrionaux, et le second par les peuples venus du Midi.* (2)

(1) Voyez, surtout, tome I, pages 29 et 31.

(2) Parmi les localités du département du Nord, une quinzaine rappellent ou'

Digitized by Google

Tirlemont est au confluent de deux rivières; l'une d'elle avait, probablement, le nom de *Tirle* ou un analogue. Très-souvent la rivière donne son nom aux villes bâties sur leurs bords : parmi des milliers d'exemples, citons *Denderbelle*, *Denderleuwe*, *Denderwyndeke* qui sont situées sur la *Dender; Oieghem* sur l'Ooie, *Schelderode* sur l'Escaut *(Scaldis)*.

Becque, ruisseau, a fourni *Becquerel*, petit ruisseau; c'est le nom du Nord : *Ries*, *Riez*, *Riot* sont les synonymes du Midi. Les noms de famille *Delebecque*, *du Riez* sont donc la traduction l'un de l'autre. *Michelbeke* et *Riot-Miquel* sont deux villages du département du Nord; leur nom montre qu'ils sont tous deux postérieurs au christianisme; mais le premier est et doit être sur le territoire flamand et le deuxième appartient au territoire wallon : l'un est dans l'arrondissement de Dunkerque, l'autre dans l'arrondissement de Cambrai.

Près de Lys-lez-Lannoy, arrondissement de Lille, se trouve le *Riez de le Bèque;* il est évident que ce ruisseau a vu, successivement, sur ses bords, deux peuples, dont le second était méridional et a pris, pour nom propre, ce qui n'était qu'un substantif commun.

Si nous rencontrons un lieu dont le nom se termine en *beke*, et que nous n'apercevions pas de courant d'eau dans le voisinage, nous sommes autorisés à conclure que le ruisseau a disparu, et nous en déduirons des renseignements géologiques qui n'auront peut-être été notés nulle part. Nous appliquerons ce raisonnement à *Harlebecke*, *Steenbecque*, *Flobecque* (petit ruisseau), etc.

Sart désigne un lieu inculte couvert de buissons. *Essarter*, c'est *défricher*. Tous les noms en *sart*, *sars* et *essars* sont d'origine méridionale. Nous obtenons ainsi des renseignements sur *Sars*, hameau de Flers; *Sars* et Rozières, arrondissement de Valenciennes; *Sars*-Poteries, Preux-au-*Sart*, arrondissement d'Avesnes; *Essart* près d'Hazebrouck, etc.; nous avons la signification des noms de famille Delsart, Wattier-Sart, Dusart, de Sars, des Essarts, Sarsfield, de Muyssart, Liessart, Minsart, etc.

Les noms des premiers cultivateurs du *Sart* se sont identifiés avec celui du *Sart*, lui-même, comme dans Lambersart, Robersart, Martinsart, Rogiersart; leur qualité, dans Libersart, *(Sart* de l'affranchi), Fratrissart, Monisart, *(Sart* du frère, du moine); Rainsart, *(rami sartus)*, etc.

confirment cette assertion; elles sont situées dans la partie wallonne ou dans le Hainaut, par exemple: Beaumont, Berlaimont, Brunemont, Dimont, Faumont, Flaumont, Hautmont, Jeumont, Reumont, Limont, Monchaux, Mons en Barœul, Mons en Pévèle, Mouvaux, Orsinval, etc.

Digitized by Google

La nature des plantations qui couvraient le *Sart* ou ses environs, se déduit des noms restés à certaines bourgades : Boussoy (de *Buxus*, buis); Aulnoy, Launois, Lannoy (des aulnes, aune); Rouvroy (de *robur*, chêne); Roubaix (de *rubus*, buisson)..... Ces noms sont, au plus, contemporains des Romains; Tilloy (tilleul), Epinoy (épine), Quesnoy (chêne), Fresnoy (frêne), Houssoy (houx), Ronchin et Roncq (ronces) sont wallons et plus récents. Chesnois, Chenaie, Rosoy et autres analogues sont plus récents encore et français.

Plusieurs noms de lieux présentent des particularités remarquables. Par exemple, Ostende, (fin à l'Est) : comment s'expliquer qu'on appelle *fin à l'Est* une ville située sur la côte occidentale? Faut-il admettre que le fragment du sol où elle est bâtie était autrefois sur la mer, et que les habitants de cette île, aujourd'hui détruite, aient ainsi nommé un lieu qui, seul, aurait survécu à la catastrophe qui a fait disparaître le reste? Faut-il plutôt admettre que l'on devrait écrire *Ouestende* ou *Westende?* mais un village non loin de là se nomme ainsi; il n'y a donc pas eu d'erreur de nom, que faut-il en conclure? c'est à la sagacité du lecteur à décider.

Les maîtres du monde ont sillonné notre pays de voies militaires : les lieux bâtis sur ces chaussées ont souvent des noms terminés en *strées* (de *strata*), en *cauchie* ou en *chaussée*. Les premiers noms sont contemporains du séjour des Romains, les seconds accusent une origine romane ou wallonne, les derniers sont français : *Estrées*, près de la chaussée de Lille à Douai, *Estrées*, arrondissement de Valenciennes, sont de la première de ces classes; Villers-en-*Cauchie*, *Cauchie*-d'Ecques, près de Saint-Omer, sont de la deuxième; Gognie-*Chaussée*, Saint-Remi-*Chaussée* sont de la troisième.

La finale *Court*, abrégé de *Courtil* (jardin, en wallon) correspond à *hove*, *hof*, des Allemands. Nous avons, dans le département du Nord, une vingtaine de ces noms. La première partie du mot en indique le sens : Ribécourt, Honnecourt, Roucourt, etc. *Bavinchove*, *Volckerinckhove*, etc., sont des analogues en flamand.

Lies, *liu* paraissent être une corruption de *lieu;* Romanlin (lieu romain) serait synonyme de Rumillies près Cambrai. Les finales en *ies* sont très-nombreuses dans le département du Nord; nous pourrions en citer une soixantaine en *lies*, *ries*, *cies*, *mies* et *gnies*.

Un village de l'arrondissement de Valenciennes se nomme Vicq, probablement du latin *vicus*, (hameau, village). Wervick (*viroviacum*) était donc originairement un village de guerriers, qui

Digitized by Google

auront formé ce nom *hybride* (1), en y réunissant deux racines d'origine différente. Craywick, Salperwick, Norwick ont cette même formation flandro-latine. Lameries (ruisseau des moutons) et beaucoup d'autres semblables pourraient y être joints.

Rick (royaume, roi) se trouve dans Cortryck (Courtrai), Vertryck, Capryke, Wilrick, Erick, etc.; *Steene*, pierre (en anglais *stone*); dans Steene, Steenwerk, Steenbecque, Steenvoorde; *Ecques*, finale qui, chez les Celtes, paraît signifier *ville* (2), termine le nom d'un grand nombre de localités sur le territoire des Morins (3). W, lettre germaine, adoucissement du G, est l'initiale d'une quarantaine de villages de l'arrondissement de Lille, dont il fait considérer les premiers habitants comme des hommes du Nord.

C'est assez, c'est peut-être trop nous occuper d'une étude qui pourrait ne pas plaire à tous les lecteurs. Si nous ne disons rien de tous les noms plus modernes, pas même du pays de l'*Alleu*, à la dénomination féodale, pays qui nous donne de si bonnes cerises..... il faut, du moins, consigner ici, ne fut-ce que pour mémoire, un royaume écroulé, dont le nom se perd déjà dans la nuit des temps; le royaume des *Estimaux* (4) — Qu'est-ce que cela? direz-vous; — quelle est l'origine de ce peuple? Est-il de la souche des Samoyèdes ou des Groënlandais? — Sachez donc qu'il existait à Faches, près de Lille, un fief de deux à trois cents bonniers, et que le seigneur de ce fief prenait le titre de *Roi des Estimaux et de tous les francs-alleux tenus du chastel et de la salle de Lille*. Or, on appelait *Stimaux*, *Estimaux* les six principaux alleux de notre châtellenie.

(1) M. Eusèbe Salverte, (tome I. pages 35 à 37) cite plusieurs exemples de formations analogues.

(2) Cette finale équivaut à la désinence *Ka :* dans les diplômes du moyen-âge *Rosbeka* est la même chose que *Rebecq; Recques : Reka; Quesques – Reseka : Regeca; (Mémorial historique et archéol. du Pas-de-Calais;* tome XI.) *Lincques, — Liskas, Liskes. Crecques. — Creska....* D'un autre côté, *Setques* est appelé en latin *Sethiacum (Ibid.* p. 224); *Wisques, Viciacum (Ibid.* p. 226); la finale *ecques* a donc le sens de *ghem*, en saxon.

(3) Par exemple : *Wardrecques, Westecques, Coyecques, Eperlecques, Clercques, Blandecques, Serques, Necques, Rebecques, Recques.* Nous y joindrons *Arques, Clarques, Tinques, Tilques, Bilques, Disques, Wisques, et Bienques.*

(4) Voyez, pour plus de détails, la *Notice sur le royaume des Estimaux*, par M. le docteur Le Glay dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences de Lille :* 1838. 2.e partie, page 348.

Digitized by Google

VI. CONSIDÉRATIONS ZOOLOGIQUES.

Une terre comme la Flandre, sortant des eaux et ensuite laissée à elle-même, devait contenir des lagunes, des landes, des forêts et tous les animaux qui y cherchent ordinairement leur asile. Nous avons parlé des uns; disons quelques mots des autres:

Les premiers dignitaires de la Flandre historique furent des Forestiers. C'est une indication assez claire qu'elle était couverte de bois. La plupart de ces forêts passèrent bientôt au pouvoir des communautés. Celles-ci les préservèrent de la dévastation qui fit disparaître successivement les autres. Tout en défrichant des terrains, les religieux surent ménager les forêts: au XIVe siècle, il en existait encore dix en Flandre, qu'on trouve souvent citées dans les actes de donation (1). La révolution de 1789 les trouva toutes entre les mains des communautés.

On voit de bonne heure les terres arables citées dans les titres et diplômes de la collection de Miræus: c'est encore aux religieux qu'on en fut redevable. Mais on trouve aussi, et plus fréquemment, des *lieux incultes, Wastines*, etc.

Toutefois, les hôtes des forêts et des marais subsistèrent autant et plus que les forêts elles-mêmes. Aussi, c'est contre eux que les défricheurs durent d'abord lutter; et les légendes ne manquent pas de traits merveilleux en ce genre.

St.-Amand, qui vint apporter l'Evangile dans nos contrées, est le premier que nous y rencontrions (2). Il trouva sur son passage un serpent tel qu'on n'en avait jamais vu... et tel qu'on n'en vit jamais par la suite... il se prosterna, se signa, et le serpent ne fut plus jamais aperçu (3).

Dans l'histoire de Cousin, le Saint est représenté sur une pierre sépulchrale avec un dragon qu'il foule aux pieds.

Un seigneur de Rumillies combattit, dit une chronique, un affreux dragon qui dévastait ses terres; il le vainquit, et, en souvenir de ce fait mémorable, les moines de St.-Géry, à Cambrai, prirent un dragon dans l'écusson de leurs armes.

(1) Varnkœnig : II, 33.

(2) « *Amandus genere aquitanus Oyia Insulâ, non procul Rupellâ.* .. » *Ex. off. ej. sancti in proprio Cameracensi. Ann.* 1841, 11 *Februarii.* Godescard dit que ce saint résida dans l'île d'*Oye*, près de l'île de Rhé. — Voir cet auteur à la date du 6 Février. — Oye est une rivière de la Flandre.

(3) M. Bottin : *Archives historiques et littér. du Nord de la France* : I. 102.

Digitized by Google

Saint Waast, qui fut évêque de Cambrai, est représenté avec un ours; le hameau d'*Oursel* doit son nom à un animal de ce genre (1).

Le dragon de Wasmes est célèbre dans nos chroniques locales. Gilles-de-Chin s'y prit, pour le vaincre, comme on dit que le fit, contre un serpent monstrueux qui désolait l'île de Rhodes, Dieudonné de Gozon, 27e Grand-Maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, en 1345. Ce beau fait se passait en 1137, et, plus de six siècles après, l'épitaphe du vaillant seigneur en rappelait la mémoire. Une procession annuelle avait lieu à Wasmes où l'on montrait aux curieux *la caverne du serpent*, etc.

Les *Archives du Nord* (2) citent plus de vingt de ces monstres dont les traditions et les monuments ont conservé le souvenir. Nous y voyons, pour notre part, non une simple fable, comme quelques personnes paraissent le penser, mais une personnification, un mythe. Les religieux durent lutter contre les bêtes malfaisantes qui habitaient les forêts, les lieux marécageux; de là, ces récits qui leur attribuent la mort d'un monstre. Quoiqu'il en soit de cette interprétation, n'oublions pas que nous avons dans Lille, la rue *du Dragon;* qu'à son angle avec la rue *des Augustins* et sous l'enseigne du *Dragon vert*, existe encore une maison citée dans un titre de 1434, sur la façade de laquelle se trouve sculptée la figure que nous reproduisons fidèlement ici; et

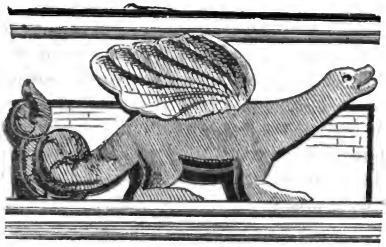

(1) Ce hameau fut joint à la France en 1779 par suite d'un traité avec l'Autriche.

(2) M. Bottin: *Archives historiques et littéraires du nord de la France*: I. 100.

Digitized by Google

qu'à Saint-Maurice, avant la Révolution, il y avait *l'Autel du Dragon*. Le dragon était l'Étendard des Gaulois (1).

S'il faut en juger par le grand nombre des localités dont le nom rappelle leur présence, les loups étaient beaucoup plus abondants que les dragons eux-mêmes : nous avons Bersée (2), Leuwarden (3), Canteleu (4), Mont-à-Leux, Louvil, Louvignies, La Louvière, (5), etc.

Si nos forêts recelaient des loups, nos marais avaient des castors; Beuvrages leur doit son nom, qui signifie rivière des castors *(Bever aege)*, et lui vient de ce que, dans les tourbières, on découvre beaucoup d'os de ces animaux (6). Plusieurs localités rappellent aussi, dans leurs noms, la présence d'animaux; par exemple : Thérouanne *(Theren-burg)*, Beest-Brugge, voisin de la forêt dont il tire probablement ce nom.

Suivant une ancienne chronique, il y avait encore, au XIe siècle, une grande quantité de serpents dans les landes et bruyères qu'on trouvait entre Lille et Tournai, et que des actes du siècle suivant citent encore comme existant à Lamain (7).

Depuis longtemps nos forêts sont veuves des sangliers et des cerfs, dont les comtes de Flandre s'étaient réservés la chasse. Le dernier cerf

(1) Voyez le *Vade mecum du Peintre* par Desvignes, 2 vol. in-folio.

(2) Bersée, en latin *Bersæ*, *Bersarum*, *Berst* veut dire *loup;* d'où *Bersare suivre le loup*, (Duthilœul : *Petites Histoires*, page 107).

(3) Leuw-Arden : Terre des loups.

(4) Cante-leu : Chante-loup, à cause des hurlements que les loups y faisaient entendre.

(5) La Louvière est un hameau de Fives, près de la voie ferrée.

(6) Voyez *Acta S. S.* 26 Juin.

(7) *Annales de France* citées par les *Annales ecclésiastiques :* I. 419. Voici comment elles s'expriment : « En 1068 s'assembla une si grande multitude de couleuvres et de serpents, qu'ils étaient en nombre innombrable et s'étant divisés en deux escadrons, les uns deça, les autres delà, commencèrent à courir les uns sur les autres avec telle force et impétuosité que l'une des parties commença à faiblir, tellement que ceux qui en restaient, s'allèrent masser au creux d'un arbre en dedans terre; l'autre partie, comme victorieuse, demeura sur le champ de bataille avec tel bruit et sifflement qu'ils tindrent bon sans s'escarter jusqu'à ce que les paysans assemblez y apportèrent tant de bois et de paille, qu'avec le feu qu'ils mirent dedans, ils furent tous brulez. »

Digitized by Google

dont nous trouvions la trace, est de 1601 ; il fut pris, près du pont de Canteleu et présenté au gouverneur de Lille (1).

Notre climat s'est aussi refroidi, s'il faut en juger par la disparition des vignes qui y étaient plantées du temps des Romains. Des vignobles dans le département du Nord?.... — Oui, lecteur : Wingaerde (vignoble) est près de Bailleul; Préavin, de beaucoup postérieur au précédent, est entre Merville et Hazebrouck. Roisin (*Racemum*) est d'un âge intermédiaire, et montre que la vigne était aussi bien du côté de Bavai, à l'Est de Lille, qu'à l'Ouest. Un village près d'Arras est appelé Vinea; un titre de 1227 parle d'une vigne et d'un pressoir, à Perdes, dans le Luxembourg (2). Nous avons dans notre département, au nord de Steenwoorde, Wingaert, nom donné à la motte d'un moulin; Winghem, à l'est de la grande Moere (3); Halluin était même, à ce qu'on prétend, un comptoir, une *halle-aux-vins;* M. Duthilloeul nous autoriserait à rapporter à la vigne le nom de Carvin (4).

Du moins Haussy était-il, incontestablement, un pays vignoble; les noms de ses côteaux en sont un témoignage, et nos archives nous prouvent qu'on y fabriquait du vin. Ce vin, réduit ensuite à n'être que du verjus, était encore l'objet d'un commerce assez considérable, puisqu'il existe à Lille, le *Marché-au-Verjus* où l'on vendait cette denrée, excellent assaisonnement dont l'usage ne se conserve plus que dans quelques rares maisons de la ville.

Qu'il soit donc bien entendu que la Flandre avait ses vignobles; les comtes se glorifiaient d'en avoir établi. Arnould, l'ancien, donna, en 939, outre des prairies, un vignoble près de Gand (5). C'est une tradition constante que le mont Cassel était autrefois planté de vignes. Des vieillards ont, de nos jours, affirmé en avoir connu sur les monts de Lewarde; et on en a établi, depuis peu, à Renaix. Les vins du crû de Douai étaient exempts de droits (6). Jusqu'en 1530,

(1) *Chroniques locales.*

(2) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes :* I, 474.

(3) *Comitatus Flandriæ tabula*, par Guillaume Delisle.

(4) *Petites Histoires:* page 122.

(5) Warnkœnig : II, 51.

(6) Le propriétaire des vignes de Lewarde demeurait à Douai, et il se servait de son privilége pour frauder et faire passer, comme siens, des vins même de la Champagne. (*Annuaire du Département du Nord :* année 1833, page 64)

Digitized by Google

on cultiva la vigne dans les environs de Béthune : en 1499, le prix du lot de vin du crû y était fixé à 16 florins (1).

Quand commencèrent donc les plantations? On ne peut du moins les faire remonter antérieurement aux Romains; car, d'après César (2), les Nerviens ne voulaient pas qu'on fît de vin chez eux ; jugeant, par ce qui se passait chez ces conquérants, ils pensaient que cette boisson n'était propre qu'à efféminer les guerriers.

Les autres plantes et les animaux que les Romains trouvèrent dans notre pays paraissent s'y être conservés jusqu'à nous; l'orge, le froment, le lin sont aujourd'hui comme alors, récoltés dans nos fertiles campagnes ; nous y avons joint successivement les végétaux dont l'homme a fait la conquête : les graines oléagineuses, le tabac, la parmentière, etc. ; mais ceci concerne le tableau de l'agriculture moderne, que nous réservons pour une autre partie de cet ouvrage. Nous dirons seulement que, si la vigne nous manque, nous trouvons dans une boisson nationale une sorte de compensation : la bière que César a vu fabriquer par nos ancêtres est toujours le vin du pays; la seule différence, c'est qu'au liquide fermenté de l'orge, nous avons joint une résine amère que recèlent les fleurs du houblon, richesse particulière à notre département.

Dans l'état où sont aujourd'hui les monuments que nous ont laissés les Celtes et les Gaulois, nous pourrions, sans scrupule, les énumérer, en parlant du sol sur lequel ils sont couchés, et dont ils font partie. Les *pierres jumelles,* près de Cambrai; la *pierre croûte,* à Bellignies, près Bavai; le *tombeau de Chawatte* ou la *cuisine des Sorciers,* dans l'arrondissement de Douai; le *mont des Tombes*, près de Sainghin-en-Mélantois; les *pierres martines,* à Solre-le-Château; les *pierres de dessus bises,* à Sars-Poteries; la *pierre du hameau*, commune de Prisches (3)..... sont des êtres équivoques, plus propres à exciter la curiosité des archéologues qu'à fournir des données à l'historien; nous nous contenterons donc de les avoir indiquées.

De tous les peuples anciens qui ont séjourné dans nos provinces, le peuple Romain est, incontestablement, celui qui nous a légué l'héritage le plus remarquable, un héritage vraiment royal : Temples (4),

(1) *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais*, I, 289. — N'y aurait-il pas erreur et ne serait-ce pas plutôt 16 sous, ou 16 deniers?

(2) *Commentaires :* liv. II.

(3) M. le docteur Le Glay : *Programme d'Études archéologiques.*

(4) A Floursies, à La Bassée.

Digitized by Google

théâtres (1), grandes voies de communications (2), aqueducs (3), camps fortifiés (4), tombeaux (5), ruines (6), armes, médailles, objets d'art, rien ne manque, et chaque jour apporte un joyau archéologique qu'il a laissé dans nos champs ou dans nos cités. Il n'y a, pour ainsi dire, qu'à gratter le sol pour en trouver (7).

Toutefois, nous ne pourrions, sans entrer dans des détails trop considérables, rappeler ici tout ce qu'il y aurait à dire à ce sujet; nous renverrons donc le lecteur aux nombreux et savants ouvrages qui ont été écrits sur cette matière.

VII. DIVISIONS DU TERRITOIRE.

Sous Auguste, le territoire des Nerviens, Ménapiens, etc. (8), fut compris dans la partie des Gaules, qui reçut le nom de *Province belgique*. Plus tard, Constantin la trouvant trop étendue, la divisa en première Belgique et en seconde Belgique. C'est la division officielle la plus ancienne. Toutes les autres divisions sont, pour les érudits, des sujets de controverse.

Par la suite, le *Pagus flandrensis (Littus saxonicum)*, ainsi nommé des invasions des divers peuples qui occupèrent le territoire, reçut des dénominations et des subdivisions qu'il serait difficile et peut-être superflu, de déterminer avec une rigoureuse précision (9). Dans

(1) A Bavai.

(2) De Bavai à Maestricht, Rheims, Soissons, Cambrai, Mardyck, Gand, Utrecht..... On retrouve des traces de voies romaines à Wattignies, La Bassée, Hazebrouck, etc.

(3) A Saint-Remi-mal-bâti, à Ruesnes, à Sars, à Boussières, à Floursies.

(4) A Etrœungt, Anor, Avesnelles, Marquenoise, etc.

(5) A Esnes, à Ferrières, à Tournai.

(6) A Busigny, Berlaimont, Etrun, Ostricourt, etc.

(7) Surtout du côté de Famars, et de Bavai.

(8) Voyez, pour ce qui concerne les Ménapiens, De Bast : *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises*, I, *iij*; II, 738, et Vredius : *Flandriæ ethn.* fol. 32.

(9) Depuis 1235, elle a eu pour bornes, au Nord, l'Aa, le Fossé-Neuf; au Nord-Est, l'Escaut jusqu'à l'embouchure du Rupel et le Brabant sans aucune limite

Digitized by Google

les nombreux écrits qui existent sur la contrée, on trouve la Flandre *particulière* (1), *teutonique, propriétaire* (2), *maritime* (3), *flamingante* (4), *impériale* (5), *sous l'empire* (6), *espagnole* (7), *hollandaise* (8), *sous la couronne* (9)..... La Flandre *seigneuriale*, *allodiale*..... Les fragments en sont nommés : *le domaine, les quartiers, les métiers; la Flandre delà la Lys, deçà la Lys, gallicante, gallicane, française.* Cette dernière est celle qui nous concerne, et dont nous nous occuperons spécialement.

Au XIIe siècle, les divisions, jusque-là usitées, furent remplacées par les *châtellenies.* C'était une certaine étendue du territoire attribuée à la juridiction d'un seigneur châtelain.

La Flandre wallonne comprenait Lille et sa châtellenie, Bouchain, Condé et leurs dépendances, le Cambrésis, Douai et Orchies.

Il y avait en Flandre cinq bonnes villes : Gand, Bruges, Ypres,

naturelle entre les deux pays; à l'Est, le Hainaut; au Midi, l'évêché de Cambrai; à l'Ouest, l'Océan.

(1) La Flandre *particulière* s'étend de l'Artois à l'embouchure de l'Escaut; elle se divise en gallicane et teutonique. La Lys la séparait en deux parties : Flandre delà la Lys, Flandre deçà la Lys; la Flandre *teutonique* comprenait le quartier de Bruges, d'Ypres et les terres franches avec châtellenies de Courtrai, Audenaerde, Ardenbourg; la Flandre *impériale* comprenait le pays d'Alost et les métiers d'Hulst, Axel, Assenede et de Bouchout.

(2) La Flandre *propriétaire* comprenait la châtellenie de Dendermonde, de Grammont et de Dornheim; elle était ainsi nommée parce qu'elle ne reconnaissait d'autres seigneurs que les comtes de Flandre qui l'avaient acquise par divers achats.

(3) La Flandre *maritime* s'étendait de la mer jusqu'à la Lys. Elle offrait neuf subdivisions : Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cassel, Dunkerque, Gravelines, Hazebrouck, Hondschoote et Merville.

(4) Où l'on parle flamand.

(5) On appelait ainsi le pays au delà de l'Escaut.

(6) C'est un synonyme de la précédente : *(Keyserryck-Vlaenderen).*

(7) Elle consistait en deux quartiers : ceux de Gand et de Bruges.

(8) Elle comprenait l'île de Cadzandt, les villes de l'Ecluse, Ardenbourg, Middelbourg, Ysendyck.

(9) C'est-à-dire relevant du roi de France.

Digitized by Google

Douai, Lille. Sanderus nous donne une idée de l'importance du pays par le tableau qu'il en trace dans *la Flandre illustrée* (1).

Sous la domination espagnole, une certaine fraction du territoire de la Flandre reçut le nom de *province de Lille*. C'était une récompense que Philippe II donnait aux Lillois, dont le courage et la fidélite venaient de se manifester si énergiquement. La province de Lille se composait des châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

Elle était divisée en neuf quartiers :

Mélantois, au centre, entre la Deûle et la Marque, contenait Lille et vingt-deux villages.

Carembault, au sud du précédent : onze villages.

Weppe, à l'occident, entre la Lys et la Deûle : trente-quatre villages.

Férin, au nord de la Basse-Deûle : vingt-neuf villages.

Pévèle (*Pabula*) comprenant le pays entre la Marque et le Tournaisis : vingt-six villages.

Le quartier d'outre-Escaut, composé d'un petit territoire de trois lieues de long sur une lieue et demie de large, entre Tournai et le mont Trinité.

Le Comté, consistant en trente-un villages et hameaux dispersés et enclavés dans les quartiers précédents, et qui, appartenant à l'Empire, ne ressortissaient pas de la juridiction de la châtellenie (2).

La Gouvernance de Douai,

Le Pays de l'Alleu.

Plusieurs de ces noms sont encore usités, et l'on dit aujourd'hui : Sainghin-en-*Mélantois*, Camphin-en-*Carembault*, Ennetières-en-*Weppe*, Neuville-en-*Ferrain*, Mons-en-*Pévèle*, etc.

Cette châtellenie était à peu près circulaire : elle avait neuf à dix lieues de diamètre et trente de circonférence. C'est à peu près l'ar-

(1) Voici la traduction de ce Tableau, reproduit d'après la page 10 du tome I de l'ouvrage de *Sanderus*, intitulé : *Flandria illustrata :*

DÉNOMINATION DES PROVINCES.	NOMBRE DE VILLES.	NOMBRE DE VILLAGES.
Le Brabant	44	700
La Gueldre et Zutphen	30	500
Le Luxembourg	23	1159
La Hollande	37	400
La Zélande	12	102
Le pays d'Utrecht	5	70
L'Artois	11	854
Le Hainaut	24	950
La Flandre	62	1145
	248	5880

(2) *Annuaire statistique du département du Nord :* 1830, page 15.

Digitized by Google

Histoire de Lille Chap. I°

Digitized by Google

rondissement de Lille, dans la nouvelle circonscription. A partir de 1783, les villages et territoire de Dechy, Erchin, Férin, Flesquières, Guesnain, Lallaing, Loffre, Masny, Roucourt, qui faisaient partie de la châtellenie de Bouchain, furent réunis à la Flandre wallonne, ainsi que les terres qui en dépendent et qui sont enclavées dans les villages de Waziers, Sin-le-Noble, Montigny, Lewarde et Gœulzin; par contre, Erre, Abscon, Marquette furent cédés à la châtellenie de Bouchain. Ainsi réduite, elle contenait 44,223 bonniers (1). Elle se divisait en deux parties; l'une au Midi : sèche, marneuse, produisant de bons grains; l'autre au Nord : plus grosse et fertile, donnant toute sorte de récoltes.

Outre la *capitale*, on y comptait quatre villes : Lannoy, Comines, La Bassée, Armentières; et environ 189 bourgs et villages.

Le département du Nord fut formé de la Flandre française, d'une partie du Hainaut français et du Cambrésis. Ces portions de territoire étaient, autrefois, partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, d'Ypres et d'Aire. Aujourd'hui, ce département ressort tout entier du siège de Cambrai, qui, après les quarante années de l'épiscopat de Mgr Belmas, décédé en 1841, reprit le titre d'Archevêché et fut occupé par son titulaire actuel : Mgr Pierre Giraud.

Ce département a 200 kilomètres de longueur, de Dunkerque à Baives, près de Trelon; sa plus grande largeur est de 64 kilomètres de Gouzeaucourt à Condé; sa moindre, de 4 kilomètres, près d'Armentières. Le mont Cassel, est de 110 mètres au-dessus du niveau de la mer; Bonavis, le point culminant du département, est encore plus haut de 35 mètres. A l'origine, il comprenait 671 communes, dont 22 villes et 12 bourgs; il était divisé en quatre cantons, formant 8 districts, ayant chacun un tribunal de première instance; il comptait 91 justices de paix. Le 2 Septembre 1791, il s'augmenta du hameau de Gourgouche et de Bois-l'Abbaye. Aujourd'hui, il compte 7 arrondissements, 661 communes, dont 32 villes, 56 communes de plus de 3,000 ames, et renferme une population totale de plus d'un million d'habitants (2).

Nous avons exploré le sol de la Flandre à l'intérieur et à la surface;

(1) Le *bonnier* est une mesure agraire du pays, dont l'équivalent est d'un hectare, 41 ares, 77 centiares.

(2) Voir la *Carte*, ci-jointe, *du département du Nord.*

Digitized by Google

nous avons circonscrit la châtellenie de Lille, le département et l'arrondissement dans leurs limites actuelles. Jetons un dernier coup-d'œil sur la ville de Lille, elle-même, objet principal de l'histoire que nous allons bientôt narrer. Parlons de ses commencements, de ses enceintes successives, parcourons-en les remparts, les rues, afin de donner au lecteur une idée suffisante des lieux où se passeront les faits que nous aurons à lui raconter.

En recherchant l'origine de Lille, on rencontre les noms de Jules-César, d'Alexandre Sévère, de Flandbertus (1), de Lydéric, de Bauduin, que les auteurs citent comme les fondateurs de cette ville. Des opinions si divergentes sont nécessairement, pour la plupart, éloignées de la vérité.

Malheureusement, de Jules-César à Clovis, notre pays a peu de souvenirs. La chronique de Jean d'Ypres, dite de *Saint-Bertin*, va de 590 à 1294 (2). Ce qui précède est inconnu et ne s'éclaire que par de vagues données tirées des actes des martyrs de ce pays. Flandbert est une épithète qui signifie *illustre fugitif;* ce n'est pas, précisément, un nom propre : ce surnom aura été donné à un chef en même temps que le nom de Flamands à ses compagnons de voyage. Les aventures de Lydéric sont même considérées comme des fables : Il semblerait donc que ce point important est livré à l'incertitude des conjectures.

L'*Itinéraire d'Antonin,* la carte de Peutinger, ne parlent pas de notre cité; on en a conclu, mal à propos, qu'elle n'existait pas alors. Le silence de ces documents est purement négatif. D'ailleurs, ces pièces, si souvent invoquées, n'ont pas l'autorité qu'on leur suppose; l'Itinéraire d'Antonin est une compilation d'Œthicus et un mauvais abrégé d'un ouvrage original (3). La carte de Peutinger n'a été gravée qu'en 1753, d'après une copie du XIIIe siècle, qui avait été prise sur le document primitif de l'année 230. Assurément, ce serait aller trop

(1) Voyez Beuzelin et Oudegherst.

(2) Warnkœnig : I, 51.

(3) Malte-Brun : *Traité de Géographie*, I, 287.

Digitized by Google

loin que de nier l'existence de toutes les localités dont il ne donne pas le nom.

Sur l'Itinéraire d'Antonin figurent Bavai, Cambrai, Famars, Escaupont, Somain, Hargnies, Wervick, Estaires et Cassel. Lille n'est pas nommée, non plus que La Bassée (1); on y a pourtant trouvé des débris qui accusent la présence des Romains. Ce qui est devenu, par la suite, la ville de Lille, pouvait n'être alors qu'une simple bourgade, un hameau innommé; plusieurs raisons très-plausibles, autorisent à penser qu'à une époque encore incertaine, les Romains ont fréquenté notre territoire. Les fouilles de notre palais de justice (2), les voies romaines qui se croisent dans les environs de Lille (3), les vases trouvés à trois mètres du sol dans l'ancien hôtel Mariembourg ,à l'entrée de la rue Royale, et d'autres trouvailles plus ou moins importantes (4), les traditions elles-mêmes qui rapportent à César et à Alexandre-Sévère la fondation de Lille, sont des arguments qu'on ne saurait rejeter et qui tendent à établir la réalité du séjour des Romains chez nous.

D'ailleurs, le nom de la rivière sur laquelle Lille est assise, et le nom de cette ville, sont empruntés au Celte, qui est, lui-même, antérieur ou au moins contemporain des Romains. *Deûle* indique un lieu propre au paturage; *Bucq* signifie *entouré d'eau.* Les noms germains *Ryssel* (oseraie) lieu où croît l'osier, *Risselle*, *Risle* sont, bien certainement, antérieurs à ceux qui lui ont été donnés sous l'influence latine; laquelle ne remonte pas au-delà du IXe ou du Xe siècle (5) *Illa*, *Insula*, *Isla*, d'où est venu *Lisle* et enfin *Lille.*

Rien ne s'oppose donc à la présomption d'une antiquité assez reculée? Dès le IIIe siècle, notre territoire était parcouru par St-Fuscien; Saint Chrysole fut martyrisé à Verlinghem, de l'an 287 à 303. Lorsque, de toute part, s'élevaient autour de nous des monastères, à

(1) *Revue du Nord*, I, 207. — (2) *Ibid.*, V, 309.

(3) Wattignies, du canton de Maubeuge, est proche de la voie romaine qui va d'Estaires à Tournai. (*Annuaire statistique du département du Nord*, 1830, page 110.)

(4) A Tourmignies, à Bellignies, sur le mont de Lille, près de la motte du château, (*Ibid.* 1834, page 40).

(5) Dans l'acte de 1066, pour la fondation de St-Pierre, on lit : « *Locum a progenitoribus Illa nuncupatam....* » *Progenitoribus* reporte au moins l'époque de cette origine à cent cinquante ans de là, ou vers 900.

Digitized by Google

Marchiennes, Hasnon, Denain, qui se rapportent à l'époque Carlovingienne, puis à Anchin, St.-André, Vaucelles, etc., lorsque tant de localités environnantes, moins favorisées que lui, auraient été habitées et cultivées, pourrait-on admettre que notre fertile terroir fût resté désert? On peut donc, sans témérité, affirmer que notre canton a été occupé de bonne heure, et il semble superflu de s'arrêter d'avantage à le démontrer, quand on a vu Lille porter un nom emprunté à une langue qui n'a pas survécu aux Romains et qui s'est même retirée devant eux. Lille est donc de beaucoup antérieure au XIe siècle, époque assignée par plusieurs auteurs à son origine.

Mais si, restant dans un doute légitime, on voulait ne s'en tenir qu'aux titres écrits déposés dans nos archives, il faudrait du moins placer cette origine avant 875, où des actes *passés à Lille*, désignent la mesure des terres par *bonniers* et par *manses* (1); avant 822 époque de la mort d'Enguelrand, sixième forestier et qui était nommé *seigneur de Lille* (2); avant 801 où l'on sait que St.-Saulve vint prêcher sur son territoire (3); avant 800 où fut bâtie la *fontaine des Ardents* qui subsista si long-temps sur la place du marché *à Lille*. L'an 660 est la dernière limite à laquelle se soit arrêté le judicieux M. Lebon (4) et cependant Lydéric, dont on ne saurait contester l'existence, puisque son tombeau est à Aire (5), qu'il avait bâtie en 631, est venu à Lille sous Clotaire, plus de vingt ans auparavant....

Tous ces documents, de nature diverse, nous autorisent donc à avancer que Lille a une origine ancienne qui remonte aux Celtes ou aux Romains; qu'elle resta probablement longtemps à l'état de simple bourgade; quand elle se développa, ce furent les nations germaniques qui la nommèrent. Devenue plus considérable, elle eut, pour marraine, la langue latine. Le nom qu'elle en reçut, poli et usé par le frottement des siècles, se résume enfin en celui de *Lille*, qui, probablement, est le dernier qu'elle portera.

(1) Guilmot: *Mémoire sur les habitations rurales du département du Nord.*

(2) *Revue du Nord:* V, 203.

(3) *Ibid.* 202.

(4) *Ibid.*

(5) *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais.* — Harbaville, pages 168 et 169.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Topographie de la ville de Lille.

RÉTRÉCISSANT le cercle de nos excursions, nous allons, cher lecteur, nous occuper de la topographie de notre ville.

I. AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS.

LILLE est sous le 0° 44' 16" de longitude Est et le 50° 67' 50" de latitude Nord. Cette ville n'a acquis ses dimensions actuelles qu'après une série d'augmentations qui comptent plusieurs époques principales, dont la première remonte à 1030, et dont la dernière, et la plus considérable, a suivi la conquête de 1667. Pour se mettre à l'abri des maux que l'empereur Henri III venait de faire au pays, Bauduin travailla, en 1054, aux fortifications de Lille, et fit bâtir le palais de

Digitized by Google

la Salle (1). Les développements subséquents se sont portés successivement sur tous les points de la périphérie, de sorte que, dans nos remparts, il y a des constructions de plusieurs âges. L'enceinte intérieure forme un ovale de 2338 mètres de longueur et de 1169 mètres 40 centimètres de largeur, et de 6000 mètres de tour.

La fréquence des mutations qu'a subies la ville nous prouverait seule qu'elle était d'abord fort restreinte. En effet, en 1066, la portion de territoire que renfermaient les murailles avait à peine dix hectares; en 1145, elle en contenait trois fois plus (2); en 1243, huit fois; en 1450, neuf fois, quoiqu'elle ne fût guère peuplée; en 1604, elle comprenait environ 120 hectares, c'est-à-dire douze fois plus que six siècles auparavant; enfin, en 1670, elle avait vingt à vingt-cinq fois son étendue primitive.

Au XIe siècle, Lille était déjà une ville importante; elle avait une monnaie spéciale. La paroisse Saint-Pierre était alors entourée de murs et formait *le Castrum*. La bataille de Bouvines fut suivie de la ruine complète de notre ville : toutes les fortifications en furent détruites; mais un demi-siècle s'était à peine écoulé, que de nouvelles murailles avaient été élevées.

En 1450, les fortifications à l'ouest de Saint-Pierre furent encore démolies; on les avança vers le faubourg de la Barre.

A mesure que de nouveaux terrains venaient s'adjoindre aux anciens, des embarras plus nombreux se préparaient pour l'administration. Lille contenait des maisons qui dépendaient de plusieurs pairies de la province (3). Des conflits de juridiction s'élevaient sans cesse à cette occasion; et, pour les prévenir, le Magistrat acheta plus d'une de ces propriétés incommodes. En 1609, il faisait l'acquisition du fief des

(1) Du temps de Bauduin-le-Pieux, mort en 1067, Ypres, Bruges, Gand, Saint-Omer étaient fortifiées. Ce fut sous son règne qu'un donjon remplaça le second château du Buc.

(2) Il résulte d'une lettre du pape Célestin au prévost de Saint-Pierre, qu'en 1152 St-Maurice et St-Sauveur faisaient déjà partie de la ville.

(3) Savoir : Du Breucq, Berclau, Delbincourt, Saint-Donat, Vellinghehem, Renneval, Langlet, Madringhem, Durosier, Dureux, du Vert-Bois, des Coquelets, Damiette. Les échevins avaient la juridiction des maisons de ces pairies, et les seigneurs ne pouvaient y faire exploiter sans leur en avoir demandé l'autorisation.

Digitized by Google

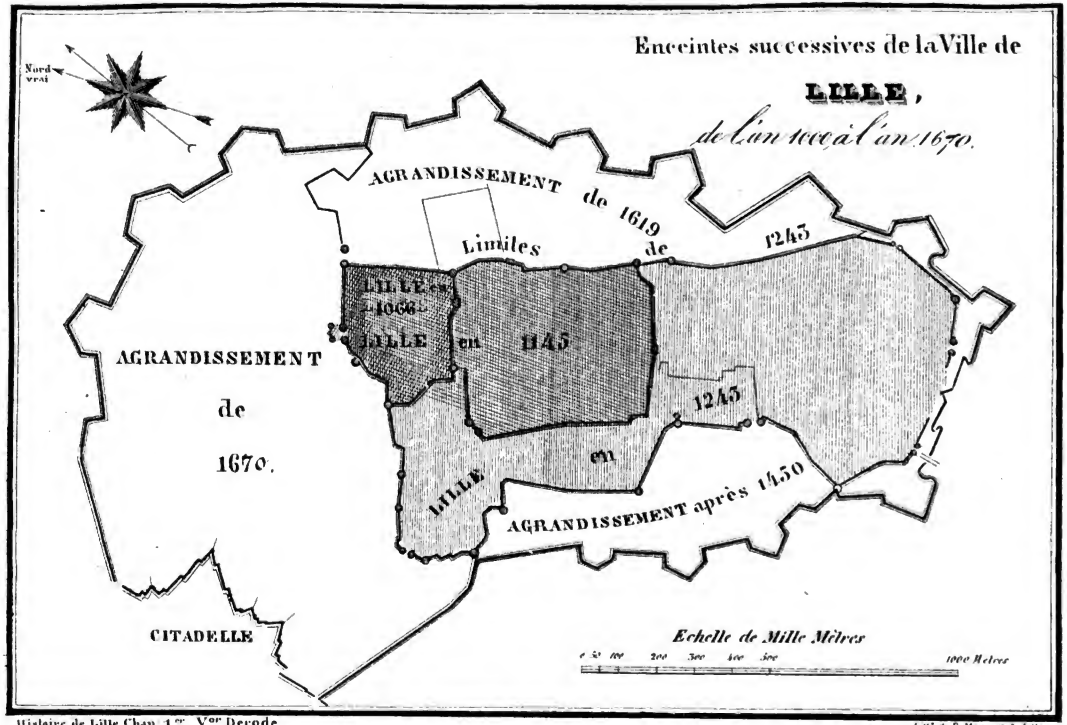

Histoire de Lille Chap. 1er Ver Derode.

Lith. de D. Mesnard à Lille.

Digitized by Google

Coquelets, qui a donné son nom à une petite rue encore existante. Plusieurs noms des rues de Lille tirent de là leur origine : telles que les rues d'*Antoing*, d'*Houdain*, *Maillard*, etc.

En 1621 et les années suivantes, on avança le corps de défense à partir de la Basse-Deûle jusqu'à la porte de Fives, et l'on compléta le système de défense.

Enfin, en 1670, la paroisse Saint-André fut jointe à la ville. Les terrains acquis furent divisés par lots et vendus aux particuliers pour y bâtir, conformément à un tracé déterminé (1).

La banlieue était l'ensemble des terrains avoisinant la ville et participant aux charges comme aux priviléges de la cité. Le mot *banlieue* indique un *lieu* sujet aux *bans ;* c'est-à-dire aux ordonnances, aux proclamations des échevins. L'ancienne banlieue partait de la croix des *Pichonniers*, route de Menin ; elle allait jusqu'à l'embranchement de la route de Messine, passait au moulin du *Buquet*, au moulin *del Sauch*, à la bifurcation de la route de Douai et d'Arras, puis revenait au point de départ, en suivant une ligne brisée que signalaient des bornes placées sur la route de Béthune, Tournai et Lannoy. On recula ensuite ces bornes d'environ 1000 mètres dans la partie septentrionale. L'ancienne banlieue embrassait environ 500 hectares ; la nouvelle en comprenait 800.

Le *Billau*, dont on rencontre souvent le nom dans les chroniques lilloises, était un fief situé sur la limite de la banlieue, et pour lequel on trouve un grand nombre de procès dans nos archives (2).

Dans son état actuel, Lille est la ville la plus considérable du département du Nord. Elle était la septième de la France pour son importance ; nous l'avons vue citée récemment la troisième pour son commerce et son industrie. Neuf routes principales et disposées de même que les rayons d'un cercle, y aboutissent comme à leur centre. Le chemin de fer, qui la lie à la capitale et à la Belgique, peut devenir la source d'une incalculable prospérité. Lille est placée de manière à se trouver un jour la métropole du nord de la France. Elle devient le point central du passage de l'Angleterre, de la Hollande, de la

(1) La carte ci-jointe retrace les diverses enceintes de la ville.

(2) Voyez *Registre aux résolutions du Magistrat de Lille :* XXIII, XXIV, etc.

Digitized by Google

Belgique et d'une partie de l'Allemagne, dans leurs rapports avec le midi de la France ; et, réciproquement, de toute la France et du midi de l'Europe dans leurs relations avec le nord.

II. PORTES DE LA VILLE.

Le nombre des portes de la ville dut varier avec son étendue. Sous Bauduin IV, on comptait deux portes : la porte septentrionale et la porte du château, située au *Moulin-Comtesse*. Trois siècles après, il y en avait huit : celles de Courtrai, des Reigneaux, au haut de la rue des Arts, qu'on appelait aussi la *Porte-à-Brouettes*, parce que les voitures n'y pouvaient point passer ; celles de Fives, de St-Sauveur, des Malades (maintenant *de Paris*); du Molinel, de Weppes, au lieu où est aujourd'hui le pont de la rue Esquermoise; de St-Pierre, où se trouvent les Archives. Vers 1400, la porte de Weppes fut supprimée et remplacée par la porte de la Barre, construite sous le duc Philippe-le-Bon.

En 1595, on supprima également l'accès de la porte St-Sauveur, qui fut démolie en 1674. En 1621 la porte de Courtrai eut un sort semblable; et, l'année suivante, la porte de la Magdeleine (aujourd'hui porte *de Gand*) ferma la ville de ce côté.

Les ouvrages de défense qui entourent Lille la rendent, sous ce rapport, comparable aux plus fortes places de guerre de l'Europe. Littéralement parlant, elle est hérissée de toutes parts de bastions, ouvrages à cornes, demi-lunes, cavaliers, etc., qui en défendent l'approche. Une ressource qui se perd à mesure que les années avancent, c'est l'inondation qui couvrait au loin les terrains du côté du nord-ouest. Les cours d'eau diminuent ici comme ailleurs; et cette barrière, autrefois puissante, sera sans effet dans quelques siècles.

Lille est située au fond d'une petite vallée dont les hauteurs sont au levant, au midi, à l'ouest, et la sortie au nord. C'est de ce dernier côté que doit naturellement s'étendre l'inondation ; mais des autres points on domine facilement la ville, et c'est toujours par là que les attaques sérieuses ont eu lieu. Le faubourg de la Magdeleine, au lieu dénommé *le Trou*, et le faubourg de Fives, ont été choisis par nos ennemis en 1667, en 1708 et en 1792.

Digitized by Google

Les anciennes forteresses étaient souvent des lieux naturellement disposés pour une défense facile; on y ajoutait quelques ouvrages en terre, en fascinage (1), des haies palissadées d'une solidité telle, que la hache avait peine à les entamer, et quelques murailles flanquées de tours. Au XIVe siècle, plusieurs villes de Flandre n'avaient pas d'autres fortifications; et l'on peut présumer que, sous ce rapport, Lille n'était pas plus avancée que les autres cités environnantes. Au reste, si l'on juge de l'état de nos fortifications par les efforts inutiles que Louis-le-Gros tenta contre elles, en 1128, on peut en inférer que cette vieille ceinture était déjà de force à braver de rudes attaques.

A l'époque des Croisades, de grands changements s'introduisirent dans l'art de la défense des places. Ce n'est pourtant que dans le XVe siècle que l'on commence positivement à savoir en quoi consistaient les fortifications de Lille. Les portes étaient reliées par de fortes murailles terrassées et crénelées, flanquées de tours rondes solidement bâties et baignées par les eaux de larges fossés. Ces murailles étaient percées de distance en distance d'embrasures arrondies au sommet, qui servaient, soit à observer ce qui se passait à l'extérieur de la ville, soit à placer des pièces d'artillerie, peut-être même à ces deux usages.

Les entrées étaient garnies de herses, de palissades et de tous les moyens de défense usités à cette époque.

Au XIe siècle l'entrée des places était pratiquée dans des chemins creux dominés par les murs d'enceinte et disposés de telle sorte que, pour arriver à la porte, les assiégeants étaient contraints de faire des détours et de présenter le flanc aux assiégés (2). Le pont-levis apparaît dès la fin de ce siècle.

Les tours de la ville étaient, en temps de paix, données pour habitations à des particuliers, soit à titre gratuit, soit à loyer; elles avaient des dénominations singulières dont l'origine n'est plus connue. Ici, c'est la tour *à Diables*, la tour *des Fouans;* plus loin, la tour *Angèle*, la tour *Isambart*, la tour *des Clercs*, *des Marthes*, la tour *Oussart* ou *Bussart*, la tour *du Seigneur*, la tour *des Compaignons*, etc.

Jetons un coup-d'œil sur l'enceinte, aujourd'hui si célèbre, de nos

(1) M. de Contencin : Notice sur la porte Saint-Pierre. — *Bulletin de la Commission historique*, pages 281 et suivantes.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

remparts. Plaçons-nous à la porte de Paris (1) : cette entrée est défendue par deux bastions, l'un à droite, plus proche, l'autre à gauche, plus éloigné, et construits par les Espagnols, en 1654. Ils sont couverts d'ouvrages à cornes que nous devons à Vauban. Avant d'arriver au dernier bastion, on trouve le fort St-Sauveur, couvert par une contre-garde et des demi-lunes. Dans le bastion de 1654 sont des restes des anciennes fortifications. C'est là qu'existent les derniers vestiges de *la Noble-Tour,* qui sert de magasin à poudre. Le nom de Noble-Tour, religieusement transmis, ferait supposer qu'il y avait là quelque construction remarquable par sa forme ou sa hauteur. Nous avons fait d'inutiles recherches pour découvrir d'où vient cette dénomination.

La porte de Fives, actuellement supprimée, ouvre le bastion. On y a bâti un moulin à écorces.

La porte de Tournai est dans le front qui vient après; construite par Louis XIV, elle n'a d'ailleurs rien de remarquable. Poursuivons donc sans nous y arrêter.

La porte de Roubaix, jadis porte St-Maurice, a remplacé celle des Reigneaux. De chaque côté sont deux bastions; l'un, à droite, contient les casernes; l'autre, à gauche, est surmonté d'un cavalier dont les feux plongeants seraient meurtriers pour une armée de siége. Ces deux bastions sont couverts par plusieurs ouvrages, dont le principal est la lunette St-Maurice, qui découvre tous les dehors.

En continuant notre exploration, nous rencontrons la porte de Gand ou de la Magdeleine. C'est au bastion de gauche que finit l'agrandissement de 1670. L'ouvrage à cornes, qui couvre cette porte, est des plus remarquables : il protège les fronts collatéraux. Le terre-plein des bastions est couronné de cavaliers. Celui de gauche, qui existait en 1667, lors du siége de Louis XIV, a beaucoup servi à la défense.

Le front suivant, surnommé *des Tenaillons,* à cause des ouvrages qui sont devant sa courtine, couvre la porte-d'eau et la sortie de la Deûle. C'est de ce côté que les alliés attaquèrent la ville en 1708. Les deux bastions du corps de la place sont vastes; et l'un d'eux renferme la caserne St-André.

(1) Voyez *Nouveau Guide de l'Étranger à Lille*, par M. Brun-Lavainne, 1826, in-12.

Digitized by Google

L'enceinte entre la porte d'Ypres et la citadelle ne se compose que d'un demi-front défendu par des ouvrages extérieurs; ceux-ci s'étendent jusqu'au pied de l'inondation dont, au besoin, on peut entourer la citadelle elle-même. A droite de cette porte est un bastion couvert par un ouvrage à cornes.

III. LA CITADELLE.

La citadelle est le chef-d'œuvre de Vauban. Commencée le 10 Novembre 1667, elle fut finie en Septembre 1670. D'après le relevé des paiements, elle a coûté 1 million 400 mille 702 livres 2 sols 5 deniers. Elle a environ 400 mètres de diamètre. Son enceinte présente un pentagone régulier. Chacun des cinq bastions est couvert d'une contre-garde, et chaque courtine est défendue par une tenaille et une demi-lune avec retour en maçonnerie. Les trois fronts du côté de la campagne ont des lunettes sur les glacis, en face des rentrants, entre les demi-lunes et les contre-gardes, et sont enveloppés d'un avant-côté et d'un avant-chemin couvert. Les remparts, larges et bien plantés, offrent une promenade dont le riant aspect fait contraste avec la sévérité de l'appareil environnant. L'intérieur de la citadelle est occupé par deux rangs de bâtiments où sont des casernes pour les troupes, des pavillons pour les officiers et divers magasins. La place d'armes, plantée de plusieurs allées d'arbres, est belle et régulière. Les fossés sont larges, profonds et bien entretenus. Plusieurs bastions ont des cavaliers sous lesquels sont des casemates pour abriter la garnisou en cas de bombardement. Les dehors sont couverts par un retranchement en forme de digue, qui sert de chaussée, et par un fossé rempli d'eau. D'un côté de la Deûle se trouve la redoute de Canteleu, qui défend le retranchement et l'accès de la Deûle dans la ville. La citadelle a deux entrées : la porte Dauphine et la porte de Secours ; celle-ci, qui est du côté de la campagne, ne sert qu'en temps de guerre. Au-dessus de la première, qui est du côté de l'Esplanade, se lit l'inscription suivante :

INSULA VICTORIARUM LUDOVICI XIV DEVOLUTAS MARIÆ
THERESIÆ CONJUGI PROVINCIAS ARMIS REPETENTIS CUMULUS
INGENS NOVEM AB IPSO DIEBUS STUPENTI ORBE AD DEDITIONEM
COMPULSA QUÆ CUJUSVIS ALIUS IMPETUM AUT FREGISSET AUT

Digitized by Google

DIU RETARDASSET QUEM INVICTUM SENSERAT PROVIDUM AC BENEFICUM EXPERTA HUJUS ARCIS REGIA MUNIFICENTIA EXTRUCTÆ PRÆSIDIO ID ADEPTA EST UT QUÆ RELIQUAS CATHOLICI BELGII URBES OPIBUS ET NUMERO CIVIUM FACILE SUPERABAT NULLI NUNC QUOD UNUM DEERAT MUNIMENTORUM GLORIA CEDAT ANNO MDCLXX (1).

De la citadelle à la porte de Béthune il n'y a que deux fronts, dans l'un desquels se trouvent l'entrée du canal de la ville et la porte de Dunkerque. Cette partie de l'enceinte est défendue par des bastions et serait couverte, au besoin, par la grande inondation qui s'étend dans le pays à plus d'une demi-lieue, tourne autour de la citadelle et va rejoindre la chaussée de la porte d'Ypres.

Une digue, construite en 1699 et plantée d'arbres en 1821, va de la porte de Dunkerque à la porte de Béthune, et défend la ville contre l'inondation. L'intérieur du terrain qu'elle circonscrit est une sorte de camp retranché que les assiégés peuvent inonder à volonté.

Depuis 1670, de nombreux ouvrages extérieurs ont été ajoutés à la défense : ceux qui lient l'ouvrage à cornes de la porte d'Ypres avec la citadelle, et les ravelines avancées des portes de Roubaix et de Béthune. La citadelle a reçu une amélioration dans la substitution de cinq grandes contre-gardes à son double chemin couvert.

IV. LILLE A VOL D'OISEAU.

Nous avons fait le tour des remparts de la ville et de la citadelle ; occupons-nous maintenant de l'intérieur de la cité. Nous ne parcourrons pas les huit lieues qu'offriraient ses rues, si elles étaient mises bout à bout, et encore sans compter celles

(1) Cette inscription est reproduite, quant à la disposition des lignes et à l'emploi des majuscules, telle qu'elle existe encore de nos jours. En voici la traduction :

Lille, dont la prise couronne si glorieusement les conquêtes de Louis XIV, lorsque, par la voie des armes, il se remet en possession des provinces dévolues à son épouse Marie-Thérèse; Lille, qui eût rendu inutiles ou retardé longtemps les efforts de tout autre héros, et qui, après neuf jours, s'est vue forcée, au grand étonnement de l'univers, de se rendre à ce monarque, éprouve aujourd'hui la

Digitized by Google

qui font partie des routes royales. Ce serait trop long pour moi et sans doute pour vous, ami lecteur; nous nous contenterons de regarder d'en haut, ou, si vous le préférez, d'examiner un plan de la ville.

En comparant l'état actuel avec celui qui l'a précédé, vous remarquerez la suppression graduelle de certaines ruelles ou impasses malsaines, et le percement de nouvelles rues; ce qui nous frappe particulièrement, c'est l'augmentation successive des établissements publics dont le terrain occupe, à notre évaluation, un dixième de la superficie totale de la ville.

Cette extension remarquable contribue, pour sa part, au rapide accroissement des faubourgs. Il se prépare autour de Lille quatre villes qui finiront par se confondre avec elle : à les voir éparpiller leurs nombreuses et jolies maisons, aux abords de nos portes, on comprend bien que ce sont les épanchements du *trop plein* de la cité. Nous voulons parler des *Moulins*, dont le nom est si maladroitement composé; de *Wazemmes*, dont l'existence remonte à notre origine elle-même; de *Fives*, qui s'étend le long du chemin de fer; et du faubourg de la Barre, qui convoite le nom de *Vaubanville*. La population de ces faubourgs doit être attribuée à la ville de Lille elle-même. Le total de cent mille ames qui en résulte montre que la population est loin d'avoir diminué depuis le siècle dernier; ce qui, toutefois, n'empêche pas l'appauvrissement de la race indigène.

Cependant, si l'on n'y prend garde, Lille deviendra comme un hors-d'œuvre au milieu de cette fourmilière d'établissements industriels de tout genre; elle descendra au rang d'une simple citadelle : la citadelle d'une ville immense qui s'étendra à ses côtés. Ce sera un voisinage incommode pour tout le monde et qui ne sera utile à personne.

Autrefois, la capitale de la Flandre wallonne avait une physionomie particulière qu'elle n'a plus aujourd'hui : les églises, les couvents, les hôpitaux, etc., s'y trouvaient en très-grand nombre. Le groupe qu'elle

sagesse et la bienfaisance de celui qui venait de lui faire sentir qu'il était invincible, et parvient enfin, à l'abri de cette citadelle où tout annonce une magnificence vraiment royale, à ne le céder à aucune des villes de la Flandre catholique, par la force et la beauté de ses remparts (seul avantage qui lui manquât), comme elle l'emportait déjà sur elles toutes par ses richesses et le nombre de ses citoyens. — L'an MDCLXX.

Digitized by Google

présentait au loin était surmonté de tours élevées, de tourelles et de clochers. Aujourd'hui, ils ont presque tous disparu. Les tubes noirâtres des cheminées de nos machines s'élèvent dans les airs comme les minarets d'une mosquée de l'industrie.

Ce qui contribuait à amener à Lille un grand nombre de communautés religieuses, c'étaient les divers agrandissements qui laissaient chaque fois beaucoup de terrain vague où le Magistrat accordait avec plus de facilité l'autorisation d'ériger des couvents et établissements analogues; puis la protection que nos murailles assuraient aux maisons de la ville qu'elles mettaient à l'abri des déprédations dont le reste de la châtellenie était sans cesse affligé; mais surtout l'esprit de piété de nos aïeux.

A chaque agrandissement, le terrain de la ville ne se couvrait pas toujours de rues régulières et d'édifices contigus. Souvent les terrains compris dans la nouvelle enceinte étaient des jardins ou des bois : on en a des preuves, encore subsistantes, dans les noms de certaines rues : par exemple, la rue du *Bois-Saint-Étienne*, la rue du *Bois-Saint-Sauveur*, la rue du *Vert-Bois*, la rue de la *Halloterie*, ou plantation de saules, qu'on nomme *hallots* dans le langage populaire, la rue des *Jardins*, etc.

En plusieurs endroits le sol était tourbeux et marécageux; par exemple, la rue *Basse* et la rue de la *Grande-Chaussée*; la rue *Marais*, la rue des *Molfonds*, etc.

Il y avait, sur divers points de la ville et des remparts, des moulins à eau et à vent. Les rues du *Moulin-Delvallée*, du *Moulin-de-Garance*, du *Molinel*, etc., sont là pour nous le rappeler.

Le sol de quelques-unes de nos rues a été plusieurs fois relevé; le travail le plus considérable en ce genre a eu lieu pour la rue Française : à l'époque de la construction du Pont-Neuf, elle fut exhaussée de sept à huit mètres. C'est depuis lors que la porte Saint-Pierre, dont il ne reste qu'une seule tour enclavée dans la maison N° 1 de la rue Saint-André, se trouve à demi-enterrée; ailleurs, le terrain est considérablement baissé, notamment au quai de la Haute-Deûle.

Tout change dans ce monde, surtout les rues et plus encore leurs noms pendant les temps de troubles. Plusieurs dénominations que nous présentent les anciens plans de Lille ne subsistent plus : la rue *Molin-Poisson*, la rue *Perdue*, la rue de l'*Arbre-d'Or*, la rue *Maillard*,

Digitized by Google

n'ont plus même de traces. D'autres ont changé d'aspect et de nom. Demandez aux Lillois les plus forts sur la topographie de leur ville où se trouvaient la rue des *Pucelles*, la rue des *Écluses;* celles de la *Chaude-Fosse*, du *Vieux-Scel*, de *Jurie*, de la *Sottrèque*, de la *Hamerie*, des *Grousilleurs*, le *Trou-Hélène*, le *Trou-Paunet*, la *place des Amoureux*, la rue des *Fétus*, ils devront garder le silence. Que serait-ce si nous nous enquérions de l'origine des noms de la *Piquerie*, du *Sec-Arembault*, qui embarrassent les plus érudits parmi les archéologues lillois?

Quelques rues ont bien changé d'aspect : en 1288, il y avait encore, rue Esquermoise, des prés où l'on faisait paître les bestiaux (1). La rue à Fiens, autrefois dépôt d'immondices, est aujourd'hui une des plus propres de la ville; la rue Sans-Pavé est loin, maintenant, de mériter ce nom; et il en serait ainsi de plusieurs autres rues; mais le changement le plus notable, c'est la disparition des *burguets* de cave qui faisaient saillie dans chaque rue; c'est l'alignement régulier des trottoirs destinés aux piétons et qui donnent tant de régularité et de propreté à la ville (2); c'est la construction des cuvettes pour les égoûts; c'est surtout l'éclairage au gaz qui illumine la voie publique (3).

(1) *Archives de la Chambre des Comptes*, IV, 128.

(2) Dans leur état actuel nos trottoirs laisseraient peu de chose à désirer si la circulation n'y était compromise par l'entrée béante de la plupart des caves ouvertes de plain-pied sur la voie publique.

(3) Il y a un siècle, en 1751, nos rues étaient éclairées par des lanternes contenant ou une chandelle de suif, ou une lampe à l'huile de colza. En 1770, on ajouta à ces lampes enfumées des réverbères. La rue Royale fut d'abord la seule favorisée.

Cinq ans après, on acheta *douze* lampes neuves pour les répartir en ville. En 1777, la ville possédait 294 petites lanternes pour l'entretien desquelles on consommait chaque nuit seize à dix-sept litres d'huile; puis 85 lanternes plus grandes qui absorbaient jusqu'à huit litres.

Plus tard, un Lillois ayant trouvé un nouveau mode pour l'épuration de l'huile, le Magistrat le chargea de l'éclairage de la ville. Ce fut dans la rue de la Grande-Chaussée que se fit l'épreuve de cette huile.

C'est en 1832 que l'usine à gaz hydrogène carboné fut établie par une société d'actionnaires. En comprenant les établissements publics et les maisons particulières, cette compagnie alimente, dans notre ville, plus de cinq mille becs d'éclairage.

Digitized by Google

Avant de vous donner la nomenclature historique des rues de notre ville, nous allons faire, dans son enceinte, deux stations où nous vous prions, ami lecteur, de vouloir bien nous accompagner.

V. STATION SUR LA GRANDE-PLACE.

Ce que le poète (1) dit de la face humaine, ne peut-on pas le dire de la place publique d'une cité? — N'est-ce pas là que se reflètent ses pensées d'amour ou de haine, que se font entendre ses cris de joie ou de douleur? — N'est-ce pas là qu'on peut, suivant les occurrences, lire sa honte ou sa gloire, la vénération et le culte des choses saintes, ou le blasphême et l'impiété? — N'est-ce pas là qu'elle se pare de ses bijoux les plus précieux, qu'elle revêt les insignes du deuil et de la tristesse?.....

Dans les linéaments qu'il y remarque, un Lavater nouveau ne trouverait-il pas des indices du caractère local? — Un disciple de Gall ne pourrait-il pas y rencontrer des protubérances révélatrices? — Leur faudrait-il beaucoup d'études pour soupçonner l'antique et inaltérable attachement des Lillois à leurs franchises municipales? — En voyant cette haute cheminée (2) qui, comme une épingle noire, indique l'emplacement d'une église, ne trouveraient-ils pas la preuve des empiétements de l'esprit industriel des fils sur l'esprit de piété des aïeux? — En apercevant au palais de la Bourse cette tourelle qui se relève après un demi-siècle d'absence, n'auraient-ils aucune idée des préoccu-

(1) » Ce front, vaste théâtre où l'ame se déploie,
» Est tantôt éclairé des rayons de la joie,
» Tantôt enveloppé du chagrin ténébreux.
» L'Amitié tendre et vive y fait briller ces feux.
» . . . . . .
» Le Mépris y réside, ainsi que la Candeur,
» Le modeste Respect, l'imprudente Colère,
» La Crainte et la Pâleur....

RACINE le fils. — *La Religion, chant I.*

(2) Elle s'élève du milieu des Débris-St-Étienne et se développe surtout quand on l'aperçoit de la rue Neuve.

Digitized by Google

pations les plus ordinaires à ce peuple ? — Dans cette figure triomphale érigée au lieu où l'on eut autrefois le projet de placer la statue équestre de Louis XIV; dans cette consécration de dévoûment (1) élevée en face du symbole du commerce, et sur la pierre où fut porté si souvent l'autel de la patrie, ne devineraient-ils pas les velléités démocratiques de la cité, la haine de la servitude, et n'en concluraient-ils pas, comme un célèbre orateur, qu'à Lille aussi les rois s'en vont ?

Ce quartier, le plus favorisé du soleil, le mieux pourvu d'un air sain et libre, n'est-il pas comme le rendez-vous naturel de ceux qui visitent la ville ? — N'est-ce pas là que se portent le mouvement et la circulation ? — Si donc, cher lecteur, vous refusez d'en faire la face de cet être collectif qu'on appelle la ville, nous en ferons le cœur. Et dans ce cœur là, comme dans le cœur humain, que de contrastes, de vicissitudes et de combats. — C'est là que se sont allumés tant de feux de joie et que tant d'*artifices* ont ébloui la foule. — C'est là qu'était planté l'arbre de la liberté, séché aux regards de ceux qui venaient si souvent danser à l'entour ! — C'est là que se dressa long-temps l'instrument du supplice, et que le bourreau exerça son lugubre et redoutable ministère ! — C'est là que le dévoûment à la patrie est divinisé en face même du lieu où le négoce formule ses spéculations étroites et égoïstes !...

Et si, jetant autour de nous un regard méditatif, nous évoquons les souvenirs du passé, que de changements, que d'antithèses providentielles !... La Bourse sur l'emplacement d'une fontaine (2) ! — Un café au lieu de la maison échevinale (3) ! — Un café à la place où se trouvait *la Bretesque*, tribune d'où partaient les ordonnances de la justice (4) ! — Un café encore à l'endroit d'une ancienne chapelle (5) ! — Un théâtre sur le terrain où se dressèrent les bûchers de l'inquisition (6) ! — Une colonne obsidionale au lieu que marquait d'une manière prophétique

(1) Le monument du siège de 1792.

(2) La fontaine au Change.

(3) C'est le café *Lalubie*.

(4) C'est le café de *la Régence*.

(5) Café de *la Vignette;* la chapelle en question était dite des *Pommes-Pourries* ; peut-être parce qu'après le marché on déposait aux alentours les fruits gâtés.

(6) Pendant les troubles du XVIe siècle un grand nombre de partisans du luthérianisme y furent exécutés par le feu. Au siècle suivant ce fut le tour des sorciers.

Digitized by Google

l'antique chapelle du *Joyau*, le monument le plus ancien qui ait existé à Lille (1)!

C'est ici que se pratiquaient les célèbres tournois de l'*Épinette* (2), souvenirs d'une jeunesse prodigue et hasardeuse. — Les deux places (3), aujourd'hui séparées par deux massifs d'habitations, ne formaient qu'une seule terrasse où se mesuraient les plus illustres champions de France et d'Angleterre (4). — C'était là, sur la place du marché, que se tenaient les foires, si utiles, établies par nos comtes de Flandre.... Contre la *Fontaine-au-Change* quelques échoppes pour les lombards.... Autour de cette place immense, des maisons en bois, à un seul étage, au pignon triangulaire et dentelé.... Là, l'église Saint-Étienne, témoin séculaire de toutes ces mesquines constructions : tel est l'aspect que présentent ces lieux.

Venons nous placer en observation à l'angle d'un passage étroit et obscur qui sépare cette place du Marché-aux-Entes (5). La suite des temps présentera à nos regards une série presqu'innombrable de personnages illustres ou fameux. Nous verrons passer devant nous et se porter par la rue qui débouche sur la place (6) : ici Henri III, le farouche empereur, dont la fureur répand chez nous tant de sang (7); là Philippe-Auguste, non moins cruel et qui détruit de fond en comble la ville qui l'avait offensé (8); voici Philippe-le-Bel, qui veut nous imposer son odieux ministre Châtillon (9); voilà Jean-le-Bon, que nos aïeux aimèrent d'un amour si naïf et si dévoué (10); Charles VI, qui vient venger

(1) Cette chapelle existait sur la place, et quelques chroniques locales en font remonter l'origine à l'an 800.

(2) Voyez les détails de ces fêtes au chapitre XI.

(3) Savoir : la Grande-Place et la place du Théâtre.

(4) Les détails se trouvent aussi au chapitre XI.

(5) Depuis *Marché-aux-Poulets*. Dans le langage populaire *ente* signifie quelquefois *pomme; marché-aux-entes*, marché-aux-pommes, et ce qui nous fait pencher vers cette interprétation, c'est le nom d'une chapelle voisine : *la chapelle aux Pommes-Pourries*. On jetait peut-être aux environs les rebuts du marché.

(6) Le narrateur se place donc dans la rue nommée depuis des *Sept-Sauts*; il a en face la rue des *Manneliers*.

(7) En 1053.

(8) 1213 (Voir pour les détails au chapitre : *Lille sous les Comtes de Flandre*).

(9) En 1300.

(10) En 1355.

Digitized by Google

à Rosebecque les tribulations de la noblesse flamande (1); après lui les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (2), dont M. de Barante a écrit l'intéressante histoire; Louis XI (3) et Maximilien d'Autriche (4), qui, dans la lice chevaleresque, se mesure avec un simple bourgeois de Lille (5). C'est Charles-Quint (6).... C'est Albert et Isabelle, les restaurateurs de la Flandre, dont la magnificence a laissé de si profonds souvenirs (7).

Et nous n'avons pu vous parler encore de la noble assemblée qui se réunit à Rihour pour le repas féerique du faisan (8); ni du cortége-ambassade des chevaliers grecs venant de Constantinople implorer le secours de notre Duc (9); ni le cortége des chevaliers de la Toison-d'Or étalant au soleil leurs illustres écussons et leurs riches armures (10); ni celui des mandarins siamois accourus de l'autre hémisphère pour voir ce que la France avait d'intéressant et que le grand roi envoyait à Lille (11).

Et nous avons omis de citer le convoi funèbre de Bauduin-le-Pieux; celui du dernier comte de Flandre, Louis-de-Male, dont le magnifique tombeau fut long-temps dans nos murs une des merveilles des Pays-Bas, et nous avons à dessein détourné vos regards de ces longues et tristes files qui, sous les ordres du *Capitaine de la Peste* (12), se prolongeaient par la ville, portant à leur dernière demeure les trop nombreuses victimes d'un fléau heureusement inconnu de nos jours (13).

(1) En 1384.

(2) Savoir : Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire (Voir le chapitre : *Lille sous les Ducs de Bourgogne*).

(3) En 1464.

(4) En 1479.

(5) Delobelle, roi de l'Epinette.

(6) Voyez le chapitre : *Lille sous la domination espagnole.*

(7) Un volume de la Bibliothèque de Lille rend compte de cette somptueuse cérémonie.

(8) En 1453.

(9) En 1459 (Voyez le chapitre : *Lille sous les Ducs de Bourgogne*).

(10) En 1430.

(11) Voyez le chapitre : *Lille sous les Rois de France.*

(12) Nous parlons des fréquents et déplorables ravages de la peste, à Lille, dans le chapitre : *Les hommes et les choses sous la domination espagnole.*

(13) Voyez *ibid.*

Digitized by Google

Et quoique forcés à laisser bien des noms en arrière, pourrions-nous ne pas citer Louis XIV et sa cour revenant visiter souvent sa conquête? N'éprouvez-vous rien en songeant que Racine, Fénélon, Turenne, Vauban, Louvois, Boufflers, le duc de Bourgogne, le prince Eugène sont passés, là, devant ces maisons que nous habitons nous-mêmes? Nous y verrons aussi Louis XV et les siens; puis le philosophe de Ferney nous apportant les prémices de sa tragédie de *Mahomet* (1); puis ce prince qui, alors *Duc de Chartres*, est aujourd'hui *Roi des Français* (2); et Charles, son parent, alors *Comte d'Artois*, qui fut avant lui *Roi de France* et mourut sur la terre d'exil; et le mystérieux Saint-Germain (3);et le célèbre magnétiseur de Buzancy, le marquis de Puységur; puis, quelque temps après, l'infortuné Dillon, déchiré par le peuple en fureur (4); puis Dufresse et ses satellites (5); puis l'infâme Lebon prenant honteusement la fuite (6); puis Malmesbury, le diplomate anglais (7); puis Bonaparte, consul, et sa compagne Joséphine (8); Napoléon, empereur, et Marie-Louise, sa femme (9); et Louis XVIII, fugitif (10); et le duc de Berri, tombé depuis sous un fer assassin (11)!

Pendant cette longue suite d'années, les édifices changent graduellement de forme et de destination. Le beffroi qui était à notre gauche (12) et dont le dessin bizarre était un souvenir d'Orient rapporté par les Croisés, le beffroi s'affaisse sous son propre poids; la tour St-Maurice éprouve le même sort; on le transporte alors dans une construction bâtarde et ridicule, dont on surmonte une des tourelles du palais que le

(1) Voltaire fit représenter pour la première fois cette tragédie dans la salle de Théâtre située alors en face du *Petit-Hôtel*, rue de la Vieille-Comédie.

(2) Louis-Philippe, ses frères et Mademoiselle vinrent à Lille le 9 Juillet 1789.

(3) Le comte de St.-Germain, sur lequel on débitait tant d'histoires merveilleuses, vint à Lille en 1778.

(4) En 1794.

(5) En 1794.

(6) En 1793.

(7) En 1803.

(8) En 1804.

(9) En 1810.

(10) En 1815.

(11) En 1820.

(12) A la maison N° 10 de la place du Théâtre, maintenant *Café de la Régence*.

Digitized by Google

roi d'Espagne, en besoin d'argent, avait vendu aux échevins; aujourd'hui on va lui préparer une nouvelle résidence (1)... Sur le lieu où se trouvaient le pilori, le gibet, la roue; où s'allumait la chaudière dans laquelle on plongeait les faux monnayeurs, la tête la première; au lieu de cet échafaudage où se donnait un spectacle gratis, auquel la foule ne fit jamais défaut, s'élève un édifice qui fut souvent désert (2).... Sur la droite, dans cette maison fermée, contiguë à l'angle de la rue des Suaires, s'était établi le poids public, bâti sous Charles-Quint, au moyen des économies que permettait de faire l'abandon graduel des fêtes du Béhourt (3). La prison, qui y était attenante, s'ouvrait dans la rue du Bois-St-Etienne, si long-temps salie par les prostituées qui y avaient fait élection de domicile. — Un peu plus loin, les rangs de maisons reçurent d'un côté le nom de *rang à poteries;* de l'autre le nom de *Gamet*, puis du *Beauregard*, en mémoire des *mystères* que, dans les jours de liesse, le peuple allait y admirer sur les tréteaux des comédiens ambulants..... Un ennemi terrible vint changer plus d'une fois l'alignement des édifices; il semble que l'incendie se montre ici plus fréquent et plus terrible que dans les autres quartiers. C'est Philippe-Auguste qui fait de notre ville un seul et vaste brasier, si ardent que le sol même de la rue s'y calcine, surtout vers la maison du Bras-d'Or (4) que nous apercevons là-bas. — Un autre incendie, fruit de la négligence, y dévore 220 maisons et fait éclore un poème latin, gloire du poète lillois Hemus (5); une seconde fois le feu détruit ces édifices qui se relevaient de leurs cendres. — C'est là, il y a quelques années à peine, qu'un effrayant foyer se forma dans les baraques de planches que la foire y avait amenées, et menaça d'envahir les deux rangs de maisons..... D'ici, nous pourrons voir s'élever les flammes qui dévorent des parties plus ou moins considérables de l'Hôtel-de-Ville (6);

(1) Dans la reconstruction générale de l'Hôtel-de-Ville.

(2) La salle actuelle des Spectacles.

(3) Les fêtes du Béhourt se faisaient en carême lors des joûtes ou tournois de l'Epinette. — Les dépenses excessives qui y avaient lieu contraignirent à les supprimer. Les fonds votés par l'Échevinage furent appliqués à des objets d'utilité publique.

(4) A l'angle de la rue de la Grande-Chaussée.

(5) Ce terrible incendie est connu sous le nom d'*Incendie de Lille*.

(6) En 1700, 1736 et 1756.

Digitized by Google

nous y verrons surtout le feu qui sape et abat le clocher de St-Etienne, feu allumé par les boulets rouges des Autrichiens, destructeurs d'un monument élevé sous un prince de leur nation.....

D'ici, nous pourrons encore voir les modifications successives qu'éprouve l'entrée de la rue de Paris, trop étroite pour suffire au passage de la population qui s'y presse. — Nous verrons, en 1550, élever un corps-de-garde que remplace, en 1717, l'édifice actuel; nous verrons s'ouvrir la rue Neuve, couvrir l'entrée de la rue de la Nef..... Mais n'est-ce pas trop, cher lecteur, et ne vaut-il pas mieux vous introduire peu à peu dans le détail de tant de faits et d'événements?

N'est-il pas temps de nous préparer à notre seconde station, où nous retrouverons des faits non moins mémorables, des noms aussi fameux ou non moins chers aux Lillois?

VI. STATION ET PROMENADE SUR LE QUAI.

Nous venons de parler de faits mémorables, de noms chers à notre population ou fameux dans l'histoire..... Etait-ce trop présumer, lorsqu'en vous priant de vous rendre sur la place du Château, nous songions à Bauduin, qui éleva les premières murailles du *Castrum* sur les bords de la rivière que nous voyons couler devant nous? Au fondateur du palais *de la Salle*, qui figure dans les récits de nos premiers chroniqueurs? Au tuteur du roi de France, assistant avec son pupille à la consécration de l'église St-Pierre, dont il nous semble voir encore les murs noircis par les ans dominer les constructions amassées à leur pied? A Jeanne et à Marguerite de Contantinople, dont la tendre et féconde charité ouvrit pour toutes les misères tant d'asiles (entre autres l'*Hôpital-Comtesse* que nous voyons d'ici)? A Guy de Dampierre, ce prince libéral qui consacra, près du même lieu, le plus cher de nos anciens priviléges (1)? A Robert, son fils, qui, défendant son patrimoine et notre indépendance,

(1) Ce privilége subordonnait le serment de fidélité des Lillois envers leur souverain à l'engagement par celui-ci de respecter les franchises de la ville.

Digitized by Google

Vue du Quai de la Basse Deûle, 1846.

Vte Derode, Histoire de Lille.

Digitized by Google

voyait tomber jusque dans son palais les projectiles lancés par les balistes françaises? A PHILIPPE-LE-BEL, dont la colère fut si funeste à la Flandre, Philippe-le-Bel qui fit bâtir le château de Courtrai dans le but de refréner les velléités de nos pères pour la liberté? A PHILIPPE-LE-BON, le prince magnifique, le duc souverain des Occidentaux, qui vint, avec les chevaliers de la Toison-d'Or, illustrer de leurs nobles écussons les stalles du chœur de l'antique collégiale de St-Pierre? A PHILIPPE, fidèle et pieux serviteur de la patronne de Lille, *Notre-Dame de la Treille*, dont la chapelle, due à la piété de ce prince, était non-seulement la plus somptueuse des cinquante chapelles qu'offrait la même église, mais encore la plus remarquable de toute la contrée? A LOUIS DE MALE, dont le tombeau en bronze, chef-d'œuvre de la statuaire, aussi précieux à l'art qu'à l'histoire, resta dans ces murs jusqu'aux jours néfastes où d'aveugles et stupides artisans de désordre le firent passer au creuset? A CHARLES-QUINT, qui ne dédaigna pas de tracer, de sa main impériale, les ordonnances sur la navigation de cette obscure rivière? A PHILIPPE II, le redoutable Philippe II, qui fut pour les Lillois l'objet de si héroïques sacrifices, mais sous le règne duquel ils détruisirent les murs menaçants de cette citadelle élevée par la tyrannie; murs devant lesquels JEANNE MAILLOTTE, l'héroïne populaire, gagna ses titres à la renommée, en poursuivant les *Hurlus*? A DON JUAN, homonyme du vainqueur de Lepante, qui, seul entre tous les princes reçus dans notre ville, y arriva par la Deûle? A LOUIS XIV, dont l'ingénieur érigea ce pont que nous voyons au loin enjamber de ses arches élégantes le quai et la rivière; porter à la fois des voitures et des piétons, que croisent en-dessous d'autres voitures, d'autres piétons et les bélandres qui suivent le canal (1)?

N'est-ce pas ici que se ravivent les souvenirs du siége gigantesque de 1708? N'y croit-on pas voir encore BOUFFLERS, toujours présent sur la brèche, toujours aussi prompt à la combler que l'ennemi acharné à l'ouvrir?..... Et EUGÈNE DE SAVOIE, le savant et vaillant capitaine? Et le brave MARLBOROUGH, dont le nom est devenu, nous ne

(1) Ce pont, d'une construction non moins solide que légère, et par le moyen duquel se prolonge au-dessus de la Deûle la rue du Pont-Neuf, a trois arches dont la principale domine seule la rivière, tandis que les arches latérales couvrent les quais des deux rives.

Digitized by Google

savons pourquoi, une parodie populaire (1)? Et le brave Dubois, qui descendait à la nage le cours de la Deûle, nous apportant des nouvelles du Duc de Bourgogne, élève de l'illustre Fénélon? Et le chevalier Doignon, qui, avec ses intrépides soldats, défendait avec tant de courage le poste qu'avait sollicité sa vaillance?....

Pour placer sur une scène convenable tous ces héros, empruntons à nos souvenirs les sites des panoramas contemporains.

Nous voici aux premiers siècles de notre ère. Au-dessus d'une vaste plaine, couverte de saules, s'élèvent çà et là quelques monticules; un d'entre eux porte, à son sommet, une forteresse que la tradition attribue à Jules-César et à laquelle elle impose un nom celtique (*Buc*). Cet îlot est entouré des deux bras d'une rivière sinueuse qui, sortant de marais vastes comme une mer, forment, à des distances inégales, des cascades bruyantes où l'eau tombe, bondit, écume et tourbillonne.... Ici, la rivière forme un coude et vient battre un îlot qu'on nommera ensuite le *Gard*, et dont les bords couverts d'oseraies fourni-

(1) La chanson de *Malbrough*, dont l'origine paraît se rapporter à la bataille de Malplaquet (11 Septembre 1709), si glorieuse pour les Français, plutôt qu'à la mort de Jean Churchill, duc de Marlborough, arrivée le 17 Juin 1722, était tombée dans l'oubli depuis plus de cinquante ans, lorsqu'en 1781 elle vint à retentir d'un bout à l'autre de la France. « Madame Poitrine, dit *le bibliophile Jacob*, nourrice » du Dauphin, fils de Louis XVI, chantait en berçant le royal enfant, qui ouvrit » les yeux au grand nom de Marlborough. Ce nom, les paroles naïves de la chanson, » la bizarrerie de son refrain et la touchante simplicité de l'air, frappèrent la Reine » qui retint cet air et cette chanson. Tout le monde les redit après Marie-Antoi- » nette; et le Roi, lui-même, ne dédaigna pas de fredonner à l'unisson : *Malbrough* » *s'en va-t-en guerre* (*). On chantait *Malbrough* des petits appartements de Ver- » sailles aux cuisines et aux écuries; la chanson faisait fureur à la cour quand elle » fut adoptée par la bourgeoisie de Paris, d'où elle passa de ville en ville, de pays » en pays jusqu'en Angleterre, où elle fut bientôt aussi populaire qu'en France. »

(*) Paul Lacroix, dont le pseudonyme que nous venons de citer a depuis long-temps cessé de voiler le nom, avance que Napoléon, chaque fois qu'il montait à cheval pour entrer en campagne, entonnait à haute voix, malgré son antipathie pour la musique, la chanson de Marlborough; puis le même auteur ajoute : « Nous ne répugnons pas à croire, avec M. de Châteaubriand, que ce pourrait bien être le même air que les Croisés de Godefroid de Bouillon chantaient sous les murs de Jérusalem pour s'encourager à délivrer la ville sainte et le tombeau du Christ. » *(Note de l'Éditeur.)*

Digitized by Google

ront aux peuples germaniques le nom de *Ryssel* (1) que portera la ville groupée autour du terrain où nous voyons un édifice mystérieux, peut-être un temple à quelqu'idole du Nord !..... Temple au-dessus duquel s'élèvera bientôt la première église chrétienne de ce pays.

. . . . . .

Plusieurs siècles se sont écoulés. Bauduin a fondé cette église en l'honneur du prince des apôtres ; une paroisse s'est formée à l'entour. Des murs se sont élevés pour la garantir des invasions des Normands. Des murs dont les créneaux portent parfois des têtes sanglantes, épouvantail impuissant à arrêter ceux de ces barbares qui ont survécu à leur défaite ou qui reviennent en armes porter la flamme et le fer dans le pays..... Voilà le palais de *la Salle*, première résidence des comtes de Flandre..... A côté de ce palais, la fille de Bauduin IX, l'empereur de Constantinople, établit un hospice.... et, chose digne de remarque ! aujourd'hui le repaire des idoles a disparu ; le temple du vrai Dieu a été détruit, le palais des princes s'est écroulé, des tours puissantes ont été rasées.... Seul, l'asile de la charité a survécu ! !

. . . . . .

Aucun pont n'unit encore les deux rives ; un simple sentier de hallage en suit les bords silencieux. Le château de Courtrai apparaît sur la rive opposée comme une menace toujours prête à éclater. Le long des murailles, le voyageur isolé n'est pas sûr de passer sain et sauf ; des soldats l'y dévalisent trop souvent, et leur *rapine* donnera le nom à une rue qui en consacrera le souvenir. — Le Gard, sur lequel on va bientôt tracer une rue qui portera son nom, est encore là comme une sentinelle avancée au milieu des fossés larges et profonds qui défendent l'approche de la forteresse, dont les tourelles sont couronnées de toits coniques et aigus, surmontés de la girouette, signe du pouvoir des seigneurs et emblême de ses vicissitudes. Un pont-levis s'abaisse pour donner entrée aux gens d'armes ; le moulin du Château nous en marque l'emplacement. Un autre pont donne issue sur les champs ; le pont dit *de Flandre* en conserve et en signale le lieu.

. . . . . .

De tristes orages ont passé sur la Flandre ; les guerres de religion

(1) *Ryssel* est encore aujourd'hui, en flamand, le nom de la ville de Lille.

Digitized by Google

en ont ému les pieux et énergiques enfants.... Les murs de la forteresse sont démolis..... Un édifice, sous l'invocation de Saint-Vital, y est devenu une église paroissiale; MASUREL avait fondé une charitable institution : le *Mont-de-Piété;* la maison qu'il avait dotée s'y établit.... Les bords de l'eau se sont couverts de chaumières au pignon pointu, à la façade en bois. Un sentier, qui deviendra la rue Française, arrive au bord et au niveau de la rivière. Un ruisseau, le *Buquet*, aujourd'hui entièrement caché sous une voûte, amène à la porte St-Pierre les eaux des *Baigneries*, dont la célèbre citadelle de VAUBAN occupera bientôt l'emplacement. A l'aide d'une corde et d'une poulie, les chanoines de St-Pierre, dont les demeures couronnent les hautes murailles, puisent, dans les fossés, l'eau qui leur est nécessaire.

. . . . . .

LOUIS XIV est venu.... A sa voix tout s'anime et s'agrandit; les remparts qui coupaient la rivière sont repoussés plus loin, à la porte d'Eau actuelle; un îlot de la rivière servira de fondement à un vaste magasin aux fourrages; de larges rues sont tirées au cordeau; la rivière, rétrécie, est contenue par deux quais parallèles qui s'étendent du moulin du Château aux extrémités de la *Basse-Ville*, nom qu'on donne au nouveau territoire ajouté par le Roi à l'ancienne capitale de la Flandre française. Un pont de pierre est jeté dans la *Vieille-Ville*, en face de la Collégiale et de la *Maison-Forte*, prison des filles perdues, qui devient aussi la *Sainte-Pélagie* de la province. Mais il faut quelques années encore pour que la balustrade en fer garnisse le bord de l'eau et qu'un fondeur liégeois soit appelé pour cet objet (1737); en attendant, le sieur DESWERQUINS élève le sol pour joindre la paroisse de la Magdeleine à la ville, par le *Pont-Neuf* et la rue *Française*. Le dôme d'une église nouvelle paraît dans les airs. La Grue, destinée au service du port, est portée au lieu où elle doit rester par la suite et non loin de l'endroit où va s'étendre la grandiose façade d'un hospice qui doit recueillir toutes les misères.

. . . . . .

Une révolution nouvelle a passé.... L'antique église est tombée sous le marteau; il ne reste plus de traces ni de la forteresse de Philippe-le-Bel, ni du palais des comtes de Flandre, ni de la paroisse Saint-Vital, transférée à la Magdeleine (1672)..... La charité, plus vivace, a donné à l'œuvre du bourgeois MASUREL de survivre, sur la rive

Digitized by Google

droite (1), comme elle avait fait survivre, sur la rive gauche, l'œuvre de la comtesse Jeanne... Une rue nouvelle qui change deux fois de nom, une salle de concert, un palais-de-justice, des prisons, des écoles, des asiles à l'enfance, œuvres de l'esprit moderne, remplacent d'antiques et respectables monuments qui, désormais, ne vivront plus que dans nos souvenirs.

. . . . . .

Préférez-vous, lecteur, une revue toute positive, nous sommes à vos ordres. — Classons donc des dates et des annotations.

Nous partons encore du moulin du Château où la rivière fait une chute de quelques mètres. Une machine à vapeur y supplée aux inégalités du courant, dont une partie passe par le moulin de la rue de la Monnaie où il fait également une chute assez considérable. L'eau arrive au moulin du Château par une voûte qu'on aperçoit de l'abreuvoir St-Jacques, nouvellement restauré. La rue des *Tours* indique la limite des anciennes fortifications; c'est près de là, sur la place aux Bleuets, qu'était le cabaret de Jeanne Maillotte, dont la hallebarde est conservée dans le bureau des hospices; au pont de Flandre, la rivière commence à couler sous une voûte dont on l'a couverte en 1682. Elle arrive à un pont (2), autrefois rendez-vous des galants de bas étage, vauriens que le peuple appelait *Coquards*. En 1606 et au commencement du XIXe siècle, le *Marché-au-Poisson* a été transféré momentanément sur la place du Château. Voici l'*hobette* des portefaix; au-dessus de la porte nous remarquons l'image de *Notre-Dame* qui, le samedi, est encore honorée d'une chandelle mise dans une lanterne aux vîtres graisseuses et peu diaphanes; tradition qui a survécu aux années, dernières traces des obligations imposées par les *statuts* des siècles passés. Voici le *dépôt du matériel* du port. Il y a quelques mois vous auriez pu voir la jolie tourelle de l'hôpital Comtesse, souvenir des minarets de l'Orient, dont le carillon, un peu détraqué, n'était pas sans charmes, et dont la pointe aiguë se découpait agréablement sur le ciel. La sûreté publique l'a fait démolir; la parcimonieuse économie des édiles n'a pas trouvé de quoi la relever, malgré les démarches

(1) Il faut toutefois noter que par un déplorable abus qu'il est temps de voir enfin disparaître, le Mont-de-Piété est devenu un *mont d'usure* et de vol légal. Nous reviendrons par la suite sur ce sujet.

(2) Pont-à-Coquards, et non à *Cocardes*, comme quelques personnes l'écrivent.

Digitized by Google

réitérées de la *Commission historique du département du Nord.* L'hôpital Comtesse fut fondé en 1236 par la comtesse Jeanne, qui voulait que ce fût un asile pour tous les malheureux indistinctement; elle recommande dans la charte de fondation que *les pauvres malades y soient reçus sans éprouver de difficultés;* elle veut *qu'on leur donne tout ce qui sera nécessaire pour les soulager* (1).

Le palais de *la Salle*, bâti par Bauduin V, fut vendu en 1515 aux échevins, qui le démolirent en 1524. La *Chambre des Comptes* y avait sa résidence. En 1413, suivant certains annotateurs lillois, elle aurait été transférée à l'hôtel de *la Poterne*, rue Esquermoise.

L'hôpital Comtesse est aujourd'hui réservé à des vieillards infirmes, dits *Vieux-Hommes*, et à de jeunes orphelins, les *Bleuets*, fondation charitable consolidée par Foucquier, ancien bourgeois, à laquelle on a joint celle de Guillaume de Bailleul, dit *Bapaume*, en 1605, mettant ainsi en pratique un principe que l'on discute souvent encore, celui de la légitimité de ces adjonctions d'œuvres différentes. En 1467, l'hôpital Comtesse et sa riche bibliothèque furent la proie des flammes. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, a reproduit le dessin d'un groupe où Jeanne et sa sœur sont agenouillées aux pieds de la Sainte-Vierge; groupe qui surmontait la porte de la chapelle dans laquelle on conserve encore quelques tableaux dus au pinceau fécond et habile d'un artiste quasi lillois : Arnould De Vuez. La chapelle St-Michel avait été transférée en 1518 sur l'emplacement actuel du Palais-de-Justice; elle devint ensuite une loge de francs-maçons.

La collégiale St-Pierre fut inaugurée en 1066. Les siéges et les incendies n'en laissèrent subsister que la tour. Les autres bâtiments, de création plus récente, n'en formaient pas moins une des églises les plus remarquables du pays. On y voyait la chapelle de Notre-Dame de la Treille, patronne de la ville de Lille, dont la statue, sauvée à la révolution par les soins de M. Lefebvre-D'hennin, fut rendue par lui à l'église Ste-Catherine, où elle a été replacée dans une chapelle que l'on a cherché à rendre semblable à celle de St-Pierre. C'est dans le chœur de cette collégiale que Philippe-le-Bon tint le premier chapitre de la Toison-d'Or, en 1430, et le cinquième, en 1435 (2).

(1) Voir dans Miræus et dans Roisin.

(2) Millin nous donne une vue de l'église St-Pierre, telle qu'elle était en 1794.

Digitized by Google

Sur l'emplacement de l'église, du cimetière et des maisons des chanoines, on a bâti la Salle des Concerts, érigée en 1803, le Palais-de-Justice et les Écoles académiques; la place du Concert, au milieu de laquelle subsista quelques années la statue d'un prince malheureux, est l'ancien cloître St-Pierre.

Le Palais-de-Justice présente un ensemble de choses diverses qui produit un effet que nous appellerons *incohérent ;* on n'y saisit pas la pensée unique qui doit présider à une œuvre de création : suivant l'expression d'un homme d'esprit, c'est un *tas de choses*. Du moins faut-il admirer le beau groupe de ronde-bosse du fronton principal, où M. Bra a représenté la Justice délivrant l'innocent et s'apprêtant à frapper le coupable. L'autre façade porte un groupe non moins remarquable, dû au ciseau de M. Lemaire et dont le sujet est la Religion offrant des consolations aux prisonniers. Les statues de Démosthènes, de Cicéron, de l'Hospital et de d'Aguesseau qui sont placées en avant du péristyle sont l'œuvre de M. Cadet de Beaupré.

Autrefois une allée de platanes se trouvait sur la rive gauche du quai. Les arbres ont successivement péri par l'effet d'une malveillance gratuite. On arrive au Pont-Neuf par deux escaliers en pierre, par une rampe pavée et par deux rues. Ce pont a été construit en 1701. On y jouit d'une vue remarquable que nous vous avons déjà signalée. La porte d'Eau que vous voyez là-bas est le point où les alliés attaquèrent la ville en 1708. Le garde-fou qui se trouve à la partie supérieure est de 1727; on le posa trop tard, suivant la coutume, et après qu'un événement tragique eût précipité dans la rivière la sentinelle qu'on y avait posée la nuit. C'est vers ce lieu que se livrèrent tant d'assauts où plus de vingt mille soldats reçurent des blessures ou la mort; leurs cadavres servirent à combler les tranchées et donnèrent à ces plaines le nom de *Champ-des-Morts.*—Si nous suivions la Deûle, nous arriverions au lieu appelé *Trou-de-la-Magdeleine*, nom singulier que paraissent avoir affectionné nos pères et qu'on retrouve dans les dénominations qu'ils ont données à certaines rues; par exemple : le *Trou-Hélène*, le *Trou-Pau-Net*, le *Trou-Madame*, etc. Nous trouverions à Marquette l'emplacement d'une célèbre abbaye où reposèrent, jusqu'en 1793, les restes de Ferrand, de Jeanne!

Mais, ne sortons pas de la ville : cette vaste place où se trouvaient depuis si long-temps des écuries *provisoires*, était le *Marché-aux-Bêtes*,

Digitized by Google

transféré aujourd'hui dans l'enceinte de l'abattoir, et le marché au charbon de bois qui a été supprimé. Il fut souvent question, et dernièrement encore, en 1837, d'y bâtir une halle au blé. — Un peu plus loin est le Magasin-aux-Fourrages et le *Canal-des-Araignées;* l'édifice du *Haras* où un statuaire habile et désintéressé, M. Bougron, donna quelque temps des leçons de plastique et de sculpture : il est voisin du *Béguinage*, établissement dont la ruine est prochaine. Elevé en 1274 par les soins de Marguerite, *en l'honneur de Madame Sainte-Isabelle*, il a été l'objet de bien des attaques. Il était destiné à des dames peu fortunées qui y auraient été astreintes à quelques observances, sans cependant prononcer de vœu qui leur interdît leur rentrée dans le monde. Cette position mitoyenne était heureuse et sage ; mais le parlement de Flandre ayant à prononcer à qui revenait une succession léguée à une héritière qui aurait embrassé *un état honorable*, la refusa à une béguine ; déclarant que cet état, où l'on décline à la fois les obligations austères des religieuses et les devoirs pesants de la maternité, *n'est pas honorable*. Si ce n'était le respect dû à la chose jugée, nous ne serions pas de cet avis.

Nous touchons ici au terrain de l'*Abattoir*, établissement d'utilité publique que le vœu du Magistrat appelait déjà en 1779 et auquel on travailla long-temps. En 1818, le tarif était fixé ; en 1820, la machine à vapeur était ordonnée ; en 1821, M. Peyre donnait des idées pour en arrêter définitivement le plan.

L'Hôpital-Général était en projet en 1731 ; on s'en occupa d'une manière très-suivie en 1734, 1736 et 1738; enfin, en 1739, la première pierre en fut posée par M. Bidé de la Grandville, intendant de Flandre. Louis XV prononça l'adjonction à cette maison des fondations des *Marthes*, des *Grimaretz*, de *St-Julien*, comme Louis XIV avait ordonné, pour St-Sauveur, la fusion des biens de la *Bonne-Maison*, des *Maladreries de Marcq*, *de Canteleu* et de l'hôpital d'*Anstaing*. En 1806 et 1811 deux tours pour l'enfance abandonnée étaient destinés à recevoir les innocentes victimes de l'inconduite et de la misère. Ils furent supprimés en 1840 par une mesure dont l'avenir appréciera la portée. La façade vient d'être achevée par les soins de l'administration municipale. Le pont voisin n'était encore en 1759 qu'un pont levis en bois. Ce pont s'appelle le pont *la Phalecque*, d'après le rapport de quelques personnes qui affirment avoir lu ce nom sur les barres de fer du garde-

Digitized by Google

fou. A l'époque où il fut construit en pierre, il se trouvait dans le voisinage un *moulin à dégorger,* et un autre moulin mu par des chiens, ce qui a valu à une rue voisine le nom de rue du *Moulin-à-Chiens.*

La Grue (γεραυος) est appelée en patois *la Kraene*, sans que le peuple ait attaché le moindre prix à cette étymologie grecque que les savants seuls ont remarquée; elle était autrefois de l'autre côté du Pont-Neuf. Ce sont les ingénieurs de Louis XIV qui l'ont placée où nous la voyons. Le port est encombré de bateaux qui nous arrivent de Furnes, Dunkerque, Bergues, Aire, Calais, St-Omer, Gravelines, par la Colme, la Lys et l'Aa; de Valenciennes, Condé, St-Amand, par la Scarpe; de Cambrai, St-Quentin, par l'Escaut; de Bouchain, Douai, par le canal dit de la Sensée et celui de la Bassée; d'Anvers, de Gand, par la Lys... C'est par cette voie que nous parviennent les charbons de la Belgique, les fourrages de la Flandre, les denrées coloniales de nos ports voisins et les sables pour le pavement de nos rues et chemins vicinaux (1).

L'église de la Magdeleine, bâtie par les soins de M. Dulaury, prévôt de St-Pierre, qui consulta plus son zèle que sa bourse, resta long-temps la paroisse la plus pauvre de la ville; la façade n'en a pas même été achevée. — La foudre en frappa le dôme en 1810. — En 1812 on l'avait surmonté d'un télégraphe qui fut, en 1815, remplacé par la croix actuelle. — Un peu plus loin est la Manufacture des Tabacs, établissement important dont Napoléon dota notre ville pour la consoler du monopole que se réservait le gouvernement; elle est bâtie sur l'emplacement d'un ancien séminaire que l'évêque voulait établir à Lille, mais qu'il n'y laissa pas long-temps par suite du mécontentement que lui occasionna la conduite de l'échevinage; séminaire dont les religieuses du Saint-Esprit firent ensuite l'acquisition. Non loin de là, sur le lieu qu'occupa le couvent de St-François de Sales, a été élevée une caserne pour la gendarmerie départementale.

N'avions-nous pas raison de dire que nulle partie de la ville n'aurait présenté une pareille série de renseignements? Mais comme cette méthode pourrait nous entraîner très-loin, nous allons nous restreindre dans les bornes d'une table alphabétique.

(1) Notons, en passant, que le Magistrat chargé du soin d'entretenir les chaussées de la Châtellenie, y employait annuellement 30 bateaux de sable.

Digitized by Google

VI. LES RUES DE LILLE.

Abattoir (de l'). — Lorsqu'en 1826 on inaugura l'abattoir public, qu'on venait d'élever sur l'emplacement de la *Cense-du-Metz*, on songea à convertir le nom de la rue qui y conduit, en celui de rue *de l'Abattoir*. Il paraît que cette dernière dénomination n'a pu prévaloir, car l'usage et la plaque officielle ont maintenu le nom primitif de rue *du Metz*. — (Voyez *Metz*).

Abbaye-de-Loos (de l'). — Voyez *J.-J. Rousseau*.

Abbiette (de l'). — Voyez *Tournai*.

A, B, C (de l'). — Elle a été en partie tracée, lors de l'agrandissement de 1604, sur l'emplacement de l'ancien rempart. Son nom peut porter à croire qu'elle possédait, dans son origine, des écoles pour l'enfance : on n'a aucun document à cet égard. Elle fut fort long-temps et presqu'entièrement occupée par un grand nombre de bouchers qui, ayant chacun un abattoir, y faisaient, à la vue des passants, toutes les opérations de leur état. L'abattoir de la ville a fait disparaître ce qu'offrait de désagréable un pareil spectacle. Cette rue n'a toutefois rien gagné à ce changement; elle a vu depuis s'installer chez elle un genre d'établissement dont gémit la morale publique et que l'autorité devrait reléguer loin du centre de la cité.

Abreuvoirs. — Il y avait autrefois, dans divers quartiers de la ville, des abreuvoirs qui n'existent plus. Par exemple : près de l'Hôtel-de-Ville, sur la place de la Mairie; dans la rue des Bouchers; dans la rue de Paris; près de la porte de Fives; dans la rue de la Monnaie, près du moulin; rue de la Piquerie, etc. Aujourd'hui on n'en compte plus que trois.

Abreuvoir de la Basse-Deûle. — En amont du Pont-Neuf, il ne peut être plus ancien que lui.

Abreuvoir de l'Hôpital-Militaire, autrefois *des Jésuites*. — Il existe depuis 1604; mais ce n'est qu'en 1706 qu'on songea à le rendre plus commode. On y mit alors le garde-fou et les deux rampes qui y sont aujourd'hui. En 1692 on y établit la *Jauge à l'eau*.

Abreuvoir-St-Jacques. — Situé dans la rue de ce nom, il y fut établi lorsqu'en 1621 on démolit la porte de la ville qui existait au Pont-St-Jacques. Cet abreuvoir vient d'être considérablement amélioré.

Américains (des). — Voyez *Sainte-Catherine*.

Amiens (d'). — Il n'en est pas de cette rue comme de quelques autres rues de Lille qui portent le nom des villes vers lesquelles elles conduisent; celle-ci doit le sien à une cause différente que nous ne connaissons pas.

Digitized by Google

Angleterre (d'). — En 1361, Jean, de Tourcoing, et Marie Dubois, sa femme, avaient fondé l'hôpital des Marthes qui donna son nom à cette partie de la rue qui s'étend de la rue Royale à la rue des Trois-Mollettes. La ligne des maisons, à gauche en suivant cette direction, est postérieure à 1670. Auparavant c'était le rempart. — L'hôpital des Marthes était situé vers le lieu qu'occupe aujourd'hui la maison au N° 63. — Les Celliers du Comte de Saint-Pol, connétable de France, existaient en 1400 à l'endroit même où se trouve actuellement le cabaret sous l'enseigne de la *Cave-St-Paul*. — St-Thomas, de Cantorbéry, étant venu loger dans une maison de cette rue, elle a pris le nom de rue *d'Angleterre*. La maison construite sur l'emplacement de celle qui reçut l'Archevêque offre extérieurement une niche, maintenant vide, dont nous donnons ici le dessin avec l'inscription qu'elle porte. — En 1793 c'était la rue *des Républicains;* sous l'empire, la rue *Bonaparte*. Ce ne fut qu'en 1814 qu'elle reprit la dénomination actuelle.

SANCTO THOMÆ
CANTVRBIENSIS
HVJVS ÆDIS QVONDAM
HOSPITI SIT
LAVS HONOR ET GLORIA.

Angoulême (d'). — Voyez *Voltaire*.

Anjou (d'). — Tracée vers 1670. — Elle doit son nom à la caserne qui y existait.

Antoing (d'). — Pavée en 1531. — Elle tire son nom du fief d'Antoing auquel elle aboutissait.

Arbalète (de l'). — En 1686 cette rue était fermée à ses deux extrémités, *à cause des soldats*. — En 1699, le Magistrat de Lille fit avec la Prévôté d'Esquermes un traité pour une nouvelle rue de l'*Arbalestre* qu'on traça sur le terrain du jardin réservé aux *Arbalestriers;* une caserne y fut construite; la rue fut ensuite appelée *du Nouveau-Siècle*, parce qu'elle avait été tracée la première année du XVIIIe siècle.

Arbre-d'Or (de l'). — Nous voyons dans les chroniques locales, qu'en 1700 cette rue *fut relevée de deux pieds*. Mais où était-elle située? nous l'ignorons.

Arc (de l'). — Comprise dans l'agrandissement de 1603 et jointe alors à la paroisse Ste-Catherine. Son nom provient, selon toute apparence, de l'*Arque* ou arche qui y donne entrée aux eaux de la Deûle, alors très-rapides et très-profondes en cet endroit. A cette époque le canal de l'Esplanade n'était pas creusé, et toutes les eaux, aujourd'hui détournées, passaient en ville.

Arts (des). — D'abord rue *des Foulons*, puis *des Récollets*, du nom des religieux qui y avaient un couvent, sur l'emplacement du collége actuel, et enfin *rue des Arts*, en 1793. Elle fait partie des six rues de Lille qui ont conservé l'appellation qu'on leur a donnée alors. Les cinq autres sont *Jemmapes*, *Thionville*, *J.-J. Rousseau*, *Voltaire* et *du Bombardement*. En 1685 une fontaine, qui gênait la circulation, y fut remplacée par une pompe. Trois ans après on supprima aussi la fontaine de la rue de la Quennette. — L'église des Récollets, bâtie en 1687, fut

Digitized by Google

démolie au commencement du XIXe siècle. — Le chœur a servi, jusqu'ici, pour la Bibliothèque et le Musée des tableaux. — Tout étroite que se trouve cette rue du côté de la place des Patiniers, elle y a pourtant été élargie en 1733.

Augustins (des). — En 1304 c'était la rue *de Jurie;* en 1450, *de la Juifrie*, probablement parce que les Juifs y avaient choisi leur résidence. Quelques annotateurs lillois, lisant mal le mot *Jurie*, en ont fait le mot *Sarce*, par lequel ils la désignaient. Lorsque, en 1614, les Augustins y eurent bâti leur collége, elle changea de nom et devint la rue *des Augustins;* en 1793, c'était la rue *de l'Égalité;* quelques années après elle avait repris sa précédente dénomination. — En 1686, le puits de la rue des Augustins, dit *le Puits-de-Bois*, fut démoli et remplacé par une pompe aspirante. C'était peu de temps après que Pascal eût expliqué l'ascension des liquides dans les tuyaux vides. Le registre aux résolutions porte cette mention : « *Vu que nous avons aujourd'hui l'usage des puits » forés et des pompes, et qu'il y a un puits à la Housse...* » — Le cabaret d'Amsterdam est antérieur à 1718.

Baignerie (de la). — Autrefois *des Baigneries*, du nom de ce lieu alors *extra-muros* et où les Lillois allaient se baigner, comme ils vont aujourd'hui au *Grand-Tournant*.

Ban-de-Wedde (du). — La Wedde était une plante tinctoriale dont on faisait grand commerce à Lille. Le marché de la Wedde se tenait dans cette rue où l'on en proclamait peut-être le cours officiel. — A la Révolution cette rue porta le nom de *Barra.* — C'est, sans aucun doute, par erreur que la plaque officielle offre actuellement le mot *Weppe* au lieu de *Wedde*.

Barre (de la). — En 1471 elle s'appelait la *Grande-Rue*. Son nom actuel provient, selon quelques personnes, d'une barrière ou barricade mise à la maison d'un pestiféré. — En 1793 c'était la rue *de Dunkerque*. — Madame de Semeries

y fonda une maison pour les orphelines nobles. Cette maison fut connue sous le nom de *la Noble-Famille*. — On voyait dans la rue de la Barre une maison de filles repenties, dites *Sœurs de la Magdeleine;* une ruelle, aujourd'hui suppri-

Digitized by Google

mée, longeait leur maison et conduisait à la rue de la Halloterie. — En 1618 les Minimes y bâtirent un couvent où ils entrèrent en 1622. — En 1760 une image de la Vierge y fut solennellement posée dans une niche encore subsistante, mais vide. — Non loin de là se trouve également, sur la façade extérieure, l'enseigne sculptée des Quatre-Fils-Aymon, dont nous reproduisons ci-contre le dessin. — En 1718, le sol de la rue de la Barre fut baissé de plusieurs pieds.

Basse. — Autrefois *Basse-Rue.* Une partie fut appelée rue *des Grimaretz;* puis rue *des Dominicains.* Le premier nom dérive de celui d'un hospice bâti en 1343, du côté de la rue Esquermoise; l'autre d'un couvent dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la fabrique de M. Ovigneur.—Ce couvent, dont la première pierre fut posée en 1588, contenait un mausolée du prince de Melun, mort en 1726.—Millin nous en a donné le dessin.—En 1644 la voûte de l'église s'écroula. — Cette rue doit son nom à sa situation, relativement à la *Motte-Madame* qui est plus élevée et qui est aujourd'hui cachée derrière les maisons. — En 1793 c'était la rue *des Intrépides* et *de la Fédération.*

Bateliers (des). — Cette rue, voisine du rivage de la Basse-Deûle, est principalement habitée par les ouvriers employés au chargement et au déchargement des bateaux. C'est ce qui lui a probablement valu son nom.

Berry (de). — Voyez *Thionville.*

Béthune (de). — Autrefois *Notre-Dame,* ainsi nommée parce qu'elle conduisait à une chapelle très-fréquentée. — La porte de Béthune fut construite en 1607. Sur la balustrade du pont, on lit : *Je svis faite en la cité de Liége par la main de Dirick Goyens l'an* 1607.

Bleu-Galon (du).—Rue mentionnée dans certains titres, mais dont nous ignorons l'emplacement.

Bleu-Mouton (du). — Rue qui a tiré son nom de l'enseigne d'un cabaret qu'on y voit encore aujourd'hui. — (Voyez rue *du Court-Debout*).

Bleuets (des). — Elle existait sur l'emplacement de la place *aux Bleuets.* — En 1489 on achetait, pour les orphelins dits *de la Grange,* ou *Bleuets,* une maison du faubourg de Courtrai, dite l'*Abbaye du Pau-de-Sens* (du peu de sens). La rue qui s'y forma fut appelée, dès le principe, rue *des Bleuets.* — Ce n'est qu'en 1685 qu'elle fut pavée.

Bois-St-Étienne, Bois-St-Sauveur (du). — Elles doivent leurs noms aux *bois* qui couvraient le terrain sur lequel on les a tracées.

Bombardement (du). Le siècle dernier c'était la rue de *Muy,* ainsi nommée en l'honneur du maréchal de ce nom qui gouverna quelque temps la ville.

Bonaparte. — Voyez *Angleterre.*

Bonnes-Filles (des).—On appelait ainsi la partie de la rue Royale qui s'étend de la rue d'Angleterre à la rue Esquermoise. Elle devait ce nom à un hospice pour des orphelines, fondé par les *seigneurs, dames, bourgeois, damoiselles et autres gens de bien* qui fournirent les premiers fonds pour recueillir un grand nombre d'orphelines jetées dans la ville par les malheurs de la guerre. Grart-Ledru, nommé administrateur de cette institution naissante, y consacra la plus

Digitized by Google

grande partie de sa fortune et mérita d'en être réputé le fondateur (1). — On trouve cette rue désignée aussi sous le nom de rue *des Poupliers*, *des Peupliers*, *de la Conception*. — En 1793 ce fut la rue *des Indemnités*.

Bonnes-Rappes (des). — *Rappes*, en patois de Lille signifiant *raves*, *navets*, peut-être cette rue a-t-elle été établie sur un terrain qui portait ce légume quand on la traça.

Bouchers (des). — Cette rue fut long-temps très-malpropre, ce qui lui a valu le nom de *Trou*, *Trou-Ponelle*, *Trou-Ponet*, *Pau-Net* (peu net). — Il s'y trouvait un abreuvoir qui subsista jusques vers 1815 et qu'on appelait *Abreuvoir-des-Bouchers*, *Abreuvoir-Ste-Catherine*. — Le *Pont-d'Amour* fut construit en 1604.

Boufflers (de). — Ainsi nommée en l'honneur du célèbre maréchal qui défendit la ville en 1708. Elle fut tracée en 1717 sur un terrain appartenant au prieuré de Fives. Huit ans après il ne s'y était pas élevé de maisons, et les propriétaires riverains reçurent l'ordre d'y bâtir.

Bourdeau (du). — D'abord rue *de la Chaude-Fosse* ou *de la Grande-Fosse*. Elle doit son nom actuel à un *mauvais lieu* qui s'y établit par la suite. Elle est parfois nommée, sur des plans, rue *des Testus*, rue *des Pucelles*. — On songera probablement à donner à cette rue un titre plus décent.

Brigittines (des). — Tracée sur l'emplacement d'un couvent bâti en 1605 et supprimé à la Révolution.

Buisses (des). — Elle doit son nom à des tuyaux de conduite (*buisses* en langage du pays), qui amènent en ville les eaux de Fives, et sont situés vers la caserne, contre le rempart. — C'est sur l'emplacement d'une partie des maisons de cette rue, de la caserne et du magasin à poudre, en démolition dans le moment, que va être établi le *Débarcadère* intérieur du chemin de fer.

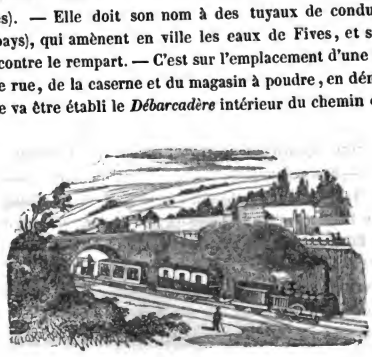

Canonniers (des). — L'hôtel, dont le premier Consul dota en 1801 nos canonniers sédentaires, ayant été érigé au lieu où était autrefois le couvent des

(1) Nous devons cet article ainsi qu'un très-grand nombre de renseignements précieux à l'obligeance de M. Brun-Lavainne qui, après avoir travaillé avec persévérance à recueillir des matériaux pour l'histoire de notre ville, nous les a communiqués avec un désintéressement dont nous ne saurions trop lui témoigner notre reconnaissance.

Digitized by Google

Urbanistes, a donné le nom à cette rue qui, avant cette époque, s'appelait rue *des Vieux-Hommes*.

Capucins (des). — Du nom d'un couvent bâti aux frais du Magistrat et terminé en 1594. L'église fut inaugurée le 4 Avril. L'évêque d'Ypres en avait posé la première pierre en 1593. — Le canal qui longeait le couvent fut, en 1610, appelé *Canal-des-Capucins*. — En 1729 le jardin du couvent fut augmenté. — Au XVIe siècle les Pères de cette maison avaient la dangereuse mission de porter les secours de la religion aux pestiférés. — En 1793 la rue des Capucins devint momentanément la rue *de la Liberté*.

Carmes (des). — Voyez *Thionville*.

Caserne-St-André (de la). — Elle aboutit à la caserne de la cavalerie. — C'est dans cette rue que se trouve l'établissement du gaz pour l'éclairage de la ville.

Célestines (des). — Du couvent qui existait dans cette rue. — La rivière qui en suit la longueur fut couverte d'une voûte en 1682. — Elle fut pavée l'année suivante. — Une partie de la rue avait le nom de rue *des Maldisants*. — A la Révolution ce fut la rue *de la Paix*.

Chanoines (des). — Voyez *Pont-Neuf*.

Chats-Bossus (des). — Tire son nom d'une enseigne qui était sculptée dans la façade de la maison N° 2, à l'angle de la place des Patiniers, et qui représentait une famille de chats atteints de gibbosité.

Cirque (du). — Jadis ruelle *de Sailly*, *des Dominicains* et *de Roubaix*. Quoique bien étroite encore elle a été élargie plusieurs fois. — On y voyait la façade de la belle église des Dominicains.—Sur l'emplacement du jardin des religieux, on établit *le Cirque* dont le nom a été donné à la rue qui y conduisait.

Claques (à). — Nom mal sonnant et qui provient probablement des premières habitantes de la rue. — On sait qu'à Lille on appelle *claques* des femmes malpropres, paresseuses, des filles perdues du plus bas étage.

Clef (de la).—Pendant la Révolution, rue *Marat*.—On y voyait, il n'y a pas bien long-temps, sculptées sur la façade de la maison N° 22, portant le millésime de 1733, deux clefs posées en sautoir. Ces clefs sont d'une époque trop moderne pour qu'on puisse penser qu'elles aient donné le nom à la rue; elles auront peut-être remplacé l'enseigne qui a contribué à la qualifier. — Une maison de cette rue présente encore, en saillie, une clef sous la dénomination de la *Clef-d'Or*.

Cloître-St-Pierre, Clos-de-la-Réforme.— Voyez *Place-du-Concert*.

Comtesse.— Doit son nom à l'hôpital que Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, y fit bâtir. Cette maison, contiguë au palais de la princesse, fut d'abord appelée *Hospital Notre-Dame en costé de le Salle*; ensuite *Hôpital-Comtesse*. — La rue est postérieure à 1621. — Après 1793 ce fut pour quelques années seulement la rue *de la République*.

Conception (de la). — Voyez *Royale*.

Constitution (de la). — Voyez *Princesse*.

Contour du Bastion. — Il longeait le rempart à partir de la rue du Pont-

Digitized by Google

Neuf à la rue Maingaugue. Il consistait en quelques maisons que vient, en partie, de remplacer un magasin de la Manufacture royale des Tabacs.

Contour de la Mairie. — Passage étroit et sombre dont le nom est assez significatif. — Par suite de la reconstruction, qui se fait dans le moment, de l'aile gauche de la Maison-Communale, la cour *Du Fresne* a été élargie et aura une issue dans la rue du Palais : nous ne savons quel nom sera donné à cette nouvelle rue qui enceindra aussi la Mairie.

Contour de St-Maurice. — Il va de la rue du Noir-Moreau à la rue St-Genois. — On a eu plusieurs fois le projet d'abattre le massif de maisons compris entre ce contour et la rue de Paris, pour rendre les abords de l'église plus faciles et en démasquer la façade.

Contour de la Piquerie. — Voyez la rue de ce nom.

Contour de la Trinité. — Voyez la rue de ce nom.

Coquelets (des), c'est-à-dire *des Petits-Coqs*. — C'était le nom d'un fief voisin.

Coquerez. — Rue étroite donnant communication de la rue des Vieux-Murs à la rue d'Angleterre. Située dans l'un des quartiers les plus anciens de la ville, elle a, sans doute, le même âge que lui.

Cordwannerie (de la). — Voyez *Paris*.

Court-Debout (du). — Cette rue n'a acquis sa longueur actuelle que lorsqu'on diminua l'étendue du Vieux-Marché-aux-Chevaux en y élevant le massif de maisons qui forma la rue du Bleu-Mouton. Avant cette époque elle n'allait que de la rue d'Amiens à ce marché; elle était, par conséquent, très-courte, ce qui la fit nommer *du Court-Debout*, c'est-à-dire du *bout court*; le peuple employant le mot *debout* pour *bout*.

Courtrai (de). — Avant 1610 cette rue faisait partie du faubourg et suivait les larges fossés de la forteresse du château de Courtrai. — La porte de la ville était à l'emplacement du pont St-Jacques. En 1617 elle fut transférée au lieu où est aujourd'hui la porte de Gand.

Croquet (du). — L'une des rues qui ont le plus souffert au siége de 1792. — Tirerait-elle son nom d'une espèce de pain d'épice nommé *croquet* et dont le fabricant y aurait établi son domicile ?

Curé-St-Étienne (du). — Avant la destruction de l'église St-Étienne, le curé de la paroisse habitait cette rue : de là son nom. Le presbytère y subsiste encore; il est actuellement affecté, temporairement, à divers services publics.

Curé-St-Sauveur (du). — A proximité de l'église à laquelle elle communique par une ruelle; le curé de la paroisse y a sans doute eu originairement sa demeure. — La maison pastorale est maintenant rue St-Sauveur.

Dauphine. — Voyez *Jemmappes*.

Débris-St-Étienne. — Passages tracés depuis 1792 sur l'emplacement du cimetière St-Étienne et de l'église de ce nom qui fut incendiée par les boulets des Autrichiens.

Détournée. — Tient-elle son nom, ainsi que le prétendent quelques personnes, des ouvriers tourneurs qui l'habitaient?... ou ne le doit-elle pas à la bifurcation

Digitized by Google

qu'elle forme avec la rue du Sec-Arembault qui semble avoir été *détournée* pour aboutir au centre de la rue des Tanneurs?.....

Deûle (de la). — Ouverte en 1821, elle fut d'abord appelée rue *du Duc-de-Bordeaux*, et il avait été question, après la révolution de 1830, de lui donner le nom d'*Ovigneur* (1). — La municipalité y a fait construire des écoles mutuelles, une salle d'asile, etc., sur l'emplacement qu'occupait autrefois, dans l'église St-Pierre, la chapelle Notre-Dame de la Treille.

Deux-Épées (des). — Fut percée après la rue du Marché-au-Verjus pour faire communiquer celle-ci avec la rue St-Étienne. Il s'y trouvait un puits dont les eaux étaient réputées pour la guérison des maux d'yeux. — On l'appela aussi rue du *Papegai*.

Diables (à). — Située en face de l'Hospice-Général, elle joint le quai de la Basse-Deûle au Canal-des-Araignées. L'origine de son nom n'est pas connue.

Dominicains (des). — Voyez *Basse*.

Doudin, autrefois *d'Houdain*, d'un fief de ce nom. — Elle est nommée, sur quelques anciens plans, rue *des Grousilleurs*, *des Groseillers*, probablement à cause des jardins qui s'y trouvaient. Elle fut pavée en 1551. — Il y a environ 150 ans qu'il s'y maintient un cabaret sous l'enseigne *du Galion*, aujourd'hui ridiculement orthographiée *Gayon!*

Douze-Apôtres (des).—Fut d'abord formée de deux lignes de maisons en bois qui ne furent démolies qu'en 1724.

Dragon (du). — Ouverte, dans le XVe siècle, sur l'emplacement d'un ancien hôtel de ce nom. — Une maison, à l'angle de la rue des Augustins, a encore pour enseigne un dragon sculpté dans la façade. Nous avons donné, page 54, le dessin de ce dragon. — Cette rue fut pavée en 1551.

Duc-de-Bordeaux (du). — Voyez *Deûle*.

Dunkerque (de). — Voyez *Barre*.

Écluses (des). — Voyez *Jean-Jacques-Rousseau*.

Écoles (des). — Voyez *Préfecture*.

Égalité (de l'). — Voyez *Augustins*.

Ensagnies (des). — Mentionnée dans un *cerquemanage* de la ville, en 1446, mais dont nous ignorons l'emplacement.

Éperon-Doré (de l'). — Rue irrégulière, étroite et sombre, ouverte à l'un des angles du Marché-aux-Poissons qu'elle fait communiquer aux Ponts-de-Comines.

Épinette (de l'). — Voyez *Tanneurs*.

Esplanade (de l'). — Nom que portait encore en 1671 la rue du Gros-Gérard

(1) Voici ce que nous lisons dans le journal l'*Argus du Nord*, du 6 Mars 1831 : « L'administration municipale désirant consacrer la mémoire de la belle défense de Lille en 1792, avait l'intention de donner à l'une des rues de la ville (celle qui conduit de la place du Concert au quai de la Basse-Deûle), le nom du brave *Ovigneur* qui, à cette glorieuse époque, s'était distingué par son courage et son patriotisme. Mais ce citoyen modeste s'est refusé à un hommage qui ne serait point commun à ses anciens compagnons de gloire. L'administration ayant vainement tenté de le faire revenir de cette dernière résolution, a dû renoncer à un projet qu'elle ne s'est pas cru le droit de réaliser sans l'assentiment de M. Ovigneur. »

Digitized by Google

et qui appartient actuellement à la rangée de maisons faisant face à l'Esplanade.

Esquermoise, autrefois *Eskelmoise*. —Tire son nom du village d'Esquermes. — En 1600 on y établit la Croix-St-Étienne, sorte de calvaire à l'extérieur de l'église et qui fut démoli en 1770. — La porte de Weppes se trouvait à l'endroit où l'on voit aujourd'hui *le Pont-de-Weppes*, ainsi nommé parce qu'il conduisait à ce quartier de la châtellenie. — Un *auditoire de la Gouvernance* fut établi dans l'hôtel de la Poterne, aujourd'hui maison de M. André Charvet. Les archives de la Chambre des comptes y furent déposées. — Lors des guerres de 1793, une partie immense de parchemins en fut enlevée pour faire des gargousses, et placée au couvent des Carmes. En 1837 il en restait quelques voitures que M. Méchin, alors Préfet, fit rentrer au dépôt général des Archives, sur la demande de M. le Docteur Le Glay, archiviste du département du Nord. — Au XIIIe siècle il y avait encore dans la rue Esquermoise des prés où l'on faisait paître les bestiaux.

Étaques (des) ou *des Attaques*. — Suivant quelques personnes, ce dernier nom viendrait de ce que c'était toujours dans cette rue que la peste commençait à sévir et à *attaquer* la ville; suivant d'autres, *étaque*, qui signifie *poteau*, *barrière*, aurait servi à indiquer les barres qu'on mettait devant les maisons des pestiférés. — Toujours est-il que cette rue, encore renommée pour son insalubrité, doit son nom aux invasions d'un fléau analogue au choléra. — C'était autrefois la rue *St-Denis*.

Fédération (de la). — Voyez *Basse*.

Flen-d'Antoing (du). — C'est peut-être une corruption du nom du *fief d'Antoing* qui, en effet, était contigu à ce terrain. — Voyez *Antoing*.

Flens (à), c'est-à-dire *rue aux Fumiers*. — C'était là que se trouvait le dépôt des immondices en dehors de la porte des Reigneaux.

Fives (de). — Du nom de *Fives*, village auquel elle conduisait. — Une porte, à l'extrémité de cette rue, bâtie en 1536, fut supprimée en 1673 et transférée au lieu où est aujourd'hui la porte de Tournai. — Ce n'est qu'en 1684 que les ingénieurs français, ayant nivelé et abaissé le sol de cette rue, y firent des aqueducs pour déverser les eaux pluviales dans le Becquerel. — En 1787 on y tenait le marché aux friperies. — Dans la rue de Fives on voit, au N° 61, la dernière maison de bois qui subsiste actuellement en ville.

Fleurs (des). — En 1279, rue *des Sœurs-Noires*, du nom d'un couvent bâti contre les remparts dont la rivière baignait alors le pied. — En 1689 elle fut nivelée et abaissée. — En 1713 une partie du jardin des Récollets fut vendue à des particuliers pour y bâtir. C'est de là que date le rang de maisons qui longe le jardin botanique. — En 1793 la société populaire, qui tenait ses séances dans l'ancien couvent, donna à la rue le nom de rue *des Sans-Culottes*.

Fossés (des). — Rue tracée en partie sur les fossés qui entouraient le jardin du Palais et qu'on avait presque comblés en 1606, ce qui a diminué considérablement le cours des eaux de ce côté. — En 1609 il y existait, en face de la rue d'Amiens, un emplacement qu'on appelait *la Place de la rue des Fossés*.

Fossés-Neufs (des). — Lors de l'agrandissement ordonné par Louis XIV, les remparts qui allaient de la porte St-Pierre (aujourd'hui hôtel des Archives) à la

Digitized by Google

porte de la Barre, furent abattus et les fossés comblés. La rue tracée sur ce terrain prit le nom de rue *Neuve-des-Fossés*, puis *des Fossés-Neufs*, quoiqu'il eût été plus vrai de dire *des Fossés-Vieux*. L'épithète *Neufs* lui aura été donnée pour la distinguer de la rue dont nous venons de parler.

Foulons (des), aujourd'hui rue *des Arts*. — Sur des cartes gravées en Angleterre, cette rue est désignée comme la rue *des Fétus*; ne serait-ce pas une transcription maladroite de son véritable nom ?

Française, date de 1670. — En 1686 les propriétaires durent y établir, à leurs frais, des *flégards* ou trottoirs larges de *cinq pieds*. — Lors de la construction du Pont-Neuf, le sol de la rue fut exhaussé de 20 à 25 pieds (7 à 8 mètres). Les tours de la porte St-Pierre furent enfouies de moitié comme nous le montre encore la tour qui reste enclavée dans la maison rue St-André, № 1.

Franklin. — Voyez *Pénitentes*.

Frênelet (du). — Ce n'est qu'une ruelle qui longe le rempart, entre la porte de Tournai et la rue de Fives.

Gand (de). — Cette rue a porté, dans son origine, le nom de *St-Vital*, puis celui *de la Magdeleine*. C'est une portion de la chaussée de Lille à Menin, comprise dans l'agrandissement de 1617. — En 1621 l'église *des Carmes* y fut bâtie; elle dépendait de la paroisse St-Vital, placée au milieu du cimetière, près du couvent *des Célestines*. — Une partie de la rue fut pavée en 1531. — Une autre partie était comprise dans le fort ou château de Courtrai, depuis le moulin dit du *Château* jusqu'au *Pont-de-Flandre*. — En 1678 un séminaire fut érigé près des Carmes, mais la destination en fut encore changée. — En 1793 le couvent des Carmes était un abattoir public. — Depuis il est devenu dépôt d'artillerie.

Gard (du). — Tire son nom d'un îlot de la Deûle sur l'emplacement duquel elle a été tracée. — *Gard* dérive de *Garde*, *Garder*, et ne doit pas s'écrire *Gars* comme le font quelques personnes et la plaque officielle.

Gland. — Voyez *Préfecture*.

Grande-Chaussée (de la). — Doit son nom à la chaussée qui y existait à l'époque où la plupart des rues de la ville en étaient encore privées. Le fond du terrain y est tourbeux et peu solide. — Lors du sac de Lille, par Philippe-le-Bel, l'incendie y décomposa le sol qui fuma long-temps. — Les chroniques locales mentionnent un autre incendie qui, en 1645, y brûla 213 maisons. — En 1630, 1707, plusieurs habitations s'y affaissèrent et il fallut les démolir.

Grand-Magasin (du). — Fut désignée sous les noms de rue *Rompue*, rue *St-André* : elle porta aussi le nom de rue *St-Sébastien* comme s'appelle encore celle dont elle est le prolongement vers l'Esplanade. — Le remarquable édifice qui s'y trouve est de 1730.

Grande-Fosse (de la). — Voyez *Bourdeau*.

Grande-Rue. — Voyez *Barre*.

Grimaretz (des). — Voyez *Basse*.

Groseillers, Grousilleurs. — Voyez *Doulin*.

Gros-Gérard (du). — Gérard signifie *Manchon*, c'est donc la rue *du Gros-*

Digitized by Google

Manchon. D'où lui vient ce nom? nous ne le pouvons dire; ce que nous savons c'est que sur des plans officiels de 1671 elle est appelée rue *de l'Esplanade*. — On voit dans les titres de la même époque que le Roi abandonnait aux adjudicataires des terrains de cette rue les matériaux des tours et des remparts qui se trouvaient compris dans leurs lots; il n'en exceptait que les grès.

Guerre (de la). — Voyez *Tournai*.

Guet (du). — C'est une impasse dont l'entrée se trouve dans la rue St-Sébastien. On ne sait d'où lui vient son nom qui semble indiquer la place d'un poste militaire.

Halloterie (de la).—Nom tiré des *hallots* (saules) qui y abondaient et qui couvraient toute cette partie du territoire jusqu'au faubourg de la Barre, où était la célèbre fontaine *Del Saulx* (du saule) et le moulin *Del Sauch*.—De 1804 à 1816 la synagogue des juifs fut tenue dans la rue de la Halloterie.

Hamerie ou **Halmerie** (de la). — Voyez *Tournai*. Ce mot paraît venir de *heaume*, casque, les fabricants d'armures s'étant concentrés dans cette rue.

Hôpital-Militaire (de l'). — Autrefois *des Jésuites*, parce que ces religieux y avaient un superbe collége; puis *de l'Humanité*, en 1793. — Le collége des Jésuites, commencé en 1605, fut bâti en grande partie aux frais de la ville dont il resta la propriété; il est maintenant à usage d'hôpital militaire. — En 1740 l'église fut presqu'entièrement consumée. — En 1697 les Pères avaient fait couvrir d'une voûte le canal qui s'étend de la rue au rempart. — En 1795 l'église, rendue au culte, devint une paroisse en remplacement de St-Étienne, détruite par le bombardement.

Houdain (d'). — Voyez *Doudin*.

Humanité (de l'). — Voyez *Hôpital-Militaire*.

Hybernois (des). — Voyez *Vignette*.

Impériale. — Voyez *Royale*.

Indemnités (des). — Voyez *Bonnes-Filles*.

Intrépides (des). — Voyez *Basse*.

Jacobins (des). — Voyez *Canonniers*.

Jardins (des). — Ainsi nommée parce qu'elle traversait les jardins épars dans le faubourg des Reigneaux avant l'agrandissement de 1621.

Jean-Jacques Rousseau.—C'était autrefois une impasse appelée *Trou-Madame*, traversée par un petit ruisseau qui se rendait dans la Deûle par une ruelle, dite *Ruellette-à-l'Eau*, encore subsistante. Le saut de la Deûle, qui se fait actuellement au moulin Comtesse, avait lieu à une écluse près de la tour Isambard; de là le nom de rue *des Écluses* donné à notre impasse. On l'appela rue *de l'Abbaye-de-Loos* lorsque cette abbaye y eut établi un refuge. — Les maisons n'y étaient pas alignées. En 1685 on y mit ordre en abattant à l'entrée tout ce qui dépassait l'alignement jusqu'à l'hôtel *Mariembourg*. — En 1722 il se trouvait encore à l'entrée de la rue un puisard.—Il y a environ un siècle que la partie qui la fait communiquer avec la rue Doudin a été ouverte.—En 1777 le sol de la rue fut rehaussé.—M. de Sombreuil, qui périt si malheureusement à Paris, logea au refuge de l'abbaye de Loos aussi long-temps qu'il commanda la place de Lille.

Digitized by Google

Jemmappes (de). — Ainsi appelée en mémoire de la bataille de ce nom. — Autrefois c'était la rue *Dauphine*, dénomination qu'elle recouvra de 1814 à 1830. Depuis ce temps elle a repris sa seconde appellation.

Jésuites (des). — Voyez *Hôpital-Militaire*.

Joséphine. — Voyez *St-André*.

Juifrie, Jurie (de). — Voyez *Augustins*.

Lannoy (de). — Voyez *Sans-Pavé*.

Lepelletier. — Voyez *Prêtres*.

Liberté (de la). — Voyez *Capucins*.

Lobel, De Lobel ou **de l'Aubel.** — Voyez *Vieux-Marché-aux-Moutons*.

Lombard (du). — Une maison de change et de prêt sur gages, qui a été ensuite le dépôt des Archives, a donné son nom à cette rue.

Lottin. — C'est la cour de ce nom qu'on a élargie et à laquelle on a donné une issue par la rue St-Sauveur, à l'époque où fut ouverte la rue Wicar.

Mably. — Voyez *Quinze-Pots*.

Magdeleine (de la). — Voyez *Gand*.

Mahieu. — Ne porterait-elle pas le nom de la personne qui, à l'origine, a fait construire la plus grande partie de ses maisons?....

Maillard, est mentionnée dans un acte de 1629. — Il y est dit : « A faire une » rue nommée *Maillard*, de la largeur de seize pieds, allant vers le jardin des » archers et le rempart, entrant dans la rue du Pont-à-Raines. »

Maingaugue. — Elle est attenante à l'Hospice-Général. Lors de l'achèvement de l'aile droite de cet édifice, on a dû empiéter sur cette rue; ce qu'il en reste disparaîtra bientôt pour être aussi joint à l'hospice.

Maire (du). — Tracée, en 1789, sur le terrain du couvent *des Annonciades*, les religieuses ayant dû quitter le couvent où elles ne pouvaient plus vivre. On songea d'abord à y bâtir une halle au blé; mais, à cause de la pénurie des fonds, on se borna à faire une rue.

Malades (des). — Voyez *Paris*.

Maldisants (des). — Voyez *Célestines*.

Malpart (de). — Elle fait face à la rue des Étaques et conduit de la rue de Paris à la Caserne. — On pourrait traduire son nom par *de mauvaise part*.

Mannellers (des). — Elle a pris naissance lorsqu'en 1651 on éleva la Bourse. Son nom lui est venu des fabricants de mannes ou paniers d'osier qu'on y voit encore aujourd'hui occuper quelques caves et maisons du rang opposé à l'un des côtés de cet édifice.

Marais. — Tire son nom de la nature du terrain. Avant 1670 c'était en dehors de la ville et il y coulait un ruisseau nommé *Mesplaux*.

Marat. — Voyez *Clef*.

Marché-aux-Bêtes (du). — Tient son nom de ce marché auquel elle aboutit.

Marché-aux-Chevaux (du). — C'est dans cette rue qu'avait lieu la vente des chevaux tout le temps que le Marché-aux-Bêtes était occupé par le charbon de bois, les boues de la ville et, enfin, les écuries provisoires de la cavalerie.

Digitized by Google

Marthes (des). — Voyez *Angleterre*.

Maugré. — Cette rue n'est qu'une impasse partant de la rue de Courtrai pour aboutir au rempart. — Tiendrait-elle son nom de la seigneurie de *Maugré* dont il est fait mention dans des actes de 1230? — On peut remarquer que sa dénomination de *rue* est aussi gravée dans la pierre de la façade du cabaret formant l'un de ses angles; laquelle façade porte le millésime de 1782.

Metz (du). — Ce nom de Metz signifiait *ferme, métairie*. Au XIIIe siècle il s'en trouvait là une que la bonne Jeanne donna à l'Hôpital-Comtesse : de là le nom de la rue. — Voyez *Abattoir*.

Molfonds (des). — Des *fonds mous*, de la nature du terrain qui y est peu consistant. — En 1609 on fit au Pont-des-Molfonds un abreuvoir qui a disparu depuis long-temps.

Molinel (du). — Ainsi nommée d'un moulin qui se trouvait sur le rempart à l'extrémité de cette rue. Elle ne s'étendait d'abord que jusqu'au *Pont-Bruyant* qui nous révèle l'emplacement de l'ancienne porte du Molinel. Le canal des Hybernois nous montre la direction des remparts de la ville à cette époque. — La ruelle des Clarisses menait de cette rue à la rue des Malades.

Molin-Poisson. — Rue que nous trouvons citée dans quelques titres, mais dont nous ignorons l'emplacement.

Monnaie (de la). — Autrefois rue *St-Pierre*. Elle commençait au Moulin-Comtesse et aboutissait à la porte dite *des Rues*, appelée aussi porte *St-Pierre*. — En face de l'Hôpital-Comtesse se trouvait un abreuvoir aujourd'hui comblé. — Son nom lui vient de l'Hôtel-des-Monnaies établi par Louis XIV et qui vient d'être supprimé. — Sous l'Empire, c'était la rue *Napoléon*, en y comprenant la rue St-Pierre.

Mont-de-Piété (du). — C'est là qu'existe l'établissement de prêt sur gage dont l'institution a été fondée en 1609, par Barthélemy Masurel.

Morts (des). — Ainsi nommée parce qu'elle fut tracée sur le cimetière St-Maurice. — En 1722 elle fut élargie d'*un pied et demi*; ainsi le porte le Registre aux résolutions du Magistrat.

Moulins-de-Garance (des). — Son nom indique bien le lieu qu'occupaient les moulins employés à la pulvérisation des racines de garance, au temps où la culture de cette plante tinctoriale était répandue dans la châtellenie de Lille, si renommée alors pour ce produit.

Moulin-Delvallée (du). — Elle comprend toute la partie longeant le rempart depuis la rue des Coquelets jusqu'à la rue du Prez, et elle fait face au bastion sur lequel existait un moulin qui lui a donné son nom.

Muy (de). — Voyez *Bombardement*.

Napoléon. — Voyez *Monnaie* et *St-Pierre*.

Nationale. — Voyez *Royale*.

Nef (de la). — Doit ce nom à la voûte ou *nef* qui en recouvre l'entrée du côté de la Grande-Place. — Elle ne fut pavée qu'en 1602.

Neuve. — Tracée en 1535 sur le terrain de la maison de l'Épinette, afin d'ouvrir

Digitized by Google

un débouché à la foule qui encombrait souvent la rue des Malades. — Son pont date de 1538.

Noir-Moreau (du). — Ce nom est probablement dû à une enseigne qui s'y trouvait.—Il a été souvent question d'élargir cette rue, surtout à partir de 1730.

Nord (du). — Rue transversale faisant communiquer l'extrémité de la rue de la Caserne-St-André avec la rue St-André.

Notre-Dame. — Voyez *Béthune.*

Nouveau-Siècle (du). — Percée en 1700 sur l'emplacement du jardin des arbalétriers (Voyez *Registre aux résolutions*, tome XVI, p. 121).

Os-Rongés (des). — Elle porta, dit-on, le nom équivoque *d'Os-Rangés (Orangers)*, changé depuis en celui *d'Os-Rongés* qui exprime mieux l'état des restes mortels gisant en ce lieu. Mais, pour concilier toutes les exigences, on a pris un terme moyen assez bizarre, en inscrivant à chaque extrémité de cette rue le titre *d'Os-Rongés*, et à son centre celui *d'Orangers.*

Ostende (d'). — Doit, sans doute, son nom au cabaret : *La ville d'Ostende.*

Oyers (des). — Cette manière d'écrire le nom de la rue a fait croire à quelques personnes que c'était le quartier des éleveurs d'oies; mais les anciens titres écrivent *Eauwiers;* or *Eauwe* signifiant *Eau*, ce serait donc la rue *des Fontainiers* ou quelque chose d'analogue.

Paix (de la). — Voyez *Célestines.*

Palais (du). — Tracée en 1664 sur le terrain du jardin du palais des Ducs de Bourgogne; toutefois il s'écoula plus de quarante ans avant que les maisons fussent bâties, et les constructions qu'on y voit ne sont pas antérieures à 1708. — En 1793 elle devint pour quelque temps la rue *de Dunkerque.*

Palais-de-Justice (du). — Ouverte après l'érection du palais auquel elle conduit et dont elle découvre la façade postérieure.

Papegai (du). — Voyez *Tenremonde* et *Deux-Épées.*

Paris (de). — Une des plus longues et des plus commerçantes de la ville. — D'abord on l'appelait rue *de la Cordwannerie.* Le *cordwan* était une sorte de cuir que l'on travaillait à Cordoue; de même que nous nommons *maroquin* le cuir façon de Maroc. Les artisans qui employaient le cordouan étaient *les cordwanniers*, d'où est venu *cordonniers;* c'était donc la rue *des Cordonniers.* — Lorsque le Magistrat eut fait construire dans le faubourg une maison pour les lépreux, la rue prit le nom de rue *des Malades*, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution; elle devint alors la rue *de Paris.* — On y voyait autrefois plusieurs hospices ou maisons religieuses. — L'Hospice-Gantois, fondé en 1466, par Delecambe, y subsiste encore. — La chapelle de la Trinité, fondée en 1556, fut démolie en 1843. — Plus loin était le couvent des Pauvres-Claires; l'Hôpital-St-Nicolas, pour 32 lits; l'Hôpital-St-Nicaise, pour 16; le refuge de l'Abbaye-de-Cysoing; la maison des Jésuites, bâtie en 1590, dont l'église fut inaugurée en 1594.

Cette rue a bien changé d'aspect. — Jusqu'en 1520 le pont de la porte fut un simple passage en bois; ce fut alors seulement qu'il fut fait en pierre. — La

Digitized by Google

maison concédée aux canonniers bourgeois, par le roi d'Espagne, porte aujourd'hui le N° 246; on y voit incrustés dans la façade des boulets des divers siéges soutenus par la ville ; toutefois c'est par erreur qu'un de ces boulets porte la date de 1214; à cette époque la poudre à canon n'était pas en usage en Europe. — En 1687 il se trouvait dans cette rue un abreuvoir.—En 1695 on y voyait un arsenal. — C'est en 1682 que fut érigé le bel arc de triomphe en l'honneur de Louis XIV.—A cette époque les maisons de la rue n'étaient pas alignées et formaient les saillies les plus irrégulières. — En 1688 on travailla activement à les régulariser ; les propriétaires s'y opposèrent de toutes leurs forces, mais ils furent *déboutés*. — En 1682 on élargit la rue du côté de la Place du Théâtre et on lui donna la dimension qu'elle a conservée depuis.

Patriotes (des). — Voyez *St-Étienne*.

Pénitentes (des). — Du nom d'un couvent. — En 1793 elle reçut le titre de rue *Franklin*.

Perdue. — Voyez *Prisons*.

Péterinck (au). — Antérieure au XIVe siècle et remonte probablement à l'origine même de la ville. On écrit aussi *Péterin*, *Pétrin*.

Petit-Paon (du). — Passage étroit donnant communication du centre de la rue des Trois-Couronnes à la Grande-Place. Il n'y existe pas d'enseigne de boutique à laquelle on puisse attribuer ce nom.

Peupliers, Poupliers (des). — Voyez *Royale*. On nommait aussi rue *du Pouplier* le tronçon de rue qui conduit de la rue Royale à la terrasse Ste-Catherine.

Piquerie (de la). — Ce mot est une corruption de l'ancien nom *pecquerie* (pêcherie). — En effet, il se trouvait là une vaste pièce d'eau et un moulin à foulon (1634); le droit d'y pêcher était concédé à part et faisait partie des revenus de la ville.

Plat (du). — Ainsi nommée d'un *platz* ou d'une *mare* qui se trouvait à l'extrémité.

Poids (de) ou *de Pois*. — Cette rue ne fut pavée qu'en 1513, deux tiers aux frais de la ville, un tiers aux frais des riverains.

Poissonceaux (des), c'est-à-dire *des Petits-Poissons*.—Une maison contiguë au pont porte dans ses ancres le chiffre 1575; le pont est de la même époque. — Lors de la Révolution, elle reçut le nom *de Vandamme*. — Quelqu'étroite que soit cette rue, elle a néanmoins été élargie une première fois en 1737 et une seconde fois en 1768.

Pont-à-Raines (du). — Dans le patois du pays *raine* (du latin *rana*) signifie *grenouille;* on peut donc bien croire que cette rue, qui touche au rempart, a été établie là où se trouvait une mare analogue à ce que nous appelons aujourd'hui *Poste-à-Grenouilles*.

Ponts-de-Comines (des). — Dénomination provenant probablement des ponts en bois qui servaient, lors de l'agrandissement de la ville du côté méridional, à faire communiquer la rive gauche du bras de la Deûle, qui coule en cet endroit, avec les deux places Comines. Ce n'est que depuis vingt ans environ que les propriétaires riverains ont fait couvrir d'une voûte, et à leurs frais, la partie du canal comprise entre le marché au fil de lin et la grande-place Comines.

Digitized by Google

Une amélioration pareille est réservée à l'autre partie : elle ne tardera pas à être effectuée.

Pont-Neuf (du). — Elle porta d'abord le nom de rue *des Chanoines*, parce qu'elle suivait l'emplacement des vieux remparts auquel touchaient les maisons des chanoines de St-Pierre. — En 1793 elle devint la rue *de la Révolution*. — Depuis elle a reçu son nom actuel.

Pont-de-Roubaix (du). — Ce pont, qu'on appelait autrefois *ruelle de Sailly*, était étroit et tortueux ; il livrait à peine passage à deux personnes marchant de front. Il était peu fréquenté le soir et les passants y étaient exposés à être dévalisés par les malfaiteurs qui s'y tenaient en embuscade et jetaient les victimes dans la rivière. Après que quelques crimes y eurent été commis, on établit à l'une de ses extrémités un corps-de-garde pour la sûreté publique.

Ce pont devint, en 1432, la propriété de Jehan, seigneur de Roubaix, comme partie du don que lui fit le Magistrat, d'un hôtel dans la rue Basse, au lieu où est actuellement la maison de M. A. Lefebvre, d'un terrain au-delà de la Deûle et derrière cet hôtel, et de la tour d'Isambart ; le tout moyennant un arrentement de *huit sous six deniers*. Le nom de son nouveau propriétaire lui fut sans doute dès lors acquis. — En 1840 on le reconstruisit pour lui donner ses dimensions actuelles.

Préfecture (de la). — Autrefois *des Écoles*, parce que c'était là que se trouvait la sortie du collége St-Pierre ; *du Gland*, à cause d'une porte à claire-voie qui fermait la rue du côté du rempart et empêchait l'accès à la rivière ; *de la Préfecture*, lorsque le siége de la Préfecture du département fut porté rue Française, dans l'hôtel où est aujourd'hui le Quartier-Général de la 16e division militaire.

Prêtres (des). — Passage très-ancien et toujours très-fréquenté ; aussi le Conseil municipal s'est occupé souvent de le rendre d'un accès facile et commode. — En 1836 il était question de faire une place publique à l'endroit de la jonction des rues des Prêtres, du Curé-St-Étienne et des Débris. — Dans cette rue se trouve une enseigne sculptée dans le mur, *le Sacrifice d'Abraham*, qu'on trouve citée dans d'anciens titres et que nous reproduisons ci-dessous. — En 1793 elle devint la rue *Lepelletier*, en mémoire de Lepelletier de St-Fargeau, assassiné à Paris.

Digitized by Google

Prez (du). — Autrefois *du Pré*, probablement à cause de la nature du terrain sur lequel elle a été tracée.

Priez (du). — Son nom lui est venu, suivant quelques personnes, d'un calvaire qui était établi derrière l'église St-Maurice et qui fut supprimé en 1770.

Princesse.—Tracée lors de l'agrandissement de 1670.—En 1779 le Magistrat émettait le vœu d'y avoir un abattoir public; mais ce ne fut qu'un demi-siècle après que ce vœu fut entendu et qu'on construisit cet établissement dans le voisinage de cette rue. — En 1793 c'était la rue *de la Constitution*.

Prisons (des). — Autrefois rue *Perdue*. Elle conduisait à une chapelle dédiée à St-Michel et qui, à la Révolution, fut transformée en loge maçonnique.

Pucelles (des). — On nommait ainsi une rue alors écartée qui suivait le canal depuis le pont tournant de la rue de la Barre jusqu'au bassin de la Haute-Deûle. A cette époque le bassin était une impasse et le canal de l'Esplanade n'était pas encore creusé. — Le nom de cette rue a aussi appartenu à la rue du Bourdeau.

Quai (du). — Elle donne issue à la rue de la Baignerie vers le quai de la Haute-Deûle.

Quai-de-la-Basse-Deûle, Quai-de-la-Haute-Deûle (du).—Ces dénominations n'ont pas besoin de commentaires. Nous dirons cependant que le quai de la Haute-Deûle a long-temps été connu sous le nom de *Rivage-du-Haut* qui s'écrivait primitivement *du Waut* à cause d'un fief situé près de là.

Quennette (de la). —Établie à l'endroit où se trouvaient *les Ponts-Maugré* et une fontaine, *la Sotterecque;* elle est postérieure en date à la rue des Arts dont elle forme le prolongement jusqu'aux Ponts-de-Comines. — La *quennette* était une mesure de capacité en usage dans le pays et qui équivalait à peu près au litre.

Quinze-Pots (des). — Autrefois *des Quinze-Pisse-Pots*, nom que la plaque officielle a pudiquement privé de sa seconde partie.—En 1793 ce fut la rue *Mably*.

Rapine (de la). — Voisine du Mont-de-Piété.—Était-ce là une prophétique flétrissure pour le changement fait au XVIIIe siècle à une institution de bienfaisance (le Mont-de-Piété), qui n'est plus aujourd'hui qu'une maison autorisée à exercer légalement l'usure la plus révoltante? — (Voyez page 85, 2e §).

Récollets (des). — Voyez *Arts*.

Rempart (du). — Ouverte presqu'à l'extrémité de la rue St-André, dont elle semble être le prolongement; elle aboutit au rempart.

Républicains (des). — Voyez *Angleterre*.

République (de la). — Voyez *Comtesse*.

Révolution (de la). — Voyez *Pont-Neuf*.

Robleds (des). — Cette rue, quoique très-étroite, a été élargie en 1760.—Auparavant c'était une sorte de sentier que suivait probablement un champ autrefois fertile d'où vient son nom (*roids blés*) qui signifie blés raides.

Romarin (du).— Voyez *Ropra*.

Rompue. — Voyez *Grand-Magasin*.

Ropra. — Autrefois *du Romarin*. — Son nom actuel est destiné à perpétuer le

Digitized by Google

Façade d'une maison portant le n° 6 rue de l'Hôtel à Lille

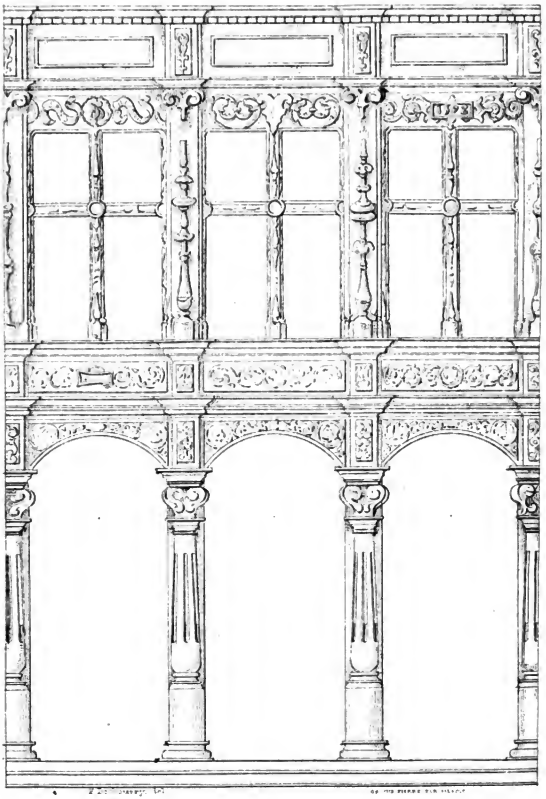

Digitized by Google

Détails de la maison n.° 8. 2.e rue de l'Etoile

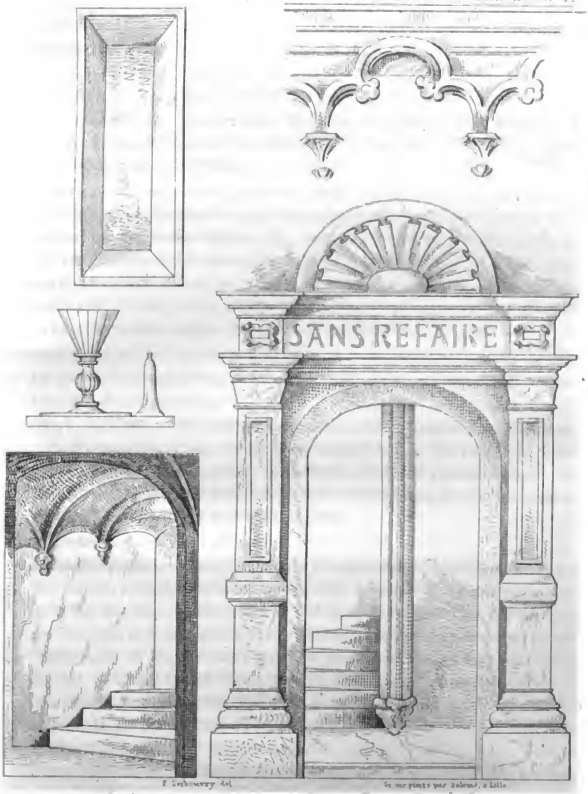

Intérieur de l'escalier. 1.er étage. *Porte conduisant à l'escalier.*

Digitized by Google

souvenir de la noble résistance qu'opposa l'archiviste *Ropra* aux ordres de la Convention, en refusant de livrer, pour en faire des cartouches, le dépôt qui lui était confié.

Rosier (du).—Nom que portait autrefois la ruelle située entre la Grande-Place-Comines et les Ponts-de-Comines.

Rossignol (du). — Rue assez mal famée qui se trouve à droite, en entrant, de la porte de Béthune et longe le rempart jusqu'à la rue des Coquelets.

Roubaix (de). — Autrefois *du Vieux-Scel;* puis *de St-Maurice.* — C'est en 1808 qu'elle reçut le nom de rue *de Roubaix*, parce qu'elle conduit vers cette ville.

Rouge-Debout (du). — Continuation de la rue du Bois-St-Sauveur jusqu'au rempart; elle est réduite à un seul rang de quelques maisons. — Ce nom lui vient peut-être de ce que le *bout* de la rue était un mur *rouge.*

Rouge-Lion (du). — Citée dans des actes des XVIe et XVIIe siècles. — Elle semble avoir existé pour faire communiquer la rue de Tenremonde avec la rue St-Étienne, près de la rivière.

Royale. — Tracée en 1670; pavée en 1684. — Elle comprend une partie plus ancienne qui porta successivement les noms de rue *des Peupliers*, rue *de la Conception*, rue *des Bonnes-Filles.*—Elle changea elle-même plusieurs fois de nom: en 1793 elle devint rue *Nationale;* en 1804 rue *Impériale;* en 1814 elle redevint rue *Royale*; dans les cent jours rue *Impériale;* et après les cent jours rue *Royale.* — En 1767 elle fut pour la première fois éclairée par des lampes à réverbères. — En 1785 la ville y érigea *l'Intendance*, aujourd'hui *la Préfecture.*

Sahuteaux (des).—Communication entre la rue de Paris et la place du Réduit. Le sureau étant appelé par le peuple de Lille *sahut*, les *sahuteaux* pourraient bien être de petits sureaux.

Saint-André. — D'abord *St-Pierre-Neuve;* sous l'empire rue *Joséphine;* en 1814 elle recouvra le nom qu'elle porte aujourd'hui. — En 1675, elle était un simple chemin que les ornières rendaient inabordable pendant l'hiver; elle ne fut pavée qu'en 1712. Le cimetière qui se trouvait dans cette rue fut fermé après le siége de 1708. — Voyez *Grand-Magasin.*

Saint-Denis. — Voyez *Étaques.*

Saint-Étienne.—Percée en 1592 sur l'emplacement de l'hôtel de Beaurepaire. Elle devait, suivant les premiers plans, avoir à l'entrée une voûte comme la rue de la Nef en a une. — Les restes de l'hôtel de Beaurepaire ont été mis pour la dernière fois au jour dans des constructions modernes. — Nous avons profité de l'obligeance de M. Desbouvry pour en prendre un dessin que nous donnons ci-joint. — C'était le seul édifice du style *Renaissance* qui existât à Lille. — On remarquera la devise SANS REFAIRE qui se trouve répétée en deux endroits; la date de 1572 au-dessus de la fenêtre, et, ce qui n'est pas sans intérêt, le chiffre 1279 inscrit dans la maison voisine, parmi les restes d'ogive. — La tradition suppose qu'il y existait une maison de l'ordre du Temple, mais aucun titre certain ne se montre à l'appui. — Pendant la Révolution ce fut la rue *des Patriotes.*

Digitized by Google

Saint-François. — Lorsqu'un décret de la Convention eut aboli le nom des saints, cette rue s'appela la rue *François*, comme d'autres rue *Pierre*, rue *Sauveur*, etc. — Le couvent sur l'emplacement duquel a été érigée la caserne de la gendarmerie lui a donné son nom.

Saint-Genois. — Elle prend naissance à l'église St-Maurice et se termine à la rue du Dragon.

Saint-Hubert. — Passage transversal à l'extrémité de la rue du Vieux-Faubourg pour aller de cette rue à la porte de Roubaix.

Saint-Jacques.—Ainsi nommée d'un hôpital fondé en 1225 par Roger, châtelain de Lille.—En 1619, lorsque la rue actuelle des Jardins fut tracée, on voulait la nommer rue St-Jacques.—En 1621 la porte qui se trouvait au Pont-St-Jacques fut démolie.—En 1843 ce pont fut restauré et l'abreuvoir notablement amélioré.

Saint-Joseph. — Elle part du quai de la Basse-Deûle, en face du pont de Flandre, et se termine au carrefour des rues à Claques et des Bonnes-Rappes. — On appelait ainsi une rue qui faisait angle avec la rue de la Rapine. (Voyez le *Registre aux Résolutions du Magistrat*, tome XXVII, p. 37.)

Saint-Martin. — Rue voisine du quai de la Haute-Deûle et qui nous marque l'emplacement de la porte de la Barre avant l'agrandissement de 1670.

Saint-Maurice. — Voyez *Roubaix*.

Saint-Michel. — Elle va de la rue de la Vignette jusqu'à la caserne qui est contre le rempart.

Saint-Nicaise.—D'un hôpital qui y était situé.—En 1793 c'était la rue *Viala*.

Saint-Nicolas.—Remonte aux premiers temps de la ville, ainsi que l'auberge du *Mouton-Bleu* qui s'y trouve aujourd'hui. — Il y avait contre cette maison une impasse qui n'existe plus.

Saint-Pierre. —Prolongement de la rue de la Monnaie jusqu'à la rue Saint-André. Ce nom lui vient de la collégiale St-Pierre qui s'étendait sur le terrain où l'on voit la Place-du-Concert, le Palais-de-Justice, etc. — La porte St-Pierre ou *des Rues* se trouvait à l'emplacement de l'Hôtel-des-Archives. — En 1670 deux des quatre tours de cette porte furent démolies; une des deux autres subsista jusqu'en 1835; la dernière est enclavée dans la maison N° 1 de la rue St-André. — Ces tours, fort remarquables, ont été décrites par M. de Contencin dans le bulletin de la Commission historique du département du Nord.

Saint-Sauveur. — Ainsi appelée de l'hôpital de ce nom bâti par la comtesse Jeanne. — A l'extrémité de cette rue se trouvait une des portes de la ville. Elle fut fermée en 1595 et démolie en 1674.—C'est en 1620 que les trottoirs de cette rue furent pavés. — En 1645 *les Bleuettes* établirent leur maison dans cette rue. — En 1651 *les Récollectines* d'Hesdin, dont le couvent avait été saccagé, y bâtirent le leur près de l'église. — En 1682 *les Conceptionistes*. — En 1684 *les Collectines*. — En 1793 c'était la rue *Sauveur*.

Saint-Sébastien. — C'est à son extrémité contre le canal et le rempart qu'est situé l'Abattoir. — Son nom a aussi appartenu à la rue du Grand-Magasin qui forme son prolongement jusqu'à l'Esplanade.

Saint-Vital. — Voyez *Gand*.

Digitized by Google

Sainte-Anne. — Ouverte au centre de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons jusqu'à l'église St-Maurice.

Sainte-Catherine. — Du nom de l'église à laquelle elle aboutit. — En 1793 c'était la rue *des Américains;* sous l'Empire rue *Joséphine;* en 1814 elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. — En 1728 la partie de cette rue qui longeait le cimetière et qui s'étend de l'église à la rue des Fossés-Neufs, s'appelait rue *du Cimetière-Ste-Catherine.*

Sainte-Marie-Magdeleine. — C'est par elle qu'on parvient de la rue de Tournai au centre de la rue des Buisses. — Une partie en a été tout récemment démolie pour l'établissement du Débarcadère.

Sans-Culottes (des). — Voyez *Fleurs.*

Sans-Pavé. — D'abord rue *de Lannoy;* elle ne fut pavée qu'en 1670.

Sarce (de). — Citée dans plusieurs titres, mais que nous pensons être la rue de Jurie (Voyez *Augustins*).

Sec-Arembault (du). — Dans les divers titres où elle est mentionnée, cette rue est appelée tantôt *Segar-Rabaut, Segar-Rimbaut, Segard-Raimbaut;* tantôt *Segarambaut, Saint-Carembault, Sec-Arembault;* lequel de ces noms est le véritable? — Raimbaut est un nom de famille assez commun dans le pays; Carembault est un des quartiers de la Châtellenie. — Il n'y a pour fixer toutes les incertitudes que la plaque officielle posée par l'administration à l'angle de la rue. — Le nœud gordien s'est trouvé coupé; peut-être un jour on le déliera. — L'entrée du côté de la rue *Notre-Dame*, aujourd'hui rue de Béthune, avait, en 1728, 2 mètres 60 centimètres de plus en largeur qu'à l'autre extrémité du côté de la rue *des Malades*, aujourd'hui rue de Paris. — En 1760 et 1768, il fut question de l'élargir pour en rendre les abords plus faciles et y procurer une libre circulation.

Sept-Agaches (des), ou *des Sept-Pies.* — Elle a été tracée vers 1650 et doit son nom à une enseigne qui y était appendue.

Sept-Honaines (des). — Elle longe le rempart entre la rue du Plat et la rue du Prez. — *Honaine* signifiant *chenille* dans le langage du peuple et encore maintenant dans celui des gens de la campagne, ce serait donc la rue *des Sept-Chenilles.*

Sept-Sauts (des). — Ainsi nommée parce que son étendue n'excède pas celle qu'on peut mesurer en sautant sept fois. — Elle a été élargie à plusieurs reprises. — On voyait, il y a deux siècles, la chapelle dite *des Pommes-Pourries.*

Sœurs-Grises (des). — Voyez *Trois-Mollettes.*

Sœurs-Noires (des). — Voyez *Fleurs.*

Sots (des). — Existait près du réduit.

Sotterecque ou **Sotte-Rue.** — Petit espace où se trouvait une fontaine dans la partie de la rue de la Quennette qui touche aux Ponts-de-Comines.

Suaires (des). — Peut-être par corruption de *Sueurs*, en mémoire d'une terrible maladie, *la suette*, qui exerça ses ravages à Lille. — En 1450 elle avait ce dernier nom.

Digitized by Google

Table-Ronde. — Carrefour qui joint la rue de Béthune à la rue de la Vieille-Comédie et qui se trouve devant l'estaminet de *la Table-Ronde* qui, probablement, lui a donné son nom.

Tanneurs (des). — Autrefois *de l'Épinette*. — En 1620 la *rivièrette* de la cour Dassonville fut couverte d'une voûte, moyennant une redevance annuelle de 12 sous parisis. — En 1791 la plupart des caves de la rue des Tanneurs et de la rue de Paris furent inondées par une éruption des eaux qui semblaient *sourdre* de terre. — Des cinq tanneries qui y étaient établies le long des deux cours d'eau, *le Becquerel* et *la Rivièrette*, il n'en subsiste qu'une, et c'est même la seule qui soit maintenant dans la ville.

Tenremonde (de). — Du nom d'une ancienne et noble famille qui y avait un hôtel. — Il y exista deux ruelles qui n'ont plus de traces : celle *du Papegai*, tracée par Carlier, en 1595; et celle *du Rouge-Lion*, élargie en 1610.

Terrasse-Ste-Catherine. — Elle forme le contour de l'église de ce nom. La partie qui va joindre la rue Royale s'appelait autrefois rue *du Peuplier*.

Testus (des). — Voyez *Bourdeau*.

Thionville (de). — Autrefois *des Carmes*. — Tracée sur *le riez* du château de Courtrai, en 1621. Le nom de Thionville lui fut donné en 1792. — En 1815 c'était la rue *de Berry*. — En 1830 elle reprit son titre précédent.

Tournai (de).—Autrefois *de la Hamerie*, *Halmerie*; ensuite *de l'Abbiette*.— En 1793 elle devint la rue *de la Guerre*, et enfin rue *de Tournai*.— On y voyait, le siècle dernier, l'hôtel du Gouverneur, dit *le Gouvernement*, dont les matériaux furent vendus à l'encan en l'an IX. — Dans cette rue était *la Bleue-Fontaine*, près de laquelle s'établit le premier teinturier en *coqsenil* (cochenille). — Il y a près de deux siècles que le cabaret de la *Grasse-Vache* y a pendu son enseigne.

Tours (des). — Sur l'emplacement des remparts et des tours du château de Courtrai, en partie démolis en 1572. — Cette rue ne fut pavée qu'en 1629.

Trinité (de la). — Une chapelle, dont l'entrée se trouvait dans la rue de Paris et que remplace aujourd'hui une maison particulière sous le N° 166, lui a donné son nom.

Trois-Anguilles (des).— Voyez *Voltaire*.

Trois-Couronnes (des). — Elle date de 1650 et a été tracée sur le lieu qu'occupaient de misérables maisons de bois. On peut, comme pour d'autres rues, attribuer son nom à l'enseigne d'une boutique.

Trois-Mollettes (des). — Tracée en 1545 sur un terrain échangé par le Magistrat et le chapitre de St-Pierre.— Cette partie s'étend de la rue des Vieux-Murs à la rue d'Angleterre; l'autre partie est antérieure et portait, en 1238, le nom de rue *des Sœurs-Grises*.

Urbanistes (des). — Impasse aboutissant au rempart. — Son nom lui vient du couvent de religieuses sur l'emplacement duquel a été érigé l'hôtel des Canonniers.

Vandamme. — Voyez *Poissonceaux*.

Vert-Bois (du). — Ainsi appelée du nom d'un fief contigu qui avait cette désignation.

Digitized by Google

Vlala. — Voyez *St-Nicaise.*

Vieille-Comédie (de la). — Ainsi nommée d'une petite salle de théâtre construite vers 1700 sur l'emplacement du vaste abreuvoir de Rihour; c'était alors la rue *de la Comédie.* Voltaire, à son retour de Prusse, y fit jouer, en 1741, sa tragédie de Mahomet. Ce fut, disent les biographes, pour obtenir plus facilement ensuite de la faire représenter à Paris. — Vers 1780 un nouveau théâtre ayant été élevé sur la Petite-Place, l'ancien devint *la Vieille-Comédie* et la rue prit son nom actuel. — Ce n'est qu'en 1700 que la rivière qui coupe cette rue fut couverte d'une voûte et bordée des maisons qui la surmontent.

Vieux-Faubourg (du).—En 1617 la porte des Reigneaux, qui était contiguë à la place du même nom, fut transférée au lieu où est aujourd'hui la porte de Roubaix; l'ancien faubourg fit partie de la ville; de là, le nom de la rue.

Vieux-Hommes (des). — Maintenant rue des Canonniers. Son nom primitif lui est venu d'un hospice fondé en 1622 pour d'anciens bourgeois de Lille *déchus de leur chevance.* — Une dame Duhot, veuve de Jean Mahieu, y possédait un pré appelé *la Verte-Cave;* elle donna ce terrain et légua des fonds pour bâtir une prison pour les débauchés.

Vieux-Marché-aux-Moutons (du). — Autrefois rue *Lobel* ou *De Lobel.* Quelques personnes prétendent que l'on écrivait *de l'Aubel*, et elles rapprochent ce nom de celui du fief des *Obeaux* ou *Aubeaux.* Le sire *des Obeaux* avait son tombeau dans notre collégiale St-Pierre.

Vieux-Murs (des). — Doit ce nom aux premières murailles de la forteresse élevée par Bauduin V. — Ce quartier est un des plus anciens de la ville.

Vieux-Scel (du). — Voyez *Roubaix.*

Vignette (de la). — Pavée en 1405. — Le pont de cette rue ne fut construit qu'en 1610 et sa dénomination lui est restée de la maison que les *Hybernois* ouvrirent, près de là, dans la même année.

Voltaire.— Autrefois *des Trois-Anguilles* et *d'Angoulême* sous la Restauration. — Son nom actuel est postérieur à 1792. — Tracée sur un terrain que le chapitre de St-Pierre donna en 1224 aux Dominicains. — En 1593 l'évêque de St-Omer y consacrait l'église des Jacobins. — La courette ou passage qui, sous l'ancien nom, faisait communiquer cette rue avec la rue Française, se fermait et, dit-on, se ferme encore tous les soirs. Autrefois les habitants ne pouvaient ni entrer ni sortir pendant la nuit.

Wicar.—La plus récente des rues de Lille; ainsi nommée en mémoire de J.-B. Wicar, peintre lillois, qui sut, par son talent, acquérir une honorable renommée et dota la ville d'une précieuse collection qu'elle a réunie dans un musée qui porte son nom.

Si l'on cherche à grouper les divers noms donnés aux rues de Lille, on remarque que l'influence religieuse y a eu la plus grande part. Ce

Digitized by Google

sont des noms de saints : André, Anne, Catherine, Denis, Etienne, François, Genois, Hubert, Jacques, Joseph, Magdeleine, Martin, Maurice, Michel, Nicaise, Nicolas, Pierre, Sébastien, Vital; ou de maisons religieuses : Abbaye-de-Loos, Abbiette, Augustins, Brigittines, Capucins, Carmes, Célestines, Chanoines, Conception, Dominicains, Pénitentes, Récollets, Sœurs-Noires, Urbanistes, Trinité. — Les noms des personnages historiques y sont bien moins nombreux ; et si l'on veut y regarder de près, on n'en trouvera pas plus de trois : Boufflers, Muy et Comtesse ; car nous ne mettons pas sur la même ligne Péterinck, Lottin, Mahieu. — Les modernes ont voulu, en 1793, consacrer les noms de Mably, Marat, Vandamme, Lepelletier, Francklin..... puis Bonaparte, Napoléon, Joséphine..... puis du Duc-de-Berry, d'Angoulême, de Bordeaux. Aucun n'a pu se maintenir, si ce n'est Rousseau et Voltaire, et, plus récemment, Wicar et Ropra. — Quelques noms de pays, de villes et de localités ont traversé les siècles, comme on peut le voir dans les rues d'Angleterre, d'Amiens, d'Antoing, de Courtrai, de Fives. D'autres, plus récents, auront probablement la même persistance, comme : rue de Paris, de Roubaix, de Tournai; même de Lemmappes, de Thionville, d'Ostende.

Les noms politiques, au contraire, sont sujets à des vicissitudes continuelles, comme le montrent quelques rues que nous venons de citer et auxquelles on pourrait joindre la rue Royale.

Quelques professions ont donné leurs noms à une rue ; exemple : les Bateliers, les Bouchers, les Canonniers, les Manneliers, les Eauwiers (Oyers), les Tanneurs, les Foulons, les Cordwanniers. — Quelques enseignes sont dans le même cas : la Clef, le Bleu-Mouton, les Chats-Bossus, le Petit-Paon, les Sept-Agaches, les Trois-Couronnes. Les édifices publics, comme : Caserne, Hôpital, Magasin, Marché, Monnaie, Mont-de-Piété, Palais, Préfecture, ont surtout ce privilége. — Les noms de nombre se font remarquer dans la rue des Deux-Epées, des Quinze-Pots, des Sept-Honaines, des Sept-Sauts, des Trois-Anguilles, des Trois-Mollettes.

Digitized by Google

VII. PLACES.

Il y a dans la ville une vingtaine de lieux décorés du titre de place, dont deux au plus mériteraient d'être citées : la Grande-Place et la place du Théâtre.

Amoureux (des). — Voyez *Reigneaux*.

Arbalète (de l'). — Voyez *Arsenal*.

Arsenal (de l'). — Autrefois place *de l'Arbalète*, à cause du jardin des arbalétriers; ensuite place *de l'Arsenal*, lorsque, en 1753, le temple protestant eut été converti en magasin d'artillerie.

Béthune (de). — Là se trouve la porte à qui elle doit son nom, comme elle lui dut aussi celui de *Notre-Dame* qu'elle porta autrefois.

Bleuets (aux). — Jeanne Maillotte occupait, en 1582, le cabaret de l'Arc qui se trouve sur cette place, qui, à la Révolution, reçut le nom de place *des Droits-de-l'Homme*. — La maison des Bleuets fut élevée au XVIe siècle; en 1740 on y établit le bureau de poinçon de la ville; en 1752 elle devint un hôpital militaire; en 1767 un collége; en 1790 un magasin d'effets militaires, et aujourd'hui, pour quelques années seulement, un collége royal.

Carmes (des). — Voyez *Gand*.

Château (du). — Sur l'emplacement de l'ancienne forteresse, dite *Château-d'-Courtrai*. — Cette citadelle avait été bâtie en 1300 par Philippe-le-Bel, roi de France, pour châtier au besoin les Lillois; ceux-ci démolirent les remparts du côté de la ville (1577). — Ce ne fut qu'une cinquantaine d'années après que le Magistrat, ayant acheté le terrain, fit abattre le restant des murailles. — Pour la première fois en 1750 la maison où se trouve un moulin fut bâtie; depuis elle a bien changé d'aspect.

Comines (Grand'Place, Petite-Place). — Existaient en 1424, mais elles n'ont aucun droit à la désignation qu'on leur a consacrée.

Concert (du). — Autrefois *Cloître-St-Pierre*, puis, à la Révolution, *Clos-de-la Réforme*. — En Février 1831 fut violemment renversée la statue du Duc de Berry érigée sur cette place après l'assassinat de ce prince. — C'est là que se tient le marché aux fruits.

Droits-de-l'Homme (des). — Voyez *Bleuets*.

Gand (de). — Autrefois place *des Carmes*, du nom d'un couvent dont on a fait un arsenal. — En 1793 c'était la place *des Électeurs*.

Grand'Place. — A 155 mètres sur 72; autrefois elle comprenait de plus toute la place du Théâtre et l'emplacement des maisons qui la séparent de cette dernière; elle portait alors le nom de place *du Marché*. — C'était là qu'avaient lieu les célèbres joutes de l'Epinette où se rendaient les plus illustres seigneurs et chevaliers. — On ignore l'époque précise où elle fut partagée; mais la Bourse et les maisons voisines sont du XVIIe siècle. — On voyait sur la place : l'église

Digitized by Google

Saint-Etienne qu'il était question de rebâtir en 1684 et 1696, et qui fut détruite par les Autrichiens en 1792; la chapelle dite *du Joyau* ou *des Ardents*, et dont quelques chroniques locales voudraient faire remonter l'origine à l'an 800; et la Fontaine-au-Change, à peu près à l'emplacement de la Bourse actuelle. — On y voit encore la Bourse, édifice d'un style remarquable bâti en 1651 et 1652, qui avait deux tourelles élégantes, dont l'une fut démolie par mesure de sûreté et l'autre fut sapée par les boulets au dernier bombardement : l'une d'elles vient d'être relevée. — Les ingénieurs français venus à Lille avec Louis XIV voulaient décorer la Place de deux fontaines jaillissantes et d'une statue équestre du grand Roi; mais la guerre vint mettre obstacle à l'exécution de ce projet dont les devis avaient été faits et les fonds en partie votés. — En 1700 le sol y fut relevé de deux pieds. — Le corps de garde de la Place est de 1717; celui qu'il a remplacé était de 1530. — En 1845 on érigea au centre de la Place une colonne obsidionale surmontée de la statue de la ville de Lille, œuvre du statuaire Bra. C'est un monument commémoratif du fameux siége de 1792.

Gard (du). — Carrefour où aboutissent les rues du Gard, des Pénitentes et des Célestines.

Guingans (des). — A la jonction des rues de la Clef, des Oyers et des Suaires. — C'est un souvenir du moyen-âge et qui nous révèle peut-être le lieu où le pape des Guingans exécutait les parodies, fort peu religieuses, dont nous parlerons par la suite.

Hôpital-Militaire (de l'). — Autrefois *des Jésuites*.

Housse (de la), que le peuple désigne ordinairement par *Louche*. — C'était en 1463 le marché aux porcs.

Lion-d'Or (du). — Cette place est celle qui précédait la porte de Courtrai. La poste aux chevaux y est établie depuis long-temps.

Mairie (de la). — En 1793 place *de la République*. — Autrefois place *de Rihour* ou *de Rihoult* du nom du palais des Ducs de Bourgogne que Philippe y fit bâtir au commencement du XVe siècle (1430). — Lorsque Charles-Quint y eut séjourné quelque temps, ce palais fut nommé *Cour Impériale*, cour de l'Empereur. — La façade portait des lions qu'on y posa en 1534. — L'abreuvoir de Rihour fut supprimé en 1630 et couvert en 1700 seulement. — Le palais de Rihour fut acheté par le Magistrat, en 1652-1660, de Philippe IV, roi d'Espagne, qui, ayant besoin d'argent, le céda pour 100,000 florins. — L'incendie dévora des parties plus ou moins considérables de cet édifice en 1700, 1736 et 1756. — En 1759 la façade était encore peinte en rouge vif. — En 1767 une des tours fut démolie; le jardin intérieur fut ensuite supprimé et pavé. — Un beffroi y fut construit en 1826. — L'histoire détaillée de cet édifice et l'appréciation de ce qu'il renferme exigerait un volume tout entier (1). — En 1845 on procéda à une reconstruction générale.

Notre-Dame. — Voyez *Béthune*.

Oignons (aux). — Petit espace entre la rue au Péterinck et la rue des Vieux-

(1) Voyez *le Palais de Rihour*, par M. Brun-Lavainne, brochure in-8. Lille, 1835.

Digitized by Google

Murs. Elle est connue sous le nom de *Placette-aux-Oignons* et a été occupée, de tout temps, par la classe ouvrière.

Patiniers (des). — Est antérieure à 1400.

Bédult (du). — Elle n'existe que depuis la construction du fort St-Sauveur. — Il fut un temps où on y voyait un grand nombre de poteaux auxquels étaient, chaque jour, accrochées les chaînes en fil de laine pour la fabrication des camelots qui avait particulièrement lieu en cet endroit.

Reigneaux (des). — Autrefois place *des Amoureux*, d'après un plan de 1708, gravé en Angleterre et que possède notre concitoyen, M. Mahieu. — Suivant d'anciens titres, elle est aussi appelée *le Diergnau*. — Elle doit son nom à un fort bâti par Philippe-Auguste sur le terrain compris entre la rivière et les rues du Priez, des Os-Rongés, des Morts, et qui fut détruit lors du sac de Lille. — Dans des fouilles récemment faites on a découvert quelques débris de sculpture qui paraissent appartenir à l'époque de Philippe-le-Bon. M. Gentil-Descamps en est possesseur.

République (de la). — Voyez *Rihour*.

Rihour, Rihoult (de). — Voyez *Mairie*.

Saint-André. — Cette place, qui précède immédiatement la porte d'Ypres, anciennement St-André, en a pris et conservé le nom primitif.

Sainte-Catherine. — C'est l'espace compris entre la rue de la Barre et le petit portail de l'église.

Saint-Martin. — Sur l'emplacement d'une esplanade en avant du château de Courtrai. Elle prit son nom actuel lors de la démolition que les Lillois jugèrent à propos d'exécuter de la menaçante citadelle de Philippe-le-Bel.

Théâtre (du), autrefois *Petite-Place*. — En 1426 le nom de *Beau-Regard* fut donné à un rang des maisons qu'on désignait aussi sous le nom de *Gamet*. — En 1524 le poids public y fut établi par les économies faites sur les jeux de l'Epinette, momentanément suspendus. — En 1585, la nouvelle halle ou maison échevinale, y fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne; le seigneur de Schoonvelde, Michel Gomer, en posa la première pierre ; elle fut terminée en 1593. — Sept ans après, le beffroi, qui menaçait ruine, fut démoli; la cloche *Vigneron* fut portée à St-Etienne et la *Bancloche* à St-Maurice. — On voit les derniers vestiges de cette construction dans le café Lalubie et les maisons voisines. Le grenier présente encore, dit-on, quelques dorures de l'ancienne chapelle échevinale.—En 1785 l'architecte Lequeux bâtit la salle du théâtre que M. Benvignat vient d'agrandir et de restaurer. Elle occupe l'emplacement de l'ancien pilori et le lieu où l'on exécutait par le feu les hérétiques, sorciers et autres criminels.

VIII. MARCHÉS.

Aucun des marchés de Lille ne mérite une mention particulière. Ce sont des points de la voie publique désignés pour lieu de réunion aux

Digitized by Google

marchands de certaines denrées. — Le Marché-aux-Poissons et le Marché-St-Nicolas ont seuls des *étaux* couverts.

Bêtes (aux). — Se tenait en 1531 rue de Fives; en 1608, le 24 Septembre, il fut transféré rue du Molinel. — Les annotateurs lillois nous apprennent que la première vache y fut payée 6 livres 1/2 de gros (48 fr. 75 c.). — En 1670 on l'établit près du quai de la Basse-Deûle, sur cette place qui en porte encore le nom et dont une partie formait *le Marché-au-Charbon* (de bois). — Aujourd'hui la vente des bestiaux se fait dans l'Abattoir.

Beurre (au). — Ouvert en 1810 sur l'emplacement d'une partie du couvent des Récollets. — Il a également servi, tout à la fois et pendant long-temps, à la vente de la volaille qui a lieu maintenant au Marché-St-Nicolas. — Il s'y tient aussi, dans la matinée du Dimanche, un marché institué en faveur des ouvriers qui n'ont pas de loisir pendant la semaine; on y voit des hardes et autres objets. — Une partie de cette halle vient d'être démolie; le reste ne tardera pas à subir le même sort, pour faire place aux bâtiments du Collége royal et des Musées qu'on va élever en cet endroit.

Entes (aux). — Voyez *Vieux-Marché-aux-Poulets*.

Fil-de-Lin (au). — Ainsi nommé de la vente que venaient y faire les fileurs de l'arrondissement avant l'introduction du fil anglais et l'établissement des filatures de lin. — Le Pont-de-Comines était autrefois *le Pont-de-Phin*. Selon la tradition populaire, ce serait là que Lydéric aurait vaincu Phinaert. — Le Pont-de-Phin fut construit en 1263; il indique quelles étaient autrefois, de ce côté, les limites de la ville. Le canal baignait alors le pied des murailles. — Le Marché-au-Fil-de-Lin fait maintenant partie de la rue des Ponts-de-Comines et en porte la dénomination.

Fleurs (aux). — Il se tenait au Marché-au-Fromage, et lorsqu'au printemps l'abondance des plantes, amenées par les jardiniers, exigeait un plus grand espace, il s'étendait jusques dans la rue des Prêtres. Il a lieu actuellement derrière le Théâtre.

Fromage (au). — Trois plaques officielles indiquent que ce marché comprend toute la partie qui va de la Grande-Place à la rue des Prêtres. La vente de ce comestible n'y a plus lieu; elle se fait près du Marché-au-Beurre.

Oiseaux (aux). — Se tient le Dimanche sur la place aux Bleuets.

Poisson (au). — Depuis un temps immémorial existe au lieu où il se voit aujourd'hui : toutefois ce n'est qu'en 1809 qu'il fut couvert. L'institution *du Minck* est mentionnée dans les pièces du XIVe siècle. — On y voit aujourd'hui un passage à l'instar de Paris sur l'emplacement de l'ancienne halle des bouchers. — Cette halle avait au-dessus de ses portes un relief encastré dans le mur et qu'on a conservé.

Saint-Nicolas. — Bâti, en 1828, sur l'emplacement des anciennes boucheries, lesquelles dataient de 1531.

Vendredi (au). — Institué en 1688 par le Magistrat, à l'instar de ce qui se fai-

Digitized by Google

sait dans les principales villes de Flandre et de Brabant. On y vendait des vêtements, des meubles, des dentelles d'or et d'argent, soit en fin, soit en faux, de la guipure, etc. Cet usage a cessé depuis long-temps.

Verjus (au). — A proprement parler c'est une rue. Tracée en 1603, elle sert de débouché à la rue de Tenremonde et à celle de la Nef restées jusques-là à l'état d'impasse. On voyait encore, il n'y a pas bien long-temps, à l'extérieur de la maison formant l'angle de ces deux rues, un pressoir dont on se servait à une certaine époque de l'année pour exprimer le jus du raisin vert (verjus).

Vieux-Marché-aux-Chevaux, près la porte de Béthune. — Comprenait d'abord tout le terrain jusqu'à la rue d'Amiens. — C'était là qu'avait lieu le marché aux chevaux.—Après que l'on eut bâti les maisons qui formèrent la rue du Court-Debout et celle du Bleu-Mouton, et que la place se trouva réduite à ses dimensions actuelles, le marché fut transféré ailleurs et cette place prit naturellement le nom de *Vieux-Marché*.

Vieux-Marché-aux-Poulets. — Autrefois *Marché-aux-Entes*, Marché-aux-Pommes, *ente* signifiant *pomme*, ainsi que nous l'avons dit à la note 5 de la page 78. — En 1682 il y existait encore un puisard. C'est seulement alors qu'on couvrit une partie du canal jusques vers la rue de Roubaix.

On appelle à Lille *cours* certains passages étroits et malsains; le plus souvent ce sont des impasses où logent de pauvres ouvriers qui ne peuvent payer un loyer un peu considérable. L'administration municipale travaille à les assainir et à en diminuer le nombre : on en compte actuellement jusqu'à 90. — On retrouve dans les noms des *cours* ou *courettes* quelques mots patois qui ont presque tous disparu de la langue; tels que la cour *du Haut-Ballot* (tuyau de cheminée); la cour *Gha* (sans doute altération de *Gars*, luron); la cour *des Lites* ou *Élites* (lites, nom d'une longue bande d'étoffe, sorte de ceintures que les seigneurs faisaient mettre parfois autour de l'église aux jours de fêtes et que l'on a donné, par extension, aux pièces de bois sur lesquelles nos drapiers faisaient sécher leurs étoffes. On voit sur d'anciens plans qu'avant la construction de la caserne St-Maurice, il y avait en cet endroit beaucoup de *Lites*); cour *du Bateleur* (sonneur); cour *Funqueriau* (tison fumant); cour *des Bourloires* (jeux de boule); cour *à Fiens* (aux fumiers), etc. Nous n'avons rien à en dire, si ce n'est d'exprimer le vœu de les voir bientôt supprimées.

Nous parlerons, toutefois, de la cour *Gilson* (ou *Gilleson*) qui peut

Digitized by Google

offrir un certain intérêt. Cette cour est ainsi appelée du nom d'un chanoine de St-Pierre qui y fit bâtir quelques maisons. On en commença le pavage le 16 Brumaire an V. — Plusieurs personnes pensent que c'est là le berceau de la ville; c'est une erreur. *La Motte-Madame*, le monticule sur lequel existait le *Château du Buc*, aurait, suivant la tradition populaire, porté un fort élevé par Jules-César; mais la ville, proprement dite, s'est groupée à l'extérieur autour du Château de l'îlot où se trouve la cour Gilson (1).

En 1793 la cour *du Roi de Pologne* devint cour *des Marseillais*.
La cour *du Comte de Flandre* cour *de la Patrie*.
La cour *du Papegai* cour *du Geai*, puis cour *de la Loi*.
La cour *de l'Union* cour *du Principe-Humain*.
La cour *du Comité* cour *de la Fraternité*.
La cour *des Fondations* cour *de la Justice*.
La cour *de Castille* cour *Imprenable*.
La cour *des Quatre-Couronnés* cour *du Moulin*.

En général nos rues sont larges, bien alignées; et, ainsi que nous l'avons dit, elles sont bordées de trottoirs qui donnent à la ville un air de propreté qu'elle n'avait pas jusqu'ici. Les constructions des particuliers sont soumises à un plan général d'alignement, fort sagement conçu; mais les monuments d'architecture n'y abondent pas. C'est une des conséquences de la guerre : les bombes et les boulets, l'incendie sont venus successivement réduire nos richesses. Cependant, on peut citer, comme dignes d'attention, quelques églises, surtout celle de St-Maurice, la porte de Paris (arc de triomphe élevé à Louis XIV); puis l'Hospice-Général dont la façade vient d'être achevée; le Grand-Magasin dont les fenêtres, dit-on, égalent en nombre les jours de l'année; le Théâtre, nouvellement agrandi par les soins de l'architecte Benvignat; la Bourse, édifice très-curieux du XVIIe siècle et qui vient de recevoir du même architecte une restauration intelligente. Parmi les constructions nouvellement terminées ou en voie d'exécution, nous citerons le Palais-de-Justice, l'Hôtel-des-Archives, l'Hôtel-de-Ville, l'Abattoir, le

(1) Voyez notre notice sur la Motte-Madame dans *le Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord*, tome II, page 78.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Monument commémoratif du siège de 1792, ainsi que le nouveau Collége que nous devons à la sollicitude du Conseil municipal.

Il est peu de maisons particulières qui soient anciennes. Il existe néanmoins rue St-Etienne, un reste de bâtiment qu'une tradition sans autorité signale comme ayant appartenu aux Templiers (1); à côté se trouve un fragment de l'hôtel de Beaurepaire, portant la date de 1572. C'est le seul édifice qui présente, à Lille, le style de la *Renaissance*.

Une maison de la rue des Poissonceaux porte la date de 1575; c'est tout ce qu'elle a d'intéressant. Les maisons à l'angle de la rue de la Barre, de la rue Royale et quelques autres, ont des détails d'architecture fort remarquables et qui se rattachent à l'époque de la domination espagnole.

Dès le commencement du XIXe siècle, on eût dit que la rue de l'Hôpital-Militaire était exclusivement dévolue aux gens de loi : on n'y trouvait que juges, notaires, avocats, avoués, huissiers, etc. La rue d'Angleterre semblait appartenir aux marchands de dentelle; alors, comme aujourd'hui, les orfèvres s'étaient concentrés dans les petites rues situées entre la Grand'Place et la place du Théâtre; aux marchands d'étoffes et de merceries, la rue de Paris; à l'aristocratie, la rue Royale; aux filtiers et aux fileurs de coton, le quartier St-Sauveur, etc.

Pour terminer cette rapide revue, il suffira sans doute de dire que la rue Royale est la plus longue de toutes les rues de la ville; la rue St-Sauveur la plus large; la rue du Petit-Paon la plus courte et la plus étroite; la petite place Comines la plus sale et la plus obscure; la rue Esquermoise la plus somptueuse et la plus brillante; la rue du Grand-Magasin la plus paisible; la rue de Paris la plus commerçante; la rue de la Monnaie la plus ancienne; la rue Wicar la plus moderne; la rue Royale celle qui a le plus souvent changé de nom; la rue de la Grande-Chaussée une de celles qui a toujours conservé le sien.

A l'extérieur, le point où la ville se présente de la manière la plus pittoresque et la plus générale à la fois, c'est la maison, à Fives, près du calvaire appelé *le Dieu-de-Marcq*. De là, le regard peut embrasser la ville dans sa plus grande longueur; l'œil parcourt sans obstacle tout l'espace depuis la caserne St-André jusqu'au fort St-Sauveur. Ses huit à

(1) Par suite de cette tradition, le cabaret qui s'y était établi prit l'enseigne du *Templier*.

Digitized by Google

neuf mille maisons se dessinent et se groupent d'une manière intéressante. Deux autres points de vue sont encore à recommander aux amateurs : c'est celui dont on jouit au sommet de la route, partant de *l'Amiteuse* à Wattignies et venant vers Lille ; l'autre, en se plaçant sur la motte du moulin situé vers le milieu de la route qui joint la chaussée de Béthune à celle d'Arras.

IX. DES EAUX DE LA VILLE.

Le département du Nord compte 170 cours d'eau plus ou moins considérables (1). La châtellenie de Lille en comptait 4 de navigables : la Lys, la Scarpe, la Deûle et la Marque, canalisée depuis peu. La Deûle, dont nous parlerons avec plus de détail, parce qu'elle passe à Lille, prend sa source à Ablaing, près de Lens ; elle tire ses eaux des fontaines de Carency et de Bénifontaine ; elle est nourrie par les eaux du canal de La Bassée et par celles des petits fossés et des marais qui l'avoisinent ; elle parcourt environ quarante kilomètres, passe à Pont-à-Vendin, à Haubourdin et à Lille, reçoit la Marque, à Marquette, et se jette dans la Lys, à Deulémont.

Le lit de la Deûle présente une différence de niveau assez considérable : à Don, elle fait un saut de près de trois mètres ; à son entrée à Lille il y en a un de deux mètres, et un pareil à sa sortie ; à Wambrechies, la chute est d'environ un mètre ; à Deûlémont de quatre ; total : huit à neuf mètres.

Au moyen de la Deûle et des embranchements qui s'y rattachent, Lille communique avec tous les pays voisins. La Lys et la Haute-Deûle nous apportent les blés et les farines de l'Artois ; la Scarpe, les blés, les foins, la houille, la tourbe du Hainaut ; la Basse-Deûle, les vins, les denrées coloniales en transit par Dunkerque, etc.

Le canal qui joint la Deûle à la Scarpe fut creusé en 1681 par Vauban ; il a un mètre trente centimètres de profondeur ; l'eau qu'il apporte supplée aux pertes occasionnées par les saignées faites à la Deûle et

(1) De ces 170 cours d'eau, 2 ont la terminaison de leur nom en *riez*, 14 en *becque*, 31 n'ont pas encore de dénomination. — Voyez le travail de M. Th. Lestiboudois sur les Canaux, *Mémoires de la Société royale des Sciences de Lille*, années 1831, 1832, troisième partie.

Digitized by Google

par la diminution progressive de ses eaux. Les écluses sont au fort de Scarpe à Douai, à Don, à Lille, à Wambrechies ; d'autres écluses existent sur la Lys : à Houplines, à Comines, à Menin, etc.

Le système des canaux intérieurs de la ville mérite d'être signalé (1). Il serait difficile d'en imaginer un qui fut plus funeste et plus irrationnel.

La ville reçoit ses eaux de deux sources : la Deûle et le Becquerel ; mais ce dernier ruisseau est peu considérable.

Avant de parvenir à Lille, la Deûle arrivée à Loos, au lieu nommé *le Fourchon,* se divise en deux branches ; l'une d'elles parcourt des fossés nombreux ; et, à la hauteur d'Esquermes, elle forme deux bras dont l'un a le nom d'*Arbonnoise* et s'avance vers le faubourg de la Barre, où il se confond avec les eaux de la rivière même qui y arrive par la branche principale.

L'autre bras qui s'est séparé au pont de l'Arbonnoise, est moins considérable que les autres. Il passe dans le faubourg où il prend le

(1) Un arrêté du 20 Février 1804 compte 19 canaux navigables et 4 non navigables :
De la grille de l'Hôpital-Militaire à l'abreuvoir des Jésuites.
Le canal des Molfonds.
— des Hybernois.
— de la Vieille-Comédie au pont de Rihour.
— de la rue Neuve au pont de Phin.
— des ponts de Comines.
— de la Quennette, traversant les rues de Roubaix, des Fleurs et le pont Saint-Jacques.
— des Sœurs-Noires.
L'abreuvoir Saint-Jacques.
Le canal de la rue des Tours, sous le pont de Flandre, jusqu'au Pont-à-Coquards.
— de l'abreuvoir Saint-Jacques au moulin du Château.
De la grille de l'Arc au pont de Weppes.
Du pont de Weppes au pont de Rihour.
Du pont de Weppes au pont de Roubaix.
Du pont de Roubaix, par le Cirque, jusqu'au moulin de Saint-Pierre.
Le canal de la Basse-Deûle en deux branches au Pont-à-Coquards.
Le canal de la Citadelle, en remontant le rivage de la Basse-Deûle, jusqu'à la prison militaire, originairement la tour Saint-Pierre et sur le terrain de laquelle vient d'être édifié l'hôtel des Archives du département.
Le canal des Araignées, autour du Magasin aux fourrages.
Le grand canal de la Basse-Deûle.
— Les canaux non navigables sont : le Trou-aux-Anguilles, la Rivièrette, le Becquerel et le Buquet de l'Esplanade à l'hôtel des Archives.

Digitized by Google

nom de *Fossé des Stations*, fournit l'eau à l'avant-fossé de la porte de Béthune, s'avance vers la porte de Paris et entre en ville par le canal des *Hybernois*. Celui-ci se bifurque sous la rue du Molinel, près la rue de l'*A-B-C*; une partie va joindre ses eaux, près du pont des Molfonds, à celles que fournit la Deûle, proprement dite; l'autre se dirige vers le Becquerel.

Après s'être divisée à Loos en deux bras, la branche principale de la Deûle continue son cours vers Lille; entre *le Fourchon* et la ville, elle passe sous le pont de Canteleu, puis forme un coude connu dans le pays sous le nom de *Grand-Tournant*. Arrivée au point où elle coupe la route de Dunkerque, elle se divise, fait tourner un moulin, tombe dans les fossés où coule l'Arbonnoise et inonde ceux de la porte de Dunkerque; la rivière, proprement dite, a une écluse au pont de la Barre; et non loin de là se trouvent les trois entrées de la Deûle dans Lille.

La première de ces entrées a lieu au rivage *du haut* (1); la deuxième au canal de *la Baignerie*; la troisième sous l'arcade de l'Hôpital-Militaire.

L'entrée du rivage *du haut* absorbe la plus grande partie des eaux; elle les dirige par le canal de l'Esplanade et les fossés de la porte St-André, au sas qui est près de la porte d'Eau; elle prive la ville d'un courant soutenu et de l'avantage qu'en retirerait le commerce. De cette façon toute la navigation de la Deûle est extérieure à la ville.

Avant le canal de jonction, achevé en 1751, les deux branches de la Deûle formaient deux impasses qui ne se communiquaient pas directement. M. Arnould Van der Cruysse s'opposa autant qu'il le pût à l'exécution de ce canal. Il adressa à la cour un mémoire raisonné sur ce sujet; mais, nonobstant ses sages observations, on passa outre. Le canal n'était d'abord entouré ni de haies, ni de garde-fous; aussi plusieurs personnes y périrent-elles. On se décida alors à planter les haies d'épines qu'on y voit aujourd'hui.

L'entrée de *la Baignerie* conduit les eaux au pont de Weppes, au pont de Roubaix, à la Monnaie, et, un peu plus loin, une écluse les

(1) Voyez ci-joint le plan des canaux de la ville de Lille que nous avons fait exécuter d'après celui contenu dans les Mémoires de la Société royale des Sciences de cette ville, années 1831, 1832, troisième partie.

Digitized by Google

PLAN

DE

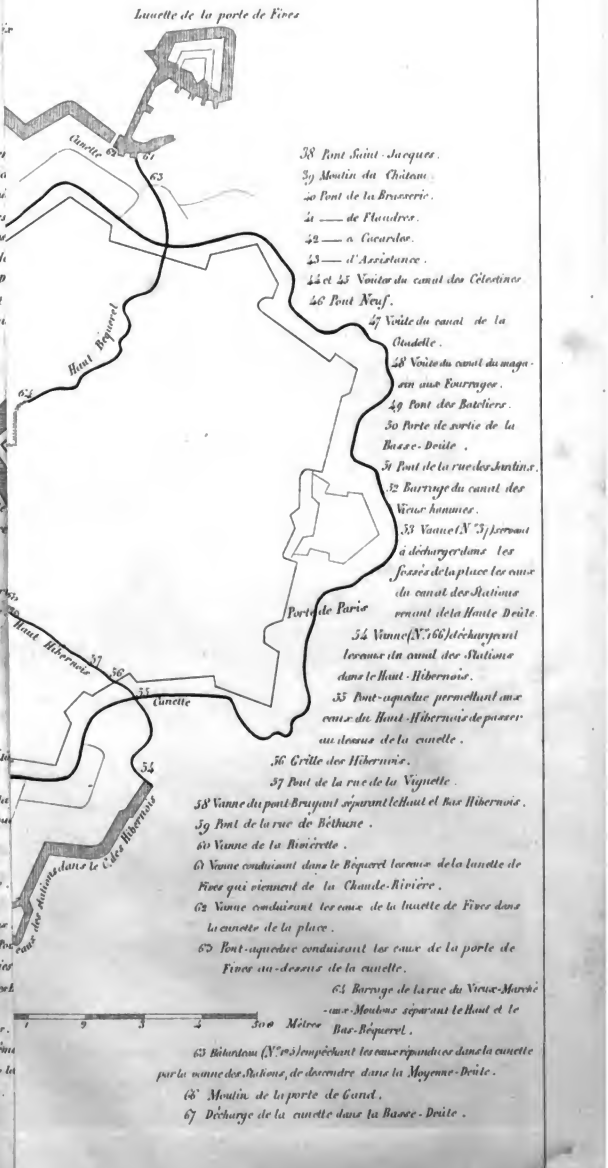

(V.te Derode, Histoire de

Lith. de Rolles & Cie à Dunkerque

Digitized by Google

arrête pour faire tourner le moulin Comtesse. Près le pont de Weppes le canal des Poissonceaux traîne lentement ses eaux, tantôt d'un sens, tantôt d'un autre, suivant la différence de niveau qu'établit la dépense du moulin dont nous venons de parler, et du moulin du Château, qui reçoit le restant des eaux de la ville.

L'entrée de l'Hôpital-Militaire conduit les eaux à l'abreuvoir dit *des Jésuites*, au pont des Molfonds, au pont de Comines, où elle reçoit le Becquerel, au canal des Sœurs-Noires et à l'abreuvoir St-Jacques. Là, une partie de l'eau fait tourner le moulin du Château; l'autre va rejoindre la Basse-Deûle par le canal de Flandre qu'on aperçoit au pont de la rue de Gand.

L'entrée du canal des Hybernois passe le long du jardin des Capucins et rejoint une bifurcation qui les conduit au pont de Comines; c'est là aussi qu'arrivent les eaux de Fives, après s'être réunies au ruisseau du Becquerel.

Enfin, pour inonder à volonté toutes les fortifications, il règne un petit fossé qui, de la porte de Béthune, aboutit aussi à la Basse-Deûle au dehors de la porte d'Eau. C'est *la Cunette*, dont les eaux, mal-à-propos soustraites au courant général, font actuellement tourner un moulin sous le pont de la porte de Gand.

Tel est le système des eaux de la ville : dans les circonstances les plus favorables, il faut quinze jours pour la grande inondation.

Les canaux de Lille sont en partie couverts; ils offrent partout des impasses, des jonctions à angle droit, disposition la pire de toutes; ils reçoivent l'eau des égoûts et s'emplissent de vase; des usines et jusqu'à des fosses d'aisances contribuent à en faire de véritables cloaques où une eau noire et infecte couvre à peine la fange qui obstrue le lit de la rivière.

De fréquents barrages empêchent la navigation, arrêtent le courant et servent ainsi à hâter l'envasement (1).

La suppression de plusieurs de ces canaux serait une chose avantageuse, en ce qu'elle ferait disparaître des foyers d'infection et qu'elle reporterait vers des branches utiles des eaux qui se perdent actuellement dans une foule de ramifications où la police ne peut veiller à l'exécution des ordonnances, et pour lesquelles on se trouve entre

(1) *Annuaire du département du Nord*, année 1830, page 68.

Digitized by Google

deux extrémités également fâcheuses : les laisser s'envaser sans limites, ou les curer difficilement et à grands frais, ce qui compromet ou la santé ou la bourse des habitants.

Il faut avoir vu par soi-même l'état de ces canaux pour se faire une idée de ce qu'ils présentent de dégoûtant et de hideux, surtout dans les étroites rigoles qui traversent le quartier méridional ; là, en effet, rien ne compense le préjudice qu'ils causent par leurs miasmes pernicieux.

La ville est privée des avantages de la circulation qui s'opérerait sur les quais bordant les canaux intérieurs, avantages qu'on peut apprécier en considérant le rivage de la Basse-Deûle, qui deviendra, avant peu, un des plus beaux quartiers de la ville. Or, en supprimant le moulin Comtesse, ou en le plaçant convenablement ailleurs, en reportant l'écluse qui l'avoisine à l'entrée de la Baignerie, on pourrait, au moyen de quelques travaux, prolonger le quai de la Basse-Deûle à travers un des quartiers les plus commerçants de la ville ; en reculant aussi le moulin du Château vers la rue de Roubaix, on étendrait de ce côté un quai aussi utile qu'agréable.

Pour élever le niveau de l'eau et en activer le courant, l'administration municipale doit fréquemment engager les habitants à construire des puisards avec *emprise* qui, en rétrécissant la rivière, la rendent aussi plus rapide. L'amélioration obtenue par ce moyen diminuera graduellement, et l'on en viendra alors à un nouveau resserrement qui amènera un jour la suppression totale des cours d'eau.

En reportant dans deux ou trois canaux principaux les eaux que fournit la Deûle, on ne ferait donc qu'anticiper de quelques années une opération inévitable. On rendrait le courant plus rapide et le curage moins fréquent. On ne serait plus dans la nécessité, pour les canaux latéraux, de demander les constructions riveraines qui resserrent si fort ces canaux, leur ôtent toute l'utilité que le commerce pourrait en retirer, et les rendent une gêne inutile.

Nous avons à dire un mot du *Becquerel* qui apporte à Lille les eaux de la *Chaude-Rivière*. En sortant par la porte de Fives on trouvait autrefois une église dédiée à Notre-Dame et un prieuré célèbre où le roi Charles V tint une assemblée de princes ecclésiastiques et séculiers que présidèrent l'évêque de Tournai et le comte Oldéric. Dans les jardins de ce prieuré, détruit pendant la révolution de 1793, se trouvaient

Digitized by Google

des sources forées, de quinze mètres environ de profondeur. Les eaux qui en provenaient ne gelaient jamais qu'à une distance assez considérable du point de départ (1). C'est de là que leur vient le nom de *chaudes eaux* et de *chaude rivière*. Ces eaux étaient réputées pour leur efficacité contre les ophtalmies. Une pieuse croyance leur attribuait une puissance toute particulière le *Vendredi !....*

On ignora long-temps l'origine de ces chaudes eaux ; il n'y a qu'un siècle environ qu'on l'a découverte.

Chacun sait qu'à Lezennes existe, de temps immémorial, des carrières d'où l'on extrait de la pierre à bâtir et des moellons pour les fours à chaux. Ces cavités, très-considérables, sont devenues le réservoir des eaux de pluie qui filtrent à travers les couches des terres environnantes. Ces eaux, ainsi rassemblées, se sont frayé un chemin en glissant entre les feuillets du terrain qui s'incline jusqu'à Fives, de sorte que les eaux de Fives ont véritablement leur source à Lezennes. Le magistrat de Lille a fait constater ce fait en 1723 (2). Le terrain des carrières est de seize mètres trente centimètres plus élevé que le sol de Fives à l'endroit des sources ; et la pente des eaux de la carrière excède de trente centimètres environ celles des eaux de Fives.

Ces sources ont éprouvé de fréquentes variations ; elles ont considérablement diminué depuis qu'on a donné un nouveau cours à la Marque. Elles ont complètement tari au milieu du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe ; au moyen de l'écoulement que les eaux ont trouvé, les carrières sont devenues exploitables en toute saison, ce qui n'avait pas lieu auparavant.

Dans certaines années, il y a surabondance. Alors les eaux, n'ayant pas d'issue, inondent les prairies. Pour parer à ces inconvénients on leur a creusé un canal et on les a introduites en ville par des tuyaux ou *buisses*, qui ont donné leur nom à une caserne et à une rue voisine. Ces canaux sont étroits et ne peuvent être parcourus en bateaux. Cette circonstance, qui en rend la surveillance difficile, a occasionné plusieurs accidents ; par exemple : en 1801, les eaux de la chaude-

(1) Voyez *Séances publiques de la Société d'Amateurs des Sciences et des Arts de Lille*, 1.er cahier, page 21 et suivantes.

(2) Les travaux exécutés lors de l'achèvement de la voie ferrée ont mis au jour quelques autres sources.

Digitized by Google

rivière ne pouvant s'introduire dans la ville, parce que des tanneries obstruaient de leurs résidus les canaux, inondèrent les blanchisseries de Fives.

Nous avions l'intention de donner ici une indication des pièces ou titres relatifs aux canaux de Lille; mais, en poursuivant nos recherches, nous en avons vu une si grande quantité que nous avons dû renoncer à notre projet, sous peine de former de ce chapitre un livre très-volumineux.

Dans nos contrées nous tirons généralement de la terre l'eau nécessaire à la consommation. Les puits, les fontaines, les pompes, nous la fournissent. A Roubaix et à Tourcoing on réunit dans des citernes les eaux pluviales.

Après avoir traversé les couches superficielles, les pluies s'arrêtent à une couche imperméable et s'amassent dans les réservoirs qu'on y a creusés.

Ces eaux dissolvent quelques-uns des principes de la couche qu'elles ont traversée; or, comme dans notre pays la couche calcaire occupe tout le bassin de Lille, toutes les eaux contiennent du *carbonate de chaux*. Ce sel est souvent avec excès d'acide, de sorte que la plupart de ces eaux sont bonnes à boire et favorisent la digestion. On conçoit que le voisinage de matières hétérogènes peut changer la qualité des eaux dans quelques localités.

Une seule source, située à la citadelle, contient en abondance du fer à l'état d'oxide. Cette eau convient donc aux personnes affectées de *chlorose* et en général de maladies analogues. Son niveau est à deux ou trois mètres du sol; on y arrive par quelques degrés disposés à cet effet. Comme il est loisible à chacun de s'y désaltérer ou d'en faire provision, plusieurs personnes en font habituellement usage.

Les puits proprement dits sont des creux verticaux et cylindriques qu'on forme dans le sol par l'extraction des matières qui les constituent; ils sont revêtus de parois de maçonnerie et ont de un à trois mètres de diamètre. Leur profondeur varie en raison de la nature du terrain et du niveau de l'eau.

Ces puits sont garnis au-dessus du sol d'une *margelle* qui empêche la chûte des corps dans l'intérieur; cette margelle a un mètre environ de hauteur; elle est plus ou moins ornée. La Commission historique a conservé la curieuse margelle du puits de l'abbaye de Loos : c'est un

Digitized by Google

monolithe. On en trouve un dessin dans le premier volume de la *Revue du Nord*.

A sa partie supérieure la margelle offre souvent un support pour une poulie, dont la gorge laisse passer une corde ou une chaîne à chaque extrémité de laquelle est attaché un seau, dont l'un monte tandis que l'autre descend. Ce support est composé d'un ou de deux, quelquefois de trois, même de quatre montants en fer ou en bois plus ou moins ornés. D'autres fois, au lieu d'une poulie, c'est un treuil, autour de l'arbre duquel s'enroule la corde. On a aussi recours, pour puiser l'eau, à un chaudron suspendu à une perche, laquelle est elle-même attachée au bout d'un levier qui a son point d'appui au milieu et un contre-poids à l'autre extrémité.

Les puits ouverts étaient à la merci des indiscrets et des empoisonneurs, ainsi qu'on en a des exemples. Aussi, lorsque l'on connut l'ascension de l'eau dans les tuyaux vides (1), on ferma bientôt par une voûte l'ouverture des puits et l'on y fit descendre le tube d'une pompe aspirante. Ce n'est plus qu'à la campagne que l'on trouve des puits découverts, qui sont à la fois dangereux et incommodes.

Saint Thomas de Cantorbéry vint à Lille au XIIe siècle et logea dans une maison de la rue d'Angleterre, sur l'emplacement de laquelle a été construite celle qui porte actuellement le N° 8 et qui appartient à M. Delespaul, député. Suivant la tradition populaire, le Saint aurait donné aux eaux du puits de cette maison une vertu efficace pour guérir la fièvre et beaucoup d'autres maladies. Cette croyance s'est conservée jusqu'aujourd'hui et a survécu aux guérisons qu'on attribuait à la fontaine miraculeuse.

Plusieurs des premiers saints qui ont habité la contrée ont laissé des souvenirs semblables; par exemple : Saint Piat, à Seclin; on parle à Rousies d'une fontaine qui jaillit sous le pied de Sainte Aldegonde qui avait soif (2); à Pitgam, non loin de la chapelle de St-Folquin, on montre un puits près duquel le Saint s'est reposé et dont les eaux guérissent aussi de la fièvre.

La fontaine de Saint-Pierre, dite *le Puits-Doré*, existait à Lille en

(1) Il est à remarquer que l'on construisait à Lille des pompes aspirantes dans l'année même (1646) où Pascal fit connaître la cause de ce phénomène.

(2) *Annuaire du département du Nord*, 1858, page 40.

Digitized by Google

1275 (1). En 1285, la ville ayant acquis les eaux de Fives, du Becquerel et de la Chaude-Rivière, fit construire huit fontaines publiques, qui, à proprement parler, n'étaient que des cuvettes ou réservoirs que l'on entretenait avec tout le soin qu'exige la propreté flamande. La plus célèbre de ces fontaines était située sur la Grande-Place, au lieu où est actuellement la Bourse; c'était *la Fontaine-au-Change;* jaugée en 1554, elle fut trouvée contenir 211 *minettes* (2). Non loin de cette fontaine se trouvait la chapelle *des Ardents* et les échoppes de plusieurs vendeurs, surtout des marchands de pain. Les Juifs, qu'on appelait aussi *Lombards*, y tenaient comptoir.

Aux puits et aux fontaines, on a substitué de simples forages de un à deux décimètres de diamètre; c'est ce qu'on appelle *puits artésiens.* Ce moyen est à la fois moins dangereux, plus facile, plus prompt, plus économique et donne l'eau nécessaire à l'alimentation. Mais, vu l'exiguité du réservoir, il ne fournit jamais une grande quantité d'eau dans un moment donné, puisqu'après avoir épuisé l'eau, il faut attendre un temps plus ou moins long pour en avoir de nouvelle; ce qui est d'un grand inconvénient, surtout dans les incendies. Les anciennes maisons ont des puits en maçonnerie, recouverts d'une pierre carrée, munie d'un anneau (3). Cette pierre est au niveau du sol de la cave. Dans les maisons modernes on ne fait plus que des puits artésiens. Le plus ancien puits de ce genre que nous connaissions est de 1126; il existe à Lillers. On reporte à cette époque l'origine du forage.

A l'Hôpital-Militaire de Lille, un puits artésien, récemment foré, a montré, par son intermittence, l'influence que la pression des marées exerce sur le mouvement des eaux souterraines. C'est un résultat remarquable constaté par l'officier chargé de surveiller cette opération. Il a déposé dans les collections de la Société royale des Sciences de Lille les échantillons des diverses couches traversées par la sonde (4).

(1) Un cabaret, sous l'enseigne du *Puits doré*, existait encore il y a peu de temps rue *au Péterinck*. Cette maison a conservé sur sa façade la représentation, assez bien sculptée, de l'épisode de la Samaritaine, avec ces mots : AV PVITS DORÉ, 1710.

(2) Nous ne connaissons pas le rapport de la *minette* au litre.

(3) On a remarqué que les eaux des maisons voisines de quelques remparts sont plus ferrugineuses que les autres. Quelques personnes pensent que cela est dû aux terres remaniées qui, s'étant ensuite décomposées, s'infiltrent dans les puits voisins.

(4) Le puits creusé à Paris, dans l'abattoir de Grenelle, démontre à quel degré

Digitized by Google

Nous ne saurions, sans manquer de fidélité, omettre la fontaine Delsaulx (1), près de laquelle la tradition populaire place l'hermitage du bon Lydéric. Fondé ou non, cet épisode de notre histoire primitive est arrivé jusqu'à nous avec le souvenir du premier Forestier qui porta ce nom. Il a passé dans le domaine de la foi publique; c'est désormais une chose qu'il faut admettre. Et, après tout, pourquoi ne l'admettrait-on pas? Vrai, nous devons nous ranger devant lui; fruit de l'imagination, manque-t-il de couleur et d'intérêt? Si vous en doutez, lisez *Nérelle* (2).

Mais, cher lecteur, êtes-vous désireux de connaître cette fontaine? Êtes-vous de ces gens qui pratiquent le culte des souvenirs? il est temps..... Vîte, partons; suivons le sentier à droite, en sortant de la porte de Béthune; voici ce qu'on appelait autrefois le *chemin de Beaufremetz* et qui, aujourd'hui, a nom *Blanc-Balot* (cheminée blanche). Arrivés à un coude, demandons la fontaine Delsaulx; hélas! elle est tarie! elle est délaissée! A peine en trouvons-nous quelques vestiges. Seulement, voici quelques-uns des saules autrefois si nombreux en cet endroit; c'est de là que vient le nom du moulin *del Sauch*, usine située dans le voisinage, sur un bras de la Deûle.

Une rue de la ville, tracée en 1600 sur le même territoire, fut appelée *de la Halloterie*, à cause des *hallots* (saules) qu'on en dut extirper.

La fontaine était d'abord isolée dans les bois; à partir de 1100 chaque siècle laissa près d'elle une habitation nouvelle, de sorte qu'au XVIIe siècle il y avait cinq à six maisons dans les environs.

Lorsqu'en 1670 Louis XIV fit exécuter des travaux de fortifications, la modeste fontaine dût paraître d'un bien mince intérêt à des ingénieurs qui n'étaient pas Lillois. Elle fut pourtant respectée; mais, depuis cette époque, on cessa d'en faire mention sur nos cartes.

Le Maire de Wazemmes, soigneux de conserver une tradition dont sa commune aurait pu se prévaloir auprès des Lillois, le Maire de Wazemmes, disons-nous, ne pouvant ressusciter la fontaine dessé-

on a porté ce genre de travail; car la sonde qui perçait les dernières couches de terrain avait plus de cinq cents mètres.

(1) Del Saulx (du Saule).

(2) *Nérelle, ou l'origine de Lille*, roman pastoral de Pélard, in-18. (Lille, Leleux, 1810.)

Digitized by Google

chée, a voulu en conserver le souvenir ; il a fait graver en tête de ses papiers administratifs une source ombragée par un saule. C'est aussi dans le dessein de préserver de l'oubli un fait jusqu'ici populaire qu'un membre de la Commission historique du département du Nord a proposé de faire établir sur l'emplacement de la fontaine *Delsaulx* une pierre, dont l'inscription rappellerait en substance l'histoire du premier Forestier de Flandre. Quoique favorablement accueillie, cette proposition n'a pas encore eu de suite.

Digitized by Google

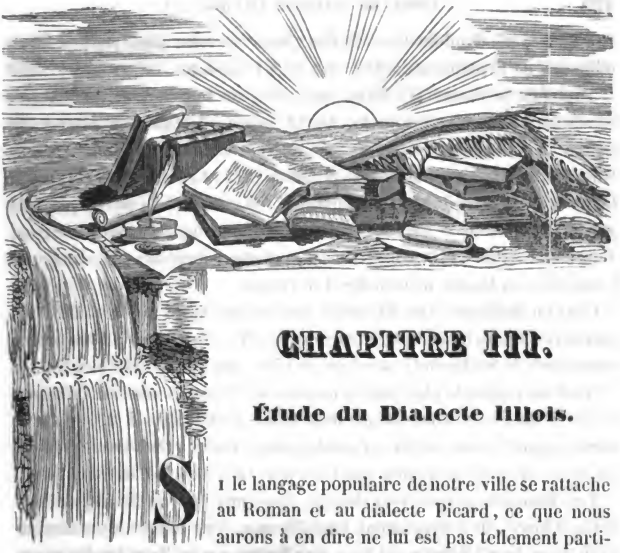

CHAPITRE III.

Étude du Dialecte lillois.

Si le langage populaire de notre ville se rattache au Roman et au dialecte Picard, ce que nous aurons à en dire ne lui est pas tellement particulier qu'il ne puisse s'appliquer également au patois de quelques autres localités.

Nous nous bornerons donc à quelques considérations sur cette matière.

Et d'abord : Quand a-t-on commencé à parler le français dans notre ville ?

Tous ceux qui ont fait des recherches dans les archives lilloises ont dû remarquer la grande ressemblance qu'il y a entre le style des actes du XVIIe siècle et les locutions de nos ouvriers filtiers, de ces artisans dont le type, de plus en plus rare, ne se retrouve plus que dans quelques greniers de la paroisse St-Sauveur.

En 1285 on parlait français à Lille. L'historien de Philippe-le-Bel se félicite d'être enfin arrivé dans un pays où il retrouve sa langue maternelle (1). Vanderhaer nous assure (2) que de son temps, au commencement du XVIIe siècle, on parlait à Lille comme on le faisait vers

(1) *Demùm nativæ cognovimus organa vocis.*

(2) VANDERHAER : *Histoire des Châtelains de Lille*, p. 51.

Digitized by Google

l'an 800, sous Bauduin-Bras-de-Fer. Nous serions ainsi reportés à mille ans de l'époque actuelle : c'est déjà beaucoup.

Toutefois le *roman* (1) formé du celte, du tudesque et du latin, remonte à peu près jusque-là. Au XIe siècle, il était déjà porté en Pouille, en Calabre, en Sicile, en Espagne, en Angleterre ; c'était la langue que parlait Godefroi-de-Bouillon (2), et ce n'est pas un petit honneur ! On peut donc, sans témérité, en conclure qu'on la parlait aussi chez nous au Xe siècle. Cependant le teuton ne disparut pas tout d'un coup ; et en 1119 Saint Norbert, prêchant dans le pays, pouvait y employer sa langue maternelle et le roman.

C'est en Belgique et au XIe siècle que se sont faites, en roman, les premières traductions des auteurs latins (3). C'est en Flandre et au monastère de St-Amand, non loin de Lille, que, dès le IXe siècle, on écrivait en roman le plus ancien monument de son genre : *la Chanson de Ste Eulalie* (4). Admettrons-nous qu'on parlât alors à Lille cette même langue? Si nos ancêtres l'employaient dans les relations de la vie, du moins ils ne l'ont admise que bien plus tard dans les actes publics.

Les Romains avaient tout dompté dans nos provinces ; ils avaient brisé la force, ils subjuguaient l'intelligence. Une longue domination avait placé leur idiôme aussi haut que leur pouvoir. Tous les hommes lettrés du temps délaissaient leur propre langue pour employer dans leurs écrits celle des maîtres du monde. C'est là un triomphe plus complet que tous les autres. Une nation que la contrainte domine n'est pas vaincue, lorsqu'elle a, à elle, sa pensée et la forme qu'elle lui a donnée ; mais, lorsque la parole elle-même fait partie de la conquête, lorsqu'elle a pris les livrées de la servitude, le peuple a perdu sa personnalité ; il est véritablement vaincu.

Jusqu'au Xe siècle tous les actes solennels de notre pays sont écrits en un latin plus ou moins corrompu. Déjà depuis long-temps Rome avait perdu le prestige de sa gloire, et les Romains avaient disparu de

(1) Ce nom lui vient des rois francs qui appelaient *Romains* leurs sujets gaulois obéissant aux lois romaines. (Voyez *Histoire littéraire de France*, tome I, pages vij, 33, 42, 44.)

(2) *Histoire littéraire de France*, pages vij et suivantes.

(3) *Ibid.*

(4) *Elnonensia.* — *Monument des langues romane et tudesque au IXe siècle*, par J.-F. Willems. Gand, 1837, in-4°, page 11.

Digitized by Google

la province, que, dans les occasions importantes, on parlait encore leur langue. Suivant Borel (1), le premier acte en français est de 940. C'est une bulle d'Adalberon, évêque de Metz. Dans quelques écrits du Xe siècle on aperçoit des traces de la langue romane. Guillaume-le-Conquérant la porta au-delà de la Manche et en 1189 Henri II, roi d'Angleterre, écrivait en français son testament (2). C'est sous la glorieuse Jeanne de Constantinople, que, dans notre pays, on rédigeait les premiers actes en français, bien avant même qu'on l'eût fait à Paris (3). La première charte rédigée en flamand remonte à 1229 et à Henri de Brabant (4).

Suivant les actes des Records, le français était employé en Angleterre au XIIIe siècle. La domination lui était arrivée par droit de succession. Ce ne fut qu'en 1360 qu'on l'écarta des actes authentiques; mais les savants l'y cultivèrent plus long-temps. Aujourd'hui nos fiers voisins ont conservé de la langue d'une nation rivale, qu'ils prétendent avoir dépassée en tout, les légendes de leur blason et les discours d'apparat de la couronne.

C'est au XIIe et au XIIIe siècle que, dans notre Flandre, les édits et mandements écrits jusques-là en une langue morte, furent généralement traduits en langue vulgaire (5). Ainsi, pendant plus de six cents ans, nos pères avaient oublié que les maîtres étaient partis et qu'il leur était loisible d'écrire leur propre langue!

Une bien remarquable coïncidence est à signaler ici : l'apparition des *kœures, chartes, libertés, priviléges, affranchissements*, dont nos princes dotaient si libéralement les villes de nos provinces, prélude à ce revirement ou à cette progression du langage. Ces concessions dues à la prudence ou à la générosité des souverains sont pour la démocratie un triomphe qui nous semble n'avoir pas été suffisamment apprécié. Le peuple s'était élevé d'une manière inattendue lorsque les chefs avaient résolu d'écrire comme il parlait lui-même et s'étaient décidés à abaisser

(1) Préface de son *Trésor des Recherches et Antiquités gauloises et françaises*, cité dans l'*Histoire littéraire de France*, VII, 59.

(2) *Ibid*, XVI, 115.

(3) M. le Dr Le Glay : *Programme d'Études sur le département du Nord*, p. 92.

(4) Warnkœnig : *Histoire de la Flandre*.

(5) M. Brun-Lavainne : *Revue du Nord*, VI, 58.

Digitized by Google

sous les pieds de la foule une barrière qui l'avait si long-temps séparée des grands.

Un grand nombre de villes en Flandre ont ces titres datés du XIIe siècle (1); Lille avait dès-lors ses franchises consacrées par la coutume; mais la charte qui les confirme est de 1235. Elle est d'ailleurs rédigée en latin.

Au XIVe siècle le latin continua d'être la langue officielle; le roman, devenu populaire, fut appelé la *langue des laïcs* (2). Les employés, les salariés des princes reçurent l'ordre d'apprendre le latin. C'était la constatation de sa déchéance; aucune loi de police n'ordonne ce qui se ferait spontanément. Néanmoins il survécut : on parla latin dans les écoles. En 1665, lorsqu'il était question de faire dans notre collégiale de St-Pierre le panégyrique de Philippe IV, roi d'Espagne, notre souverain récemment défunt, on annonçait, dans des billets spéciaux, que le discours serait prononcé *en français*.

A partir de la conquête de Louis XIV, la langue parlée à Lille s'épure de plus en plus en s'approchant du français proprement dit. L'impulsion était irrésistible et les corps religieux enseignants y avaient obéi. Les P. Jésuites et les autres communautés de Lille avaient admis le français comme classique; et c'était souvent en cette langue que les élèves et les instituteurs s'exerçaient à chanter les louanges des princes et des grands.

Ce n'est pas que le peuple eut alors adopté sans réserve le français; car, en 1790, dans certaines communautés de notre ville, on prêchait encore en flamand (3). Et un décret du 13 Thermidor an II défendait qu'aucun acte fut écrit autrement qu'en français sur tout le territoire de la République.

Aujourd'hui il règne sans conteste. Toutefois le peuple et même les personnes d'une éducation soignée conservent un accent tout particulier qui les fait reconnaître au loin (4).

(1) Furnes, 1109. — St-Omer, 1127. — Poperinghe, 1147. — Nieuport, 1163. — Ypres, 1174. — Gand, 1176. — Hesdin, 1179. — Aire, 1188. — Bruges, 1190, etc.

(2) M. le Dr Le Glay : *Mémoires de la Société royale des Sciences de Lille*, 1835, page 346.

(3) Au compte des dépenses de cette année, nous remarquons une somme de 245 florins payée pour cet objet aux Récollets.

(4) Il existe dans quelques localités de notre arrondissement un timbre indéfi-

Digitized by Google

Ce qu'on peut dire, en général, c'est que le langage populaire, à Lille, a des *nasales* très-sourdes qui pourraient être un vestige du celte dont elles rappellent la graphie (1); des *voyelles inqualifiables*, comme dans certains infinitifs (2); un *bruit* sans analogue pour remplacer *a*, *i*, *ou* (3); la présence d'articulations fortes où le français en a de douces (4); et, enfin, l'absence des *liquides* ou *mouillées* dans les finales (5).

Du reste ce langage, tout arriéré qu'il est sous le rapport de l'harmonie, a des caractères qui intéressent le philologue. Ici ce sont des racines latines qu'on ne retrouve plus ailleurs (6); là ce sont des tournures qu'avec un peu de bonne volonté on reporterait au grec (7); ce sont des emprunts, plus ou moins considérables, à des langues plus modernes; comme, par exemple, l'anglais (8), le celte (9), le flamand (10), l'allemand (11).

nissable aussi désagréable qu'on peut l'imaginer. Roubaix et Tourcoing, surtout, sont remarquables sous ce rapport. Leur accent a des nuances que l'oreille saisit, mais qu'il ne serait pas possible de représenter par l'écriture. Jusqu'ici, du moins, il n'y a pas de signes pour les sons étranges qui s'y rencontrent.

(1) Comme dans *saeson* (saison), *resouen* (raison), etc.

(2) Par exemple : *Purga* (celte) purger, lillois *purjaè*;
Grimpa (celte) grimper, lillois *grimpaè*.

(3) Surtout à Tourcoing dans *tabac*, *malade*, *instruit*, *roux*, etc.

(4) *Obliche* pour oblige; *cafe* pour cave; *kar* pour char; *chaisse* pour chaise; *ache*, *anche* pour âge, ange, etc.

(5) *Onke* pour oncle et ongle; *mouke* pour mouche, etc.; *boutel*, *batal*, *solel* pour bouteille, bataille, soleil.

(6) Par exemple : *Idoine* (de *idoneus*), propre à, disposé à; *apiers* (de *apis*), éleveur d'abeilles; *panieurs* (de *panis*), faiseur de pain, boulanger; *fournier* (de *fornix*), boulanger, qui se sert de four; *rechener* (de *recœnare*), faire le goûter, repas entre le dîner et le souper; *fair el prangere* (de *prandium agere*), souper, faire le repas du soir.

On disait et l'on écrivait *eiaux* (de *eos*), eux; *ajuwe* (de *adjuvare*), secours; *jouvent* (de *juventus*), jeunesse; *speuse* (de *sponsa*), épouse; *espier* (de *spicarium*), mot sans analogue en français; *kasi* (quasi), comme *toudi* (de *dies*), toujours, etc.

On ajoutait aux adjectifs la finale *ecime*, du superlatif latin *issimus*, etc.

(7) Par exemple : *J'ai kier* pour j'aime (Φιλον Εστι μοι); le mot *dia* (Δια) pour exciter les chevaux à marcher, etc.

(8, 9, 10, 11) Ces notes, que leur étendue a fait reporter à la fin du présent chapitre, y sont reprises sous les lettres A, B, C, D.

Digitized by Google

L'espagnol, malgré une domination d'un siècle et demi, n'a pas laissé de traces dans le langage populaire.

Ce langage n'est pas dépourvu d'expressions heureuses, naïves (1), pittoresques (2); il a conservé des mots qui manquent au français (3); il a des dérivations plus logiques que les nôtres (4) et consacre des distinctions très-délicates que nous devrions renoncer à exprimer sans le secours des périphrases (5).

Après cette justice rendue à un dialecte qui pâlit chaque jour et va bientôt s'éteindre (6), félicitons-nous d'avoir, pour exprimer la pensée, la langue française, que sa nature et ses qualités destinent à dominer un jour sur tout le genre humain civilisé et montrons par quelques extraits les phases diverses qu'elle a parcourues pour arriver au point où elle se trouve aujourd'hui.

Le monument le plus ancien de la langue Romane, est, comme nous l'avons dit, la chanson de Sainte Eulalie. Elle est du IXe siècle et fut écrite à St-Amand. Elle commence ainsi :

Buona pulcella fut Eulalia
Bel auret corps bellezour anima

(1) Pour apprécier cette vérité, lisez les pasquilles de Brûle-Maison : poésies qu'il ne faut pas confondre avec les chansons grossières qu'on a publiées sous son nom.

(2) Nous ne savons comment on rendrait exactement en bon français le sens de cette proposition : *ch'est eune infenoul!* c'est-à-dire une personne qui est *affairée* pour les plus petites choses.

(3) Par exemple : *Parastre* (beau-père); *marâtre* seul est resté; *bestial*, singulier de bestiaux, etc.

(4) *Fournier* est préférable à *boulanger; goudalier* (faiseur de goudale) à *brasseur, cordwannier*, artisan qui emploie le *cordouan* (cuir de Cordoue), est très-rationnel; *cordonnier*, qui semble se rapporter à *cordon*, ne l'est pas du tout.

(5) Par exemple : il a un mot pour désigner la volonté, qui agit spontanément, et un autre pour la volonté, qui adhère et consent; on dit, dans le premier cas, *s'il viult* (s'il veut, s'il exige), et dans le second *s'il voet* (s'il veut bien, s'il ne s'oppose pas).

(6) Signalons dans ce dialecte la forme des désinences à l'imparfait et au conditionnel :

Ej (euje)	volos	(je voulais).	Ej (euje)	vodros	(je voudrais).
Te	volos	(tu voulais).	Te	vodros	(tu voudrais).
I	volot	(il voulait).	I	vodrot	(il voudrait).
Nous	volimes	(nous voulions).	Nous	vodrimes	(nous voudrions).
Vous	volôtes	(vous vouliez).	Vous	vodrôtes	(vous voudriez).
I	volotent	(ils voulaient).	I	vodrotent	(ils voudraient).

Digitized by Google

Voldrent laueintre li Deo inimi
Voldrent la faire diaule servir.

Traduction.

Eulalie fut une vierge accomplie;
Elle avait un beau corps et une ame encore plus belle;
Les ennemis de Dieu voulaient l'attirer,
Ils voulaient la vouer au service du diable.

Xe Siècle. — *Extrait de la traduction du Symbole attribué à Saint Athanase.*

Kikumkes vult salf estre, devant totes choses besoing est qu'il tienget la comune foi
Laquele si caskun entiere e neent malmisme ne garderas sans dotance par durablement perirat.

Traduction.

Quiconque veut être sauvé, avant toute chose, doit tenir la commune foi;
Si chacun ne la garde entière et sans mélange, sans aucun doute, il périra pour toujours.

XIe Siècle. — *Dialecte méridional.*

Nos e molt libres o troban
Legendis breus esse gran marriment
Quant ela carcer avial cor dolent.

Traduction.

Nous trouvons en plusieurs livres, soit légendes, soit brefs, qu'elle était dans une grande souffrance quand, dans la prison, elle avait le cœur dolent.

L'abbé Lebœuf.

L'épitaphe de Bauduin de Lille était ainsi conçue :

« Chy gist tres haus, tres nobles et tres puissans princes, Baudewins li debon-
» naires, jadis contes de Flandres li onzimes (1) qui funda ceste église et trespassa
» en l'an de grace mil LXVII. — Dites vo pater n^er^ pour lame.

(Millin : *Antiq. nat.*, V, 46. — Oudegherst : I, 255).

(1) En réalité il ne fut que le VIIIe. — Oudegherst, I, 227.

Digitized by Google

XIIe SIÈCLE. — Extrait de la *loi des Pers don Castel.*

..... La dame aura pour sen vefuet couronne ou cappiel pour mettre sous sen quief, et s'yl y a couronne et cappiel elle prent lequel que elle veut des deux.

Item. — Une huve, un keuvrequief et les affulures tant que pour se parer une fois.....

(Manuscrit lillois).

Ces deux citations, quoique d'un style inusité de nos jours, ne nous paraissent pas avoir besoin de traduction.

XIIIe SIÈCLE. — *Couplet par Marotte Dergnaux, trouvère lilloise.*

Moult m'abelist quand je vois revenir
Yver, gresill et gelée aparoir
Car en toz tens se doit bien rejoir
Bele pucele et joli cuer auoir.
Si chanterai d'amor por miex valoir
Car mes fins cuers plains d'amorous desir
Ne mi fait pas ma grand'joie faillir.

Traduction.

Je me réjouis, même en voyant revenir
L'hiver avec le grésil et la gelée;
Car en toute saison doit se réjouir
La jeune et jolie fille et avoir la gaieté au cœur.
Je ferai chanson d'amour pour plaire davantage
Et tant que mon cœur aimant conservera ses amoureux désirs
Ma douce joie ne m'abandonnera pas.

Dans un contrat passé en 1271, Jean, Châtelain de Lille, accorde, moyennant 1500 livres, de faire un fossé « .... *qui viegne de le Bassée » treschi Haubourdin et un autre fossé tout en autel point et de largeice » et de profondeice..... et doit faire paix à tous coux qui moulins ont » moulans de cele riuiere si avant que li riuiere portera que on n'en de- » mâdera nient à le ville de Lille....* »

XIVe SIÈCLE. — *Préface du Livre de Roisin.*

« Trois chozes sunt de droit desqueles tout boin jugeur et droiturier doivent » user et selonc eiaus jugier; s'il est assauoir : honiestement vivre, autruy nient » blechier et donner a cascun chou que sien est. Lequel troi commandement sunt » contraire au tort et a gille et a barat qui dou tort naissent. »

Digitized by Google

XVe Siècle. — *Ordonnances sur les fêtes de l'Épinette.*

Primo. — Celuy qui sera esleu Roy sera tenu de prendre l'espinette au Riez et de faire souper en la manière accoustumée.

Item. — Ledit Roy sera tenu de faire une colasce le Jeudy 11e jour de quaresme pour illecq terminer et décider les difficultez qui souvent sourdent entre les jousteurs en diverses manières.

A partir du XVe siècle, une révolution s'opère avec rapidité après s'être préparée avec lenteur. Les écrivains s'étaient exercés à produire des fabliaux, des histoires de chevalerie qui, depuis, ont reçu le titre de *Romans*, du nom de la langue dans laquelle elles ont été écrites. Ces histoires étaient souvent rimées et la versification, quoique bien imparfaite, était vivement goûtée; le nombre des rimeurs était considérable, et Ph. Mouskes écrivit en prose rimée sa chronique.

C'est dans ce siècle que le dialecte picard acquit une prépondérance formelle et que de transformation en transformation il devint la langue du grand siècle, la langue française.

Il y avait bien alors quelques ouvrages marquants écrits en d'autres dialectes, soit normand, soit champenois; mais aucun mouvement prononcé ne portait les auteurs vers un point plutôt que vers un autre. Pour ne citer que des historiens, Villehardouin, Joinville au XIIIe siècle, Guillaume de Nangis au XIVe, avaient déjà écrit leurs mémoires sans qu'il en résultât rien dans le monde littéraire. Sous les Ducs de Bourgogne, et en Flandre où ils résidèrent souvent, il s'opéra au contraire un travail très-actif. En protégeant les lettres en général, ces princes magnifiques et libéraux firent naître la prépondérance du roman-wallon qu'ils parlaient. Dans le dessein de leur plaire les écrivains ne manquèrent pas de le choisir. Dès que des productions estimées eurent paru en cette langue, la balance pencha; les auteurs l'adoptèrent et négligèrent celle des troubadours. Le duc Philippe-le-Bon contribua pour sa part à ce résultat. Il fut un des principaux rédacteurs d'une série intitulée les *Cent Nouvelles* et qui fut composée à sa cour. Un seul écrivain illustra la prose française de cette époque; c'est notre compatriote Philippe-de-Comines.

C'est une chose bien remarquable assurément que de voir la monarchie française avoir son berceau en Flandre et la langue française y produire ses premiers actes, ses premiers chefs-d'œuvre, et sortant de

Digitized by Google

là comme un faible ruisseau, devenir ensuite un fleuve immense et profond qui va s'étendant par toute la terre.

Au XVIIe siècle Vanderhaer nous dit que « .... *Au règne de Charles-le-Simple et ses prochains successeurs.... le royaume de France estoit en telle confusion qu'on peut mieux présumer qu'entêdre par les histoires. Chacun qui avoit quelque puissance commença de pescher comme en eauë trouble et s'accommoder de ce qu'il peut (de ce qu'il put).* »

Au XVIIIe siècle Lille appartenait à la France et les formules de la localité n'avaient plus rien qui les distinguât de celles des autres provinces. La langue était fixée ou du moins se mouvait dans les limites qu'il n'était plus permis de franchir.

Finissons cette rapide revue par quelques considérations sur les noms propres du pays; parlons de leur formation, de leur âge, de leur dérivation. Pour offrir sur cette matière quelque chose qui soit particulier à notre ville, nous ne citerons que des noms de famille donnés par le livre des adresses des habitants de Lille; c'est donc une revue de cette liste que nous allons présenter.

Chez tous les peuples, une même méthode semble avoir présidé à la formation et à l'imposition des noms propres. Les hommes ont pris dans les productions de la nature les premiers moyens de se distinguer entre eux. Les végétaux (1), les animaux (2) ont fourni des signes appellatifs très-nombreux; les qualités corporelles viennent ensuite (3);

(1) Par exemple : Casse, Chardon, Cresson, l'Epine, Fleur, Forêt, Froment, Hyacinthe, Jasmin, Lavainne (l'avoine), Lin, Narcisse, Olivier, Poirier, Pronier (prunier)...., Bruyère, Racine, Rameau, Rose, Rozier, Sapin, Verdière, la Violette.

Et avec la préposition : Delahaie, Delaune, Delavigne, Delépine, Delorme, Desgroseillers, Dubois, Dubreuil, Duchesne, Dufresne, Dugauquier (du noyer), Dugazon, Dumetz, Dupin, Duquesne, Dutilloy....., Caudavaine, Champd'avoine, Midavaine, etc.

(2) Becquart, Cabillaux, Herreng (hareng), Merlan, Merlin, Raie, Sorez, qui sont probablement de la lisière maritime.... Brame, Dubrochet, Goujon, du voisinage d'une pièce d'eau.

Laigle, Butor, ne sont pas des indigènes; mais Agache, Corbeau, Coulon, Gosselin (petite oie), Lacaille, Lecocq, Plouvier, Poulet, Poussin, Rossignol....., Bourdon, Griffon, Mouque (mouche), pourraient bien être règnicoles ainsi que : Biche, Cheval, Cochon, Lanne, Leboucq, Lebœuf, Lecat, Lechat, Lecerf, Lelièvre, Leloir, Leveau, Mouton, Mulle, Rat, Renard, etc.

(3) Par exemple : Bancal, Basset, Beau, Bossu, Camard, Camus, Cornu, Court.

Digitized by Google

celles du caractère se placent après (1). Le nom du lieu de naissance a souvent servi à désigner les individus (2). La parenté (3), la profes-

Courteaux, Courtecuisse, Courtegambe (courtejambe), Courteville, Gentil, Joly, Lebas, Lebeau, Lebègue, Leblanc, Leblon, Leborgne, Lebrun, Lecamus, Lefort, Legrand, Legros, Lehaut, Lejosne (le jeune), Lelong, Lenoir, Lerond, Lerouge, Leroux, Lesourd, Manchot, Petit, etc.

(1) Bonenfant, Bonhomme, Capon, Lamoureux, Ledoux, Leger, Lesur, Sauvage, Vaillant, etc.

(2) Par exemple : Aubry, Bachy, Bauvin, Beugnies, Bailleul, Beaucamps, Beaufort, Beaumont, Beaurain, Beaurepaire, Beauvais, Béthune, Béthencourt, Blaringhem, Blécourt, Blois, Bouchain, Boulogne, Bruay, Caestre, Capelle, Carvin, Cateau, Catillon, Choisy, Clairfayts, Comines, Condé, Crespin, Crévecœur, Croix, Denain, Douay, Douchy, Feron, Fretin, Gonnelieu, Gravelines, Gruson, Hazebrouck, Lambre, Landas, Lécluse, Marly, Marquette, Marquillies, Montigny, Montreuil, Neuvilles, Obin, Phalempin, Pommerœul, Pradelles, Preseau, Preux, Raimbeaucourt, Rainsart, Reumont, Sailly, Salomé...; et en ajoutant la particule : Dalennes, Danchin, Dannœullin, Darras, Dartois, Daveluy, Deflines, Defretin, Degand, Delannoy, Delezenne, Delille, Deloffre, Demalines, Demarbaix, Demarcy, Demaulde, Demeaux, Demonchy, Demouveaux, Deneuville, Denglos, Denoyelles, Deperne, Depronville, Derenty, Derode, Deroubaix, Derouvroy, Desailly, Desante, Despinoy, Devienne, Devillers, Dewattine, Dewavrin, Dewemy, Dhellemmes, Dhem, Dhénin, Dhoudain, Dillies, Doignies, Dorchies, Dorsinval, Duhem, Dumaisnil, Dumoustier, Duplessis, Duquesnoy, Duriez, Durieux, etc.

Si nous voulions prendre la préposition flamande *van*, nous citerions Vanhasselt, Vanlokeren, Vanloo, Van-Mœris, Vantourout, etc.

A ceux-ci on pourrait joindre les adjectifs indiquant les qualifications de nation : Langlois, Lallemand, Lespagnol....., Barrois, Breton, Bourguignon, Flament, Français, Gantois, Lombard, Manseau, Morin, Normand, Picard, Prusse, Sarazin, Suisse...., et peut-être même Parsy....., peut-être même Verbiest, titre d'un fonctionnaire arménien.

Les noms qui doivent leur origine à des circonstances locales pourraient se diviser en plusieurs séries; par exemple : Delafontaine, Delafosse, Delarive, Delbecque (de le becque), Deleau, Delecluse, Delemar, Delemer, Desmaretz, Duflot, Duponchel (petit pont), Dupont, Dupuis, Marais, Rivière... Delemotte, Delvallée, Duchemin, Dumont, Duparc, Duval, Delatour, Delemazure, Dufour, Dumoulin.... Dugardin, Dujardin, Dupré... Deleplace, Delerue... Deleville, Dubourg, Ducastel, Dufort, Duhamel, Dumoustier, Delachambre, Delecambre, Duriez, Delacroix, Delachapelle, Deléglise, Duportail... Beauchamp, Beaucourt, Beaulieu, Beaumetz, Beauval, Bellechasse, Bellegarde, Bellerive.

(3) Par exemple : Cadet, Cousin, Frère, Lainé, Legendre, Lenfant, Lepère, Lhéritier, Neveu, Parent.

Digitized by Google

sion (1), les dignités (2), les emplois, les outils (3) même ont fourni des noms propres aux familles qui en sont les plus fières; quelques noms patronymiques sont devenus des noms de famille (4).

Ces désignations, véritables sobriquets, étaient susceptibles de genre et de nombre. On trouve dans beaucoup de titres des qualifications analogues à celle-ci :

« .... Jean le roux et Marguerite la rousse.... Ledit le roux et ladite » la rousse... Jacques le fort et Marie la forte... Jean et Louis les forts... » leurs enfants... », etc.

Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs perdu toute signification, par suite de l'oubli où tombe la langue qui les a fournis (5).

(1) Barbier, Berger, Boucher, Boulanger, Bouvier, Brasseur, Carbonnier, Caron (charron), Carton, Charpentier, Cordier, Cordonnier, Couvreur, Cuvelier (faiseur de cuves), Faucheur, Fondeur, Foulon, Fournier, Le Glay (maçon), Lefebvre, Lepeintre, Lequeux (cuisinier), Lhote, Marchand, Masson, Mercier, Meunier, Potier, Tellier (tisserand), Tonnelier, Tuilier.

(2) Léchevin, Mayeur, Revoire (Rewart), Schoutteten..., Bailly, Lavocat, Prevot, Procureur, Prudhomme....., Capitaine, Lamiral, Lempereur, Leprince, Leroy, Marechal, Sergent...., Cardinal, Doyen, Leclercq, Lecoutre, Lemoine, Leprêtre, Levêque, Lhermite, Pape.

(3) Bac, Balai, Baratte, Batiau, Boisseau, Bonnet, Botte, Boulet, Cabaret, Catel (meuble), Catoire (ruche), Caudron, Chitte (chaussure indienne), Couteau, Delattre (de l'âtre), Delepée, Dupot, Dusoulier, Hache, Lahousse, Maillet, Marteau, Pajelle, Palette, Rabot, Varlope, etc.

(4) Par exemple : Barthélemy, François, Jacques, Louis.... D'anciens prénoms sont devenus des noms : Allard, Baude, Bauduin, Collard, Godefroy, Luc, Mathis, Pasquier, Wallerand..... Et à ce propos citons des prénoms, autrefois très-usités, aujourd'hui tombés en oubli : Odon, Piére, Piéron, pour les hommes; Ode, Odette, Péronne, Piéronne, Pierette, Sara, Sarre, pour les femmes.

La graphie de plusieurs de ces noms a complètement changé :

Gérard	s'écrivait	Grard, Guérard.
Gautier	—	Wautier, Watier.
Joire	—	Joris, Jore.
Froidmont	—	Fromont.
Lejeune	—	Lejosne.
Vincent	—	Vinchant.
Castel	—	Castiel.

(5) Par exemple : Bertaut (châtré); Bigorgne (louche, affecté de strabisme); Blocquet (*block-head*, dure tête); Gobelin (loup garou); Guillebert (prompt à la course); Pajot (coq sans queue); Plaetevoet (pied plat); Reboux (rétif).

Digitized by Google

Si nous entrions dans un examen détaillé des noms de notre pays, nous pourrions vous faire voir la cause de la multitude de ceux qui commencent par *D*, par *L*, par *V* (1); nous vous montrerions qu'il est souvent possible de déterminer leur âge relatif (2); nous y trouverions de ces jeux de mots aujourd'hui à la mode (3).

Les sobriquets ne s'appliquaient pas seulement aux hommes d'une condition infime; nos souverains en ont été pourvus tout comme de simples mortels. Il semblerait que la postérité voulût, par cette espèce de *verdict*, montrer que la puissance des grands ne peut lutter contre elle (4). D'ailleurs les paroisses (5), les bourgades, les villes même ont eu souvent leur sobriquet (6). N'a-t-on pas infligé aux Lillois une

(1) Ceux qui ont l'initiale D, la doivent soit à la préposition française *de*, soit à la corruption de l'article anglais, soit à la présence de l'article allemand; la préposition *von*, *van*, a fourni un contingent analogue dans les langues du Nord.

(2) Voir la note E à la fin de ce chapitre.

(3) Un particulier nommé Duquesne (du chêne) avait épousé une demoiselle Brame. Sur l'épitaphe des époux on avait gravé une *Brame* (poisson) suspendue à une branche d'un chêne !.... Les Français avaient *Boileau*, *Boivin;* les Lillois ont un *Boicervoise* (boit bière). — Quel Lillois ne connaît le loueur de voitures *Brûle-Pavé*, le trouvère *Brûle-Maison?*.... Dans l'église des Grands-Augustins, à Paris, et sur la porte de la chapelle où fut inhumé notre compatriote, l'historien Philippe-de-Comines, mort en 1509, on avait sculpté en relief un *globe* et un chou *cabus* pour signifier : *Le monde* (n'est) *cabus*. Qu'en diront nos faiseurs de rébus?....

(4) Tantôt ces épithètes sont une louange : le sage, le grand, le saint, le bienheureux, le père du peuple..... tantôt c'est un simple signe : le chasseur, le noir, le vert, le rouge, le blanc, le bref : Humbert aux blanches mains, Regnier au long col.... tantôt c'était une moquerie : le maladif, le renforcé, tête d'étoupes, gâte-blé..... c'était une censure : tête de fer, batailleur, simple.... c'était une flétrissure : le bâtard, l'impuissant, le mauvais, le méchant, le fainéant....

En nous bornant à nos souverains, nous trouverions le bon, le pieux, le malheureux, le jeune, le vieux, le hardi, le téméraire, le frisson, le normand....

Parmi les sobriquets roturiers que nous fournissent les titres, nous en trouvons d'analogues dont plusieurs sont grossiers et même orduriers : de Pirenote (très-mal noté), Pain-Mouillé, Robert de Satanas (c'est l'équivalent de Robert le Diable), Platemuse, Riquier Mus, dit : Chie-ès-Poix.....

(5) Ainsi la paroisse St-Étienne, à Lille, est encore aujourd'hui désignée comme la paroisse aux *petits-pieds;* St-Sauveur la paroisse des *oches-à-moule* (os à moëlle); St-André la paroisse *à carottes*.

(6) Chacun sait qu'on dit *les sots de Lille;* mais pourquoi? Une anecdote tout-à-fait apocryphe en attribue l'origine à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il

Digitized by Google

injuste et insultante épithète. Ce qui la fait justement apprécier, c'est qu'on a recherché, infructueusement jusqu'ici, quelle a pu en être l'occasion.

Les enseignes sont en quelque façon des noms propres donnés aux maisons. Et il est remarquable que les mêmes vicissitudes leur sont communes avec les noms d'hommes. Il en est qui ont traversé les siècles et se trouvent encore sur le mur où on les avait originairement sculptées; ce sont les notabilités du genre (1); d'autres, peintes sur bois, sur toile, gravées sur des plaques métalliques ou des portions de sphéroïdes, sont transportées de rue en rue : c'est la plèbe.

Il paraîtrait que les croisades et les pélerinages, en motivant des déplacements fréquents, contribuèrent surtout à faire établir ces distinctions pour les hôtelleries. Les motifs pieux des voyages firent adopter des dénominations religieuses; et les pélerins se reposaient volontiers sous les auspices de St-Michel, de St-Martin, de St-Louis, de St-Georges, de St-Jacques, de St-Pierre, de St-Jean, de St-Antoine, de St-Hubert, etc. Quand ces maisons eurent changé leur première

paraîtrait qu'en 1431, dans un de ces splendides banquets dont le souvenir est arrivé jusqu'à nous, le Magistrat aurait fait servir au prince, un énorme pâté dont le fond avait une ouverture correspondant avec une issue ménagée dans la table, et d'où seraient sortis une douzaine de valets habillés en fous, ou *en sots*, comme on disait alors. Le prince, en passant le lendemain sur la place, aurait vu ces mêmes valets sortir de la Fontaine-au-Change et y rentrer, en manière de *seaux* que faisait mouvoir une machine cachée, et se serait écrié : *Voilà les sots de Lille!* Telle serait l'origine fort suspecte de ce dicton qui s'est perpétué d'âge en âge.

Et à propos de sobriquets parlons de ceux qu'on donne à quelques localités plus ou moins voisines : les promeneurs de Montdidier; les mangeurs de pain d'épice de Reims; les buveurs du Mesnil; les mangeurs d'agourmiaux de Coulommiers; les mangeurs de soupe de Rosny; les mangeurs de gaudichons de Réthel; les endormis de Bazuel; les brûleurs de fer de La Fère en Tardenois; les brûleurs de noir de Charleville; les malfaire de Forest; les têtes de sots de Cambrai; les hiboux de Meulan; les coucous de Pommereul; les mouches d'Avesnes; les chats du Mans; les chiens de Mantes; les beyeurs (gobe-mouches) de Soissons; les breyarts (pleureurs) de St-Dizier; les gouailleurs d'Avise; les foireux du Cateau, etc.

(1) Parmi les enseignes sculptées aux façades, citons : les *Quatre-Fils-Aymon*, rue de la Barre; le *Sacrifice-d'Abraham*, rue des Prêtres; le *Dragon*, rue des Augustins; le *Château-de-Namur*, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons; la *Catoire* (ruche), rue de Paris; le *Chef-d'OEuvre-de-Paris*, rue du Sec-Arembault; les *Chats-Bossus* que nous avons si souvent *admirés* dans notre enfance et qui sont

Digitized by

destination, l'enseigne resta. Voilà pourquoi nos cabarets sont encore, pour la plupart, décorés du nom de quelque saint personnage parfaitement étranger aux habitués de la maison.

Ici, comme pour nommer les hommes, on a eu recours aux végétaux (1), aux animaux (2); là, on a emprunté aux localités leurs titres (3); les ustensiles, les professions, les meubles, les vêtements, les écussons, la terre, le ciel, tout a été mis à contribution (4).

Les bons mots s'y font voir également : Ainsi, pour ménager aux maris trop surveillés par leurs femmes, une excuse toujours prête, on a inventé *l'Audience*, *l'Aventure* (vieille et nouvelle), *ma Campagne*, etc. Qu'y a-t-il de moins suspect que d'aller à *l'Aventure?* que de se rendre à *l'Audience?* à *sa Campagne?* — Quelques enseignes empiètent plus formellement sur le calembourg ; par exemple : le *Cygne-de-la-Croix;*

tombés dernièrement sous un marteau *sacrilège;* la *Poire-d'Or*, rue du Sec-Arembault ; le *Chevalier-Vert*, rue de la Clef; les *Trois-Mortiers*, place des Guingans ; le *Puits-Doré*, rue au Péterinck; le *Saumon*, Marché-aux-Poissons; la *Victoire*, rue Neuve; la *Barque-d'Or*, rue des Manneliers, et n'oublions pas les deux façades des petites Boucheries devenues le Passage parisien.

(1) Exemples : le Tilleul, la Rose, la Poire-d'Or, la Pomme-d'Or, le Coing, le Romarin, la Vignette, la Grappe-de-Raisin, etc.

(2) Le Dragon, le Brochet, la Carpe, le Saumon, les Trois-Anguilles....., le Pélican, le Canard, le Cygne, le Moineau, la Poule, le Coq, le Pigeon, le Paon, le Faisan, l'Aigle....., les Sept-Agaches....., la Levrette, le Chat, le Renard, le Mouton, le Porc, le Cheval, la Vache, le Bœuf, le Tigre, le Lion..... Ce dernier type est mis en toutes couleurs : blanc, rouge, noir, bronze, argent, or....

(3) Exemples : la Ville de Bruges, d'Ypres, de Nieuport, d'Ostende, de Courtrai, d'Orléans, du Quesnoy, d'Amiens, de Dordrecht, d'Amsterdam, de Cologne, de Philippeville, de Turin, d'Aire....., les hôtels de Flandre, d'Angleterre, de France, de Brabant, du Nouveau-Monde...., le Chinois, l'Indienne, la Flamande, le Maurienne, le Parisien, la Lilloise.

(4) Exemples : la Payelle (poêle à frire), la Bouilloire, la Truelle, les Trois-Marteaux..... le Laboureur, le Chasseur, le Postillon, le Fermier, le Maréchal, le Charron...., le Pélerin, la Pélerine, le Moine, l'Hermite, le Templier...., le Chevalier, le Canonnier, le Grenadier, le Pompier....., la Fileuse, la Tricoteuse, la Dentellière..... On trouve même la Duchesse, la Reine, le Roi, l'Empereur, le Cardinal, les Trois-Rois, le Pape *de Rome*.....

Quelques fois on rencontre des noms historiques : Jeanne-Maillotte, la Pucelle-d'Orléans, le Comte-d'Estaing, le Comte-de-Saxe...., mais ils sont rares.

Puis la Grosse-Botte, la Botte-de-Paille, le Chapeau-Vert, Rouge, d'Or....., le Ballon, la Chaise, la Chaîne, le Galion, la Corvette...., le Bouton-d'Or, la Cloche-

Digitized by Google

l'*Entre-Pots* (homme assis entre deux pots de bière); le *Cat-Barré*, chat (en patois *cat*) sur lequel se trouve appliquée une barre; le *Salut*, indiqué par deux amis qui se saluent..... Que peut-il y avoir de plus édifiant que de se rendre tous les soirs *au Salut?*

Puisque nous nous sommes permis de citer quelques enseignes de cabaret, signalons, pour clore la liste, quelques-unes d'entre elles où l'on remarque les traces d'un goût que nous laissons au lecteur le soin de qualifier. On les trouve dans le canton de Tourcoing; c'est le *Paradis*, le *Purgatoire*, l'*Enfer*, le *Vert-Baudet* (l'âne vert), le *Mal-de-Ventre!...* le *Repos-du-Chevalier*, représenté par un cheval dont un palefrenier tient la bride. Quant au chevalier, on ne le voit pas; ce qui permet de supposer qu'il se repose au cabaret.

d'Or, la Coupe-d'Or....., l'Écu-d'Artois, la Fleur-de-Lys, l'Épée-Royale, la Couronne...., la Lune, les Étoiles et surtout le Soleil....

Quelques enseignes sont des allusions : la Liberté (cabaret érigé sur l'emplacement d'une ancienne prison), la Tranquillité, les Bons-Amis, le Bien-Venu, la Belle-Vue, la Plate-Bourse.....

Le Cygne et le Cheval-Blanc, au faubourg de Paris, sont antérieurs à 1584.

Notes complémentaires du Chapitre III.

(A) L'affirmation *awi* (oui) dérive de l'anglais. Un mot si remarquable mérite bien quelques explications.

En Angleterre, lors de la célébration du mariage, on adresse aux futurs époux les mêmes questions que prescrit le Code français. Chacun doit, en marque d'adhésion, répondre *J will* (prononcez *aï ouil*), comme nous disons *oui*. Or *J will* s'écrit et se prononce par abréviation *J' ll;* c'est presque notre mot *awi;* il n'en diffère que par le *l* final; notre patois ne pouvait manquer de le retrancher; c'est ce qu'il a fait.

Nos anciens auteurs romans écrivaient d'ailleurs ce *l* final :

« Et dit Corsubles, di me tu vérité ?
— » Oil, voir sire, par Mahon mon Dé.
Raoul de Cambrai : édit. *Edw. Le Glay*, p. 300.

» Dit l'Empereur : Oil par St-Denis.
Garin le Loherains. édit. *Paulin - Paris*, I, 55.

» Oil, dira chius.... (oui, dira-t-il.)
Roisin : édit. *Brun-Lavainne*, p. 29.

Au XIIe et au XIIIe siècle on écrivait même Ouil. »

Digitized by Google

Nous ne pourrions dire avec une égale certitude l'origine de l'affirmation *si fait!* ou de la négation *nou fé (non fait,!*

Nous ne donnerons pas ici la liste complète des mots passés de l'anglais en roman ; cependant il nous serait difficile de n'en pas citer quelques-uns.

Erlouker (regarder), *berlouck* (louche), dérivent de *to look*, regarder ; *brouette* nous semble une altération du participe *borrowed* (porté) ; *surgien* (chirurgien) est la tradition de *surgeon* qui a le même sens ; *physicien*, *physicus* (médecin), celle de *physician ; cayère* (chaise, stalle), celle de *quire* (prononcez quou-aïre) ; on pourrait dire la même chose de *ache* (douleur), *candle* (chandelle), etc.

Goudale (bière qu'on fabriquait à Lille) vient de *good ale* qui a un sens identique en anglais et qui a produit le mot populaire *godailler* (faire orgie) ; *parchon* (dot) est presque la prononciation figurée de l'anglais *portion* qui signifie la même chose.

Finissons cette note par une remarque sur le nom de quelques jours de la semaine.

Les Danois disent *Wonsdag*, les Flamands *Woensdag*, les anglais *Wednesday*, pour désigner *Merke-di* (Mercredi), *le jour de Mercure ;* or Oudin, Woden était le Mercure du Nord ; Mercure était le grand dieu des Belges selon César (1), et ils lui érigeaient beaucoup de statues. N'est-il pas bien remarquable que le paganisme, au Midi et au Nord de l'Europe, ait consacré à la même divinité (Mercure), quoique sous deux noms différents, le même jour de la semaine ?... Mais voici qui ne l'est pas moins : *Friday* (prononcez Fraï-dé) désigne en anglais le Vendredi (*Veneris dies*) ; or Freya était la Vénus du Nord, chez les Goths ; Vendredi, en patois *Fer-di*, *Verdi*, est donc aussi un jour consacré à Vénus. Choquante anomalie qui nomme ainsi, dans le Christianisme, le jour où le Sauveur mourut pour racheter les hommes !..... Les Anglais, pour désigner le Vendredi-Saint, emploient l'épithète de *bon*, le *Bon*-Vendredi : *Good-Friday ;* or, à Lille, de nos jours encore, le peuple ne désigne pas autrement le Vendredi qui précède Pâques.

Nous arrêterons-nous après cela à vous parler en détail des locutions : *Fourte ! fourte* (au loin ! au loin) ! en anglais *forth ! — Allez en voie* (retirez-vous) ! en anglais *go away ! — Avoir du snack* (être fin, rusé), en anglais *snatch*, finesse ; — *Single* pour simple ; — *Singleton* pour un seul ; — *Towel*, *toaille* (d'où toile) pour serviette ; — *Courtines* (rideaux), en anglais *curtains*, etc.

(B) Les mots qui servent à désigner l'homme, la femme, les principaux animaux domestiques, les instruments les plus usuels en dérivent évidemment.

(C) Lorsqu'on recherche les mots patois désignant les maladies, les vices et choses analogues, on remarque qu'un assez bon nombre d'entr'eux sont empruntés au flamand ; tandis que plusieurs des termes qui ont trait à la culture de l'esprit ont été pris par le flamand au français et aux langues méridionales.

(D) Nous avons emprunté aux Germains leur manière de compter par nuit et non par jour (2). Ainsi nos ordonnances déclarent que *telle chose* est permise ou défendue de la *nuit* de tel samedi à la *nuit* de tel autre. Pour désigner une chose qui ne

(1) *Commentarii*, lib. VI.

(2) Tacite : *De Moribus Germanorum*, cap. XI.

Digitized by Google

devait plus cesser, on disait : *A toujours et à toutes nuicts*. Les adjectifs possessifs, ces mots les plus intimes de l'homme, ceux qu'il apprend les premiers et oublie les derniers, ces mots sont germains et rappellent la graphie allemande : *mein*, *tein*, *sein*; notre *paour* (paysan) est une dérivation de *bauer*; *voire* (vrai) vient de *wahr*; *kruaut* (mauvaise herbe) vient de *kraut*; *colsat* de *kohl-saat* (graine de chou). Nos paysans, de même que les paysans de l'Allemagne, disent *toubac* (tabac); *snuff* (tabac à priser), etc., etc.

(E) Ainsi *Ackerman* (laboureur), s'il est indigène, est plus ancien que *Acreman*, graphie incorrecte, mais qui figure la prononciation; *Acremant* est le même mot qui a pris les livrées françaises et perdu son caractère primitif. Disons, en passant, que c'est par une mutilation semblable qu'on a fait *Treifous* de *Drey fuchs* (trois renards); *Tausend* du mot allemand qui signifie *mille*.

Derode, racine germanique, est plus ancien que *Dusart*, racine wallonne, qui a le même sens. *Delebecque* est antérieur à *Duriez*; *Delval* à *Duval*. Il est évident que ces parallèles, pour avoir quelque valeur, doivent n'embrasser que des noms vraiment indigènes.

Delatour, *Dumoustier*, *Ducastel*, sont certainement antérieurs au XIXe siècle; *Delécluse*, *Duportail*, *Delacroix*, sont postérieurs à l'établissement du Christianisme.

Bourgeois, *Castelain*, *Champion*, *Chevalier*, *Fiévet*, *Franchomme*, *Libert*, *Lenoble*, *Vilain*, etc., rappellent diverses phases du moyen-âge, toutes antérieures au XVIIIe siècle. *Lemaire* est antérieur à *Revoire*. *Lempereur*, *Leroy*, *Leprince*, peuvent reculer leur origine jusques dans la nuit des temps. *Leduc*, *Lecomte*, *Baron*, doivent en rabattre de moitié. *Zimmermann*, *Timmermann*, *Carpentier*, *Charpentier*, désignaient tous quatre la même profession; mais celui qui porta le premier de ces noms dans notre localité était un Allemand; celui qui porta d'abord le deuxième un Flamand; le troisième un Wallon; le quatrième un Français. On peut dire que l'antiquité de ces familles suit l'ordre de cette énumération.

Parmi les noms des Lillois d'aujourd'hui, il s'en trouve de plusieurs origines dont nous donnons ici une liste assez étendue.

1° *Du Flamand.*

Baes, *le bourgeois*, *l'hôte*, *le maître*. — Behaegen, *pied de la haie*. — Beuzelin, *bagatelle*. — Bloeme, *fleur*. — Bode, Baude, *messager*. — Bogaerde, *verger*. — Bloot, Blot, *nu*, *découvert*. — Braemt, *l'épine*, *ronce*. — Brandt, *brûlé*. — Brouwer, *brasseur*. — Bruyne, De Bruyn, *le brun*. — Dael, *vallée*. — Deconynck, *le roi*. — Desmetz, Desmedt, *de la forge*. — Egger, *herse*. — Eyccken, *chêne*, *du chesne*. — Gadenne, Gade, *pareil*. — Grau, Graw, *gris*, *le gris*. — Gysels, Gyzelaer, *étage*. — Ham, Hammaker, *jambon*, *jambonnier*. — Hamel, *mouton*. — Handel, *commerce*. — Hannequand, Haenekan, *crête de coq*. — Helder, *clair*, *transparent*. — Hertz, *cœur*. — Hespel, *nèfle*. — Jouffroy, *demoiselle*. — Kant, *dentelle*. — Kluyt, *motte*. — Lesser, *moindre*. — Lievin, Lieven, *aimé*. — List, *ruse*, *finesse*. — Maes, *Meuse* (fleuve). — Maus, *souris*. — Molmen, *vermoulu*. — Mourment, *Maure*. —

Digitized by Google

Noot, Vandernoot, *noix, de la noix.* — Peer, *carotte.* — Praet, *discours* — Quanonne, *canon.* — Rappyg, Rapy, *rogneux.* — Reys, Reess, *voyage.* — Roer, Roure, *fusil, gouvernail.* — Scheppers, *créateur, batelier.* — Schoenen, *chausser.* — Schwartz, *le noir.* — Smet, *tache, souillure.* — Smeth, *forgeron.* — Spitsneus, Spyneux, *nez pointu.* — Spraet, Sproit, *tache de rousseur.* — Sterveling, Steverling, *mortel.* — Stoorder, *importun.* — Storm, *orage.* — Taelryck, Talrick, *éloquent.* — Treffel, *honnête.* — Vanackere, *du champ, des camps.* — Vandael, Vandal, *de la vallée, du val.* — Vandenbogaerde, *du verger.* — Vandercruysse, *de la croix.* — Vanderhaghen, *de la haie.* — Vandergracht, *du fossé.* — Vanderstraeten, *des rues, de la rue.* — Vandewynkel, *de l'angle, du coin.* — Vanstraelen, *des rayons.* — Verstraeten, *des rues, de la rue.* — Vogel, *oiseau.* — Vogelsang, *chante-oiseau.* — Zevendagen, *sept épées.*

Au Xe siècle, la langue flamande était en usage dans notre canton et jusque dans la Picardie. Le moine Herulphe, qui écrivait à peu près à cette époque, dit qu'on y chantait partout des vers teutoniques pour célébrer la victoire que Louis, fils de Louis-le-Bègue, remporta sur les Normands en 881.

2° *Du Roman-Wallon.*

Baron, *nielle des blés.* — Baude, *ânesse.* — Bazier, *baiser.* — Bidon, *lâche, paresseux.* — Bécu, *qui a un bec.* — Béchu, Bécu, *nez long.* — Bedel, Bedu, *veau.* — Becquet, *qui a long bec.* — Berbis, *mouton.* — Betremieux, *Barthélémy.* — Bonnier, *mesure de terre.* — Bosco, *bossu.* — Bosquillon, *bûcheron.* — Bougenier, *fabricant de bougeons.* — Calvin, Cauvin, *chauve.* — Candelier, *faiseur de chandelles.* — Carrier, *charron.* — Chapuis, *charpentier.* — Corbineau, *petit corbeau.* — Delsaux, *du saule.* — D'Escarne, *coquille d'œuf.* — Dubreuil, *broussailles.* — Dugardin, *du jardin.* — Dumoncheau, *petit mont.* — Fabre, Favre, Fèvre, *ouvrier.* — Flament, *jetant des flammes.* — Fouan, *taupe.* — Fourdrinier, *prunier.* — Fourmantel, *lupin des prés.* — Gauguier, *noyer.* — Gastelier, *pâtissier.* — Gorlier, *faiseur de colliers.* — Gouvion, *goujon, petit poisson.* — Groulois, *grondeur.* — Guelton, *repas de glouton.* — Guernon, *moustache.* — Hallette, *petite halle.* — Hochart, *qui secoue.* — Houzé, *houzète (guêtre).* — Hurez, *Hurée (crête).* — Hutin, *querelle.* — Lainiez, *ouvrier en laine.* — Lebigre, *titre d'un ancien officier forestier.* — Lefebvre, *l'ouvrier.* — Lemire, *le médecin.* — Lestrain, *paille.* — Loriot, *oiseau.* — Louchet, *bêche.* — Mailloche, *sorte de maillet.* — Marcotte, *belette.* — Marlin, *poisson.* — Massart, *trésorier.* — Mathon, *sorte de fromage.* — Mazée, *dépôt de terre.* — Macquet, *sorte de dard.* — Meunier, Monnier, *mécanicien.* — Morel, *Maure.* — Mortain, *sorte de laine.* — Monque, *mouche.* — Nève, *bac.* — Niquet, *somme.* — Ourdeaux, *ourdoir.* — Parmentier, *lustreur.* — Picavez, *fagot à deux liens.* — Piedana, *pas d'âne.* — Pilot, *pieu.* — Planchon, *bouture de saule.* — Pocheux, *médecin de village.* — Porion, *poireau.* — Pruvost, Preuvost, *prouvost.* — Queva, *cheval.* — Ravenel, *hanneton.* — Ravez, *tour, détour.* — Revoire, *revart.* — Rolet, *toile de lin.* —

Digitized by Google

Rouzé, *rosée.* — Sartiaux, *tailleur.* — Soille, *seigle.* — Soyez, *scier.* — Sproit, *choux.* — Tarin, *pièce de beurre.* — Tordeux, *ouvrier d'une usine à extraire l'huile.* — Touquet, *garde.* — Tourton, *raton.* — Trachin, *traire.* — Vero, *porc mâle.* — Verou, *vert.* — Warin, *garder.* — Warocquier, *arpenteur.* — Wartel, Warton, Watte, *gâteur.* — Werquin, *petit verre.* — Wilmot, *sorte de mauve.*

3° *D'Origine douteuse.*

Baligand, *lourdaud.* — Barrou, *adjectif pour désigner une monnaie.* — Bassée, *les brebis galeuses ou inférieures.* — Becart, *famille du saumon.* — Bourdon, *tige d'un chou.* — Cambier, *brasseur.* — Canonne, *sorte de triangle en bois.* — Daru, *chasse aux oiseaux.* — Fourdrain, *sorte de prune.* — Gaudin, *eau de la cuisson.* — Ghesquière, *jachère.* — Haudon, *palonnier.* — Hernu, *orageux.* — Hordous, *sale, vilain.* — Malo, *grondeur.*

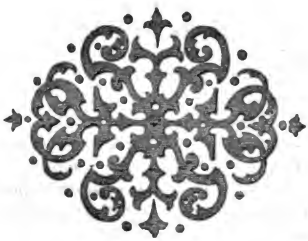

Digitized by Google

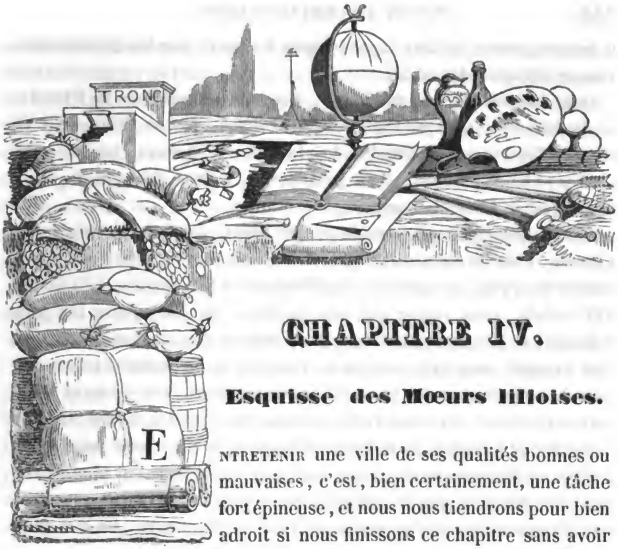

CHAPITRE IV.

Esquisse des Mœurs lilloises.

ENTRETENIR une ville de ses qualités bonnes ou mauvaises, c'est, bien certainement, une tâche fort épineuse, et nous nous tiendrons pour bien adroit si nous finissons ce chapitre sans avoir encouru l'épithète de flatteur ou celle de pamphlétaire. En effet, à chaque énoncé général, combien de gens vont voir ici des personnalités offensantes, là des éloges sans motif ! A chaque censure ne va-t-on pas citer des exceptions ; à chaque louange faire des réserves ?

Faut-il donc s'abstenir de tracer même un simple croquis ? nous ne le pensons pas.

Quand on veut contempler un monument et en étudier l'harmonie, on ne va pas se traîner au pied des murs ou des contreforts pour en mesurer consciencieusement les dimensions. Dominé par la masse de l'édifice, on n'apercevrait que des traits confus. On s'éloigne, au contraire ; on prend une position qui permette au regard d'embrasser l'ensemble, d'en suivre les grandes lignes, sans perdre toutefois de vue les particularités les plus considérables. C'est alors qu'une analyse de détail n'est plus incompatible avec les considérations de l'intelligence. Sans nous arrêter au danger bien réel que nous avons signalé, laissons donc aller notre plume. En trouvant, au commencement de notre livre, un résumé que nous avons déduit de l'ouvrage tout entier,

Digitized by Google

le lecteur pourra en faire l'appréciation à mesure que les événements vont se dérouler devant lui.

Dans l'histoire de nos provinces, chacune des villes de la Flandre se distingue par quelque trait saillant : Bruges, par sa fabuleuse richesse; Gand, par son activité et sa turbulence; Anvers, par ses désastres; Liège, par son ardeur guerrière.... Lille se fait remarquer à la fois par sa force et sa sagesse.

Oui : le principal caractère du peuple lillois, celui qui domine son histoire, c'est un calme, un flegme tout particulier, indices de la force morale bien plus que celui de l'indifférence ou de l'apathie. Lillois du XIXe siècle, vous verrez que nos ancêtres, dans les jours les plus difficiles, se tiennent constamment en dehors des mouvements d'un zèle exagéré; non qu'ils manquent d'énergie et de chaleur (ils en ont souvent et glorieusement montré), mais suivant une très-juste et très-naïve expression, ils n'ont d'enthousiasme que *quand il en faut*. Jamais l'anarchie et l'impiété n'ont trouvé d'appui chez eux; mais jamais les passions religieuses ou les haines politiques ne les poussent bien avant dans des mesures que la réflexion désavouerait. La raison est chez eux plus puissante que le sentiment. Fidèles catholiques, ils ont toujours repoussé l'inquisition. Généralement monarchiques, ils ont toujours affectionné les franchises originaires et primitives de nos communes. Le magistrat (1), lors même qu'il était choisi et délégué par le souverain, s'est montré constamment l'expression de cette disposition toute particulière des esprits. Nous en trouverons de mémorables preuves sous le comte Guillaume, sous Philippe-le-Bon, sous l'archiduc Mathias et, surtout, pendant les guerres dites *de religion*.

Un second caractère non moins constant que le premier, c'est l'attachement des Lillois aux doctrines religieuses. Depuis que les porteurs de la bonne nouvelle, Piat, Chrysole et Eubert, sont venus féconder ce sol généreux de leur parole et de leur sang, à travers une série de dix siècles, une trace non interrompue nous montre le sillon du soc évangélique s'approfondissant de plus en plus. Nulle part ailleurs les nobles et saintes doctrines qui épurent le cœur et la raison n'ont fait naître plus d'institutions charitables, pieuses, libérales, prévoyantes, et n'ont laissé de plus touchants souvenirs. Une heureuse

(1) On appelait ainsi l'échevinage de notre ville.

Digitized by Google

émulation semble s'être emparée des princes aussi bien que des sujets. Sous les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, les rois d'Espagne et, surtout, nos bons archiducs Albert et Isabelle, on les vit éclore à l'envi. Sous les rois de France, la ville fut même, par nos magistrats, placée sous la protection de la Reine du Ciel; chaque maison conservait une image de *Notre-Dame de la Treille*, patronne de la ville, et qu'on venait, de près et de loin, invoquer sous le nom de *Notre-Dame de Lille*. C'était une sauve-garde, une sorte de palladium pour la pieuse confiance de nos aïeux.

A ces traits principaux, on peut en joindre un troisième : c'est *la haine de la servitude*.

A Lille, pas plus que dans toute la Flandre, l'esclavage n'exista jamais. Un esclave était libre dès qu'il mettait le pied dans notre ville; la loi l'avait ainsi déclaré. Mais ce n'est pas de cette servitude que nous voulons parler ici, c'est de l'aversion prononcée, énergique, active, contre tout ce qui blesserait la justice en général et la dignité humaine en particulier. Ce sentiment n'est pas ce qu'on appelle ailleurs *l'amour de la liberté;* ce n'est pas cette activité turbulente qu'on trouve si souvent au moyen-âge dans les autres cités de la Flandre; c'est une sorte d'indépendance native; une volonté à la fois forte et raisonnable qui s'oppose spontanément à l'arbitraire. C'est comme un ressort puissant qui n'agit que lorsqu'on le touche et sans que le temps en détruise l'énergie. Ce n'est point une doctrine, formulée, transmise; c'est encore moins une fanfaronnade, une fougue propre seulement aux hommes jeunes encore, ou que des circonstances éclatantes éveillent un moment pour la laisser sommeiller ensuite; c'est le fond même du tempérament que rien ne saurait changer tout-à-fait. L'amour de la liberté est éminemment expansif, taquin, bruyant; ici c'est au contraire une disposition calme, qui n'impose à personne la tyrannie, mais qui met aussi un obstacle à ce qu'elle s'établisse. On amuse l'un avec des mots sonores, des apparences mensongères; l'autre est un instinct qu'on ne trompe pas et qui tend toujours à posséder la réalité : on le verra dans la suite de cette histoire. Que l'opposition des Lillois soit calme et mesurée comme elle l'est chez les gens de bien; qu'elle prenne la forme de l'émeute dans l'autre partie de la population; la menace est, auprès de tous, un mauvais moyen de persuasion. Ce que d'équitables procédés obtiendraient infailliblement, l'apparence seule

Digitized by Google

de la violence en ferait naître le refus, une résistance spontanée s'éleverait de toute part. On peut encore dire des Lillois d'aujourd'hui ce qu'on disait des Flamands leurs ancêtres : « *Par renommée sont fiers* » *et par douceur les convient attraire.* »

L'esprit *démocratique*, comme il existait en Flandre au moyen-âge, subsiste encore chez nous presque complet. Il paraît surtout avoir pris un caractère de plus en plus apparent depuis un siècle environ. Cet esprit revêt des formes religieuses et monarchiques sans perdre son propre fonds. Quels que soient les accessoires extérieurs, il conserve toujours sa nature qui se trahit çà et là dans la série des événements. Nous aurons l'occasion de le voir se confondre avec l'amour des Lillois pour le souverain, marquis ou comte, duc ou empereur, roi par droit divin ou par droit d'élection; mais il s'isole graduellement à mesure que les circonstances deviennent purement affectives ou personnelles. Ce que le peuple lillois aime avant tout, c'est sa nationalité, son indépendance, son individualité, sa municipalité, si l'on peut se servir, en ce sens, de ce mot.

Ce qu'il faut signaler encore, c'est la disposition générale du peuple lillois à la *moralité*. Il y a sans doute chez nous des choses blâmables, mais il est vrai de dire qu'elles constituent l'exception et non la règle. Au sein de ces infortunés que la misère dégrade, parmi les désordres même que l'excessif dénuement de quelques-uns contribue à faire naître, on est surpris de rencontrer des traces inattendues de ce caractère porté au bien. Il y a telle paroisse populeuse où, parmi des femmes indigentes, il ne se rencontre pas *un seul cas d'adultère*. En général le séducteur se porte spontanément à épouser la fille qu'il a entraînée, eut-elle, après un premier oubli, commis d'autres fautes dont il ne devrait pas se considérer comme responsable.

Sous une enveloppe parfois un peu rude, les *Forts du Rivage*, communément dénommés *Rivageois*, recèlent un grand fonds de droiture et de bon sens.

Les habitants des campagnes de notre arrondissement ont, dans les mœurs, une simplicité, un désintéressement qui donne un beau démenti aux désolantes peintures qui nous représentent la société en proie à une flagrante démoralisation. Dans telle commune populeuse, les annotateurs des faits locaux consignent, dans leurs éphémérides, que deux exécutions criminelles y ont eu lieu, l'une *il y a deux siècles*, l'autre *en* 1783.

Digitized by Google

On rencontre dans nos bons villageois un grand nombre de serviteurs qui ont vieilli au service dans une même maison ; des serviteurs qui comptent ainsi quarante, cinquante et soixante années de travaux non interrompus. Un tel résultat prouve, entre les maîtres et les subordonnés, des rapports d'affection mutuelle, de bonté, de fidélité, d'indulgence et de dévoûment qui font l'éloge de nos populations bien mieux que les plus éloquents discours.

Cette douceur de caractère n'exclut pas l'énergie. Qui ignore que nos ancêtres se sont, à toutes les époques, montrés braves et ardents à soutenir l'indépendance nationale ? Il nous suffira, sans doute, d'indiquer ici en général les mémorables siéges qu'ils ont soutenus, leur conduite dans les sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons, et dans les circonstances si nombreuses où ils défendirent à la révolte et à l'agression étrangère de pénétrer dans nos murs ; dans ces expéditions lointaines que réclamait la sûreté du territoire; sous le Consulat et l'Empire, lorsque les Anglais, impuissants à résister à Napoléon sur les champs de bataille, voulaient du moins inquiéter le littoral de la France agrandie. Le lecteur trouvera à leur place, et convenablement développées, les preuves de ce que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement ici.

Ce que nous tenons encore à constater, et ce qui rentre dans l'ordre des considérations qui nous occupent, c'est le droit de la femme à revendiquer sa part de l'honneur national.

Dans les pages qui vont suivre, nous la verrons active, généreuse, dévouée en même temps que pieuse, patiente, énergique, comprenant tous les sacrifices, se plaçant au sommet de ses devoirs sans se traîner sur leur pente. La Flandre doit à des femmes les plus beaux moments de sa gloire et de sa richesse, de même que le foyer leur doit journellement la paix, l'éclat paisible de l'ordre, de l'honneur, des vertus domestiques. Si nous voulions offrir ici des types, nous nommerions Jeanne et Marguerite de Constantinople, assurant les franchises municipales et faisant fleurir le commerce, fondant partout des asiles pour la prière et la charité ; la sœur de Charles-Quint, la fille de Philippe II, notre bonne Isabelle conduisant sagement les affaires dans des jours bien orageux ; la vaillante épouse de Montluc, dit *Balagny*, soutenant l'assaut dans Cambrai; la princesse de Lalaing défendant Tournai contre le prince de Parme, un des habiles généraux

Digitized by Google

de son temps ; et dans des temps plus modernes, les demoiselles Fernig, aides-de-camp du général leur père ; dans un rang inférieur Jeanne Maillotte repoussant les Hurlus ; Madeleine Caulier bravant le prince Eugène de Savoie ; Antoinette L'Espérance méritant, dans les troupes françaises, où elle s'était engagée, ces distinctions dont on était alors si avare ; Virginie Ghesquière faisant prisonniers des officiers anglais....., et tant d'autres qui ont figuré dans les rangs des immortelles armées de la République et de l'Empire.

De même que la débonnaireté du peuple s'allie avec une sage énergie qui ne fait jamais défaut, de même cette virilité de l'ame accompagne, chez nos Flamandes, toutes les vertus particulières à leur sexe. Leur modestie s'est personnifiée dans la cape, le mantelet, la faille ; leur réserve est proverbiale ; et Boussingault disait d'elles qu'elles se conservaient au milieu de la licence des repas *avec la même intégrité que la Salamandre dans le feu.*

Ce n'est pas là seulement que se borne l'inventaire des mérites de la femme. Dans les autres carrières elle a souvent tenu une belle place. L'art dramatique doit à notre pays ses deux plus éloquentes interprètes. Au lecteur qui répudierait ce genre de gloire, nous montrerions Antoinette Bourignon s'asseyant parmi les docteurs et entraînant les populations à sa suite ; Mariotte Dergnaux que, sur une simple relique de quelques vers ménagés par le temps, l'on a mise au nombre des plus harmonieux trouvères. Faudra-t-il parler des fondations d'hôpitaux, de maisons de charité si nombreuses dans nos provinces? Disons du moins avec assurance (puisque nous l'avons constaté sur les titres originaux) que, parmi les bienfaiteurs des pauvres, le nombre des femmes est égal à celui des hommes. Rappelons que dans le sanctuaire de chaque famille, la femme est généralement chez nous fidèle épouse, active intendante, compagne des travaux de son mari, apôtre domestique de la Religion.....

Oui, voilà ce que la femme apparaît dans notre histoire ; voilà ce que chaque Lillois ne peut pas ignorer, doublement heureux s'il trouve dans sa mère, sa sœur, son épouse, sa fille, quelque trait de ressemblance avec de si chers et si glorieux modèles ; mais revenons à l'être collectif dont nous essayons de peindre le portrait.

Le peuple lillois semble emprunter au flamand sa lenteur et au français sa tendance au progrès. Il est plus solide que brillant, a plus

Digitized by

de constance que d'impétuosité, de ténacité que d'impulsion. Gall lui eut peut-être trouvé quelque part une protubérance de la *positiveté*. C'est ainsi qu'au dire de l'auteur de *la Philippéide* (1), nous travestissons l'aptitude au gain, notre qualité dominante.

Peu inventif, le Lillois sait perfectionner; la nature le dispense de beaucoup de choses en lui rendant tout facile. Au centre du plus riche arrondissement, du plus fécond département de la France, dans une contrée où tout est uniforme et paisible, il est devenu l'un et l'autre. Sous le rapport de l'agriculture et de l'industrie, il marche au premier rang. Nos fertiles campagnes sont une école où la France entière envoie l'homme des champs se former aux bonnes méthodes. Des diverses parties de l'Europe, et même de l'Amérique, on consulte nos agronomes. Nos industriels des siècles antérieurs ont fait connaître le nom lillois dans toutes les parties du monde; nos industriels s'efforcent de les suivre dans cette voie devenue plus difficile par suite de la diffusion du travail.

L'amour du positif, qui garantit les Lillois des écarts des passions, devait les laisser froids et peu sensibles lorsqu'il est question des choses de l'intelligence. La plupart des mots qui s'y rapportent sont effacés du vocabulaire d'un trop grand nombre de ceux qui pourraient les comprendre. Habitué à un résultat que l'on peut palper et compter,

le commerçant s'accoutume à n'en plus envisager d'autres et à regarder en pitié tout ce qui ne tend pas à un but semblable. La valeur de

(1) Guillaume Le Breton nous qualifie de : « *Gens callida lucra sequendo.* »

Digitized by Google

chaque chose doit, pour lui, s'exprimer en francs et centimes ; sinon, c'est une chimère. Les grosses nécessités de la vie assurées, tout le reste est de superflu : « *Cela fait-il bouillir la marmite?* » demande-t-on à ceux en qui on soupçonne quelque velléité pour les Arts ou la Littérature. Tout est là ! la marmite, telle est la hauteur que ne veulent pas songer à dépasser une foule de gens très-estimables d'ailleurs. Ils ne peuvent comprendre qu'on s'efforce d'aller au-delà.... Que veut-on ? Prenez-les pour modèles ! N'ont-ils pas toute l'aisance désirable ? Des terres ? Des rentes sur l'État ? Et l'on prétend faire mieux qu'eux. C'est une folle ambition, effet d'une imagination creuse, extravagante. La sagesse consiste à *se contenter de ce qu'on a*, à *rester ce qu'on est*..... Pour eux ils connaissent cet adage, ils le pratiquent, ils le répètent à tous ceux qui se plaignent !

Chez ceux que la fortune n'a pas encore favorisés, l'amour du positif entraîne d'autres inconvénients. L'honneur est un sentiment qui se rattache à l'idéal ; il en est de même de la délicatesse, nous pourrions ajouter la probité, quoique d'un étage inférieur ; rien ne s'oppose plus que cela à un *positivisme* constant. Or, si l'on n'envisage que le but des affaires, le positif, l'*argent*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, on est exposé à passer légèrement sur le reste. La nécessité de composer avec des hommes qui n'ont d'autre titre que celui de *consommateur*, la nécessité de ne pas heurter la vanité de ceux dont on sollicite la *pratique* et dont on accepte les dédains, entraîne peut-être ceux qui se livrent au négoce, à perdre de vue ce qu'exige ou que permet le soin d'une juste dignité. La plupart conviennent de l'influence de cette abnégation morale, mais ils s'en consolent en ramassant ce qu'elle leur procure. D'ailleurs ils se dédommagent parfois de l'humiliation qu'on leur a jetée, par les dédains qu'ils jettent à leur tour à ceux qui viennent aussi faire le triste rôle de solliciteurs.

L'amour du positif entraîne après soi deux vices contraires, le sensualisme et une sordide économie. Nos ancêtres, appartenant à la classe aisée, ont laissé des souvenirs de la somptuosité, ou plutôt de la *plantureusté* de leurs festins ; ils absorbaient, et ils s'en faisaient gloire, une notable quantité des meilleurs vins de France. Tout était rond chez eux, leurs caractères, leurs personnes, leurs trésors.

Aujourd'hui l'habitude des repas a diminué de moitié, mais elle n'a peut-être trouvé ailleurs qu'une trop triste compensation..... Pour la

Digitized by Google

généralité elle ne laisse échapper aucune occasion de festiner, de boire et de danser.

Les Lillois aiment beaucoup les réjouissances gratuites ; les plaisirs sont estimés en raison inverse de ce qu'ils peuvent coûter. Nous n'entendons pas blâmer cette disposition d'esprit, nous la signalons ; nous dirons même que nous approuvons cette patriarchale simplicité qui fait que tel riche négociant borne son ambition à posséder, dans un des faubourgs, quelques mètres carrés de terrain qu'il appelle *sa campagne*, et que là, dans la belle saison, il va se délasser des calculs de

la journée, rejoindre sa femme, ses enfants, prendre un costume rustique ; et après avoir lu quelques pages du roman à la mode, il revient paisiblement chez lui se préparer à faire, du lendemain, un jour semblable à tous les jours qui l'ont précédé.

On peut encore dire de beaucoup de Lillois ce qu'on a dit de leurs ancêtres : qu'ils arrivent, par une très-sévère économie intérieure, à paraître avec éclat au-dehors et qu'ils prennent sur le nécessaire pour se faire un superflu. La parure de plus d'une de nos dames est, dit-on, le fruit des privations qu'elle impose à ses subordonnés.

Cependant, le Lillois sait être libéral et donne souvent. Il ouvre

Digitized by Google

plus volontiers sa bourse que son salon ; mais c'est déjà quelque chose que de savoir ouvrir à propos sa bourse. On lui reproche généralement de n'être sociable et hospitalier que dans les circonstances exceptionnelles ; c'est encore une suite de sa constitution : c'est une économie de plus, une gêne de moins. Ici, comme en beaucoup de lieux, le meilleur titre qu'un homme puisse apporter pour se faire bien accueillir, c'est une grande fortune ; on oubliera ce que ses principes ont de dangereux ou de répréhensible, ce que ses mœurs ont d'irrégulier ou même de scandaleux..... On oubliera rarement qu'il est pauvre ; ou, si l'on feint de l'oublier, on se surprend bientôt à s'en ressouvenir.

Le goût des beaux-arts qui s'infiltre journellement dans tous les rangs de la société tend à modifier d'une manière heureuse ce que le sentiment de l'importance pécuniaire a de choquant dans ses allures. Les personnes adonnées au négoce ne dédaignent plus les livres (1); les productions du burin ou du pinceau trouvent des amateurs parmi les Lillois aisés. La musique surtout s'y est fait de nombreux amis. Il n'est plus de maison où l'on ne cultive cet art éminemment civilisateur. Dans tous les rangs que la fortune a établis, on s'associe pour faire de la musique. Depuis le riche salon jusqu'aux rangs les plus simples de la société, on chante, on fait de l'harmonie, des chœurs, de la symphonie. Mais la musique de chambre, où le violon, l'alto et la basse marient si heureusement les diverses nuances de leur timbre et de leur diapason, cette haute et sévère musique perd journellement de son empire ; le piano, dont les accords nombreux et variés donnent à un seul exécutant une puissance d'harmonie qui semble réservée à une nombreuse réunion, a obtenu une vogue irrésistible ; c'est presque le seul instrument qui soit permis aux dames.

Dans les réunions que fait naturellement naître le besoin d'entendre et d'être entendu, dans les études qui doivent nécessairement les précéder, dans les émotions douces qu'on y rencontre, émotions qui se confondent parfois avec celles des plus nobles et des plus chaleureuses

(1) Les Lilloises d'aujourd'hui ne méritent plus le reproche que Tiroux faisait à leurs grand'mères, lorsqu'il disait, en 1730 : « *Les Lillois ne s'appliquent pas beaucoup aux sciences, encore moins aux belles-lettres ; et la plupart des Lilloises aiment si peu à lire que le caractère d'amateur de livres est suffisant auprès d'elles pour ne point vouloir écouter un amant.* »

Digitized by Google

inspirations du cœur et de l'intelligence, la morale et la dignité humaine trouvent un heureux auxiliaire, et il faut applaudir aux efforts de ceux qui cherchent à répandre cette salutaire influence.

L'amour du positif avait fondé chez nos ancêtres une foule d'établissements de piété et de charité; ils croyaient avec raison que la foi doit se manifester par des œuvres. Notre ville abondait en églises, chapelles, hôpitaux, fondations, asiles pour toutes les misères; elle était hérissée de clochers, de tourelles, dont l'ensemble récréait au loin la vue du voyageur et d'où s'élevait, à l'heure de la prière, un concert de voix argentines qui lui rappelaient que les temples s'ouvraient pour recevoir les habitants de cette vaste communauté.

Aujourd'hui ces pieuses retraites ont disparu; le goût du positif s'est surtout porté vers l'assurance de la vie matérielle comme but, et sur une instruction solide et variée comme moyen. Nulle cité, sous ce rapport, n'est, peut-être, comparable à Lille. Nulle part ailleurs, à notre avis, on ne rencontre une charité volontaire si prévoyante, si généreuse, si dévouée; une ingénieuse activité semble deviner les plaies sociales et s'occuper à les guérir. Là, une société assure à des enfants à naître une famille, un nom légitime; à peine sont-ils aux portes de la vie, une autre société s'empresse de pourvoir à leurs besoins (1). Ont-ils grandi, des salles d'asile leur sont ouvertes; ils y reçoivent des soins nombreux, éclairés, gratuits. Doivent-ils franchir le seuil de ces maisons, voici des corporations religieuses rétribuées par des cotisations particulières; voici des instituteurs, rétribués par la commune, qui leur offrent l'instruction et assurent à l'ame aussi bien qu'à l'esprit la nourriture nécessaire.

Sortis de ces heureuses demeures, vont-ils exercer une profession, voilà que des sociétés s'organisent pour leur procurer des récréations honnêtes et préservatives; les ouvriers ont aussi leurs séances académiques, littéraires et scientifiques, leur salon de *jeux* (2) et non pas de *jeu*.

(1) On parle de fonder à Lille une crèche à l'instar de celles qu'une tendre sollicitude vient de créer à Paris pour les enfants des pauvres.

(2) Il existe une société dite de *St.-Joseph*, qui compte plus de huit cents membres appartenant à toutes les classes de la société. Des négociants, des personnes haut placées favorisent cette œuvre. La cotisation annuelle est de six francs. Pendant l'été, la société occupe, dans la commune d'Esquermes, un vaste terrain où tous les exercices gymnastiques sont préparés; des salles spacieuses sont disposées

Digitized by Google

Aussi voit-on la raison publique progresser; aussi tombent peu à peu dans un juste oubli ces contes ridicules de fées, de revenants, de sorciers, à l'aide desquels on faussait l'intelligence des enfants; ainsi s'effacent peu à peu de l'affection populaire ces représentations grotesques dont les longs cortéges excitaient à si haut point l'admiration de nos aïeux, ces légendes apocryphes qui occupaient leurs loisirs à la veillée.

Nous aimons encore la pompe des cérémonies, mais nous voulons y trouver à satisfaire quelque noble sentiment; nous aimons à lire, à raconter, mais les vieilleries féériques ont fait place à des lectures raisonnables. Des gens de cœur et de raison ont cherché à donner entrée dans notre esprit à des notions vraies, utiles, et tout aussi attrayantes que l'était le mensonge. Ce n'est pas que le goût de la lecture n'ait aussi ses abus; ce n'est pas que ceux qui l'exploitent n'offrent pas matière à de justes censures; mais c'est le sort des choses humaines d'osciller sans cesse entre deux points extrêmes. Comme la lentille d'un pendule, elles ne peuvent garder le juste milieu qu'en cessant tout mouvement.

Du moins, pour nous dédommager de ces écarts, nous avons de consolants spectacles : la bibliothèque publique est fréquentée comme

pour les assemblées. A certains jours de fête, les membres font des concerts, exécutent des motets à la messe, etc. Des rafraîchissements sont servis avec une parfaite convenance. Tel négociant s'y livre au jeu de boule, de ballon, au tir, etc., avec les plus simples artisans. Pendant l'hiver, la réunion a lieu en ville. C'est un touchant spectacle que celui de l'égalité parfaite qui y règne. Là, jamais de contestations, de jurements, ni d'ivresse. Chaque Dimanche une prière de quelques instants termine la journée. Les villes voisines ont déjà imité cet exemple : Tourcoing a aussi une société de St.-Joseph.

Digitized by Google

un lieu de chastes et silencieux plaisirs ; ailleurs, des collections particulières offrent les livres gratuitement, les autres à peu de frais, des ouvrages excellents et nombreux. Plus éclairés, les ouvriers deviennent plus religieux, plus moraux. Une économie prudente leur permet des épargnes dont ils n'avaient pas autrefois l'idée ; déjà, en France, leurs caisses de prévoyance ont entassé les millions par centaines. Puisse-t-il n'en pas résulter de nouveaux dangers ! Ce n'est pas, d'ailleurs, ici le lieu de les prévoir.

Dans notre belle et bonne ville, des bureaux de bienfaisance, des hospices, les plus riches et les plus nombreux peut-être de la France (1), distribuent aux pauvres des secours de tout genre, des secours à domicile, leur assurent des consultations gratuites, des bains de santé et autres. Personne n'est exclu des largesses de la charité publique ; les misères étrangères viennent en foule recevoir cette rosée bienfaisante. La charité particulière ne s'y montre pas moins généreuse. Les entreprises pieuses trouvent de quoi s'y alimenter ; les temples s'ornent et s'élèvent; des religieux soignent les sourds-muets, les aveugles, les aliénés; les prisonniers de tout sexe semblent avoir reçu un droit de famille; les malheureuses victimes que le vice a marquées de ses plus hideux stygmates ne sont pas même abandonnées sans secours. Il ne reste à exprimer qu'un vœu, c'est de voir les efforts individuels se réunir, s'associer, se coordonner pour opérer l'effet dont ils sont susceptibles.

C'est peu d'avoir prévu les misères du corps et celles de l'ame ; le soin de nos magistrats assure à l'intelligence une large part. Où reçoit-on ailleurs une éducation gratuite plus complète, plus étendue ? Aux asiles de la première enfance et aux écoles élémentaires succèdent des écoles mutuelles, un enseignement primaire supérieur, un enseignement secondaire qui compte la philosophie, l'étude des langues mortes, des langues vivantes, des sciences naturelles, physiques, chimiques, mathématiques, chirurgicales..... les arts industriels, le dessin, l'architecture..... la musique et la peinture y ont des cours publics et entièrement gratuits, pour tous les âges, pour toutes les conditions, et répartis aux divers moments du jour et de la soirée, de manière à ce que chacun y vienne sans trouver d'obstacle que celui de sa propre volonté. On peut, sans craindre de le déclarer, se trouver

(1) En 1831 l'Hospice-Général a fait une recette de 4 à 500,000 francs.

Digitized by Google

heureux d'appartenir à une telle association, à un ensemble de si belles et si bonnes choses.

Et pourtant, à côté de tant de bonheur, il y a des infortunes grandes, lamentables.... S'il y a une face à cette médaille, il y a aussi un revers; ayons le courage de le regarder fixement. Près de trente mille pauvres inscrits sur les registres de la bienfaisance publique, sont une frappante préface à ces considérations sur la misère du peuple.

On nous pardonnera le mot *peuple* que nous venons d'employer; beaucoup de gens rougiraient de faire partie du peuple ou de la nation. Ils sont honteux de ce nom, comme d'autres le paraissent du titre de *patriote*, de *philosophe* ou de *chrétien*.

Ami lecteur, que vous fussiez partie de ce peuple ou que vous tiriez d'ailleurs votre origine, vous êtes homme, cela suffit. Si votre cœur n'a jamais senti l'étreinte pénible, mais féconde, de la compassion, venez avec moi, venez un instant, suivons cette ruelle étroite, dont une boue fétide obstrue les abords; voyez ces soupiraux, ces portes de caves d'où s'exhalent des miasmes, des gémissements, des imprécations : voilà l'entrée de la demeure d'une foule de malheureux qui ne sont coupables que de pauvreté; jamais le soleil ne leur y glisse un rayon consolant. Des voûtes noircies par la fumée, des ouvertures fermées par la toile des araignées, la poussière, des haillons qui s'opposent à l'entrée de la brise; voyez.... tel est le séjour destiné à des hommes comme nous, à des hommes qui n'ont pour expectative qu'un labeur sans fin, des fatigues sans consolation..., puis, après que leurs forces sont épuisées, l'abandon, la souffrance, une misère encore plus affreuse, s'il se peut, que celle qui les domine aujourd'hui. Pénétrons, la nuit, dans ces galetas où, sur une paille infecte, tous les membres d'une famille sont étendus, parfois sans vêtements; détournons les yeux des honteux mystères qui s'y accomplissent et où tout ce qui leur reste de santé, de force, de moralité, s'éteint peu à peu. Suivons à son atelier ce malheureux qui, avant que le soleil soit levé, doit sortir de ce que nous appellerions son *nid*, si son habitation en méritait le nom. Voyons-le pâle, étiolé, sous l'empire d'une lente asphyxie, se rendre à la cantine, y verser dans son estomac vide une liqueur falsifiée, corrosive, qui hâte, de ses ravages, les ravages journaliers de la mort. Voyons-le, dans ces ouvroirs, respirer une atmosphère chargée de corpuscules filamenteux qui obstruent, peu à peu,

Digitized by Google

les voies aériennes, ou dont les gaz délétères attaquent les sources mêmes de la vie; voyons-le prendre une nourriture insuffisante et malsaine, et, après quelques instants d'un avare repos, s'adjoindre à une machine, ne plus faire qu'un avec elle pendant des heures, des jours, des semaines..... On lui comptera alors le moins de gages qu'il se pourra; heureux si on ne lui annonce pas le chômage de la semaine suivante, ou la diminution du prix de ses journées; heureux encore si les roues des machines ne l'ont pas broyé, en tout ou en partie, et n'ont pas jeté ses membres hachés sur quelque lit de l'hôpital, où la place n'est pas toujours vacante. Concevez-vous le sentiment qui doit s'emparer de celui qui n'a pas dans le cœur l'espoir des choses de la terre, qui ignore trop souvent ou qui oublie presque toujours celles du ciel?... Faudra-t-il s'étonner qu'il tombe dans une indifférence stupide? qu'il cherche dans l'ivresse un moyen de perdre de vue tous ses maux? Ah! qu'il est à plaindre! à plaindre bien plus qu'à blâmer; car la plus grande partie de ces maux sont dus à notre inexcusable immobilité. C'est à de généreux et constants efforts, à une distribution rationnelle des ressources, à l'*organisation du travail,* en un mot, qu'il faudra s'adresser pour les faire disparaître.

Cette *organisation* qui compte tant d'adversaires n'est pas du tout ce que pensent la plupart de ceux qui en parlent. Mettre une juste proportion entre la consommation et le produit; assurer aux hommes qui travaillent une sécurité qui leur manque presque toujours, ce n'est point une innovation sans motif, une utopie sans fondement; c'est encore moins une entreprise hostile à la religion et à la morale. L'une et l'autre sont en dehors de ces sortes de considérations, comme elles sont étrangères à la distribution des cadres d'une armée ou à la disposition méthodique des pièces d'un appareil.

Aujourd'hui que les chiffres ne sont déplacés nulle part, permettez-nous, lecteur, d'en grouper quelques-uns qui intéressent directement la population d'une ville que nous aimons. Vous en déduirez des explications inattendues d'un fait signalé par les statistiques aussi bien que par l'histoire : l'appauvrissement physique et intellectuel de la race indigène, double effet qui résulte de la désorganisation du travail et des vices du régime alimentaire insuffisant d'un côté et excessif d'un autre.

Dans l'histoire, nous rencontrerons souvent la peste sortant des marais de la Flandre et faisant, au sein des populations, d'effrayants

Digitized by Google

ravages ; nous verrons fréquemment aussi la lèpre s'y réserver une part trop considérable... Malgré ces fléaux, malgré la guerre qui ne quittait jamais long-temps notre pays ; malgré la famine et la disette, ses compagnes ordinaires, la génération vivace s'accroissait, et notre province est devenue le point le plus peuplé de toute l'Europe.

Depuis le XIXe siècle, la population lilloise indigène diminue de 1/500e par année (1). Si, à partir du règne de Jeanne de Constantinople, cette loi eût continué de régner, Lille aurait cessé d'exister.

Au commencement de ce siècle on signalait un certain nombre de communes où les décès excédaient les naissances (2). Lille, qui n'y figurait pas, peut aujourd'hui y prendre place ; mais, outre la morta-

(1) Depuis cinquante ans le chiffre de la mortalité commune est, à Lille, de 2600 par an ; le chiffre moyen des naissances, pendant le même espace, est de 2470. — Différence en moins 130. — Soit 1/19e. En déduisant même du chiffre des morts l'excédant de 1815, pour la guerre, et de 1832, pour le choléra, il ne faudrait retrancher que 1/60e.

En 1784, en se basant sur la mortalité de Paris (1/23e), Lille aurait dû n'avoir que 56000 habitants. Or, elle dépassait de beaucoup ce nombre ; la mortalité y était donc moindre que dans la capitale.

En 1801, la mortalité commune, en France, était 1/35e ; celle du département du Nord 1/37e. (Voyez le *Tableau* suivant et la *Statistique du département du Nord*, par Dieudonné.) A ce taux, Lille aurait eu 87 à 88000 habitants ; elle ne les avait pas. La situation était donc changée et avait pris une marche inverse.

(2) En 1841, la mortalité, en France, est 1/41e. Nous devrions à ce taux avoir plus de 100000 ames ; nous avons à peine 72000. A Paris même la mortalité est 1/38e, ce qui exigerait pour Lille 95 à 96000 habitants. La mortalité relative est donc plus considérable à Lille qu'à Paris.

On conçoit qu'il faut ne tenir en ceci aucun compte de l'augmentation apparente occasionnée par le concours des étrangers qu'appelle la richesse du pays. C'est un embonpoint factice qui ne doit pas nous abuser.

Dieudonné (*Statistique du département du Nord*) nomme 34 communes où les décès surpassaient les naissances, et 323 où le mouvement était inverse. L'excédant des naissances qui était de 1/3 pour les campagnes, n'était déjà que de 1/10e pour les villes. Ces 34 communes formaient dans le département trois groupes compris en une zône circulant aux limites des pentes du Mont-Cassel. *Le premier* comprend Dunkerque, Petite-Synthe, Grande-Synthe, Loon, Bourbourg, Steene, Bierne, Bergues, Varhem, Coudekerque ; *le deuxième* Hazebrouck, Sercus, Blaringhem, Thiennes, Haverskerque, Vieux-Berquin, Morbecq et Mœris ; *le troisième*, enfin, comprend Armentières, Aubers, Haubourdin, Herrin, Capelle, Lannoy, Verlinghem ; à quoi nous ajoutons Lille.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COURI
du Mouv

Une ligne roug
Une ligne noire
Une ligne d'asté
Une ligne ponct

Nota. Pour dresser cette table, on a pris l'ordonnée **A B** 51 millimètres. Cette mim échelle exigerait une ordonnée de 2.45 milli. 2cc et l'ordonnée **A C** n'a que 45 millim. On a 3 millimètres, de cette manière les courbes

Un simple coup-d'œil sur l'ensemble

1° L'accroissement gradué de la morta

2° L'accroissement gradué, mais plus le

3° L'abaissement gradué des naissances.

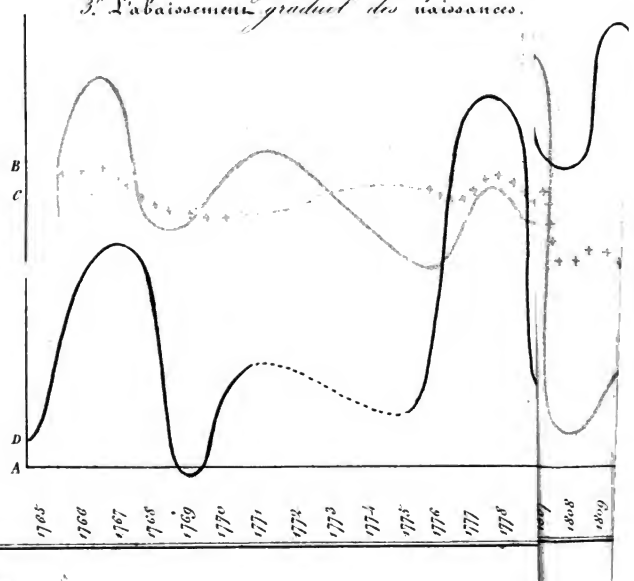

Digitized by Google

lité, il y a une autre cause qui tend à diminuer notre population. Le nombre des mariages augmente, mais leur fécondité diminue, et le nombre des naissances s'abaisse en proportion inverse de l'élévation du nombre des mariages (1).

A un semblable résultat, il y a un grand nombre de causes; il ne nous appartient pas d'exposer ici pour combien y entre le libertinage anticipé de la jeunesse, ni quel contingent y apportent les mauvais lieux qui se multiplient à l'ombre, ni la misère des travailleurs dont le sort est soumis à tant d'affreuses vicissitudes : nous ne parlons que des choses patentes et que chacun peut vérifier.

(1) Depuis quatre-vingts ans environ, les mariages, à Lille, sont en moyenne de 529; ils offrent un *minimum* de 270 en 1800, et un *maximum* de 720 en 1816. Or, d'après les chiffres que nous avons relevés, le nombre des mariages, à Lille, était par année, à partir de 1766 à 1780, de 476, si nous admettons que le nombre des enfants, pour cent ménages, soit de 519.

De 1780 à 1800 sur 519 mariages il y avait			488	naissances.
De 1800 à 1820 sur 480	»	»	497	»
De 1820 à 1840 sur 535	»	»	461	»
Et enfin, De 1840 à 1843 sur 636	»	»	348	»

Ces naissances sont calculées en raison du nombre des mariages de l'année. Mais comme on peut, sans excès, supposer que la diminution de fécondité des ménages anciens a sa compensation dans les ménages nouveaux, nous avons cru pouvoir ne pas tenir compte du nombre absolu. Disons aussi que les conscrits de 1836 et 1837, conçus dans les années de disette, 1816 et 1817, et à une époque où le chiffre des mariages s'élevait, à Lille, jusqu'à 720, les conscrits de ces années étaient, pour la plupart, impropres au service. Le Cateau, cette localité remarquée par la beauté des hommes qu'elle fournissait à l'armée, a vu diminuer cette distinction depuis l'établissement d'une immense manufacture, et, en 1840, elle n'a pu compléter, en hommes valides, le contingent qui lui était assigné. Déjà plusieurs départements sont dans un cas analogue.

(Voyez le Tableau ci-après.)

Digitized by Google

Mouvement de la population de Lille de 1765 à 1845.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	OBSERVATIONS.
1765	2585	516	2039	
1766	2691	528	2319	
1767	2462	467	2381	Moyenne des années de 1766 à 1775.
1768	2438	521	2623	
1769	2450	448	1888	
1770	2550	454	2156	
1771	»	»	»	
1772	2462	467	2381	Moyenne.
1773	»	»	»	
1774	»	»	»	
1775	2351	493	2090	
1776	2462	467	2381	Moyenne.
1777	2512	511	2619	
1778	2526	464	2231	
1779	2542	464	2111	
1780	2456	463	2709	
1781	2487	455	2416	
1782	2575	489	2329	
1783	2426	488	2443	
1784	2539	556	2400	En calculant suivant la mortalité de Paris, 1/23, la population aurait dû n'être que de 56 à 57000 habitants; la mortalité était donc *moindre* à Lille que dans le reste du pays.
1785	2538	522	2584	
1786	2814	605	2304	
1787	2737	554	2551	
1788	2779	472	2513	
1789	»	»	»	Nous n'avons pu nous procurer le chiffre officiel de l'état-civil pendant cet espace de temps.
1790	»	»	»	
1791	»	»	»	
1792	»	»	»	
1793	»	»	»	
1794	2564	»	»	
1795	2479	»	2489	
1796	2706	564	2072	Huit divorces.
1797	2707	572	1627	
1798	2874	550	2188	
1799	2593	395	1987	
1800	2564	276	2357	
1801	2564	370	2508	D'après la mortalité commune de la France, 1/38, la population de Lille, calculée sur le nombre des morts, aurait dû être d'environ 90000 habitants. La mortalité y était donc augmentée.
1802	2482	389	2293	
1803	2292	549	2907	
1804	2502	459	2545	
1805	2299	418	2880	
1806	2750	512	2876	L'arrondissement de Lille fournissait 7273 conscrits sur 24300 individus.
1807	2097	406	2585	
1808	2118	425	2530	
1809	2217	404	2790	
1810	2072	471	2498	
1811	2340	441	2596	
1812	2140	456	2912	
1813	2055	469	1980	

Digitized by Google

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	OBSERVATIONS.
1814	2288	477	5176	Époque de l'évacuation des hôpitaux de l'armée à Lille.
1815	2542	679	2108	
1816	2457	720	2333	
1817	2259	479	2738	
1818	2205	520	2738	
1819	2735	484	2059	
1820	2457	450	2462	
1821	2415	494	2184	
1822	2650	552	2181	
1823	2462	499	2580	
1824	2453	510	2468	
1825	2607	557	2452	
1826	2471	599	2141	
1827	2462	523	2668	
1828	2622	505	2442	
1829	2397	506	3180	
1830	2358	501	2709	
1831	2474	471	2541	
1832	2181	511	3992	Époque du choléra.
1833	2518	630	2508	
1834	2470	640	2513	
1835	2489	617	2543	
1836	2476	597	2335	D'après la mortalité commune, 1/41, notre population devrait être de 95735; la mortalité est donc *plus forte* à Lille que dans le reste du pays. La plupart des conscrits nés en 1816, impropres au service : effet de la disette.
1837	2472	522	2379	
1838	2522	531	2618	
1839	2427	504	2383	
1840	2396	566	2449	
1841	2335	660	2516	En calculant d'après la mortalité de Paris, 1/38, Lille devrait avoir 93608 habitants.
1842	2278	675	2360	
1843	2341	642	2322	
1844	2288	628	3118	

Les naissances varient par année : *minimum* 2055 en 1813.
maximum 2874 en 1799.
107497 depuis 50 ans. *moyenne* 2443

Les mariages varient par année : *minimum* 270 en 1800.
maximum 720 en 1816.
moyenne 533

Les décès varient par année : *minimum* 1627 en 1797.
maximum 5176 (guerre de 1814).
» 3992 (choléra 1832).
» 3180 en 1829 ordinaire.
moyenne 2628
111200 sans guerre et choléra » 2527

Depuis 50 ans, moyenne des décès. 2527
» » moyenne des naissances. . 2443

Différence annuelle. . . . . 84 de la population totale.

Digitized by Google

Nous dirons un mot du régime alimentaire qui devient chaque jour de plus en plus insuffisant et hors de la portée du pauvre, et nous signalerons l'abus des boissons fermentées.

Aujourd'hui que l'on a retranché du calendrier le plus grand nombre des jours d'abstinence et de jeûne qui y figuraient autrefois, il semblerait que la nourriture animalisée, la plus convenable aux travailleurs, eût dû aussi devenir plus commune ; mais il n'en est rien et nous n'aurions qu'à transcrire ici les documents statistiques que chacun a déjà vus passer sous ses yeux dans les journaux, pour démontrer que, depuis le siècle dernier, la consommation commune de la viande est diminuée de plus de moitié.

Aussi les fatigues et les travaux des armées de la République et de l'Empire, séparés de nous par un espace de moins de cinquante années, pourraient-ils déjà paraître des fables ou des exagérations des temps héroïques.

Mais c'est encore là le moindre mal. L'abus de la bière et surtout des boissons alcooliques entre dans la balance pour un poids bien plus considérable encore.

Depuis cinq cents ans la consommation de la bière a suivi une progression tellement croissante, qu'en prenant pour unité le chiffre de l'année 1318, par exemple (1), on trouve, de demi-siècle en demi-siècle, une augmentation du double et au-delà, et l'on voit avec surprise que Lille consomme, en 1840, soixante-dix fois plus de bière que sous Louis-de-Crécy. Et en admettant que la population soit aujourd'hui sept fois plus considérable qu'alors, il n'en serait pas moins établi que la quantité relative est décuplée (2) !

(1) 1746 hectolitres.

(2) Voici la marche de cet accroissement, dont les chiffres nous sont fournis par un mémoire inédit de M. Brun-Lavainne :

En 1318 —	1,»	(1746	hectolitres).
En 1365 —	2,2	(3895	»).
En 1419 —	4,8	(8296	»).
En 1450 —	8,8	(15507	»).
En 1501 —	16,8	(29529	»).
En 1551 —	35,»	(61294	»).

A cette dernière époque la consommation reste presque stationnaire pendant

Digitized by Google

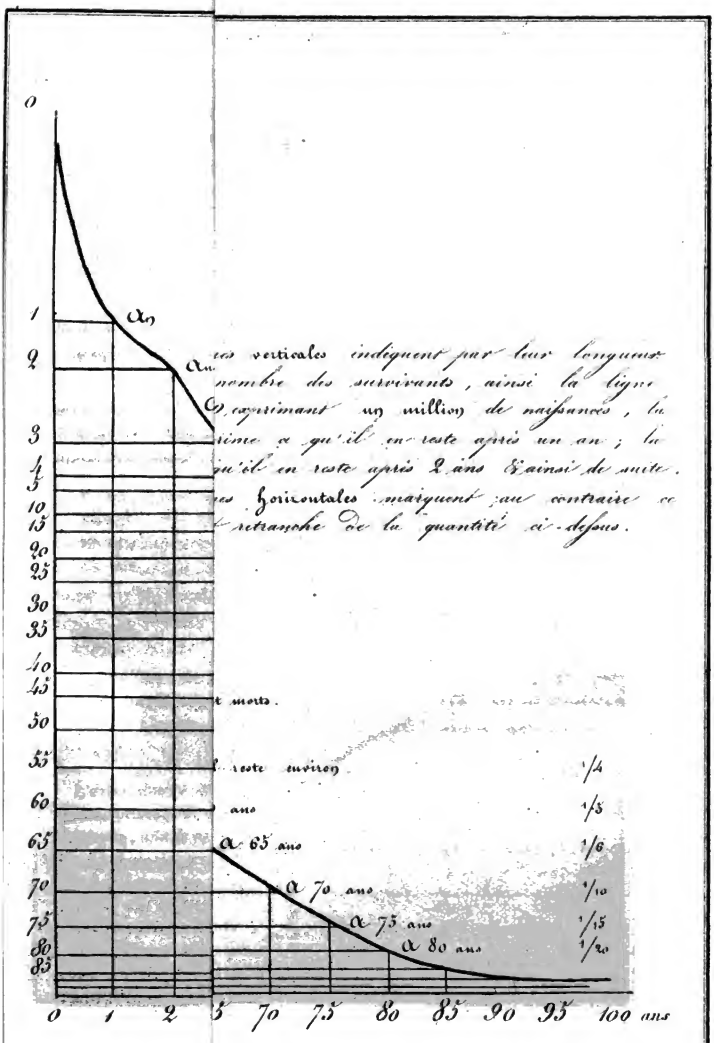

(V.te Derode, Histoire de Lil

Lith. de Rollez & Cie à Dunkerque.

Digitized by Google

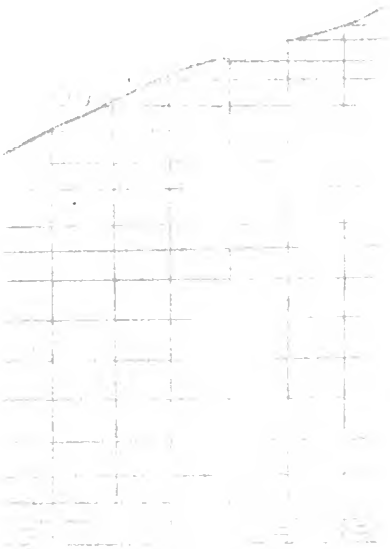

Digitized by Google

Et, ce qui doit surtout fixer notre attention, c'est que ce revirement est contemporain d'une révolution correspondante dans les productions de l'esprit. Avec le vin disparaisse : la poésie, les exploits chevaleresques. A mesure que les temps avancent, plus de *jeux sous l'ormel*, plus de *cours d'amour*, plus de *cercles poétiques*, plus de ces institutions qui avaient illustré la Flandre et avaient fait de notre ville une pépinière de trouvères, de littérateurs ; Lille comptait alors, parmi ses enfants, des romanciers d'une réputation qu'égalent à peine les plus célèbres de nos contemporains. Mais cette auréole semble s'éteindre à mesure que la bière voit son règne s'étendre et s'affermir (1). Depuis lors,

quelques années; ensuite elle fléchit un peu; puis, à partir de la domination française, elle reprend sa marche progressive jusqu'à nos jours. Ce qui prouve, disons-le en passant, que ce ne sont pas seulement les Flamands qui aiment la bière.

En 1603 la consommation est	36,5	fois celle de 1318	(64348	hectolitres).
En 1654	»	19,1	»	(33300	»	).
En 1671	»	35,»	»	(61314	»	).
En 1698	»	51,5	»	(89852	»	).
En 1790	»	66,1	»	(115200	»	).
En 1830	»	69,»	»	(121634	»	).
En 1840	»	70,»	»	(122371	»	).

(1) Les Flamands qui ont la réputation de consommer tant de bière, buvaient, au contraire, bien moins de cette liqueur qu'ils ne consommaient de vin. Sous les comtes de Flandre, le peuple, à Lille, buvait des vins d'Espagne, du Rhin, de Bourgogne en grande quantité, mais peu de vin de Champagne et peu, ou pas du tout, de liqueurs fortes.

L'expédition de ces vins se faisait en Septembre et Octobre; des mesures sévères étaient prises pour empêcher les taverniers d'encaver les vins nouveaux avant la St-Martin, *afin de ne pas compromettre la santé des buveurs*. Pour éviter tout mélange, chose rigoureusement prohibée, on ne pouvait loger, dans la même cave, les vins vieux et les vins nouveaux; il était défendu de mêler les vins d'Espagne avec les vins de France, etc., etc. Aussi, en 1384, les Lillois avaient bu 1251,700 litres de vin contre 9870 tonneaux de bière! Les seigneurs de la cour du roi de France, alors en ville, en avaient eu leur bonne part, soit! mais ce n'est que deux siècles après que la bière prend le dessus, et cela, pendant le glorieux règne de Philippe-le-Bon. En 1444 Lille absorbe 15000 tonneaux de bière et ne boit que 1900 pièces de vin; c'est la proportion de 8 à 1. Le Duc voyant un semblable état de choses qui compromettait ses vignerons de Bourgogne, accorda exclusivement à Arras et Valenciennes l'*estaple* de tous les vins de France. Le Magistrat fit de vives réclamations; ses remontrances pourraient même passer pour des menaces.

Digitized by Google

cet arbre, long-temps fertile, a vu sa sève s'arrêter, et l'on signale avec sarcasme son impuissance à produire des fleurs qu'aucun soleil ne fait éclore.

Mais si nous parlons ainsi de cette boisson, que dirons-nous des liqueurs fortes dont les pauvres font un si déplorable abus (1)?

En 1840, Lille en consommait 228,600 litres; en 1841, cette quantité s'élevait à 245,400; en 1842, à 288,800; en 1843, à 365,800; plus de 1000 litres par jour! Cette même année, les vingt distilleries de Lille et des environs avaient produit 900,000 litres de ce liquide (2)!

Comme elles restèrent sans effet, il baissa le *droit d'assis* de la bière et, alléguant la cherté du vin, il diminua la quantité qu'il avait jusques-là offert en présent. Il fit défense à ceux qui donnant repas aux gens d'église et autres privilégiés, de souffrir que ces conviés apportassent avec eux plus d'un lot du vin de leur cave, etc. Qu'arriva-t-il de là? c'est que, trente ans plus tard, Lille consommait 22000 tonneaux de bière contre 1400 tonneaux de vin; disproportion qui n'est rien moins que de 15 à 1. C'est sous les princes français que s'opéra cette métamorphose; et ce qui est digne de remarque, c'est que, sous la domination de la maison d'Espagne, deux fois la consommation de la bière a le dessous et suit une marche rétrograde. Le cidre était alors consommé en assez notable quantité (*), sous Charles-Quint (1501) et sous Philippe III (1654), tandis qu'à partir du règne de Louis XIV la bière prend un ascendant de plus en plus marqué.

(1) Il paraît que, lors de l'apparition des liqueurs alcooliques, le peuple flamand s'y adonna avec fureur. Une ordonnance de 1610, publiée à Tournai, défend de vendre « *du brandevin à cause que plusieurs s'enivraient et mouraient sans con-* » *fession.* » Pour ne pas contrevenir à la défense de vendre, des hommes et des femmes portaient du *brandevin* sur le marché, s'en faisaient réciproquement cadeau et s'excitaient à boire. Il fut alors défendu d'en *donner*, sous peine de bannissement; puis d'en fabriquer. Quand, malgré ces précautions, l'usage de l'eau-de-vie fut devenu général, le Magistrat songea à en tirer parti. Des ordonnances de 1674 et de 1682 défendent aux Lillois d'aller boire de l'eau-de-vie hors de la ville ou banlieue. Le lecteur verra, par la suite, les différends qu'il eut, en cette occasion, avec les baillis.

Les distillateurs ont été, dès l'origine de leur industrie, sévèrement observés par le fisc. Le siècle dernier, dans les moments de disette, on leur enlevait leur alambic. Ils ne pouvaient même, sans une autorisation spéciale, distiller de l'eau de fleurs d'oranger.

L'usage des alcools a reçu, depuis lors, une augmentation considérable, dont il faut s'affliger.

(2) Les cafés ne datent pas de bien loin; ce fut sous le règne de Louis XIV que

(*) Voyez *Registre aux Résolutions*, VII, de 1613 à 1623.

Digitized by Google

Il ne nous appartient pas d'entrer plus avant dans une discussion de ce genre ; mais nous avons cru qu'on nous pardonnerait d'avoir fait parvenir jusqu'ici un écho des douleurs du pauvre et d'en avoir indiqué l'origine.

Terminons cette esquisse rapide en empruntant à l'optimiste, aussi bien qu'à son adversaire, ce qu'il y a de vrai dans leurs opinions contraires sur les temps où nous vivons et sur ceux qui les ont précédés.

Chaque siècle a sa part de honte et de gloire, ses phases d'ombre et de lumière. Notre âge, le meilleur pour nous, notre âge partage cette destinée commune; mais, somme faite, il nous paraît qu'il a peu à envier à aucune des époques précédentes. Nous le savons, il fut des jours où l'on donnait plus d'ascendant à la foi; aujourd'hui, on paraît vouloir en accorder davantage à la raison.... Mais de même que la foi de nos pères n'excluait pas la raison, de même la raison d'aujourd'hui n'exclut pas la foi. Ces deux lumières de l'ame n'ont pas fait divorce ; elles brillent chacune sans cesser d'éclairer toutes deux. Autrefois on visait peut-être plus au beau; aujourd'hui on penche peut-être plus vers l'utile..... Mais l'utile n'est-il pas souvent la réunion du bon et du beau? N'est-ce pas un progrès que de posséder deux choses en une? Les libertés politiques étaient plus franches, plus sérieuses; mais la vie était-elle plus calme, plus assurée? Ce que les libertés ont perdu en étendue, ne l'ont-elles pas regagné en solidité?

Un point sur lequel le passé l'emporte peut-être sur le présent, c'est la paix que les affaires laissaient à nos aïeux. Ils savouraient la vie, nous l'absorbons sans la sentir. Le commerce, dans certaines branches, est surtout dégénéré en *concurrence;* c'est ainsi que l'on appelle la guerre de chacun contre tous et de tous contre chacun ; c'est une sorte de poursuite aux bêtes fauves où le chasseur, toujours à l'affût, sans relâche, l'œil au guet, court sans repos dans les sentiers

le premier cafetier fut admis à Lille. L'autorisation n'était que provisoire, parce que le Magistrat avait une répugnance extrême à recevoir ces sortes d'industrie qui menaçaient de déranger la marche des choses et de diminuer l'octroi de la bière. En 1742, il refusa d'admettre un café avec billard. Seize ans après, son antipathie n'était pas éteinte; une ordonnance défendit de vendre, à l'avenir, *thé* ou *café* sans une patente spéciale; et en 1764 le café *moka* fut formellement prohibé, par ordre de la compagnie des Indes. En 1772, un autre édit fixait à seize, au plus, le nombre des cafés; nous avons aujourd'hui à peine les 2/3 de ce maximum.

Digitized by Google

battus d'un bois où un rare gibier se tient tapi sous les broussailles. La faim et le désappointement changent les sentiments naturels et sociaux ; la bienveillance devient un nom inconnu, la probité une duperie. Chacun y sacrifie l'avenir au présent, s'habitue à calculer sa vie sur la destruction de celle des autres. Or, un tel état est évidemment contraire à la société et tend à sa destruction. De là cet isolement qui gagne les diverses classes, ces dispositions d'hostilité et d'agression que dissimulent à peine quelques formules d'une politesse sans valeur ; de là ces affections puissantes qui désorganisent en quelques jours, qui précipitent au tombeau tant d'hommes que leur âge semblait réserver encore pour long-temps à la vie.

Ces luttes, dont souffrent les riches, se font surtout sentir chez les pauvres. Ils souffrent plus et plus long-temps. Leur conscience et leur raison, que nous nous efforçons de développer, sont de concert pour leur faire voir qu'il y a là un vice caché, un vice qu'il faut extirper. Ils se plaignent et ils ont raison ; ils murmurent et ils commencent peut-être là à avoir tort, car c'est la faute de tous et ce n'est celle de personne. Mais enfin ils murmurent ; l'incertitude qui trouble nos regards quand nous sondons l'avenir, ils la trouvent dans leur existence d'aujourd'hui, dans celle de demain ; l'anxiété est donc partout, la paix n'est nulle part. C'est un état violent auquel il faut un dénouement ; il est de l'intérêt de tous d'y bien songer.

Dans les vallées profondes, on voit souvent les eaux se réunir et monter lentement ; elles s'élèvent en silence, elles prennent peu à peu une puissance de plus en plus redoutable ; et lorsqu'enfin elles se sont quelque part frayé un passage, toute la masse s'y précipite, porte dans les champs voisins la désolation et l'effroi, entraîne tout dans un torrent impétueux et irrésistible. Au lieu de ces plaines, tout-à-l'heure florissantes, on n'aperçoit plus alors sur son passage que des débris informes couverts de limon, où l'œil retrouve à peine les vestiges de tout ce qu'on admirait il n'y a qu'un moment. Ne l'oublions pas : les lois de la nature sont invariables.

Pour nous distraire de ce que ces idées peuvent avoir de sombre, nous devrions, ami lecteur, vous présenter le côté moins sérieux de notre ville, vous rappeler les usages locaux, des particularités curieuses et les solennités consacrées par la coutume, le jour des *Étrennes*, le *Parjuré*, le *jour des Rois*, la *Chandeleur*, les *jours gras*, le *Lætare*,

Digitized by Google

le *Broquelet* et autres fêtes. Il nous faudrait aujourd'hui quelque moderne Teniers pour nous retracer nos *ducasses* et nos *karmesses* traditionnelles et si religieusement conservées, qui se pressent dix, vingt et trente à la fois un même Dimanche, et se partagent les affections des amateurs du festin ou de la danse (1); et les fêtes des corps et métiers : saint Arnould, pour les brasseurs; saint Éloi, pour ceux qui emploient le marteau; saint Clément, pour les laboureurs; sainte Dorothée, pour les jardiniers; saint Crépin, pour les cordonniers; sainte Anne, pour tous ceux qui manient l'aiguille et le rabot; saint Honoré, pour les boulangers; saint Barthélemy, pour les tanneurs; saint Luc, pour les peintres....; puis la fête des jeunes garçons à la St-Nicolas d'hiver; celle des jeunes filles à Ste-Catherine; celle des musiciens à Ste-Cécile, des canonniers à Ste-Barbe..... Ayez patience, ce Teniers se présentera peut-être bientôt.

Si, en attendant, vous désirez une véridique peinture du *bourgeois de Lille*, soit qu'il assiste aux séances de la police correctionnelle, soit qu'il se transporte à la cour d'assises pour y exercer les hautes fonctions de *juré;* si vous voulez une physiologie exacte du *gamin de Lille;* si vous aimez à faire un voyage en *Béotie*, sans sortir de notre département, nous vous renverrons aux pages qu'a écrites un de nos plus spirituels concitoyens(2). Nous n'oserions, après lui, toucher à sa palette, ni essayer de mélanger les teintes délicates qu'il y a délayées. Nous sentirions bientôt ses pinceaux se briser sous nos doigts inhabiles

Nous aimons d'ailleurs à déclarer au lecteur que l'appréciation du caractère lillois est conforme à ce qu'ont publié tous ceux qui ont écrit sur cette matière, et que nous avons consultés après avoir rédigé nos propres observations.

Cette opinion collective peut se résumer ainsi : le peuple lillois est froid, réservé, tenace, courageux. Ami de l'indépendance communale, il subit les événements politiques extérieurs; il ne les provoque

(1) En 1786 Joseph II avait, par un édit, commandé que partout, dans le *Plat-Pays*, toutes les fêtes et karmesses répandues dans toute l'année, se tinssent toujours le deuxième Dimanche après Pâques et une fois pour toutes. Jamais décret impérial ne fut plus complètement et plus ouvertement inobservé.

(2) M. P. Legrand, *Revue du Nord*, I, 180; II, 35; IV, 241; V, 129; 2e *série*, II, 5. — *Écho du Nord*, 1833, No 160.

Digitized by Google

pas. Il s'en émeut; mais il ne s'en trouble pas. Il n'épargne ni son sang, ni sa fortune, pour le bien être, la puissance, la gloire de la patrie.

Apre au gain, défenseur opiniâtre de l'intérêt privé, il aime l'argent; il a en lui l'instinct du travail plutôt que de l'industrie; il est naturellement propre au négoce.

Probe, prudent, il sait éviter les désastres financiers qui ruinent le commerce. Il aime par-dessus tout son comptoir, son bureau. Ami du foyer, bon, simple, honnête, économe, il concentre ses affections sur sa famille. Aimant l'ordre, la propreté, l'aisance, le luxe, il sait allier la libéralité au désir d'accumuler.

Charitable, compatissant, fidèle à sa croyance, exact à la messe sans préjudice au cabaret ou à l'estaminet, il aime les plaisirs, la table, les fêtes publiques, la pompe des solennités.

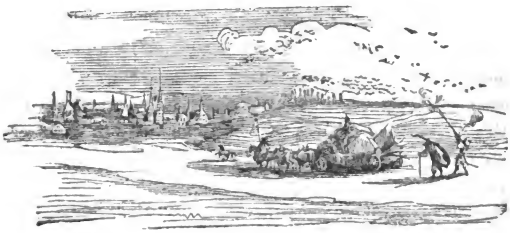

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Lille sous les Forestiers, les Marquis et les Comtes de Flandre.

PROLOGUE.

Même en écartant de notre récit l'origine romaine que la critique conteste, cette première partie de notre histoire, commençant avec les Forestiers de Flandre et s'étendant jusqu'en 1384, se divise en trois époques principales. La première que l'on pourrait appeler les *temps fabuleux;* la deuxième les *temps héroïques;* la troisième les *temps historiques* de la Flandre. L'une va jusqu'aux abords du IXe siècle; la suivante ne dépasse guère le XIIe; la dernière s'interrompt au règne de Louis de Male pour se continuer jusqu'à nos jours.

La Flandre, qui peut revendiquer l'honneur d'avoir été le berceau de la monarchie française, trouva trop souvent dans les rois ses voisins, ou des tyrans qui voulaient l'asservir, ou des dévastateurs qui revenaient périodiquement y répandre le deuil et l'épouvante. Déjà, du temps de Charlemagne, il était prescrit de réprimer les alliances des serfs flamands qui s'associaient pour s'émanciper. Lothaire envahissait les états du comte Arnould-le-Jeune; Hugues-Capet ravageait nos contrées, montrant une route où la plupart de ses successeurs marchèrent après lui.

Nous aurons aussi à signaler des traits de la bienveillance de ces princes; mais le plus souvent c'est dans un calcul peu honorable ou dans les vues de la politique qu'elle eut son point de départ. Attaquée tantôt par la force ouverte, tantôt par

Digitized by Google

d'habiles et insidieuses concessions, Lille, après avoir appartenue quelques années à la France et s'être vue de nouveau greffée à la Flandre sous les Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, fut enfin incorporée par Louis XIV dans les provinces du royaume.

Des écrivains justement estimés ont donné les annales de la Flandre, et chacun connaît tout ce qu'elles renferment d'important, de curieux, de dramatique. Mais pour être depuis long-temps dans le domaine public, ces événements n'ont rien perdu de l'intérêt qu'ils présentent.

I. L'ORIGINE ROMAINE DE LILLE.

LILLE, affirment quelques critiques, n'existait pas du temps des Romains.—Un château ou une citadelle qui y aurait été élevée par Jules-César, est une chimère. — Les récits des chroniqueurs sur cette demeure des Dargnel, des Lydéric, des Phinaert..... sont des fables. — Aucun auteur contemporain de la domination romaine dans les Gaules n'a parlé de Lille ni de la forteresse qui y aurait existé.

Telle est la sentence portée par des écrivains plus empressés que prudents.

Nous répondons avec M. Brun-Lavainne (1) :

Ce silence des auteurs n'a pas la valeur qu'on lui suppose ; il ne prouve rien. Entre les historiens contemporains qui se taisent, ignorent, oublient.... et les chroniqueurs du moyen-âge qui répètent ce qu'ils ont appris par tradition, il n'est pas facile de prononcer d'une manière sage et équitable. S'il ne restait sur Charlemagne d'autre livre que l'histoire merveilleuse de ses conquêtes, par le bon archevêque Turpin, faudrait-il en conclure que Charlemagne n'ait jamais existé ? — Si le nom du fameux Roland ne se lisait plus que dans les vers de l'Arioste, devrait-on le considérer comme un héros fabuleux ? Un scepticisme outré est, en histoire, aussi blâmable qu'une excessive crédulité. N'a-t-on pas élevé des doutes sur les Forestiers de Flandre ? — N'a-t-on pas même nié hardiment leur existence ?.... Elle est pourtant démontrée aujourd'hui. — Montlinot affirme que Lille a pris nais-

(1) Voyez son *Rapport sur les fouilles exécutées lors de la construction du Palais de Justice, à Lille.* Revue du Nord, t. V, p. 505.

Digitized by Google

sance en 1007; mais Buzelin et le P. Ghesquière, dont l'autorité est d'un bien autre poids, signalent l'existence de cette ville dès 660. — Si le château du Buc est renvoyé, par Vanderhaer, au pays des chimères, Meyer, le Tacite flamand, raconte des événements qui s'y sont passés.

La question n'est donc pas résolue, et la lice reste ouverte.

Et en effet, si un monument du temps des Romains, et incontestablement leur œuvre, était exhumé de ce sol qu'on prétend n'avoir jamais été touché par eux, il faudrait bien donner raison aux récits des chroniqueurs contre le silence des historiens.

Or, ce monument existe; après avoir été 800 ans enseveli sous l'église collégiale de St-Pierre, il vient d'être mis au jour par des fouilles récentes (1). De savants archéologues ont résolu affirmativement la question de l'origine romaine du ciment de l'édifice; ils ont déclaré que l'on n'en retrouve point de semblable dans aucune des constructions du moyen-âge.

C'est sur cette donnée positive d'une construction existant à Lille et conservée d'une manière si remarquable sous un temple élevé en 1052, qu'une commission spéciale, nommée pour examiner ce point litigieux, s'est prononcée pour l'adoption de l'origine romaine de ces ruines. La partie inférieure leur a paru remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne; ce qui viendrait corroborer cette assertion d'un chroniqueur anonyme, disant que ce fut l'empereur Alexandre-Sévère, et non Jules-César, qui, passant dans nos régions, aurait ordonné l'érection d'un château à l'emplacement où est la ville de Lille. Ainsi se trouverait expliqué le silence de l'itinéraire d'Antonin, lequel ayant précédé de près d'un siècle le règne de Sévère, n'aurait pu mentionner un château construit par ordre de ce dernier.

Cela admis, et il n'y est pas fait d'objection, l'origine de la ville se dégage de l'obscurité qui l'enveloppa jusqu'ici. — On peut raisonnablement admettre qu'à l'abri de ce poste, formé pour la sûreté des maîtres du pays, s'élevèrent nos premières habitations... Le débordement des barbares conduits par Attila passe sur notre pays, et c'est, peut-être, de là que date la première destruction de notre monument, destruction dont il porte d'incontestables preuves. A une époque plus

(1) En 1853.

Digitized by Google

ou moins distante, il a été ruiné une seconde fois, peut-être par les Normands. Enfin, au XIe siècle, il fut enseveli sous les remblais dont il vient d'être dégagé, sinon pour résoudre, du moins pour raviver une controverse que l'on avait présomptueusement déclarée morte ou insoutenable.

Il ne nous appartient pas de nous montrer dans une lice que d'autres, plus diserts, ont tenue avant nous et mieux que nous ne saurions le faire. Nous ajouterons seulement que la motte du Cirque, cette élévation où la tradition place le château du Buc, est une production naturelle. Ce n'est point un monticule élevé de main d'homme; ce n'est point un tumulus celtique. Cette argile, compacte et primitive, ne permet pas d'admettre l'idée d'un remblai ou rien d'analogue; dès lors cette éminence, au milieu d'une plaine unie, a dû être choisie pour y élever un fort que défendaient d'ailleurs tout naturellement les eaux larges, rapides et profondes qui en baignaient le pied. Car ce serait se tromper étrangement que de se représenter l'état de notre rivière, à cette époque lointaine, d'après celui des canaux fangeux qui ceignent aujourd'hui la motte en question (1).

Sans nous arrêter à discuter cette matière, continuons à explorer la tradition, et de l'époque romaine transportons-nous au VIIe siècle, alors que régnait la descendance de Mérovée.

Ici encore la chronique, celle de Christian Masseeuw (2), raconte de merveilleuses aventures dont il faut se faire l'écho, au risque de mêler la fable à l'histoire.

Sous le règne de Clotaire II, vers l'an 620, les troubles qui régnaient en Bourgogne avaient contraint plusieurs seigneurs à quitter ce pays. Parmi les émigrants se trouvait un noble et vertueux personnage, Salvaert, prince de Dijon. Parent du roi d'Angleterre, il songea à lui demander asile et secours, et se mit en route avec sa femme dont le nom (3) (Jardin du Paradis) présageait de plus heureuses destinées. Cette princesse était alors enceinte.

(1) Voyez notre *Notice sur la Motte-Madame*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. II, p. 78.

(2) Né à Warneton, le 15 Mai 1469.

(3) On trouve ce nom écrit : *Emengart*, *Emelgaïde*, *Emergarde*, *Emelgarde*, *Hemelgaerde*. Nous avons adopté ce dernier dont la traduction nous a paru plus facile.

Digitized by Google

V. Adam del.

Imp. Lemercier à Paris.

Apparition de Marie à Hemelgaerde

an 620

(Vte Derode l'histoire de Lille)

Digitized by Google

Le cortége parvint au pays du Buc, dans une forêt non loin de Lille; forêt fameuse par les massacres qu'on y avait commis et qui en avait reçu le nom de *Bois-sans-Merci.*

Le pays du Buc était gouverné, sous la suzeraineté du roi des Français, par un méchant homme nommé Phinaert, tyran adonné à toutes sortes de vices et qui détroussait les voyageurs et les faisait mourir.

Averti de l'arrivée du prince de Dijon, Phinaert l'attendit, tomba à l'improviste sur lui et les siens, et en fit un massacre général. Hemelgaerde et une de ses femmes parvinrent seules à se sauver dans la forêt.

En relevant les morts, l'assassin remarqua l'absence de la princesse. Ne doutant pas qu'elle n'allât demander vengeance à quelque prince voisin, il fit battre soigneusement le pays, persuadé qu'elle ne pouvait lui échapper.

Après une longue marche, Hemelgaerde s'était arrêtée au bord d'une source nommée la fontaine *del Saulx* ou du Saule. Un ermite nommé Lydéric lui offrit des consolations et quelque nourriture. La princesse ne tarda pas à s'endormir. Elle fut, pendant son sommeil, favorisée d'une apparition miraculeuse; Marie, sous la figure d'une femme majestueuse, lui prédit que le fils qu'elle portait serait un homme vaillant qui vengerait la mort de son père et régnerait dans le pays, lui et ses descendants.

A son réveil, la princesse mit au monde un bel enfant qu'elle enveloppa de quelques langes et qu'elle ne pouvait se lasser de regarder, *tant il était agréable et bien formé*, dit Oudegherst.

La suivante d'Hemelgaerde étant montée sur un tertre pour découvrir s'il n'y avait pas dans le voisinage quelque habitation où sa maîtresse pût se rendre, aperçut une troupe de gens armés, parmi lesquels elle reconnut le meurtrier de Salvaert. Pour soustraire son fils à une mort inévitable et se confiant au Ciel dont elle avait reçu un miraculeux avertissement, sa mère cacha sous une haie *ombrageuse* l'enfant auquel étaient promises de si hautes destinées. Les satellites de Phinaert s'emparèrent des deux femmes, et le pauvre petit resta seul, confié aux soins de la Providence.

Le nom de Lydéric (roi patient ou souffrant) convenait bien à cet orphelin que l'ermite ne doutait pas être l'enfant de l'infortunée princesse.

Le père nourricier apprit à son pupille les premières vérités de la

Digitized by Google

religion, l'initia aux connaissances qu'il possédait lui-même. Il l'entretenait souvent de la triste fin de Salvaert, de la captivité d'Hemelgaerde.

Le jeune homme se développa, fit des progrès rapides qui engagèrent son instituteur à l'envoyer en Angleterre, sous la direction d'un certain abbé qui aurait achevé son instruction. Il justifia les espérances de ses guides, et il aurait été difficile de trouver un prince plus vaillant, plus courtois, plus accompli.

A dix-huit ans, Lydéric entra au service du roi d'Angleterre. La fille de ce prince ne fut pas insensible au mérite du jeune étranger. Celui-ci oublia trop long-temps près d'elle qu'Hemelgaerde gémissait dans sa prison. Il s'en souvint pourtant et jura de ne prendre aucun repos qu'il n'eut satisfait au devoir filial et puni l'assassin de son père.

Il se rendit donc à Soissons où était le roi Dagobert avec toute sa cour. Il y accusa Phinaert du crime commis sur Salvaert de Dijon, demandant un combat corps à corps, un de ces duels que l'on appela long-temps *les jugements de Dieu*.

Phinaert ne pouvait refuser. Le combat eut lieu non loin du château du Buc, dans un endroit de la forêt *charbonnière*, où coulait le ruisseau passant aujourd'hui sous les *Ponts-de-Comines*, que l'on appela long-temps le pont de *Phin*, en mémoire de la défaite du tyran qui y perdit la vie.

Le vainqueur délivra sa mère, reçut du roi toutes les terres de Phinaert et fut créé premier *Forestier* de Flandre. On ajoute que Clotaire le préposa à la garde des prisonniers saxons à qui il avait donné une partie de la Flandre à défricher.

Cette légende est suivie d'autres aventures non moins étonnantes que l'on peut voir dans Oudegherst, l'annaliste de la Flandre, notre compatriote (1).

Quoiqu'on ait nié l'existence des Forestiers (2) et même celle de

(1) Tome I, page 58 et suivantes.

(2) M. Ed. Le Glay (*Histoire des Comtes de Flandre*, *I*, 25) dit : que les Forestiers étaient *bénéficiaires* et non *feudataires*. S'ils ont transmis à leurs enfants leur charge, c'était sous le bon plaisir des Rois et par tolérance plus que par droit de propriété.

La *Sacra Belgii chronologia*, *p.* 93, admet l'existence de Lydéric, mais elle regarde comme une erreur son titre de forestier : « Lydericus, inquit, fuit hujus » terræ (Harlebecæ) prefectus..... sive ut tunc dicebatur forestarius..... forestarii

Digitized by Google

Lydéric (1), tout ce qui a été dit à leur égard n'est pas fabuleux. Phinaert, que Masseeuw désigne comme *le géant du camp lillois*, est indiqué par la chronique de Saint Bavon comme un homme d'*une taille gigantesque*.... Suivant Meyer, Lydéric a répandu en Flandre la religion chrétienne ; suivant Buzelin, ce même Lydéric aurait fait des Huns un massacre si effrayant que les chevaux *étaient dans le sang jusqu'au ventre;* ce même Lydéric aurait fait pendre, à Lille, un certain Josserand qui avait volé à une pauvre femme, etc.... Ce ne sont pas là des personnages imaginaires.

Si quelques personnes ont vu dans le titre de forestier un paronyme, une simple erreur de mots, nous avons à leur opposer quelque chose de plus positif que de gratuites suppositions : le sixième forestier, Inghelram, est nommé dans deux des capitulaires de Charles-le-Chauve.

Le château du Buc, berceau que la tradition donne à nos forestiers, est nommé plusieurs fois dans l'histoire, et nous le citerons dans les pages qui vont suivre. Guichardin, qui écrivait au XVIe siècle, dit que, de son temps, on voyait, à Lille, les ruines du château du Buc. Nous pouvons donc, sans scrupule, adopter en somme et dans ce qu'elle a d'important, la tradition populaire.

Pendant les deux siècles qui suivent, nous ne trouvons que deux fois le nom de Lille dans les annales *Gallo-Flandriæ* (2) qui parlent du grand deuil que la mort de saint Eloi répandit parmi les habitants du *territoire de Lille*, et du forestier Estorède qui vint placer sa résidence à Harlebeck, à *six lieues de Lille*.

Au IXe siècle on le rencontre plus fréquemment (3), et il n'est pas possible d'admettre, avec certains auteurs, que Lille ne doive compter son existence qu'à partir de la dernière partie du XIe siècle.

De cinq ans en cinq ans, les Normands faisaient alors des apparitions

» non erant *lignarii* custodes (quanquam Gaguinus lib. I aliique sic Flandriæ cus-
» todes appellant) sed *principes*. Id enim significat *forster*, *forst heer*, ut etiam
» utimur appellando magnos principes *forst en heer*, *heer en forst* germaniâ linguâ
» quâ tunc adhuc Franci utebantur. Cujus denique obliti alias nomenclaturas
» quærebant ejusdem soni hinc gallicè nomen *forestiers*. »

(1) Le trait de Lydéric est placé par les uns à la date de 620; par les autres à 621, à 640. La mort de Lydéric est inscrite par Meyer et Buzelin à la date de 674, et par Oudegherst à celle de 692.

(2) En 660 et 752.

(3) En 801, 823, 861, 863, 875, 881, 882.

Digitized by Google

sur nos côtes. La valeur de Bauduin Bras-de-Fer les en écarta quelque temps. Comment, en effet, les hordes étrangères n'auraient-elles pas cédé à la valeur de celui qui, au dire des chroniques, assailli sur l'Escaut par le diable en personne, avait vaincu ce redoutable ennemi?..... Néanmoins, en 881 et après avoir ravagé St-Bertin, les dévastateurs s'avancèrent jusqu'à Lille qui était déjà florissante (1). Bauduin mit les barbares en fuite, leur fit des prisonniers dont il exposa les têtes aux crêneaux des murailles de son château du Buc (2).

C'est pour défendre le pays contre les déprédations de ces bandes de pillards que beaucoup de châteaux forts s'élevèrent dans nos environs. Le temps et surtout la guerre en ont renversé le plus grand nombre. Il en reste cependant encore quelques-uns que les amis des vieux souvenirs devraient conserver avec d'autant plus de sollicitude.

Les hommes des champs groupaient leurs habitations autour de ces forteresses : c'est l'origine de plusieurs bourgs.

Les monastères étaient souvent pillés par ces étrangers. Les chroniques du temps retentissent de plaintes à ce sujet. On rapporte à cette époque la construction de plusieurs demeures souterraines que l'on rencontre dans notre province et les lieux environnants. A Villers-Plouich, par exemple, il existe une galerie creusée dans la pierre et composée de plus de quatre-vingts chambres placées le long d'un corridor très-étendu (3); à Bellinghem, on trouve de vastes et profondes excavations divisées en plusieurs allées et dont les voûtes, soutenues par des colonnes, s'étendent sous le village dans diverses directions (4); à Hernies, on vient de découvrir un immense souterrain qui contient huit rues et environ trois cents cellules (5). On pense que la population cherchait à s'y dérober aux cruautés des dévastateurs. Aujourd'hui, ces galeries sont peu habitables à cause des immondices qui en obstruent les abords.

(1) Buzelin, 127. — Vanderhaer, 58.

(2) Il y eut, à Lille, plusieurs châteaux ou citadelles, outre le château du Buc, savoir : le *Castrum* fortifié par Bauduin V; le fort *Dargnel* ou des Reigneaux par Philippe-Auguste; le château de Courtrai par Philippe-le-Bel; le fort St-Sauveur et la Citadelle que Louis XIV disposa pour parler au besoin aux ennemis du dedans aussi bien qu'à ceux du dehors.

(3) *Annuaire du département du Nord*, 1833, p. 104.

(4) *Ibid*, 1834, p. 31.

(5) *Mémorial, histoire et archéologie du département du Pas-de-Calais*, I, 189.

Digitized by Google

Sous le règne de Bauduin II, d'Arnould-le-Grand et de quelques-uns de leurs successeurs, il n'est pas fait mention de Lille.

Sous Bauduin IV il existait, en l'honneur de saint Maurice, une chapelle bâtie sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'église dédiée à ce saint. C'est probablement pour en consacrer la mémoire que la date 1022 est incrustée sur la façade de l'édifice actuel. Toutefois ce millésime est postérieur à l'époque qu'il indique, car les chiffres arabes qui forment l'inscription n'ont été introduits en Europe que deux siècles après. D'ailleurs, comme on le verra bientôt, la ville fut complètement saccagée par le roi de France; rien ne resta debout (en 1212); l'église ou la chapelle St-Maurice eut le sort commun. D'ailleurs encore le style et les détails de l'architecture assignent à notre temple actuel le XVe siècle et le règne de Philippe-le-Bon (1).

Bauduin IV fit commencer, vers 1030, les premières murailles de Lille. Son successeur les acheva; c'est ce qui fait que plusieurs auteurs lui en attribuent exclusivement la construction.

Bauduin V, dit le *bon*, le *pieux*, le *débonnaire*, est aussi nommé *Bauduin de Lille*, à cause de sa bienveillance toute particulière pour notre ville. Fiancé de bonne heure à la fille du roi des Français, il tomba dans quelques écarts dont il vint demander le pardon, à son père, dans une assemblée convoquée à cet effet, à Audenaerde.

Il acheva les murailles commencées par son prédécesseur, y ajouta des tours, fit creuser des fossés et établit deux portes : celle *des Rues* qui devint ensuite la porte St-Pierre, à l'emplacement de l'Hôtel des Archives, et celle *du Castiel* qui se trouvait à l'endroit où est aujourd'hui le moulin Comtesse (2). La ville, dans sa partie close, renfermait le terrain compris dans une ligne qui, partant du moulin du Château, irait jusqu'au Pont-Neuf; de là jusqu'à la rue Marais; de la rue Marais à la rivière, et, suivant le bord de la Deûle, irait rejoindre le point de départ. C'était ce que l'on désigne, dans nos anciens auteurs, par le mot *castrum;* la paroisse St-Étienne, bâtie au pied et aux alentours du château du Buc, était le *forum;* la paroisse Ste-Catherine, quand elle se forma, était le *suburbium castri*.

(1) Voyez notre *Notice sur l'église St-Maurice* dans le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. Ier.

(2) C'est à tort qu'on a signalé quatre portes. A cette époque Lille était renfermée dans le Castrum. La porte de Weppes n'existait pas encore.

Digitized by Google

Le château ou la citadelle du Buc qui était la résidence des Châtelains de Lille, dont un compatriote a écrit l'histoire (1), reçut alors une illustration nouvelle.

Godefroy, duc de Lorraine, était en guerre avec l'empereur Henri III. Bauduin crut devoir prêter main-forte à Godefroy, son parent. La Flandre ne tarda pas à en porter la peine. La famine qui suivait toujours les armées y exerça de cruels ravages. On vit les hommes exhumer les morts pour s'en faire une horrible nourriture. L'empereur, qui s'était jeté sur notre province, y mit tout à feu et à sang. Il s'empara de Lille, massacra un grand nombre d'habitants pour leur faire expier le tort d'être les sujets d'un homme qui lui avait déplu (2).

Lambert, comte de Lens, que son ardeur avait emporté hors des remparts, fut blessé au pied du château du Buc; mais cette forteresse servit de boulevard à Bauduin et à sa noblesse, jusqu'à ce qu'un synode tenu à Cologne (1057) eut enfin négocié la paix par l'influence du pape Victor et du roi de France.

Il se passa alors, dans ce même château, une scène d'un autre genre dont la bizarrerie est remarquable et que nous consignons, d'ailleurs, parce qu'elle appartient au terroir (3).

Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, avait conçu une passion violente pour l'aînée des filles du comte de Flandre, nommée Mathilde. Il la fit demander en mariage à son père. Mathilde eut l'imprudence de répondre devant l'envoyé du Duc qu'elle ne voulait pas d'un bâtard pour mari. Outré de colère en apprenant le propos sorti de la bouche de celle qu'il aimait, Guillaume monte à cheval, court jusqu'au château de Lille, suivi de quelques serviteurs, et pénètre seul, à l'improviste, dans l'appartement où se tient la comtesse avec ses filles. Saisir la jeune Mathilde par les tresses de sa longue chevelure, la traîner à travers la salle, la fouler sous ses pieds est, pour lui, l'affaire d'un moment. Puis, il sort, remonte sur son palefroi et regagne la Normandie. Une guerre à mort semblait inévitable entre le comte de

(1) Floris VANDERHAER.

(2) PANCKOUCKE, pages 34 et 38, semble dire que Lille ait été prise alors deux fois consécutives, d'abord en 1047, puis en 1053. — Voyez *Montlinot*, p. 49.

(3) Voyez *Histoire des villes de France*, t. III, p. 201, art. *Lille*, par M. Ed. LE GLAY, et *Histoire des Comtes de Flandre*, I, 156, par le même.

Digitized by Google

Flandre et le brutal Normand ; il n'en fut rien, cependant ; et, chose étrange, ce fut Mathilde elle-même qui appaisa son père. Par un de ces caprices qui sembleraient impossibles, elle s'était éprise du duc au moment où elle était l'objet de ses brutales violences. Elle le lui fit connaître et le mariage fut célébré. Savez-vous, disait la Duchesse, pour justifier sa singulière préférence, que celui-là est un fier baron qui ose venir battre une fille jusques dans la maison de son père ! Et, en effet, le fier baron plaça sur la tête de Mathilde la couronne de reine et lui donna Londres et les vieux palais saxons en échange du manoir de la Deûle (1) !

Dans l'enceinte qu'avait fortifiée Bauduin, et au lieu où se voit aujourd'hui le Palais-de-Justice, existaient plusieurs sources d'eau vive dont on avait tiré parti du temps des Romains pour en faire des bains publics, appelés *thermes*, ou bien qu'on avait utilisées pour un temple. Un bâtiment, de dimensions assez restreintes et dont on trouve la description dans le tome V de la *Revue du Nord*, par M. Brun-Lavainne, avait été construit à proximité. Ces sources, comblées au XIe siècle, ont jailli de nouveau lors des travaux qui les ont mises à découvert en 1833. Bauduin releva le terrain par des remblais, au sein desquels disparut l'édifice en question, et sur ce sol, nivelé et aplani, il se bâtit un palais qu'on nomma *la Salle* et où s'installa le siége de la cour féodale de la Flandre. Il y jeta aussi les fondements d'une magnifique collégiale, en l'honneur de saint Pierre. Onze ans après, en 1066, il en fit la consécration en présence de Philippe Ier, roi des Français, et alors son pupille, des évêques d'Amiens, de Thérouanne et de beaucoup de personnages éminents du clergé et de la noblesse. Pour ajouter à l'éclat et à la sainteté de la cérémonie, les monastères des environs y apportèrent leurs plus précieuses reliques. L'enceinte de la ville ne pouvant contenir la foule des seigneurs accourus à la solennité, on fut obligé de leur dresser des tentes au-dehors.

Cet acte mémorable fut consacré par une charte souvent citée et

(1) D'après Richer (chap. V, p. 159) c'est en 1047 que Guillaume épousa Mathilde. — Suivant le même auteur c'est le 2 Novembre 1083 qu'elle mourut (*Ibid*, p. 195). — Son épitaphe existe encore aujourd'hui dans le chœur de l'Abbaye-aux-Dames. — On sait que Mathilde eut quatre filles et trois fils : le deuxième fils, Guillaume-le-Roux, fut roi d'Angleterre ; le troisième, Henri, lui succéda ; la quatrième fille fut mère d'Estienne, qui monta aussi sur le trône d'Angleterre.

Digitized by Google

qui est, en effet, un titre important, non-seulement pour notre ville, mais pour l'histoire générale de la Flandre. Le prince enrichit le chapitre de plusieurs bénéfices, entre autres le revenu de l'église de Wazemmes.

La collégiale St-Pierre a acquis une certaine célébrité ; elle fut l'ornement de la ville jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Elle avait donc traversé sept à huit cents ans, pour tomber enfin sous le marteau des démolisseurs et disparaître pour toujours avec tous les chefs-d'œuvre de l'art qu'y avait successivement ajoutés la piété des princes et des fidèles ! La rue de la Deûle traverse diagonalement l'emplacement de la vaste et belle église qui y fut élevée au-dessus de l'édifice romain dont nous avons parlé ; l'extrémité de cette même rue, la plus voisine de la rue d'Angleterre, est précisément au-dessus de l'angle nord de cette antique construction. L'élévation du sol de la place du Concert qui donne une pente assez rapide à la nouvelle rue, n'est donc pas un accident naturel de terrain, c'est l'effet des remblais amassés par ordre de Bauduin V et qui ont enseveli les restes des édifices antérieurs (1).

Adèle de France, épouse de Bauduin, fit élever à Messine un superbe monastère (2) ; Saswalon, le premier des Châtelains de Lille, avait érigé, en 1039, la célèbre abbaye de Phalempin (3) : respectables monuments qui ont aussi disparu.

On sait que la *motte du Châtelain*, au sommet de laquelle se trouvait le château du Buc, formait, avec quelques portions du territoire environnant, un fief dépendant de la cour de Phalempin. Ainsi, soit qu'on accepte la tradition qui place sur la colline lilloise un fort élevé par les Romains, soit qu'on se place à cinq ou six siècles de là pour en faire la demeure du premier Forestier, soit qu'on recule encore jusqu'à

(1) Avis aux promeneurs.

(2) Les archives de cette abbaye donnent pour l'événement qui a motivé la procession de Messine, trois dates différentes : l'une le 14 septembre 1064 ; l'autre 1074 ; la troisième 1084.

(3) VANDERHAER, page 153, nous apprend que Saswalon en fondant l'abbaye de Phalempin, était : ... *succensus cœlesti amore et territus peccatorum suorum immensitate....* On cite, comme ayant précédé Saswalon, un certain *Phalampus* qui aurait donné son nom à Phalempin ; d'autres considèrent le mot comme une corruption du nom latin *fanum pini*, tiré d'un temple païen où se trouvait un *pin* consacré aux idoles.

Digitized by Google

l'époque historique de nos Châtelains et qu'on diminue ainsi de moitié la série des dix-neuf siècles que l'amour de l'illustration locale aimerait à lui voir assurés, ne lui reste-t-il pas une antiquité fort respectable et un droit certain à notre vénération? Et pour emprunter aux légistes un terme qui leur appartient, n'y a-t-il pas, pour lui, *possession d'état,* et peut-on être admis à la lui disputer au tribunal de l'opinion?

Outre le palais de la Salle, à Lille, résidence favorite du prince, il avait, près de St-Omer, un château nommé de *Rihoult* qu'il ne faut pas confondre avec le palais de *Rihour,* à Lille. Ce dernier n'existait pas alors et ne fut bâti que quatre siècles après.

Bauduin de Lille fut vaillant, pieux, bon administrateur. On avait de sa sagesse une si haute opinion qu'on le nomma tuteur du jeune fils de Henri Ier, roi des Français. Il favorisa notre ville qui était déjà assez importante pour avoir un atelier monétaire. Il mourut en 1067, universellement regretté; ses restes mortels furent inhumés à St-Pierre qu'il avait fondé. Nous avons donné, page 139, l'inscription qui s'y trouvait gravée sur une plaque de bronze.

Après Bauduin V régnèrent Bauduin VI, dit de Mons, et Arnould III.

D'après les traités jurés, ce dernier prince devait, à la mort de son père, gouverner sous la régence de Robert, son oncle. Bauduin, frère d'Arnould, devait avoir le Hainaut sous la tutelle de Richilde, sa mère (1).

Cette princesse, ambitieuse et cruelle, voulut régner aussi sur la Flandre; et, pour y parvenir, elle eut recours aux armes. D'abord, elle repoussa Robert jusques dans la Hollande. Fière de ces succès et forte de la protection du roi de France, protection achetée, dit-on, 4000 livres d'or, elle ne mit plus de bornes à ses penchants dominateurs. Elle épousa un anglais nommé Osbern qu'elle voulut donner pour Comte aux Flamands. Les Sires de Mailly et de Coucy, en qui elle avait une aveugle confiance, vexèrent ses sujets et excitèrent contre elle un mécontentement général.

Plusieurs hommes de bien, députés de la ville d'Ypres, s'étaient, sur son invitation, rendus à Messine pour lui faire des représentations. Elle les fit saisir et décapiter eux et leurs serviteurs, au nombre de

(1) Jacques de Guise; Jacques Meyer; Marchant, etc.

Digitized by Google

soixante, et, après avoir réduit en cendres la ville et le monastère de Messine, elle se retira à Lille.

Exaspérés d'une telle conduite, Gand et Bruges nomment une nouvelle députation qui accepte la dangereuse mission de demander à cette *tyranne* (1) de renoncer à ses injustes prétentions sur la Flandre et à les laisser en repos. Douai, Bergues, Calais et la Flandre flamengante étaient pour Robert; mais Lille et sa châtellenie, Audenaerde, le Cambresis, le quartier de Tournai, l'Artois et le Hainaut avaient embrassé le parti de Richilde. Aussi, loin de se rendre aux vœux des Flamands, elle se disposa à perdre les nouveaux ambassadeurs et toute leur suite. Elle voulait qu'on les arrêtât et que, sans autre forme de procès, on les pendît tous, par douzaine, aux fenêtres de leurs hôtelleries.

Gerard-du-Buc, Châtelain de Lille, ayant eu connaissance de ce projet, en informa secrètement les villes menacées, les engageant à adjoindre à chaque député trois ou quatre hommes bien armés et recommandant aux envoyés de n'entrer en ville que vers midi, après qu'il serait venu leur parler. Il s'aboucha également avec Robert-le-Frison. Dans une entrevue qui eut lieu à Ypres, il fut convenu que ce prince se tiendrait dans les bois de Marquette, avec six mille hommes de bonnes troupes, et qu'il attendrait là le signal convenu.

Tout étant ainsi préparé à l'insçu de Richilde et de ses conseillers, les députés et leur escorte, formant un groupe de trois cent quarante personnes, entrent à Lille. Le Sire de Mailly qui vint les recevoir leur parla fort rudement, allant jusqu'à leur montrer des cordes avec lesquelles il les aurait, disait-il, pendus aux barreaux de leurs fenêtres. Aussitôt, dans toute la ville, le cor se fait entendre, les Flamands font main-basse sur le ministre de Richilde. Gerard leur ouvre les portes du château du Buc. Robert accourt pour leur prêter main-forte.

Richilde, instruite de ce qui s'était passé, avait envoyé ses soldats pour investir le château; mais ils trouvèrent à qui parler. Honteusement défaits, ils durent prendre la fuite. Richilde n'attendit pas qu'on vînt la chercher; elle partit précipitamment pour Amiens. Là, elle invoqua le secours du roi de France qui ne tarda pas à arriver.

Après avoir laissé garnison à Lille, Robert porta le gros de ses forces vers Cassel, où il reçut la soumission de toute la Flandre. Arras, Douai,

(1) Oudegherst.

Digitized by Google

Tournai, St-Omer, Boulogne, Ardres, St-Pol et Béthune restèrent du parti de Richilde. Il faut remarquer aussi que la noblesse de notre châtellenie, tout en se rangeant du côté de Robert, entendait n'agir que pour Arnould, légitime successeur de Bauduin.

Le roi de France et son armée se dirigèrent aussi vers Cassel; et ce fut dans la plaine qui s'étend au pied du mont que se décida l'événement de la guerre. Battu à Cassel et à Bavinchove, Arnould périt en combattant vaillamment et après avoir eu deux chevaux tués sous lui. Par une rencontre unique, peut-être, tandis que ce prince était frappé à mort, les deux compétiteurs qui se disputaient ses dépouilles étaient faits prisonniers par les corps d'armée opposés : Richilde par les troupes de Robert, et Robert par celles de Richilde. Le sire de Coucy et le prétendu comte Osbern furent trouvés parmi les morts. Le roi de France s'enfuit à Montreuil; les Flamands, restés maîtres du champ de bataille, avaient tué plus de vingt mille hommes aux alliés.

Ainsi se termina le premier acte de cette lutte mémorable dont le prologue avait commencé au château du Buc (1).

(1) Qu'il nous soit permis d'exprimer ici un vœu :

Dans une ville comme la nôtre, où l'on aime l'histoire, où l'on voue un culte particulier aux souvenirs qui intéressent la localité, pourrait-on laisser s'obscurcir et se perdre tout-à-fait le théâtre des faits que nous venons de rappeler? L'île du Buc, n'eût-elle pas porté une forteresse romaine et ne remontât-elle pas ainsi au premier âge du Christianisme; cette colline, couronnée jadis des tourelles de nos châtelains, ces dignitaires si fidèles, si braves, dont les trois familles portent de si glorieux noms, dont Henri IV et ses successeurs n'ont pas dédaigné le titre; ce monticule, dont l'illustration compte plus de huit siècles bien authentiques, ne mérite-t-il pas qu'on le distingue du reste du territoire de la ville? — En 1841 on agitait, au sein du Conseil municipal, la question d'y tracer une rue; ne pourrait-on pas reprendre, en la modifiant, cette idée que nous croyons très-utile? — Ne serait-ce pas sur ce terrain, véritable centre de la ville, son berceau historique ou traditionnel, le seul point vraiment pittoresque de son enceinte, que devrait être placée la Maison-Commune, l'Hôtel-de-Ville; se tenir les assemblées des élus de la cité, ces réunions où la force de la pensée, la sagesse du vouloir remplacent désormais, dans notre époque de civilisation et de progrès, la force des armes et la valeur guerroyante des hommes d'autrefois?

Mais si ce choix n'est plus possible; si les édifices élevés sur l'emplacement de l'ancien palais des Ducs de Bourgogne ont déterminé la résidence du Conseil municipal, ne peut-on pas donner à notre terrain historique une destination qui concilie tous les goûts et toutes les exigences, qui conserve pour nos descendants

Digitized by Google

La bataille de Cassel fut suivie de négociations où l'on échangea les chefs prisonniers. Rendue à la liberté, Richilde se retira en France; Robert, bien accueilli des Flamands, devint leur chef. Ce ne fut pas sans contestation et sans combat qu'il s'assura le pouvoir. Mais la force des armes ayant démontré à Richilde qu'elle devait céder, elle fit relever Messine, autrefois victime de ses fureurs, en reconstruisit le monastère et s'y renferma pour y terminer ses jours dans les exercices de la plus austère pénitence.

Robert eut alors affaire à Bauduin, second fils de Richilde et héritier du Hainaut. Ce ne fut qu'après quinze ans de troubles et de guerres que le pays se vit enfin tranquille et que le prétendant Robert resta paisible possesseur du Comté.

Délivré de ses ennemis extérieurs et assuré du pouvoir, Robert songea à punir les seigneurs qui avaient pris parti contre lui. Arnould, évêque de Soissons, vint à Lille avec une lettre du Pape qui demandait la grâce de plusieurs d'entr'eux (1). Introduit seul en présence du vainqueur irrité, le prélat lui lisait les brefs pontificaux, lorsque les

de précieux souvenirs historiques, ouvre une voie de communication éminemment utile et dote la cité d'un établissement qu'elle n'a pas encore?

L'île du Buc devenue propriété communale, la colline du châtelain reprenant son nom historique, cet îlot convenablement isolé et déblayé des constructions parasites ou ignobles qui l'écrasent, ne pourrait-il pas voir se dessiner une large et belle voie de passage pour lier la rue de la Monnaie à la rue des Prêtres et à la Grand'Place par une ligne plus courte empêchant l'encombrement qui a souvent lieu dans la rue des Chats-Bossus? — Ne pourrait-il pas porter un *hôtel des milices lilloises* de toute arme avec les annexes indispensables? Un jardin botanique, une promenade publique dont on ferait une sorte de galerie historique où des inscriptions, convenablement placées et rédigées par des hommes spéciaux, rappelleraient aux visiteurs les traits que nous a transmis l'histoire, non-seulement sur cette portion de la ville, mais sur la ville elle-même tout entière? — Un obélisque, une tourelle placée au sommet, couronnerait cette restauration, à laquelle tous les Lillois applaudiraient, nous en avons la conviction.

Ce n'est pas ici le lieu de donner le plan ou le devis d'une telle entreprise; mais persuadés que nous sommes que ce n'est pas là une simple utopie; que ce projet est patriotique, honorable à la cité; qu'il a son côté utile; que le quartier du Buc deviendrait rapidement le plus beau de la ville, le plus cher à nos compatriotes, nous déposons ici cette idée. Nous serons heureux d'apprendre que, reprise, améliorée, elle soit un jour mise à exécution.

(1) PANCKOUCKE, 57.

Digitized by Google

coupables se précipitant aux pieds du prince, lui embrassant les genoux en signe d'obéissance et de vassalité, et demandant aussi l'oubli du passé, Robert céda et les reçut en grâce. C'est ainsi que l'épiscopat usait de l'ascendant qu'il avait sur les esprits.

Après cette honorable négociation l'évêque visita les principales villes du pays wallon (1).

Comme Robert s'était associé son fils, qui portait le même nom que lui, les historiens ont attribué à l'un de ces personnages des faits qui concernent l'autre dans le gouvernement de la Flandre. C'est ainsi que les uns appliquent au père et d'autres au fils une lettre que le Souverain-Pontife écrivit à *Robert de Flandre*, et où il lui recommande de ne pas souffrir la simonie alors très-fréquente (2). Il parle dans le même sens à Adèle, mère de Robert. Il fut décidé que tout prêtre libertin serait chassé du sanctuaire, comme indigne d'approcher des choses saintes. Inghelram, chanoine de St-Pierre, à Lille, choisi par le Pape pour coadjuteur de Robert, réprima les désordres qui régnaient alors parmi les clercs, et il n'en est plus guère fait mention depuis.

Robert II succéda à son père en 1093. Il fut surnommé *de Jérusalem*, à cause de ses exploits dans la première croisade. Il se signala aux siéges de Nicée, d'Antioche, d'Artésie et surtout de la ville sainte. Il y reçut le nom de *Fils-de-Saint-Georges*. Nos archives possèdent un grand nombre de titres qui ont rapport à ce prince et qui sont des témoignages de son infatigable activité.

Au moment où notre comte se disposait à partir pour la guerre sainte, l'empereur Henri lui demanda à rentrer en possession du comté d'Alost et des îles de la Zélande (3). C'était bien un sujet de guerre, mais les troupes de l'empereur s'étant débandées pour aller se ranger sous les étendards de divers princes croisés, il fallut l'ajourner. A son retour, Robert reprit les choses au point où elles étaient à son départ : il assiégea d'abord Cambrai ; Henri III accourut pour la défendre, et les troupes des deux nations *foulèrent* tout le pays ; cependant, en 1103, un armistice fut conclu.

Trois ans ne s'étaient pas écoulés que les troubles recommençaient ;

(1) M. Edw. Le Glay : *Histoire des Comtes de Flandre*, I, 213.
(2) Warnkœnig, I.
(3) Oudegherst, édit. *Lesbroussart*, I, 334.

Digitized by Google

Henri et ses alliés assiégeaient Douai. Pendant quatre années consécutives la châtellenie de Lille fut mise à contribution, pillée, saccagée par les Hennuyers (1) et autres partisans qui infestaient les campagnes. Il n'y avait plus de sécurité pour personne. Les chanoines de Phalempin, les religieux des diverses communautés désertaient les abbayes et les presbytères; les terres éloignées des châteaux restèrent sans habitants.

A tant de calamités, les éléments ajoutèrent leur influence désastreuse. En 1088, la Flandre fut ravagée par des ouragans impétueux, des tremblements de terre, des inondations dont nous avons déjà indiqué les traces sur le sol de toute la province. En 1093 la pluie ne cessa de tomber depuis le mois d'Août jusqu'au mois d'Avril. Selon la croyance alors commune, le Ciel ne pouvait envoyer de tels fléaux sans en donner avis par quelque signe éclatant. Aussi avait-on vu *un dragon volant dans les airs et vomissant des flammes* (2).

A leur retour de la Terre-Sainte plusieurs des seigneurs se trouvant privés de leurs anciennes ressources, devaient s'en créer de nouvelles. Ils se mirent donc à établir des droits de péages, des impôts de diverses natures; quelquefois même on en voit qui se livrent au vilain métier de dévaliser les voyageurs.

Jusqu'ici, Lille n'avait encore payé au Comte aucune espèce d'impôt régulier, ni de ces contributions qu'on a appelées ensuite des *aides*. La nécessité va bientôt entraîner les princes à les demander, d'abord à titre gratuit et comme pure libéralité; puis, ensuite, à les exiger avec une rigueur qui devint funeste à tout le monde.

Robert est le dernier qui ait pris le titre de *Marquis de Flandre;* il y joignait celui de *Prince de Flandre, après Dieu.*

Sous son règne trois chanoines de notre collégiale, hommes éminents en sagesse, donnèrent un bel exemple de leur mutuelle affection.

Les diocèses d'Arras et de Cambrai étaient alors sous la juridiction du même évêque. Gerard, qui occupait le siége de Cambrai, étant venu à mourir, les Artésiens demandèrent un évêque particulier. A l'assemblée qui devait élire le nouveau prélat, notre collégiale députa Jean-

(1) *Hennuyers*, habitants du Hainaut.

(2) Legroux : *Histoire de la Flandre wallonne*, an 1093, manuscrit de la Bibliothèque de Lille.

Digitized by Google

de-Comines, Clarembaut et Lambert, dit de Guines; ce dernier obtint la majorité des suffrages, mais le Souverain-Pontife put seul le décider à accepter une charge dont sa modestie lui exagérait le poids. Le nouvel évêque, sacré à Rome le 12 mars 1094, revint à Lille, et choisit, pour ses archidiacres, ses deux co-députés, dont l'un fut ensuite appelé au siége de Thérouanne (1).

Bauduin-à-la-Hache, fils de Robert II, dut son surnom à la sévère justice qu'il exerça contre ceux qui opprimaient le peuple. On dit qu'un chevalier ayant dépouillé une pauvre femme, il le fit jeter tout armé dans une chaudière d'eau bouillante. Il fit pendre à une poutre de sa grande salle plusieurs seigneurs qui avaient pillé des marchands.

Il avait saisi, près d'Aix-la-Chapelle, des biens appartenant au chapitre de St-Pierre, à Lille, et qui avaient été légués aux chanoines par Bauduin-le-Pieux. Jean, évêque des Morins, accompagné de Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, vint à Lille pour faire de justes remontrances à Bauduin, qui restitua aussitôt les biens en question.

Comme son prédécesseur, il fut blessé en combattant pour le roi de France. Il se hâta de faire reconnaître, pour son successeur, Charles de Danemarck, fils de saint Canut, et mourut le 17 juin 1119, signalé par son énergie et son impartialité.

Avec lui s'éteignit la branche flamande de la descendance masculine de Bauduin Ier.

II. LILLE SOUS CHARLES-LE-BON.

1119-1127.

HARLES de Danemarck, surnommé *le bon*, *le saint*, dut combattre un bâtard de Robert-le-Frison, qui lui disputait le pouvoir.

Une famine cruelle exerçait ses ravages; le Comte s'occupa sans relâche à y parer. Une partie des grands le haïssait à cause de sa piété

(1) BUZELIN. — DE ROSNY, p. 56.

Digitized by Google

et de sa sévère justice. Plusieurs de ceux qui avaient aspiré à la succession de Bauduin fomentaient les mécontentements, et cela leur devenait facile dans un temps où régnait la disette.

Charles faisait fabriquer des pains et en envoyait aux villes les plus nécessiteuses : Ypres en reçut en un jour sept mille huit cents.

Quelques riches particuliers avaient fait des approvisionnements de blé qu'ils soustrayaient à la communauté. Le Comte en dépouilla les accapareurs, le fit vendre à bas prix ou le distribua gratuitement aux indigents.

Cette conduite exaspéra contre lui quelques familles puissantes, à Bruges. Ce grief, joint à plusieurs autres de même nature, fit naître une conjuration. Le Prince fut assassiné dans l'église de St-Donat, au moment où il distribuait ses aumônes (1).

A la nouvelle de ce crime tous les amis de Charles appellent le pays à le venger. Les meurtriers se retirent dans la forteresse de Bruges. De tous les points de la Flandre arrivent des soldats conduits par les châtelains, dont le pouvoir s'était consolidé peu à peu. La comtesse de Hollande, Louis VI, roi de France, se joignent à eux. Les coupables, forcés dans leur asile, sont bientôt pris et successivement condamnés à mort.

Burchard ou Bordsiard, qui avait porté le coup fatal, s'était enfui, et, déguisé en paysan, il errait dans le pays. Reconnu par Bernard et Hugues de Roubaix, ses oncles, à qui il demandait du pain, il fut livré à Roger, châtelain de Lille.

En apprenant cette nouvelle, les habitants s'étaient portés en foule sur la route par laquelle il devait passer. On le vit s'acheminer revêtu d'une méchante tunique, les pieds en sang, le teint pâle, les yeux hagards. Une escorte de trente vassaux de la terre de Roubaix l'accompagnait. Conduit au pied de l'échafaud dressé devant le palais de la Salle, il dit qu'il n'existait pas de supplice assez cruel pour l'expiation de son crime. On l'attacha à la roue; on lui arracha les yeux avec les ongles; après quoi la roue fut hissée sur des pieux hauts de vingt pieds.

(1) Suivant Panckoucke, c'est le 2 Mars 1127; suivant Oudegherst, c'est en 1126. En réalité, c'est le 2 Mars 1125 *avant Pâques*, ou 1126, suivant notre calendrier.

Digitized by Google

Le malheureux resta dans cette horrible situation depuis la neuvième heure du jour jusqu'au lendemain au lever du soleil. Plusieurs fois il demanda de l'eau pour étancher la soif qui le dévorait; les gardes montèrent pour lui en donner. Enfin, par compassion, ils l'achevèrent à coups de flèches.

Dès qu'il eut rendu le dernier soupir on le détacha de la roue, on le suspendit par les pieds en dehors de la porte St-Pierre, où il resta exposé pendant trois jours (1).

Le prévôt de St-Donat fut aussi pendu, après avoir souffert les tortures les plus affreuses, par l'ordre même de Guillaume d'Ypres, qui espérait, en ordonnant ces rigueurs, détourner les soupçons qui planaient sur lui, depuis que le chef du complot, au milieu de son supplice, l'avait hautement accusé. Il ne put éviter, du moins, la peine du bannissement qui fut prononcée contre lui. Plus de cent cinquante seigneurs, convaincus de conspiration, furent décapités. Louis VI, en appuyant cette sévère punition, servait habilement les intérêts de sa politique.

La mort de Charles-le-Bon, dont le meurtrier fut exécuté à Lille, comme nous venons de le dire, a fourni le fond d'une légende très-répandue dans le pays. A la fin du siècle dernier on prononçait encore, dans l'église de Bruges, les anathèmes formulés six siècles auparavant contre l'assassin du Prince. Charles fut regardé comme un martyr et son corps fut précieusement conservé dans un reliquaire (2).

Après le tragique événement qui enlevait ce prince à ses sujets, la Flandre retomba dans l'anarchie dont il avait voulu la faire sortir. La présence des troupes rassemblées pour punir les coupables amena dans le pays une foule de gens sans aveu et qui comptaient sur l'impunité. La licence, un instant contenue, déborda de nouveau; tous les malheurs qui accompagnent l'absence d'un chef fondirent sur nos provinces. La rivalité des prétendants à l'héritage de Charles ne fut pas une des moindres causes du désordre.

Ces prétendants étaient Guillaume d'Ypres, Arnould le Danois,

(1) Voyez Suger *(Vit. Lud.)*, cité dans l'*Atlas de Lille* de M. Brun-Lavainne, p. 15, et la note de M. Lebon, d'après une chronique du XIIIe siècle.

(2) Warnkœnig : *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 178.

Digitized by Google

Bauduin du Hainaut, Henri d'Angleterre, Guillaume de Normandie et Thierry d'Alsace, qui, d'après le droit féodal, était le seigneur et l'héritier naturel de la terre de Flandre.

III. LILLE SOUS GUILLAUME-LE-NORMAND.

1127-1128.

THIERRY avait pour lui le droit alors en vigueur; mais Louis-le-Gros, roi de France, avait intérêt à ce que ce titre fût méconnu. Il le fit considérer comme douteux et appela, pour juger la question, les vassaux et feudataires de la Flandre, et les hommes des villes principales. L'assemblée eut lieu à Arras; on s'y prononça pour Guillaume de Normandie.

Les Lillois avaient embrassé son parti. Louis VI, accompagné d'une nombreuse et brillante escorte et de forces imposantes, leur amena son protégé (1). Les autres villes de la Flandre le reconnurent successivement.

Aidé des Français, il assiégea, dans sa propre ville, Guillaume d'Ypres, qui dut fuir, laissant le vainqueur et l'incendie étendre leurs ravages. Le Normand s'empara de son rival, le tint quelque temps enfermé au château de Lille, d'où il fut assez heureux de pouvoir s'évader.

Une fois sa puissance établie, Guillaume de Normandie oublia bien vîte ceux qui la lui avaient assurée. Il se montra hostile au clergé et favorisa la résistance des sujets de St-Pierre qui refusaient de payer aux chanoines les redevances échues. D'ailleurs, il ne traitait guère mieux le peuple et soulevait partout des murmures. Un jour, pendant la foire de Lille, il voulut saisir et faire pendre un serf qui lui déplaisait; les Lillois s'y opposèrent, coururent aux armes, se portèrent au logis du Comte et le chassèrent, lui et ses gens, jusqu'au-delà du faubourg, en blessèrent plusieurs, les repoussèrent dans les marais, etc.

Pour châtier cette révolte, le Comte réunit ses troupes et revint vers Lille qu'il assiégea. Après s'en être rendu maître, il imposa la

(1) PANCKOUCKE, p. 94, dit : que le roi fit le siége de Lille; c'est une erreur. L'ancien *Guide de l'étranger à Lille*, p. 6, donne à cette entrée la date de 1128; en réalité, c'est 1127.

Digitized by Google

ville rebelle à quatorze cents marcs d'argent, somme équivalente à soixante-dix mille francs de nos jours.

Le succès augmentant son audace et l'entraînant à mille excès intolérables, plusieurs des bonnes villes de Flandre lui adressèrent des remontrances, lui représentèrent combien étaient criantes les violences et rapines qu'il avait commises à Lille. Bruges se joignit aux mécontents et Thierry d'Alsace fut proclamé comte. Les Lillois suivirent ce mouvement; et un jour que Guillaume-le-Normand voulait rentrer dans leur « ville, ils luy fermèrent leurs portes à son nez, disants qu'ils n'enten- » doyent estre régis ny gouvernez de la façon dont il les avoit com- » mencé traicter (1). »

Cette révolte populaire est la seule que nous présente l'histoire de notre ville. Dans toute circonstance nous la verrons calme, prudente et se placer dans une sphère plus élevée que les passions où les mouvements tumultueux prennent leur source.

Cette initiative entraîna une guerre civile. La province fut mise en interdit pour avoir ainsi dépossédé Guillaume (2). Celui-ci réclama l'appui du roi de France, qui convoqua, à Arras, le clergé et la noblesse du comté, pour délibérer auquel des deux compétiteurs il fallait porter secours ou faire opposition. L'assemblée se prononça contre Thierry.

Celui-ci était entré dans Lille avec de bonnes troupes et on l'y avait bien accueilli. Il ne crut donc pas devoir obtempérer à la citation que lui adressa l'évêque d'Arras. Sur ce refus, une sentence d'excommunication fut lancée contre lui et tous ceux qui lui donnaient secours, aide ou protection. On leur y interdisait l'eau et le feu avec toutes les imprécations usitées en pareille cérémonie (3).

Le roi et son protégé ne tardèrent pas à venir assiéger Thierry dans Lille, et pour l'y forcer ils avaient réuni tout ce que l'art militaire de cette époque possédait d'engins et de machines de guerre. Les galeries couvertes, les béliers s'approchaient des remparts pour y faire des brèches; mais l'art des ingénieurs y avait pourvu : les murailles, épaisses de plusieurs mètres, pouvaient braver long-temps le choc des poutres suspendues qu'on balançait contre elles. Dans les parties plus

(1) Oudegherst, I, 389.

(2) Panckoucke, 96.

(3) *Les Sept Siéges de Lille*, par M. Brun-Lavainne, p. 16 et 17.

Digitized by Google

faibles la vigilance y suppléait. A peine un mur était-il écroulé qu'un nouveau mur s'élevait par-derrière. Les échelles que les assaillants plantaient contre les murs étaient à l'instant renversées, enlevées, broyées, et les soldats écrasés par d'énormes pierres, etc.

Après bien des attaques, toujours vaillamment repoussées, Louis voulut tenter d'autres voies. Il essaya de corrompre les Lillois, fit faire de brillantes propositions à quelques habitants, s'engageant à traiter le peuple avec douceur et à oublier les offenses ; tout fut inutile. Le Roi dut prendre le parti de lever le siége (1).

Échappé à ce danger, Thierry sortit de Lille et livra bataille à son adversaire, près d'Axel. L'issue du combat ne lui fut pas favorable, et Guillaume, le poursuivant à son tour, le força de se renfermer dans Alost, où il l'assiégea encore une fois. Toutefois le Normand, grièvement blessé à l'épaule, mourut bientôt, laissant à Thierry le pouvoir contesté.

IV. LILLE SOUS THIERRY D'ALSACE.

1128-1168.

THIERRY d'Alsace régna quarante ans. Ce fut pour la Flandre une époque de gloire et de bonheur pendant laquelle l'industrie fit de paisibles conquêtes, la liberté s'étendit progressivement, le commerce se développa en prenant de la solidité.

Mais comme, ici-bas, l'abus est à côté de la jouissance, nous trouvons déjà, sous ce Prince, des exemples de ces soulèvements populaires si fréquents dans la Flandre (2). Le peuple flamand, à mesure qu'il se constituait, semblait avoir besoin de s'ébattre, comme ces adolescents qui, sentant la vie et la force circuler dans leurs veines, ont besoin de mouvement et d'agitation pour en favoriser le développement. C'est une chose étrange pour nous que la prospérité des communes au milieu de la mêlée perpétuelle qui se faisait sur les places publiques, où les turbulentes corporations de métiers se montraient infatigables à la guerre et au travail.

Les expéditions religieuses donnèrent carrière à leur ardeur. L'his-

(1) *Les Sept Siéges de Lille*, par M. BRUN-LAVAINNE.

(2) Furnes, en 1144; Gand, en 1164.

Digitized by Google

toire des Croisades rend souvent hommage à la valeur des Flamands. Notre comte fit quatre fois le voyage de la Terre-Sainte ; notre châtelain l'accompagna dans ces périlleuses expéditions.

Sous son règne notre ville reçut la visite de deux saints et célèbres personnages.

L'un est saint Bernard (1138). Thierry et Isabelle, sa femme, le reçurent avec tous les honneurs dus à un homme si éminent par ses vertus et son savoir. Ce fut lui qui inaugura l'église de Loos, où il prêcha.

Thierry avait érigé dans ce village une abbaye qui devint célèbre (1) et subsista jusqu'à la Révolution. On y a fait, depuis, une maison centrale de détention.

Le second est saint Thomas de Cantorbéry (1165). Pour se soustraire aux persécutions d'Henri II, roi d'Angleterre, il vint sur le continent et se rendit, d'abord, à l'abbaye de Clairmarais ; de là, il se dirigea vers Lille, où, comme nous l'avons dit (pages 93 et 129), il habita quelque temps une maison aujourd'hui la propriété de M. Delespaul, député. Dans plusieurs villages des environs, on conserve précieusement divers ustensiles qui furent à son usage.

Thierry habita souvent le palais de Rihoult, demeure favorite de Bauduin V. Retiré enfin dans un cloître, il y mourut d'une ophthalmie qu'il avait rapportée de l'Orient.

V. LILLE SOUS PHILIPPE D'ALSACE.

1168-1191.

ssocié au gouvernement dès l'année 1157, Philippe, fils de Thierry, dirigea seul les affaires de 1168 à 1191. Il marcha sur les traces de son père, assura le régime municipal, fit fleurir la justice et le commerce. Il mérita le titre de premier législateur

(1) Les uns annotent la fondation de cette abbaye à la date de 1144 ; d'autres, à celle de 1146. Ces différences sont très-fréquentes dans les auteurs que nous avons compulsés. On peut en partie expliquer cela. Il est facile de voir que, sans erreur, on puisse donner des dates diverses à la pose de la première pierre d'un monument, à l'achèvement de l'une des parties les plus considérables, à la consécration de la totalité. D'autres sont des erreurs évidentes dans la transcription des chiffres. Par exemple : la fondation du prieuré de l'Abbiette est indiquée en 1137, par Panckoucke ; en 1276, par Montlinot ; en 1279, par l'ancien *Guide des étrangers à Lille*.

Digitized by Google

de la Flandre. Il est aussi le premier de nos princes qui ait substitué sur les monnaies son nom à celui du roi de France; le premier encore il donna l'exemple d'y employer la langue vulgaire.

Il eut à Valenciennes une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, dont il obtint, pour les Flamands, divers priviléges, entr'autres la libre navigation du Rhin. Lille et Douai, dont les manufactures étaient alors en grande renommée, tirèrent grand profit de cette bienveillance et fournirent, pendant long-temps, leurs tissus aux sujets de l'empereur. C'est ainsi que se réparèrent une partie des maux que nous avait apportés l'Allemagne.

Notre comte fut vaillant et magnifique; il fit deux fois le voyage de la Palestine, combattit corps à corps, sur le mont Sinaï, le roi des Albanais, le tua et rapporta son armure comme un glorieux trophée. Louis VII, roi de France, le nomma tuteur du jeune Philippe-Auguste et le chargea de la régence du royaume. Il s'acquitta de cet emploi avec loyauté et sagesse, mais au grand déplaisir de la reine et des seigneurs de la cour de France.

Il mourut de la peste après avoir assisté au siége de St-Jean-d'Acre.

Le souvenir de ce grand prince est resté, parmi nos populations, entouré d'une auréole de gloire et de respect. Son nom reparaît toutes les fois qu'il est question de rappeler l'éclat, la puissance, le bonheur de la Flandre. Depuis huit siècles, les Lillois reconnaissants l'ont toujours introduit dans leurs fêtes publiques, et, en 1825 encore, lorsque l'administration municipale voulut faire revivre les choses d'autrefois, son buste figurait au cortége d'honneur avec celui de Bauduin V et des autres personnages historiques qui y étaient représentés.

VI. LILLE SOUS BAUDUIN VIII ET MARGUERITE D'ALSACE.

1191-1194.

PHILIPPE d'Alsace était mort sans héritier mâle. Plusieurs prétendants se disputèrent son héritage. L'archevêque de Reims, les abbés d'Anchin et de Cambrai, au jugement de qui l'affaire fut remise, adjugèrent la Flandre à Marguerite, fille du

Digitized by Google

défunt, et à Bauduin, son époux. A titre de douaire, ils allouèrent à Mathilde, veuve du Comte, toute la partie wallonne : Lille, Cysoing, Douai, y ajoutant Cassel, Bergues et la plus grande partie de la Flandre maritime. Une assemblée des principaux personnages du comté eut lieu à Lille, pour promettre foi et hommage à Marguerite d'Alsace (1).

C'est là tout ce qui est dit de notre ville sous ce règne d'ailleurs peu remarquable.

L'institution municipale, établie par la coutume, existait à cette époque, mais sans titre écrit qui en fixât l'origine. Il paraît que, vers 1194, on en modifia l'organisation (2).

VII. LILLE SOUS BAUDUIN IX.

1194-1206.

AUDUIN IX, qu'attendaient à la fois une si haute destinée et une mort si cruelle, s'obligea envers Philippe-Auguste à lui céder les principales villes de l'Artois. Cette cession fut, pendant bien des années, un brandon de discorde. Suivant un usage qui prenait force de loi, notre comte fournit des cautions au Roi, s'engageant, s'il manquait à sa parole, d'être mis au ban de l'Église.

Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion avaient tous deux intérêt à se faire du comte de Flandre un allié fidèle. La Flandre n'était pas également attirée vers ces deux alliances. Les relations des Flamands avec l'Angleterre, d'où ils tiraient toutes leurs laines, imposaient à Bauduin une obligation qu'il ne pouvait méconnaître. Il fit donc traité avec Richard et proclama nulle la cession faite à Philippe des parties artésiennes du comté de Flandre. Il commença par occuper mili-

(1) Voyez MEYER, DE GUISE, PANCKOUCKE.

(2) Un passage de Piétin, moine de Phalempin, laisse à penser qu'*il se fit quelque chose* dans la constitution de l'échevinage; il est difficile de juger ce que c'est : du moins n'est-ce pas *l'abrogation du Mayeur,* car ce titre et cette dignité n'ont cessé qu'avec l'ancien ordre de choses, en 1789.

Digitized by Google

tairement Douai, Péronne, Roye, Bapaume, et mit le siége devant Arras.

Philippe ne tarda pas à venir au secours de cette ville. Bauduin feignit de se retirer devant lui et eut l'adresse de l'attirer dans des marais aux environs de Bailleul. Dès que le Roi s'y fut engagé, les digues furent rompues, les écluses ouvertes et les ponts coupés. Pour se tirer de là, Philippe dut renoncer aux parties en litige ; mais, une fois sorti du piége, il se déclara quitte de la promesse faite à un vassal félon, et les hostilités recommencèrent. Le traité de Péronne (1199) remit les choses sur l'ancien pied.

Bauduin se croisa en 1203. Cette expédition finit, comme on sait, par la conquête de Constantinople, la fondation de l'empire des Latins et l'élévation de notre comte au nouveau trône impérial.

En l'absence de Bauduin, Philippe de Namur administra la Flandre, ayant pour collègues Bauduin de Comines, les châtelains de Lille et autres seigneurs, entr'autres Guillebert de Bourghelles, nommé en cette qualité dans les actes du temps (1).

Le nouvel empereur eut une fin déplorable : fait prisonnier par le roi des Bulgares, il fut mutilé et jeté dans un cloaque où il souffrit encore pendant trois jours. Marie de Champagne, sa femme, était morte à Jérusalem.

Notre comte est représenté par les historiens comme un homme intègre, juste, de mœurs très-réglées. Outre ses entreprises militaires qui lui assignent un rang distingué parmi les capitaines de son époque, il fixa les lois du Hainaut et mérita d'en être nommé le législateur, comme Philippe d'Alsace l'avait été de la Flandre.

On a souvent cité, comme une preuve de son désintéressement et de sa justice, l'acte par lequel il renonça, pour lui et ses successeurs, au droit qu'il avait de ne payer, dans toute la province, le vin qu'à trois deniers le lot, taux bien inférieur au prix alors courant. Plusieurs villes ont des exemplaires de cette ordonnance qui rendit le souverain si populaire. Notre ville en possède un dans ses archives.

Au commencement de son règne les mouvements du sol de la Flandre septentrionale et l'invasion des eaux forcèrent beaucoup de Flamands

(1) Dans des lettres de 1209 portant fondation d'un canonicat dans l'église de Notre-Dame de Courtrai (*Annuaire du département du Nord*, 1850, p. 32).

Digitized by Google

à s'expatrier. On a encore les chansons des émigrants qui allaient en *Osterland*, nom flamand des côtes de la Baltique. C'est un monument qui intéresse à la fois la géologie et l'histoire de notre province.

VIII. LILLE SOUS JEANNE DITE DE CONSTANTINOPLE.

1206-1244.

Si Bauduin est avec raison appelé *de Constantinople*, sa fille Jeanne, au nom de laquelle on ajoute le même titre, devrait plutôt, à notre sens, être désignée comme *Jeanne de Lille*, puisqu'elle releva notre ville des ruines dont il semblait qu'elle ne dût plus sortir; qu'elle y résida souvent; qu'elle y répandit toute sorte de bienfaits; qu'elle y termina sa vie, et que ses restes y dormirent près de six cents ans, jusqu'à ce qu'en 1793, ce peuple, dont elle s'était toujours montrée la mère, vint jeter ses cendres au vent. C'est, à nos yeux, une sorte de réparation qui lui est due, et il serait trop douloureux de penser que, dans un pays où l'on retrouve presque à chaque pas des témoignages persistants de son inépuisable charité, on ne conservât pas, ne fût-ce que par un mot, le regret d'un acte de vandalisme? A notre avis, Lille doit à Jeanne un monument expiatoire. Si, depuis six siècles, chacun des infortunés qui ont vécu dans les asiles qu'elle leur a assurés avait déposé son obole, ce monument pourrait s'élever aujourd'hui somptueux et durable. Il attesterait à l'avenir que la vertu des souverains n'est pas seulement comptée au ciel, mais qu'elle laisse aussi parmi les gens de bien des vestiges qui ne s'effacent pas de leur mémoire.

L'époque à laquelle est arrivé notre récit est celle que tous les historiens s'accordent à signaler comme la plus remarquable pour la Flandre. La liberté, sagement combinée avec les principes de la féodalité, et un bien-être général, produit par la richesse du commerce, firent, de notre pays, l'état le plus puissant et le plus heureux de l'Europe. Deux femmes, deux sœurs, Jeanne et Marguerite, secondèrent ce bon mouvement, et l'histoire de leur règne nous semble un des plus beaux arguments du plaidoyer en faveur de la femme, plaidoyer que le siècle daigne parfois écouter avec l'attention que commande sa haute justice.

Oui, les deux filles de Bauduin ont affermi, dans notre ville, le

Digitized by Google

régime municipal; elles ont ouvert des asiles à toutes les misères; elles ont assuré à nos pères les plus solides conditions du bonheur : la Religion et la Liberté. Honneur à elles !

Et ce bien qu'elles ont fait n'a été édifié qu'à travers mille obstacles : inondations, incendies, guerre, famine; troubles intérieurs excités par un imposteur ambitieux qui voulait usurper le pouvoir et le nom de Bauduin IX ; troubles extérieurs qu'un roi injuste et cruel répandait pour servir sa politique envahissante.

Un fait important se dessine et s'isole au milieu de tous les événements qui se croisent et s'accumulent. Ce n'est plus seulement les seigneurs que le suzerain appelle en garantie des promesses du comte; c'est le peuple, c'est les communes, et ces nouveaux témoins viennent apposer leur sceau à ces traités qui les délient du serment de fidélité envers leur souverain, au cas où celui-ci serait lui-même parjure à ses promesses. Le peuple de la Flandre, ainsi placé entre deux rivaux qui voulaient se l'attacher, obtenait d'eux toutes sortes de faveurs. Les rois de France, pour s'attirer l'affection des communes, leur faisaient les concessions les plus libérales. Leur bienveillance se fait surtout remarquer à l'égard de notre ville, à qui l'on voulait probablement faire oublier la fureur qui l'avait réduite en cendres; cendres dont elle était miraculeusement ressuscitée. De leur côté nos seigneurs sentaient bien où l'on voulait les entraîner, et c'est par des faveurs semblables à celles qui leur subtilisaient l'amour de leurs sujets qu'ils s'efforçaient de se le conserver. De là cette profusion d'avances et de concessions de tout genre dont les communes se voyaient gratifiées; de là cette fierté, cette turbulence qu'elles montrent si souvent dans le XIIIe et le XIVe siècle; de là cette lutte terrible qu'elles entreprennent avec la noblesse qu'elles prennent au corps pour l'étouffer. Pendant ce temps, les comtes, qui sentent leur pouvoir compromis, vont chercher un abri sous le principe même qui tend à les affaiblir, et la royauté, exploitant à son profit ces diverses circonstances, s'agrandit de ce que chacun des antagonistes vient à perdre.

Bauduin IX, expirant au loin, laissait orphelines deux filles en bas âge. Jeanne, l'aînée, avait sept ans (1). Elles furent d'abord confiées

(1) On n'est pas d'accord sur l'âge de Jeanne ni sur celui de Marguerite; on a

Digitized by Google

à la tutelle de Mathilde, leur tante, veuve de Philippe d'Alsace. Le roi de France, prévoyant que leur mariage avec des princes étrangers aurait pu lui enlever une province qu'il convoitait, réclama, comme suzerain, la garde noble des deux filles de Bauduin. Les deux enfants furent donc conduites à Paris, où elles restèrent prisonnières pendant dix ans.

Les Flamands murmuraient de voir leur comtesse éloignée d'eux, et le Roi crut devoir la leur renvoyer : il la maria d'avance à Ferrand de Portugal, que l'on dit fils de Sanche Ier, mais que Ph. Mouskes prétend être le fils adultérin de la reine de Portugal et du roi de France (2). Une des clauses du contrat spécifia la cession contestée d'Aire, de St-Omer, etc., que la Comtesse abandonnait à la France.

Pendant que les nouveaux époux prenaient le chemin de leurs états, Louis, fils du Roi, les devança, les retint à Péronne ; alla s'emparer d'Aire, de St-Omer, et y mettre garnison, et leur laissa alors la liberté de continuer leur route.

Jeanne étant tombée malade à Douai, Ferrand la confia à Mathilde, et vint seul visiter les Lillois. La disposition des Flamands à l'égard de ce prince n'était pas très-favorable ; il fut reçu froidement dans plusieurs localités. Les Gantois, qui avaient refusé de le recevoir, le poursuivirent même jusqu'aux environs de Courtrai. Revenu à Lille, il concerta les mesures que réclamait sa position ; approvisionna la ville, fit de même pour Douai, se disposant à demander raison de la conduite qu'on avait tenue envers lui. Cependant, déférant au conseil de Jeanne, il se borna à négocier avec le Roi : un traité fut signé dans un village entre Lens et Pont-à-Vendin. Les villes en litige furent abandonnées au Roi ; Ferrand lui fournit pour cautions le châtelain de Gand et celui de Bruges.

Accompagné de sa jeune épouse, notre comte fut alors reçu dans Gand ; il y confirma l'organisation municipale, où il introduisit l'élec-

dit que notre comtesse avait dix-sept ans à la mort de son père, mais ce n'est pas probable. Jeanne, retenue à Paris pendant dix années, se serait donc mariée à vingt-sept ans? Peut-on admettre que cette princesse, dans sa position, ait dû attendre jusque-là?

(2) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIV, art. *Belgique* et *Portugal*, par M. De Reiffenberg.

Digitized by Google

tion annuelle des échevins. Les Gantois conservèrent cette constitution jusqu'à Charles-Quint, qui les en priva pour les punir de leurs révoltes continuelles.

Le roi de France, préparant une expédition contre Jean-sans-Terre, convoqua ses grands vassaux, qu'il trouva disposés à lui prêter leur concours. Ferrand, profitant de la circonstance, ne voulut accorder le sien qu'à condition de recouvrer les villes qu'il avait cédées malgré lui. Pour lever momentanément cet obstacle, Philippe offrit un dédommagement, mais Ferrand refusa.

Cependant, par suite de négociations entamées, le roi d'Angleterre s'était accordé avec le Pape, et l'expédition avait été ajournée. Tournant alors contre la Flandre toutes les forces qu'il avait rassemblées, Philippe s'empare d'abord de Cassel, d'Ypres et de tout le pays jusqu'à Bruges. Une flotte de douze cents barques pénètre dans le port de Damme, alors réputé le premier du monde; la flotte de Ferrand ayant osé les y attaquer, Philippe quitte le siége de Gand, vient fondre sur son adversaire, brûle le reste de ses propres vaisseaux, livre à l'incendie la ville de Damme, ravage tous les alentours, revient s'emparer de Gand, arrive à Lille, qu'il investit et qu'il prend après trois jours de siége (1).

Avant de retourner en France, le Roi fit construire, sur l'emplacement compris entre la rivière du Marché-au-Fil-de-Lin, le contour St-Maurice et la place des Reigneaux, un fort qui donna son nom à cette dernière place. Le fossé était alors la limite de la ville, et ce terrain était *extrà-muros*. Ce fort fut bâti en pieux et palissades chevillés et croisés; une porte donnait du côté de la ville et une autre vers l'extérieur. Philippe y laissa une garnison que commandaient le Prince royal (depuis Louis VIII), Gauthier, comte de St-Pol, et plusieurs de ses plus braves chevaliers.

A peine le Roi s'était-il retiré, que Ferrand, sortant des îles de la Zélande où il s'était réfugié, reparut à la tête d'une armée, et s'empara des villes que Philippe avait conquises si rapidement. Louis de France n'avait pas cru devoir rester à Lille, et s'était retiré, ne laissant que deux cents hommes dans le fort.

D'Ypres, Ferrand s'était rendu au château d'Erquinghem, où,

(1) Voyez Denis Sauvage, p. 29; Oudegherst; Montlinot, p. 90.

Digitized by Google

V Adam del. Imp Lemercier, à Paris

Sac de Lille par Philippe - Auguste

1212

(Vte Derode L'histoire de Lille.)

Digitized by Google

Digitized by Google

malgré ses efforts, il n'avait pu entrer. Il vint alors à Lille, et, pendant quatre jours, il fit d'inutiles tentatives pour s'en emparer. Les Lillois tinrent bon, soit qu'ils repoussassent effectivement le Comte, soit qu'ils voulussent sauver du moins les apparences auprès du Roi. Ferrand s'arrêta devant Tournai et s'en rendit maître ; mais les Lillois, continuant leur rôle, avaient poursuivi son arrière-garde, lui avaient tué quelques hommes et fait prisonnier un gentilhomme, Alard de Bourghelles, qui fut ramené en ville. Quelques chroniques locales disent que, satisfait de ce qu'il prenait pour du zèle en sa cause, le Roi, pour montrer aux Lillois son contentement de leur belle conduite, leur laissa la garde de leur ville et en retira toute garnison.

Ferrand avait abandonné au pillage la ville de Tournai, et l'évêque avait lancé contre lui une sentence d'excommunication pour avoir pris ce qui était du droit de l'église (1).

Surmontant alors sa fatigue, et malgré la fièvre qui le tenait, ce prince revint dans notre châtellenie, et les Lillois lui ouvrirent leurs portes. Était-ce la crainte d'un traitement semblable à celui qu'avait éprouvé Tournai ? Était-ce le terme d'une feinte qu'ils avaient gardée jusque-là ? Était-ce inconstance ou versatilité ? c'est ce que le lecteur pourra décider. Mais si la nature de la faute est incertaine, la punition en fut terrible.

Irrité de cet attentat, Philippe accourt de nouveau vers la Flandre. Guillaume-le-Breton rend compte de cette expédition où notre ville fut détruite de fond en comble.

Sans se mettre en peine d'investir la ville, les troupes du Roi y entrent par la porte du fort qui regardait l'intérieur, et dont elles s'étaient emparées. Lille devient une seconde Troie : les ennemis se répandent dans les rues, mettent le feu aux maisons, dont la plupart étaient construites en bois. Le vent étend l'incendie qui se propage rapidement ; les vieillards et les femmes, renfermés dans leurs demeures, y périssent d'une mort affreuse ; quelques-uns cherchent, mais inutilement, leur salut dans la fuite, ils tombent presque tous sous les coups d'un ennemi furieux. Un brouillard épais, qui vint à s'élever, arrêta seul la poursuite des vainqueurs. Presque tous les habitants furent tués en combattant, massacrés ou faits prisonniers pour

(1) Legroux : Manuscrit de la Bibliothèque publique de Lille, t. I.

Digitized by Google

être marqués du fer de la servitude et vendus comme esclaves; ceux qui échappèrent durent s'expatrier. Le Roi, irrité et voulant faire disparaître une ville qui l'avait offensé, aida au ravage des flammes; tout ce qu'elles épargnèrent fut renversé par les machines de guerre. Le fort *Dargnel* ou *des Reigneaux* disparut lui-même dans cette destruction générale. Les brasiers, amoncelés sur l'emplacement des maisons, avaient échauffé la terre tourbeuse, à l'endroit où sont aujourd'hui la rue Basse et la rue de la Grande-Chaussée, de telle sorte, que le sol brûlait encore plusieurs jours après la destruction. La fumée qui s'élevait dans les airs formait un nuage épais qui répandait dans la campagne, à plus de trois lieues sous le vent, une odeur de tourbe (1).

Tel fut le châtiment de ce que les amis du prince appelaient la perversité des Lillois (2).

Ferrand s'était rendu en Angleterre, et là, avec le roi Jean, avait noué cette ligue devenue si célèbre dans l'histoire de l'Europe, et dont le but était le partage de la France. Philippe-Auguste, dans les plaines de Bouvines, à quelques pas de Lille, déjoua tous ces projets (3).

On connaît les péripéties de cette mémorable journée. La milice de Lille, comme celle des autres villes de la Flandre, y combattit vaillamment la chevalerie française, dont le premier et terrible choc donna sur le corps d'armée du comte Ferrand. La mêlée, de ce côté, dura trois heures, et, pendant trois heures, elle fut effroyable; il s'y passa des scènes homériques. Les chefs flamands, pour encourager leurs soldats, les haranguaient tout en frappant d'estoc et de taille. Tour-à-tour ils parlaient des aïeux et de leurs exploits; ils rappelaient les femmes et les enfants laissés au foyer domestique; puis, évoquant les cruels souvenirs de l'incendie de Lille et de l'invasion française, ils appelaient la vengeance par des clameurs de mort. Un chevalier de la châtellenie de Lille, Eustache de Marquillies, auquel les historiens du temps donnent une stature gigantesque, se faisait remarquer par son indomptable furie; seul, au milieu des rangs ennemis, il bondissait comme un lion, s'excitant lui-même en criant : *Tue! tue!* Et, en effet,

(1) Vanderhaer, Montlinot, Lebon, etc., d'après Guillaume-le-Breton, dans *la Philippéide*, chant IX.

(2) *Malitiam inhabitantium in ea.*

(3) Voyez la remarquable description de cette bataille dans l'*Histoire des Comtes de Flandre*, par M. Edw. Le Glay, et *Histoire des villes de France*, III, p. 205.

Digitized by Google

la terre, autour de lui, se jonchait de cadavres, jusqu'au moment où une épée française, plongée dans sa gorge, le renversa mort du haut de son destrier.

Philippe-Auguste rentra victorieux à Lille. Les seigneurs et ses ennemis l'appelèrent *Grand*, et sa royauté fut désormais raffermie. Ferrand, fait prisonnier, fut conduit à Paris, où, pendant treize ans, il resta dans des cachots malsains qui ne s'ouvrirent que le 6 Janvier 1227.

Pendant ce temps-là, Jeanne, restée seule, dut pourvoir aux soins du Gouvernement. Elle releva d'abord de ses ruines notre malheureuse ville qui, grâce à ses soins, prit une importance qu'elle n'avait pas auparavant.

Jamais, pourtant, les circonstances ne s'étaient montrées plus difficiles. La guerre avait ravagé le pays; les migrations avaient pris leur cours pour fuir le fléau; les Croisades, les expéditions pour le Portugal attiraient au loin les Flamands. Ce fut à tel point que, dans la Flandre wallonne on vit, en quelques endroits, la terre rester plusieurs années sans culture.

Et comme si ce n'était pas assez de tant de calamités, un imposteur nommé Bertrand de Rains, empruntant le nom de l'empereur Bauduin IX, voulut exploiter la ressemblance de figure qu'il avait avec ce prince. Jeanne faisait bâtir à Lille l'hôpital, aujourd'hui connu sous le nom de St-Sauveur, et qui était dédié à St-Jean, lorsque le faux Bauduin se présenta pour réclamer l'autorité souveraine. Trompés par les apparences et entraînés par l'exemple de plusieurs villes, les Lillois se tournent contre leur bienfaitrice et accueillent l'étranger. Ne se trouvant plus en sûreté chez eux, Jeanne s'enfuit au Quesnoy, et l'infortunée comtesse est réduite à invoquer le secours de Louis VIII. Convoqué à Péronne pour justifier de son identité, Bertrand, le fourbe, ne put répondre aux plus simples questions; par exemple : *en quel temps et en quel lieu il avait épousé Marie de Champagne?* Se voyant découvert, il prit la fuite; mais le sire de Castenay l'arrêta et le livra à Jeanne pour 400 marcs d'argent (20,000 francs). L'imposteur, dépouillé de cette *cape d'écarlate*, descendu de ce *haut palefroi*, à l'aide desquels il avait séduit le peuple, fut mis à la torture où, comme on peut s'y attendre, il avoua tout ce qu'on voulut. On le lia sur un âne et on le promena en cet état dans les principales villes de la Flandre. Il fut mis au pilori, à Lille, entre deux chiens noirs, ce qui était une marque d'ignominie;

Digitized by Google

il fut traîné sur la claie, roué vif devant la maison échevinale et pendu à la justice de Loos, au lieu nommé *Dure-Mort* (1), où les oiseaux le mangèrent.

Cependant, pour qu'aucune douleur ne manquât à la vertueuse Jeanne, le peuple s'était ému, et quelques voix l'avaient accusée d'un crime affreux, d'un parricide. Ignorant la procédure régulière qui avait convaincu de mensonge le prétendu Bauduin; oubliant que fille qui voudrait tuer son père, n'irait pas faire promener dans ses provinces la preuve de son forfait, en y faisant voir partout sa victime; on hasarda une calomnie, et l'écho qui l'a répétée l'a grossie au point que des hommes consciencieux discutent encore aujourd'hui cette accusation que nous repoussons de toutes nos forces, avec la plupart de ceux qui ont étudié notre histoire.

Jeanne avait offert 50,000 livres (2,500,000 francs) pour la rançon de Ferrand; et pour réunir cette somme considérable, elle avait emprunté à ses sujets. Notre chapitre St-Pierre lui avait offert 300 livres (15,000 fr.) (2); le chapitre St-Donat, à Bruges, lui fournit *sept sous de Flandre* par feu de ses hôtes, etc. Jeanne donna des lettres par lesquelles elle déclarait que ce don *était de pure grâce*.

Et pourtant on l'accusa aussi d'être une mauvaise épouse et de prolonger la captivité de son mari!

Notre vertueuse princesse répondait à ces accusations par des bienfaits nouveaux. Les villes qui l'avaient méconnue reçurent des lettres de pardon; celles qui furent données à Lille sont conservées dans nos archives (3). Elle fonda des lieux de prière et de charité (4). Lille vit ainsi s'élever le couvent des Récollets au lieu où est actuellement le musée; par des lettres datées de Lille, elle dota les Frères mineurs de Valenciennes, leur fit « moult de biens, à cascun elle donna une

(1) On attribue ce nom aux souffrances qu'endura le malheureux Bertrand. Nous pensons qu'il y a erreur; que c'est un paronyme et qu'il faut adopter le nom de *Thur-Moer*, porte du marais, parce qu'en effet le gibet était près de la porte qui conduisait au marais, et que dans des titres du siècle précédent, on voit citer un sieur de *Duremort* (ou Thurmoer), à l'occasion de l'abbaye de Loos. (Voyez Buzelin et de Rosny, *Histoire de l'Abbaye-de-Loos*.

(2) Panckoucke dit 500 marcs.

(3) Registre 14, F° 1.

(4 Voyez St-Genois, I, 505.

Digitized by Google

» grise robbe avecques le chaperon et un blanc sans chaperon, tous » les ans tant qu'elle vesquit pour aquerir la misericorde de Dieu (1).»

Du fond de sa prison Ferrand nous envoya les Dominicains; le prévost de St-Pierre les accueillit avec empressement, et leur donna un terrain sur lequel on a tracé, depuis, la rue des Trois-Anguilles, aujourd'hui rue de Voltaire.

A l'exemple du Souverain, les riches particuliers se plaisaient à fonder des établissements de charité et de bienfaisance. Nous devons au châtelain de Lille un hospice pour les femmes *en gésine*, et qui donna son nom au pont St-Jacques, près le jardin botanique. C'est aussi à cette époque qu'il faut placer l'origine de la maison des *Bons-Enfants*, qui était près la place aujourd'hui nommée *Vieux-Marché-aux-Poulets*, et dont une *cour* a conservé le nom. C'est alors aussi que Jeanne fit construire l'hospice que le peuple a dénommé d'une manière si brève et si expressive en le désignant sous le nom de *Comtesse* (2). Ainsi, comme on le voit, sur le sol encore nu de notre ville, la bonté de la Princesse avait planté des jalons, et les habitants n'y avaient pas encore relevé les demeures incendiées, que déjà sa charité leur y avait préparé des asiles!

C'est, sans doute, à cette bienveillance notoire qu'il faut attribuer la subite réapparition de Lille, qu'on aurait pu croire à jamais abattue, et l'activité prodigieuse qui y éleva tant d'établissements divers; car c'est alors, encore, que fut construite une magnifique maison pour les lépreux, et qui donna son nom à un faubourg, à une porte et à une rue de notre ville (3).

N'oublions pas, dans cette énumération des bienfaits de Jeanne, les fontaines publiques qu'elle fit construire pour procurer aux habitants de Lille une eau salubre et toujours à leur portée; ni la fondation de l'abbaye de Flines que l'on attribue généralement à Marguerite, sa sœur (4).

Telles étaient les occupations par lesquelles la pieuse fille de Bauduin diversifiait les soins d'une administration vigilante, lorsqu'après treize

(1) *Histoire du Hainaut*, t. XV, p. 520.

(2) On l'appelait l'*Hospital Notre-Dame; Hospital le Conte en costé de le Salle.*

(3) La rue des Malades, aujourd'hui rue de Paris.

(4) Voyez M. le Dr Le Glay : *Notice sur les Archives du département du Nord; Annuaire du département*, 1859, p. 41.

Digitized by Google

ans de captivité Ferrand sortit enfin de sa prison. La reine Blanche, mère de Louis IX, exigea pour sa rançon 25,000 livres comptant et 25,000 livres à terme, pour lesquelles Lille, Douai et Lécluse lui restaient en garantie.

Dès que le prisonnier fut rentré dans ses états, Grégoire IX ordonna à l'archevêque de Reims de lever la sentence d'interdit qu'il avait fait mettre sur la ville de Lille par l'évêque de Tournai (1); mais le Prince, rendu à la liberté, et que la réflexion avait peu mûri, employa son temps à des guerres sans motif, et termina son orageuse carrière sans avoir rien fait pour notre ville, que Jeanne entourait de tant de sollicitude. Attaqué de la gravelle, il mourut à Noyon. Ses restes furent déposés à Marquette, dans l'abbaye que la Comtesse y avait érigée.

Louis IX avait succédé à Louis VIII. Le nouveau Roi exigea, sans délai, l'hommage du comté de Flandre. Les seigneurs et les communes furent appelés en garantie du traité, et, suivant la coutume, ils étaient déliés du serment de fidélité envers la Comtesse, au cas où elle violerait ses promesses envers la France.

Dans un acte solennel, et qui a rendu son nom populaire, Jeanne fixa l'organisation de notre échevinage. Depuis long-temps, Lille avait une administration communale, mais ce n'est qu'en 1235 que cette importante institution fut définitivement constituée. Le mérite de cette œuvre de sagesse et de libéralité revient à Jeanne toute seule : c'était la quatrième année de son veuvage et deux ans avant la nouvelle union qu'elle contracta avec Thomas de Savoie.

On sait que le chiffre de ce prince, placé dans quelques ornements des fenêtres à l'hôpital Comtesse, a donné lieu à une plaisante bévue. Quelques-uns des ennemis de la mémoire de Jeanne, prenant ce T pour une potence, y ont vu une marque de repentir du jugement porté sur Bertrand de Rains !

Dès que Thomas eut pris possession du comté, Louis IX demanda à nos échevins assurance contre leur nouveau seigneur (2). Dans l'engagement signé à cette occasion, Jeanne et son époux reconnaissent devoir encourir l'*excommunication* pour eux et leurs successeurs, et l'*interdit* sur toutes leurs terres, au cas d'infidélité envers le roi de

(1) *Archives de la Chambre des Comptes de Lille.* Bulle du 2 février 1228.

(2) Roisin, édit. *Brun-Lavainne*, p. 216.

Digitized by Google

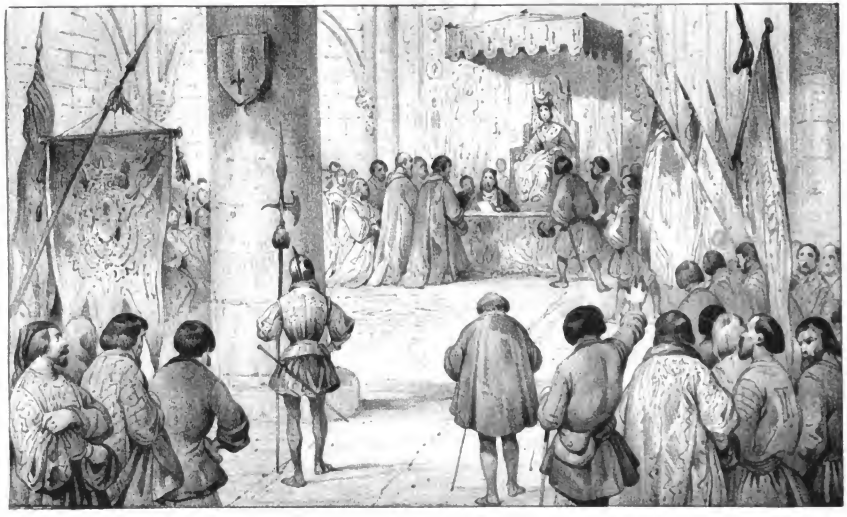

V Adam del. Imp Lemercier à Paris

Jeanne consacre les libertés de la commune

1235

(Vte Derode l'histoire de Lille)

Digitized by Google

France (1). C'était devenu un protocole ordinaire, et Marguerite, lorsqu'elle parvint au pouvoir, engagea elle-même le Magistrat à y souscrire (2).

Thomas ne s'écarta pas de la ligne de conduite que Jeanne avait suivie jusque-là, et l'on aurait pu croire qu'elle continuait à gérer seule les affaires. Grand nombre de villes reçurent d'elle des *kœures* ou priviléges; plusieurs villages furent élevés au rang de ville (oppida); Seclin eut les mêmes franchises que Lille, etc. En un mot, la fille de Bauduin compléta les libertés politiques de la Flandre (3) et se montra un modèle de sagesse, de piété, de libéralité (4).

Jeanne mourut en 1244 et fut inhumée à Marquette, à côté de son époux Ferrand.

L'amertume a rempli sa vie, ses ennemis ont voulu ternir sa mémoire, le peuple a violé son tombeau. A qui élevera-t-on, chez nous, un monument expiatoire, sinon à la fille de Bauduin, à *Jeanne de Lille?*

IX. LILLE SOUS MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE.

1244-1280.

Quand Marguerite succéda à sa sœur, elle était déjà veuve 1° de Bouchard d'Avesnes, qu'elle avait épousé à l'âge de douze ans et dont elle avait eu deux fils, Jean et Bauduin d'Avesnes; 2° de Guillaume de Dampierre, à qui elle donna trois fils et deux filles.

Bouchard avait été ordonné acolyte et sous-diacre à Orléans; le premier mariage fut donc cassé, et les enfants qui en étaient issus déclarés bâtards (5). Marguerite, obéissant à son insçu au souvenir des anathèmes lancés contre cette première union, conçut contre ses deux premiers enfants un éloignement qui lui valut le surnom de *Dame-Noire*, de *Marguerite-la-Noire*. Les épisodes si dramatiques de sa vie

(1) Registre F, F° 241; *Archives de la ville.*

(2) Roisin, p. 255.

(3) Warnkœnig, I, 255.

(4) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIV, p. 18, 19, 22, 25, etc.

(5) En 1249 ils furent légitimés.

Digitized by Google

sont racontés d'une manière bien remarquable par notre compatriote, M. Bruneel, dans sa notice intitulée : *Bouchard d'Avesnes*, et par M. Edw. Le Glay, dans l'*Histoire des Comtes de Flandre*.

Les premiers fils de Marguerite n'acceptèrent pas la sentence qui les excluait de leur héritage et de leurs richesses. Après avoir eu recours aux armes, ils s'en remirent au jugement de Louis IX et d'Odon, légat du Pape, évêque de Tusculanum. La décision donna la Flandre aux Dampierre, et le Hainaut aux d'Avesnes. Avant qu'elle fût promulguée, les cinq fils de la Comtesse avaient juré d'y obéir. Ils avaient signé à Paris un compromis (1) dont ils adressèrent un exemplaire aux échevins de Lille, leur demandant de faire aussi la promesse de se soumettre au jugement à intervenir. Ce titre, encore revêtu de quatre des cinq sceaux primitifs, se trouve aux archives de notre ville. Marguerite donna des lettres par lesquelles elle consentait à ce que ce serment fût ainsi prêté (2).

Marchant sur les traces de sa sœur, notre comtesse se signala par des bienfaits. Elle affranchit tous les serfs de ses domaines (1252) ; elle renonça au droit, que lui donnait la coutume, de s'emparer des meubles des serfs décédés ; elle concéda à notre magistrat le revenu du *longuet*, impôt perçu sur la navigation de la Deûle, et qui avait été jusque-là exercé au profit du Comte (3). C'est le don de ce revenu que l'on a long-temps considéré comme le titre de la ville à la propriété de la rivière elle-même. Elle affranchit de tout péage le canal que notre châtelain Jean fit creuser de Lille à La Bassée (4) ; elle fit construire un quai, du pont de Phin jusqu'à l'emplacement de Rihour (5) ; elle favorisa le commerce et l'institution des foires (6) qui avaient alors une importance dont rien, de nos jours, ne peut donner une juste idée ; elle y appela les marchands de tous les pays, et, pour les y attirer, elle accorda des priviléges ; des franchises et tout ce qui pouvait les déterminer à se rendre dans ses bonnes villes (7).

(1) Roisin, 261, 265.
(2) *Ibid*, 266.
(3) L'ancien *Guide des étrangers à Lille* avance, p. 50, que ce fut Jeanne qui, en 1232, fit ce don à la ville.
(4) En 1271, moyennant 1500 francs d'Artois, que la ville paya au châtelain.
(5) Roisin, 286.
(6) *Ibid*, 284.
(7) Voyez les *Archives de la Chambre des Comptes de Lille*.

Digitized by Google

Sa piété a laissé de beaux monuments dans le monastère de Mons (1240); dans celui de Flines, près de Lille, qu'elle augmenta considérablement; dans l'hôpital de Seclin; dans le Béguinage, à Lille.

C'est Marguerite qui institua la procession annuelle, dite *Procession de Lille*, qui s'est perpétuée jusqu'en 1793, en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Treille, patronne de la ville. Nous parlerons plus tard, avec détail, de cette cérémonie moitié sérieuse, moitié bouffonne.

Après une vie bien remplie, Marguerite se retira dans l'abbaye de Flines où elle s'éteignit en paix.

X. LILLE SOUS GUY DE DAMPIERRE.

1280-1305.

Le règne, dans son histoire générale, présente un tableau vaste, varié, plein d'intérêt, où ressortent ici des révoltes, des massacres; là d'indignes fourberies, de honteuses défections; ici, des infortunes touchantes, un prince méconnu; là, de criantes violences, une inqualifiable mauvaise foi... puis des batailles, des siéges fameux, des traités violés, la puissance des Pontifes recevant d'audacieux défis. L'histoire de Guy de Dampierre comprend tout ce qui se passa d'intéressant à cette époque.

Quoique renfermés dans des limites plus restreintes, nous avons une riche collection de faits. La Flandre wallonne, quatre fois inondée par les armées françaises, mise en interdit pour les prétendus méfaits de son souverain; notre ville assiégée, prise, reprise; l'agrandissement du pouvoir municipal appelé à juger les différends entre le Comte et ses sujets; la politique du roi de France à notre égard, sont autant de traits importants que nous allons successivement présenter au lecteur, en empruntant à l'histoire générale les détails nécessaires pour jeter quelque lumière sur ces actes particuliers.

(1) M. Edw. Le Glay, dans son *Histoire des Comtes de Flandre*, a fait de ce règne une exposition animée, brillante, et qui le place à un rang très-honorable parmi les écrivains de notre temps.

Digitized by Google

Dès 1269, Guy, fils de Marguerite et du sire de Dampierre, avait été associé au gouvernement de la Flandre. Ce prince avait de bonnes qualités; à la tête d'une administration secondaire, il l'eût conduite avec un ordre et une régularité parfaite; placé à un poste plus élevé, il manqua de vues; son regard ne sut pas embrasser le vaste ensemble de devoirs que lui imposaient, de concert, l'état des esprits et les dispositions des souverains avec lesquels il avait à traiter. Du reste, on fut envers lui d'une sévérité qui approche de l'injustice; son économie est traitée d'avarice; sa simplicité de mesquinerie. Il est vrai qu'il donna beaucoup d'importance à l'argent; que jamais prince ne concéda plus de priviléges et ne les fit mieux payer; que jamais comte de Flandre ne fit des acquisitions comparables à celles dont il dota sa famille; mais il faut lui rendre cette justice, que sa conduite, comparée à celle du Roi, son suzerain, est un modèle de bonne foi. Ce prince fut victime d'un plus puissant; c'est là son plus grand tort. Plus heureux, plus adroit ou plus fort, on aurait loué son économie, exalté sa prudence et son activité; victime, il fut mis en caricature (1).

A peine arrivé au pouvoir, Guy concéda à la ville de Lille (1279) la halle et ses dépendances (2), pour *douze deniers par an* (3); il donna aussi le lieu où est la boucherie (1285). En ceci, il eut en vue *l'utilité de la ville*, et il y fut décidé *par l'amour qu'il portait aux bourgeois* (4) et en souvenir de *leur courtoisie* (5). Il y joignit le droit de mesurage des céréales et de toutes les marchandises analogues; le tout, sous la condition que Lille lui paierait annuellement *deux deniers*, monnaie de Flandre. Robert de Nevers, son fils, ratifia cette concession (6) qui ne semble guère déceler un avare (7).

Guy céda encore à la ville le droit de pêche dans les canaux intérieurs,

(1) On le représenta sous la figure d'un mannequin, dont le comte de Valois et le Pape tiraient les ficelles.

(2) Roisin, 293.

(3) Panckoucke dit que les Halles ont été données à la ville par Guy, en compensation de cent livres de rente dues par sa mère (p. 157); c'est une erreur. La date est aussi mal indiquée. — Voyez Roisin, *loc. cit.*

(4) Roisin, 318.

(5) *Ibid.*

(6) Novembre 1285, Roisin, 318 et 319.

(7) Voyez registre D, *Fos* 33, 40, 45, 50.

Digitized by Google

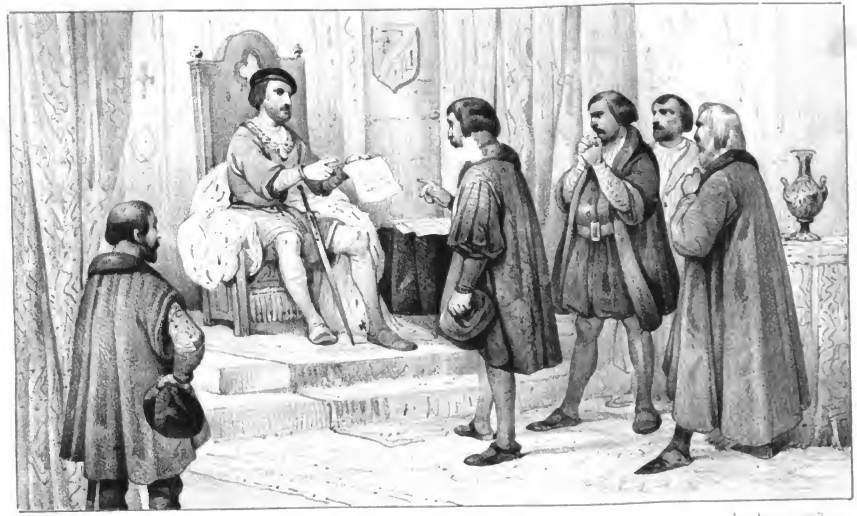

V Adam del.

Imp Lemercier à Paris

Octroi de la Charte de Guy de Dampierre

1297

(Vte Derode l'histoire de Lille)

Digitized by Google

depuis le moulin *del Sauch* jusqu'à celui *du Château* (1); il y joignit la place où se tenaient les foires et marchés, avec les droits qui s'y percevaient (2). Quelques années auparavant, la ville avait acquis la propriété des eaux de Fives et du *Becquerel* (3), afin de compléter l'œuvre de Jeanne, qui avait fait construire les fontaines.

A l'imitation du Comte, le sieur de Hasnes et Marote, dame de Mortaigne, affranchirent les Lillois de tout droit de péage au Pont-à Vendin, et cela, *à cause de leur courtoisie et des services qu'ils avaient rendus* auxdits seigneurs (4). La roture et la noblesse étaient, comme on voit, en de fort bons termes.

Par une charte célèbre, Jeanne avait fixé l'organisation municipale. Guy, à son tour, consacra (Août 1297) une autre coutume aussi ancienne et non moins importante, qui est devenue un point fondamental du droit politique de notre pays : c'était le privilége de ne prêter serment de fidélité au Souverain qu'après avoir reçu de celui-ci la promesse solennelle de maintenir les priviléges, franchises et libertés de la commune (5). Cet usage si rationnel et si juste est contemporain de l'origine même de notre échevinage (6). La consécration n'en fut pas arrachée à Guy par la révolte, ni obtenue de sa cupidité, à prix d'argent. C'est une concession spontanée ; nous signalons au lecteur cette coutume unique, peut-être, et si remarquable. Tous les successeurs de Guy s'y soumirent sans difficulté. Louis XV le premier, sous l'influence d'un orgueil mal éclairé et de conseils peu sages, refusa de s'y prêter ; aussi le serment de fidélité ne lui fut-il pas donné lorsqu'il vint à Lille en 1744.

Après avoir esquissé le caractère de Guy, consignons que Philippe-

(1) Roisin, 324. Registre E, F° 73.

(2) Registre G, F° 38. Il y a des lettres de pareille concession sous la date de 1201, carton 237 et registre A, F° 63, *Archives de Lille, B. L.*

(3) Roisin, 312, 313.

(4) *Ibid*, 321, et registre C, F° 221.

(5) Roisin, 340.

(6) Dans la charte en question, il est dit : *Nous Guis, Cuens de Flandre et Marchis de Namur, faisons savoir à tous cum no devancier signeur de Flandre de ancienne coustume aient fait serment, quant de nouviel sunt venut a le tiere de Flandre..... avant ke li ville de Lille fesist nul serement.....* Si cette coutume datait de 1235, serait-elle appelée *ancienne* en 1297?..... Suivant M. de Rosny (*Histoire de Lille, page* 42), cet usage remonterait au-delà de Guillaume-le-Normand (1128).

Digitized by Google

le-Bel, arrivé au trône en 1284, avait des vues d'envahissement sur la Flandre. Une antipathie naturelle ou feinte l'animait contre Guy, qui était un obstacle à ses desseins. Ce roi, pour parvenir à ses fins, usa de violence, de tromperie; il chercha à capter les sujets de son vassal; se déclara ouvertement le protecteur de ceux dont le Comte avait à se plaindre; il répandit l'or et les promesses, à l'aide de quoi il se fit un parti nombreux et puissant nommé les *Leliaerts*. Le parlement de Paris étendit clandestinement sa juridiction sur notre province, et paralysa, quand il le put, l'action des tribunaux ordinaires. A tous ces moyens, Philippe en ajouta un autre plus décisif : la force supérieure dont il pouvait disposer.

Voilà les deux hommes que nous allons voir aux prises pendant trente-cinq ans.

D'ailleurs, à tout cela il faut aussi joindre quelques mesures impolitiques du Comte (1), le mécontentement de la noblesse que les priviléges de la bourgeoisie blessaient quelquefois, et surtout l'esprit d'extrême indépendance que la richesse générale avait fait naître en Flandre.

D'après le traité de Melun (1226), les Flamands ne devaient pas relever les fortifications de leurs places de guerre; or, le délabrement des murailles de Lille exigeant des réparations, le Magistrat les fit exécuter. Mais c'était peu de cette infraction. Les édits de Philippe, touchant les monnaies, avaient été ouvertement méconnus; ses officiers, baillis et sergents avaient été maltraités à l'occasion des remontrances qu'ils avaient cru devoir faire. Le Roi se plaignit de ces excès; mais il se laissa fléchir moyennant 24000 livres parisis (2), et accorda l'autorisation d'ajouter d'autres travaux à ceux qui étaient déjà faits, d'achever les créneaux, de placer des tours, etc. (3).

Ces concessions avaient un but : en 1289, Philippe, dans les lettres patentes qu'il fit expédier, mentionne le serment juré par la ville de ne *pas prêter assistance* au Comte, au cas où il contreviendrait au traité fait avec le Roi, et il fait remarquer le privilége que les habitants *tenaient du feu roi de France de pouvoir fortifier leur ville* (4).

(1) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre.*

(2) Les lettres-royaux à ce sujet sont au registre F, F° 243, sous la date de 1284.

(3) Roisin, 303.

(4) Registre F, F° 254.

Digitized by Google

Il s'était formé, en Flandre, une association générale de commerce, sous le nom de *Hanse*. Les co-associés s'y promettaient aide et protection mutuelle. Le siége de cette société était à Londres. Dans le titre de fondation, déposé à nos archives, Lille occupe le cinquième rang parmi les vingt-quatre villes qui en faisaient partie; Douai, le septième; Valenciennes, le treizième; St-Omer, le seizième; Bailleul, le vingt-deuxième, et Orchies, le vingt-quatrième. Le Roi, qui savait combien les Flamands attachaient de prix à cette institution, manda publiquement à tous ses baillis et prévôts de *respecter les franchises de la Hanse* (1). Pour plaire particulièrement aux Lillois, il accorda une prolongation de quatre jours à leur foire annuelle (2).

Tandis qu'il s'efforçait ainsi de gagner les esprits, une circonstance particulière vint aggraver les périls de Guy.

Deux cents barques normandes étaient allées chercher du vin en Gascogne. Les Anglais les attaquèrent et les pillèrent. Philippe réclama d'Edouard la restitution des barques et la liberté des matelots. Le monarque anglais refusant de satisfaire à l'une et à l'autre demande, c'était à la guerre à résoudre la difficulté.

Les deux rivaux cherchèrent à se faire des amis. Les relations de la Flandre avec l'Angleterre d'où elle tirait les laines, matières premières de ses riches fabriques, traçaient au Comte la ligne qu'il avait à suivre. Il avait fiancé *Madame Philippe*, sa dix-neuvième enfant, à Edouard, fils du prince anglais. On avait traité ce mariage en 1292. Le roi de France, mécontent de cet arrangement, réclama une entrevue avec la fiancée sa filleule. Guy, qui ne soupçonnait pas de trahison, se rend à Paris avec sa femme et sa fille. Philippe, contre le droit des gens, les retient prisonniers, et livre le Comte à la cour des pairs pour être jugé comme *traître*, puisqu'il avait fiancé sa fille à l'ennemi de son suzerain et sans le consentement de ce dernier.

Guy fut déchargé de cette accusation et recouvra sa liberté; mais il ne put avoir sa fille qui resta en otage auprès de la Reine. On exigea de lui des promesses et la déclaration qu'il se soumettrait à l'interdit qui serait lancé contre lui, s'il s'y montrait infidèle.

C'est là que se rattachent tous les malheurs de sa vie.

(1) 1292, Roisin, p. 327.
(2) *Revue du Nord*, VI, 366.

Digitized by Google

De retour dans ses états, il convoque ses vassaux, leur dit la trahison dont il vient d'être la victime; il demande assistance pour punir un tel attentat; tous lui promettent leur concours. Suivant l'usage alors en vigueur, il envoie à Philippe un défi; celui-ci, en réponse, lui intime l'ordre de se constituer prisonnier. Sur son refus, la Flandre est mise en interdit par les archevêques de Reims et de Semlis. Guy en appelle au Souverain-Pontife qui, voyant la justice de la cause, réclame du Roi la fille du Comte, injustement détenue. Philippe, bravant ouvertement les avis et les remontrances du Pape, se prépare à envahir la Flandre.

Toujours soigneux de préparer les voies, le Roi expédia (1293) mandement à tous les justiciers du royaume de *respecter les biens et les propriétés des bourgeois de Lille* (1), nonobstant la désobéissance de leur comte. Il voulut aussi régler ce qui concernait les laines d'Angleterre (2). Sachant combien l'échevinage supportait avec peine l'autorité cléricale, il recommanda à tous ses officiers de justice de *ne pas souffrir que les échevins et bourgeois de Lille fussent molestés, inquiétés, ou attraits en cause devant des juges ecclésiastiques* (3).

Pour discréditer Guy auprès de ses sujets, il l'avait engagé à lever sur tous les biens de la Flandre un impôt du cinquantième de leur valeur, dont moitié au profit du Roi, moitié à celui du Comte (4); de cette façon, si la moitié du produit revenait au Roi, tout l'odieux revenait au Comte lui-même. La trame était habilement ourdie. Plusieurs échevins de Lille firent opposition à cette nouveauté; Guy les mit en prison. Les autres envoyèrent secrètement vers le Roi pour lui dire qu'ils étaient prêts à lui accorder quelque somme, de bonne volonté; mais que, pour paraître au moins respecter les priviléges, il fallait qu'on la demandât ostensiblement et à leur arbitre. Le Roi exempta notre ville de la levée du cinquantième denier, levée qu'il avait lui-même suggérée (5); mais, en reconnaissance, la ville lui paya 6000 livres. Il agit de même avec Bruges, Ypres, Douai (6); il fit de

(1) Roisin, 331.
(2) Registre F, Fo 248.
(3) Roisin, 333.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid*, 334.
(6) *Ibid*. 336.

Digitized by Google

plus aux Lillois la promesse qu'il les prendrait sous sa protection, *au cas où le Comte et les siens voudraient les inquiéter pour cause de désobéissance* (1); il leur délivra même une *sauve-garde* (2). C'était une sollicitude vraiment paternelle; toutefois, ses desseins se laissent enfin apercevoir, il dit que : « *En recompensation et en retour de la tres » grant loyaute que nous et noz devanciers avons trouve es échevins es » bourgois ou Conseil et en toute la ville de Lille*, QUI SONT NOS SER- » MENTEZ, *nous avons, etc....* » Or, cet énoncé est inexact, les Lillois n'étaient *sermentés* qu'au comte Guy.

D'ailleurs, il prit, pour s'attacher les habitants de Lille, une suite incroyable de précautions : il avait défendu que nos bourgeois *fussent appelés pour faire partie des milices, à moins d'une permission spéciale de sa part* (3); il avait offert des sauf-conduit à tous ceux qui viendraient à la foire de Lille (4); il avait mandé itérativement au bailli d'Amiens et au prévôt de Beauquesne de protéger les biens de nos bourgeois (5); il avait accordé aux dames de l'Abbiette exemption d'impôt sur les boissons (6). C'était sans doute pour donner les dernières instructions à ceux qu'il pensait lui être tout dévoués, que, le 20 Mars 1296, il mandait aux échevins de Lille d'envoyer à Tournai « *le jour de Pâques fleuries, deux personnes, échevins ou autres,* » *pour entendre ce que leur diraient de sa part ses amis et féaux con-* » *seillers, Jacques de St-Pol et Robert d'Augette* (7). » A l'appui de ces avances, il vint lui-même à la tête d'une armée de fantassins et de dix mille chevaux.

A la vue de cette formidable agression, Guy fit appel à ses sujets, et, le 2 Mai 1297, il écrivait aux échevins de Lille : « Salus et amour, » nous vous mandons et sommonnons ke vous, sous le foi et le loiautei » que vous nous deveis, soiies à nous à Lille, à armes le plus efforchie- » ment que vous poeis, lendemain dou jour de le Pentecouste prochai-

(1) ROISIN, p. 336.

(2) *Ibid.*, p. 337 et registre H, f° 168.

(3) *Ibid.*, p. 338.

(4) Registre H, f° 27.

(5) ROISIN, p. 338, 339.

(6) TIROUX porte cet acte à la date de 1396. L'erreur est évidente.

(7) ST-GENOIS, p. 859.

Digitized by Google

» nement venant pour notre honneur et no tiere aidier à sauveir et » défendre (1). »

Ce malheureux prince tentait ainsi de s'adresser à une affection qu'il croyait avoir méritée ; dans une lettre du 7 Août il rappelle les termes du serment que les comtes doivent faire à la ville avant d'en exiger le serment de fidélité (2).

Mais les ressources étaient si disproportionnées que la lutte devenait impossible. A l'arrivée des Français, les riches abbayes de Flines, de Phalempin, de Marquette, sont dévastées. Philippe vient asseoir son camp devant Lille; il incendie les faubourgs, ruine le couvent des Dominicains..... Les Tournaisiens, qui avaient dès lors, contre Lille, une animosité qui subsista pendant plus de quatre siècles, envoyèrent trois cents des leurs pour aider à faire le siége de notre ville.

Pour affamer les Lillois, on dévasta toutes les réserves ; Seclin et les villages environnants furent abandonnés à la fureur du soldat (3). Une dyssenterie cruelle, suite des excès auxquels s'étaient livrés les Français, attaqua bientôt leur armée.

Cependant, les portes de Lille avaient été fermées et les machines de guerre dressées... Les balistes françaises lançaient de grosses pierres sur la ville, et chassaient parfois les assiégés des remparts ; mais on tenait bon. Après les premières démonstrations, le roi tenta d'entrer en négociation. Robert de Béthune, fils de Guy, était dans la ville ; il entraîna les plus irrésolus et sut se les attacher. D'ailleurs, les cruautés commises de sang-froid dans toute la châtellenie, loin d'amollir ou d'effrayer les Lillois, firent naître en eux un sentiment tout contraire.

Ce siége est fameux par des traits que nous aimons à rappeler et que nous empruntons à l'ouvrage de M. Brun-Lavainne, qui le rapporte d'après la chronique de Jehan-le-Tartier (4).

« Un jour, les comtes de Forest et de Montbéliard, et Jean de Châlons, » étaient de garde pour veiller à ce que les soldats de Lille ne vinssent » pour assaillir le camp par surprise. Lorsque le soleil et la chaleur » les engagèrent à chercher un abri sous leurs tentes ; mettant donc

(1) *Les Sept Siéges*, p. 69. Le registre J, f° 256.

(2) Registre B, f° 115. B. L.

(3) Montlinot, p. 250.

(4) *Les Sept Siéges*, p. 48 et suivantes.

Digitized by Google

» pied à terre, ils couvrent des valets de leurs armes, les font monter
» sur leurs chevaux et leur recommandent de veiller à ce qu'on ne
» puisse les surprendre; mais le Roux-de-Fauquemont était aux aguets,
» ses espions l'avaient déjà averti, et il s'était empressé d'armer de
» crocs en fer les lances de ses hommes d'armes, de manière à pou-
» voir renverser les cavaliers et les tirer en bas de leurs chevaux. Tout
» étant prêt, il sort de la ville avec sa troupe, toute composée d'Alle-
» mands, fond à l'improviste sur les faux chevaliers, les désarçonne
» et les jette à bas de leurs chevaux; la nouvelle de cette attaque se
» répand dans le camp français, l'alarme est donnée, et bientôt des
» deux côtés le combat s'engage avec fureur; mais l'inégalité du
» nombre fait songer les Allemands à la retraite. Le chevalier de
» Fauquemont la protège, avec son sang froid accoutumé; à la tête
» des assaillants courait le comte de Vendôme, qui, emporté par
» son impétuosité, vient se jeter au milieu des Allemands. Profitant
» de cette témérité, Fauquemont prend le Comte à l'aide de ses gens,
» le place devant lui sur son cheval, et l'emporte vers la ville comme
» un glorieux trophée. Cependant, du côté des Français, de nouveaux
» renforts arrivent à chaque instant, un homme mort est aussitôt rem-
» placé par dix soldats frais, et la retraite devient de plus en plus
» urgente et difficile. Le Roux-de-Fauquemont soutient bravement le
» choc de tant d'ennemis, mais le fardeau extraordinaire dont il s'est
» chargé le gêne et nuit à sa défense. Pendant qu'il songe à s'en
» débarrasser, un puits se rencontre sur son chemin, à l'endroit où
» le faubourg avait été récemment brûlé. Il enlève son prisonnier de
» dessus son cheval, et le lance dans le puits, où le pauvre Comte
» trouve la mort. Il y eut encore bien des coups de portés, mais
» enfin, après des efforts incroyables, ils vinrent à bout de se frayer
» un passage, et purent se retirer dans la ville avec les chevaux
» qu'ils avaient pris, pendant que les Français frémissaient de voir
» cette proie leur échapper, et tâchaient de retirer du puits le comte
» de Vendôme, que les siens allèrent ensuite enterrer dans son pays.

» Une autre fois, le Roux-de-Fauquemont s'aperçut que les servantes
» de la reine de France avaient étendu tout le linge de l'hôtel du roi
» pour sécher au Riez de la Madeleine, non loin de la porte de la
» ville, et il trouva plaisant de s'approprier ce butin. Il sort donc de
» la ville avec ses Allemands suivis d'une troupe d'hommes de pied,

Digitized by Google

» et s'avance jusqu'auprès des retranchements ennemis; les sentinelles » l'aperçoivent, l'alarme est donnée, et un nouveau combat s'engage » aussitôt; pendant que le chevalier flamand soutient cette première » attaque, les hommes de pied se hâtent d'emporter le linge, et » quand le tout est en sûreté dans la ville, le Roux-de-Fauquemont » opère tranquillement sa retraite, et rentre à son tour sans perdre » un seul homme, laissant les Français s'émerveiller de son audace, » et la reine déplorer la perte de son linge. »

Cependant le siége traînait en longueur; le roi avait des espions dans la ville, et savait que les vivres étaient devenus rares. Cette circonstance donna lieu à une aventure assez plaisante (1).

Un certain sieur d'Athies s'était rendu au camp du roi, et avait promis de donner un moyen de prendre la ville affamée. Ce moyen consistait à faire chasser une troupe de porcs devant la porte de Courtrai, et d'embusquer près de là un corps de troupes. Les Lillois, pour faire entrer ce troupeau dans leur ville, auraient, selon le perfide, ouvert leurs portes, et les soldats en auraient profité pour y entrer, en même temps que les porcs auraient empêché de les fermer.

Le projet fut éventé, et quand d'Athies rentra dans la ville, il fut saisi et conduit au prince Robert, qui le fit jeter en prison. Cependant, les Français, qui ignoraient ce qui se passait à l'intérieur, firent avancer le troupeau. Lorsque Fauquemont les entendit, il fit conduire à la porte de Courtrai un cochon de lait auquel on tira violemment les oreilles; aux cris qu'il poussa, les porcs accoururent malgré les efforts de leurs gardiens, et se précipitèrent par le guichet de la porte qu'on tenait entr'ouverte. Lorsque les Français arrivèrent à leur tour, ils furent reçus vigoureusement et contraints de se retirer en voyant l'inutilité de leur ruse.

La famine exerçait ses ravages, le peuple souffrait et murmurait. Robert voyait diminuer ses ressources, et songeait à obtenir une capitulation honorable. Une circonstance le décida à ce parti. Une pierre énorme lancée par les balistes du comte de Hainaut, tomba sur le faîte du palais de la Salle où il était à dîner, brisa la charpente et tua deux chevaliers qui étaient à ses côtés. Il écouta alors les propositions du roi, qui lui assurait la vie et la sortie avec les honneurs de la guerre. Quand

(1) Montlinot, p. 252.

Digitized by Google

le fils de Guy eut dit et déclaré pour quelle raison il allait les laisser et mettre leur ville en la main du roi, *tous prendre a larmoier et a ploureer et de tordre leurs mains en grant douleur* (1).

Après onze semaines de siége, le roi entra dans Lille; il se montra disposé à conserver aux bourgeois tous leurs priviléges, comme on le voit dans la capitulation qu'il signa le 29 Août 1297 (2).

Dans les lettres qu'il délivra à ce sujet, Philippe dit que pour tirer vengeance des offenses du comte Guy, il s'est emparé de Lille, mais que « *par especial grace pour le souffisant excusation que il a trouvez* » *en celi ville, il l'a rechut.* » Ainsi les torts bien réels des Lillois envers le roi de France ne comptaient pour rien; mais la prétention du Comte de disposer de sa fille selon son propre penchant et pour le plus grand avantage de ses sujets, c'était un crime irrémissible.

On le lui fit bien voir....

Voici comment une chronique manuscrite (3) rend compte de la sortie de Robert : « Il fit trousser ses bagues et tout premièrement » fist partir son charroy; après les sommiers et puis ses grands » chevaulx. Et après yssi son escuierie deux à deux. Puis ses gens de » guerre et les nobles qui en sa compaignie estoit, et il sen venait à » cheval derrière tout desarme au costé de Monseigneur Guy de Neelle, » maréchal de France, lequel l'avait pris en saulf conduict....

» Quant les bourgeois et la communaulté de la ville de Lille veirent » quils avaient perdu leur jeune seigneur ilz envoierent par devers » le roy luy faire remonstrer comment il estoit leur souverain et que » encontre luy nullement ne se vouloient tenir ni rebeler et qu'il luy » pleust de les rechepvoir en sa bonne grace. Ce dont le roi qu'y fut » piteux et débonnaire accepta leur requeste qu'il prit bien en gré; » et aussi ceulx de Lille, bourgeois, manans et habitans se rendirent » au roy leurs corps, leurs membres et leurs biens. Quand le roy vey » la bonne voulenté du peuple de Lille, et commande à une partie de » ses gens entrer dedans la ville où l'on leur feist bonne chère. »

Le roi ne tarda pas à venir en personne; le chapitre de St-Pierre, le Magistrat et toute la population avaient souvenance de ce que peut la

(1) Manuscrit de la Bibl. du roi, N° 8780, cité par M. *De Rosny*, p. 89.

(2) Roisin, p. 344.

(3) Manuscrit de la Bibl. du roi, N° 8380, cité par M. *De Rosny*, p. 90.

Digitized by Google

colère d'un roi; aussi le reçurent-ils avec toutes les démonstrations les plus propres à se rendre favorable le royal visiteur.

Quant au traître d'Athies il fut, dit-on, enfermé dans un tonneau, et mis sur une voiture avec les bagages. Robert voulait le punir, mais ce misérable jeta des cris si violents et si continuels que les soldats français le délivrèrent (1).

Philippe s'empara promptement de Courtrai, Furnes, Bruges et autres villes. A la sollicitation du roi d'Angleterre, il signa une trève de deux ans, sous la condition de rester en possession des villes dont il s'était rendu maître. Au surplus, ces rapides conquêtes étaient dues autant à l'habileté des manœuvres parlementaires du roi qu'à la force de ses armes. Les *Leliaerts* étaient des auxiliaires non moins puissants que les gens d'armes (2).

Pour reconnaître la bienveillance de Philippe, le Magistrat de Lille crut devoir lui offrir de grosses sommes d'argent. L'adroit monarque, tout en les acceptant avec plaisir, lui délivra des lettres où il déclarait que ce don était de pure grâce, et que si les Lillois lui faisaient de si courtoises subventions pour la défense de son royaume, il n'entendait pas que cela pût leur tourner à *préjudice* ni à *servitude*. Par réciprocité, il approuva les priviléges et coutumes de la ville, promettant de les maintenir envers et contre tous; il voulut mettre dans les finances et la comptabilité de la ville un ordre parfait; pour arriver à les équilibrer il autorisa pour dix ans la levée de certaines assises; il accorda à tous ceux qui avaient des héritages contigus aux *terreaux* de la ville, de jouir des produits croissants sur lesdits terreaux (4). Il donna remise entière et perpétuelle d'une rente de 45 livres (4,500 fr. de nos jours) que la ville devait au Domaine pour la propriété des *platz et rivières*. Lille se crut donc légitime possesseur de ses eaux jusqu'à ce que Louis XV vînt lui en contester le droit, ainsi que nous le dirons par la suite. Petits et grands, tous avaient lieu de se louer du roi; et les *Leliaerts* comptaient beaucoup de partisans à Lille.

(1) Montlinot, p. 233.

(2) Meyer, livre X, p. 86.

(3) Roisin, p. 343, et *Archives de la Mairie*, registre II, f° 107.

(4) *Ibid.*, p. 344.

Digitized by Google

Pendant la trêve, le jugement de la difficulté entre Guy et le roi fut remis, par les parties adverses, à l'arbitrage du pape Boniface. Celui-ci ordonna la restitution de Madame Philippe et la réparation des torts commis. A peine Robert d'Artois eut-il lu la bulle pontificale, qu'il la déchira, en jeta au feu les fragments, déclarant que jamais le roi de France ne se soumettrait à un pareil jugement. La paix était donc indéfiniment ajournée.

La trêve expirée, Charles de Valois arriva de nouveau en Flandre, et son armée déborda sur notre province (1). Guy successivement abandonné de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre, du duc de Brabant, de Jean d'Avesnes; Guy, qui avait vu deux fois l'interdit jeté sur son comté; Guy, trop faible dans une lutte où tout lui faisait défaut; Guy crut devoir s'en remettre à la générosité d'un monarque qu'il ne savait pas implacable. Ayant demandé à Charles un sauf-conduit pour lui et son fils, il se rendit à Paris pour implorer la paix. Le roi refusa la paix; c'était peut-être dans son droit; mais abusant lâchement de la noble confiance du comte de Flandre, il le retint dans les fers lui, ses enfants, sa noblesse. Guy fut envoyé à Compiègne et Robert à Chinon.

Et ce qui est digne de remarque, ce même roi qui faisait si bon marché de la justice et de la bonne foi, ce roi recommandait, en même temps, à son cher et féal comte de Hainaut de relâcher, sans aucun retard, Jean-de-Castiel, bourgeois de Lille, qu'il avait fait prendre dans la maison de l'abbesse de Denain, à Haubourdin, et qu'il retenait en prison; il lui faisait rendre tous ses biens (2). Il n'avait pas moins de bienveillance envers les chanoines de Seclin spoliés par la guerre (3). Enfin, il se montra si libéral envers l'abbaye de Loos que le chapitre lui voua, à perpétuité, une messe qui fut chantée chaque jour (4).

Néanmoins, le Pape voyant son arbitrage méprisé et son autorité méconnue, excommunia le roi de France, lui interdisant l'eau, le feu et les choses saintes.

(1) Montlinot, p. 257.

(2) St-Genois, p. 888.

(3) Buzelin.

(4) De Rosny, *Histoire de l'Abbaye de Loos.*

Digitized by Google

L'idée qu'on a dû prendre du caractère de Philippe-le-Bel ne permet pas de supposer qu'il fût homme à reculer devant cet obstacle. Il arriva, au contraire, en Flandre, déclarant la province confisquée à son profit. Il donna et reçut de brillantes fêtes à Lille, à Douai et surtout à Bruges, où la reine de France vit avec dépit six cents bourgeoises plus richement parées qu'elle ne l'était elle-même.

Il fallait que le commerce fût bien productif pour qu'un semblable luxe régnât en Flandre! Aussi les communes, fières et intraitables, étaient-elles toujours en lutte avec les seigneurs. Ceux-ci, comptant trouver dans un roi puissant un défenseur contre les déportements populaires, recevaient Philippe avec des regrets mêlés d'espérance.

Le roi qui savait combien les Flamands étaient remuants et peu traitables, leur donna pour gouverneur Jacques-de-Châtillon, comte de St-Pol, homme énergique, mais dur et impitoyable. Il accabla nos provinces d'impôts exorbitants et, pour contenir au besoin la sédition, il fit construire à Lille une forteresse qui dominait la ville (1), et qu'on nomma *Château de Courtrai*, parce qu'elle était traversée par la route qui se dirige vers cette dernière ville (2). Les religieux de Loos avaient en cet endroit un refuge dont le roi s'empara, leur donnant en échange un terrain près de la tour Isambard en ville. C'est depuis lors que l'abbaye de Loos eut un refuge dans la rue qui en a porté le nom jusqu'en 1793.

Mais la Flandre, mécontente des exactions du gouverneur, ne tarda pas à se soulever. Bruges donna le signal. Tous les Français qui s'y trouvaient furent massacrés. Courtrai, Audenarde, Ypres, appelèrent Guy, un des fils du Comte. Pierre Flotte, qui s'était jeté dans Lille avec quelques troupes, empêcha notre ville de se lever comme les autres.

A la nouvelle du désastre de Bruges, Robert d'Artois se dirige vers la Flandre à la tête de 47,000 hommes. Les Flamands réunis à Groeninghe près de Courtrai attendaient cette vaillante armée. Un accident

(1) Il fit de même à Bruges. — VANDERHAER, p. 96.

(2) PANCKOUCKE, p. 174, registre J, f° 251. Ancien *Guide*, p. 13. On avait dans la trésorerie de Lille des lettres de Philippe-le-Bel à J. de Châtillon, pour lui ordonner de rembourser les particuliers dont on avait pris les terres pour les constructions de ce château. — Le ministre et ses agents s'écartèrent, en ce point, des ordres qu'ils avaient reçus.

Digitized by Google

de terrain mit le désordre dans les troupes françaises (10 juillet 1302). Un fossé, qu'elles n'avaient pas aperçu, fit trébucher toute la première ligne, puis la deuxième; ce fut un désordre inexprimable. Les Flamands n'eurent qu'à tuer. Cette bataille, ou plutôt cette boucherie, coûta la vie à vingt mille fantassins français et à sept mille cavaliers, dont près de sept cents étaient des seigneurs bannerets, onze cents nobles et soixante-trois princes, ducs et comtes. Aussi lui donna-t-on le nom de *journée des éperons.* Comme trophée d'une victoire aussi inespérée, l'église de Courtrai reçut sept cents éperons dorés. Jacques, châtelain de Lille, fut trouvé parmi les morts, ainsi que le comte d'Artois et Jacques-de-Châtillon, le malencontreux gouverneur de la Flandre. Les débris de l'armée se sauvèrent, partie vers Lille, partie vers Tournai.

La bataille de Courtrai devient le signal d'une révolte à Gand, les *Leliaerts* y sont massacrés. Quinze jours après, Jean, comte de Namur, proclamé chef des Flamands, se porte rapidement sur Lille dont il fait le siége. Les Flamands étaient si exaltés de leur victoire que, dès le premier jour, Lille dut entrer en composition. Les échevins demandèrent un mois de répit, promettant de se rendre au bout de ce terme si le roi de France n'y venait mettre obstacle (1), et moyennant de laisser la vie sauve à tous les citoyens et soldats qui tiendraient pour Philippe-le-Bel. Ayant obtenu de Jean et de Guy, deux des fils du Comte, un sauf-conduit, le comte de Sanssoire sortit de Lille par la porte des Reigneaux, et alla leur porter les propositions des Lillois (2). Elles furent acceptées. Mais le rude échec que le roi avait éprouvé ne lui permit pas d'envoyer de secours. Thomas Gomer et Jean Vrete, députés par notre Magistrat pour lui exposer l'état des choses, avaient obtenu des promesses; de Vincennes, le prince avait écrit aux échevins et aux habitants, les engageant à continuer leur défense, mais le renfort annoncé n'arriva pas, et Lille se rendit aux Flamands. Le roi ratifia la capitulation (3). C'était une sage précaution que le souvenir du sac de leur ville inspirait aux Lillois.

La nouvelle du désastre de Courtrai avait jeté l'effroi en France.

(1) Registre H, f° 91. *Les Sept Siéges*, p. 79.

(2) Registre J, f° 250. *Les Sept Siéges*, p. 89.

(3) Le 14 Septembre. Voyez registre H, f° 155.

Digitized by Google

Philippe, sans perdre de temps, leva une nouvelle armée de 80,000 hommes, et vint à Vitry, entre Arras et Douai. Là, il s'arrêta quelque temps, n'osant se livrer aux chances d'une bataille. Redoutant la trahison de sa noblesse, averti par la reine d'Angleterre sa sœur, il rentra brusquement dans ses états, sans avoir rien fait. Toutefois, il ne tarda pas à revenir sur ses pas pour conclure une trève d'un an, pendant laquelle Guy fut élargi, sur la promesse de revenir après le terme écoulé. Ce prince infortuné, vieilli par les malheurs bien plus que par les années, alla revoir le château de Wynendaele, près de Bruges, puis s'en retourna dans la prison où il termina sa malheureuse existence.

En 1304, Philippe revint pour la quatrième fois en Flandre, et prit position à Mons-en-Pévèle, près de Lille. La milice lilloise figurait au centre de l'armée flamande avec celles de Courtrai, d'Ypres, etc. Pendant un jour entier la mêlée se continua sans résultats décisifs. Le roi de France, désarçonné, faillit perdre la vie; l'oriflamme fut sur le point d'être enlevée. Les Flamands harassés de fatigue, exténués par la faim, privés de leurs tentes et de leurs provisions, retournèrent vers Lille ayant perdu quatorze mille hommes (1). Le roi, une fois son armée réorganisée, vint faire le siége de notre ville, où le comte Guillaume-de-Juliers s'était renfermé avec les débris de l'armée flamande. La ville fut complètement cernée; pas un coin de terre des abords de la place qui ne fût envahi (2). Jean-de-Namur tenta vainement d'y jeter des secours et des renforts, toutes les issues étaient fermées, et après d'héroïques efforts, les Lillois durent capituler; ils convinrent avec le roi, comme ils l'avaient fait précédemment avec le fils de Guy, que si la place n'était pas secourue avant les calendes d'Octobre (3), la ville se rendrait, et sous la condition expresse que les priviléges et libertés de la ville seraient maintenus par lui. Cet accord fait entre Charles, fils du roi, d'une part, et Philippe de Flandre, ainsi que les *nobles et bonnes gens de la ville de Lille*, d'autre part, fut scellé de dix sceaux et se trouve conservé à Paris (4) et à Lille (5).

(1) Voyez *Histoire des Villes de France*, article *Lille*, par M. Edw. Le Glay, h. III, p. 207.

(2) Voyez *Les Sept Siéges*, p. 84.

(3) Registre B, f° 114.

(4) *Trésor des Chartes*, J., p. 545; *Inventaire*, t. VIII, f° 165, recto.

(5) *Archives de Lille*, armoire vitrée, et registre aux titres A, B, C, f° 114.

Digitized by Google

Loin de quitter la partie, Jean et Robert faisaient tous leurs efforts pour réunir des troupes, et trois jours avant le terme fatal, ils revinrent à la tête de 60,000 hommes, demandant la bataille ou une paix honorable. A la vue de cette foule, le roi désappointé s'écria : *Je crois qu'il pleut des Flamands!...* (1). Il inclina donc pour la paix; elle fut signée au camp, devant Lille. Il fut stipulé que les Flamands auraient bonne et perpétuelle paix avec le roi; que leurs biens, leur liberté, leurs franchises seraient conservés. Guy aurait été rétabli en son comté de Flandre, en payant une somme de huit cent mille livres (80 millions de francs); Lille, Douai, Orchies seraient restés à la France pour gage de l'exécution du traité (2). Notre ville ouvrit donc ses portes le 1er Octobre (3). Le comte de Thiette fit publier le traité dans les deux armées. Les Flamands étaient le long de la Deûle.

Mais l'infortuné Guy mourut à Compiègne; ses restes furent seuls rapportés à l'abbaye de Flines, où son tombeau resta jusqu'en 1793.

Tel est le dénouement de ce long drame où l'on rencontre tout l'intérêt que la curiosité recherche dans les fictions des romanciers; ainsi finit un règne sans cesse agité par l'intrigue, l'injustice et la fourberie du roi envers son vassal; ainsi mourut, loin de son pays, un prince dont la tragique histoire nous montre aussi que : *la raison du plus fort est* souvent *la meilleure*.

Si la Flandre prospéra au milieu d'un tel état de choses, on concevra quelle était l'énergie de ses enfants et quelle était la richesse produite par leur industrie et leur libre commerce.

XI. LILLE SOUS ROBERT DE BÉTHUNE.

1305-1322.

Lorsque Guy de Dampierre termina ses jours à Compiègne, Robert, son fils aîné, était détenu à Chinon ou à Bourges. Des seigneurs français et des chevaliers Flamands, à la dévotion ou du moins sous l'influence du roi, étaient entrés en

(1) Mezerai.
(2) Montlinot, p. 263.
(3) Ancien *Guide*, p. 14.

Digitized by Google

conférence. En rendant la Flandre à son comte légitime, ils avaient stipulé certaines conditions qui devaient déplaire aux Flamands : outre les sommes considérables à payer au roi, outre les six cents soldats qu'on avait à lui fournir, outre les trois mille personnes qu'il avait le droit d'envoyer en pélerinage (1), il fallait qu'avant 1307 les cinq bonnes villes de Flandre eussent rasé leurs fortifications ; pour sûreté du traité, on aurait laissé les châteaux ou forteresses de Douai, de Béthune et de Lille. Mais, comme le dit Vanderhaer, le roi était plus amoureux de l'hypothèque que de la rente, et les événements n'avaient pas réussi au gré de son impatience.

Robert avait souscrit à tout cela ; le peuple mécontent lui montra beaucoup de froideur.

Le roi de France, trop adroit pour détériorer volontairement une propriété qu'il regardait comme sienne, accorda à notre ville l'autorisation de conserver ses remparts ; il étendit sur toute la châtellenie la juridiction de l'échevinage. C'était une double précaution bien faite pour lui concilier les Lillois.

Robert, sans comprendre sa position, s'occupa de guerroyer avec le Hainaut. Voulant se délivrer de l'obligation de payer au roi la rente convenue, il lui céda en propriété les trois villes laissées en garantie. Cet acte, qu'on désigne sous le nom de *Transport de Flandre*, était la consommation d'un fait auquel la politique française tendait depuis longtemps, et signale, pour notre ville, le commencement du XIVe siècle. En effet, Lille n'était plus à la France comme membre agrégé, mais comme partie intégrante de son territoire. A partir de ce moment, Gand, Bruges et Ypres formèrent une administration nouvelle sous le nom de *Triade* ou trois membres de Flandre ; Lille, Douai, Orchies et la châtellenie composèrent les quatre membres de la Flandre wallonne.

Ce *transport* ou cette cession avait mécontenté le pays. Les communes offrirent au Comte de fournir de quoi rembourser la somme due au roi. Robert comprit alors qu'il s'était fourvoyé, il était trop tard. Néanmoins, à la mort de Philippe-le-Bel, il crut le moment favorable pour faire valoir ses réclamations (2) ; il vint faire le siége de

(1) Il changea par la suite cette clause en une contribution de 300,000 livres.

(2) Cette cession, si souvent ratifiée, parce qu'elle fut souvent contestée, est indiquée sous plusieurs dates dans les historiens et dans les registres de nos

Digitized by Google

Lille (1313). Louis de France et Enguerrand de Marigny (1) accoururent en toute hâte, et le repoussèrent vers Courtrai où il s'enferma (2). Une trève d'un an fut conclue. A peine était-elle expirée, que Robert revint de nouveau dans notre châtellenie. Louis-le-Hutin le poursuivit jusqu'à Roncq (3); mais les pluies survenues ayant rendu les chemins impraticables, le prince français se vit forcé d'abandonner ses chariots dont les roues s'enfonçaient jusqu'à l'essieu. Ne voulant pas que les Flamands pussent se vanter de les lui avoir pris, il y fit mettre le feu et se retira dans nos murs (4) (1er Septembre 1315). Là, il occupa le loisir que lui laissaient les trèves, à réunir des machines de guerre (5), tant pour défendre la ville au besoin, que pour les avoir sous la main contre les forteresses voisines. Le comte d'Evreux vint, pour le successeur de Philippe-le-Bel, faire le serment de respecter nos priviléges; serment que renouvela Pierre Gallard, maître des arbalétriers de France (6).

Mais Robert, toujours sous l'influence de l'erreur qui l'avait amené à réclamer notre ville, se jette sur notre territoire (7). Les Dominicains viennent inutilement le supplier de se désister de son dessein, le Comte les fait mettre en prison. Toutefois, frappé d'une excommunication de Josserand, et voyant la défection se mettre dans les rangs de son

archives. On la cite comme signée à Athies, en Juin 1305; ailleurs, ce serait en 1309; d'après le registre D, f° 35, ce ne serait qu'en 1335 et sous le roi Jean que se serait opérée cette adjonction. Jusques là, Lille aurait toujours été un dépôt, un gage. D'après Oudegherst, II, p. 344, le *Recueil de la Noblesse* de Bourgogne, Limbourg, etc. (Lille 1715), Vanderhaer, p. 106, ce serait le 11 Juin 1311, le 11 Juillet 1312, à Pontoise, que se serait effectué le Transport de Flandre. Cette cession confirmée en 1315 par le comte de Nevers l'aurait été en 1322 par Louis X. — M. Edw. Le Glay (*Histoire des Villes de France*, article *Lille*, III, p. 197) donne 1320.

(1) Enguerrand de Marigny, premier ministre de Philippe-le-Bel, condamné au supplice de la potence, en Mai 1315, sous le règne de Louis X, fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avait lui-même fait construire.

(2) Oudegherst, II, p. 437; Montlinot, p. 264.

(3) Panckoucke, p. 182.

(4) Buzelin, Oudegherst.

(5) Meyer.

(6) Roisin, p. 350. Registre F, f° 317. Registre H, f° 154.

(7) Montlinot, p. 265.

Digitized by Google

armée, il conclut une nouvelle trève, promettant de se rendre à Paris pour ratifier les anciens traités. Il y arriva, en effet, suivi de son fils aîné et des députés des principales villes de la Flandre. Tout paraissait arrangé, lorsque le Comte, au moment de signer, refusa encore de remettre Lille, Douai et Orchies; il sortit même secrètement de Paris et reprit la route de Flandre. Les députés des communes, instruits de sa fuite, lui dépêchèrent quelqu'un pour lui représenter à quels malheurs allait les exposer une démarche aussi téméraire; on lui notifia même qu'on était résolu de quitter son parti s'il ne revenait promptement. Cette menace ramena le Comte à Paris; le traité fut enfin signé (1). Lille, Douai, Orchies demeurèrent au roi. Les Flamands, outre le paiement de trente mille livres, promirent de se ranger contre Robert, s'il refusait d'accomplir ces conventions.

Ainsi se termina la gestation laborieuse qui donna Lille à la France. Vingt-cinq années de guerre et quatre siéges successifs, tels sont les souvenirs qui nous rendent cette époque doublement mémorable. N'oublions pas, d'ailleurs, que cette adjonction ne dura pas cinquante ans, et que ce fut quatre siècles après que l'union fut rendue complète et indissoluble par la puissance de Louis XIV.

Louis de Nevers, petit-fils de Robert de Flandre, épousa Marguerite de France (1320), et fut reconnu par son aïeul qui mourut en 1322.

XII. LILLE SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

1322-1369.

La France et l'Angleterre vont maintenant presque changer de rôle à l'égard de la Flandre; l'Angleterre va y semer le trouble et la discorde; la France la protéger et la défendre. Notre châtellenie devient le théâtre d'événements auxquels elle n'a plus un intérêt direct, mais qui y jettent sans cesse le tumulte, la confusion, et l'épuisent sans profit pour personne.

Arrivé au pouvoir, Louis de Nevers (qu'on a surnommé *de Crécy*, parce qu'il périt à la funeste bataille de ce nom), Louis, qui avait

(1) Montlinot, p. 266.

Digitized by Google

compris la portée des concessions du roi de Franceet leur effet sur les communes flamandes, voulut aussi devenir populaire ; il commença par assurer les priviléges d'Audenarde, de Courtrai et autres villes (1). Mais le moment n'était plus opportun. Les communes avaient pris une licence intolérable qui bravait tous les pouvoirs. Bruges se leva d'abord contre le Comte, qui, après l'avoir réprimée, accorda un généreux pardon ; mais cette bonté était si peu efficace que la même ville renouvela, jusqu'à quatre fois, les déportements qui lui valaient chaque fois un châtiment trop tôt suivi de l'indulgence.

Aussi le comte de Flandre, voyant le peuple, cet ancien allié, devenir hostile au pouvoir à l'ombre duquel il avait grandi, le Comte dut chercher ailleurs son appui : il demanda à la France un secours contre ces émeutes populaires qui attentaient à sa liberté, à sa dignité, à sa vie même.

Les Flamands sentaient bien que leur violence finirait par contraindre la noblesse à se défendre par les armes. Aussi pour prévenir les représailles auxquelles ils s'attendaient, ils firent des courses dans le pays, abattant les tourelles, les châteaux forts au pied desquels les bourgs s'étaient autrefois agglomérés, pillant les seigneurs, les emprisonnant par mesure préventive.

La noblesse se serra autour du Comte, qui essaya la rigueur après avoir employé inutilement la clémence. Il envoya en prison six fonctionnaires brugeois, et en fit exécuter un pareil nombre. Ce fut le signal d'une nouvelle émeute. Le Comte tenta de se sauver à Lille, mais atteint par un corps de révoltés, il fut pris avec six seigneurs, que ces révoltés, par représailles, firent mourir sur-le-champ. Les Gantois, qui avaient pris la défense de leur comte, parvinrent à le délivrer ; mais fière de ses succès antérieurs, Bruges se mit à faire des expéditions contre les villes voisines ; les Brugeois assiégèrent Ypres, Gand, Courtrai, etc. Ces conflits avaient des succès divers, mais le sang y coulait toujours.

A peine monté sur le trône, Philippe VI de Valois, envoya Renard

(1) L'acte qui assure les franchises de Courtrai fut signé à Lille, le 4 Juillet 1324. Au dos du velin se trouve la mention qu'au mois de Février 1383, le duc et la duchesse de Bourgogne ont rendu aux habitants de Courtrai lesdits priviléges qui leur furent ôtés après la bataille de Rosebecque, 22 Novembre 1382.

Digitized by Google

de Choiseul prêter aux Lillois le serment de maintenir leurs priviléges; puis il plaça une garnison à Tournai et à Lille pour garantir ces places d'un coup de main. Après leur défaite au pied du mont Cassel, les Flamands semblaient devoir rester quelque temps paisibles, mais le roi de France, qui s'attendait à les voir s'agiter de nouveau, augurait que la tranquillité ne serait pas de longue durée. En revenant à Lille, il dit à son vassal : « Beau cousin, gardez-vous bien de nous » faire retourner en Flandre une seconde fois pour pareil motif, car » si nous revenions encore, ce serait moins pour vos intérêts que » pour les nôtres. »

Le 14 avril 1328, les habitants de Cassel s'étaient mis à la discrétion de Robert *pour les rebellions et désobéissances qu'ils avaient fait contre lui* (1). Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Mardyck se soumirent de même, et l'on aurait pu croire à une pacification prochaine. Mais les villes, lancées dans les voies de la guerre, faisaient des courses les unes contre les autres. Ypres et Courtrai vinrent fondre sur Lille; Lille, Douai et Tournai armèrent treize cents hommes pour faire une expédition contre Courtrai; c'était un désordre complet. Cette troupe s'avança jusqu'aux portes, puis, en revenant, elle frappa indistinctement amis et ennemis, enlevant les troupeaux, brûlant, pillant ses métairies, outrageant toutes les femmes pour les massacrer ensuite. Tournai reçut avec acclamations ces bandes de brigands chargés d'un riche butin, mais dégouttants de sang (2).

C'est au milieu de pareilles circonstances que s'organisèrent de célèbres fêtes qui eurent lieu à Tournai. Les Lillois s'y rendirent en grande pompe. Les palefrois des jouteurs étaient couverts de housses de soie, et l'on étalait tout ce que le luxe avait alors de plus raffiné. Les joutes de *l'Epinette*, dont nous parlerons bientôt, brillaient de tout leur éclat.

Il nous semble peu croyable, à nous, amateurs de la paix, que les fêtes et le commerce puissent cheminer au bruit de la guerre et au milieu des troubles qu'elle accompagne. Alors, cela se passait ainsi, le peuple Flamand festinait, chevauchait, paradait...., faisait avec l'Angleterre des traités pour l'acquisition de ses laines, exemptes de

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, t. VII, p. 118.
(2) MONTLINOT, p. 271.

Digitized by Google

droits, en même temps qu'il guerroyait contre le comte Louis. Celui-ci, battu à Bruges, par ses sujets; à Cadzand, par les Anglais, devait se retirer à Lille (1). Pendant ce temps-là, les Van-Artevelde étaient les souverains effectifs du pays (2); d'ailleurs, pour lever les scrupules des Flamands qui avaient fait serment de servir le *roi de France*, le monarque anglais avait pris ce titre, et ses alliés travaillaient pour lui en toute sûreté de conscience.

Les *courses* des partisans désolèrent de nouveau la châtellenie. Un sieur Jean Wafflard dit *de Croix*, banni de Lille, sous peine de la hart, se mit à la tête d'une troupe d'Hennuyers, et répandit la terreur dans nos environs. Sa tête fut mise à prix, et quelques années après il fut saisi, livré au Magistrat, qui le fit exécuter (3).

Le souverain bailli avait fait appel aux Lillois; il leur permit de porter toujours des armes (4). Lothaire Fremaut et quelques nobles de la province furent députés à Paris pour solliciter prompt renfort; ils n'obtinrent d'abord que des promesses (5); mais bientôt la rebelle Flandre fut mise en interdit, et Philippe, à la tête de cent mille hommes, vint pour faire respecter ses droits et ceux de son vassal.

Toujours soigneux d'éviter tout ce qui pourrait mécontenter les Lillois, qui s'étaient plaints de divers abus, ce monarque s'empressa d'envoyer des commissaires pour examiner tous les griefs et y faire droit; les priviléges de la ville furent solennellement confirmés (6), et même amplifiés (7). Par surcroit de précautions, le roi avait délivré des lettres spéciales pour exempter la ville de l'amende imposée aux Flamands, à cause de leur révolte (8).

(1) 1339. Mezerai, III, 15-16. Montlinot, p. 269.

(2) *L'Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, VII, 463, relate des lettres du bailli de Gand, en 1334, qui avertit le comte de Flandre des troubles que William Artevelde excite à Gand. En 1360, 21 octobre, un acte mentionne le *rappel de ban* accordé par le Comte à *la prière du roi d'Angleterre*, à Jean Van Artevelde, qui avait été banni pour cinquante ans par *la loi* de Gand, de même pour Jacques Van Artevelde.

(3) *Annuaire du département du Nord*, 1831, p. 106. — Froissard. — *Revue du Nord*, VI, p. 87.

(4) Registre O, f° 179. — *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, VIII.

(5) *Registre aux Comptes*, f° 21. Montlinot, 272.

(6) Roisin, 354. — Registre C, f° 170.

(7) *Inventaire de la Chambre des Comptes*, VIII.

(8) Registre B, f° 106.

Digitized by Google

Outre les troupes flamandes et celles du roi de France, la Flandre reçut l'armée d'Edouard, roi d'Angleterre. C'était donc une confusion inexprimable autour de nous, à tel point que le gouverneur de Lille autorisait (1340) Landas, son lieutenant, à fourrager dans les villages de notre propre châtellenie. Les Anglais et les Flamands ne devaient pas être plus scrupuleux que lui; ils ne s'en firent pas faute. Pour comble de malheur, le même Landas crut devoir, *pour éclairer la place*, brûler tous nos faubourgs, sans épargner même les églises (1).

Une affaire assez importante eut lieu à nos portes, et fit assez de bruit.

Les alliés, sous la conduite du comte de Salisbury, avaient saccagé Armentières, et, méditant un coup de main sur Lille, ils faisaient filer leurs troupes par Marquette. Le sire de Roubaix, chef de la garnison de Lille, en ayant été informé, les attaqua à l'improviste et les mit complètement en déroute. Le comte de Suffolk, Guillaume, seigneur de Mortagne, Raymond de Limoges, neveu du Pape, plusieurs autres seigneurs, et le comte de Salisbury lui-même, lieutenant d'Edouard en Flandre, furent faits prisonniers; un capitaine anglais fort estimé des siens fut tué par un boucher de Lille (2).

Cette bonne capture fut aussitôt dirigée vers Paris, et les affaires anglaises prenaient, dans les esprits, une assez mauvaise tournure.

Edouard, à cette nouvelle, se mit en route pour la Flandre; Philippe, qui l'avait prévu, posta sa flotte sur son passage; une terrible bataille navale fit perdre aux Français un nombre considérable des leurs. Une trève de deux ans en fut le résultat. Mais la funeste bataille de Crécy, où périrent trente mille Français et le comte Louis lui-même, compromit tout-à-fait le Roi, et fit triompher les espérances de ses ennemis.

Dans ces fâcheuses conjonctures, Philippe rassembla ses dernières ressources; il écrivit à nos échevins de lui envoyer un homme prudent avec lequel il pût délibérer sur les difficultés de sa position (3). Quelque préoccupé qu'il dût être, il n'oublia rien de ce qui pouvait satisfaire ses nouveaux sujets, soit pour la liberté, soit pour les priviléges de

(1) Panckoucke, p. 195. — Registre N, p. 155.

(2) Oudegherst, II, p. 445 et suivantes.

(3) Registre aux titres R, L, M, f° 6.

Digitized by Google

la Hanse (1), soit pour le respect du Magistrat, soit enfin pour le droit d'Arsin (2). Il porta cette ordonnance qui excluait de l'échevinage tous les avocats (3); il défendit à tous ceux qui avaient été bannis par les échevins de demeurer dans la châtellenie, et ce, *parcequ'ils pourraient etre hayneux auxdits Eschevins* (4); il attribua à ces fonctionnaires la *connaissance* de toute *convenance de mariages, dons, aumônes* et *assènemens* (5); il régla que, pour être admis au Conseil de la commune, il fallait être né à Lille, être justiciable du bailli, du prévôt et des échevins de la ville (6), et pour caresser l'orgueil de la bourgeoisie, il permit aux roturiers d'acheter des héritages tenus *à cens* et en rente du Roi ou de tous autres justiciers de la ville et de la châtellenie (7) : priviléges réservés jusque-là à la noblesse. C'est ainsi que se déplaçaient les conditions de l'institution féodale. C'est ainsi que le magistrat de la ville sentait croître la velléité qu'il avait toujours eue d'élever sa juridiction.

Nous croyons devoir signaler le biais auquel il eut alors recours pour obvier à l'immunité qui l'empêchait de juger les clercs. Lorsqu'un ecclésiastique avait commis un délit, l'échevinage fesait instruire le procès, et s'il y avait lieu, rendait une sentence dont le sens était : un tel est coupable de tel délit, et serait condamné à telle peine, s'il n'était clerc. La sentence était inscrite au registre, et le condamné en éprouvait les effets civils (8), ne recevait en rien l'aide de la commune aussi long-temps qu'il déclinait la sentence échevinale. Cette mesure du Magistrat déplaisait à l'official du diocèse, et il existe une sentence d'excommunication (1342), lancée contre lui par l'évêque de Tournai, où, parmi divers motifs, figure ce grief (9).

A la mort de Louis de Crécy, Louis de Male, à qui revenait le

(1) Registre H, f° 128.

(2) Roisin, p. 367. Voyez sur le *droit d'Arsin* le chapitre VIIe.

(3) *Ibid*, p. 364; registre C, p. 222; Panckoucke, p. 195; Tiroux, p. 108. P. L.

(4) Roisin, p. 371.

(5) *Ibid*, p. 373.

(6) *Ibid*, p. 371.

(7) *Ibid*, p. 372.

(8) On trouve même, sous la date de 1360 un arrêt du parlement de Paris, relatif à un Jean Bosquet, pendu à Lille, quoique clerc. — Voyez registre F, f° 128,

(9) Voyez registre O, f° 183.

Digitized by Google

comté, n'avait encore que quinze ans. Les Flamands, d'accord avec les Anglais, voulaient lui faire épouser Isabelle, fille d'Edouard. Ce mariage prématuré n'était ni dans les vues de la France, qui destinait au jeune comte Marguerite de Brabant, ni dans les goûts du jeune homme, qui se souvenait que les Anglais avaient tué son père à Crécy. Pour éviter d'y être contraint, il prit le parti de se sauver en France. Nouvelle occasion de guerre. Les Anglais assiègent Calais (1); les Flamands au nombre de vingt mille, ayant à leur tête le bâtard de Renty, débordent de nouveau sur le territoire de Lille, et y mettent tout à feu et à sang. Les couvents, les églises sont incendiés aussi bien que les chaumières. L'Abbiette, couvent situé *extrà-muros*, fut détruite en cette circonstance, et c'est depuis lors qu'elle fut transférée dans la rue de la Hamerie, et lui donna son nom.

Charles de Montmorency, châtelain de Lille, et défenseur né de la ville, s'opposait le plus qu'il pouvait aux déprédations des Flamands. Dans une expédition contre ces bandes de malfaiteurs, il attaqua si vivement et avec tant de succès un détachement qui faisait *la course*, qu'il s'empara du chef, le bâtard de Renty (2).

On conçoit bien qu'au milieu d'une confusion semblable à celle qui régnait alors, les meurtres et les vengeances particulières prenaient leur cours sans qu'il fût possible d'y apporter un remède régulier. Le seul moyen d'obtenir une réparation, le droit d'Arsin, vint souvent ajouter un sinistre épisode aux tristes scènes dont la Flandre était alors remplie.

Parmi les titres déposés aux archives de la Mairie, se trouve un arrêt de 1348 qui constate le traité par lequel Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, et les échevins de la même ville, mettent fin au procès existant entre eux au sujet du privilége contesté (3). Le Parlement donna un semblable arrêt relativement au seigneur de Roubaix (4). Les héritiers du seigneur de St-Venant furent déboutés de leurs prétentions à l'encontre dudit privilége (5). Enfin, une quinzaine

(1) C'est alors que Eustache de St.-Pierre et ses compagnons se dévouèrent pour le salut de leur patrie.

(2) Oudegherst, 11-480.

(3) Roisin, 379.

(4) *Ibid*, 381.

(5) *Ibid*, 384.

Digitized by Google

de seigneurs, qui s'étaient aussi opposés à l'exercice du droit d'Arsin par la commune de Lille, furent déclarés mal fondés par le parlement de Paris (1).

Jean II, roi de France, décida dans le même sens, en 1350, et avant même qu'il eût chargé Eustache de Ribemont de donner et de recevoir le serment relatif aux droits de la ville et du souverain.

Tant de décisions solennelles montrent bien qu'il ne s'agissait pas simplement d'une exécution barbare, inspirée par la fureur et exécutée dans l'emportement, et les écrivains qui ont fait des plaintes à ce sujet auraient dû remarquer que le maintien de ce privilége est contemporain d'une ordonnance du roi de France (1350), qui abolit, à Lille, le serment judiciaire (2), comme pouvant entraîner des abus qu'il veut voir disparaître, et où il témoigne la ferme volonté de *maintenir la justice et de s'opposer à tout ce qui pourrait en entraver l'exécution.* L'Arsin était donc un moyen d'assurer alors cette exécution; moyen imparfait, il faut en convenir, moyen qui devait cesser avec la présence d'un ordre de plus en plus régulier. C'est en effet ce qui eut lieu. Vers 1363, nous voyons qu'on supprime à Lille la charge de *Roi des Ribauds* et de son prévôt. Ce fonctionnaire avait la surveillance des maisons de jeu et de débauche; il prélevait sur elles un impôt qui ne devait pas le porter à en restreindre le nombre. Le roi des Ribauds avait la charge de porter le feu aux exécutions de l'Arsin. La suppression de son office laisse penser que l'Arsin était abrogé, sinon dans la loi, du moins dans la coutume. En effet, nous ne connaissons pas d'exécution de ce genre postérieure à la date que nous venons de citer (3), quoiqu'un titre de 1377, signé par Louis de Male, accorde encore aux Lillois l'Arsin sur les forains (4).

(1) Roisin, 385.

(2) *Ibid*, p. 389.

(3) M. Edw. Le Glay (*Histoire des Villes de Flandre, III*, 209) dit que l'Arsin fut supprimé sous les ducs de Bourgogne et à la sollicitation du clergé flamand.

(4) On a des titres relatifs à l'Arsin sous les dates suivantes : 1240 au Quesnoy; 1245, 1246 à Flers; 1250, 1256 à Wattignies; 1280, 1313, 1340, 1344, 1351... — Voyez registre F, f° 112; Tiroux, 194 et 196; Panckoucke, 148; — registre L, 158; registre aux titres G, H, J, f° 95; registre B, f° 145; registre D, f° 38. — Voyez aussi : *De l'Arsin et de l'Abattis de maison dans le nord de la France*, par M. le Dr Le Glay. Lille, 1842.

Digitized by Google

Le roi Jean ne fut pas moins soigneux que ses prédécesseurs de respecter nos franchises. Sa noble loyauté et sa bienveillance pour les Lillois se manifesta par plusieurs traits que nous aimons à consigner. Et d'abord, le respect de la loi; il avait confirmé les priviléges accordés en 1346 par son prédécesseur. Pierre de Hem et Jean de Bourgogne, son *varlet*, avaient été arrêtés sous prévention d'homicide. Ce bourgeois et son serviteur faisaient, à ce qu'il paraît, vilain métier; la disparution de « *pluiseurs persones degais a penses, traiteusement et en murdre par eus mis à mort....* » avait nécessité une première instruction à St-Omer. Mis en liberté, ils avaient « *perpetre damnablement pluiseurs omechides et autres mallefisces* » (1). Les maréchaux de France avaient néanmoins cru devoir les remettre encore en liberté. Jean ordonna à son bailli de Lille (1353) de remettre lesdits en prison en réalité, ou *par signe et figure* s'ils étaient contumaces, parce que leur jugement n'appartenait qu'aux échevins de Lille (2).

L'année suivante, des condamnés bannis par les échevins voulurent profiter de la présence du roi à Lille, pour y rentrer. Ils lui adressèrent une demande, comptant mettre le pouvoir royal au-dessus de celui de simples échevins. Le roi déclara de nouveau que la loi devait être respectée. Le Magistrat s'entendit avec le prince pour proclamer des lettres de grâce à quelques-uns; mais comme il les refusa à d'autres, le roi maintint la sentence, nonobstant les sollicitations. C'était digne de celui qui prononça ces belles paroles : *Si la bonne foi disparaissait du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois!*

En 1355, Jean, au lieu d'obérer son vassal le comte de Flandre, voulut récompenser ses bons services, et voyant l'état de ses besoins, lui promit dix mille livres de rentes annuelles en terres (3). En 1362, une révolte s'était élevée à Lille, contre le gouverneur du château; des bourgeois avaient forcé le châtelain à rompre le pont de la for-

(1) Roisin, p. 394.

(2) Dans ce titre il est dit : qu'il n'est *mémoire d'homme* que les échevins n'eussent juridiction entière sur la ville : aurait-on parlé ainsi d'une loi qui daterait d'un siècle et demi environ. « *Predecessores dicte ville scabini fuissent privilegiati a tali et tanto tempore citrà quod hominum memoria in contrarium non extabat.* »

(3) Roisin, p. 422.

Digitized by Google

teresse donnant vers les champs (4). Vu l'inflexibilité que le roi avait montrée, on crut qu'il aurait puni une offense en quelque sorte personnelle; il fit grâce aux coupables, et les lettres qu'il ordonna d'expédier pour ce sujet, font également honneur à la clémence du roi et aux habitants qui avaient su la mériter (1).

Tandis que ces choses avaient cours chez nous, la Flandre flamengante, toujours en ébullition, voyait un grand nombre de ses commerçants, et particulièrement ceux de Bruges, se retirer en Hollande, à Dordrecht et autres lieux. Jean, soigneux de notre avantage, donna avec plus de facilité que jamais des sauf-conduit à tous les marchands étrangers qui voudraient venir à la foire de Lille (2).

Ce sentiment de bienveillance fit naître chez les Lillois une reconnaissance qui se manifesta par des traits touchants.

Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avait été emmené en Angleterre; avant d'en partir, il écrivit aux échevins une lettre pleine de la naïve et aimable bonhomie qu'il avait dans le cœur (3).

(1) Montlinot, p. 275.

(2) Registre K, f° 141.

(3) Livre I, 669-1384.

(4) « Jehans, par la grâce de Dieu, Roy de Franche, a mes tres chiers et bien » ames les Maire, eschevins, bourgois et habitans de la ville de Lille, salut et » dilection. Comme pour le traitiez de le pais nouvellement faite et réformée » entre nous et notre tres chier frère le roy d'Angletierre, laquelle nous avons » promise et jurée sur le corps de Jhu-Chripst sacre toucher le saintes euwangilles, » tenir et accomplir et pour la délivrance de notre personne, nous avons baille » et delivre à notre dit frere en hostages pour nous le duc d'Orléans notre frere, » le duc d'Anjou et de Berry nos enfants et aultres de notre lignage, et plusieurs » comtes, barons et autres nobles de notre royaume. Et aussi de vous délivrer à » Calais dedans trois mois apries notre partir d'illecq des bourgeois daucunes » chités et villes de notre dit royaume, si comme contenus est en un article » faisant de ce menstion audit traitiez, duquel article la teneur sensuyt. Item » accorde est que le roi de Franche dedans trois mois apries qu'il sera parti de » Calais rendra à Calais en hostages quatre personnes de chacune des villes dont » les noms s'ensuivent : C'est à savoir de St-Omer, Arras, Beauvais, Lille, Douay, » Rains, Chaalons, Troyes, Chartres, Toulouse, Lions, Orliens, Compiegne, Rouen, » Kiaen, Tours, Bourges, plus souffisant desdites villes pour l'accomplissement » de chest present traitiez et pour les bons rapports que nous avons par plusieurs » fois eus de la bonne volonté et grand désir que vous aves eu pour singulière » affection à la délivrance de notre personne et confians a plein que vous attendez » avoec ke che consideres les maus qui par les guerres sunt venus et qui encoires-

Digitized by Google

Aussitôt la demande du Roi connue à Lille, la commune, proprement dite la roture, se cotise pour fournir en sept années sa part de la rançon du roi. Les archives de la Mairie possèdent encore les récépissés qui lui ont été délivrés à cette occasion (1).

Jean, notre châtelain et son fils, se disposèrent en même temps à payer de leur personne et à se présenter comme ôtages. On voit aux comptes de la ville que les délégués (leur nom n'est pas indiqué) quittèrent Lille le 2 Janvier 1361, pour se rendre en Angleterre. Ils reçurent de la commune, au moment du départ, 200 *moutons d'or et cinq cotes hardies*, pour eux et leurs *varlets*. On leur envoya encore, dans le courant de l'année, 280 moutons d'or; deux ans après, on leur paya encore 591 liv., puis nous perdons tout-à-fait leur trace (2).

Le Roi n'oublia pas le cordial empressement des Lillois; il leur accorda le privilége d'aller partout en France chercher toute espèce de marchandises, par terre ou par canaux, sans payer aucun droit (3).

» emporroient venir a vous et à tout notre royaume se plus eut dure et les biens » et prospéritez qui viennent en temps de paix, ne laisseriez riens à faire en tant » comme en vous serait al accomplissement de la dicte paix et de notre deli- » vranche nous soyons fait fors à notre dit frère, de savoir et envoier audit lieu » de Calais dedans ledit tierme ij de vos bourgois. Nous désirons entiériner et ac- » complir ledit article ainsi que tenus y sommes et que promis et jure l'avons » comme dit est. Nous prions et requérons et nient moins mandons sur l'amour » que vous avez à nous et sous la foi et loïaulte que vous nous devez que sans » delay vous elisies deux bourgois de entre vous des plus souffisants de ladite » ville, pour entrer en hostages pour nous. Et ordenes sur leur partir pour aller » audit lieu de Calais sitost qu'il y puisent etre dedens les trois mois dont li dis » articles fait menstion commenchièrent le XXV.e jour deu mois d'octobre darrain » passe que nous en partimes et de ce nous veullies mie fallie mais le faites par » telle manière que notre promesse et sierment y soient gardes et si libéralement » que nous y puissions cognoistre de fait ce que rapporte nous à tousiours » este de votre bonne amour et volente envers nous et notre dite delivranche et » nous rescrisiez par chest messages les noms de cheus que vous y ordeneres » leur souffisance et le terme de leur partir si que nous en puissions certifier notre » dit frere brefment. Donné à Hesdin XIII.e jour de novembre, l'an de grasse » mil CCC et 4 X. »

(1) Un de ces *reçus* porte 1986 moutons du roi, 1,000 moutons de Flandre et 25 royaux pour la valeur de 2,000 écus *Philippe-Vieux*.

(2) Voyez M. Brun-Lavainne, *Atlas de Lille*, 32, 179.

(3) Registre L, f° 172.

Digitized by Google

Pour leur complaire, il accorda à leurs varlets l'autorisation de porter par toute la châtellenie *espées et bastons* (1). Mais cette condescendance entraîna des abus qui forcèrent, par la suite, de revenir sur cette concession.

Charles V confirma les priviléges de Lille (4 janvier 1363); il porta de sages réglements sur l'échevinage (3), se montra bienveillant pour le peuple (4). Oudart de Renty, notre gouverneur et son représentant, prêta serment à la ville (5). Le roi confirma lui-même ces promesses, ainsi que celles du roi Jean (6); il fit des ordonnances sur les plaids, la gabelle, etc. (7), et surtout il respecta lui-même la loi dans ses moindres dispositions.

Charles étant à Wazemmes (1368), dans la maison de plaisance de l'évêque de Tournai, avait accordé aux Dominicains la permission de s'établir dans l'intérieur de la ville de Lille; mais le Magistrat, dans les attributions de qui se trouvait le droit de délivrer semblable autorisation, s'y étant refusé, alléguant le préjudice que les établissements de main-morte font aux caisses publiques, le roi n'insista pas et les religieux ne furent pas admis. C'est assurément un admirable trait de courage, une non moins admirable preuve de modération et de justice.

A cette anecdote, nous en joindrons une autre du même genre. Le Roi désirant faire admettre à l'hospice St-Nicolas, à Lille, la tante d'un de ses officiers, écrivit aux échevins la lettre suivante :

« Chiers et bien amez, notre ame varlet de chambre, Jacquet Charles,
» nous a donné à entendre qu'il a une sienne tante nômée Marie Tonnelle,
» vefve de Jehan Escrohart, qui est vieille et ancienne, laquelle useroit

(1) Registre L, f° 131; registre aux titres K, L, M, f° 149.

(2) Roisin, p. 415, indique 1364. Le registre J, f° 171, donne 1363, parcequ'alors l'année commençait à Pâques.

(3) Il défendit au bailli et aux commissaires, au *renouvellement de la loy*, d'y faire entrer des membres de leur famille, etc.

(4) Par exemple, il s'opposa à ce que les officiers prissent les chariots, attelages et autres biens des bourgeois de Lille, sans appeler la justice du lieu et exhiber une commission royale spéciale et suffisante.

(5) Registre H, f° 150.

(6) Voyez registre aux titres K, L, M, f° 151; B, 143.

(7) Voyez registre H, f°s 89, 103, 152...

Digitized by Google

» volontiers sa vie priant et servant Dieu en l'ospital St-Nycholas » qui est en la ville de Lille et pour ce que sans votre congie et licence » la dicte Marie ne pourrait estre rendue audit hospital ne avoir sa » demorance ainsi qu'il appartient pour ce que à vous en est affaire. » Nous vous prions tant acertes que plus pouons que pour amour » et honneur de nous et à notre requeste, vous veuillez recevoir » la dicte Marie audit hospital. Et lui faire aministrer vivre et autre » nécessitez ainsi qu'il est en accoutumance, et lui faire tout le bien » et grace que faire lui pourrez pour amour de nous, car nous avons » son fait bien a cuer pour contemplacion de notre dit varlet de » chambre que nous avons bien agréable et qui nous sert continuel- » lement qui de ceste chose nous a supplie et requis très-humblement » et de ce nous veulliez aucunement esconduire et en verite pour les » causes dessus dites en ce faisant vous nous ferez très-grant plaisir en » tant que se aucune chose avez à faire par devers nous vous en serons » pour amour de ce très enclin à vos prières et requestes. Donné à » Paris, premier jour de mars. »

Cette demande royale formulée d'une manière qui devait entraîner l'assentiment de ceux à qui elle était adressée, ne put cependant obtenir la place en question. Le Roi montrant une véritable grandeur d'ame, toléra ce refus sans colère ou aigreur, et n'en continua pas moins à rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration et particulièrement dans les finances, alors aussi mal gérées que le sont aujourd'hui celles de l'état. Par une erreur palpable, et qui s'est transmise jusqu'à nous, on recourait déjà aux emprunts pour faire face aux exigences des divers services publics; on commençait aussi à employer imprudemment les fonds de la commune à faire des présents aux grands seigneurs.

Une trève avait été conclue en Flandre, mais le repos ne fut pas de longue durée, et les *courses* recommencèrent de plus belle. Un certain Girard More ou le More, banni de Lille par les échevins, profita de la circonstance pour se mettre à la tête d'une troupe de gens sans aveu et répandre la terreur dans la châtellenie. Le Roi avait mis à prix, à 500 florins, la tête du bandit (1). Les Lillois le poursuivirent à outrance, et purgèrent de ces malfaiteurs tout le pays. Le Prince fut

(1) Registre K, f° 15.

Digitized by Google

si content de la conduite de nos milices en cette circonstance, qu'en considération des services qu'elles avaient rendus, il exempta la ville du douzième denier des vins, de la gabelle et du sel; il mettait cependant une condition à cette faveur, c'était d'appliquer aux fortifications une dépense de 1,500 réaux d'or, et de déduire une pareille somme de ce qui était dû sur la rançon du roi Jean (1).

Louis de Male n'avait pas un succès aussi heureux dans ses tentatives pour pacifier ses provinces; plus d'une fois notre ville lui servit de refuge contre la violence de ses sujets (2). Dans la seule année 1365, il vint jusqu'à cinq reprises s'abriter derrière nos murs (3). On lui offrit chaque fois, et par pure courtoisie, le vin qu'on avait jadis coutume de présenter au comte de Flandre, à son entrée dans la ville.

En 1369, Philippe de Bourgogne, ayant épousé, à Lille, la fille de Louis de Male (4), le roi de France céda à celui-ci, et pour paiement de la rente de 10,000 livres, créée par le roi Jean au profit du comte de Flandre, les villes de Lille, Douai, Orchies, tant de fois disputées; mais il y mettait la condition que si le Comte mourait sans enfant mâle, le territoire reviendrait à Marguerite, et que si cette princesse venait à décéder sans avoir un fils de Philippe de Bourgogne, ces villes reviendraient à la France, qui n'aurait à acquitter que ladite rente de 10,000 livres.

Pour apaiser les soupçons des Flamands, Marguerite s'engagea à ne pas séparer de la Flandre la ville de Lille, qui allait y être jointe de nouveau par un traité (18 juin 1369); la veille du mariage, le duc de Bourgogne signa une semblable promesse stipulant, en outre, qu'il ne serait nommé pour châtelains de Lille que des Flamands nés en Flandre et ayant en Flandre le plus grande partie de leurs biens, etc....

Il paraîtrait que, par précaution, Charles V avait, de son côté, fait souscrire à son frère, le duc de Bourgogne, une contre-lettre par laquelle il promettait de remettre à la France, et aussitôt le décès du comte Louis, les villes mentionnées ci-dessus.

(1) Registre H, f° 89.

(2) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, édition *Maréchal*, I, p. 141.

(3) Roisin, p. 180.

(4) *Histoire des Frères prêcheurs de Lille*, p. 24.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, notre province wallonne retourna un instant aux comtes de Flandre. C'est un espace de quinze années dont nous parlerons dans le paragraphe qui va suivre.

XII. LILLE SOUS LOUIS DE MALE.

1369-1384.

EDEVENU notre souverain, le comte de Flandre montra le plus grand empressement à confirmer nos priviléges (1).

On est redevable à ce prince de l'institution d'une cour appelée le *tribunal des audiences*, et qui allait de ville en ville recevoir les plaintes et juger sommairement les affaires. C'est une tendance à l'ordre et un progrès que les guerres avaient toujours empêché jusques-là.

Ce n'est pas que l'on fût alors en grande tranquillité ; jamais les communes de la Flandre n'avaient été plus remuantes. Les difficultés qui s'élevaient entr'elles devenaient des affaires importantes, que plusieurs villes pouvaient soutenir en mettant sur pied une armée de quatre-vingt mille combattants.

Dans un de ces soulèvements populaires, le Comte, resté seul la nuit, fut poursuivi dans les rues de Bruges, et dut se réfugier dans le sombre logis d'une vieille femme. On sait que, s'échappant ensuite de la ville, il erra longtemps égaré dans la campagne; qu'il trouva enfin une jument de labour et des accoutrements de valet, à l'aide desquels il parvint jusqu'à Lille. Les partisans, s'étant mis à sa poursuite, dévastèrent de nouveau les environs de Lille, et les habitants durent les chasser de rechef. Jean Pruneel, capitaine de la bande, ayant été fait prisonnier, fut roué sur la place publique.

Le Comte avait réuni à Lille toute sa noblesse, afin de concerter les mesures que réclamaient des circonstances si critiques. Le Magistrat déclara que tout bourgeois et manant était requis en permanence, et devait toujours être sous les armes ; quinze jours après, une ordonnance très-remarquable détermina toutes les particularités du ser-

(1) Roisin, 429; registre B, 171. — Registre C, 175.

Digitized by Google

vice (1). Toute loi fut suspendue, pendant que les bannières de la ville seraient en campagne. Pour s'attirer la protection du Ciel, le Prince avait porté un édit contre les querelleurs, joueurs, blasphémateurs, etc., qu'il punissait d'une manière très-sévère, aussi longtemps que durerait l'expédition. Disons, en passant, que c'est la dernière fois que la commune sortit en armes.

Charles VI était accouru pour prêter main-forte à Louis de Male et à sa noblesse, dont l'existence était en jeu. Le Roi vint à Lille avec toute sa cour. Le Comte y avait préparé des logements pour y recevoir son royal hôte et toute sa suite. Sa présence dans nos murs fut marquée par un incendie qui dura trois jours, et que l'on attribua à la malveillance des révoltés, qui avaient pratiqué chez nous des intelligences.

L'armée royale était placée à Seclin. L'avant-garde se composait de mille chevaliers, sept cents archers et quatre mille Flamands. Le comte Louis commandait un corps de seize mille Wallons. L'armée traversa Lille et passa par Marquette, où le Roi et ses trois oncles couchèrent à l'abbaye, ce qui, au dire d'une chronique du temps, occasionna aux religieuses *non moins de dommage que d'honneur*. Il rangea son armée en bataille pour essayer de passer la Lys, mais les ponts étaient rompus et les passages si bien gardés, qu'il paraissait insensé de faire la moindre tentative. Le connétable commençait à se désespérer, lorsqu'il apprit que quelques chevaliers ayant aussi tenu conseil, avaient fait transporter de Lille plusieurs petites barques, au moyen desquelles ils avaient établi un passage au-dessus de Comines, à un endroit où les bords de la rivière étaient assez couverts, et que les Flamands ne gardaient pas (2).

On peut lire dans M. de Barante les détails du combat, dont le roi et les princes, qui étaient à l'abbaye de Marquette, apprirent avec joie l'heureuse issue. Ils partirent dès le lendemain pour Comines, qu'ils trouvèrent saccagée et pleine de morts; on y avait tué plus de quatre mille personnes.

Les vainqueurs avaient fait un riche butin. Les Bretons arrivés les premiers ne se souciaient même plus des belles pièces de drap ni des

(1) Registre aux titres K, L, M, f° 124.
(2) M. De Barante, I, 152.

Digitized by Google

plumes d'autruche; ils ne tenaient compte que de l'or, de l'argent et des joyaux; ceux qui venaient après eux ramassaient le reste. On établit des espèces de marchés où l'on vendait le butin aux gens de Lille, de Douai, de Tournai, de Messines, etc.; on donnait une pièce de drap pour un florin (1).

La bataille de Rosebecque est célèbre dans l'histoire de la Flandre. Il ne nous appartient pas d'en parler davantage ici.

Louis de Male mourut à St-Bertin. Ses restes furent ramenés à Lille et inhumés dans l'église St-Pierre.

Doué de belles qualités, ce prince fit beaucoup de mal et peu de bien. Il était brave, éclairé, ne manquait pas d'habileté, mais il était adonné à une grande licence; il ne voyageait que suivi de jongleurs, de baladins, etc. On peut juger de l'excessif désordre de son temps, lorsqu'on sait que dans Gand et la banlieue, il se commit en peu d'années plus de quatorze cents meurtres dans les maisons de jeu et de débauche.

Les comtes de Flandre proprement dits finissent avec Louis de Male. Une nouvelle maison, celle de Bourgogne, va, durant un siècle environ, régner sur nos provinces.

(1) M. De Barante, p. 156 et suivantes.

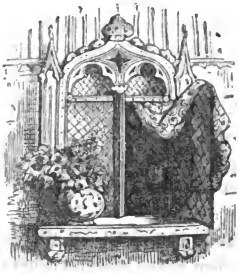

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Les Hommes et les Choses sous les comtes de Flandre.

Ce chapitre présente sur les mœurs du temps des détails, complément de ceux que nous venons de soumettre au lecteur. A défaut de faits accomplis dans l'enceinte de nos murs, nous pouvons acquérir, de ce qui s'y passait, une idée très-rapprochée, en voyant ce qui avait lieu dans le reste de notre province. C'est là le but de tous les chapitres intitulés *Hommes et Choses*.

D'ailleurs le sujet est par lui-même d'un intérêt particulier pour nous. Les mœurs offrent des contrastes si prononcés, qu'on les croirait inconciliables. Trouver la foi simple et naïve en contact avec une licence extrême; la fidélité et la générosité chevaleresque en face de l'oppression et de la violence; la faveur accordée aux lettres, au milieu de troubles incessants et profonds; le développement du commerce et de l'industrie pendant que frémissent, sans repos, des guerres tant intérieures qu'extérieures, assurément, c'est pour les hommes du XIXe siècle, un sujet d'étonnement et de méditation.

L'invasion des barbares, de ces hommes venant on ne sait d'où; la chûte de ces avalanches qui traversèrent toute la Gaule en y faisant

Digitized by Google

retentir leur marche comme un tonnerre; l'arrivée des Normands qui venaient périodiquement répandre sur nos côtes l'épouvante et la dévastation, sont des événements de la plus haute importance, mais sur lesquels nous avons peu de documents locaux; nous nous bornerons donc au peu que nous en avons dit (1).

Les souverains de la Flandre eurent différents titres, ainsi qu'on a pu le voir : forestiers, marquis, comtes...; on trouve même la qualification de satrape *(satrapa morinorum)*. Plusieurs des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de notre province se sont arrêtés avec complaisance à énumérer les titres de prééminence de nos princes et les distinctions honorifiques qui attestent leur noblesse. Il faut donc les consigner ici, ne fût-ce que pour mémoire.

Ainsi que le roi des Français, le comte de Flandre s'intitulait *par la grâce de Dieu*; comme ce monarque, il avait quatre souverains officiers. Aussi bien que celles du Roi, ses ordonnance avait force de loi; comme lui, il pouvait pardonner à tout criminel; comme lui, encore, il donnait des lettres de priviléges et d'affranchissement; comme lui, il pouvait battre monnaie d'or ou d'argent et en fixer le titre.

Au sacre du roi, nos comtes portaient son épée; leur noblesse n'était pas moindre que leur dignité, jamais il n'ont *vidé l'estoc de Charlemagne* et les rois de France n'y sont eux-mêmes rentrés que par le bénéfice de la maison de Flandre. Aussi notre province n'était-elle sujette à aucun apanage et jamais on n'y exécuta les régales.

La conquête de l'Angleterre par *Guillaume de Normandie*, est sans doute un des événements politiques les plus importants de cette période, et qui a pour les Lillois un titre spécial à leur souvenir.

On a vu (2) de quelle manière *le bâtard* préludait à la conquête d'un cœur et la façon peu courtoise avec laquelle il était venu à Lille faire, à la comtesse Mathilde, la déclaration de son violent amour. C'est par suite de cette entrevue que la fille de Bauduin de Lille devint reine d'Angleterre et que son époux, en reconnaissance des secours d'hommes et d'argent qu'il avait reçus du comte de Flandre, s'en déclara le vassal et s'engagea à une redevance annuelle pour en servir de témoignage; c'est alors aussi que les Flamands et Wallons, com-

(1) Ci-avant p. 29, 36 et suivantes, 181, 185, 186.
(2) Pages 188 et 189.

Digitized by Google

pagnons d'armes de Guillaume reçurent leur part dans la distribution des soixante mille fiefs tracés sur le sol de l'Angleterre conquise ; c'est alors que se formèrent des deux côtés du détroit les homonymes dont nous avons parlé en traitant des noms de lieux (1) ; c'est là aussi l'origine de la similitude d'un si grand nombre de mots des deux langues (2).

Sans nous arrêter davantage à ces considérations, nous dirons seulement que le nom de l'Angleterre figure à la fois dans la légende de Lydéric (3) et dans le récit plus positif des guerres qui eurent lieu dans la châtellenie de Lille (4).

Les Croisades, immenses mouvements qui agitèrent l'Europe et l'entraînèrent vers l'Orient, ont eu d'éloquents historiens. Dans ces récits, les Flamands occupent une place honorable (5). Letalde et Engelbert de Tournai parurent les premiers sur les murs de la cité sainte, enlevée d'assaut (6) ; le nom de quelques compatriotes se trouve en compagnie de celui de Tancrède. Le sire de Wavrin rapporta de Jérusalem le Saint-Sang que conserve depuis si long-temps la ville de Bruges. Un grand nombre d'habitants de notre châtellenie prirent la croix et abandonnèrent le pays pour se vouer à ces périlleuses entreprises. Bien loin de ralentir l'ardeur de leurs époux, de leurs frères, de leurs fils, les Flamandes les excitaient à *la Crusiade :* elles envoyaient des quenouilles à ceux qui préféraient les douceurs du foyer aux périls de la sainte milice.

Aujourd'hui, et les pièces du procès sous les yeux, nous pouvons apprécier les conséquences de ces guerres gigantesques qui ont absorbé tant de millions d'hommes et de numéraire, et qui, en définitive, ont laissé aux mains des infidèles les saints lieux dont elles tentaient la conquête ; mais alors la foi et l'enthousiasme se faisaient seuls entendre ; au cri de *Dieu le veut*, les populations tout entières se levaient. Abusant de cette pensée que, pour arriver aux plus vastes

(1) Page 44.
(2) Page 149.
(3) Page 184.
(4) Page 242.
(5) Des sept croisades, les deux qui obtinrent d'heureux résultats furent dirigées par nos princes flamands.
(6) Orderic, III, p. 606.

Digitized by Google

résultats, Dieu peut employer les plus faibles instruments, des armées d'enfants, de femmes, de moines se mettaient en route, sans regarder ni devant, ni derrière; la mortalité et la famine venaient en aide au glaive des musulmans pour moissonner ces troupes imprudentes. Le soin des mœurs força d'ailleurs d'écarter des milices les femmes qui se pressaient à la suite des armées. Toutefois, les habitudes guerrières survécurent, et l'histoire de ce temps nous montre, mainte fois, la défense des place fortes, la conduite même des détachements confiées à des femmes (1).

Mais les fidèles restés au pays s'y exaltaient à la pensée des succès infaillibles que leur garantissait leur pieuse imagination. Ceux que l'âge, les infirmités, des liens insurmontables attachaient à la maison, ne voyaient pas d'œuvre plus haute, ni plus méritoire, que le vœu d'envoyer en Palestine un représentant. Princes, princesses, artisans, grands seigneurs, jeunes ou vieux, tous tournaient leurs vues de ce côté comme un moyen certain d'expiation. Les archives de Lille renferment une grande quantité de titres qui témoignent du sentiment qui régnait alors en Flandre.

Peu à peu la réalité chassa les illusions, et il paraîtrait que la disposition des Lillois était bien changée, puisqu'ils poursuivirent et maltraitèrent jusqu'à effusion de sang les moines qui, dans l'église St-Étienne, étaient venus prêcher la croisade d'Arragon.

Avant d'en venir à cette extrémité opposée, l'esprit public passa par toutes les phases intermédiaires. Quelques circonstances inattendues, une maladie, le refroidissement de l'enthousiasme mirent souvent obstacle à l'accomplissement de téméraires vœux. On chercha alors des compensations (2). Dans le testament de Michel d'Auchy (3), trois cents livres parisis sont offertes à celui qui irait en Palestine pour lui et sa femme. A défaut d'hommes de bonne volonté, il nomme son fils aîné Michel pour acquitter cette dette sacrée. A défaut de son fils, il nomme une deuxième personne; à défaut de celle-ci, une troisième. Puis il complète ses dispositions suprêmes par des legs à *Marion*, *Dodine*, *Margot*, et deux autres bachelettes.

(1) Voyez RICHER *et son époque*, I, p. 113, 131, 205; II, p. 127.

(2) Voyez M. DE BARANTE, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, I, 205.

(3) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, année 1288.

Digitized by Google

Guy de Dampierre offrait, dans son testament, une somme de huit mille livres à celui qui, dans le cas où le Comte ne pourrait accomplir son vœu d'aller en terre sainte, ferait pour lui ce pélerinage.

Le départ des Croisés enlevait au pays ses chefs, ses magistrats, ses défenseurs; aussi, en résulta-t-il de grands abus. Les villages, les villes mêmes étaient infestés d'assassins et de malfaiteurs dont les crimes restaient impunis. Au XIVe siècle, on voyait encore dans la châtellenie une foule de gens sans aveu, organisés en bandes de pillards, sous le nom de *Pourcelets* (1); Gand avait à sa solde plusieurs de ces compagnies (2).

Ces voyages lointains étaient alors accompagnés de fatigues et de dangers dont on ne peut aujourd'hui se faire une idée. Ceux qui les avaient éprouvés durent, selon nous, avoir les premiers la pensée d'infliger des pélerinages en punition de délits ou de crimes. La menace de mort n'était pas alors le moyen préventif employé par la loi. Le code n'exigea long-temps que des amendes pécuniaires en expiation du meurtre; le taux varia de vingt à neuf cents sols (3), suivant la qualité des victimes; ce ne fut que plus tard que la peine du talion fut introduite. L'échevinage ordonnait donc des voyages à St-Jacques en Galice, à St-Gilles en Provence, à Rome, en Chypre, à Ste-Marie-Madeleine d'Avignon, à St-Nicolas, au mont St-Bernard, à Notre-Dame-de-Putte, à Notre-Dame-de-Lubeke, etc., à tous ceux qui avaient *injurié*, *blessé*, *tué*, *scandalisé* le prochain (4).

Arrivés au terme de leur course, les pélerins devaient accomplir une pénitence, réciter des prières, faire des offrandes et se munir d'un certificat qui attestât leur présence au lieu indiqué.

Lorsqu'ils étaient volontaires, ces longs et périlleux voyages n'étaient permis qu'au plus petit nombre des fidèles que leur âge, leur santé, leur fortune, mettait en état de les accomplir. Pour les autres, la piété trouva des lieux plus voisins. Dans le département du Nord, on conserve encore actuellement la pratique de faire un pélerinage à une

(1) C'est de là que vient le nom d'une *courette* de Lille, qui va de la rue du Bourdeau à la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

(2) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, I, p. 187.

(3) M. Guizot, *Essai sur l'Histoire de France.*

(4) Les *Archives de la Chambre des Comptes* possèdent un grand nombre de titres relatifs à des affaires de ce genre.

Digitized by Google

chapelle consacrée à un saint et où l'on se rend pour obtenir la guérison de certains maux. La tradition a conservé le nom d'un grand nombre de fontaines, dont les eaux rendaient aux enfants la vigueur qu'ils avaient perdue, ou les délivraient des écrouelles, de la fièvre, etc.

Nous pourrions citer la chapelle de Looberghe, celle de Millam, de Welverdinghe, où l'on allait demander la guérison de la fièvre. A Pecquencourt se trouvait une eau grégorienne qui chassait les démons ; à Auchy, la fontaine Ste-Berthe guérissait les dartres des enfants ; au faubourg d'Esquerchin, à Douai, une source rendait aux estropiés l'usage de leurs membres ; les fontaines St-Quirin, à La Gorgue, de St-Laurent, à Anstaing, recevaient la visite des enfants languissants ; celles de la Ste-Vierge, à Merris, de Notre-Dame-du-St-Cordon, à Masny et Monchaux, de St-Firmin, à Morbecque, celle de Pitgam, celles de Ste-Hictrude, à Trélon, de St-Laudelin, à Crespin, de St-Chrysole, à Verlinghem, de St-Piat, à Seclin, de St-Thomas, à Lille, avaient la réputation de guérir la fièvre ; d'autres, comme celles de Ste-Aldegonde, à Maubeuge, de Ste-Remfroie, à Denain, guérissaient les maux d'yeux ; celle de St-Léonard, à Spycker, était visitée pour les maux de reins.

Ces chapelles, ces fontaines, dont nous abrégeons la liste, recevaient, en don, des aumônes, des *ex-voto* qu'y apportait la pieuse libéralité des fidèles. Dès le IXe siècle, la quantité d'or et d'argent qu'on voyait dans les églises surpasse toute croyance (1). Nos comtes se distinguaient en ce genre et envoyaient leurs présents jusqu'en Espagne. Yolende, dame de Cassel, expédiait, en 1340, à St-Jacques-de-Compostelle, et pour être conservées à toujours dans l'église, trois images d'argent : l'une, celle du *bienheureux St-Jacques ;* les deux autres, son propre portrait et celui de sa mère, pour être mises auprès de la *grande image de St-Jacques, que Sanche, roi de Castille, avait donnée à cette chapelle* (2).

De toutes les chapelles qui étaient ainsi visitées, nulle, dans la châtellenie de Lille, ne fut plus célèbre que celle de Loos. Aujourd'hui même que la foi s'est affaiblie, Notre-Dame-de-Loos reçoit un nombre presqu'infini de pélerins. Ce sont des mères qui viennent prier pour

(1) M. De Chateaubriand, *Etudes historiques*, III, p. 63.

(2) *Archives départementales, inventaire des titres de la Chambre des Comptes.*

Digitized by Google

leurs jeunes enfants ; des adolescents qui accomplissent des promesses pieuses. Il n'est pas rare de rencontrer sur les sentiers qui avoisinent la grande route des personnes riches et délicates marcher les pieds nus pour faire le trajet. A certains jours de l'année, la foule est si grande que le chemin est entièrement couvert de pélerins, et qu'il est fort difficile d'y circuler. Il est vrai de dire qu'alors la majorité se compose de promeneurs, de curieux, et la journée n'est pas bien avancée qu'on rencontre parmi eux des hommes ivres, ou très-peu édifiants, qui vont là pour rire et *gausser*.

A Lille, la Vierge était invoquée sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Treille*. Son image, déposée à St-Pierre, était en effet entourée d'un treillis. Quelle est l'origine de cette particularité ? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le culte de Notre-Dame-de-la-Treille s'étendit rapidement. On l'appela *Notre-Dame-de-Lille* et elle fut considérée comme patronne de la ville. Une procession solennelle, et dont nous parlerons dans la suite, fut organisée par la comtesse Marguerite. De pieux pélerins venaient à St-Pierre déposer leurs prières et leurs offrandes, et cette pratique s'accrut tellement, que Tournai envoya en son nom une députation de plusieurs milliers de personnes présenter ses hommages à Notre-Dame-de-Lille. La Révolution de 1789, en interrompant cette pratique, ne l'a pas éteinte ; et de nos jours, en 1844, une députation de dix-huit artisans de Tournai est venue renouveler la dévotion oubliée pendant un demi-siècle (1).

A propos de pélerinages, nous devons consigner ici un récit que nos mères nous ont fait, à tous, dans notre enfance. Un bourgeois de Lille, voisin de la collégiale de St-Pierre, rentra un Dimanche, à midi précis, et demanda *la soupe*, qui, à cette heure *sacramentelle*, était ordinairement sur la table. Par suite d'un concours fâcheux et *inoui*, sa femme n'était point en mesure ; elle le prie de vouloir bien attendre quelques instants. Il reprend sa canne, sort en disant qu'il va jusqu'à St-Pierre et qu'il reviendra directement ; cette parole calme les angoisses de la ménagère. Elle s'empresse ; et bientôt, le dîner est servi. On attend le chef de famille, c'est en vain ! Une heure sonne, il n'a point encore paru. On s'informe avec inquiétude ; pas de nouvelles ! le bourgeois ne se retrouve pas ! Des jours, des semaines, des mois

(1) Nous reviendrons sur ce sujet.

Digitized by Google

s'écoulent, sans que cette mystérieuse disparition ait trouvé une explication satisfaisante. Enfin, un beau jour, un Dimanche, que la veuve, en deuil, était entourée de ses enfants et prenait le repas, le mari, si long-temps attendu, arrive à midi et demi.... Il revenait de St-Pierre *de Rome*; il avait accompli son vœu.

On conçoit quelle puissance avait alors, au sein des populations fidèles, la crainte de l'excommunication qui les mettait hors de l'église.

L'excommunication, dont alors on usait et on abusait, était encourue pour plusieurs causes : non-seulement pour hérésie, sacrilége et profanation, mais aussi pour usurpation, empiétement de juridiction, infidélité à l'exécution des promesses, des contrats.

Henri Hukedieu, avait été dénoncé par Robert, de l'ordre des Frères prêcheurs, à Lille, et signalé comme hérétique, pour *avoir mal parlé de la foi*. Il fut assigné (1298) à comparaître pour se justifier; ce que n'ayant pas fait, il fut excommunié lui et ses fauteurs (1). En 1352 et 1370, on a des exemples de villes et de châtellenies tout entières mises en interdit, parce que les échevins, outrepassant leurs pouvoirs, appelaient à leur tribunal des prévenus qui avaient reçu les ordres. La Flandre fut plus d'une fois sous le coup de ces condamnations. Nos comtes, en s'engageant envers le suzerain, convenaient que la violation de leur promesse entraînerait leur excommunication et celle de leurs états. Cette pratique descendit ensuite dans les contrats des particuliers. Un sieur Croke-Vilain chargé d'acheter des terres pour les Béguines de Lille, fit insérer dans l'acte de vente la clause, que l'évêque pourrait excommunier les vendeurs s'ils contrevenaient aux conditions du marché. Les dames de l'Abbiette, à Lille, avaient obtenu de Clément VI et de Clément XI des bulles qui frappaient d'excommunication tous ceux qui leur retiendraient quelque bien (2).

De telles pratiques sont, à nos yeux, une preuve de la mauvaise foi, alors familière. Si l'on admet dans un homme le sentiment de l'honneur

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, II, p. 49.

(2) Mais on l'étendit bien plus loin, car cette peine fut prononcée contre les femmes dont les vêtements laisseraient les épaules découvertes, ou accuseraient les formes, ne couvriraient pas la poitrine jusqu'au cou et le bras jusqu'au poignet; contre ceux qui useraient de tabac à l'église, contre ceux qui enleveraient une feuille de musique aux archives de la chapelle pontificale. *Lettres de Pie V*, Paris, 1826, p. *ix*.

Digitized by Google

et de la justice, l'habitude de la probité, il n'est assurément pas besoin d'aller sceller ses promesses à une fibre qu'on va ainsi chercher au fond de son cœur.

Cette mesure extrême était nécessaire pour contenir la cupidité des grands et la brutalité des petits; il n'est pas illogique de déclarer que ceux qui violent la justice se mettent hors de l'église qui en prêche le maintien.

Il y avait dans l'interdiction plusieurs degrés (1) que mentionne la loi de Westfrise (1289). « S'ils n'observent pas les lois, dit-elle, l'évêque pourra les excommunier; s'ils persistent six mois dans l'excommunication, toutes leurs chapelles seront interdites; si l'interdiction dure six mois, on pourra leur refuser le St-Chrême, jusqu'à ce qu'ils se réconcilient avec l'église. »

L'autorité législative se confondait, comme on le voit, avec celle de l'église, et les excommunications ainsi portées, avaient, en quelque façon, le caractère d'une loi purement civile. Au surplus, pour mettre ordre aux abus qui avaient pu se glisser, le Pape ordonna (14 Mars 1253) à l'évêque et à l'archidiacre de Tournai de suspendre toutes les sentences d'excommunication portées par l'abbé de Fuld contre notre pieuse comtesse Marguerite, à cause de ses démêlés avec l'empereur d'Allemagne. Guy, en concertant avec l'évêque de Tournai des mesures pour aider à l'exécution des sentences de l'officialité, en fait d'interdiction, avait soin de convenir que leur juridiction respective n'en était pas atteinte ou modifiée; et lorsque le roi de France, Jean, voulut (1354) nous donner une preuve signalée de sa bienveillance, il chargea Philippe, évêque de Tournai, et Regnauld, de Malines, secrétaire royal, de poursuivre, à Rome, la levée des excommunications et autres peines prononcées contre nous à la requête des rois de France (2). En effet, deux mois après, Philippe, évêque de Tournai, et Raymond, évêque de Thérouanne, délégués par le pape, levaient tous les interdits lancés contre les Flamands pour n'avoir pas exécuté les traités faits avec les rois de France. Benoit XI, en 1205, et Clément V, en 1305, révoquèrent aussi toutes les bulles que Boniface avait fulminées contre la France (3).

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes de Lille*, V, p. 219.
(2) *Ibid*, VIII, p. 185.
(3) *Tablettes historiques de* LENGLET-DUFRESNOY.

Digitized by Google

Les serfs ne pouvaient prendre les ordres, ni même recevoir la tonsure sans la permission de leur seigneur (1); celui-ci, à son tour, ne pouvait lever de dîmes sans en obtenir l'autorisation du Pape (2). Telle était la règle; mais la pratique y fait voir plus d'une exception. De même, la bonne réputation que l'on a faite à nos aïeux aurait à souffrir si nous descendions dans un examen un peu approfondi.

Pour nous borner à un specimen extrait des chroniques locales, disons qu'un sieur Jacquemont le Wautier, de Douai, avait obtenu pour son fils, âgé de sept ans, les provisions pour une chapelle dans l'église St-Pierre.

En 1265, le peuple d'Arras s'empara d'une boîte contenant des reliques, qui était déposée à la chapelle Notre-Dame sur le marché. Il se promena par toute la ville, profanant ces restes vénérables et insultant le Magistrat.

En 1287, le Souverain-Pontife Honorius, à qui le comte Guy avait porté des plaintes, écrivait aux évêques d'Arras et de Cambrai, en leur mandant de punir sévèrement les clercs de leur diocèse qui commettaient des homicides, des vols et beaucoup d'excès dans les terres dudit comte (3).

En 1345, tel seigneur, irrité de l'évasion d'un prisonnier qu'il croyait avoir été mis en liberté par l'évêque de Cambrai, écrivit à ce dernier que, pour le punir, il lui prendrait *tant de biens et de ceux de ses gens que lui et sa mère en seraient satisfaits.*

Au surplus, tandis que l'évêque était ainsi opprimé par un seigneur, son protecteur naturel, les priviléges et libertés dont les clers jouissaient à Lille étaient si complets, que Robert avait accordé comme récompense, à l'église St-Donat, à Bruges, *les mêmes libertés et priviléges que ceux dont jouissait l'église de Lille* (4). Les religieux vivaient chez nous d'une manière frugale, réglée, laborieuse. A partir du règne de Thierry d'Alsace, l'abbaye de Phalempin et celle de Cysoing qui avaient subi une réforme et avaient été soumises à la régularité, présentaient le même spectacle. Tout ce qui se faisait de bien alors naissait sous l'inspiration de la pensée religieuse.

(1) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, IX.
(2) *Ibid*, X, p. 332.
(3) *Ibid*, IV, p. 106.
(4) *Ibid*, I, p. 32.

Digitized by Google

Afin de se mettre à l'abri des inconvénients qui résultaient des interdits, nos princes avaient un autel portatif qu'ils transportaient avec eux dans leurs voyages et sur lequel ils avaient été autorisés à faire célébrer la messe à huis-clos (1). Le comte Louis de Crécy avait un confesseur muni du pouvoir du Saint-Siége pour tous les cas (sauf ceux spécialement réservés au Souverain-Pontife) et pouvant lui donner, *à l'heure de la mort, pleine rémission de ses péchés*. Le comte, son épouse et sa fille étaient autorisés à manger de la viande les jours défendus, *toutes les fois que le médecin le déclarerait nécessaire et que le confesseur le permettrait*. Yolende de Bar, dame de Cassel, avait obtenu la dispense *de jeûner pendant le carême et autres temps*. Une bulle de Clément VII l'autorise à donner de la viande aux religieux mendiants qui viendraient en son hôtel (2). Les grands, comme on le voit, ne se croyaient pas au-dessus des lois de l'église.

Dans la vue de comparer les mœurs de cette époque à celles de la nôtre nous avons cherché à réunir les sentences de ce temps-là, analogues à celles de la police correctionnelle de nos jours (3), et, nous devons le dire, nous y avons rencontré bien des cas d'*injures aux autorités*, de *meurtres*, de *coups*, de *désobéissances*, de *promenades déraisonnables* (sic), de *sorties à heure indue*, de *sorties pendant la nuit*, de *paillardises*, de *puteries*....

Les coupables de ces divers délits étaient bannis trois, quatre, cinq, dix, vingt, cinquante et même CENT ANS !.... Cent ans et un jour..... Nous consignerons deux cas particuliers : l'un *pour mauvaise garde de son feu ;* l'autre *pour avoir mal gouverné la ville de Damme !* En France, on ne bannissait pas les intendants qui géraient mal les finances, on les pendait (4).

(1) Bulle de Clément VI, Avignon, 21 Novembre 1349. *Archives de la Chambre des Comptes.*

(2) Ces bulles se trouvent, en original, aux *Archives départementales.*

(3) Par les Coutumes de la châtellenie de Cassel, il y avait amende de 15 livres pour la première fois; 30 livres pour la deuxième et peine arbitraire pour la troisième, contre ceux qui commettaient l'adultère. *Jurisprudence de Flandre*, V, 206.

Suivant MONTLINOT, p. 331, aux XIIe et XIIIe siècles, le meurtre s'absolvait pour 100 sols; le parjure, le faux témoignage, l'adultère pendant une année, par une amende, et la fornication pour toute la vie moyennant un quartaut de vin. Montlinot n'a cité aucun titre à l'appui de son assertion.

(4) De 1315 à 1483, on en compte onze qui finirent de la sorte.

Digitized by Google

Dans l'état où elle était alors, notre bonne Flandre se montrait donc, sous plus d'un rapport, supérieure à ses voisins et plus avancée en civilisation. N'allons pas, toutefois, lui donner une approbation sans réserve ; voyons, auparavant, comme la justice y était administrée.

Lorsque deux bourgeois de Lille avaient un différend devant le tribunal, ils devaient tous deux faire, en présence du juge, le serment que leur cause était juste. Pour cela, ils tenaient d'abord dans la main droite quelques reliques et offraient d'*aller à saints;* si c'étaient des femmes qui étaient en cause, un homme faisait cette offre pour elles.

L'offre acceptée, chaque partie, étendant la main, tenait les doigts allongés, serrés et immobiles, le pouce en dessous des autres doigts. Le demandeur jurait lui seul, mais le défendeur devait le faire, lui troisième, dans sa cause. Cette différence de position de l'attaque et de la défense est bien marquée dans le tarif des honoraires de l'avocat; il ne recevait que seize deniers s'il parlait pour le demandeur, et il avait onze sous s'il plaidait pour le défendeur.

Quand les femmes faisaient serment, l'avocat plaçait sa main sous leur poing, *pour ce que*, dit la loi, *femme est de hative et de vollage corage plus que li hom* (1).

Toutes ces particularités étaient alors d'une telle importance que l'inobservation d'une seule d'entre elles faisait perdre le procès à celui qui était trouvé en défaut.

Les prescriptions légales accomplies, chacune des parties disait à haute voix : « *J'ai clamé à droit* (telle chose), *que Dieu et les Saints me soient en aide.* » L'autre : « *Tu as clamé à tort* (telle chose), *que Dieu et les Saints me soient en aide.* »

Les échevins, usant alors de toute leur sagacité, cherchaient à discerner le vrai du faux, le juste de l'injuste. Ils exerçaient une autorité si souveraine, qu'un démenti donné à l'un d'eux était puni d'une amende de 60 livres pour lui, plus 10 livres pour chacun des échevins présents. C'est le double de l'amende que la même loi imposait pour avoir frappé et blessé quelqu'un avec une dague ou un fauchon. La loi pénale varia avec le temps; celle que nous compulsons actuellement, et qui se rapporte au XIVe siècle, condamne le voleur à 60 livres

(1) Roisin, p. 31.

Digitized by Google

d'amende; le voleur avec violence à 100 livres. Le viol était puni de *mort;* le coupable devait avoir la tête tranchée avec un *ais* (1).

D'ailleurs, le juge pouvait, à défaut de convention, demander le sentiment de l'assistance, et se réglant sur le résultat de cette enquête, prononcer un *verdict* comme le jury le fait de nos jours. (2).

Les différends ne se jugeaient pas toujours aussi paisiblement; souvent les armes décidaient du bon droit des adversaires. Chacun croyait devoir se faire justice; petits ou grands, on engageait dans sa querelle ses enfants, sa femme, ses amis, ses clients. Nos rues étaient trop souvent témoins de ces rencontres, où deux groupes hostiles se précipitaient l'un contre l'autre, luttaient et combattaient à outrance. Des coups, des blessures, du sang, des morts en étaient la suite ordinaire.

Les lois n'opposaient à ce désordre qu'une faible barrière. La coutume de Lille n'imposait, pour tous les sévices, qu'une amende de 15 *deniers* à 10 *sols*. Celui qui avait blessé un bourgeois devait payer cette somme à chacun des parents, jusqu'aux cousins du troisième degré. En cas de mort l'amende était doublée.

Dans ces sortes d'affaires, qu'un Lillois eût tort ou raison, sa femme et ses enfants pouvaient lui prêter leur concours sans se rendre justiciables du magistrat. Il n'en était pas de même quand, dans une injuste querelle, le père ou la mère aidaient les enfants majeurs; la loi s'opposait à ce que les autres individus, qui avaient pris part à la bataille, fussent poursuivis pour ce fait. Bien plus, si un bourgeois, attaqué par un forain, criait : *Bourgeoisie!* tous ceux qui avaient entendu

(1) Roisin, édition *Brun-Lavainne.*

(2) Une assemblée tenue à Arras, sous Bauduin VII, ordonnait la peine de mort pour la violation du domicile pendant la nuit, pour l'incendie et le meurtre volontaires; le talion pour les blessures. Le prévenu était tenu de se justifier par l'eau et le fer ardent. Vers 1300, les usages de l'Artois consacraient trois chapitres pour les appels susceptibles d'être décidés par bataille. Les lois féodales de la Cour de Bruges traitent soigneusement du duel judiciaire; le combat devait avoir lieu en plein jour; les nobles combattaient à cheval, bien cuirassés. Après un premier assaut, il y avait tentative de réconciliation; de même après le deuxième assaut; après cela, le combat était à outrance. Quand un champion était tué, on l'attachait à un poteau avec son bouclier derrière lui. Celui qui s'avouait vaincu, ou qui fuyait, avait la tête tranchée; son corps était pendu et ses biens confisqués. (*Archives historiques et littéraires du Nord de la France, etc.*, 1, p. 80.)

Digitized by Google

ce cri étaient obligés de lui prêter main-forte, sous peine de perdre pour toujours, et comme parjures, le droit de bourgeoisie et tous les priviléges qui y étaient attachés.

La fréquence de ces collisions força l'autorité à intervenir. La peine du *talion* fut appliquée : *Membre pour membre, mort pour mort* (1). Telle fut la mesure qui sembla équitable. Le Magistrat s'emparait des prévenus et portait la sentence. Le parent de la victime d'un meurtre avait le droit de trancher la tête au condamné, sinon le châtelain devait pourvoir à l'exécution.

Le clergé s'opposa, autant qu'il le put, à ces usages barbares et contraires à l'esprit du Christianisme. Il obtint d'abord que le Dimanche, jour réservé au Seigneur, on suspendît toute hostilité ; c'était une *trève-Dieu*. On y ajouta une portion du Samedi, puis le Samedi tout entier, puis encore le Vendredi. La semaine se trouvant ainsi partagée, l'esprit de haine se calma peu à peu. On fit des trèves d'une semaine entière...; on en vint à les maintenir un mois, plusieurs mois....

La législation constata ce fait et le régularisa. On fit *légalement* des trèves qui duraient jusqu'à la Noël ; ou, si la Noël était passée depuis peu, on reportait la trève jusqu'à la St-Jean.

De cette façon, toutes les trèves ou *truiwes*, comme on disait alors, expiraient le même jour. Ce jour-là, quand venait la nuit, le Rewart et deux échevins allaient par toute la ville, au domicile des particuliers, et leur faisaient renouveler les armistices conclus.

Les trèves devenant de plus en plus respectées, on travailla à les rendre définitives. D'abord, on en fit deux dans l'année : l'une de Pâques à Noël ; l'autre de Noël à Pâques. De telle sorte que les passions, enfermées dans un cercle de miséricorde, finirent par se calmer et se laisser mettre le frein.

Pour arriver là, il fallut composer avec les habitudes. D'abord, il était permis de rompre les trèves ; mais cette rupture exigeait tant de formalités (2), faisait intervenir tant de fonctionnaires, que l'élan de la vengeance était retardé et que les agresseurs renonçaient à exercer leur droit, qui finit par devenir purement nominal.

Toutefois, si malgré les efforts des conciliateurs, l'agresseur per-

(1) Roisin, p. 114.
(2) *Ibid*, p. 101 et suivantes.

Digitized by Google

sistait, il devait prévenir de la rupture, laisser écouler un certain laps de temps avant de commencer les hostilités. Le faible pouvait alors se mettre en sûreté.

Le Rewart fut enfin chargé d'*imposer* les trèves et d'infliger aux récalcitrants des amendes qui s'élevaient jusqu'à *cent marcs d'argent* (somme énorme comparée aux *dix sous* qu'on exigeait antérieurement), de les bannir même pour *dix ans et dix jours.*

Ces détails de mœurs trouveraient des analogues dans les villes voisines : à Ypres, à Cassel, etc. Au milieu du XIVe siècle, il paraîtrait que, dans cette dernière ville, les mêlées ou batailles avaient encore lieu (1). Chez nous, la civilisation était plus avancée; et, à l'avénement des ducs de Bourgogne, tout cela n'était plus qu'une tradition qui vint en s'affaiblissant jusqu'à nos jours. Le duel, heureusement de plus en plus rare, en est le dernier vestige.

Les collisions avaient lieu parfois entre des groupes appartenant à des villes différentes. En 1287, une dispute s'était élevée entre des Douaisiens et des Lillois. C'était le temps de la foire, et ces derniers avaient été à Douai enlever pendant la nuit des chaudrons, lanternes, poulies, etc., appartenant à leurs adversaires; c'était une hostilité et non pas un vol. Les Douaisiens avaient poursuivi les Lillois et avaient jeté à l'eau un des agresseurs qu'ils avaient atteint près de Lille. Dans cette mêlée, un homme eut le poing coupé; un autre, une bonne partie du bras emporté; un autre, les doigts abattus, etc.; un sieur Adenez, de Douai, *enfoui et tourmenté violemment*, et pour ce fait, condamné à 20 liv. parisis d'amende, justifia un proverbe, le désespoir des battus. Phaleskiaus, Jean Plentel, Bridelete, Hanicote Destrées, Wautier Musard, Pierre Pourcelet, Jean Roietiaus, Huon Molet, Aliaume Morant et autres roturiers de cette trempe, s'étaient distingués dans cette affaire.

Peu à peu on vint à sévir; car, en 1386, à l'occasion d'une bataille semblable, le meurtrier était condamné à payer mille livres, à faire un voyage en Chypre, à faire dire tous les jours, pendant trois ans, une

(1) Ackerman avait trente ou quarante valets d'armes, le duc de Bourgogne ayant défendu de marcher en armes dans les villes de Flandre. Le bâtard de Herzeele le tua de sa propre main, et on le laissa se retirer sans rien dire. (M. De Barante, I, p. 202.)

Digitized by Google

messe pour l'ame du défunt, à fonder un obit *perpétuel* à quarante sous parisis, au lieu où reposait le corps ; un autre devait aller à St-Mathias, un autre à St-Nicolas.

Chez les seigneurs, les choses se passaient selon le cérémonial de la chevalerie. En 1356, le roi Jean avait fait prisonnier, pour la deuxième fois, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ; Philippe de Navarre écrivit à Jean des lettres de défi, lui mandant que, puisqu'il persévérait à en vouloir à son frère, il lui rendait *la foy, féauté et hommage*, et lui promettait de lui porter dommage le plus qu'il lui serait possible. Neuf chevaliers et seigneurs faisaient une semblable déclaration. Ces pièces sont déposées à nos archives. La vengeance était comme une vertu, parce qu'elle suppléait parfois à l'action de la justice ; elle se léguait comme un héritage, et c'en était souvent la partie la plus sacrée.

Les gens riches engageaient dans leurs querelles des spadassins de profession, et convenaient d'un prix par coup porté ou reçu.

Lorsque de pareils principes étaient admis par la généralité, on conçoit qu'il ait pu s'établir un usage comme celui de l'*Arsin*. La commune s'était *individualisée* et il devait lui être permis de se venger à l'instar des particuliers.

On sait que l'on appelait *droit d'Arsin* (du latin *ardere*, brûler, ardre) le privilége que la coutume avait concédé à la Commune de réduire en cendres la maison de celui qui, ayant blessé un bourgeois de Lille, refusait de se soumettre au jugement des échevins. L'origine de cet usage n'est point assigné par un titre particulier; il a dû prendre naissance à une époque où l'action de la justice était trop restreinte pour envelopper les prévenus d'une force imposante ; c'était une sorte de pis-aller qui ne pouvait s'appliquer qu'à des temps étrangers à la civilisation et qui devait disparaître devant elle. C'était une maladie du temps, comme la lèpre. Au surplus, il ne s'agit pas, pour nous, de justifier ou de condamner cet usage, il n'est question que de consigner ici que du temps de Guy, on en fit application à un sieur Gilles Mantiaus, d'Esquermes. Cet individu avait tué Paskain Mantielle, bourgeoise de Lille, et n'avait point comparu à la sommation des échevins. On résolut donc d'*ardre* sa maison. Le coupable se croyait en sûreté, parce qu'il était *hôte de St-Pierre*, c'est-à-dire qu'il occupait une terre appartenant au Chapitre de Lille, et que ce Chapitre était puissant et avait alors le pas sur le Magistrat ; néanmoins, les

Digitized by Google

Dimanche, devant le
'e la commune furent
'ire pour convoquer
Rewart et le conseil
ban et la petite cloche
de la troisième volée
bon ordre, paisible-
'es. Arrivé à la maison
oix, afin qu'il vînt se
's, le prévenu s'était
'eçu et placé au milieu
lle, le constituer dans
ontre lui. Il aurait pu
onné promesse de se
ni caution suffisante.
et ses enfants; il ne
sous le patronage du
it approcher le roi des
gots amoncelés contre

ux sortit de sa maison
bles. La foule le laissa
it ce que le feu laissa
e la Commune repartit

n se remit sous ses ban-
Rewart ramena alors la

are dans ces errements;
rté individuelle qui laisse
me au milieu d'une foule

roite, elle s'en rapprochait
ques : que ce qui était passé
t ne détruisait pas le droit

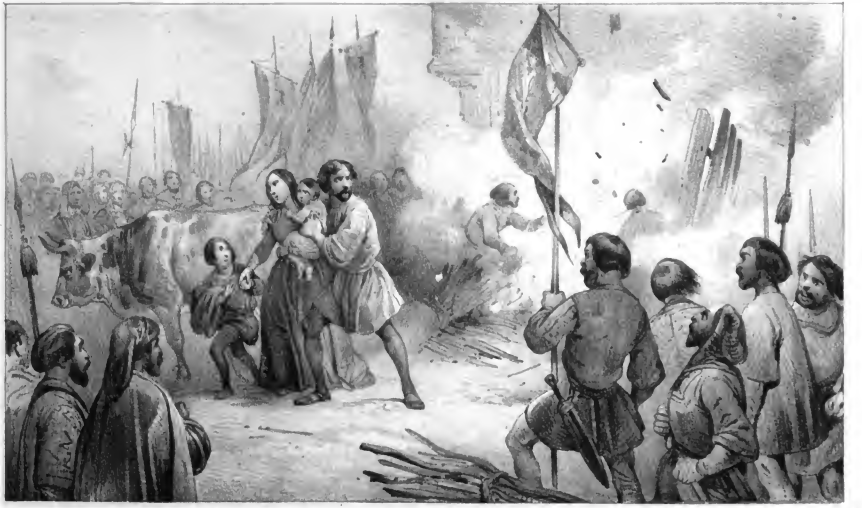

V. Adam del. Imp. Lemercier à Paris

Exécution d'un Arsin à Esquermes

en 1280

(Vte Bernade l'histoire de Lille)

Digitized by Google

échevins et le prévôt exécutèrent la sentence le Dimanche, devant le *Quarmiel des prêtres*, 1280 (1). Les bannières de la commune furent déployées (2); le *ban* fut crié de la façon ordinaire pour convoquer tous les bourgeois et manans à venir avec le Rewart et le conseil exécuter la vengeance de la ville. La cloche du ban et la petite cloche sonnèrent trois fois, de manière qu'avant la fin de la troisième volée ils fussent sortis de la ville; la troupe marcha en bon ordre, paisiblement et sans que personne s'écartât des enseignes. Arrivé à la maison de Mantiaus, le bailli l'appela trois fois à haute voix, afin qu'il vînt se soumettre au jugement des échevins. Si, alors, le prévenu s'était décidé à sortir de chez lui, le Magistrat l'aurait reçu et placé au milieu de l'assemblée pour le conduire sain et sauf à Lille, le constituer dans la prison du Rewart et faire une information contre lui. Il aurait pu même être mis aussitôt en liberté, s'il avait donné promesse de se rendre à l'Hôtel-de-Ville au jour indiqué et fourni caution suffisante.

Gilles Mantiaus était chez lui, avec sa femme et ses enfants; il ne répondit rien, espérant toujours être à l'abri sous le patronage du Chapitre St-Pierre. Voyant son silence, le bailli fit approcher le roi des Ribauds et lui ordonna de mettre le feu aux fagots amoncelés contre la porte.

Dès que l'incendie se fut déclaré, le malheureux sortit de sa maison s'efforçant de sauver ses bestiaux et ses meubles. La foule le laissa faire, ne s'attaqua pas à lui, mais détruisit tout ce que le feu laissa subsister de la maison. La loi ne voulait pas que la Commune repartît avant d'avoir achevé cette exécution.

Les prescriptions légales accomplies, chacun se remit sous ses bannières sans emporter quoi que ce soit. Le Rewart ramena alors la Commune dans le même ordre qu'à sa sortie.

Il y a sans doute quelque chose de barbare dans ces errements; mais il faut y admirer ce respect de la liberté individuelle qui laisse intact et sans violence personnelle un homme au milieu d'une foule qui eût pu s'en emparer, le frapper, le tuer.

Quand la justice ne suivait pas la ligne droite, elle s'en rapprochait du moins par l'aveu fait en lettres authentiques : que ce qui était passé ne fondait pas un droit pour l'avenir et ne détruisait pas le droit

(1) Roisin, p. 295.
(2) *Ibid*, p. 4.

Digitized by Google

existant ; ces actes s'appelaient : *Lettres de non-préjudice*. Ainsi, le Chapitre St-Pierre ayant fait valoir ses priviléges et immunités, l'Arsin, dont nous venons de parler, fut suivi de lettres de *non-préjudice* que le Rewart délivra au Chapitre (1) St-Pierre.

Puisque nous avons nommé les lettres de *non-préjudice*, qu'il nous soit permis d'en citer quelques exemples assez curieux, et qui prouveront que tout n'était pas barbarie dans nos mœurs d'alors.

Hues, châtelain d'Ypres, et Jean Tristan, de Malinghem, chevaliers, étaient en prison à Lille pour dettes (2) ; le Comte pria les échevins de les relâcher pour qu'ils pussent le servir dans son armée, promettant *de les réintégrer en prison quinze jours après la campagne terminée*. Le Magistrat y consentit; mais le Comte donna des lettres de *non-préjudice*. La campagne finie, les chevaliers revinrent en prison. De tels actes nous paraissent peu croyables aujourd'hui ; alors c'était dans les choses ordinaires, et Guy lui-même nous a donné l'exemple d'une pareille fidélité en retournant mourir dans un cachot d'où il était sorti sous sa parole.

Pierre Magres et Arnous, son frère, avaient tué ou fait tuer Devillers et Jean Gomer ; le Comte les avait fait saisir et mettre à mort. Cet acte était contraire aux priviléges de la ville ; car aux échevins seuls appartenaient le droit de juger les bourgeois ; il en fut également expédié des lettres de *non-préjudice* (3).

Et ces lettres n'étaient pas une vaine formalité. Des faux monnayeurs ayant été arrêtés à Lille, leurs biens avaient été confisqués ; mais Guy, pour observer les priviléges, en ordonna la main-levée par des lettres datées de Douai (4).

Dans ses différends avec les princes voisins, Guy avait fait une expédition en Hainaut ; il voulut reprendre le Quesnoy occupé par Jean d'Avesnes. A cette occasion, tous les hommes capables de porter les armes furent convoqués, mais le châtelain de Lille était absent ; c'était à lui qu'en revenait le commandement. Thomas de Lille, qui n'était pas chevalier, le remplaça. Cette dérogation aux coutumes fut accompagnée d'une lettre de *non-préjudice*. On ne peut qu'approuver ou ce respect

(1) Roisin, p. 295.
(2) *Ibid*, p. 291.
(3) *Ibid*, p. 320.
(4) *Ibid*, p. 320.

Digitized by Google

des priviléges de la commune, ou cette prudence scrupuleuse allant au-devant du mécontentement qui pourrait résulter de leur suspension, même momentanée, qu'amenaient d'impérieuses circonstances.

Nos archives nous fourniraient beaucoup de traits en témoignage du soin que prenait le souverain de prévenir tout sujet de plaintes. L'abondance de ces matériaux est telle que nous devons nous borner à les signaler sans tenter ici d'en donner l'analyse.

Nous sommes également dans la nécessité d'abréger considérablement l'immense quantité de documents relatifs au commerce. Nous croirions, néanmoins, manquer à nos lecteurs lillois, si nous omettions de leur dire que c'est à l'époque des comtes de Flandre, distante déjà de cinq siècles, qu'il faut rapporter la construction de ces nombreux moulins qui nous avoisinent du côté du midi, et dont les grandes ailes rouges, se mouvant avec bruit et rapidité, donnent un aspect si particulier aux abords de la ville. Les voyageurs qui viennent de France s'étonnent, la première fois qu'ils voient des centaines de ces machines tournées au vent et pivotant à mesure qu'il change lui-même de direction, semblables aux recrues qui s'initient aux exercices militaires, et qui, à la voix du chef, tournent à droite ou à gauche, s'arrêtent ou se meuvent à son gré.

Les moulins à vent nous ont été rapportés d'Orient (1). Dans les titres qui concernent notre localité, nous n'en avons pas vu citer avant le XIIIe siècle. Le plus ancien que nous trouvions est mentionné comme existant à Loos en 1227. Quinze ans après, il y en avait déjà un certain nombre sur la plaine de Wazemmes. C'est donc encore au règne bienfaisant de Jeanne qu'il faut reporter l'origine d'une industrie qui, depuis si long-temps, attire l'abondance dans nos campagnes et y produit tant de richesses (2).

Les propriétaires de ces moulins devaient payer, à l'Hôpital Comtesse, le *droit de vent;* ceux qui en possédaient sur la rivière payaient le *droit d'eau.* Cet Hôpital avait le monopole de la mouture dans toute la châtellenie, et l'on ne pouvait construire un seul moulin sans en avoir obtenu l'autorisation et sans payer une redevance. L'Hôpital

(1) Voyez Patou. — Olivier de Serres, édition de 1804, 2 vol. in-4°.

(2) Des titres de 1227 constatent l'existence de moulins à vent, à Marquette; de 1267, à la porte St-Sauveur; de 1281, à Canteleu; de 1285, à Fives.

Digitized by Google

Comtesse était parfois très-sobre de permissions, et il en résultait de graves inconvénients, surtout en temps de guerre ou de siége.

Nous avons trouvé dans des actes du XIe siècle la mention de moulins à eau. Le *tordoir à huile* ne s'est pas présenté à nous avant 1288. En admettant cette date comme la plus ancienne, on serait autorisé à dire que l'huile qu'on y fabriquait était de lin, de chanvre, ou d'autres graines oléifères, à l'exclusion du *colzat* et de l'*œillette;* car, la première de ces plantes n'a été introduite dans notre arrondissement qu'au commencement du XVIIe siècle, et la deuxième n'y a été connue qu'entre 1698 et 1730 (1). Le moulin à eau du faubourg de la Barre fut donné en 1236 (2) à l'Hôpital Comtesse par Jeanne; sous la date de 1388, nous trouvons cité un moulin à papier (3).

L'agriculture avait adopté alors l'assolement triennal avec jachères. Outre les céréales, on cultivait en grand la garance et le pastel, alors appelé *wedde* à Lille, et le Magistrat prohibait toute teinture qui ne serait pas provenue de plantes récoltées dans la châtellenie (4).

La valeur vénale des terres variait considérablement. Nous consignerons ici, pour mémoire, qu'en 1374, deux bonniers situés à Verlinghem furent vendus 149 francs d'or de France (5), ou 74 francs l'un; en 1396, la même mesure valait, près de Lille, 92 francs; environ un siècle après, à Lezenne, on la vendait 200 livres parisis.

Le *rendage* des fermiers se payait en denrées; un bail de 1387, à Ferrières, louait à raison de dix razières par bonnier, à charge de tenir la terre neuf ans en blé, neuf ans en semis de Mars, et neuf ans en jachères. A Lille, au faubourg St-Pierre, des terres se louaient au même taux (6).

(1) Extrait des intéressantes notes de M. N. Guermonprez.

(2) Dans les lettres de fondation de la Comtesse (Février 1236), on ne trouve que la donation du *Metz du Froidmetz* avec ses vastes édifices. Ce serait donc là le nom ancien de cette usine.

(3) Dans le rapport et dénombrement que fit Jehans de Poucques, etc...., *Titres de la Chambre des Comptes*, on trouve, sous la date de 1388, quatre *mollins diauve:* deux à bled, un à papier, un *dolle* (d'huile).

(4) *Ancien registre aux Ordonnances de police*, 9 Octobre 1382.

(5) Le bonnier équivaut à 1 hectare 41 ares 77 centiares. — Le franc d'or valait quarante sous parisis de Flandre et diminua ensuite jusqu'à trente-trois sous. (*Mémoire inédit* de M. Brun-Lavainne.)

(6) *Mémoire inédit* de M. Brun-Lavainne.

Digitized by Google

La journée de travail était à deux sous et demi, en 1384 ; dix ans après elle était à cinq sous et augmenta progressivement jusqu'au XVIIIe siècle.

A Lille la principale branche du commerce de fabrication était la draperie. Au XIIe siècle, on expédiait ces tissus dans toute l'Allemagne ; mais cette faveur ne se soutint pas, et au commencement du XIVe siècle, le Magistrat, voyant la décadence de cette branche d'industrie, faisait venir *en halle deux compagnons marchands* pour faire l'épreuve d'une nouvelle draperie. Cinq ans après, il envoyait à Tournai deux artisans pour faire une *apprise de foulon* et étudier *comment on se déduisait des draps qui rompent en liche* (1). Cette année la *perche aux draps* plomba deux mille huit cents pièces.

Sous le pouvoir de la France, Lille vit languir son commerce, et la décadence de sa fabrication de draps fut telle que, graduellement, elle finit par être réduite à *cinquante* pièces. En 1367, lorsque Lille revint à la Flandre, les échevins, de concert avec les drapiers, choisirent six hommes *capables d'aviser et prendre conseil sur l'amendement de la draperie*, et, dès cette année, huit à neuf cents pièces furent confectionnées ; les choses prospérèrent tellement qu'en 1448, sous Philippe-le-Bon, il en fut fabriqué *dix mille pièces* (2).

Le commerce d'argent, ce qu'on appelle aujourd'hui *la banque*, était alors le plus lucratif de tous les négoces. Les *Lombards* en avaient le monopole ainsi que le privilége de l'usure. Nos Comtes leur donnaient des autorisations pour trafiquer et séjourner dans leurs bonnes villes pendant un espace de temps déterminé. D'abord, ils les encourageaient par des avances d'argent ; mais, bientôt, ils en exigèrent d'eux ; ce qui ne les empêchait pas de faire des fortunes scandaleuses.

Lille fut gratifiée d'une nombreuse famille du nom Garet, qui obtint, en 1369, une *patente* pour six ans ; en 1375, ils la renouvelèrent pour quinze autres années, *à l'exclusion de tous autres*.

Dans une autorisation donnée en 1281 aux Lombards Jakemon, Li Kavelos et Bernard Roger, Guy leur permet tout genre de commerce, excepté l'usure *manifeste*. Cette singulière recommandation nous autorise-t-elle à penser que l'usure *cachée* ou *modérée* était admise ?... Du moins les Lombards en profitèrent, et, pour échapper à la vindicte

(1) *Mémoire inédit* de M. Brun-Lavainne.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

publique, ils se décidaient parfois à des semblants de restitution fort curieux : Thomas Paldus et ses associés s'étant livrés à l'usure *manifeste*, en conçurent un vif remords et avouèrent en 1282 (10 Février) avoir fait un commerce si usuraire, avoir pris tant d'argent aux sujets du Comte, pendant qu'ils avaient demeuré dans ses états, que « *tous leurs biens n'étaient pas en état de les payer.* » A la demande des habitants et en vertu du concile de Lyon, le Comte confisqua leurs propriétés pour en distribuer la valeur aux parties lésées. Quant aux Lombards repentants, ils promirent de *ne jamais réclamer cet argent* (1). Pour achever de nous édifier, nous aurions voulu savoir si, au-dehors de la province et en sus de la somme restituée, les pénitents n'avaient pas quelque réserve en espèces ou en terres.

Pour apprécier le bénéfice de ces honnêtes gens, il suffira de rappeler que la comtesse Jeanne devant fournir la rançon de Ferrand, emprunta à 20 pour cent (2). En 1374, la comtesse de Bar, dame de Cassel, souscrivait à un intérêt de 54 et même 72 pour cent par an (3). Oudegherst cite des Lombards qui avaient porté 2 millions d'intérêts pour un capital de 400,000 fr. (4).

En prêtant à un pareil taux, les usuriers avaient tout à craindre pour leur capital; aussi fallait-il les nantir d'objets précieux qui leur assurassent leur mise de fonds. Les couronnes des seigneurs, leurs vases d'or, leurs pierreries allaient souvent *au Lombard* (5).

C'était pour s'opposer aux exactions de ces pirates que le Comte exigeait de ceux qui voulaient leur emprunter de l'argent une déclaration préalable et une autorisation. Une lettre de Guy permet à un particulier d'emprunter 1,500 liv. de *qui que ce soit*. Le même Guy nomma, en 1294, six bourgeois de Lille, pour exercer dans notre ville les fonctions de *changeurs*. C'était sans doute pour éviter les concussions des étrangers qui étaient devenus odieux par leurs richesses

(1) *Archives de la Chambre des Comptes*, III, p. 443.

(2) MILLIN, *Antiquités nationales*.

(3) Les titres de ces prêts sont mentionnés à l'inventaire général des archives de la Chambre des Comptes, t. X, année 1374.

(4) Tome II, p. 207.

(5) Nous avons à Lille une vaste maison nommée *le Lombard* et qui a donné son nom à la rue où elle est située. Pendant quelques années on l'a consacrée au dépôt des archives départementales. La construction de l'hôtel des archives l'a depuis laissée vacante.

Digitized by Google

et leurs exactions. On les désignait à Lille par une épithète qui est devenue une grosse injure et qui est bannie du vocabulaire des gens bien élevés (1).

A côté des fortunes scandaleuses des usuriers, il faut placer en contraste la modicité du traitement des premiers fonctionnaires de la maison des princes.

Ainsi le dépensier de notre comtesse Jeanne recevait par jour 1/2 muid d'avoine, un lot de vin, 18 deniers et cinq chandelles, dont deux grandes. Il avait par an, pour son vêtement, 133 sols, et de plus, comme casuel, le son de la boulangerie et les vieilles serviettes quand on venait à les remplacer par des neuves.

Le sommelier de la panneterie de Marguerite avait 100 sols de pension annuelle. Deux sols par semaine, telle était la récompense qui suffisait pour payer de longs services. Le cuisinier du comte Louis avait une pension de 2 livres de gros; Bauduin, maréchal héréditaire de Flandre et huissier du Comte, avait journellement deux lots de vin, de l'avoine pour cinq chevaux, dix *coupons* de chandelles et 3 sous, monnaie de Flandre, pour ses gages; de plus deux paires de draps par an (2). Le chapelain de Guy avait aussi, par chaque jour, de l'avoine pour deux chevaux; 16 livres pour ses draps, et 20 livres de pension annuelle. L'*Épicier en titre* de la dame de Cassel s'était engagé à faire le service de son hôtel pour les épices et l'apothicairerie; elle lui accordait, pardessus les fournitures, 30 liv. une fois payées, et deux robes toutes les fois qu'elle donnait *pleine livrée*. Notre châtelain de Lille, moyennant une redevance de 60 sols *douisiens* que lui payaient les moines de St-Vaast, accepta la charge d'avoué du village de Mons-en-Pévèle. Il avait de plus le droit d'y lever des hommes et des chevaux.

Les plus grands personnages ne dédaignaient pas d'entrer dans les plus minces détails du service de leur maison. On a vu la reine de France venir faire sécher le linge du roi au Riez de la Madeleine; la comtesse de Bar, dame de Cassel, écrivait à ses fournisseurs de délivrer à ses valets de la graisse et autres choses nécessaires au trai-

(1) Le registre aux comptes de la ville porte cette mention : « Une taille qu'on fist sur les gens prestant sur gaiges qu'on appelle *bougres* parcequ'ils avoient reçu l'assize de le ville qu'ils n'avaient mie rendu. » xxxvij liv. x s. (*Mémoire inédit* de M. Brun-Lavainne).

(2) *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, III, p. 437.

Digitized by Google

tement de ses chevaux. Elle demanda « *du sayn* (sain-doux) *à l'effet d'engrasser les jambes d'un rocin malade...* » plus, *une bouteille de vin blanc pour laver les jambes d'un autre cheval qui boite.* » Elle recommande de faire chauffer le vin et d'y mettre un peu de graisse, afin « *que le valet ne le boive pas.* » Un des domestiques de cette princesse s'appelait *Baudet-le-Mol ;* était-ce lui qui aimait si fort le vin blanc ?

Le gardien de la Salle, à Lille, avait pour gages un muid de froment, deux muids de farine, 100 sols pour ses draps et 20 sols pour un *bacon....* C'est ainsi qu'on appelait un porc engraissé.

Le testament de nos souverains montre aussi leur bonhomie, leur simplicité, leur bonne foi. Celui que Jeanne signa le 4 Décembre 1244, mérite d'être signalé. D'abord, dans les dispositions suprêmes de notre comtesse, on voit que, si elle ou ses prédécesseurs ont pris injustement quelque chose, elle veut qu'on restitue et elle lègue à cet effet 3,500 livres. Quand cette vertueuse princesse n'aurait d'autre titre pour se justifier, elle serait à nos yeux parfaitement lavée des imputations odieuses qu'on lui a jetées..... S'il se fait des réclamations qui paraissent douteuses, elle veut aussi qu'on y satisfasse, et lègue pour cela une somme de 6,000 liv. Elle recommande surtout une prompte justice, *afin que son âme ne souffre pas de retard.* Or, cette femme timorée, qui sentait la mort l'atteindre et qui expira effectivement le lendemain, ne dit pas un mot de son prétendu parricide !... Elle veut pourtant solder des dettes même douteuses !

N'oublions pas de mentionner ici un des bienfaits de cette princesse :

Les Croisades avaient répandu en Europe une affreuse maladie qui y régna près de cinq siècles, *la lèpre.* Elle fut si générale qu'on comptait en France jusqu'à deux mille léproseries. L'évêque Lietbert est le premier qui en ait établi une dans nos pays du Nord. Il la fit construire en 1064 dans un des faubourgs de Cambrai et lui assura entr'autres revenus, celui de *deux moulins.* Au XIIe siècle, Gand, Douai, avaient des maisons de ce genre. Ce ne fut qu'au XIIIe siècle, et sous la comtesse Jeanne, que Lille en eut à son tour. C'est alors que fut établie *la maladrerie*, la *bonne maison des Ladres-Bourgeois...* maison qui a donné son nom à un faubourg, à une porte, à une rue de notre ville (1). L'admission dans la bonne maison était un des plus beaux

(1) La rue, la porte, le faubourg *des Malades* aujourd'hui *de Paris.*

Digitized by Google

priviléges de *la bourgeoisie*. La protection des princes ne pouvait dispenser du titre de bourgeois, et plusieurs de leurs protégés ne purent, malgré les instances royales, parvenir à s'y faire recevoir. Vers le milieu du XVIe siècle, ces maisons, devenues sans usage, furent converties en établissement de charité et appliquées à d'autres besoins.

Le testament de Marguerite, sœur de Jeanne, est aussi à remarquer; elle lègue des terres aux Béguines qu'elle a fondées, dit-elle, avec la comtesse Jeanne sa sœur, *en l'honneur de Dieu et de madame Ste-Isabelle;* elle donne aux moines des *Wastines* à défricher. Outre le paiement de ses dettes, acquit d'un devoir de justice, elle fait des donations à l'abbaye de Loos, aux Frères prêcheurs de Lille, à l'abbaye de Marquette, à l'hôpital Comtesse, à la collégiale St-Pierre, à l'hôpital St-Sauveur, à l'hôpital St-Nicolas, à l'hôpital St-Nicaise, situés à Lille; à ces donations elle en joint plus de 350 autres pour divers monastères, prieurés, abbayes; elle n'oublie pas de faire un don *as mésiaus* (aux lépreux) de Lille et demande que, par reconnaissance, on prie pour le repos de son âme.

Le comte Guy, fils de Marguerite, arrête des dispositions testamentaires tout-à-fait analogues; il lègue 30,000 liv. pour *réparer ses torts;* il fait des dons à l'abbaye de Loos, à celle de Phalempin, aux hôpitaux Comtesse, St-Sauveur, Seclin, et à plus de 280 maisons religieuses.

Nous pourrions rapporter ici des détails de ce genre sur la plupart de nos grands seigneurs. Ces renseignements nous mettraient en état d'apprécier les hommes qu'on a souvent dépeints fort légèrement et sous d'odieuses couleurs. Nous avons cité un grand nombre de traits de bonté, de libéralité, de justice; c'est au contraire assez rarement qu'on trouve les châtelains changés en chefs de brigands, dévalisant les passants sur la route, abusant de la force pour vexer le pauvre.

L'homme aux éperons dorés a usé peu fréquemment du droit de prélibation et de celui de faire battre le marais pour imposer silence aux grenouilles qui troublaient son sommeil.

Il serait facile au contraire de rassembler des traits touchants de bonté, de modération, dans nos coutumes locales et dans la vie intime de nos chefs. Vu l'impossibilité de les rapporter tous, nous prenons le premier qui nous tombe sous la main.

Dans la châtellenie de Lille et suivant la loi écrite des *Pers dou Castel*, le seigneur s'engageait le premier par serment à protéger

Digitized by Google

son vassal; le serment réciproque étant fait, les parties contractantes s'embrassaient loyalement et le chef donnait à son subordonné son propre manteau comme pour sceller les mutuelles promesses (1). Les nobles de cette même châtellenie ne dédaignaient pas de stipuler parmi leurs droits et de consigner, dans le livre des coutumes, le privilége de faire danser et *menestrander* les jeunes gens du village le jour de la fête patronale; celui de donner une rose à la jeune fille qui danserait le mieux, etc. Le droit d'asile était accordé aux charrues (2) comme il l'était aux églises. La qualité de nourricier du pays était-elle donc aux yeux de ces barbares un titre au respect et à la protection?

On pourrait citer bien des exemples d'un grossier sensualisme; mais on trouve, à côté, de beaux traits de désintéressement et de modération. Le fief de Mollemont, à Houplines-sur-la-Lys, était cédé sous la redevance d'une paire de *gants blancs*, à la mort du titulaire (3). Une emphytéose, constituée par les moines bénédictins de St-Procul, exigeait, pour hommage féodal, *la fumée d'un chapon cuit.*

(1) Voici comment s'exprime la *Loi des pers dou Castel de Lille*, manuscrit du XIIe siècle, de la bibliothèque de M. Barrois, p. xxx, verso. Nous croyons devoir citer ce document inédit et curieux :

« Chest chou que on doit dire et faire quant on vient en hommage du signeur : Ly homs doit joindre ses mains et mettre en les mains du Signeur et ly sires doit dire chy devenes vos mes homs a Dieu foy. A le voe de tel fief et le doit nomer ly quels ly est esqueus de tel home ou que vos accatastes a telle personne et de deffendres et warders men corps men honneur men heritages et le mien ainsy que ly homs doit faire a son Signeur et je vous prumest a warder vous et le fief dont vous venes en mon homage et consillier que se le vous ay dit le me prumetes vous a faire bien et loialment en aussi voles vous tenir en mon hommage et ly homs doit dire sire voire. Et aussi vous voel jou rechevoir et sur le prumesse que je vous ai faitte et sur le prumesse que aves faitte ainsy je vous rechois dont doit mettre li homs se bouq vers sen Signeur et li sire vers sen home et se doinet entrebaisier en foy et en loiaulte en affremant les prumesses et les parolles qu'ils ont dittes. Che fait, ly sires doit prendre sen *Tourniquiel* et le doit baillier a sen homme, en disant : je vous rench che fief qui git la et le doit nomer qui vous est esqueus de telle personne ou que vous acatastes a celui a tenir de Dieu et de my aux us et coustumes que ly des fiefs me doit et salues tou droits et vous enjoing et comande que vous en cest fief wardes le droit de Dieu et de saincte Eglise. Les juges que vo court les sous eagiez, les vefues, les orphennes, et le loi us et coutumes de vo fief et de tous ceux qui auront a faire en vo court. »

(2) Orderic, III, p. 471.

(3) Registre des fiefs tenus de la Salle de Lille, *Chambre des Comptes*.

Digitized by Google

Chaque année, à l'époque indiquée, le fermier de l'emphytéose s'approchait de la table de l'abbé, et portant un chapon retiré de l'eau bouillante, couvert avec soin, il découvrait alors le plat de manière que la fumée pût s'en élever. Et cela fait, il se retirait en emportant le chapon.

Nos comtes et nos souverains se montraient souvent indulgents pour les écarts des Flamands. On a vu qu'après la mort de Bertrand de Rains, Jeanne délivra aux Lillois des lettres de pardon (1). Guy fit de même lors de la punition infligée à l'échevinage pour lui faire expier la mollesse avec laquelle il avait traité l'attentat commis contre ces prédicateurs de la croix d'Arragon; et à propos de ce prince nous citerons, pour preuve de sa bonhomie, la lettre qu'il écrivait, en 1284, aux gens de son comté pour leur demander des *aides*. Après avoir promis de rendre à jour marqué, il les prie de vouloir bien lui prêter *de façon à contenter le roi* et à ne pas *agir comme autrefois* quand ce même roi leur en avait fait la demande et *qu'ils n'avaient seulement pas voulu lui répondre* (2).

Le lecteur a sans doute présents à la pensée les traits de modération que nous avons rapportés en parlant du roi Jean et du roi Charles (3).

Notre contrée que la fertilité du sol, la débonnaireté des princes, le caractère des habitants, la richesse du commerce concouraient à rendre heureuse et paisible, fut, néanmoins, continuellement remuée par les guerres et les voyages. On a vu la Flandre wallonne agitée, soit que les rois de France et autres souverains, par une agression souvent immotivée, nous amenassent leurs armées; soit que les communes turbulentes de la Flandre flamingante, que les princes avaient d'abord appelées au secours de leur autorité, levassent l'étendard contre elle,

(1) Voici ces lettres : Joanna Flandriæ et hannoniæ comitissa dilectis suis Baillivo, Scalbinis et omnibus illis de insulâ salutem. Noverit universitas vestra quod ego *divini amoris* intuitû vos et omnes illos quos odio habebam occasione Bertami de Rains qui se patrem meum fecit appellari de omni rumore et forefacto quod mihi fecistis quittos clamo liberè et absolutè excepto eo de quo fueritis ergò alium vel alios quàm ergà me, excepto tantummodo corpore Bertami prædicti. undè rogo vos quatenùs ad Dominum pro me intercedere faciatis. Datum Insulis ferià quintâ ante festum sancti Michaelis anno Domini 1225.

(2) *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes de Lille*, III.

(3) Pages 246 et 250.

Digitized by Google

ou se jetassent dans les luttes de détail; soit enfin que nos compatriotes allassent au-delà des mers combattre les infidèles. Ajoutons à cela les migrations volontaires qui faisaient sortir du pays de nombreux artisans pour les diriger vers l'Allemagne, l'Angleterre, le Portugal; celles que les révolutions géologiques et les inondations rendaient nécessaires; celles que la victoire ordonnait, lorsque, par exemple, tous les Lillois vendus comme esclaves par un roi cruel, étaient expédiés au loin après avoir été marqués du fer brûlant de la servitude, et l'on s'étonnera que, soumise à l'action prolongée de ces causes de ruine, notre châtellenie ne soit pas devenue déserte. C'est une chose merveilleuse qu'un si petit fragment de territoire ait pu, malgré tout, être le théâtre de tant de grandes choses et offrir constamment à l'histoire quelques-unes de ses pages les plus intéressantes.

Il ne faut pas s'imaginer que nos ancêtres ne fussent que des *batailleurs*, ou des *marchands;* il se trouvait parmi eux des hommes d'intelligence et de cœur; seulement l'état général offrait de notables différences avec ce qu'il est de nos jours.

Deux choses qu'on n'oserait plus aujourd'hui mentionner dans l'énumération des connaissances d'un homme, la *lecture* et *l'écriture*, avaient alors toute l'importance possible. De grands seigneurs, uniquement guerriers, ne savaient parfois ni l'une ni l'autre. Les prélats ne dédaignaient pas l'office de scribes, et l'on mentionne comme une circonstance digne de remarque que Jeanne fit transcrire en sa présence, par l'évêque de Thérouanne, les lettres de fondation de St-Pierre de Lille, lettres qui tombaient de vétusté. Les originaux ou les copies authentiques des chartes, diplomes, etc., avaient en effet une haute importance; les dépôts d'archives étaient conservés avec un soin religieux. C'était là que l'on confiait les lettres-patentes, les chartes, ce palladium des libertés publiques. On les y gardait dans des coffres de fer à triple serrure; quelquefois dans des tours uniquement construites en pierres. C'est ainsi que ces titres ont traversé des siècles pour arriver jusqu'à nous. Le plus ancien manuscrit qui nous soit resté est de 744; il provient de l'abbaye St-Bertin, à St-Omer (1). Il compte donc onze siècles d'existence!

Les livres étaient chose rare et précieuse, lorsque cent cinquante

(1) WARNKOENIG, I, p. 19.

Digitized by Google

volumes formaient la collection la plus nombreuse qu'un roi de France eût pu réunir. Néanmoins, l'abbaye de Cysoing avait déjà au IXe siècle une belle bibliothèque dont le catalogue nous a été conservé (1). Dès les premiers temps, le chapitre St-Pierre possédait une collection que les hommes lettrés des villes voisines se plaisaient à enrichir de leurs dons (2).

Par le conseil des grands clercs de ses états, Bauduin IX fit réunir, en forme de manuel, un recueil des histoires depuis la création du monde jusqu'à son temps. Ces compilations, rédigées en français, furent appelées *Histoire de Bauduin*. Il chargea les mêmes clercs de mettre par écrit *les Coutumes du Hainaut et de la Flandre* (3).

Les sciences mathématiques et naturelles avaient peu de développements. On regardait comme des avertissements célestes des phénomènes naturels, tels que la pluie de sang (en 945) et le tremblement de terre qui, vers cette époque (en 923), se fit sentir dans le Cambresis. Gerbert avait bien composé une sphère où l'on trouve indiqués les cercles polaires, les tropiques, l'équateur, le zodiaque (4). On avait aussi en 1274 (5) une carte géographique assez importante; mais on trouve aussi le Pas-de-Calais désigné sous le nom de *mer inconnue*. Cependant les Croisades avaient entraîné nos compatriotes au loin et le chevalier du Fay de Tournai avait combattu sous Tamerlan (6).

La littérature a dans notre province des noms qu'on peut citer à ses amis et à ses ennemis. Alain de Lille, le docteur universel; un autre Alain de Lille, qui fut évêque d'Auxerre; André de Marchiennes, Philippe de Comines, ont été pour ceux qui sont venus après eux des modèles qu'ils s'honorent d'avoir suivis (7).

(1) Par dom Luc d'Achéri, dans le t. XII de son *Spicilége*. — M. le Dr Le Glay, *Programme d'Etudes historiques*, p. 110. — Vanderhaer en cite plusieurs dans le testament de St-Evrard.

(2) En 1212, Guillaume, archidiacre de Valenciennes, donnait huit volumes de théologie. — En 1289, Pierre de Munio, chanoine de St-Omer, lui faisait don de plusieurs livres de droit canon, etc.

(3) Warnkœnig, I, p. 213.

(4) Richer, II, p. 55.

(5) De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, 1808, in-4o.

(6) M. De Barante, II, p. 43.

(7) Parmi les personnages remarquables de cette époque on pourrait citer Lietbert, chanoine de la première fondation de St-Pierre à Lille et qui devint évêque

Digitized by Google

Une discussion sur les principes de la philosophie occasionna une querelle qui prit, comme on sait, une chaleur désordonnée.

Dans les controverses qui s'élevèrent entre les *Réalistes* et les *Nominaux*, Roscelin et Raimbert, tous deux de Lille, se distinguèrent par leur talent à soutenir Porphyre, Aristote et les Nominaux. A cette époque, Oudart, écolâtre de Tournai, était au contraire réaliste, et tous les clercs de la Flandre et des pays voisins accouraient en foule pour l'entendre. On raconte qu'un chanoine, nommé Gualbert, voulant avoir une conclusion définitive que les arguments successifs des philosophes ne lui permettaient pas de prendre, consulta un devin à Tournai; ce devin était sourd et muet, et dès lors parfaitement en dehors de l'esprit de parti... Après avoir reçu la consultation, il leva un doigt, puis le fit aller comme le soc d'une charrue qui fend la terre et regarda l'école d'Oudart; on pensa que c'était pour signifier que sa doctrine était bonne à suivre; puis, se tournant vers l'école de Lille, il souffla en signe de mépris. L'affaire fut ainsi jugée sans appel.

Le genre humain serait bien heureux si toutes les disputes analogues avaient une issue aussi pacifique et aussi prompte!

Dès cette époque le monastère de St-Amand cultivait avec succès la musique. Le peuple avait adopté des chants en vogue et qui, pendant longtemps, se sont transmis comme une tradition. Nous en donnons ici deux que nous avons extraits d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille.

L'architecture brilla pendant cette époque. Le moyen-âge comptait les monuments par millions (1). Lille conserva jusqu'en 1792 la magnifique collégiale St-Pierre qui remontait au XIe siècle; l'église St-Etienne, de la même époque; l'église des Récollets, du XIIIe siècle; une jolie tourelle octogone qui se trouvait à l'hôpital Comtesse, rappelait les minarets de l'Orient, au souvenir desquels elle avait probablement dû son origine; le palais de la Salle, bâti par Bauduin V, a depuis longtemps disparu, ainsi que le beffroi tout-à-fait pittoresque

de Maguelone; il écrivit le *Flores Psalmorum*. Jean, fils de Guy, comte de Flandre et prevôt de St-Pierre, qui fut élevé au siége de Metz, et devint le 43e évêque de Liège, après St-Lambert; Jean van Ryssel (de Lille), qui fut châtelain de Rupelmonde, etc.

(1) M. De Chateaubriand, *Etudes historiques*.

Digitized by Google

Les deux morceaux qui suivent sont extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque publique de Lille marqué B 7. 24 où se trouve un extrait de drame en prose latine rimée d'Adam de la Bassée, il porte pour titre :

Ludus Adæ de Basseia Canonici Insulensis super Anticlaudianum.

Il contient un grand nombre de mélodies sacrées et profanes. Parmi les dernières plusieurs semblent avoir été populaires au XIII siècle et au XIVe ce sont celles qui portent les titres :

Super Cantilenam quæ incipit....

Quand voi la flor paroir
Sor le ramee ke li dour tant d'estet
Se redarui (*)
Tant ai amors servi longuement
Quant voi la glaie meure et le rosier épanir
L'oudrier estoie monté sor mon palefroi amblant
Qui grieve m'acointise se jou l'ai, ce me sont amourettes c'au cuer ai
Tant ai d'amoures apris et entendu
De juer et de boiter ne quie mais avoir talent.

Pour ces deux derniers nous donnons la notation transcrite du plain-chant par M^r. A. Dehec. L'une est mesurée d'après la coupe naturelle de la phrase, l'autre est laissée comme elle se trouve dans le plain-chant lui-même, avec les paroles latines que l'on avait remplacées par

« Tant ai d'amoures apris et entendu &c^a

(*) Cette chanson est de Sauvage ou Salvage de Béthune. — voyez M^r. A. Dinaux, trouvères artésiens p. 457.

Digitized by Google

Loure.

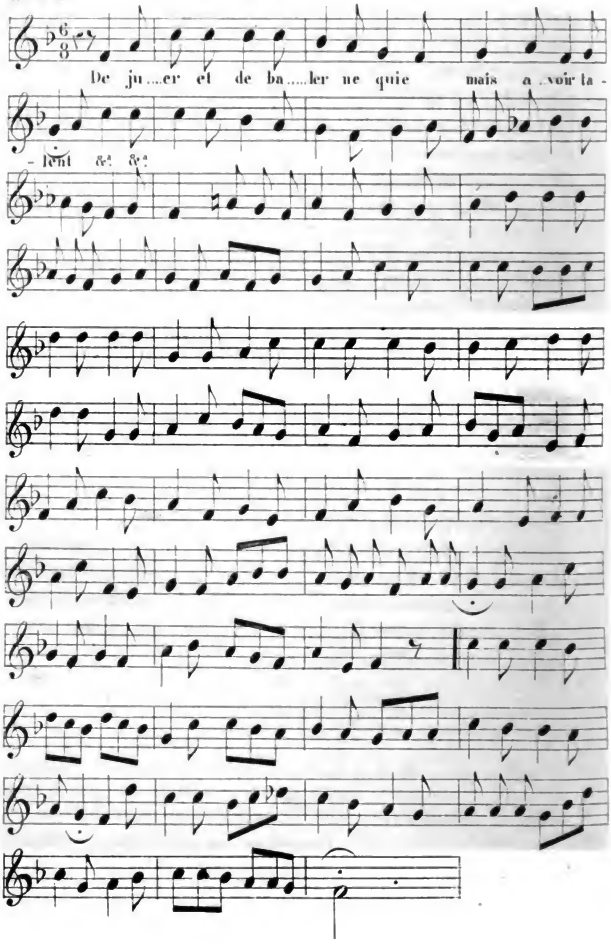

Digitized by Google

XIIIe SIECLE.

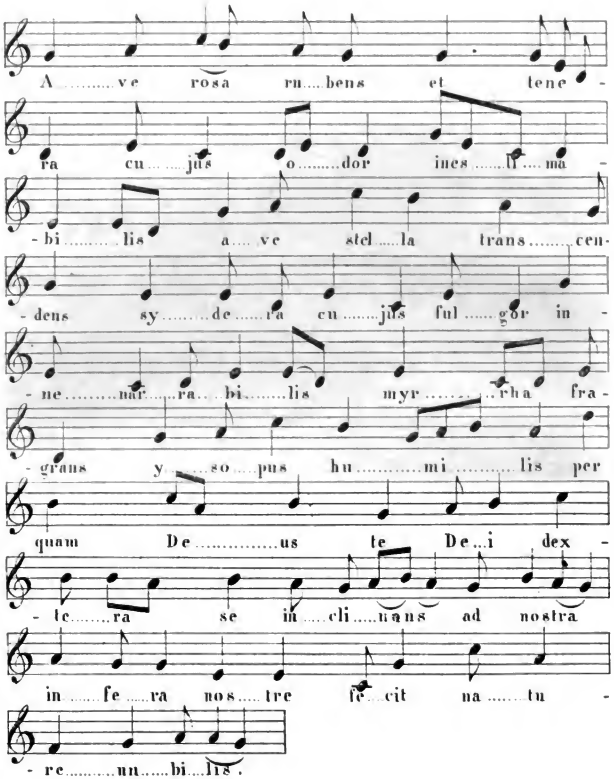

Vte Derode, Hist. de Lille. T. I Page 285.

Digitized by Google

de l'hôtel échevinal ; la porte St-Pierre du XIVe siècle n'a plus qu'un dernier vestige dans une tour crenelée qui s'absorbe peu à peu dans le sol et dans les constructions voisines. Rappelons encore la maison, dite des Templiers, rue St-Etienne, et qui portait la date de 1279 (1), et la ferme de Lomme qui a, dit-on, appartenu à cet ordre.

Dans plus d'un village de notre arrondissement, il reste des tronçons d'édifices qui s'abaissent chaque année, des anciennes tourelles, des châteaux forts de la féodalité. Quelques-unes de ces demeures seigneuriales offraient de ces particularités que l'avide curiosité parcourt avec effroi dans les romans qui les ont amplifiées. Au commencement de ce siècle, une commission, nommée à cet effet, fit une visite judiciaire aux ruines du château de Montigny et de l'abbaye d'Anchin, tous deux dans notre voisinage. Dans l'un on trouva à l'angle d'une vieille tour, une chambre voûtée et une ouverture étroite où l'on ne pouvait passer que de côté. Cette ouverture conduisait à un couloir de 66 centimètres de largeur où se trouvait un trou circulaire d'un diamètre de même dimension formant l'ouverture d'un puits. C'était l'entrée d'un souterrain de 7 à 8 mètres de longueur et de profondeur, mais qui n'avait que 66 centimètres de largeur dans toute son étendue !.... un soupirail de 3 centimètres de largeur et de 33 centimètres de hauteur était la seule ouverture qui éclairât ce cachot affreux autant que bizarre, et dont le fond se trouvait au niveau de l'eau des fossés qui entouraient le château ; on a retiré de cette tour un instrument de torture qui est actuellement au musée de Douai (2).

A Anchin, c'était plus lugubre encore ! Derrière le quartier de l'abbaye existait une tour dans laquelle on ne pouvait s'introduire qu'en passant par plusieurs petits corridors secrets. Quand les commissaires de la République voulurent y avoir accès, il fallut recourir au marteau du serrurier. Sur une plate-forme, pratiquée à l'un des étages de cet édifice, on remarqua une trappe munie de nombreux verroux ; la trappe levée on aperçut un caveau bâti en cône tronqué, au fond duquel se trouvait une autre trappe qu'il fallut également forcer. Alors l'œil put plonger dans un cachot profond et obscur... où se trouvait une sorte de siége en pierre ; auprès, étaient placés des objets qu'on ne distinguait pas bien. On descendit donc ; on trouva un

(1) Page 109.

(2) Voyez *Statistique du département du Nord*, par M. Bottin, 1803, I, 121.

Digitized by Google

crâne et des ossements humains... Sur le mur était cette inscription gravée avec la pointe de quelque instrument :

« *Chy a esté enfermé dom Robe.* »

Quel était ce malheureux ? Était-ce un sujet justicié ou une victime de la vengeance? c'est ce que nous ignorons... Le château de Clisson (Loire-Inférieure), renfermait des oubliettes encore bien plus terribles, et nul n'a visité ces ruines sans frémir à la vue de ces puits sans fond, de ces énormes crochets, à l'aide desquels on y empalait les condamnés. Heureusement tout cela est probablement passé pour toujours.

L'inventaire des monuments de cette époque qui ont survécu jusqu'à nos jours dans le département du Nord, n'est pas bien long. A Erquinghem, des fragments de 1007 et 1032 ; à Baudignies, quelque chose de 1029 ; à Auchy, une ogive byzantine de 1111 ; à La Gorgue, quelques restes d'une abbaye de Bernardines de 1121 ; à Chéreng, une église de 1145 ; à Morbecque, des restes d'architecture romane de 1154 ; à Anor, de 1170 ; Solrinnes possède des constructions de 1292 ; Larouillie de 1300 environ ; Aibes de 1327 ; à Templemars et à Seclin, on trouve des cryptes, mais qui n'ont rien d'intéressant (1). En somme, c'est encore l'arrondissement de Lille qui, sous ce rapport, est le plus riche du département.

Le ciment de tous ces édifices était confectionné avec la chaux que l'on faisait dans nos environs. La charte de Tournai, en 1189, nous fait voir que les fours à chaux y étaient établis déjà depuis long-temps. La houille était employée en 1049 (2). Les carrières de Lezennes et autres sont ouvertes depuis un temps immémorial. L'art de cuire les briques est aussi ancien que le peuple flamand lui-même. On leur donnait des dimensions un peu plus considérables qu'aujourd'hui et on les cuisait au feu de bois ; ce qui leur faisait prendre une couleur particulière. On y moulait parfois des figures, et cette coutume s'étendit surtout dans les siècles suivants. Les charpentiers avaient sans doute quelques secrets pour la conservation du bois ; car la charpente de la tour St-Pierre, qui compte plusieurs siècles, est dans un état de conservation aussi parfaite que si l'on venait de la poser. On remarque

(1) *Extrait des questionnaires de la Commission historique du département du Nord.*
(2) *Amusements philosophiques*, p. 450.

Digitized by Google

avec surprise que les araignées n'y vont pas attacher leurs toiles et que les insectes ne la piquent pas ; ce qui tient peut-être à quelque procédé d'injection analogue à celui que M. Boucherie a découvert de nos jours.

Les objets d'art sont aussi rares que les monuments eux-mêmes. Cependant M. Gentil-Descamps a, dans son riche cabinet, un Coquemar très-curieux du IXe ou du Xe siècle ; c'est un lion sur le dos duquel s'est attaché un autre animal qui le mord et forme l'anse du vase ; il a aussi des chenets de cette époque et qui ont été faits dans la châtellenie ; à Wylder se trouve un plat plus ancien encore, portant la date de 739 avec une inscription répétée dans le pourtour.

On voit à Chéreng une cloche fort remarquable sur laquelle se trouve en relief une *danse macabre ;* Landas en a une de 1235. Parmi les antiquités de notre pays, figurent le baptistère de Chéreng et celui de Gondecourt qui remontent à une époque très-reculée. On trouve, dit-on, à Avelin, une inscription celtique ; nous n'avons pas été nous en assurer.

Comme les seigneurs ne savaient pas écrire et qu'ils devaient néanmoins passer des actes on y suppléait au moyen des *sceaux* ou *cachets.*

Dès que la gravure en creux fut devenue un travail lucratif, elle fit des progrès remarquables et ce fut en Flandre qu'elle atteignit la perfection.

Déjà sous Bauduin IX, certains titres étaient revêtus d'empreintes en cire ou accompagnés de *bulles d'or.* Mais après le XIVe siècle, comme l'écriture devenait plus familière, l'art cessa d'être rétribué, il tomba. Si l'on compare les gravures aux lignes naïves, gracieuses, du XIe siècle avec celles des XVe et XVIe siècles, on y trouve une distance immense. Les produits des graveurs français de la même époque ne peuvent, en aucune manière, supporter la comparaison avec ceux des artistes flamands du règne de Guy de Dampierre et de ses fils.

Les couvents et les abbayes avaient aussi leurs sceaux ; les meilleurs de notre province sont ceux de l'abbaye de Loos. Quand nos villes obtinrent des lettres de franchise ou furent érigées en communes, elles prirent à leur tour des sceaux et des armoiries. Le sceau de notre ville, sous Jeanne de Constantinople, ne brille guère par son élégance.

Peu à peu les bourgeois, de simples artisans, des laboureurs même adoptèrent l'usage, alors de bon ton, d'avoir un cachet, une devise ;

Digitized by Google

d'y insérer armes, noms, initiales, outils, etc. Une collection de plus de trois cents exemplaires de ces pièces historiques de notre châtellenie, se trouve entre les mains de M. Edmond Brun; on peut y voir l'habileté d'exécution et la grande diversité d'invention des artistes de ce temps.

Outre leurs dimensions considérables, les sceaux des princes avaient un caractère spécial; c'était leur attache ordinairement en soie; les sceaux moins importants étaient tenus à des bandelettes de parchemin. Les actes émanés des papes eurent long-temps une empreinte en plomb appendue à un morceau de ficelle.

Le prince, pour garantie des traités faits avec les communes, tenait le scel échevinal. L'importance de cette pièce tenta la cupidité des faussaires, et les actes importants furent revêtus d'un contre-scel ou deuxième scel qui venait attester l'authenticité du premier et était imprimé au revers.

Sous Louis de Male, la gravure, en conservant sa netteté, commença à perdre de son élégance. A mesure que l'écriture se répandait, les cachets perdaient de leur valeur; aussi, à la fin du XVe siècle, sont-ils très-pauvres d'idée et d'exécution.

Avant Charles VI les rois de France ne signaient que par monogramme. Nos archives ne renferment pas de signature de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur. Les premières que l'on y rencontre sont de Philippe-le-Bon et de son fils Charles-le-Téméraire.

La toilette tient de bien près à l'état des arts; elle dépend évidemment du goût plus ou moins épuré qui règne dans les esprits. Quelques détails sur la manière de s'habiller de ce temps ne seront pas déplacés.

La mise des artisans, celle des gens de qualité, celle des guerriers, offrait des différences notables. Pour les uns, c'était une sorte de tunique descendant à mi-cuisse, un chaperon ou bonnet plat, un haut de chausse allant aux genoux, une cape et un *mantel* court; la chaussure était d'une peau, grossièrement préparée, attachée autour de la jambe par des courroies. Les femmes étaient vêtues à peu près comme les hommes (1), seulement elles avaient la tunique plus longue, et au lieu de cape une espèce de laticlave. Les grands seigneurs et les premiers dignitaires avaient le privilége de porter des bandes d'écarlate

(1) *Revue du Nord*, VI, p. 37.—Voyez *Vade-Mecum* du peintre, par M. Desvignes.

Digitized by Google

dans les plis de leurs vêtements, et de tenir la chevelure longue. Les ecclésiastiques irréguliers la portaient rabattue sur le front, et étaient couverts d'une soutane noire ou brune. Les serfs et le commun du peuple étaient astreints à garder les cheveux courts.

Les bourgeoises et les dames de qualité avaient plus de recherche dans leur accoutrement. Qu'il nous soit permis d'en dénommer les principales pièces.

Nos Lilloises avaient déjà l'usage de ce vêtement que la pruderie anglaise refuse de nommer et pour la désignation duquel les dames d'Outre-Manche ont emprunté à la langue française le mot *chemise;* les hommes n'en portaient pas encore.

Au-dessus venait le *surcot*, puis un *tournikiel*, puis un tablier avec une pièce carrée qui s'étendait sur la poitrine et qu'on nommait *bavette*. Les coiffures étaient variées, et nous ne saurions pas bien assigner la différence qui distinguait l'*huve* de l'*huvette*, du *keuvrechief;* la *cappe* du *capron;* le *cappiel* du *chapelet*.... Lorsqu'elles sortaient, elles se munissaient d'un *meulekin* (voile), ou d'un *plichon*, d'un *mantiel*, ou quelques autres *affulures* de futaine blanche ou noire.

Les bijoux les plus ordinaires se composaient d'*affikés* (épingles, broches) d'or ou d'argent; d'*aniels* de même métal, de *chiercles* (bracelets); de *fremaux* ou *fremails* (boucles), plus ou moins enrichies de pierres, de perles, etc.; d'une *chainture* plus ou moins brillante, et qui serrant la taille en dessinait les formes; d'*aumônière* (sac) où elles enfermaient leur *patnotre*, leur *coutiel*, leur *ploucoir* et autres menus meubles. Les dames de qualité tenaient surtout à avoir un beau *missel* ou livre *d'heures* (1).

Les ménagères portaient à leurs ceintures le trousseau des clefs les plus importantes de la maison; c'était là le signe de l'autorité domestique. Aussi quand une veuve voulait renoncer à la *communauté*, elle se rendait solennellement sur le cimetière où étaient les restes de son mari; là, elle déliait sa ceinture et la déposait, ainsi que les clefs, sur la terre fraîchement remuée. Un dicton qui subsiste encore dans plusieurs villes de la Flandre rappelle cet usage : « *Elle a déposé les clefs sur la fosse.* »

(1) Voyez Roisin, p. 156, 157. — *Les Lois des Pers dou Castel de Lille*, de 1286 à 1416, manuscrit de la bibliothèque de M. Barrois, p. xxvij.

Digitized by Google

S'il n'était pas trop indiscret de nous introduire dans la chambre de ces dames, nous vous y montrerions leur lit qui se composait principalement d'une *couchette*, d'un *kiute* ou matelas, d'un *canechel* (couvre-pieds), d'un *estret* (traversin) et d'un oreiller. On couvrait le tout de *lincheux* (draps) bien blancs, puis enfin, d'un *couvretoir* de *vair* ou de gris (fourrures). Des angles du lit s'élevaient quatre colonnes supportant un *baldaquin*, ainsi nommé de l'étoffe qui le couvrait et qui venait de Baldac (Bagdad), et que nous nommons *perse* ou *damas*. Des *gourdines* (rideaux) entouraient complètement le lit. L'étoffe en variait suivant la fortune des particuliers. On n'avait d'autre place pour le pot de *kenvre* (chambre) que le dessous du lit.

Parmi les objets qui garnissent l'appartement, remarquez ce *cophère* (coffre), cet *escrign* (écrin, armoire) en chêne, ornés de riches sculptures, meubles où la dame enferme les hardes; des *estaux* (traiteaux) supportaient la *taule* (table) que l'on couvre d'une nappe. Une *bachyn* et un pot y sont mis à côté d'un *estandart* (essuie-main). Autour de la pièce, voici des *chayères* (chaises), des bancs.

Vous ne refuserez pas de venir à la cuisine?... Voyez ces larges cheminées, dont le fronteau est à deux mètres du sol, et qui se trouve garni d'un pan d'étoffe, comme on en remarque encore aujourd'hui dans nos campagnes; des *crémillies* (crémaillères) y sont suspendues, un *andier* (chenêt) y supporte le bois; on y append des *pots de fer*, des *caudrons*, des *rostiers* (grils), la *saimoire* (broche) avec ses *poids de fier* y fait déjà figure; sur des rayons, voici des *pots d'estaing*, des *payelles* (poêles à frire); plus loin, un *bahut* sculpté plus ou moins richement, où figurent des *louches* (cuillers), des *plats*, des *drageoirs*, des *tasses*, les *hanaps*, le *morsier* et son *pestiel* (mortier et pilon), et tout ce dont l'éclat métallique peut flatter l'œil. Dans un coin se trouve le *grauwet* (croc), où l'on suspend la viande fraîche ou le gibier; dans un autre, le *met* (pétrin), etc.

De la cuisine, passons dans la *salette*. La table est mise, elle est couverte d'une *nappe;* chaque convive a une *toualle* ou serviette. A midi précis, le repas commence, parce que nous sommes chez des gens aisés; les artisans font leur repas une heure plus tôt. La plupart des mets se préparent avec de l'huile, de la graisse ou du lait (1);

(1) *Histoire des Ordres religieux*, V, p. 107, citée par MONTLINOT, p. 41.

Digitized by Google

les plats sont nombreux. En 1310 un abbé réunit, dit-on, six mille convives devant trois mille plats (1)! Le pain de farine de froment était alors d'un grand luxe (2).

La boisson la plus commune ici, c'est le vin; on consommait alors de ce liquide quatre fois plus que de nos jours. La bière est connue sous la dénomination de *cervoise* (cervisia) ou de goudale (3). L'hydromel est nommé dans des titres de 1163.

Quant aux jeux qui amusaient les loisirs des Flamands, nos ancêtres, nous ne pouvons citer que ceux de dés, de *quekebarde*, *helstede*, *dobbestole*, dont nous avons rencontré les noms sans en connaître aucunement la valeur.

Pour les hommes de guerre, le premier vêtement est le *surcot*, au-dessus duquel ils mettent le *tournikiel*, le *pelu* (sortes de manteaux) le *plichon* (robe fourrée), une *houche* ou *schlouf* (espèce de paletot) un *blanquet*.... Le bonnet est un *tabart* ou *cloche* (calotte). Cet accoutrement coûtait à un fils de France jusqu'à 16 livres 10 sous, et la garde-robe entière 107 livres.

Le harnais de guerre exige qu'on endosse, d'abord, un *gasigan;* puis, au-dessus, un *pourpoint* ou *hoqueton*. Le *haubiert* descend jusqu'aux genoux, le *haubergeon* est plus court; ils sont tous deux en *cotte de mailles*. Un *bassinet* préserve la tête, des *cauchons* (chaussons) de fer leur couvrent les pieds, des *gambarts*, des *cuissarts* protègent les jambes et les cuisses. Les armes sont diverses, suivant les besoins: tantôt c'est une *pique*, un *arc* et des *sayettes;* tantôt un *arcqbalestre*, puis une *hache d'armes*, une *macque écantelée* (sorte de pieu garni de pointes), une *espée*, un *couteau à pointe*, un *brachemar* (épée courte et large), un *fauchon* (épée recourbée), un *glave* (sabre), une *dague*, un poignard nommé *miséricorde*, etc., etc.

Nos pères, pieux et vaillants, aimaient les passe-temps de l'esprit, et plusieurs de nos compatriotes obtinrent dans la littérature des succès prodigieux; notre pays brilla d'un éclat fort honorable. De toutes les provinces au-delà de la Loire, c'est la Flandre qui, au XIIIe siècle, compte le plus d'écrivains en vers, et ces écrivains étaient

(1) M. De Chateaubriand, *Études historiques*, III, p. 204.
(2) Orderic, *Histoire ecclésiastique*, III, p. 121.
(3) Peut-être de l'anglais *good-ale*.

Digitized by Google

estimés comme les meilleurs du temps ; leurs ouvrages ont servi longtemps de modèle (1). Il est digne de remarque que, depuis Malherbe, ce beau feu s'est éteint et qu'il n'a plus paru chez nous un poète remarquable.

Les premiers essais de l'art dramatique sont de cette époque. Les Flamands ont toujours aimé la représentation des *mystères ;* on y rencontrait plus d'une invraisemblance, et on y trouvait des choses plus ou moins inconvenantes. D'abord, on choisissait presque toujours des sujets tirés de l'histoire sainte : Adam et Ève y étaient dans le costume qu'ils avaient au paradis terrestre ; la femme de Noé donnait des soufflets à son mari, etc. (2) Les spectateurs étaient fort bruyants et fort peu mesurés, à en juger par les ordonnances que la police promulguait alors.

La rime était en usage dès le IXe siècle.

Le goût de la poésie était populaire à Lille, et vers la fin du XIVe siècle, c'était un usage encore suivi de lutter paroisse contre paroisse, rue contre rue, à qui s'acquitterait le mieux ou à jouer des *mystères*, ou à rimer quelques *dicts*. Le lieu du rendez-vous choisi, on plantait des arbres à l'entour, et l'assemblée se faisait là au milieu de la rue ; c'est ce qu'on appelait les *jeux sous l'ormel*. Les princes ne dédaignaient pas ces doux passe-temps ; les prélats et les gens lettrés y prenaient part et formèrent ces *puys*, *palinods*, *cours d'amour*. Le goût en était devenu si vif, qu'en 1382 il fut publié une défense de jouer au moyen de personnages, de rimes, de faire assemblée de paroisse contre paroisse, ni de rue contre rue, ni de planter arbres en la rue pour faire assemblée, excepté à la procession de Lille prochaine (3).

La plupart de ces sociétés littéraires se plaçaient sous le patronage de *Marie*, la divine Vierge, ou, comme on disait poétiquement alors, de *Notre-Dame*. C'est sous cette inspiration que se formèrent les *bans poétiques*, la *cour de rhétorique*, les *confréries*, etc. La fête du prince de Rhétorique se célébrait avec grande pompe à Douai.

Les premiers rimeurs chantaient la guerre et l'amour ; l'éloge de la Vierge, lorsqu'elle commença à figurer dans les productions des

(1) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, III, p. 143.

(2) M. De Chateaubriand, *Études historiques*, III, p. 204.

(3) Pour la littérature en Flandre, voir *Histoire des villes de France*, III, p. 307.

Digitized by Google

poètes, se trouvait parfois en assez mauvaise compagnie. Il y a des louanges de la virginité qui sont très-propres à effaroucher la pudeur.

C'est dans ces concours que la langue romane prit peu à peu une extension imprévue; c'est là que se prépara la prépondérance qu'elle va acquérir sous les ducs de Bourgogne. Il y avait déjà alors plus de rimeurs français que de poètes latins.

Dans l'énumération des officiers d'une *cour d'amour*, nous avons vu citer cinq cents personnes des plus illustres seigneurs de France, de Bourgogne et d'Artois; parmi les *chevaliers* de la cour se trouvent des *grands-veneurs*, des *trésoriers des chartes;* parmi les *auditeurs*, des *maîtres en théologie*, des *chanoines ;* parmi les *conseilleurs* était le *grand fauconnier de France*, un des riches *financiers* de l'époque; parmi les *maîtres de requête*, des *chanoines* de Paris, Tournai, Lille (1); parmi les *substituts du procureur général*, des *chanoines* de St-Pierre, etc.

Les trouvères lillois les plus célèbres sont : *Li rois de Lille, Richard de Lille* (2), *Pierre Leborgne*, *Jehan Fremaux*, qui vivaient au XIIIe siècle; *Jacquemars Giélée*, auteur *du Renard*, roman qui se répandit dans toute l'Europe et fut si souvent imité par les écrivains des siècles suivants. On ne peut comparer sa vogue qu'à celle qu'obtint, de nos jours, Walter-Scott, ou à celle que possède dans ce moment Eugène Sue. *Marotte* ou *Marie Dergnaux*, dont nous avons parlé page 140, fut une *muse* (vieux style) de ce temps; *Gaultier de Lille*, qui vivait au XIIe siècle, est l'auteur d'un poème très-remarquable et qui eut tant de vogue que, dans le siècle suivant, on l'expliquait dans les colléges comme une production du siècle d'Auguste (3).

Aujourd'hui, notre Flandre a perdu le sceptre littéraire qu'elle a tenu pendant de longues et glorieuses années; mais les hommes de zèle, de labeur, n'y sont pas rares. C'est par des nuances souvent imperceptibles que les nations passent de la barbarie à une haute culture intellectuelle; c'est également par des nuances insaisissables qu'elles descendent. Sachons gré à ceux qui, parmi nous, retiennent la société sur ces pentes glissantes et la préparent à se reporter vers le sommet. S'il était permis d'employer cette comparaison, nous dirions

(1) *Essai sur les cours d'amour*, par DIETZ, traduction du baron Roisin, V.

(2) *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord, etc.*, par M. Arthur DINAUX, II.

(3) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, III, p. 241.

Digitized by Google

qu'ils sont comme les humbles artisans qui extraient le gaz qui éclaire nos villes et y combat l'invasion des ténèbres. Sans doute, ce n'est pas là une lumière comparable à celle du soleil ; mais ne faut-il pas leur savoir gré de tels efforts ? Ne faut-il pas avoir un mouvement de sympathie pour ceux qui, ayant prévu leur obscurité et l'oubli inévitable qui les attend, ont, néanmoins, employé la chaleur de leur ame, la force de leur intelligence, le temps de leur vie à élaborer pour nous ces notions, dont la valeur nous échappe en raison même de l'extrême facilité qu'ils nous ont donnée de les saisir ?

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

LILLE

SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE.

1385-1476.

PROLOGUE.

Durant un siècle, une nouvelle famille de souverains va régner sur la Flandre. Pendant ce laps de temps, nos voisins les Flamands sont agités par des guerres et des révoltes continuelles. Les Français, en proie à des factions contraires, voient leur éternelle ennemie l'Angleterre envahir leurs provinces, et donner à un de ces princes le titre de roi de France. La défection des ducs de Bourgogne fut, pour le royaume, une source de désastres qui le mirent à deux doigts de sa perte.

Une disposition nouvelle va s'opérer sous nos yeux. Après avoir vu les souverains agrandir leur autorité en cherchant dans le peuple un appui contre la noblesse; après avoir remarqué leurs libérales concessions dues au calcul autant qu'à la générosité, nous allons trouver le pouvoir s'élevant contre l'élément populaire qui avait failli écraser la noblesse. — Les seigneurs et le roi, unis par une commune pensée de conservation vont combattre les communes, leur ravir successivement leurs franchises et priviléges.

Au milieu de tant d'agitations extérieures, Lille reste calme et heureuse. La force de ses murailles et l'excellent esprit de ses habitants lui valent l'honneur de recevoir les princes toutes les fois que la fortune semble les menacer ailleurs. Elle devient une sorte de capitale, et par le fréquent séjour des ducs, et par l'importance des affaires qui s'y traitent, et par l'affluence des nobles personnages qui y accourent de divers points de la France et de l'Europe. — Le commerce y reste florissant, et les richesses qu'il amène au pays font oublier bien des inquiétudes.

Digitized by Google

Cette époque est d'ailleurs le moment où l'esprit guerrier et chevaleresque est à la mode; les croisades jettent leur dernier éclat; les tournois et les concours dans la lice n'eurent jamais de jours plus brillants. Les plus grands seigneurs n'hésitaient pas à se mesurer avec de simples roturiers.

Tandis que le principal mérite semblait être ainsi l'exaltation irréfléchie du courage et de la générosité guerrière, la croyance aux sortiléges s'étend de toute part; les procès pour *Vauderie* s'organisent, et les rois eux-mêmes se livrent aux pratiques de la sorcellerie! Bizarre effet de l'ignorance et de la peur! Par un contraste non moins remarquable, mais plus désastreux, tandis que la foi règne encore chez la généralité des Flamands, la double papauté présente, aux Chrétiens, une pierre de scandale, vers laquelle les nations tournent leurs regards surpris et affligés.

I. LILLE SOUS PHILIPPE-LE-HARDI.

1383-1404.

PHILIPPE de Rouvre, duc de Bourgogne et de Franche-Comté, avait épousé Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male. En 1361, il mourut sans enfant. Une partie de ses états passa à Jean, roi de France, une autre partie à Jean, duc de Boulogne, comte de Montfort, qui eut l'Auvergne; la veuve eut l'Artois et la Bourgogne. Ces provinces jointes à ses autres biens la rendaient la plus riche héritière de son temps.

Elle épousa en secondes noces Philippe-le-Hardi. Ce mariage, fruit de sept années de négociations, était dans le sens de la politique française. La cérémonie eut lieu à Gand. De là, les deux époux vinrent visiter notre ville. C'est ainsi qu'à la mort de Louis de Male nous passâmes sous la domination de ce nouveau seigneur.

Philippe-*le-Hardi*, ainsi nommé à cause de la valeur qu'il déploya à la bataille de Poitiers, une fois maître des provinces de son beau-père, lui fit faire de somptueuses obsèques, et déposa ses restes mortels dans un magnifique

Digitized by Google

tombeau de bronze, qui fut érigé en notre église de St-Pierre, et auquel travaillèrent les premiers artistes de l'époque (1).

Ce monument remarquable sous plusieurs rapports, et dont Millin nous a donné la description (2), n'a pas été épargné par la Révolution. Il a passé au creuset en 1793. A en croire des personnes qui se prétendent bien informées (les entrepreneurs de la démolition de l'église), il aurait été vendu à un riche espagnol, qui l'aurait fait transporter dans son pays.... Du moins est-il à craindre qu'il soit à jamais perdu pour Lille.

Philippe-le-Hardi était le prince le plus puissant de la chrétienté; mais jamais riche propriétaire ne vit sa bourse plus dégarnie. A son *joyeux avénement*, chacune de ses provinces lui fit le présent le plus utile pour lui, des *aides* en espèces. Dans cette contribution, on voit figurer Orchies pour 200 liv., Douai pour 3,000, le *Plat-Pays* de Douai et d'Orchies pour 800 liv., Lille pour 3,600, et sa châtellenie pour 2,000 (3). Ces chiffres nous donnent une indication de l'importance relative des trois localités.

Pendant la guerre civile qui se prolongea encore deux ans après la bataille de Rosebecque, Lille acquit une grande importance qu'elle dut à une triple cause : sa position géographique qui en faisait un point de facile accès entre la Flandre et la France; la force de ses murailles qui la rendait un asile assuré contre les surprises des partisans; et, enfin, la disposition des habitants, également calmes et énergiques, qui savaient tenir à distance les bandes qui infestaient le pays. C'est pour cela que Louis de Male, ne pouvant entrer à Gand, fit souvent sa résidence dans notre ville; le duc Philippe et ses successeurs firent de même. Aussi, dans les mémoires contemporains, on trouve fréquemment le nom de Lille mêlé au récit des événements qui se passèrent en Flandre.

Aux dons volontaires des bonnes villes, le Duc ajouta, de son côté, les contributions qu'il exigea des communes révoltées contre Louis de Male. Réduites par la force, elles reconnaissent avoir *commis de très-grandes et horribles rebellions et désobéissances, par tant de fois et*

(1) Voyez M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, I, p. 181.

(2) *Antiquités nationales*, V.

(3) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 66.

Digitized by Google

en tant de manières, que c'était grand merveille et horribilité à dire. Elles avaient donc bien justement encouru *la perte de leurs franchises et priviléges.* Toutefois, montrant une bonté toute paternelle, le prince, par des lettres datées de Lille, consentit à leur pardonner, pourvu qu'elles lui payassent une taxe qui serait employée à la défense du pays contre les traîtres et les rebelles de Gand, Audenarde et autres adhérents, et qui durerait aussi long-temps que ces deux villes ne seraient pas rentrées dans l'obéissance. Cette taxe ne fut levée que pendant quatre mois (1).

Le Duc s'occupa de remédier à un abus qui soutirait une partie des revenus de notre ville. Les dames de Comtesse, de l'Abbiette et le chapitre St-Pierre vendaient ou laissaient vendre, en leurs celliers, une grande quantité de vins qui y était entrée sans droits, et, d'après leur privilége, pour leur consommation seulement. Un maximum fut fixé pour chaque maison : aux dames, quinze *queuwes* (2) par an ; aux frères mineurs, six ; à l'hôpital St-Sauveur, trois (3).

Pour régler les comptes de sa maison et de ses domaines, et afin d'assurer le service public pendant les voyages fréquents que nécessitait l'état des affaires, Philippe institua dans Lille une chambre supérieure qu'on nommait, à l'origine, *les gens de monseigneur le Comte*, ou *Consil de monseigneur le Duc ordonne en Flandre.* Elle étendit successivement sa juridiction et devint une cour de première importance, sous le nom de *Chambre des Comptes.* Elle subsista à Lille jusqu'en 1667, qu'elle fut transportée à Bruges. Les archives restèrent à Lille, où elles forment le fonds le plus riche de toutes les collections de province. Notre hôtel des Archives offre le buste de ce prince dans un des médaillons de la façade (4).

Les Gantois étaient fort remuants, et les Anglais prêtaient main-forte aux divers partis, comme si leur but n'eût été que d'entretenir la guerre. Lille vit alors arriver dans ses murs les plus illustres personnages de la cour de France. Le Roi voulait repousser les insulaires et

(1) Elle produisit 51,559 fr., *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 67.

(2) Registre C, f° 262. — Les lettres sont de 1397.

(3) *Ibid*, f°s 208, 261.

(4) La Chambre des Comptes fut d'abord installée dans le palais de la Salle, dont l'emplacement n'était pas loin du palais de justice actuel. (Voyez l'ancien *Guide des étrangers à Lille*, p. 16, à la date de 1388.)

Digitized by Google

les attaquer dans leur pays même. Dans ce dessein, il avait fait préparer, à Lille et à Douai, une grande quantité de biscuits, et confectionner les équipements pour les vaisseaux. Croyant avoir tout disposé à souhait, il vint à Lille. Notre duc alla au-devant de lui jusqu'à Arras et l'amena chez nous, en passant par le Pont-à-Vendin; on n'avait pas encore vu en ville tant de gens de qualité. Le Roi était accompagné des ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar; des comtes d'Armagnac, de Savoie, de Dauphiné, d'Auvergne, de Genève, de St-Pol, d'Angers et de Longueville, et d'un très-grand nombre de chevaliers.

Voici comment Froissard rend compte de cette visite : « Adonc vint le roi de France à Bapaumes, à Arras, à Lille, et toujours avaloient gens de tous côtés, si grandement, que tout le pays en était mangé. Les laboureurs qui avoient rempli et recueilli leurs grains n'en avoient que la paille, et s'ils en parloient, ils étoient battus ou tués. Les viviers étoient pêchés, les maisons abattues pour faire du feu; ne les Anglois, s'ils fussent arrivés en France, ne peussent point faire plus grand exil que les troupes de France y faisoient. Là, les maudissoient les pauvres gens, mais les maudissoient entre les dents, disant : Or, allez en Angleterre, que jamais n'en puisse-t-il revenir pièce. »

Malgré tout cet appareil, l'affaire étant venue à échouer, le roi dut reprendre le chemin de ses états (1).

Pendant toutes ces marches et contre-marches, notre duc, craignant quelque coup de main contre les villes de son comté de Flandre, écrivit de Gand à notre Magistrat que, pendant le passage de l'armée destinée contre l'Angleterre, il ne fallait laisser entrer en ville qu'un très-petit nombre de gens d'armes, et de manière à ce que nos bourgeois, sur la fidélité desquels il comptait, demeurassent toujours les plus forts (2). Le peuple était en effet porté pour Philippe, et toutes les villes lui en donnèrent des preuves éclatantes. Lors de la guerre qu'il fit au duc de Gueldre, on vit Malines, Anvers, Lille, Douai, Orchies, lui offrir spontanément des aides. Notons ici que les plus anciens *Comptes d'aides*, que nous possédions, remontent aux ducs de Bourgogne et à l'année 1394 (3).

(1) Meyer, *Histoire de Flandre*, Lib. XIV, ad ann. 1386. — Panckoucke, p. 223.
(2) Registre O, f° 185.
(3) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 99.

Digitized by Google

C'est vers ce temps que l'on trouve chez nous les premières traces de troubles religieux. Pierre d'Aussagne, évêque de Tournai, étant décédé à Paris, Louis de la Tremouille fut, à la demande de notre prince, mis au siége de notre évêché, par Clément. Il y eut contre le nouveau titulaire une répulsion bien prononcée. Les Flamands voulaient rester fidèles à Urbain VI; de son côté, le Duc voulait les contraindre à reconnaître Clément. Un certain Pierre Van Rousselaere (ou De Roulers), de Bruges, « homme d'un grand crédit auprès des » siens, prêchait que tous ceux qui tenaient le parti du pape Clément » étaient excommuniés. » Il en était résulté de grands mouvements dans la population brugeoise. Philippe le mit en prison au château de Lille et lui fit trancher la tête. Un autre seigneur, Messire Jehan de Heyle, ou de Hule, fut aussi conduit à Lille pour la même cause, et il y mourut bientôt de *déplaisir,* dit Oudegherst (1). C'est encore au château de Lille que le duc fit enfermer Jean-de-Châlons, qu'il voulut y faire escorter par Guillaume de la Trémouille et Philippe de Bar (2).

Malgré ces exemples si propres à effrayer les récalcitrants, la Flandre wallonne resta fidèle au pontife de Rome. Meyer dit que le Duc reçut 60,000 écus pour laisser les Flamands tranquilles sur leur foi. Pendant ces entrefaites, Clément étant mort à Avignon, Pierre de Luna le remplaça et le schisme continua dans l'église.

Jean, fils de notre duc, et qui reçut le surnom de *Sans-Peur,* tentait une expédition en Hongrie pour secourir Sigismond contre Bajazet. Il fallait des *aides*, et le prince demanda à la Flandre 60,000 réaux d'or; l'entreprise manquée, il fallut encore des aides. Plusieurs des *considérants* des lettres que nous écrivit le Duc, méritent d'être rapportés : « Comme nous avons envoyé, dit Philippe, notre très-amé » fils Jehan de Bourgogne..... ès marches de Turquie avecq et en la » compagnie du roy de Hongrie, auquel voyage il a reçu et prins » l'ordre de chevalerie pour lequel il nous a convenu et convient de » jour en jour supporter très-grands frais, missions et dépens, tant » pour luy quérir et maintenir son estat plus honorablement et gran- » dement comme droit est, qu'il n'avait accoustumé d'avoir au temps » passé, paravant qu'il rechut ladite ordre. Comme autrement et

(1) Voyez *Annales* d'Oudegherst, II, p. 606.

(2) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, I, p. 243.

Digitized by Google

» autres manières nous ne pouvons bonnement soustenir ne supporter » sans la bonne ayde de nos gens et subiects, *nous avons ordonné....* » que les chastellenies de Lille, Douai et Orchies nous feront présen- » tement ayde de la somme de 2,500 nobles d'or (1). » C'était une demande fort singulière et une cause fort contestable. Mais Lille ne se borna pas à ces avances courtoises, elle voulut contribuer aussi à la rançon du duc de Nevers ; 12,000 francs furent fournis à ce titre ; Douai et Orchies donnèrent 3,500 francs (2).

C'est à cette époque que remonte l'institution des *arbalestriers* lillois ; la plupart des villes de Flandre en avaient établi chez elles. On vit depuis lors ces compagnies figurer dans les solennités et les fêtes. Déjà, à l'époque dont nous parlons, on leur proposait pour prix d'adresse des vases d'or ou d'argent. Tournai célébra l'inauguration de ses arbalétriers par une fête magnifique. Quatre cents hommes des localités voisines s'y rendirent en grande pompe. Lille, Douai, La Bassée y envoyèrent chacun dix représentants. On sait que chez nous les arbalétriers formaient un des *quatre serments* ou corps armés de la bourgeoisie. L'arbalête a résisté à tout ce qui aurait dû la faire disparaître. Cette arme incommode et peu puissante est encore maniée aujourd'hui par des confréries d'amateurs qui forment une des curiosités de nos fêtes publiques.

Les communes de la Flandre étaient souvent en émoi et en courses ; ce qui nuisait doublement aux affaires. Lille, au contraire, se maintenait toujours dans une grande tranquillité, et l'on s'y trouvait exempt des inquiétudes qui existaient partout ailleurs. Il faudrait pourtant tenir compte de quelques incendies occasionnés par la malveillance, et qui étaient alors fort redoutables, parce que bien des maisons étaient construites en bois. De plus les toits étaient couverts en chaume, et les pignons triangulaires des façades leur permettaient de se toucher sans intermédiaire ; ce qui propageait le feu avec une effrayante rapidité. Hors de là, le commerce allait bien et le peuple était content.

Les bourgs des environs de Lille ne pouvaient s'empêcher de remarquer ce contraste ; ils voyaient que c'était toujours dans cette ville que le Duc venait chercher asile ; ils se sentirent portés à imiter cette

(1) Lesbroussarts, *notes d'Oudegherst*, II, p. 608.

(2) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, II, p. 48.

Digitized by Google

sage conduite des Lillois. Nous avons vu, en effet, dans les registres du Magistrat, qu'à cette époque, les échevins de La Bassée, Raimbeaucourt, Comines, Pont-à-Vendin, Seclin, St-Amand, Bouvines, Camphin, etc., venaient successivement consulter les nôtres, comme leurs supérieurs naturels. Le Magistrat offrait courtoisement *les vins de la ville* aux députés qui lui étaient ainsi envoyés.

Les archives de la Chambre des Comptes contiennent une foule de pièces de cette époque, documents pleins d'intérêt, et qui prouvent combien le commerce était alors l'objet de la sollicitude du souverain. Des pourparlers, des conférences, des traités, des trèves marchandes étaient prolongés, renouvelés, conclus; des sauf-conduit étaient accordés, offerts aux trafiquants pour se rendre d'Angleterre en Flandre, et réciproquement; les principaux personnages du pays étaient employés à ces négociations. Un grand nombre de lettres et de titres datés de Lille et autres villes de Flandre en font foi. Tandis que les princes se disputaient entre eux, ils avaient le bon esprit de permettre à leurs sujets d'entretenir des relations productives, et le génie flamand, essentiellement mercantile, trouvait dans ce système une compensation surabondante aux troubles par lesquels les populations se trouvaient sans cesse émues. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'affection dont les ducs de Bourgogne furent ici l'objet.

Il faut toutefois se garder de juger sur ses apparences brillantes le règne des ducs de Bourgogne. Le désordre qui régna dans les finances de toutes les administrations est un puissant correctif à l'enthousiasme. Pour ne pas sortir de notre ville, constatons qu'en 1365 les revenus de Lille ne dépassaient pas 10,000 livres, et qu'ils étaient suffisants pour faire face à tous les besoins; même pendant le règne orageux de Louis de Male, le dernier des comtes de Flandre, au milieu des troubles perpétuels des communes, on ne levait que 30,000 livres qui laissaient un excédant de recettes de 4 à 5,000 livres. A partir de 1384, cet état prospère change tout-à-coup; le bilan de la ville présente un revenu de 26,000 livres et une dépense de 46,000. C'est de là que datent les emprunts, les levées de rentes viagères, etc. La ville, alors beaucoup plus petite qu'aujourd'hui, ayant pour principale industrie la fabrication du drap, percevait un revenu équivalant 500,000 francs de nos jours. En 1386, pour 22,000 livres de recettes se trouvent 26,000 livres de dépenses, et ainsi de suite pour les

Digitized by Google

autres années. Alors, on ne connaissait pas ces particularités ; on se laissait entraîner par l'éclat des fêtes ou l'esprit aventureux et chevaleresque qui était à la mode.

Notre ville en offrit un curieux exemple : Wallerand de Luxembourg, comte de St-Pol, châtelain de Lille, en apprenant la mort de Richard, roi d'Angleterre, accusa Henri de Lancastre d'avoir fait périr son beau-frère ; il lui écrivit une lettre de *défiance* (défi), le provoquant à un combat singulier, le menaçant, au cas de refus, de piller et ravager ses terres. N'ayant pas reçu de réponse, il déclara la guerre à l'Anglais et tenta effectivement de porter la guerre dans la Grande-Bretagne. Un hiver très-rigoureux vint y mettre obstacle ; les rivières furent gelées, les communications devinrent difficiles. Au dégel, la débâcle emporta les ponts ; il fallut ajourner ce projet. Le châtelain n'oublia pas sa vengeance ; mais, en attendant, il maria sa fille au comte de Rethel ; lors des épousailles, les échevins de Lille offrirent aux deux époux « *dix-huit écuelles d'argent.* »

Philippe-le-Hardi mourut à Halle, dans une hôtellerie qui portait alors et qui a encore aujourd'hui l'enseigne du *Cerf*. Le corps du défunt transporté d'abord à Lille, accompagné des princes, ses fils, et de toute sa noblesse, fut ensuite dirigé sur Douai, d'où il partit pour Dijon. Marguerite, sa femme, ne lui survécut que de onze mois ; elle finit ses jours à Arras. Ses restes mortels furent déposés avec pompe dans l'église de notre collégiale St-Pierre.

Philippe-le-Hardi fut un prince remarquable, qui non-seulement gouverna la France pendant vingt années, mais qui établit la puissance de sa maison d'une façon qu'on n'avait pas encore vue jusques-là ; nulle part ailleurs on ne rencontre, se succédant les uns aux autres, quatre princes aussi distingués que le furent les quatre ducs de Bourgogne ; et, pour sa part, jamais notre ville n'eut une si longue période de richesse et de paix, d'éclat et de gloire, de prospérités et de plaisirs.

Digitized by Google

II. LILLE SOUS JEAN-SANS-PEUR.

1404-1419.

A l'âge de trente-trois ans, Jean succéda à son père. On sait que le surnom de *Sans-Peur* lui avait été donné à cause de sa fière contenance devant Bajazet. Fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, où il combattait dans l'armée de Sigismond, il dut sa liberté à la générosité des bonnes villes de Flandre, qui payèrent 200,000 ducats pour sa rançon. En cette occasion, Lille, qui n'avait pas de fonds disponibles, leva des rentes viagères, afin de fournir son contingent. Le Duc ne l'oublia pas, et, par la suite, il accorda à la ville une indemnité de 250 nobles d'or (1), et lors de sa première entrée à Lille, non-seulement il se prêta volontiers à faire, le premier, le serment de conserver les franchises et priviléges de la ville, mais il accorda bientôt après, aux archers lillois, l'autorisation de porter leurs armures et harnais dans Lille et la châtellenie, pourvu que ce fût à *heure deüe* (2). Notons bien que cette faveur apparente n'en était pas réellement une; la guerre s'animait de plus en plus, et le Duc ayant à défendre son comté de Flandre contre les Anglais, avait besoin d'hommes sous sa main.

Les Anglais, à qui notre châtelain (3) avait déclaré la guerre, ainsi que nous l'avons dit tout-à-l'heure, eurent d'abord la mauvaise chance. Wallerand, pour accomplir sa menace, s'était ranimé avec la belle saison, avait équipé une flotte et s'était rendu devant l'île de Wight pour commencer par là le ravage. Repoussé sur le continent, mais non abattu, il revint à Lille, enrôla de nouvelles recrues et se fit ainsi cinq cents cavaliers, autant de balistaires gênois, mille sapeurs flamands, et, à la tête de cette armée, il se rendit devant Calais (4) et organisa le siége du château de Marck appartenant aux Anglais.

(1) *Archives de la Mairie*, registre H, f° 162.

(2) *Ibid.*, registre C, f° 215.

(3) Dans une lettre de remontrances du duc Jean au Roi, Antoine, comte de Réthel, est cité comme châtelain de Lille (M. De Barante, II, p. 154).

(4) Voyez Monstrelet, I, chap. XXXIX, et M. De Rosny, p. 124.

Digitized by Google

Forcé de se retirer, il se joignit au duc Jean; et cette fois il eut des avantages, mais sans pouvoir s'emparer de Calais. Le siége traînant en longueur, le Prince revint à Douai où était la Duchesse.

Peu après, le bruit se répandit que le duc d'Orléans avait été assassiné à l'instigation du duc de Bourgogne.

Le sire d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, résolut de poursuivre l'auteur de ce crime. De leur côté, les amis du duc de Bourgogne se déclarèrent pour lui; de là les dénominations d'*Armagnacs* et de *Bourguignons;* de là ces guerres civiles qui ensanglantèrent si longtemps la France. Les partis avaient adopté des signes distinctifs : les premiers, une bande blanche sur l'épaule droite; les seconds, un chaperon bleu et une croix de St-André sur le manteau.

La veuve du duc d'Orléans s'adressa au Roi, lui demandant justice. Son droit était évident, et les princes du sang prirent parti pour elle. Quant au duc de Bourgogne, il avait su se mettre si bien en crédit auprès du Monarque, qu'il y resta en faveur, et agit même comme le représentant du Prince. Cette rivalité, qui s'agitait autour du trône, fit naître dans les camps opposés une même pensée, pensée coupable et désastreuse : l'intervention de l'Angleterre. Dans ces affreuses années de guerre civile et de guerre étrangère, toutes les horreurs s'accumulèrent sur la France, et il faut se reporter aux plus mauvais jours de 1792 et de 1793 pour avoir, dans nos temps modernes, une idée de ce qui se passa alors.

Le duc Jean s'était dirigé vers ses états de Flandre; l'amiral de France l'y suivit sans l'atteindre (1). La ville de Lille se déclara pour son prince qu'elle aimait. Le Magistrat avait même déjà délégué à Paris le conseiller Leroy, pensionnaire de la ville (2), avec mission de veiller avec soin sur tout ce qui concernait le Prince, qu'on y croyait en péril de la vie.

Arrivé à Lille, Jean y convoqua son conseil, les barons, le clergé (3), afin d'aviser sur ce qu'il y avait à faire dans la présente occurrence; il leur demanda leur sentiment au sujet de la mort du duc d'Orléans. « Sur quoi ayant répondu qu'il avait eu raison de le faire mettre à

(1) Oudecherst, II, p. 627.
(2) Tiroux, p. 115.
(3) Monstrelet, Lib. I, ch. XXXVIII.

Digitized by Google

» mort, ils lui promirent de l'argent pour poursuivre la guerre (1). » Nos échevins levèrent d'abord pour lui une compagnie d'arbalétriers avec lesquels ils traitèrent.

Jean reçut à Lille les messages que lui adressa le Roi. Le comte de St-Pol fut député vers lui, pour lui proposer de publier ses motifs et de livrer les assassins. Louis de Sicile et le duc de Berry l'engagèrent à se rendre à Amiens pour y conférer; mais il resta sourd à toutes ces avances, et demeura dans ses domaines de Flandre, où il savait bien être appuyé de la généralité de ses sujets. Pour accroître encore sa popularité, il donna une impulsion nouvelle aux relations commerciales. Jamais on ne vit en cour une activité plus soutenue pour cet important objet. Un grand nombre de lettres et de traités écrits à Lille en 1404, 1406, 1407 et 1408 (2), témoignent de son infatigable activité.

Le Duc était encore à Lille, lorsque les troubles de Paris le rappelèrent dans cette capitale. On avait tendu les chaînes des rues. Le parti bourguignon avait le dessus, et il se commettait mille désordres; mais quoique les Lillois eussent embrassé la même cause, jamais il ne se passa dans nos murs aucune de ces horreurs qui désolèrent si longtemps la France. Une fois seulement, pendant le séjour de la Duchesse à Douai, il parut s'y élever un mouvement populaire. La Princesse écrivit aussitôt à notre échevinage de lui envoyer tous les hommes d'armes qui se trouvaient à Lille. Ils partirent en effet le même jour, accompagnés du bailli et du rewart; mais, le lendemain, leur intervention n'étant plus nécessaire, ils rentrèrent chez eux (3).

Le Duc, comprenant tout le prix de l'attachement des Lillois, se rendait dans leur ville, toutes les fois que les circonstances devenaient difficiles. C'est à Lille qu'il commença à accommoder les différends qui s'étaient élevés entre son frère, le duc de Brabant, et son beau-frère, le comte de Hainaut (4); c'est là qu'après la bataille d'Othée, il voulut tenir les conférences pour la paix avec les Liégeois; c'est là qu'il fit venir les deux cents otages du pays de Liège, ainsi que les

(1) Chronique locale.

(2) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 122 à 140.

(3) Cette expédition coûta 271 livres 12 sous.

(4) M. De Barante, II, p. 237 et 243-245.

Digitized by Google

députés des communes; c'est là qu'il leur communiqua les conditions sévères qu'il mettait à la paix. Le Duc étant le plus fort, on accepta ses offres, et le traité fut signé.

Jean, puissant et habile en même temps, avait su engager le Roi à lui donner raison; il était redevenu le *beau-cousin de Bourgogne*. A proprement parler, le Roi était à la discrétion du Duc. Aussi, dans les levées de troupes qu'il ordonna partout le royaume, il exempta notre ville. Les lettres adressées au bailli d'Amiens portent que, sur la demande des échevins, « les Lillois, possesseurs de fiefs, arrière-fiefs, » nobles ou autres, ne seront pas appelés à son armée, attendu qu'on » peut avoir besoin d'eux pour la défense de la ville qui, bien que » grande, large, spacieuse et de très-grande garde et défense, était » petitement peuplée (1). »

Les Lillois surent reconnaître cette faveur, et quand la princesse de Charolais vint les visiter, les échevins, magnifiques et courtois, lui offrirent vingt marcs de vaisselle d'argent; par réciprocité, sans doute, le Duc qui avait eu conférence à Tournai avec Guillaume, prince de Hainaut, et son frère, l'évêque de Liége, les amena à Lille, sa bonne ville, où il les traita splendidement.

Les princes, ligués contre le duc de Bourgogne, s'étant avancés contre les armées de Charles VI, Jean convoqua tous ses chevaliers et gens d'armes pour le suivre et aller au secours du Roi contre les rebelles, déjà à Senlis (2). Pour mettre Lille à l'abri d'un coup de main, il avait obligé (3) tous les manants à contribuer à la réparation des fossés et des fortifications de la ville.

Arrivé à Douai, le Duc y reçut un défi que, suivant les usages de la chevalerie, les enfants du duc d'Orléans lui avaient adressé. Il ne répondit rien autre chose que : « *Il travaillerait à punir des faux, mauvais,* » *traîtres, rebelles, désobéissants et félons.... comme eux* (4). » Pour effectuer ces menaces, il avait une armée magnifique de deux mille cinq cents hommes avec des piques, des haches, des sabres et des masses d'armes, etc.; un matériel considérable porté par deux mille

(1) Registre aux titres, G, H, I, f° 139. B. L.
(2) Registre K, f° 110.
(3) Registre C, f° 40, et K, f° 120.
(4) M. De Barante, III, p. 30.

Digitized by Google

chariots à quatre chevaux. C'était une expédition qui occupait si fort l'attention publique, que toutes les affaires de commerce, la fabrication des draps, et même les séances des tribunaux avaient été suspendues. Nous ne pouvons ici nous étendre davantage sur les vicissitudes de ces guerres; on en a le récit dans l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, entouré de tout l'intérêt que M. de Barante a su y répandre.

Au retour de cette expédition, que la désertion des Flamands avait fait avorter, les Brugeois et les autres corps étant venus près de Lille, où étaient les archives de l'administration, ils exigèrent, avant de passer outre, qu'on leur remît *la grande peau de veau;* ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer; ils la déchirèrent en mille pièces (1).

Quelque temps après, Jean reçut à Lille une ambassade du roi d'Angleterre qui lui demandait sa fille en mariage. Les conférences, ouvertes là-dessus, traînèrent en longueur. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux vinrent s'opposer, de la part du roi de France, à ce que le mariage eût lieu (2). Après que le Duc eut entendu leur message, il ne leur répondit pas un mot, il s'écria seulement : « Mes houseaulx ! » et, montant à cheval, il partit pour Audenaerde, laissant là les ambassadeurs (3). Ce fut encore à Lille que le Duc eut communication d'un projet d'accommodement que le duc de Bourbon, Marguerite de Hainaut et les députés des trois grandes villes de Flandre, avaient ménagé entre le Roi, les Orléanistes et les Bourguignons.

Ce rapprochement était bien désirable, car la guerre civile était alors dans son paroxisme. Les Armagnacs avaient repris le dessus, et Jean avait cru devoir se retirer à Lille, s'excusant auprès du Roi de ce que son départ précipité était indispensable à sa propre sûreté (4). Les partis dressaient des listes de proscription et venaient en tumulte en exiger la sanction du Roi, de la Reine et du Dauphin. L'autorité royale était avilie, bafouée, et ceux qui la tournaient en dérision eurent assez d'ascendant pour faire signer au Dauphin une lettre adressée à

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, III, p. 42.
(2) *Ibid.*, III, p. 117.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, III, p. 116.

Digitized by Google

nos échevins, par laquelle il excuse les attentats dirigés contre sa personne (1).

Des troupes indisciplinées et des bandes de partisans parcouraient le pays, et rendaient urgentes toutes sortes de précautions. Les fossés de nos remparts furent donc curés et approfondis. Il paraît que des traîtres, on ne sait dans quel intérêt, avaient essayé de détourner les eaux de la Deûle, et de priver ainsi la ville de sa plus forte défense naturelle. Le Duc ordonna de saisir partout, *sauf ès lieux saints*, ceux qui avaient fait cette criminelle tentative (2). Il fut défendu de stationner près des rivières, même sous prétexte d'y pêcher. Le Duc fit venir de Bourgogne seize cents chevaux qu'il exerça devant sa noblesse. Le Magistrat éleva des bastions, contraignit tout le monde à y travailler; les habitants des villages voisins furent mis en réquisition pour les charrois et les transports. Le sire de Wavrin intenta à cette occasion un procès à la ville, qui avait levé telle contribution sur les manants de Wicres et de Fromelles, ses sujets.

Ce fut dans les plaines d'Azincourt que se rencontrèrent les Anglais et les Français. On connaît l'issue de ce combat; la fleur de la noblesse y périt. Parmi les personnages de la Flandre qui restèrent sur le champ de bataille, Monstrelet (3) cite le seigneur de Reysse, le seigneur du Quesnoy, Pierre de Rosembois, Charles et Robert de Montignies..... Parmi les prisonniers, il nomme Philippe et Hugues de Lannoy, Charles du Quesnoy..... qui furent emmenés en Angleterre.

La mémoire de ce jour funeste fut consacrée par une messe funèbre qu'on célébra à Lille chaque semaine, à partir de cette époque; après la messe on lisait la passion. On retrouve encore des traces de cette fondation seize ans après l'événement (4).

Philippe, fils du duc Jean, vint alors en Flandre pour se créer de nouvelles ressources. Il ratifia nos priviléges par le serment accoutumé. Mais pour obtenir des subsides, il voulut en lever sur les religieux; ceux-ci refusaient depuis long-temps de payer leur part dans les aides

(1) Ce titre curieux, publié dans la *Revue du Nord*, I, p. 173, existe aux archives de la Mairie de Lille.

(2) Registre K, f° 100.

(3) Chap. CXLIX.

(4) Dans les comptes de 1431, on voit que 100 sols avaient été payés pour cet objet. — M. Gachard, *Rapport*, *etc.*, p. 267.

Digitized by Google

qu'avait accordées la ville (1); ils ne consentirent pas davantage à cette nouvelle demande. Philippe en écrivit à son père pour être autorisé à forcer les retardataires dont il lui fit passer la liste (2). L'année suivante l'ordre de contrainte parut en effet.

Il paraît qu'à Cambrai les chanoines de St-Géry étaient alors en désaccord complet avec l'échevinage de cette ville, pour un fait de juridiction. A ce premier et capital grief s'en joignait un autre : le *fournier* du Chapitre avait été condamné à l'amende de *demi-franc et un petit blanc* pour avoir, contrairement aux ordonnances de police municipale, nourri un grand nombre de porcs dans la ville ; de plus, les chanoines vendaient une certaine quantité de leur vin en n'acquittant pas le droit d'assis ; c'était pour le trésor public un déficit de plus de mille livres par an (3) ; ils ne voulaient pas contribuer aux réparations des remparts, etc. Le Conseil échevinal de Cambrai avait offert de nommer des arbitres pour juger le différend ; mais les chanoines s'y refusant avaient emporté de la ville les vases sacrés, les ornements de l'église et les reliques ; ce qui avait excité grande rumeur dans le peuple. Pour éviter toute collision, les échevins avaient fait signifier, de maison en maison, la recommandation de respecter les religieux. Hector de Saveneuses et Jacquemart de Florence, appelés pour soutenir ces derniers, vinrent avec leurs gens, et firent main-basse sur tous ceux qu'ils rencontrèrent dans les rues, même les plus inoffensifs. Les échevins de Cambrai qui, à les en croire, étaient restés dans les limites du droit et de la justice, écrivirent au Magistrat de Lille, se plaignant des violences qu'on avait exercées contre leur ville et lui affirmant ces griefs pour servir au besoin (4).

C'était ainsi que les chevaliers redressaient les torts ; et cela semblait tout naturel à l'époque des duels judiciaires, au moment où les plus éminents personnages ne connaissaient, pour décider leur bon droit, que la lance ou l'épée. Lille, où se faisaient chaque année les célèbres joûtes de *l'Epinette*, était le rendez-vous des gens de qualité pour ces luttes corps à corps, où l'on s'imaginait connaître le *jugement de Dieu*.

(1) Registre aux titres K, L, M, f° 100.
(2) *Ibid.*, f° 131.
(3) Manuscrit de la bibliothèque de M. Barrois, II, p. 249.
(4) *Ibid.*, p 222 et suivantes.

Digitized by Google

Le duc de Brabant et le comte de Hainaut discutèrent ainsi en champ clos, et sur la place publique de cette ville, leurs prétentions respectives.

A l'exemple des grands, les particuliers vidaient ainsi leurs querelles. Les bourgeois avaient encore des clients que la loi autorisait à prendre leur défense dans les disputes qu'ils pouvaient avoir avec les étrangers ou forains; loi qui excusait à l'avance les meurtres qui auraient pu se commettre en cette occasion (1).

Toutefois, ces pratiques tout-à-fait en dehors de nos mœurs actuelles et condamnées par la raison aussi bien que par la religion, avaient, pour le Duc, un bon côté. C'était une école où se formaient, au rude métier des armes, de vigoureux champions qui auraient su manier l'épée et la lance sur le champ de bataille, comme ils l'avaient fait dans la lice aux jours de fête ou de querelle. Plus ardents encore à soutenir l'honneur, le droit du prince, ou le salut du pays, qu'à se distinguer dans ces futiles dangers.

Et en effet, il y en avait de sérieux dans les guerres qui agitaient la France et dont le flot menaçait à chaque instant d'atteindre Lille. L'existence du Duc était agitée par les troubles et les discordes, par les haines qui en voulaient à sa vie. Dans une lettre qu'il écrivit en 1417, où il énumère tous les torts qu'il reproche à ses ennemis personnels, il les y qualifie de *rapineurs, traîtres, empoisonneurs....* pour avoir fait mourir, dit-il, son fils, le duc de Guyenne, et son neveu (2); ce duc de Guyenne était fils du roi de France. Cependant le clergé et la noblesse, pour opérer une réconciliation si désirable, avaient obtenu que le duc de Bourgogne et le Dauphin eussent une entrevue. Elle fut fixée au 10 Septembre 1419 à Montereau-faut-Yonne.

Quelques amis de Jean le détournaient de s'y rendre; mais il ne crut pas devoir déférer à ce conseil. On sait qu'il fut assassiné par Tanneguy Duchatel et les partisans du duc d'Orléans (3); triste application de la peine du talion! Jean-sans-Peur commit un des crimes les plus éclatants de l'histoire moderne. Sa vie fut funeste à la France; il alluma une affreuse guerre civile, la plus cruelle peut-être qui ait jamais souillé notre sol. Sa mort ne le fut pas moins; elle livra le royaume aux

(1) *Archives de la Mairie de Lille*, registre D, p. 54.

(2) Registre K, f° 112. Cette lettre se trouve aux archives de la Mairie.

(3) Voyez Olivier de la Marche, liv. I.

Digitized by Google

Anglais ! Ce prince riche, magnifique, puissant, fut, tour-à-tour, l'objet de l'affection et de la haine populaire. Sa place est fixée dans l'opinion ; il ne nous appartient pas de la discuter. Disons seulement que les Flamands et les Lillois en particulier l'affectionnèrent beaucoup, parce qu'il s'était occupé de notre ville et l'avait traitée avec faveur. On trouve encore, sous la date de 1417, des lettres par lesquelles il exempte du service militaire le corps échevinal (1). Par d'autres lettres, il reconnaissait ne pouvoir, sans le consentement des échevins, lever de l'argent dans Lille et la châtellenie. Il avait obtenu du Roi une renonciation au droit de rachat de Lille, Douai, Orchies, droit que lui assurait le traité de 1369 (2) ; il avait ainsi rattaché à la Flandre Lille, qui n'en avait été séparée qu'à regret. C'est lui qui porta à quinze ans l'âge de majorité *pour les femelles*, et à dix-huit ans *pour les masles* (3). Jusque là, cette majorité avait été fixée, par la coutume de Lille, à douze ans pour les unes et à quinze ans pour les autres.

Les finances fort mal gérées, on l'a vu, sous Philippe-le-Hardi, ne le furent pas mieux sous Jean-sans-Peur et son successeur. De 1415 à 1440, les registres des comptes de notre ville ne portent même pas de total au bas des pages. Le déficit augmenta graduellement, et avec lui la levée des rentes aussi bien que la dette publique. Ce n'était pas le seul abus. Pour n'en citer ici qu'un exemple : Jean, un des bâtards du duc, et qui était, à neuf ans, prévôt de St-Donat, à Bruges, fut aussi nommé prévôt de notre collégiale de St-Pierre, tandis qu'on refusait d'admettre, comme chanoine, un simple particulier, Jean Pochon, à cause de sa naissance illégitime.

III. LILLE SOUS PHILIPPE-LE-BON.

1419-1467.

PHILIPPE, qui avait porté jusque là le titre de comte de Charolais, succéda à son père à l'âge de vingt-trois ans. C'était, pour un si jeune homme, une position difficile, que l'assassinat du duc Jean rendait plus épineuse encore.

(1) Registre C, f° 209.
(2) *Archives de la Mairie*, registre D, f° 3.
(3) Registre D, f° 39.

Digitized by Google

Les choses, en France, étaient dans une inexprimable complication. Le Dauphin et ses troupes commettaient des déprédations qui excitaient des murmures universels. Le Roi avait fait à son fils la sommation de venir combattre les Anglais (1); mais le Dauphin traitait secrètement avec eux. La cour en ayant été informée, écrivit le 13 Mars 1419 à l'échevinage de Lille *de ne pas obéir au Dauphin* (2).

Philippe avait juré de venger la mort de son père; il ne tint que trop ce serment. Son alliance avec les Anglais devint, pour la France, la source de désastres jusque là sans exemple pour elle.

Le duc de Bourgogne se rendit dans ses bonnes villes de Flandre qu'il savait tout disposées à le seconder. Le 25 Septembre 1419, quinze jours après l'assassinat de son père, il était à Lille, où il reçut les députés de Paris. La nouvelle de la mort violente du duc Jean avait indigné les Lillois, aussi accueillirent-ils avec enthousiasme Philippe, leur nouveau souverain. Ils lui offrirent deux *queuwes* de vin, 600 livres de vaisselle d'argent, sans compter 320 livres distribuées à ses grands officiers (3). Philippe, satisfait, comme il le dit lui-même, de ce que le clergé, le Magistrat, les manants et habitants l'avaient si grandement et libéralement reçu, donna des lettres spéciales pour la confirmation des priviléges et franchises de la ville (4). Il obtint du roi de France une nouvelle renonciation au droit de rachat de Lille, Douai, Orchies, qui lui restaient enfin sans qu'il eût à craindre de les perdre.

Les Lillois levèrent aussitôt pour le Duc *aulcuns hommes idoines au faict de la guerre* (5). Massin Dubosquet, Luc le Borgne, avec une compagnie d'arbalétriers, sous les ordres du châtelain de Lille, allèrent au siége de Roye, qui fut bientôt enlevée aux troupes du Dauphin. Les capitaines bourguignons prirent plusieurs places aux Français. L'histoire de cette époque donne un éclatant témoignage de la bravoure des chevaliers flamands. On y voit souvent reparaître les noms de Colart de Comines, Jean de Roubaix, Guillaume de Halluin, etc., et surtout celui du châtelain de Lille, le sire de Luxembourg.

On conserva long-temps, et l'on montrait comme une chose curieuse

(1) *Archives de la Mairie*, registre C, f° 2.
(2) *Ibid.*, registre K, f° 87.
(3) *Ibid.*, registre K, f° 40.
(4) *Archives de la Mairie*, registre B, f° 402.
(5) *Atlas de Lille*, par M. Brun-Lavainne, I, f° 227, p. 34.

Digitized by Google

dans la collégiale St-Pierre de Lille, la gigantesque armure du chevalier Jean-de-Vilain, qui eut l'honneur, au combat de Mons-en-Vimeu, de faire reculer le vaillant Saintrailles.

Parmi les serviteurs les plus dévoués de Philippe, il faut citer Henri Goethals, doyen de Liége, élu prévôt de la collégiale St-Pierre de notre ville (1) et qui devint chef suprême du Conseil de Flandre. Il s'était initié aux affaires sous le règne de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur. C'est par ses soins qu'une assemblée eut lieu à Arras, et que les seigneurs, capitaines et gens des bonnes villes promirent de tenir le parti du nouveau duc et de *lui bailler confort* (2). C'est ainsi qu'il s'attacha Philippe de Morvilliers, et que, par la suite, le prince d'Orange vint en aide aux Bourguignons avec un corps de six mille hommes.

Le bailli de Hainaut, prévenu de tout ce mouvement et craignant qu'il n'en résultât quelque dommage pour sa province, envoya un messager à Lille pour s'y informer de l'état des choses. Il y apprit que nos gens d'armes étaient déjà partis pour Roye. On lui rendit compte de l'élan avec lequel la population se portait pour le Duc. On avait donné à chaque arbalétrier « une robe vermeille »; les pavoteurs, messagers, porte-bannières, varlets, etc., avaient été coiffés d'un chaperon de drap rouge avec une fleur-de-lys en drap blanc, afin qu'on sût bien que c'était Lille qui les envoyait. Le jour du départ, on leur avait présenté le vin blanc; une messe avait été chantée à St-Étienne; les ménestrels et les trompettes avaient *jué* devant eux et les avaient précédés à la sortie de la ville, où les échevins en personne et une foule considérable de manants les avaient accompagnés (1).

Cela ne rassura que médiocrement les intéressés; le mois suivant, les gens du Conseil du duc de Brabant, à Mons, envoyèrent une seconde fois à Lille, pour dire au duc de Bourgogne qu'ils avaient appris que son intention était de se mettre en armes pour aller en France et de traverser le Hainaut, ce qui causerait de grands dommages à ce pays; qu'ils le priaient donc de l'avoir *pour recommandé*. Ils écrivirent dans

(1) Le 4 septembre 1418.

(2) MONSTRELET, ch. III, p. 204. Edition BUCHON. *Investigateur*, 99e livraison, in-8o, 1842, p. 371.

(3) Cette expédition coûta 578 livres, ce qui équivaut à peu près à 8,000 francs de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

le même sens à Jehan de Luxembourg, au sire de Roubaix et à Hugues de Lannoy, à qui les Lillois avaient prêté vingt-cinq pièces de canon. Philippe et ses amis donnèrent au messager des lettres-patentes par lesquelles il mandait à tous les capitaines de n'entrer ni laisser entrer leurs gens au pays de Hainaut (1).

Le Duc avait choisi Lille pour le dépôt des prisonniers de guerre (2). Il y envoya le gouverneur de Zevenberg, qui y mourut de ses blessures et accablé du poids de ses chaînes. C'est dans notre ville qu'il traita avec le Dauphin pour conclure un échange ; c'est encore à Lille qu'il reçut une députation de ses amis qui l'appelaient en Bourgogne (3). La Duchesse, qui avait eu une entrevue avec le Prince à Arras, passa quelque temps à Lille, en se rendant à Gand (4). Nos échevins l'accueillirent avec l'empressement et l'affection qu'ils avaient déjà montrés pour Philippe. Quand cette princesse mourut inopinément et à la fleur de l'âge, l'opinion ne manqua pas d'attribuer à quelque sorcier cette perte douloureuse. Les officiers du Duc firent des informations à Lille, à Arras, à Dijon. Le sire de Roubaix se trouva compris dans les accusations, et fut même condamné au bannissement par contumace.

Le zèle pour la cause Bourguignonne ne se borna pas à de simples protestations : beaucoup d'hommes de la châtellenie s'enrolèrent volontairement, et lorsque Bauduin de Lannoy, nouveau gouverneur de Lille, y vint avec le châtelain, comte de St-Pol, qui avait fait les levées pour le Duc, un grand nombre de bourgeois et manants allèrent au-devant d'eux jusqu'à Haubourdin avec le Magistrat. Celui-ci, outre une *queuwe de vin vermeil*, leur offrit dix marcs de vaisselle d'argent. Par une juste réciprocité, qu'ils savaient bien être agréable aux Lillois, ces officiers prêtèrent le serment d'observer les priviléges de la ville ; de plus, ils exemptèrent le Magistrat de toute corvée de guerre, moyennant de défendre cette ville (5).

Ces mouvements divers, la différence des opinions politiques, sans avoir les profonds effets qu'on observait en France, mettaient les Lillois dans l'obligation d'être toujours en armes. Ils ne sortaient plus de leur

(1) M. Gachard, *Rapport*, *etc.*, p. 415.
(2) Monstrelet, lib. I-CCLXI. De Baante, t. IV, p. 119.
(3) *Ibid.*, CCLXII.
(4) *Ibid.*, CCLXIV.
(5) Registre C, f° 209.

Digitized by Google

ville, ils ne traversaient pas même les rues, sans avoir au côté une dague ou une rapière. Il en résulta des inconvénients si nombreux, que le Duc fut contraint de défendre le port d'armes dans l'intérieur de la ville (1).

Cependant les Anglais continuaient à envahir la France, dont ils regardaient la conquête comme assurée. Le duc de Bedfort, un de leurs chefs les plus habiles, vint à Lille pour conférer avec Philippe, son allié; notre ville reçut aussi la visite d'un célèbre prédicateur d'outre-mer, nommé Thomas Connecte. Quelques chroniques locales rapportent qu'il logea chez les Templiers. Si le fait était certain, on verrait la preuve d'une chose jusqu'ici douteuse : l'existence à Lille d'une maison de cet ordre fameux.

Quoiqu'il en soit, le prédicateur anglais monta en chaire à St-Étienne, en présence du Duc et d'un nombreux auditoire que sa réputation avait attiré. L'église devenant trop étroite, il prêcha en plein air, devant plus de douze mille curieux. Il séparait ordinairement l'assistance en deux parties, d'un côté les hommes, de l'autre les femmes; et il faisait tendre entre deux une longue corde, *pour ce qu'il disait avoir vu entre eux aucune fausseté.* Ce qui lui attirait surtout grande réputation parmi le peuple, c'est qu'il déclamait contre l'ivresse et le peu de chasteté des clercs *dont aulcuns tenaient femme en leur compaignie* (2). Il voulait commencer la réforme des mœurs des dames par la suppression des chapeaux fort élevés qu'on appelait *henins* ou *cornes.* Au sortir du sermon, les polissons armés de crochets tiraient ces bonnets et les jetaient dans la boue. Le prédicateur eut d'ailleurs assez de crédit pour déterminer plusieurs de ceux qui avaient *en leurs maisons, tabliers, échicquiers, cartes, quilles, dés, et autres instruments dont on pouvait jouer à quelques jeux de plaisance* à les lui apporter. Il en faisait jeter dans un grand feu, avec les henins des dames.

Il paraîtrait que des hérétiques nommés *Turlupins* avaient des adeptes dans le pays; un prêtre de Valenciennes s'était fait l'apôtre de leur secte; des conciliabules fort bruyants se tenaient au faubourg Morel, à Douai; plusieurs Lillois s'étaient rangés parmi les turlupins.

L'inquisiteur Lambert de Campo fit condamner au bûcher un certain nombre de ces individus, y ajoutant la clause de la confiscation de

(1) 27 Mai 1424.

(2) Voyez Monstrelet, lib. 2e, ch. LIII.

Digitized by Google

leurs biens. Or, la non-confiscation était garantie par les priviléges de Lille. Le Duc annula sur ce point la sentence. Le traité par lequel l'inquisiteur, l'évêque et le Duc renoncent de nouveau à confisquer des biens appartenant à des Lillois, est du 24 Mai 1429. A partir de cette époque, les accusations d'hérésie furent rares pendant quelque temps. Néanmoins, le prêtre, les six turlupins et leurs livres avaient été brûlés à Douai, le 25 Mai 1420. Pour la commodité des curieux, on avait dressé sur la place, et de chaque côté du bûcher, des estrades : l'une pour les laïcs, l'autre pour les clercs. Celle-ci trop chargée vint à s'écrouler, et le peuple regarda cet accident comme une marque de la réprobation céleste.

Lille subit aussi la domination anglaise qui gagnait peu à peu la France. Par lettres du 11 Mai 1429 (1), Henri, roi de France et d'Angleterre, proposait, en sa qualité de suzerain de notre ville, un arbitrage au procès alors pendant entre le bailli de Lille et les échevins, au sujet du *Wal* de Quesnoy. Nous signalons ce titre comme le seul, à notre connaissance, ainsi fait à l'égard de cette ville.

Le soin de la guerre, le travail de l'administration, les tentatives pour enlever à la princesse Jacqueline de Bavière la province du Hainaut, n'empêchaient pas Philippe de songer à un troisième mariage (2); Il avait jeté les yeux sur Élisabeth, princesse de Portugal.

Pour demander la main de cette nouvelle épouse, il envoya une ambassade composée de Jean de Roubaix, Bauduin de Lannoy, gouverneur de la ville de Lille, le sire de Roubaix, de Noyelles et plusieurs autres personnes de confiance (3), parmi lesquelles le peintre Van Eeck, qui reçut mission secrète (4). Embarquée le 19 Octobre à l'Écluse, l'expédition était arrivée le 11 Décembre à Bayonne et le 16 à Cascaès, à cinq lieues de Lisbonne. Toutes les négociations se firent en latin (5), ce qui embarasserait aujourd'hui plus d'un diplomate.

A l'occasion de ce mariage, le Duc reçut de la Flandre une aide de

(1) Registre D, f° 10.

(2) Il avait épousé en premières noces Michelle de France, et en deuxièmes noces Bonne d'Artois, fille de Robert d'Artois. —Voyez Oudegherst, t. II, p. 649; et M. De Barante, t. IV, p. 88.

(3) M. De Barante, t. IV, p. 109.

(4) M. Gachard, *Rapport, etc.*, p. 268.

(5) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, De Reiffemberg, Belgique et Portugal.

Digitized by Google

720,000 livres. Il institua aussi l'ordre de la Toison-d'Or, dont le premier chapitre fut tenu à Lille, dans l'Eglise de St-Pierre. Le Duc, en sa qualité de grand-maître, prit au chœur la place du prévôt de St-Pierre, et les trente-un chevaliers nobles *de quatre quartiers* occupèrent les stalles des chanoines ; l'église resta ornée des blasons de ces illustres seigneurs. Cinq ans après, ils revinrent dans ce même local y tenir leur cinquième chapitre ; jusqu'à la Révolution leurs armoiries figurèrent dans le chœur.

La Toison-d'Or devint l'œuvre de prédilection du Prince ; on retrouve, sur les édifices qu'il a fait bâtir ou restaurer, le *Briquet* qui figure au collier de l'ordre. L'hôtel de ville en porte des traces dans l'escalier qui conduit au beffroi ; le chiffre de la dernière épouse du Duc, ce chiffre, formé de deux E entrelacés, se voit encore près du bureau de l'état-civil et dans une ancienne chapelle attenante au Conclave ; la salle des Gardes et d'autres parties de l'édifice qui viennent d'être démolies, avaient conservé jusqu'aujourd'hui quelques vestiges des armoiries du Duc ; l'église St-Maurice en a dans la corniche où ils sont encore reconnaissables malgré leur état fruste.

Des fêtes qui durèrent huit jours eurent lieu à cette occasion. Pour donner une idée de leur proportion homérique, il suffira de dire qu'on fit rôtir un bœuf entier dans la salle du festin ; la tradition ajoute que sur la table on vit figurer un énorme pâté, d'où sortirent douze hommes habillés en fous ; c'était de bonne et fine plaisanterie.

La Princesse ne se montra pas moins favorable aux Lillois que son époux ; elle fonda le cloître Ste-Claire et donna à cet effet un terrain de la rue des Malades, *estant de dorelot* (1), *ou se faisait beaucoup de maux et péchés.* Elle mit pour condition que, quant au temporel, le couvent serait *subject de la loi*, c'est-à-dire sous la juridiction du Magistrat.

C'est vers ce temps que parut sur la scène du monde cette jeune

(1) *Dorelot* est un vieux mot dont le sens ne nous paraît pas indiqué avec une précision suffisante dans les lexiques que nous avons consultés. — Se *Dorloter*, qui est resté dans notre langue, nous met sur la trace du sens de *dorelot* : il y a *molesse*, *recherche*, *sensualité*, *volupté*... Les dorelots étaient toujours des lieux écartés où se pouvaient faire des *rendez-vous*..... Il y avait de ces lieux peu fréquentés, même près de la Grande-Place de Lille. Il existe encore à Arras une petite ruelle, obscure et malpropre, nommée *Cour du Dorelot*.

Digitized by Google

PHILIPPE-LE-BON.

Lille, Imp. de Lefebvre-Ducrocq.

Digitized by Google

Digitized by Google

fille merveilleuse qui sauva la France, en chassa les Anglais, et raffermit la couronne sur la tête d'un roi presque détrôné. Jeanne-d'Arc adressa au duc de Bourgogne une lettre, dont l'original existe aux Archives du département du Nord, lettre où elle lui disait en substance :

JÉSUS, MARIA,

« Haut et redoubté prince, de par le roi du Ciel, son souverain Seigneur, Jeanne-la-Pucelle vous requiert de faire avec le roi de France une paix solide et qui dure long-temps. Voulez-vous guerroyer ? exercez votre ardeur contre les Sarrasins. Prince de Bourgogne, je vous en supplie et je vous en requiers, faites retraire vos gens du royaume de France. Croyez-bien que vous ne gagnerez plus de batailles contre les Français ; en combattant contre eux, vous combattez contre Jésus, le roi du Ciel ; croyez-le bien, quelque nombreux que vous veniez contre nous, vous ne l'emporterez pas, et ce sera grand pitié que de verser ainsi tant de sang (1). »

Tandis que Lille s'était montrée ouvertement pour les Bourguignons, les villes flamandes s'étaient tenues fort réservées et ne voyaient pas volontiers la chaleur que les Lillois avaient manifestée. L'Artois désirant se retirer de la guerre trop longue où le Duc se trouvait engagé, voulait lui adresser une ambassade à ce sujet ; il crut prudent de s'assurer auparavant du sentiment des Lillois. Ceux-ci en écrivirent au Conseil échevinal de Gand, qui répondit au Magistrat de notre ville comme s'il eût ignoré tout ce qui avait été fait, l'engageant du reste, à ne pas se séparer des bonnes villes de Flandre dont Lille était la quatrième, et à ne prendre aucune part à une guerre dans laquelle la province s'était jusqu'ici tenue neutre (2).

Les cauteleux Gantois avaient à garder beaucoup de réserve avec le

(1) *Archives départementales du Nord*, dans le registre aux lettres missives. — M. BRUN-LAVAINNE l'a publié dans la *Revue du Nord*. — M. DE BARANTE, IV, p. 189.

(2) Cette lettre, peu connue, nous semble mériter d'être transcrite ; la voici :

« Honorables et saiges, et très-grands amis. Sur ce que votre messaiger, porteur » de ceste, nous aves signifié touchant l'ambassade que ceux du pays d'Artois » sont en propos de faire devers notre très-redoubté Seigneur et Prince, pour » avoir trève et abstinance de guerre comme ses pays de Bourgogne ont par de là, » en nous demandant notre conseil et advis ; combien que grand bien y dépand,

Digitized by Google

Duc, et cette lettre montre qu'ils ne l'avaient pas oublié. D'ailleurs, les bonnes villes de Flandre déclarèrent qu'elles voulaient garder la trève (1).

Soit que le Duc ait eu connaissance de cette lassitude qui rendait cette guerre odieuse à ses sujets, soit que la lettre de Jeanne ait achevé de le déterminer, il se prononça pour la paix, et quand Charles de Bourbon et Louis de Vendôme vinrent le trouver à Arras et se jeter à ses pieds, Philippe, touché de cette démarche, leur assura qu'il était résolu de pardonner. Sa réconciliation avec le roi de France fut, pour les Anglais, un coup décisif qui renversa tout ce qu'ils avaient fait jusque là.

Sur ces entrefaites, Philippe, duc de Brabant, étant mort (empoisonné à ce qu'on croit), sans laisser d'héritiers directs, trois branches prétendirent à la succession. Les états se montraient disposés pour le duc de Bourgogne, le plus redoutable des prétendants. Marguerite de Hainaut avait bien aussi ses amis; mais alors, comme toujours, quel

» par aussi qu'il faut entretenir saintement et deuement, vous plaise sçavoir,
» puisque vous êtes du pays de Flandre et une des cinq villes principales d'icelui,
» comme vous écrivez et vérite est et aussi pour telle, tenons et connaissons la
» ville de Lille et qu'elle est la quatrième en l'ordre. Vos bonnes discrétions
» peuvent assez concepuoir se vous vous joigneriez en aulcunes choses avec ceux
» dudit pays d'Artois, qu'il emporterait une estrangeté et semblait que vous vole-
» riez partir et séparer dudit pays de Flandre, qui, jusque à ores, ne s'a mele
» aulcunement de la guerre de France, mais tenu et porté neutral et d'autre part
» il se fait à considérer se ceux qui ne se sont meslez de icelle guerre, ont besoin
» d'en avoir trièves ou abstinance et ce, par ce en temps à venir l'on polroit
» maintenir qu'il s'en fussent meslez, et ainsi les bouter en ladite guerre dont ils
» se demouroient paravant dechergiez. Mais lequel parti soit meilleur, ou de vous
» joindre avec lesdits d'Artois, ou de tenir quoy (coi) et attendre jusqu'à ce que
» ledit pays de Flandre se meue, communement de ladite matiere, et sur ce,
» prend aulcune conclusion, laissons à vos bonnes discrétions eslire fermement,
» tenant qu'elles saurant bien discerner quel coste est la plus droite et que de
» l'un ou de l'autre desdits costez polroit sourdre ci-apres, de quoy nostre
» Seigneur vous doinst la grace a choisir le plus convenable pour le bien de ladite
» ville de Lille et icelle a donc bien gouverner.

» Escript le 26e d'Octobre l'an 31, ainsi souscript échevins et conseil de la ville
» de Gand, prests pour vous complaire. » Sur le dos était écrit : « A honorables
» et saiges nos tres chiers et grands amis les échevins et conseil de la ville de
» Lille. »

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 61.

Digitized by Google

droit pouvait balancer celui du plus fort? Comme il fut décidé que le Duc avait le meilleur, et il était disposé à le prouver par les armes, Marguerite céda, et Philippe se rendit de Lille à Malines, où il reçut le serment des États.

Par prévoyance, il avait fait des levées d'hommes et d'argent; il avait mis aussi en réquisition les *censiers* et serviteurs des communautés religieuses et du clergé. Les prélats de la Flandre, pour se délivrer de ces corvées, firent offrir au Prince une aide de 20,000 deniers ou *Philippus* d'or; il accepta cette offre (1). D'ailleurs, il agissait avec le clergé d'une façon très-cavalière. Ainsi, lorsque Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens, eut été nommé à l'évêché de Tournai, qu'il avait sollicité auprès du Pape (2), le duc de Bourgogne, qui voulait voir à ce poste son conseiller Jean Chevrot, refusa d'admettre d'Harcourt. Il défendit à ses sujets de le reconnaître, et fit saisir les revenus de l'évêché. Appuyé de la sorte, Chevrot dut l'emporter; d'Harcourt se désista. Notons, en passant, que l'évêque favorisé du Duc avait à Lille une très-belle maison, rue Esquermoise, et une campagne de plaisance, à Wazemmes.

Cette manière de terminer rondement les affaires était commode et fréquemment en usage; ainsi, il existe de cette époque un ordre du Gouverneur de tuer tous les gens de guerre qui se trouveraient fourrageant dans la châtellenie après le terme assigné pour leur sortie (3).

Réné d'Anjou, duc de Bar, fait prisonnier à la bataille des barons de Lorraine contre Pierre de Luxembourg, qui commandait l'armée de Bourgogne, avait été amené à Lille, où il resta jusqu'à ce qu'il eût donné ses fils pour otages. Mis en liberté sous cette condition, il était loyalement revenu se constituer prisonnier après que les négociations entreprises eurent échoué. Étant ensuite devenu roi de Naples, par le legs de la reine Jeanne, il fit demander sa liberté au duc de Bourgogne, par l'entremise de son ami le Connétable; celui-ci trouva Philippe tout occupé des préparatifs du siége de Calais (4). Depuis long-temps, on n'avait rien vu de si grand que cette entreprise; les bonnes villes de

(1) Voyez M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 99.

(2) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, V, p. 23.

(3) Registre C, f° 33; Montlinot, p. 309.

(4) Monstrelet, lib. II, cap. CXCVII, *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, II p. 25. — M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*.

Digitized by Google

Flandre y avaient étalé toute leur puissance et leurs richesses. Il semblait que rien ne leur eût jamais tant tenu à cœur que de prendre Calais sur les Anglais, surtout les Gantois, qui craignaient peut-être d'être châtiés de leur tiédeur pour le Duc, et de leur lettre aux Lillois. Mais tout ce grand zèle n'était qu'une vaine parade, et, au moment décisif, les Flamands abandonnèrent Philippe, qui fut obligé de se retirer. Les Anglais se répandirent alors dans le pays, et le Duc, contraint de mettre ses propres forteresses en défense, revint à Lille, et y manda les gens d'armes de tous ses états; il y tint plusieurs conseils pour concerter à ce qu'il avait à faire en cette fâcheuse occurrence.

Gand et Bruges, mécontentes de se voir mises en jeu, se soulevèrent; Philippe essaya de les ramener par la persuasion; mais ce n'était pas chose facile. Tandis qu'il était en perplexité là-dessus, il apprit que les nobles de Bourgogne qu'il avait mandés à Lille, y arrivaient; il parla donc avec un peu plus de fermeté, demandant la punition des rebelles. Les Brugeois furent sourds à sa voix; ils étaient persuadés qu'un de leurs compatriotes, un certain Maurice de Vassenaere, était une créature du Prince; ils lui reprochaient d'avoir été, ainsi que son frère Jacques, trouver le Duc à Lille pour les accuser auprès de lui (1). Ce ne fut qu'à grande peine qu'il se sauva de leurs mains.

Le Duc irrité résolut donc de châtier ces incorrigibles. Les séditieux ayant appris à quel parti il s'était arrêté, lui adressèrent des députations avec des paroles très-humbles. Instruit par le passé, Philippe les reçut d'abord fort mal; ils eurent alors recours aux *gens des nations;* c'est ainsi qu'on appelait les marchands étrangers (2). Ceux-ci arrivèrent à Lille pour intercéder auprès du Duc; ce prince leur répondit qu'il passerait par Bruges en se rendant en Hollande. Il s'y rendit en effet; mais il faillit y être la victime de la fureur des Flamands. Il en sortit cependant, se rendit de nouveau, et pour la cinquième fois, à Lille, afin d'y aviser aux moyens de réduire Bruges. Il barra les rivières et canaux; les Brugeois, affamés, firent des courses dans le pays (3).

Pour amener une paix dont tout le monde sentait le besoin, les Gantois élurent un homme de bien nommé Onredene, et l'envoyèrent

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V, p. 121.
(2) *Ibid.*, p. 123.
(3) *Ibid.*, t. V, p. 126.

Digitized by Google

à Lille, où le Duc faisait sa résidence, pour offrir le concours des Gantois; Philippe se laissa toucher et accueillit ces offres (1). Après deux ans de troubles, Bruges dut se soumettre. Le sire de Rasse, que le Prince avait nommé *Capitaine des Gantois*, fit le serment de fidélité à Lille, en présence des membres du Conseil.

Une famine, qui fut horrible en certaines localités, vint à la suite de la guerre; le commerce de grains fut aussi un nouveau sujet de querelles entre les populations. La prudence ou l'agiotage de certains marchands laissait leurs greniers remplis, et les blés n'arrivaient plus au marché, ce qui poussait encore à la hausse. Le Duc contraignit tous ceux qui, dans la châtellenie, avaient en leur possession des céréales, à ne les vendre que sur le marché de Lille; il défendit de faire des approvisionnements particuliers, de vendre à terme ou à livrer, etc. (2).

La bienveillance et la condescendance de Philippe pour ses sujets, et en particulier pour les Lillois, se révèle par une foule de traits dont nous aimons à citer quelques-uns.

Son prévôt avait arrêté quelques malfaiteurs et les avait condamnés aux galères d'Anvers. Ces hommes étaient ou avaient été bourgeois de Lille; leur condamnation par un tribunal étranger à l'échevinage mécontenta les Lillois. Le Duc en ayant été informé leur écrivit en substance :

Très-chers et bien aimés,

« Il est venu à notre connaissance que vous êtes mal contents de ce » que notre prévôt ait pris en votre ville quelques individus et les ait » condamnés aux galères, mais c'était des gens inutiles et même » dangereux; vous savez assez la cause pour laquelle nous les avons » fait arrêter. Nous vous prions donc bien affectueusement et instam- » ment d'être contents, et de souffrir que notre prévôt remplisse la » charge que nous lui avons donnée. Et puisque vous croyez que les » priviléges de vos bourgeois sont enfreints, et que nous ne voulons » pas qu'il en soit ainsi, ni que pour l'avenir cela puisse tourner à » aucun préjudice pour notre ville de Lille, ni pour ses franchises,

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, p. 127.
(2) Registre J, f° 224.

Digitized by Google

» libertés et priviléges, nous en ferons donner, s'il convient, nos » lettres de non-préjudice, suivant la forme due (1). »

Le Duc avait autorisé des particuliers à couvrir en paille certaines maisons en ville; le Magistrat, qui avait dans ses attributions la police des édifices, avait porté des ordonnances contraires (1445); il fit donc arracher les toits des contrevenants. Ceux-ci se plaignirent au Duc qui, après s'être informé de l'état des choses, ne balança pas à donner de nouvelles lettres (22 Juin 1447), par lesquelles il confirmait l'ordonnance du Magistrat, proclamait le droit de ce corps, et mettait au néant les autorisations contraires qu'il avait données lui-même. C'est une noble conduite !

Il se conduisit avec une semblable déférence dans l'affaire de Jehan de Maubeuge, dont il avait vainement sollicité l'admission dans la maison des *Ladres* bourgeois (2).

C'était par de telles concessions que le Prince assurait sa puissance et s'attirait l'attachement des Lillois. Aussi en 1448, quoique les recettes de la ville fussent de 7 à 8,000 livres inférieures aux dépenses, le Magistrat, au lieu de refuser ou de marchander des aides au Duc, lui en accordait même pour le voyage qu'il devait faire en Luxembourg (3). Ce n'était pourtant pas d'une absolue nécessité, à en juger par l'équipage du Prince, qui avait pour lui dix-huit superbes chevaux couverts de velours noir aux armes de Bourgogne, et ornés de clous d'or; dont les pages brillaient d'or et de perles; dont une seule *salade* (4) coûtait *cent mille écus d'or*. Ses armes et les harnais de son cheval étincelaient de pierreries (5), etc. Les livres de comptes de notre ville relatent beaucoup de rentes créées par elle pour le service du Duc. Lorsque la Duchesse se rendit auprès du roi de France, l'échevinage lui offrit une somme de 11,000 livres parisis. Dans les lettres données à cette occasion (18 Août 1445), Philippe déclare que ce don est sans préjudice, et que les États pourront lever les deniers comme ils avaient accoutumé.

(1) Datée de Courtrai, 29 mars. — Registre G, f° 45.

(2) Voyez, dans la *Revue du Nord*, t. II, p. 347, la lettre qu'il écrivit à ce propos aux Échevins.

(3) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 102.

(4) Partie de l'armure des chevaliers.

(5) De Smet, t. I, p. 309.

Digitized by Google

C'est pour la première fois que nous voyons employer à Lille un moyen dont les autres villes de la Flandre s'étaient déjà servies : l'établissement d'une loterie particulière (21 Janvier 1445) pour amortir la dette de la ville (1). Le gros lot était de mille francs et le billet d'un écu au moins.

Les meurtres et les assassinats devinrent si fréquents que le Duc défendit (3 Mai 1448) de donner des robes de livrée à tout autre qu'aux domestiques et officiers, et interdit à qui que ce fût de porter *haches d'armes, langues de bœuf, longues dagues, rapières*, etc. (2).

Les Gantois s'étant de nouveau révoltés, des troupes de partisans venaient semer l'effroi dans la plaine de Lille. Philippe envoya contre eux Adolphe de Clèves. Pour se garder de leurs attaques, il fallut encore augmenter le *ghet;* faire garde jour et nuit; remettre les *herches* aux portes; développer les ouvrages de défense; faire des *bollewerks* (3) à la porte St-Sauveur, etc. Un recensement général de tous les habitants fut ordonné ; tous les hommes valides, même les religieux, furent organisés pour composer une milice sédentaire. Ces mesures n'étaient pas du goût de tout le monde, et le Magistrat dut revenir à la charge; il fit mettre sur les remparts les canons et bombardes de la ville (4), rompit une digue à Haubourdin, fit fermer tous les *arques* (5), etc. Notons que c'est à partir de cette époque que le Magistrat de Lille commença à tenir le registre de ses résolutions ; du moins, le premier que nous ayons actuellement ne remonte pas au-delà. C'est à cette source authentique et irrécusable que nous avons puisé la plupart des renseignements qui vont suivre dans cette histoire.

Le parti de la paix finit pourtant par prévaloir chez les Gantois (6), et ils se montrèrent disposés à écouter des conditions. On leur en proposa d'assez onéreuses, et on leur enjoignit d'envoyer cinquante députés à Lille, où se tiendraient les pourparlers. Ils en envoyèrent effectivement cinquante ; mais en les faisant assister de Me Jean de Popincourt, avocat au parlement de Paris, ennemi du duc de Bourgogne. Aussi

(1) Registre L, fo 167.
(2) Registre aux Titres, M, fo 6.
(3) *Bollewerks*, boulevards ou bastions.
(4) Registre aux Résolutions, t. I, p. 61, 62, etc.
(5) *Arques* ou portes-d'eau.
(6) Monstrelet, édition *Buchon*, t. X, p. 390.

Digitized by Google

Philippe refusa-t-il d'abord de se trouver aux conférences ; commencées le 29 Juillet, elles durèrent plus d'un mois. Le Duc consentit enfin à y présider et il y imposa de dures conditions à la paix.

Lorsque les hérauts venant de Lille eurent fait connaître ces conditions au peuple assemblé sur la place du Marché, à Gand, ce fut un cri universel d'opposition. On sonna les cloches, on déploya les bannières. » C'est la destruction de nos priviléges, s'écriait-on ; mieux vaut qu'il » ne reste plus pierre sur pierre de notre ville, etc. (1). »

Pendant que les Gantois étaient dans ces émotions, le bon Duc et les ambassadeurs de France restaient à Lille en attendant leur réponse. Les derniers, pleins d'impatience, envoyèrent un second héraut. Il arriva comme la ville était encore en grande agitation ; descendu dans une auberge, il demanda à qui il devait remettre la lettre dont il était porteur. L'hôtelier eut pitié de lui : Vous ne savez donc pas ce qui se passe, lui dit-il ; c'est fait de votre vie, si l'on vient à connaître l'objet de votre message ! Il lui aida à se sauver. Le héraut retourna sa cotte d'armes, afin de cacher les fleurs de lys qui, loin de le garantir, l'auraient grandement compromis. L'hôtelier lui donna un garde, le fit passer pour un marchand étranger (2) ; le héraut se sauva à Lille en toute hâte.

Les Gantois exaspérés portèrent leurs plaintes au roi de France, et recommencèrent leurs courses dans le pays. Quinze cents Anglais vinrent leur prêter main-forte, et la guerre semblait interminable.

Le peuple finit par murmurer. Il voulait bien soutenir le duc de Bourgogne, mais les tailles augmentaient sans cesse, personne n'en était exempt ; on avait beau payer, les choses n'en allaient pas mieux ! On parlait du faste de la cour ; de cette belle vaisselle d'argent de plus de mille marcs que le Duc venait de faire confectionner à Tournai ; on glosait avec commentaires sur la richesse scandaleuse de quelques receveurs et des officiers qui savaient flatter le prince, etc.

Le luxe de Philippe était un exemple que chacun s'efforçait d'imiter : le prince d'Épinoy avait dans son château du Riez douze cents assiettes d'argent, neuf cents plats du même métal, trente-trois plats et aiguières d'or massif. L'inventaire qui nous révèle ces détails, mentionne, en outre, 47,000 pistoles, 5,000 souverains, 75,000 patagons, 25 ducats

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, p. 70.
(2) Olivier de la Marche, liv. I ; M. De Barante, t. VI, p. 71.

Digitized by Google

d'or massif pesant chacun 3 livres, etc. (1). Il serait facile d'amasser beaucoup de traits analogues.

Tout cela ne pouvait se faire sans que les deniers publics fussent détournés ou dilapidés. Le mécontentement fut tel, qu'un jour Lille fut gravement exposée : un malveillant jeta un brandon allumé dans le magasin à poudre du château dit de Courtrai, et sans de prompts et intelligents secours, il en serait résulté une explosion qui aurait pu détruire une partie de la ville.

Pour mettre à l'abri le comte de Charolais, son unique fils légitime, qu'il affectionnait beaucoup, Philippe l'avait envoyé à Lille ; et pour tromper l'ardeur bouillante de ce jeune homme, qui devint par la suite Charles-le-Téméraire, il feignit que c'était pour s'y informer de la santé de la Duchesse dont il se montrait très-inquiet. Quand le prince, arrivé auprès de sa mère, apprit qu'elle n'avait pas même été malade, il vit bien que son père avait voulu l'éloigner. Son désir de se trouver à une bataille, que tout annonçait devoir être rude et sanglante, ne fit que s'accroître. Sa mère tenta inutilement de le retenir auprès d'elle, à Lille, il partit tout seul, à cheval ; il fallut bien lui envoyer une escorte.

La victoire de Gavre couronna les efforts du Duc. Malgré l'avantage qu'il venait d'obtenir, il proposa de faire un traité semblable à celui qu'il avait offert à Lille, lors de la prospérité des Gantois. L'abbé de St-Bavon, le prieur des Chartreux et les principaux bourgeois de Gand, vinrent chercher les conditions imposées par le Prince. Ce furent en effet les articles rédigés à Lille, mais portant des amendes plus fortes. Le peuple alla au-devant du Duc lui demander miséricorde ; le Prince répondit : « Puisqu'on me demande miséricorde, on la » trouvera en moi ; à ceux qui seront bons sujets, je serai bon » prince. »

A l'occasion de cette victoire, le Prince donna à Lille des fêtes brillantes (2), qui furent cependant encore effacées par celles qui eurent lieu par la suite, et qui sont si célèbres sous le nom de *repas du faisan*.

Ce fut à Lille que le comte de Charolais épousa Isabelle de Bourbon,

(1) Voyez le manuscrit de Toussaint-Carette, Bibliothèque de Lille.

(2) *Renouvellement de la Loi*, année 1771. — Panckoucke, p. 269.

Digitized by Google

sa cousine germaine. Ce n'était alors, par toute la Flandre, que réjouissances et festins. Cinquante-neuf villes envoyèrent des *arbalestriers* à la fête de Tournai; le bâtard de Bourgogne accompagna les Lillois, qui s'y rendirent et s'y distinguèrent par leur magnificence, non moins que par leur adresse. Ils y *gaignèrent une tasse d'argent du poids de huit onces.*

Une fois tranquille dans ses états, Philippe revint à un projet qu'il avait ajourné jusques-là.

Depuis dix ans, il avait souvent tenté d'engager les rois de France et d'Arragon à s'entendre avec lui pour sauver Constantinople du joug qui la menaçait. Le pape Nicolas V le pressa de réunir tous les rois de la chrétienté dans un commun effort contre les Turcs (1). Un chevalier, venu de la part du Pontife, arriva à Lille pour annoncer qu'Amurat avait pris la capitale de l'empire. Le Duc résolut donc de donner un grand éclat à l'entreprise guerrière et religieuse dont il voulait être le chef (2); il tint à ce sujet plusieurs conseils. Le Magistrat, pour seconder les intentions du Prince, décida qu'il fournirait une aide à *Monseigneur le Duc* pour son voyage en Turquie (3).

On faisait courir à Lille le bruit que le Pape était menacé par les Sarrazins, et qu'il avait reçu du Grand-Turc un défi conçu en termes fort singuliers (4); c'était pour préparer l'opinion publique. Pour les chevaliers, on y met plus de recherche. Dans un magnifique et incomparable banquet, dont nous parlerons plus loin, ils firent des vœux dont l'ardeur de leur zèle n'avait pas mesuré la portée, et dont Olivier de la Marche nous donne le récit dans ses mémoires.

C'est au milieu de cet appareil que Philippe reçut des Grecs une ambassade qui venait implorer son secours, et le saluer comme le *Grand Duc des Occidentaux!*

Le goût des fêtes donnait un grand éclat à la réception des personnes

(1) M. De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, VI, p. 91.

(2) La Marche, liv. I, ch. 28.

(3) Résolutions, I, p. 144.

(4) Voyez l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. De Barante, VI, p. 91. Ce prétendu défi commence par ces mots :

« Mobresant, Hopresant et ses frères Collabilabra, chevaliers de l'empire d'Organt, seigneur d'Achaie, au Grand-Prêtre de Rome, notre bien-aimé s'il le mérite.

« Il est venu à notre connaissance, etc.

Digitized by Google

royales, et le luxe étendait beaucoup l'habitude de leur faire des présents. Nos chroniques locales rappellent avec complaisance l'arrivée de la reine d'Angleterre (1), qui logea à l'hôtel de Roubaix, rue Basse; celle de Louis XI, qui fut reçu par deux mille Lillois munis de flambeaux, et par douze cents jeunes filles, à la tête desquelles marchaient les échevins. Le roi de France, en passant par Seclin, avait agréé l'offrande traditionnelle d'*un boisseau d'avoine, de douze chapons et de deux pains.* Lorsque le comte de Charolais visita notre ville, l'échevinage lui offrit douze vases *dorés à l'émail* (2). Le 4 Novembre 1464, ce même prince vint à la tête de cent gentilshommes et de six cents chevaux. Quatre cents chevaliers de la ville et de la châtellenie allèrent au-devant de lui en criant *Noël!* Le lendemain, le chancelier de France et l'archiduc de Narbonne, ambassadeur du Roi, venaient aussi à Lille. Pour le duc Philippe on fit des fêtes plus somptueuses encore.

Depuis quelque temps, on n'entendait plus parler de troubles religieux, lorsque l'on vit s'élever en Flandre, et surtout en Artois, des procès pour *Vauderie;* c'était une vague accusation, où se trouvaient mêlés des faits d'hérésie et de sorcellerie. Demselle et quatre femmes *de folle vie* furent impliquées dans une affaire de ce genre. Mises à la question, elles s'accusèrent de vauderie; elles nommèrent comme complice Jean Laville, abbé de *pau de sens.* Pour se mettre, à ce qu'il croyait, dans l'impossibilité de répondre, le malheureux se coupa la langue. Contraint par la torture, il fit des aveux par écrit. Les vicaires-généraux d'Arras, Gilles Carlier et Grégoire Nicollas, voulaient arracher les Vaudois à la mort; mais Gilles Flament et Mathieu Paille, avocats de Beauvais, l'emportèrent, et les infortunés furent livrés au feu (3).

A Lille, un nommé Alphonse, *habillé en forme d'hermite*, disent nos chroniqueurs, avait été condamné à périr sur le bûcher, au milieu de la Grand'-Place. Soit calcul, soit conviction, il prétendait se moquer du châtiment, et disait que le feu qu'on allumerait autour de lui *ne le sauroit ardoir;* mais *il mentit,* ajoutent-ils, *car sitost que le feu fust bouttist ès fagots, il fut subitement ards et bruslé.*

(1) *Revue du Nord*, III, p. 365.
(2) Registre aux Résolutions, I, p. 98.
(3) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, III, p. 413, 414.

Digitized by Google

Il en est des populations comme des individus : les excès amènent le repentir, l'âge nous rend à la réflexion qu'avait refoulée la fougue de la jeunesse. Le bon Duc se faisait vieux ; il avait usé largement de la vie, ses sujets avaient suivi son exemple. La vie et les finances éprouvaient certains embarras ; c'était le moment de se réformer. Le souverain et le peuple se convertirent en même temps ; ce dernier, moins sincèrement peut-être que l'autre.

Dans les dernières années de sa vie, Philippe-le-Bon, devenu valétudinaire, habita souvent le palais de Rihour, à Lille. C'est là qu'il se réconcilia avec son fils ; c'est là que le roi de France demeura lui-même assez longtemps ; c'est là que ce roi lui envoya en ambassade le comte d'Eu, Pierre de Morvilliers et l'archevêque de Narbonne, pour l'affaire du bâtard de Rubempré (1) ; c'est là enfin que vinrent le trouver le duc de Bourbon, la duchesse douairière, sa mère, et le duc de Gueldres, lors des discordes qui troublaient la maison de Bourgogne.

Pendant les guerres qui s'étaient succédé, le couvent des Frères prêcheurs avait été incendié ; la Duchesse le fit réédifier. Philippe dota les Chartreux de Dijon et érigea à Jérusalem une chapelle ; il orna splendidement son oratoire particulier, y fit apporter des reliques, des images d'or et d'argent ; outre son premier chapelain, il avait vingt-un chapelains inférieurs, un aumônier, un sous-aumônier, etc.

C'est alors que fut fondé à Lille l'hôpital St-Jacques, d'abord destiné aux pélerins de Galice, et ensuite consacré aux *femmes en gésine ;* l'hôpital des Ladres, près le Pont-de-Canteleu, expiation d'un trésorier infidèle (2) ; l'hospice des Repenties, et celui auquel Jean Delecambe, dit Gantois, donna son nom. Il était destiné à treize vieillards qui y auraient été soignés par six religieuses au moins, et huit au plus ; cet hospice subsiste encore aujourd'hui rue de Paris.

N'oublions pas qu'alors les dépenses municipales dépassaient les recettes (3) ; que l'on comblait cette différence par la création de

(1) M. De Barante, VII, p. 8, 37, 39 et suivantes, 48, 50, 56, 126, etc.

(2) On en voit encore les restes près d'un four à chaux non loin du Pont. Voyez notre *Notice sur les Léproseries* dans le *Bulletin de la Commission historique du département.*

(3) Les unes étaient de 26,000 liv., les autres de 23,000 liv. seulement ; c'est environ 1/8e de déficit. C'est comme si aujourd'hui Lille s'endettait annuellement de 125,000 fr.

Digitized by Google

rentes non acquittées par la suite, et que le Prince empruntait au Magistrat de Lille 30,000 livres, etc., etc.

Pour remédier au déficit des finances lilloises, Philippe prit beaucoup de mesures dont il faut approuver la prudence, toute tardive qu'elle était. Il décida, entr'autres choses, que l'on n'entreprendrait à l'avenir aucun ouvrage sans la délibération du Conseil échevinal tout entier; il supprima les commis, appelés Comptes de la Hanse, et les remplaça par un argentier, aux gages de 120 livres; il ajourna les procès et défendit d'en entreprendre aucun avant d'avoir épuisé tous les moyens d'accommodement; il modéra les dépenses de bouche de l'Hôtel-de-Ville, qui étaient devenues excessives; il réduisit pour six ans les frais de robes données au Magistrat par la ville, à un maximum de 312 livres; il ordonna la mise en ferme de la taille des bourgeois, et abolit le chapitre des aumônes, ainsi que la pension des chirurgiens de la ville, à l'exception du plus ancien qui recevait 10 livres par an; il réduisit le nombre des présents de vin; il supprima le muid de vin que l'on donnait au roi de l'Épinette; il fit donner en loyer les tours des portes et tous les lieux habitables qui appartenaient à la ville; il annula la commission qui se payait à deux échevins pour l'approvisionnement des tourteaux, etc., etc.

Il abolit le souper de *Béhourt* et les diners de la fête de Lille et de la procession, qui devaient être remplacés par des repas à peu de frais; les *dons honorables* furent également suspendus pour six ans. Les paletots des arbalétriers et des *coulevriniers* (1) de la ville, au lieu d'être renouvelés chaque année, ne devaient plus l'être que de deux ans en deux ans, ce qui montre bien que la création du corps des Canonniers Sédentaires de Lille est antérieure au 2 Mai 1483. Il fit adjuger, au profit de la ville, la ferme du nettoiement des immondices du marché, etc. (2).

Il est fâcheux qu'à des mesures aussi sages que légitimes, il en ait mêlé d'autres qui ne l'étaient pas autant, par exemple, l'ajournement à six ans des rentes dues par la ville. Il est fâcheux aussi que la prodigalité qui avait occasionné le tort n'ait pas été seule mise à contribution, et que le Prince n'ait pas vendu une partie des 60,000 marcs d'argent dont il était alors possesseur.

(1) Les Coulevriniers étaient les canonniers de l'époque.

(2) Il donna alors des lettres patentes touchant le remboursement de 30,000 livres que les échevins lui avaient prêtées pour la construction du Rihour.

Digitized by Google

Le bon Duc ne survécut pas long-temps à ces heureuses réformes, et mourut à Bruges en 1467, âgé de 72 ans. On lui fit des obsèques dignes de lui (1).

Philippe-le-Bon était le prince le plus riche de son temps, mais il faut déduire de son trésor les dettes qu'il laissa après lui; et, de plus, il faut dire qu'il fit souffrir les créanciers de l'État et les rentiers dont il connaissait pourtant bien la détresse. Il eut recours à des ruses indignes de lui : les loteries même qu'il autorisa tentaient déjà la cupidité du vulgaire; la création des rentes dont on avait usé jusque-là, devint un véritable abus; on en fit à 10 et 12 pour cent, pour avoir moyen de faire face momentanément, et aux dépens de la foi publique, besoins qui renaissaient bientôt sous une autre forme.

Philippe fut sans doute un grand prince; mais l'histoire impartiale ne peut ôter de sa vie une souillure qu'il y a attachée lui-même : c'est la licence de ses mœurs.

Comme les princes de sa maison, il a été un disciple anticipé des St-Simoniens; il en a pratiqué la doctrine en leur laissant la difficulté d'en fonder la théorie. Louis de Male avait eu cinq enfants illégitimes; Jean-sans-Peur, onze; Philippe en eut dix-sept; d'autres disent dix-neuf..... Aussi la qualification de bâtard de grand seigneur était-elle devenue un titre dont on aimait à se parer. La Duchesse, avec une résignation qu'on ne conçoit plus aujourd'hui, prenait beaucoup de soin de ces enfants illégitimes. Les mœurs des officiers subalternes et d'un grand nombre de financiers, celles du peuple ne devaient pas être plus louables que celles du prince. On trouve, dans les pièces du temps, les mesures que nos échevins durent prendre contre les adultères publics.

Son ambition le porta à dépouiller sa famille pour augmenter ses propres richesses; sa politique, à dépouiller les villes de Flandre de leurs priviléges, pour étendre son autorité.

Si l'on consent à oublier tout cela et à perdre de vue l'animosité qui lui fit livrer sa patrie à l'étranger, pour venger l'injure paternelle, animosité qu'il abjura d'ailleurs sans restriction, nous trouverons en lui la matière d'un éloge que peu de princes ont mérité. Ami de la justice, il obéissait le premier aux lois et acquérait ainsi le droit d'y

(1) Le compte de ces obsèques se trouve aux archives de la Chambre des Comptes, Voyez le *Rapport* de M. Gachard, p. 51.

Digitized by Google

faire obéir les autres. Noble, ardent, généreux, magnifique, libéral, prodigue même, il obtint de la postérité un titre dont elle est avare : celui de *Bon*. Il fut homme lettré, guerrier habile, administrateur actif et entendu, négociateur adroit; et s'il exigeait beaucoup de son peuple, il savait du moins, en échange de ses sacrifices, répandre l'or qu'apportaient le commerce, l'éclat de sa gloire et la somptuosité de ses fêtes.

Il laissa 400,000 écus d'or, 72,000 marcs d'argenterie, de somptueuses tapisseries, des bagues, de la vaisselle d'or garnie de pierreries, une riche bibliothèque, et, pour conclusion, 2,000,000 d'or en meubles seulement (1).

Sans considérer dans son vaste ensemble ce règne d'un demi-siècle, pendant lequel la Flandre fut le pays, malgré tout, le plus riche et le plus libre de l'Europe, nous pouvons, en nous bornant à ce qui concerne spécialement notre ville, dire qu'à aucune époque antérieure Lille n'avait atteint le degré de splendeur où elle arriva; que jamais le commerce, les arts n'y avaient jeté pareil éclat, et que jamais elle n'avait obtenu l'importance politique que lui donna le séjour habituel du plus grand prince qui existât alors; jamais on n'y vit ensuite ces fêtes splendides et merveilleuses qui y attiraient les plus hauts personnages, ni les combats chevaleresques, dont la mémoire présente encore aujourd'hui cet intérêt tout spécial que ne saurait éteindre la réprobation que leur imprime la froide raison.

Si l'état de l'agriculture laissait quelque chose à désirer, on peut, du moins, le trouver bien satisfaisant, quand on le compare à ce qui avait lieu alors en France, où le peuple était tellement appauvri par les taxes, que les terres restaient sans culture. On rapporte, et des titres le prouvent, qu'il y eut des cantons dans le Valois qui demeurèrent trente ans sans être labourés (2). Au contraire, pendant trente ans, la Flandre sembla une terre de promission; nul pays de la chrétienté ne connaissait un tel luxe, ni une si grande dépense. Les habillements étaient magnifiques pour les riches, et commodes pour les pauvres; les fêtes et les banquets étaient continuels et splendides (3).

(1) Oudegherst, II, p. 692.
(2) M. De Barante, II, en 1400.
(3) *Ibid.*, VII, p. 63.

Digitized by Google

C'est sous le règne de Philippe-le-Bon que fut achevé le palais de Rihour; que l'église St-Maurice prit ses cinq nefs d'égale hauteur; que la collégiale St-Pierre fut embellie par des chefs-d'œuvre de l'art statuaire; que la peinture reçut une extension inattendue par l'emploi de l'huile dans les couleurs, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant. La gravure et la taille des pierres fines, l'art de l'émailleur, l'orfévrerie, le tissage des étoffes précieuses, le travail de la laine et de la soie, étaient arrivés à un point de perfection que l'on ne trouve généralement plus aujourd'hui.

Philippe aimait les Lillois, il les favorisa; il en appela plusieurs aux dignités les plus éminentes, et même à l'intimité de son Conseil privé (1). C'est donc à double titre que ce prince doit occuper, dans notre histoire, une place distinguée.

III. LILLE SOUS CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1467-1476.

CHARLES, duc de Charolais, que la postérité a surnommé le Téméraire, et que ses contemporains appelaient *le travaillant*, succéda à son père. Il parcourut d'abord ses provinces. Lorsqu'il vint de Valenciennes à Lille, il y fut reçu avec cette somptuosité qui nous était devenue familière. Les échevins lui firent représenter, entr'autres *mystères* qui furent joués publiquement et en plein air, le *jugement de Pâris*. On avait choisi pour le personnage de Vénus, une grande et énorme femme qui pesait plus de deux quintaux; Junon était de même taille, mais toute sèche et maigre; Minerve était

(1) Parmi nos compatriotes, fonctionnaires du duc, citons P. Joris, P. de la Zype, Simon de Hont, Fierabras, inhumés à St-Pierre, et dont les dalles funéraires nous rappelaient les noms. Antoine de Lamoral était serviteur intime du prince; Libert, son secrétaire; Hector de Mailly, son chapelain; Jean Canard, son chancelier; le prévôt de St-Pierre, chef de son Conseil. Jean Marchand, confesseur de Philippe, était duc ouvent des Dominicains de Lille. Et puisque nous citons des noms lillois, pourquoi laisser en oubli celui de Jean Canet, barbier du comte de Suffolck, qui s'entremit dans les négociations pour la rançon du duc d'Orléans? (Voyez M. DE BARANTE, V., p. 31.)

Digitized by Google

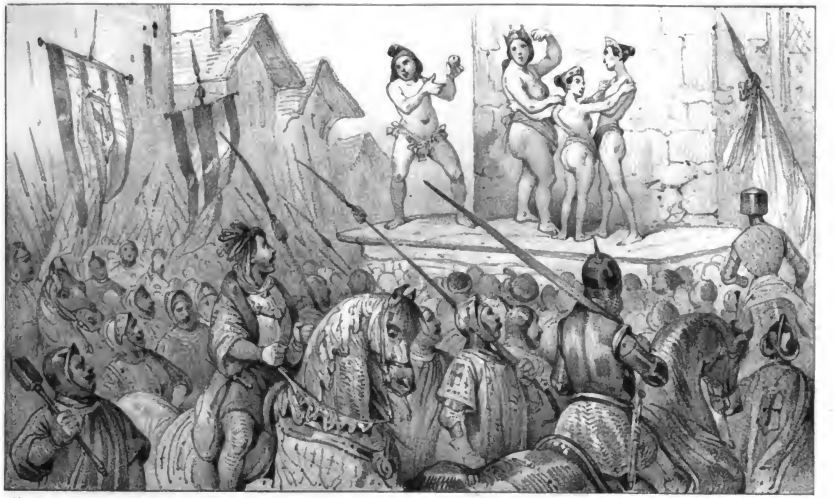

V. Adam del. Imp. Lemercier à Paris.

Entrée de Charles le Téméraire

(Vor Derode l'histoire de Lille)

Digitized by Google

Digitized by Google

bossue par-devant et par-derrière ; les trois déesses étaient nues et portaient de riches couronnes. Le prince rit beaucoup à cette vue, dit Meyer (1).

Après avoir passé une seule journée à Lille, le Duc partit pour Bruges, où il devait tenir le Chapitre de la Toison-d'Or, cérémonie qui n'avait pas été célébrée depuis sept ans.

Le joyeux avénement de ce prince était le signal d'une offrande à lui faire (2). Le Hainaut lui offrit 300,000 livres ; les Pays-Bas, 500,000 écus ; Lille vota sa quote-part. Le prince reconnaissant abandonna à nos échevins le droit de conférer certains offices de police.

Le Duc n'avait eu garde d'omettre la cérémonie du serment de respecter nos libertés, et il avait reçu en échange la promesse ordinaire de fidélité. Pendant tout le temps qu'il habita notre ville, outre le travail de son cabinet, il rendait publiquement la justice deux fois par semaine.

Cependant, la mort de Philippe-le-Bon avait ébranlé l'édifice que sa sagesse avait consolidé. Charles, arrivé à Gand, dut faire des concessions à l'émeute qui le menaçait ; il supprima un impôt odieux, nommé *Cueillette*, qui se prélevait sur les céréales. Il eut grand'peine à contenir les soulèvements que le comte de Nevers excitait dans le Hainaut. D'un autre côté, Louis XI, se jouant de la loyauté de son vassal, animait contre lui les Liégeois, qui furent cruellement punis. Ces entreprises, et celles qu'il tenta contre les Suisses, qui le battirent à Granson et à Morat, où ils édifièrent le célèbre ossuaire qui porte le dernier de ces noms, firent pâlir l'étoile de Bourgogne jusques-là si brillante.

Au milieu des embarras de la guerre, le prince ne perdait pas de vue l'administration de ses provinces.

Dans son ardeur pour la réforme commencée par son père, il supprima la *recette générale de Flandre*, ainsi que les recettes particulières du comté, et les remplaça par trois receveurs pour les quartiers de Gand, Bruges et Ypres. Cette troisième division comprenait les châtellenies d'Ypres, Bailleul, Cassel, Lille, Douai, Orchies, Courtrai. A la mort de Charles, on en revint à l'ancien ordre. Il prit beaucoup

(1) Voyez aussi M. De Barante, VII, p. 175.

(2) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 59.

Digitized by Google

d'autres mesures dont on conteste l'opportunité, et qui, d'ailleurs, ne sont pas de notre ressort.

Le mariage du Prince avec Marguerite d'Yorck eut lieu en 1468. A cette occasion, le bon pays de Flandre offrit à la princesse une aide de 40,000 *redders* de 48 gros (1).

C'est vers ce temps-là que notre compatriote, le célèbre historien Philippe de Comines, passa au service de Louis XI, et qu'un de nos concitoyens, le généreux Gantois, se chargea de nourrir, lui seul, toute l'armée que *le Téméraire* avait conduite en Normandie, et à laquelle le bourgeois de Lille fit passer, à ses propres frais, un immense convoi de biscuits (2). C'était à Lille que le Duc avait réuni une superbe artillerie et de grands équipages pour le service d'une nombreuse armée (3).

On sait jusqu'où allait la licence des mœurs; on sait qu'alors aussi la corruption des consciences était un scandale trop commun. Un scrupule vint à l'échevinage : les Gard'orphènes plaçaient à 7 pour cent l'argent des enfants mineurs. Le Magistrat en fit la remarque au Prince, car, de l'avis des docteurs en théologie, cette coutume était usuraire. Des consultations faites à Louvain et à Gand n'avaient pas suffi pour rendre le cas parfaitement clair. Le Duc, *pour éviter toutpéché*, abolit cet usage suspect; mais il permit aux Gard'orphènes d'acquérir des rentes héritières au denier 16 (c'est-à-dire un peu plus de 6 et demi pour cent), ou de les confier à des marchands honnêtes qui les fissent profiter dans leur commerce et en rapportassent le bénéfice.

Cependant les guerres continuelles que faisait Charles rendaient très-fréquentes les levées de soldats. Le Registre aux Résolutions nous montre que Lille envoyait au Prince ici des archers (4), là des *picquenaires*, puis des arbalétriers, puis des arquebusiers...., puis de l'argent pour l'armée de terre, pour celle de mer.... (5), puis, encore les bourgeois, appelés à faire la garde de leur ville, devaient abandonner les travaux de leur profession. Jean Leborre fut chargé d'entre-

(1) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 100.

(2) *Histoire des villes de France*, III, p. 210, article *Lille*, par M. Ed. Le Glay.

(3) M. De Barante, VIII, p. 28.

(4) L'échevinage vendit 1,600 livres de rente pour le paiement des frais de cette expédition. (Voyez *Archives de la Mairie*, registre B, f° 129.)

(5) Voyez *le Rapport de M.* Gachard, p. 100.

Digitized by Google

tenir et de diriger l'artillerie des remparts (1); on n'avait plus le moyen de les réparer; la plupart de nos rues n'avaient même pas encore de chaussée (2).

Dès que le danger parut s'éloigner, cette surveillance extraordinaire diminua, et l'Échevinage s'ingénia à trouver de l'argent. Parmi les ressources auxquelles il eut recours, figure l'arrentement des terrains bordant le cimetière St-Étienne; il en fit des lots qu'il adjugea sous condition d'y bâtir. C'est là l'origine de la plupart des maisons du massif limité par la rue du Curé-St-Étienne, la rue des Prêtres, le Marché-aux-Fromages, la Grand'Place et une partie de la rue Esquermoise. pourra juger s'il était urgent d'amener l'argent dans la caisse échevinale, lorsqu'on saura que la recette régulière ne s'élevait pas au tiers de la dépense, et que, de cette dépense totale, la moitié, et plus, était absorbée par l'armement des gens de guerre et par les munitions envoyées au Duc.

L'année suivante Charles-le-Téméraire adressa encore une nouvelle demande. Cette fois le Magistrat remontra combien grandes étaient les charges de la ville, et l'*envoi ne fut pas fait;* on n'eût point agi de la sorte sous Philippe-le-Bon.

Et en effet, le mécontentement de la Flandre se formulait de toute part; le clergé faisait entendre des plaintes fondées. Le besoin d'argent avait forcé le Duc à lui demander des aides et à le comprendre dans les taxes (3). Il y en avait une surtout qui excitait l'indignation des ecclésiastiques : c'était l'amortissement. Comme les terres de l'église et de toutes les fondations pieuses étaient d'ordinaire exemptes d'impôts, afin d'acheter ce privilége et compenser la perte qui en résultait pour les revenus du Prince, il fut réglé que toutes les fois que le clergé acquerrait par une voie quelconque une propriété, il paierait un droit relatif à la valeur. En outre, on fit remonter à soixante ans la recherche de tout ce que l'église avait acheté ou reçu par testaments, donations ou fondations. L'enquête qui se fit à ce sujet donna lieu aux murmures

(1) C'est une des cent preuves que l'institution des Canonniers lillois est antérieure à 1483.

(2) On pava alors, pour la première fois, la rue Basse et la rue St-Sauveur (1475). Le magistrat offrait 10 sous de la verge à ceux qui voudraient paver cette dernière.

(3) Le Chapitre St-Pierre donna à la ville 900 livres en compensation des aides fournis par elle au Prince. — Registres aux titres M N O, f° 107.

Digitized by Google

les plus amers. Le clergé remontrait que c'était une véritable profanation; on avait fouillé dans tous les monastères, chapitres et autres pieux établissements, afin d'y trouver des titres et contrats; on avait fait rendre compte du bien des pauvres; on avait marchandé jusqu'au luminaire des églises et aux ornements de l'autel; on avait reçu des dénonciations et écouté des calomnies. Après une exaction si impie, fallait-il s'étonner, disaient-ils, que la faveur divine eût abandonné un prince qui reconnaissait si mal ce que la providence avait fait pour la grandeur de sa maison. On sait que Charles fut tué devant Nancy.

Olivier de la Marche nous dit que l'enfance de ce prince ne respirait que les jeux guerriers; il cultiva la musique, la danse, les joûtes, l'équitation, la lutte et les exercices violents de son siècle. Il remporta à dix-huit ans le prix dans un tournoi célèbre qui se fit à Bruxelles en 1451. « Il étoit chaud, actif et despit, et désiroit, en sa condition enfantine, à faire ses volontez. Son passetems estoit de voler à esmérillions et chassoit moult volontiers; il tiroit de l'arc et plus fort que nul de ceux qui estoient nourris avec lui; il jouoit aux barres à la façon de Picardie, et escouoit les autres par terre et loin de lui. » Du reste, il vécut toujours chastement, défendit le duel sous les peines les plus sévères, et administra la justice avec une extrême rigueur.

En la personne de Charles s'éteignit la descendance mâle de l'illustre maison qui gouvernait alors la Flandre et qu'il avait portée à un si haut point de prospérité; en lui s'éteignit pour la France, dont il était le redouté vassal, le règne de la féodalité. Sa fille porta une partie de ses états à la maison d'Autriche; c'est une nouvelle et courte domination dont nous traiterons dans le chapitre IXe.

Digitized by Google

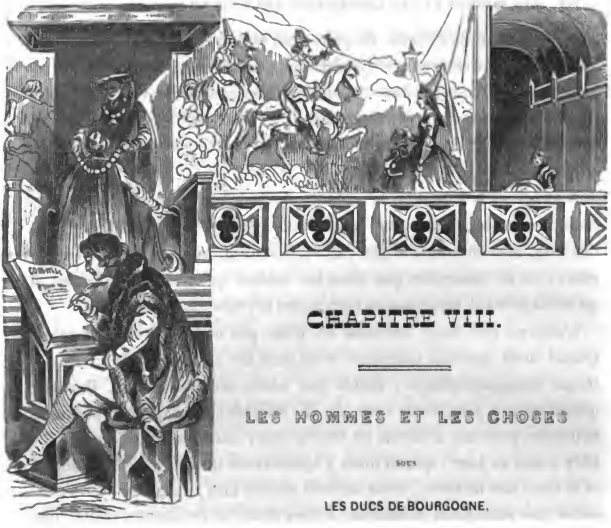

CHAPITRE VIII.

LES HOMMES ET LES CHOSES

SOUS

LES DUCS DE BOURGOGNE.

Pour donner une idée de l'époque fameuse dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, nous aurions à répéter et à développer plusieurs des traits de l'époque des comtes de Flandre; nous devrions en ajouter de nouveaux dont la plupart inspireraient l'horreur et la tristesse, et seraient un puissant correctif à ces éloges de convention que plusieurs personnes sont toujours prêtes à donner à tout âge qui n'est pas le nôtre; mais ce serait embrasser un sujet trop vaste pour notre cadre. A celui qui voudrait faire une étude sérieuse et approfondie des mœurs d'alors, nous indiquerons le bel ouvrage de M. de Barante; il pourra voir ce qu'était alors la doctrine de la plupart des prélats et des clercs, les mœurs des grands et des particuliers, les opinions et les usages généralement admis; il verra ce que peuvent produire de maux l'anarchie, l'abus du pouvoir, la substitution de la force au droit; il verra quelles étaient les souffrances et les misères du pauvre peuple, la violence et la rapacité des fonctionnaires.

Il est vrai que la Flandre était alors dans une situation bien préfé-

Digitized by Google

rable à celle de la France. Le pays était riche, le commerce florissait, malgré les mouvements perpétuels des gens de métier; mais on y ressentait le contre-coup des commotions des provinces voisines et des troubles religieux qui y avaient leur foyer; on peut apprécier tout ce qui nous concerne, en se reportant à l'ouvrage que nous venons de signaler.

N'ayant ni le talent ni la volonté de toucher à un tableau fait de main de maître, nous nous bornerons à indiquer l'état des lettres et des arts, afin de montrer que cette rénovation qu'on appelle *la renaissance*, ne se concentre pas dans les limites qu'on lui a assignées et qu'elle a pris son mouvement bien avant le règne de François Ier.

L'aperçu que nous donnons ici n'est pas une esquisse complète. Quand nous aurions compulsé avec soin les catalogues de la *Bibliothèque protypographique*, édités par notre compatriote M. Barrois; quand nous y joindrions ceux de M. Peignot; ceux qu'on a publiés à Bruxelles pour les archives de Bourgogne; ceux que M. le docteur Le Glay a mis au jour; quand nous y ajouterions quelques faits glanés çà et là dans nos lectures, nous serions encore loin, sans doute, de posséder des matériaux suffisants. Jetons donc ici de simples traits, que de plus doctes pourront étendre et coordonner.

Il ne paraît pas que les sciences exactes fussent généralement cultivées au XVe siècle. L'astrologie (1) avait plus d'importance que l'astronomie elle-même. Avec l'astrologie, la science des songes (2), la divination (3), la magie (4)... A côté des traités sur ces matières, on pourrait ranger les descriptions de ces monstrueuses merveilles dont les bizarreries remplacèrent longtemps toute l'histoire naturelle (5).

Les livres d'astronomie alors connus semblent empruntés aux Arabes (6). Les Croisés les avaient probablement rapportés de l'Orient.

(1) Voyez les Nos 1811, 2286, 1625, 278, 447, 234, 296, 287, 1063, 209 de la *Bibliothèque protypographique.*

(2) *Ibid.*, 1397, 55, 456.

(3) *Ibid.*, 311.

(4) *Ibid.*, 2278, Démonologie.

(5) *Ibid.*, 536, en espagnol.

(6) A en juger par les noms de Albumazar, Alcabissus, etc.

Digitized by Google

La géométrie était très-peu avancée; le jeu des échecs était une partie importante de l'étude des combinaisons; c'était le passe-temps favori des seigneurs, auxquels il rappelait jusqu'à un certain point la tactique et la science de la guerre. Le jeu de dés, quoique moins relevé, avait aussi ses règles et ses profondeurs; on en écrivait des traités. La médecine (1) se confondait avec la physique; la chirurgie (2) paraît plus répandue. Toutefois, un empirisme aveugle tenait trop souvent lieu de science.

La botanique, la zoologie étaient dans l'enfance, et l'on ne voit guère en ce genre que le *Bestiaire, la Nature des oiseaux* et autres ouvrages de cette force. Le livre de *la Propriété de toutes choses* fut, dit-on, acheté, par Philippe-le-Hardi, pour 400 écus d'or. Ce livre, écrit en 1372, avait du moins le mérite d'être en quelque façon l'encyclopédie du XIVe siècle, et d'ouvrir la voie à ces publications encyclopédiques dont notre siècle s'honore à juste titre (3). Pour faire juger de la hauteur des connaissances du XVe siècle, il suffira de rappeler ce que dit Jacques de Vitry : « Dans certaines parties de la Flandre, il y a des oiseaux » qui naissent des arbres mêmes, et qui y demeurent attachés et sus- » pendus par le bec. Le temps de leur complet développement arrivé, » ils tombent des branches, et se mettent aussitôt à voler comme les » autres oiseaux... » Puis il ajoute : « Ceux qui voient ce fait ne songent » nullement à s'en étonner... Ils mangent, en carême, la chair de ces » oiseaux (4) ».

L'agriculture n'était encore qu'une pratique aveugle, et qui ne différait pas de ce qu'elle était sous les comtes de Flandre. Le plus important des marchés pour les céréales était à Douai; venait ensuite celui d'Armentières. Il ne paraît pas que celui de Lille méritât d'être cité. Le meilleur blé nous était fourni par les territoires d'Annapes, de Lesquin, de Ronchin.

La science spéculative avait produit plus de livres que toutes les autres sciences ensemble. La philosophie consistait surtout dans les traités d'Aristote. Les théories psychologiques étaient peu débattues;

(1) *Bibliothèque protypographique*, Nos 361, 1037, etc.

(2) *Ibid*, 28, 179, 163, 169, 21, 496.

(3) Voyez *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, à Bruxelles, t. II, p. 38.

(4) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIV, p. 10.

Digitized by Google

c'était surtout de la morale qu'il s'agissait, et si le siècle ne la pratiquait pas trop scrupuleusement, il en parlait du moins beaucoup ; elle se confondait d'ailleurs avec la Religion.

Les livres de morale religieuse et les enseignements qui en dérivent, étaient plus nombreux que les livres de pure théologie (1). Les missels, les psautiers, les bréviaires étaient plus multipliés encore et ornés avec tout le soin possible. C'étaient là les bijoux à la mode ; chaque dame avait le sien. Dans ces livres, nous remarquons des extraits de saint Augustin, de saint Bernard.... des explications de l'apocalypse, des commentaires plus ou moins singuliers sur l'Antechrist ; des recueils de prophétie, plus ou moins apocryphes, de quelques modernes rêveurs.

Le blason, qui n'est plus guère connu que de quelques-uns de ceux qui s'aventurent à travers la poussière des archives, le blason constituait une science spéciale, fort à la mode, et par conséquent sans laquelle l'éducation des gens de qualité était toujours incomplète.

L'histoire est, sans contredit, l'étude dont on s'occupait le plus alors; mais les ouvrages de ce temps se bornaient au genre *biographie* et *chronique*. La philosophie de l'histoire ne constituait pas une science à part. Cependant, on avait des traductions de Tive-Live, de Jules-César et de plusieurs bons auteurs latins. Plusieurs traités faisaient remonter l'histoire à la création et même au-delà (2).

La géographie avait fait peu de progrès. Il existait bien une description de *toute la mer*...., de *l'Afrique*, de *l'Asie* et de *l'Europe* (3) ; mais elle était loin de remplir ce qu'elle promettait. Les voyages des Croisés auraient dû, ce semble, donner à cette science beaucoup de relief ; il n'en fut rien. Les voyages autour de l'Afrique ne prirent de l'importance et de la suite que vers le milieu du XVe siècle et le commencement du XVIe. Ce n'est que sous Charles-Quint que nous rencontrons la charge de cosmographe du roi (4). Les îles Açores, dé-

(1) Le catalogue des manuscrits de la bibl. de Bourgogne, cite (II, p. 133) un *Miroir de la Salvation*, écrit à Lille en 1425.

(2) La *bibliothèque protypogaphique* cite sous le N° 1697 « un autre grant volume » couvert de cuir noir a tout deux clouans de leton ou est par-dessus escript le nom » de Lille. » Était-ce quelque histoire de notre ville?

(3) Voyez *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, II, p. 85.

(4) Rapport de M. Gachard, p. 328.

Digitized by Google

couvertes en 1448, avaient aussi reçu le nom d'*îles flamandes*. La duchesse de Bourgogne y envoya beaucoup de monde et des artisans de toute profession. Pendant deux ans, elle fit distribuer aux colons tout ce qui leur était nécessaire (1). Dans les catalogues de nos ducs, nous ne voyons mentionner qu'une seule *Nappemonde fort fygurée*.

Les littérateurs s'exerçaient surtout à produire des histoires de chevalerie qui, depuis, reçurent le titre de *romans*, du nom de la langue en laquelle ils étaient écrits. Les romans étaient souvent rimés. Parmi les ouvrages les plus estimés en ce genre, il faut citer *Perceforest*, les *Aventures des héros de la table ronde*, le *Miroir de chevalerie*, *etc.*

Venaient ensuite les *ballades*, les *fabliaux*, les *chansons;* les contes de Bocace charmaient le loisir des dames....

L'étude des langues étrangères ne paraît pas avoir eu beaucoup d'adeptes. Cependant, la bibliothèque de nos ducs, outre les livres en français ou Roman wallon, avait des ouvrages en gascon ou languedoc, en thiois, en flamand, en allemand, en anglais, en lombard, en portugais et surtout en latin. Y en avait-il en grec, en arabe et en quelque idiôme asiatique ? c'est ce dont nous n'avons pu nous assurer.

Nous avons déjà signalé ce fait très-remarquable, que c'est en Flandre et sous les ducs de Bourgogne que la langue française, partant du roman picard ou wallon, prit une direction définitive. Il existait alors à Lille des sociétés littéraires, entr'autres une compagnie qui s'était intitulée *le Puy du mois*. Ce mot *Puy*, qu'il faut traduire par *mont*, *colline*, faisait sans doute allusion au *Mont-Parnasse ;* Puy du mois signifiait, probablement, *Société littéraire qui se réunit* une fois chaque mois. Cette assemblée était composée de *gens de bien de la ville*. On y lisait des discours, surtout des vers. Chaque année, on en nommait le *prince* ou président : c'était ordinairement celui qui, dans le cours de l'année précédente, avait écrit la production la plus remarquable, soit en vers, soit en prose. Le jour de la fête de la Conception, la société faisait célébrer une messe solennelle dans une chapelle qui lui appartenait. Le *prince* et tous les membres, après s'y être rendus, assistaient à un repas (2).

(1) Académie de Bruxelles, XIV, *Belgique et Portugal*, par M. De Reiffemberg.

(2) Voyez le 3e cahier, p. 9, note du *Recueil des travaux de la société des amateurs des sciences et des arts de Lille*.

Digitized by Google

Outre Philippe de Comines, que nous nous plaisons à nommer encore, cette époque avait vu Froissart; Pierre Wyart, de Lille, avait écrit une *Chronique de France, d'Angleterre et de Flandre, de Lille et de Tournai* (1); la bibliothèque de Bourgogne (2) possède un ouvrage de ce genre dû à la plume d'un Lillois. Un chanoine de Lille, Jehan Miellot, nous a donné *le Livre de Romuléon, ou histoire abrégée des faits des Romains, depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin-le-Grand* (3); et un autre ouvrage que mentionne le catalogue publié en Belgique (4). Dans la préface, notre compatriote déclare avoir compulsé Tite-Live, saint Augustin, Valère-le-Grand, Salluste, Suetone, Helius Spartonius, Justain *(sic)*, Lucain, Orose, Vegère, Eutrope et plusieurs autres. Il existe des traductions de César, faites à Lille à cette époque (5). Le catalogue des Ducs mentionne des traductions de Sénèque, Ovide, Boëce, Quinte-Curce, etc. Lille n'était pas encore en dehors du mouvement littéraire. Parmi les translateurs appelés par les Princes, brillait Jehan de Montreuil, chanoine de Lille, qui fut assassiné à Paris par les Bourguignons, pour le punir de s'être attaché à Charles VI (6).

Dans les abbayes de notre province, les moines cultivaient la poésie et entretenaient une louable émulation. Douai prenait la prééminence littéraire sur Lille; Jehan Durpain écrivait, à Vaucelles, *l'Evangile as femmes*. Adam de la Halle, dit le *Boçu*, y tentait les premiers essais dramatiques (7). Marot apprenait de Jehan Lemaire de Bavay l'art des vers où la césure est marquée, l'élision faite à propos, l'hiatus évité, les rimes alternées, art que Marot a trop négligé (8). Le célèbre grammairien Despautère vivait en Flandre; il fut inhumé à Comines

(1) *Bibliothèque protypographique*, N° 1858.

(2) *Cronike de Flandre*. — Voyez *Catalogue des manuscrits, etc.*, t. III, p. 127.

(3) *Bibliothèque protypographique*, N° 2215.

(4) Sous la date de 1455. — *Catalogue des manuscrits*, t. II, p. 80.

(5) M. le docteur Le Glay, *sur les bibliothèques publiques et particulières du département du Nord*, p. 63.

(6) Lebon, *Notice sur les historiens de la Flandre*.

(7) M. le docteur Le Glay, *Nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord, etc.*, p. 115.

(8) *Ibid.*

Digitized by Google

sous un calembourg (1). C'est en Flandre qu'il faut aussi rapporter le premier emploi des chronogrammes (2).

Par suite de la culture des lettres, les livres devinrent très-estimés; un amateur vendit sa métairie pour acheter un Tive-Live qu'on lui proposait pour 120 écus, et il se félicitait de ce marché! Philippe-le-Hardi en paya un exemplaire 500 écus.

L'hôpital Comtesse avait, outre son riche mobilier, une belle collection de livres. Malheureusement ils furent dévorés par l'incendie qui réduisit en cendres cette maison, en 1397. La bibliothèque de la collégiale St-Pierre contenait cent soixante-cinq volumes, où l'on remarque deux histoires scholastiques, une chronique, les étymologies d'Isidore, un livre de Bucoliques, un d'arithmétique, un de musique, cinq livres de morale, une partie des œuvres de saint Augustin, de Hugues, de saint Victor, de Claudius, etc.

La bibliothèque des ducs de Bourgogne était incontestablement la plus riche qui existât alors. Les deux mille volumes qui la composaient peuvent être regardés comme un spécimen de ce que l'esprit humain avait produit de plus remarquable en Europe, et que la main du scribe avait tracé sur le vélin.

Les bibliophiles apprendront avec intérêt combien était grand le soin qu'on mettait à conserver leurs bons amis; comment ils étaient préservés, conservés, choyés, vénérés....

Et d'abord, le *garde de la librairie* recevait, pour honoraires, une rente annuelle de 54 liv. 15 s.; c'était donc plus par dévouement que par intérêt qu'il acceptait ses fonctions. Pour revêtir les livres d'une splendide couverture, le relieur recevait 25 sous (1). Les volumes n'étaient pas alors comme on les voit trop souvent aujourd'hui, drapés d'une simple percale; ils étaient serrés entre deux ais bien solides, revêtus à leur tour de cuir rouge, blanc, noir, brun, jaune... ou bien de damas ouvragé, de drap précieux, de velours vermeil.... de satin moiré.... Les ais étaient garnis de *cloans* de métal, non seulement en fer ou en laiton, mais quelquefois en argent et en or; ces fermails (ou fermaux) de même matière, les rapprochaient et conservaient la

(1) Si notre mémoire est fidèle, c'est de lui qu'on a dit, que, malgré sa science grammaticale, *Non potuit declinare tumulum.*

(2) M. Peignot en cite un à Aire de 1080 (*Amusements Philologiques*, p. 80).

(3) Rapport de M. Gachard, p. 290.

Digitized by Google

planitude du vélin. A ces fermoirs étaient enchassées des pierres précieuses, des rubis, des émeraudes; ils étaient ciselés tantôt en forme de serpent, tantôt en fleurs de diverses espèces; quelquefois ils étaient remplacés par un simple bouton ou *pippe* formé parfois d'une grosse perle ou d'un diamant.

Outre leur mérite intrinsèque, les livres avaient donc alors une valeur vénale quelquefois très-considérable. Sous les ducs de Bourgogne, le prix moyen d'un livre, tenant le milieu entre les simples opuscules et les volumes surchargés d'ornements et de peintures, pouvait équivaloir aux choses qui coûtent aujourd'hui 4 à 500 fr. (1).

Philippe-le-Hardi conclut avec les frères Marcel, à raison de 20 s. par jour, pour parfaire les histoires d'une *belle et notable bible*, commencée par eux. Six cents livres furent données à Me Jehan Durand, son *physicien*, pour être employé *ès ecritures et perfection d'icelles* (2). L'écriture de deux antiphonaires coûtait 60 livres (environ 420 fr.). Pour *enluminer, florir d'azur et vermillon traare et relier iceux*, 80 liv. (environ 570 fr.). La légende dorée fut, dit-on, achetée 500 écus d'or (7,500 fr.). Au XIe siècle, Grécie, comtesse d'Anjou, pour un recueil des homélies d'Halberstat, avait donné un muid de froment, un de seigle, un de millet, trois peaux de martres et deux cents brebis.

Des livres à un tel prix ne pouvaient être bien nombreux dans une même bibliothèque. Les ornements dont on les chargeait à l'extérieur, les pierreries, la *semence* de perles dont ils étaient parfois entièrement couverts, empêchaient qu'on les logeât à l'étroit, et qu'on les mît à la presse comme on le fait aujourd'hui. On les couchait donc sur le plat, et le rayon qui les portait, au lieu d'être horizontal comme aujourd'hui, était incliné de 45 degrés environ, afin de présenter à l'œil toutes les richesses qu'on y avait étalées; le titre du livre était inscrit sur le plat et non sur le dos. Le rayon de la bibliothèque était garni d'un rebord. Chaque volume de prix avait une gaîne ou fourreau en étoffe, dont on se servait pour le garantir de la poussière ou des autres ennemis que les livres ont toujours eus en grand nombre.

Parmi les bibliophiles, il se glissait déjà des abus. A la naissance de l'imprimerie, il devint de bon ton de n'avoir que des manuscrits.

(1) *Journal des Savants*, mars 1819.—Cité *bibliothèque protypographique*, p. xij.
(2) *Ibid.*, p. xv.

Digitized by Google

Les grands dédaignèrent longtemps les productions de la presse. Depuis 1441, les typographes prenaient toutes les précautions possibles pour que leurs imprimés ressemblassent aux beaux manuscrits, et ils y ont réussi à ce point, qu'aujourd'hui même des yeux exercés y sont encore trompés; mais le grand nombre ignorait l'usage et ne sentait pas le besoin des livres. Les imprimeurs travaillaient donc clandestinement et tiraient à petit nombre. Une presse était établie à Alost, en 1473, et, quinze ans après, on ne voyait encore aucun imprimé dans la bibliothèque de nos princes. On a des brochures et ouvrages édités à Valenciennes, vers 1500 (1); à Cambrai, vers 1523; ceux qui parurent la première fois à Lille, sont de 1556 (2) ou peut-être de 1520 (3). Il avait donc fallu près d'un siècle pour que cette admirable invention se fît jour de Strasbourg jusqu'en Flandre. Disons en passant que la bibliothèque de la collégiale St-Pierre possédait des éditions du XVe siècle : un Jean de Janna, des sermons de Maillard, une traduction d'Hérodote et plusieurs autres ouvrages.

Le mouvement littéraire en Flandre contribua à y faire fleurir les arts, la statuaire, l'architecture, la peinture, la musique. Le pays se couvrit de monuments dont Lille eut aussi sa part, mais dont elle a été plus tôt privée par suite des guerres, des siéges, etc. Il ne reste guère chez elles, des choses du moyen-âge, que l'esprit d'indépendance de ses habitants, et leur amour des institutions municipales : c'est aussi un beau monument.

Millin nous a conservé les dessins de quelques ouvrages exécutés à Lille sous les ducs de Bourgogne; nous en dirons ici quelques mots.

Le plus remarquable était, sans contredit, le tombeau de Louis de Male, achevé sous Philippe-le-Bon.

C'était un sarcophage en bronze, dont le pourtour renfermait vingt-quatre statues représentant les princes et les princesses de la descendance du défunt. De plus, aux quatre angles se trouvaient les quatre évangélistes. Chaque personnage était posé sur une base où était figuré l'écusson de ses armes.

Sur le tombeau, Louis de Male était étendu entre Marguerite de Bra-

(1) M. le docteur Le Glay, *Nouveau programme, etc.*, p. 120.

(2) *Archives historiques du Nord, etc.*, I, p. 11.

(3) *Revue du Nord*, V, p. 290; *Archives historiques*, III, p. 283.

Digitized by Google

bant, sa femme, et Marguerite de Flandre, sa fille. Deux anges aux ailes déployées portaient le cimier. Le prince était armé de toutes pièces; il avait une cotte de mailles, une cuirasse; les cuissards étaient formés de pièces de métal qui se rejoignaient en se recouvrant. Il n'avait pas de cotte d'armes; un ceinturon portait à gauche son épée; à droite, sa dague ou miséricorde. Sa toque était ornée d'une pierre précieuse entourée de perles. Le lion de Flandre était figuré sur sa poitrine; il avait les deux pieds sur un lion, au-devant duquel se trouvait l'inscription suivante :

« Cette tombe a fait le ts excellent et ts puissant prince Phelippe, » par la gce de Dieu, duc de Bourgne, de Lotsir, de Brabnt et de Lem- » bourt, conte de Flandres, Dartois et de Bourgne, Palatin de Haynau, » de Hollande, de Zeellande et de Namur, marquis du Saint-Empire, » seignr de Frise, de Salins et de Malines, en ramenbrance de ses » pdicesseurs en sa ville de Bruxelles, par Jaques de Gernes, bour- » geois d'icelle et fu parfaite en l'an MCCCCLV. »

A la droite du prince était Marguerite, sa femme, morte en 1386. Elle avait un ample *surcot* sur sa cotte hardie, et par-dessus le tout un large manteau; elle était coiffée d'un voile avec des nattes d'un volume remarquable; à la gauche était sa fille, décédée en 1405, âgée de 55 ans.

Avant de mettre au cercueil les restes mortels de la princesse, on l'avait étendue sur un lit de vingt-cinq livres de coton, et enveloppée de douze aunes de toile cirée. La première enveloppe, de bois d'Irlande, fut alors recouverte d'une lame de plomb, et déposée dans le tombeau (1).

Outre le monument de Louis de Male, la statuaire avait encore à la collégiale St-Pierre des œuvres assez estimés. La chapelle Notre-Dame de la Treille était ornée de riches et délicates sculptures

(1) Disons ici que le médecin, ou plutôt le *physicien* du comte, avait 64 liv. de traitement annuel, et son confesseur 120 liv., et que lors des obsèques des princes, les ornements de l'église et les dépouilles du défunt revenaient au clergé officiant et aux serviteurs qui se les partageaient. A celui-ci la tenture de la chaire, à celui-là la draperie de l'autel; à l'un la couronne déposée sur le cercueil, à l'autre les insignes qui ornaient le catafalque, etc. Les pièces les plus riches étaient nécessairement les plus convoitées, et le partage dégénérait parfois en scènes fort peu édifiantes.

Digitized by Google

et de marbre précieux. On cite une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Devant un des piliers de la même collégiale se trouvait une colonnette surmontée de deux figures en relief. L'une représentait Philippe de Bourgogne reconnaissable à son écusson; le prince était à genoux, les mains jointes, le tête nue, couvert de son armure, son casque était à ses pieds. Derrière lui St-Philippe, son patron, se tenait debout et paraissait présenter à Dieu son royal protégé. Le groupe était surmonté d'une campanille. Au-dessous on lisait :

« Anno Domini MCCCCXXXIV, Philippus, dux Bourgundiæ, comes » Flandriæ, et Isabella ejus uxor filia Joannis regis Portugalliæ. » (1)

Il paraîtrait que le prince avait demandé qu'on l'inhumât dans le chœur de l'église ; mais cette distinction ne s'accordant qu'au fondateur, le chapitre formula un refus. Philippe voulut que, du moins, son effigie fût assez élevée dans l'église, pour être vue de ceux qui étaient dans le chœur (2).

Le tombeau de Gilles du Chatel, officier de Philippe-le-Bon, se trouvait dans la même église et présentait un bas-relief intéressant (3); il en est de même du monument funèbre du sire des Obeaux (4).

Tous ces tombeaux ont été stupidement détruits à la révolution de

(1) Millin fait, à cette occasion, une erreur palpable : après avoir nommé Philippe-le-Bon, il donne une biographie de Philippe d'Alsace, et parle plus loin de 1734. Or, Philippe-le-Bon vivait en 1434, Philippe d'Alsace en 1154. Et de plus, le style de ce monument ne rappelle en rien le XVIIIe siècle.

(2) Millin, *Antiquités nationales*, t. V, ch. LIV, p. 81.

(3) On y voyait le père Eternel couronné et vêtu du manteau impérial; il posait la couronne sur la tête de son Fils bien aimé, qu'il semblait associer à son pouvoir, et qui était assis sur le même trône; en face était Gilles du Chatel, armé du haubert, de la cuirasse, de l'épée et de la dague. Il était à genoux, les mains jointes. A gauche était saint Michel, à droite saint Georges, tous deux armés de pied-en-cap, qui paraissaient les patrons ou défenseurs du chevalier; ils avaient chacun un monstre qu'ils foulaient aux pieds.

(4) Le tombeau du sire *des Obeaux* ou *des Aubaux* (au singulier, de l'Aubel ou de l'Obel) présentait un entrelacs d'un certain arbre que nous présumons être l'origine de ce nom. Les deux épouses du défunt sont à ses côtés, perdues dans des robes d'une ampleur démesurée, et qui ne laissait voir de tout le corps que le nez, la bouche et les yeux. — La société est ainsi faite que les contrastes s'y forment spontanément. L'extrême licence des mœurs générales produit, chez ceux qui ont su s'y soustraire, une réserve outrée et déraisonnable.

Digitized by Google

1793; mais on conserve encore à Fretin, près de Lille, celui de Jehan Hinguette, mort en 1459. Ce monument offre une grande correction de dessin, et groupe assez heureusement ses trois personnages.

Les catalogues des richesses des ducs de Bourgogne nous montrent que les artistes de ce temps faisaient des images de St-Michel, de St-Georges, de Notre-Dame et de certains personnages, en ivoire, en ambre, en albâtre, en jaspe, en chalcedoine, en agathe, en corail, etc.

Philippe-le-Bon bâtit, à Lille, le palais de Rihour, au lieu où se trouve aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, et sur lequel M. Brun-Lavainne a publié une brochure à laquelle nous engageons le lecteur à recourir, pour savoir tout ce qu'il y aurait à dire sur ce sujet.

C'est encore à cette époque que l'église St-Maurice reçut les deux nefs latérales qui complètent les cinq nefs que nous lui voyons aujourd'hui. Plusieurs détails de l'architecture sont pleins d'élégance et dignes d'intérêt (2).

On sait quelle célébrité Van Eyck, peintre de Philippe-le-Bon, a obtenue dans le monde artistique, pour l'invention qu'on lui attribue de la peinture à l'huile; mais il faut relever ici une erreur trop accréditée.

On cite des tableaux à l'huile existant à Rome au XIIIe siècle; on attribue à Thomas de Mutuis, gentilhomme Bohémien, l'emploi de l'huile dans les couleurs, en 1292 (3). On parle même d'un manuscrit de Théophile, peintre Lombard, de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe (4), où l'on trouve décrite avec clarté la manière de préparer les couleurs à l'huile; mais il existe pour nous un document local tout-à-fait authentique et décisif : c'est le registre aux comptes de notre ville, qui, à l'année 1383, époque où Van Eyck atteignait sa treizième année, porte ce qui suit :

« A Jehan Mauvain, pour peinture à *Ole*, 53 liv. 4 s. (4) »

Une somme si considérable, à l'époque où les frères miniaturistes

(1) Voir notre notice sur l'église St-Maurice, *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. I.

(2) Voyez l'ouvrage intitulé *Essay on Oil-painting, by E. Rasp.* — *London*, 1782, in-4°.

(3) Voyez l'ouvrage intitulé *Théophile, prêtre et moine*, essai sur divers arts. — Paris, 1844, in-4°, par MM. Guichard et Escalopier.

(4) Environ 800 fr. de notre monnaie actuelle. — M. Brun-Lavainne, *Mémoire inédit.*

Digitized by Google

ne gagnaient que 20 sous par jour, laisse bien voir que cette peinture, qu'on exécutait à l'église St-Sauveur de notre ville, était chose nouvelle ou regardée comme difficile. De 1380 à 1410, le même registre signale encore comme peintres à *Ole*, Miquiel Morel, Jehan Queval, Jehan Desbometz, etc. Cette manière de peindre était donc déjà bien répandue, et si Van Eyck a droit, en ceci, à une mention particulière, c'est peut-être à quelque heureuse application de la méthode; mais assurément ce n'est pas à l'invention de la méthode elle-même.

En 1380 la place de *pointeur* (peintre) du duc valait 20 liv. par an; vingt ans après, elle était payée 300 liv.; en 1477, nous trouvons une autre pension de *pointeur* marquée 480 liv. (1)

Après avoir dressé une liste de 130 tableaux de cette époque, nous voyons que, indépendamment des miniatures et du portrait, on cultivait déjà cette manière qu'on nomme aujourd'hui *le genre*; on s'occupait beaucoup des animaux. Le genre *histoire* se bornait presque aux tableaux de piété; ils étaient très-nombreux.

Les artistes travaillaient sur la toile, le bois, l'ivoire et autres surfaces polies; quelques tableaux se divisaient en trois compartiments nommés volets.

Parmi les peintres de cette époque, il s'en trouve plusieurs que les biographies ne mentionnent pas, et dont les noms sont révélés par les inventaires, par exemple: Jacques de Brabant, Jans Huelle, Jérome Bosch, Me Michel, Me Rogier, Me Hans, Me Maillardet, etc.

Les tableaux de ces artistes n'étaient pas tous des chefs-d'œuvre, à en juger du moins par ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Plusieurs nous rappellent ce peintre dont parle Millin, qui, ayant à représenter Ste-Geneviève gardant son troupeau, et ne sachant peindre que des porcs, avait pris le parti d'écrire au-dessous : *Ces cochons sont des moutons.*

Il serait difficile de donner une idée précise de la valeur vénale des tableaux. Nous consignerons seulement qu'en 1476, un tableau pour la chapelle de l'échevinage de notre ville fut payé 16 s.; en 1535, un portrait de la reine valait 13 liv. Celui de la duchesse de Milan, de grandeur naturelle, 30 liv.; une Notre-Dame, 66 liv. 8 s. Nous voyons aussi figurer dans les comptes deux tableaux pour 1600 liv. (2).

(1) Voyez le rapport de M. Gachard, p. 73.

(2) *Rapport de* M. Gachard, p. 264, 327.

Digitized by Google

La peinture sur verre avait fourni à la collégiale St-Pierre des vitraux fort remarquables, entr'autres ceux de la chapelle Notre-Dame de la Treille, dont Millin nous a conservé quelques fragments et des inscriptions, parmi lesquelles nous remarquons celle-ci :

« ROMA CAPUT MUNDI. — ROMA CAPUT FIDEI. »

Dans les environs de Lille, on retrouve quelques fragments de la peinture sur verre de cette époque; M. de Contencin les a conservés et dessinés dans le premier volume du *Bulletin historique du département du Nord.*

Les tapisseries de Flandre, déjà si célèbres, ne perdirent rien de leur réputation, et prirent même un nouvel essor. Il semblerait que l'histoire fût réservée aux haute-liceurs; car c'est presque toujours à elle qu'ils empruntent le sujet de leurs travaux.

En 1397, après la bataille de Nicopolis, Bajazet stipula, surtout des tapisseries de Flandre, pour la rançon de Philippe d'Artois, du comte de Bar et autres seigneurs; en 1416, Jean-sans-Peur donna aux ambassadeurs de l'Empereur et à ceux que le roi de France avait envoyés à Lille, une tapisserie de 57 aunes, et une de 21 aunes où étaient représentées des scènes de chevalerie; souvent la bordure était relevée d'or et d'argent. Bruges égala Arras dans la confection de ces produits; Valenciennes marcha sur leurs traces. On assure même que c'est Jean de Bruges (1) qui fonda les Gobelins à Paris. Sous Maximilien, les haute-liceurs d'Arras vinrent pour la première fois s'établir à Lille (1497).

Quant aux sujets exploités par les artistes tapissiers, nous trouvons, dans le récit du célèbre banquet du faisan, la mention des *douze Travaux* d'Hercule; parmi les pièces de Marguerite d'Autriche nous voyons l'*Histoire d'Alexandre*, celle d'*Esther*, du *Cid*, de *Ste-Hélène;* les *Sept Sacrements*, la *Cité des Dames*, huit pièces de l'apocalypse; six de la *bataille* de *Rouscbecque*, quatre de l'*Empereur Octavien*, etc. (2)

On n'ignorait pas alors l'usage des riches tentures de cuir, et les inventaires que nous avons sous les yeux citent du maroquin rouge

(1) DE SMET, t. I, p. 320.

(2) Voyez M. DE BARANTE, ch. I, p. 237-293-294; ch. VIII, p. 103.

Digitized by Google

orné de reliefs dorés et coloriés. Sur les étoffes dites draps d'or étaient ouvrés des animaux, des fleurs, etc. En 1418, Jacqueline de Bavière avait, dans son appartement, une tapisserie de ce genre portant *des papegais, semée et figurée de damoiselles juwant de le harpe*. Dans sa chambre *verte*, la tapisserie représentait des chasses.

L'art du tisserand s'était placé très-haut. Marguerite de Flandre avait des serviettes ouvrées d'or et d'argent, brodées de *branches d'ancholie en or*. Elle avait des taies d'oreiller et des coiffes de nuit confectionnées de la même manière et fort incommodes dans leur magnificence.

Les manufactures lilloises produisaient peu de ces choses curieuses; mais en revanche, elles expédiaient au loin des milliers de pièces de drap, de camelot, de futaine, de damas, de baldaquin; elles fabriquaient des étoffes de lin, quelquefois d'or et d'argent, des draps de soie, du satin bleu, vert, rouge, violet, moiré, des velours de toutes couleurs; ce qui prouve que l'art du teinturier avait marché de pair avec celui du tisserand.

La somptuosité des princes, la richesse générale et l'adresse des ouvriers se faisaient surtout remarquer dans les bijoux, les joyaux, les pièces d'orfévrerie, etc. Huart Duvivier, de Lille, avait mérité, par son habileté, la préférence que lui donna le duc de Bourgogne, en le nommant fournisseur de la cour.

Les grands et même de simples particuliers ornaient leur chapelle, leur salle d'apparat, d'un grand nombre de statuettes d'argent (1) dont quelques-unes pesaient 20, 30 et 40 marcs (2).

Le catalogue des reliques, bijoux, livres, etc., de la collégiale St-Pierre à Lille, en 1397, est fort curieux à consulter (3); nous en disons autant de celui des *ex-voto* de Notre-Dame-de-la-Treille (4).

(1) Celles que nous retrouvons sont : 1° Notre-Dame, 2° St-Pierre, 3° St-Paul, 4° St-Jean-Baptiste, 5° St-Louis, 6° St-Chrysostôme, 7° St-Antoine, 8° St-Philippe, 9° St-Jacques, 10° St-Barthelemy, 11° St-André, 12° St-Georges, 13° Ste-Barbe, 14° St-Martin, 15° St-Eloi, 16° St-Nicaise, 17° St-Ladre, 18° La Madeleine, 19° Ste-Marguerite, 20° Ste-Berthe.

(2) Dans un inventaire contemporain, vingt-huit d'entr'elles pèsent 600 marcs.

(3) Il se trouve aux archives de la Mairie.

(4) Il est aux archives départementales : on y remarque beaucoup d'Agnus-Dei, d'images de Notre-Dame, de St-Michel; d'anneaux d'or ou d'argent; des croix, des vases précieux, des diamants, etc.

Digitized by Google

L'exploration de ces documents procure parfois des notions inattendues, et révèle des usages oubliés. C'est pour dédommager ceux qui ont la patience de les lire (1).

Pour l'usage des palais et le service des festins, c'était une profusion de *nefs*, *drageoirs*, *pots*, *tasses*, *écuelles*, *flacons*, *esguières*, *bassins*, *tranchoirs* d'or ou d'argent. La vaisselle de Philippe s'élevait à plus de 60,000 marcs ; ce qui fait au-delà de trois millions de francs pour le prix du métal.

Charles-le-Téméraire fit fondre une partie de ces richesses ; Maximilien dit *Sans-Argent*, engagea, dispersa les trésors et les inestimables collections amassées par ses prédécesseurs.

Un bijou qu'on retrouve souvent dans les inventaires, c'est le *fermail* (au pluriel *fermaux*). Le goût des ouvriers le faisait varier à l'infini. Quelquefois, ce n'était que du laiton doré; d'autres fois c'était de l'argent, soit doré, soit émaillé. Il était aussi orné de pierres précieuses, d'émeraudes, de rubis ou de perles. Huart Duvivier fournit à Antoine, bâtard du duc Philippe, *un fermail d'or garni de trois grosses perles, un rubis, un diamant, avec chanelles pendantes dessous, chaque chanelle de six perles*, et qui lui fut payé 270 *salus d'or* (environ 4 à 5,000 francs de notre monnaie). Ces sortes de *fermaux* pendaient au collier des dames et resplendissaient sur leur poitrine.

Pour faire ces bijoux, ces statuettes, ces meubles, les artistes employaient non-seulement l'argent, mais l'or ; de ce dernier métal, ils faisaient aussi des coupes, des drageoirs. La dame du Chastel avait une image de St-Jean, en or, qui pesait 4 marcs. Philippe-le-Bon possédait une coupe d'or du poids de 3 marcs ; dans sa couronne était entré pour environ 8,000 fr. de ce métal, et dans son sceau l'ouvrier en avait mis près d'une livre. Les comptes de l'orfèvre de la cour, qui avait fourni les colliers de la Toison-d'Or, établissent que chacun de ces insignes

(1) Dans un inventaire de 1472 (*Echo du monde savant*, XIe année, No 11), on voit mentionné « ... un plat d'albastre à grands bords d'argent, pour mettre à communier ceux qui veulent être communiés au grand autel le jour de Pasques. ....Item... un petit plat de cristal *martellé*, avec un bord doré et au-dessus un cercle d'argent à bandes aussi d'argent, tirant du milieu jusqu'au bord, pour couvrir ledit plat où l'on met lesdites hosties avec une cuiller d'argent doré, pertuisée au fond de petits pertuis pour prendre lesdites hosties et un huchet d'argent pour boire après la perception..... »

Digitized by Google

coûtait une somme équivalente à 10,000 francs de notre monnaie.

On conçoit qu'avec de pareilles richesses, nos ducs aient dû créer un garde des joyaux. Ce fonctionnaire, sur la probité duquel on devait avoir de si fortes garanties, n'avait pourtant que 200 liv. de traitement (1). L'usage des métaux précieux étant si répandu, on sentit la nécessité d'en augmenter la masse en circulation ; on s'occupa beaucoup de la recherche des mines d'argent ; l'Amérique ne tarda pas à déverser sur l'Europe les trésors que l'avidité des Espagnols venait lui arracher.

Le goût des perles et des pierreries était si prononcé que le manteau de notre Duc en portait un poids qui atteignait 7 marcs, près de 2 kilogrammes. Deux robes du duc de Lancastre avaient 31 marcs d'or dans leurs ornements (2).

On faisait aussi des drageoirs en calcedoine, des flacons et des vases en cristal. Les princesses avaient de nombreuses bagues avec saphirs, améthystes, rubis, diamants, et des perles par centaines. Ces pierres étaient taillées à facettes comme on le fait aujourd'hui, et portaient les mêmes noms de *roses, brillants, pointes, etc.*

Suivant M. Peignot (3), ce ne serait qu'en 1475 qu'on aurait trouvé l'art de tailler le diamant. On cite pourtant Agnès Sorel comme s'étant parée de ces pierres. On en voit même qui remontent à 1390, 1389, 1386 (4). Philippe-le-Bon en avait un très-grand nombre.

Il nous serait difficile de préciser la valeur vénale de tous ces ornements. Nous savons seulement qu'un diamant offert par notre duc à Mme de Namur, fut payé 64 liv. (environ 1,000 fr.), et qu'un rubis donné par le même aux joûtes de Bruxelles, fut compté à Huart Duvivier pour 13 *salus d'or*. Le célèbre *Sancy* appartenait à Charles-le-Téméraire ; c'est un des plus beaux que possède l'Europe; on l'évalue, si nous ne nous trompons pas, à 12,000,000 de fr. On peut dire que les joyaux de la maison de Bourgogne représenteraient aujourd'hui une somme si élevée qu'on la prendrait pour une fabuleuse exagération.

Si nos élégants ont des lorgnons, des binocles, le duc avait des

(1) *Rapport* de M. Gachard, p. 279.
(2) *Ibid*, p. 272.
(3) *Amusements philologiques*, p. 434.
(4) *Archives Joursauvault*, I, p. 120.

Digitized by Google

œilles d'or (lunettes) (1). C'est au XIVe siècle qu'on en avait découvert l'usage. Philippe s'en servait pour lire; il avait une custode d'argent aux ais de la couverture de ses livres, afin de les avoir toujours sous la main.

Les horloges étaient déjà assez répandues, puisqu'on en trouvait par dizaine dans les cabinets de notre souverain. Une d'entr'elles sonnait les heures et les demies. Ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elles devinrent portatives et qu'on fit des montres (2).

Les horloges adaptées aux édifices publics étaient alors chose rare et précieuse, puisque le Duc, pour punir les Courtraisiens de leur révolte, leur enleva l'horloge du beffroi, et la fit transporter à Dijon.

Lorsque les glaces mises au tain n'étaient pas encore connues, nos princesses consultaient des pièces d'acier poli enchassées dans un cadre de bois, ou de métal. Quant aux ressources auxquelles les dames d'alors avaient recours, pour seconder la nature et relever leur beauté, il ne nous appartient pas d'en parler. C'est un secret réservé à ceux qui pénètrent dans le sanctuaire de la toilette..... nous voulons respecter les mystères..... disons seulement que les plus grandes dames n'avaient pas d'habillements en profusion. La comtesse de Bar envoyait de Paris à Cassel pour demander *son corset et ses cottes*. Ses robes d'apparat étaient garnies *de deux royes*, et elle mettait par-dessus une couverture d'hermine dont le drap était d'or.....

Les mains de nos belles châtelaines comptaient déjà sur l'art des gantiers de Paris. Les gants de la duchesse de Bourgogne coûtaient 9 sous la paire. Le Prince portait des gants de daim gris, violets... il en avait aussi pour jouer à la paume.

Si le siècle a fait un progrès incontestable, c'est dans l'élégance du costume des dames; il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la mise des princesses que nous trouvons, dans Millin, rangées autour du tombeau de Louis de Male et du sieur des Aubeaux.

Les robes avaient de longues manches à une ou deux percées pour laisser les mains et les bras libres. Mais ces manches étaient d'une ampleur outrée avec de lourds lambrequins et autres ornements de ce

(1) On a trouvé dans l'Escaut une médaille où sont représentées des lunettes: est-ce une production de cette époque, ou bien est-ce antérieur?

(2) Macquériau en portait une lors, de l'entrée de la Gouvernante des Pays-Bas à Cambrai. *Histoire générale de l'Europe*, MACQUÉRIAU, t. II, xxvij.

Digitized by Google

genre. Quelquefois aussi les bras étaient complètement dégagés, et, même, les manches étaient courtes et restaient au-dessus des coudes; d'autres fois, ces manches se prolongeaient comme des mitaines, et se fermaient d'un grand nombre de boutons.

Le manteau enveloppait parfois toute la personne de manière à ne laisser à peine voir la forme, ou bien il s'attachait au col et se résumait en une courte draperie; il était même simplement attaché à l'épaule.

La coiffure était lourde et disgracieuse. C'était parfois une sorte de gros coussin accompagné de draperies pendantes. On y adaptait deux ailes qu'on couvrait d'une pièce de linge carrée. Jeanne de Constantinople a été ainsi représentée. Sans contester à cet agencement ce qu'il peut avoir d'historique, nous le trouvons peu avantageux, et rappelant même les types de l'Egypte. La femme et la fille de Louis de Male avaient sur la tête une masse de tresses, que nous ne savons comment qualifier, et qui les fait ressembler à des cercueils de momies. Une des princesses représentées autour du tombeau portait déjà la coiffure appelée depuis *à la Marie-Stuart.*

Quelques-uns de ces portraits nous montrent des femmes avec la guimpe des religieuses, qui ne laisse voir ni le cou ni la poitrine. D'autres en accusent les formes et les dessinent d'une manière analogue à celle que nos dames ont adoptée aujourd'hui.

La taille disparaît sous l'ampleur des vêtements, ou bien est saisie par une large bande placée le plus haut possible, comme on l'a fait depuis sous l'Empire. Une seule de ces figures se rapproche de nos modes actuelles. Les princesses portaient des colliers, des perles, des croix.

Sauf quelques nattes qui encadrent la figure, les cheveux sont entièrement cachés. Le portrait de Marie, épouse du comte Louis de Male, nous offre un genre de coiffure peu grâcieux, mais qui n'est pas sans intérêt. Ce portrait qui se trouve au musée de Lille ne rappelle, d'ailleurs, en rien la statue qui est sur le tombeau.

Les hommes avaient une mise qui présente des contrastes analogues. Tantôt, ils étaient surchargés de leurs manteaux; tantôt, ils avaient une simple tunique à mi-cuisses et des hauts-de-chausses en tricot serré. Leur coiffure, empruntée, sans doute, au turban des Orientaux, se développait de différentes façons. Quelquefois une pièce d'étoffe tombait du côté gauche, passait sous le menton, et venait se poser de nouveau

Digitized by Google

sur la masse générale ; d'autres fois, cette pièce d'étoffe, ornée de festons, partait de l'épaule, tombait sur la poitrine, et passant sur la tête, retombait sur l'oreille ; ou bien, posée sur le chapeau, retombait à droite et à gauche, d'un côté plus que de l'autre, de manière à arriver jusqu'à terre. On devait la tenir à la main pour l'empêcher de balayer le parquet. C'étaient aussi des toques simples, garnies de festons ou de pierreries. Les cheveux étaient coupés circulairement et à plat.

Les manches des habits d'homme offraient les mêmes particularités que celles des dames. Une ceinture serrait la tunique contre la taille. Des brodequins étaient la chaussure générale ; les hommes portaient aussi des espèces de socques.

Pour ceux qui aiment à faire des comparaisons, nous donnons ici quelques notions extraites des comptes de la cour.

Le *paletot* de *Monseigneur* exigeait six aunes et demie de drap, et coûtait 7 livres 8 sous. Son manteau, huit aunes ; ce qui faisait une dépense de 16 livres. Sa robe était fourrée de deux cents martres zibelines, à 30 sous pièce (c'était 4 à 5,000 francs de fourrures). Sa robe à *relever de nuit* en avait trois cents, qui valaient 150 livres. Enfin, son chapeau coûtait 40 sous, ses souliers 3 sous.

Outre ses habits ordinaires, le Duc avait une robe de drap d'or, et il la prêtait au roi de la Fève.... Il ne faut pas nous étonner de ce trait de popularité ; le Duc tirait même parfois *à l'oiseau*, et quand il abattait le *papegay*, il acceptait le titre de roi de la confrérie, et arrosait copieusement sa royauté en fournissant à boire à volonté.

Le service de la table se faisait avec une somptuosité en rapport avec la magnificence de la vaisselle. Au repas du Faisan, dont il va être question, quarante-huit plats composaient chaque service, et chacun d'eux était voituré sur la table au moyen d'un chariot d'or. Le buffet était chargé de vases plus recherchés les uns que les autres, où les pages s'approvisionnaient pour verser à boire. Le vin de Beaune, l'hypocras, figuraient au festin. Dans son ordinaire, le Duc avait deux *espiciers* et deux aides qui lui fournissaient tout ce qui était de leur compétence, même aux cérémonies publiques. *L'Épicier* apportait au prince le drageoir ; le premier chambellan prenait le drageoir des mains du même épicier, qui s'était assuré du contenu, et il le passait alors aux personnages que le Duc recevait. Le convive rendait le drageoir au chambellan, qui, à son tour, le remettait à l'épicier. Ce

Digitized by Google

fonctionnaire était chargé de la confection des dragées, des confitures, de l'hypocras, etc. (1)

Les repas des particuliers n'étaient pas si somptueux, mais ils avaient un luxe de mets et de boissons qui ne serait pas de bon genre aujourd'hui. Par exemple, la table du Prévôt de St-Vaast (1432) avait, outre les accessoires ordinaires, un plat de NEUF *lapins* destinés à un pareil nombre de convives; de plus, *trois loignes* (longes) *de vul* (veau), *dix-huit pouchains* (poulets), *quatre cappons* (chapons), TRENTE-SIX *pigeons*, etc. La bière avait, selon sa nature, le nom de *forte cervoise*, *goudale*, *leauquin*, *mie*, *douce cervoise*, *bremart*... Les vin de Beaune, de Mâcon, arrivaient en abondance.... le safran était employé dans l'assaisonnement des mets, les épinards *galinga* figuraient sur la table.

Si le pain servi sur cette table ressemblait à celui que le *fournier* de la collégiale St-Pierre fournissait aux chanoines de Lille, les *doubles grandes blances miches* devaient peser deux livres, *être bien cuites*, *bien ouvrées*, et de manière à en faire *dix au havot;* tels sont les termes du contrat passé. Les *singles* (simples) pesaient moitié moins.

Pendant le carême, il n'était pas rare de voir des Lillois manquer à la loi de l'abstinence, surtout aux jours *de Behourt*. On avait déjà imaginé de considérer comme maigre la chair de certains oiseaux aquatiques, dont le suc était huileux, et ne se prenait pas en gelée. On verra au chapitre où nous parlons des fêtes de l'Épinette, comment nos aïeux avaient trouvé le moyen de passer fort grassement le carême.

Nous ne dirons rien ici de ces tournois et joûtes chevaleresques; mais nous consignerons que l'origine de nos concours aux fêtes publiques des prix d'arc, d'arbalête, etc., remonte jusques-là.

A l'époque où ces réjouissances devaient avoir lieu, un sergent du duc de Bourgogne allait dans les bonnes villes annoncer qu'il devait y avoir des jeux, qu'on y distribuerait des prix. Ces jeux consistaient à *improviser* ou à *lire* une réponse à une question donnée. En 1431 on avait proposé celle-ci : *pourquoi la paix ne venait pas en France?* Le premier prix était une *paix* (patène) en argent du poids de huit onces, et le second *un agneau* du poids de six onces. Un *pot* et un *bouc* étaient promis aux deux acteurs qui joueraient le mieux le rôle de

(1) OLIVIER DE LA MARCHE, *État de la maison de Bourgogne*, cité Bibliothèque protypographique, p. 323.

Digitized by Google

sage et celui *d'ivrogne*; une *couronne* à celui qui *prononcerait le mieux;* une *allouette* au meilleur chanteur; un *falot d'honneur* à celui qui *allumerait* (illuminerait) *le mieux et à peu de frais;* un *ours* à celui qui continuerait *le plus les jeux de vespres*, etc. Les ordonnateurs de la fête n'avaient rien oublié de ce qui pouvait la rendre complète; ils avaient promis jusqu'à un prix *d'éloignement* pour lequel *une rose* d'argent était annoncée, et enfin, pour fiche de consolation, à ceux qui avaient concouru sans obtenir de prix, *un agnelet d'argent.*

Cette année là, Hesdin emporta la *paix* et le *bouc*; Cambrai, *l'agneau, le pot et l'allouette;* Douai, *la couronne;* St-Quentin, le *falot;* Valenciennes, *l'ours;* Montreuil, la *rose* (1).

Sous les ducs de Bourgogne, il paraît que les fêtes n'étaient pas rares à Lille; la prospérité du commerce nous en explique suffisamment la raison. Monstrelet, témoin oculaire de quelques cérémonies qui eurent lieu à l'arrivée des princes qu'il accompagnait, nous en rend compte avec une admiration toute naïve, qui ne saurait déplaire aux Lillois. Nous lui emprunterons donc quelques lignes. C'était le 8 juillet 1462. Philippe-le-Bon, parti de Bruges le 6, devait arriver à Lille : *Voici*, nous dit-il, *plus de quatre cents hommes portant une longue torche de chyre allumée en sa main*, ils précèdent le prince, depuis la porte de Courtrai jusqu'à son hôtel.... Partout on a fait de pareilles *alumeryes de chyre ici en manière d'arche ils sont les torches ou candelles compassées par degrés toutes ardentes*; *et es quarrefours et en plusieurs autres lieux grands fier ardent et jæux de personnaiges qui ne font que des signes de mystères.... Chacun mestier de la ville fait une alumerye devant une maison par ou il doit passer avecque mystère et esbattement. Les brasseurs de cervoise mettent une queuwe de vin de viane devant leur alumerye et à la venue du Duc, voilà qu'ils la perchent* (percent) *à trois lieux et en peult boire qui veult... est dessus ladite cuve avoient fait écrire cette parolles :*

Ceux doibvent bien donner le vin
Qui vendent eauwe à leur voisin.

Le Duc entre en ville bien tard, et ne le voit on goutte, sinon lesdites torches et alumeryes brief c'est la plus riche chose qu'on peut voir car moi

(1) *Manuscrit sur les abbés de Liesse*, qui a appartenu à M. Ducas.

Digitized by Google

qui les mets par escript les voix et la vérité dire pour la grande multitude desdites torches et candelles allumées par comparaison on polrait comparer à la clarté du paradis et ce const moult à ceux de la ville (1).

Laissons encore notre chroniqueur nous raconter comment les Lillois reçurent Louis XI en 1463. *Le 8 Février nous vîmes le roy Loys se partir de Tournai et s'en aller à Lille, lequel jour, il étoit le quatrième jour de caresme muit de Behourdy que lors on a accoustumance à ladite ville de jouster, et avoit à ce jour duré ladite fête bien deux cent ans et y a moult belles joustes et belle et riche feste et aussi à le jour la ville de Lille estant tenue une des villes ou il y avoit plus de riches gens, de richesse et de grandeur, et y avoit grand peuple, hommes et femmes moult gentement habillés, et pour pieux aussi dévot et un peuple moult aumosnier, et fut ledit roy logier assé près des frères Mineurs en la maison d'un nommé Bocquet de Laltre, maistre d'hotel du comte de Charollois. Ce propre jour aussi vint à la ville de Lille le duc de Bourgogne avec luy sa sœur, la duchesse de Bourb durant qu'ils y furent y olt belles joustes, et durèrent depuis le Dimanche jusqu'à Vendredi, et le bourgeois de la ville qui estoit roi de l'épinette estoit nommé Baudechon Gommer, de l'age de vingt ans. Le roi Loys en partit le Vendredi* (2).

Mais que sont toutes ces fêtes comparées aux merveilles féériques du repas du Faisan ? Pour cette solennelle occasion, le duc Philippe-le-Bon fit préparer dans le palais de Rihour un très-riche banquet, où il se rendit en compagnie de princes, chevaliers, dames, damoiselles. La salle était vaste et recouverte d'une tapisserie représentant la vie d'Hercule ; on y entrait par plusieurs portes gardées par des archers vêtus de robes mi-parties de drap noir et gris; plusieurs gentilshommes et chevaliers dirigaient l'ordonnance du banquet. Les chevaliers avaient un pourpoint de damas, et les écuyers, de satin, également noir et gris, pour conserver le souvenir du deuil de Jean-sans-Peur : quant au Duc, pour la première fois, depuis longues années, il n'était pas tout en noir; il portait sur sa personne des pierreries pour plus d'un million d'écus d'or. On remarquait dans la salle trois tables couvertes. Sur l'une, figurait en guise de surtout ou entremets, une église où se trouvaient

(1) Monstrelet, XIV.

(2) M. Gentil-Descamps de notre ville possède un coffret recouvert en cuir, orné de reliefs très-élégants, et qu'on pense avoir appartenu à Louis XI, dont il porte la devise.

Digitized by Google

une cloche et quatre musiciens. Ailleurs, un petit enfant nu sur un rocher, et qui jetait de l'eau de rose. Un autre représentait un vaisseau marchand ancré, rempli de marchandises, monté par des marins, et garni de tous ses agrès; un autre une fontaine partie en verre, partie en plomb avec de petits arbrisseaux de verre; dans la prairie se trouvait un St-André ayant sa croix devant lui; de l'un des bouts de sa croix sortait un jet d'eau d'un pied de hauteur qui retombait dans la prairie, où les eaux se perdaient sans qu'on vît ce qu'elles devenaient.

Sur la table la plus longue, était d'abord un énorme pâté renfermant vingt-huit musiciens qui, chacun à leur tour, devaient jouer de quelque instrument. Un château où la fée Mélusine se trouvait sous la figure d'un serpent formait le second surtout; de deux petites tours jaillissait, à volonté, de l'eau d'orange qui tombait dans les fossés. Le troisième surtout se composait d'un moulin-à-vent sur sa motte; le volant portait une perche au bout de laquelle se tenait une pie qu'une foule d'archers et d'arbalétriers s'efforçaient d'atteindre; le quatrième un tonneau contenant deux breuvages, dont l'un était doux et agréable, et l'autre amer et repoussant; sur ce tonneau, était assis un personnage richement vêtu, tenant à la main un billet avec ces mots : *qui en veut en prenne*. Le cinquième représentait un désert où un tigre luttait avec un serpent; le sixième, un sauvage monté sur un chameau; le septième, un homme qui battait un buisson plein d'oiseaux; non loin de là, sous une treille, se trouvaient à table un chevalier et sa dame qui se riaient de ce travail inutile; le huitième, un fou monté sur un ours parcourant un pays rempli de frimas et de glaçons. Le neuvième un lac environné de villes et de châteaux : une barque y voguait à pleines voiles.

Sur la troisième table, qui était la plus petite, on voyait une forêt indienne parcourue par des animaux féroces qui semblaient marcher d'eux-mêmes. Le deuxième entremets était un lion mouvant attaché à un arbre au milieu d'un pré, devant lui se trouvait un homme battant un chien. Le troisième, était un colporteur chargé d'une hotte pleine de merceries.

Dans chaque service entraient quarante-huit espèces de mets. Les rots étaient portés sur des chariots d'or et d'azur. Près de la table se trouvait un haut buffet chargé de vaisselle d'or et d'argent, et de vases de cristal garnis d'or et de pierreries.

Au milieu de la longueur de la salle, contre la muraille, on avait

Digitized by Google

élevé une colonne sur laquelle était placée une statue de femme presque nue, ses longs cheveux tombaient par derrière; elle portait une banderolle où se trouvaient tracées des lettres grégeoises. Pendant tout le repas, elle jeta de l'hypocras par la mamelle droite. Auprès d'elle, sur un échafaudage, était tenu à une chaîne de fer un lion vivant au-dessus duquel on lisait cette inscription : *ne touchez à ma dame.*

La noble compagnie visita toutes ces merveilles, ceux qui ne voulaient pas prendre part au repas s'assirent sur des gradins qui présentèrent un assemblage curieux de costumes divers; car la plupart de ces seigneurs venus de loin à cette fête avaient adopté des travestissements. Les autres ayant pris place à table, la cloche de l'église du surtout sonna, et trois voix d'enfants, accompagnées d'un ténor, chantèrent *une très-douce chanson.* Quand elle fut terminée, un berger du pâté joua de la musette avec un art qu'on ne connaissait pas encore. Peu de temps après, entra, à reculons, un cheval couvert de soie vermeille et sur lequel étaient assis dos à dos deux trompettes vêtus de *journades* de soie noire et grise, qui sonnaient de leur instrument pendant que le cheval traversait la salle. Alors, on entendit jouer les orgues dans l'église, et dans le pâté un solo de cornet d'Allemagne. Entra alors un lutin ou monstre, moitié homme, moitié griffon, portant en équilibre, sur la tête, un homme ayant les pieds en haut. Le lutin était lui-même monté sur un sanglier couvert d'une housse de soie verte. Puis ceux de l'église chantèrent, et l'on joua au pâté d'un nouvel instrument. Comme cette sorte d'intermède se renouvelait aux autres services, nous cesserons de le mentionner.

Au bout de la salle se trouvait un grand rideau de soie verte derrière lequel était construit un échafaudage destiné aux représentations dont nous allons donner le détail.

Des clairons s'étant fait entendre, le rideau fut tiré, et l'on vit Jason armé de toutes pièces, qui allait à la conquête de la Toison-d'Or. Des bœufs monstrueux ne tardèrent pas à fondre sur lui en jetant feu et flammes par les narines et la bouche; la lutte fut longue; Jason abandonna enfin la lance pour ne combattre que de l'épée; mais à l'aide d'une liqueur enchantée, que Médée lui avait donnée, il dompta sur-le-champ ces furieux ennemis.

Entra ensuite un cerf blanc d'une admirable beauté; ses cornes

Digitized by Google

étaient d'or (1); il portait un jeune garçon habillé de velours cramoisi, coiffé d'un chaperon noir découpé. L'enfant ayant commencé à chanter, le cerf continua, et fit avec lui un duo que les assistants écoutèrent avec beaucoup de faveur.

Vint alors le second acte de l'histoire de Jason. Cette fois, il fut attaqué par un épouvantable serpent qui jettait par la gueule du feu, des flammes et des *venins très-puants;* le deuxième combat se passa comme le premier, mais Jason, vainqueur, coupa la tête au serpent, et lui arracha les dents qu'il mit dans sa gibecière.

Après ce mystère, un dragon volant traversa la salle et disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Parut ensuite un héron, puis deux faucons qui abattirent le héron au milieu de la salle. Cet oiseau fut alors présenté à *Monseigneur*.

Vint le troisième acte des aventures de Jason. Il parut cette fois guidant à la charrue les bœufs qu'il avait domptés. Quand il eut labouré, il les abandonna, prit les dents du serpent et les sema. Aussitôt, on vit sourdre de terre des hommes armés qui se ruèrent bientôt les uns contre les autres, et quand ils se furent tous *occis*, le rideau fut tiré.

Entra enfin un géant tel qu'on n'en a jamais vu; vêtu d'une longue robe de soie verte, coiffé à la manière des Sarrasins de Grenade, ayant à la main gauche une vieille guisarme. De la main droite, il conduisait un éléphant couvert de soie, et portant un château où était une dame vêtue comme une religieuse; le géant s'arrêta devant la table de Monseigneur le Duc, et là, la dame qui était la *Sainte Église*, commença une complainte en vingt-deux strophes, où elle implorait le secours du Prince et des seigneurs contre les entreprises des infidèles.

Toison-d'Or, héraut d'armes, entra alors portant un faisan vivant orné d'un riche collier d'or, garni de pierreries et de perles. Après lui venaient deux dames conduites par deux chevaliers de la Toison-d'Or. Le héraut fit alors au prince cette harangue.

« Très-haut et très-puissant prince et mon redouté Seigneur, voici » les dames qui, très-humblement, se recommandent à vous; et pour » ce que c'est la coutume et a été anciennement, qu'aux grandes fêtes » et nobles assemblées, on présente aux princes, aux seigneurs et aux

(1) Il paraît que le cerf était un ornement à la mode, on le voit figurer dans les fêtes publiques du temps, à Paris et ailleurs.

Digitized by Google

V. Adam del. Imp. Lemercier à Paris

Le repas du faisan.

1454

(Vte Derode l'histoire de Lille)

Digitized by Google

Digitized by Google

» nobles hommes, le paon, ou quelqu'autre oiseau noble pour faire
» vœux utiles et valables, elles m'ont ici envoyé avec ces deux damoi-
» selles, pour vous présenter ce noble faisan, vous priant que vous les
» veuillez avoir en souvenance. »

Ayant alors regardé l'Eglise, le Duc tira de son sein un *bref* contenant le vœu qu'il faisait d'aller secourir la chrétienté. Il le donna à Toison-d'Or qui en fit la lecture à haute voix. Sainte Eglise remercia alors le Duc; le géant continua sa marche avec son éléphant.

Dès ce moment, chacun se mit à faire son vœu en y ajoutant des particularités plus ou moins significatives, selon la chaleur de son zèle, et l'effet du vin sur son cerveau. Olivier nous a conservé la formule de ces vœux qui, en définitive, n'aboutirent à rien, puisque l'entreprise projetée n'eut pas lieu.

Après le repas, les tables disparurent ainsi que les entre-mets, sauf la fontaine de verre, etc. Les convives entamèrent des conversations particulières.

Elles furent interrompues par l'arrivée d'une dame accompagnée de gens portant des torches. C'était *Grâce-Dieu;* douze chevaliers la suivaient menant chacun sa dame par la main; ces seigneurs avaient des pourpoints cramoisis et des paletots bicolores noir et gris, décorés de plaques d'argent travaillées; des chapeaux de velours noir, ornés de la même manière. Les dames vêtues de satin cramoisi et de toile transparente, étaient coiffées à la portugaise. Grâce-Dieu harangua de nouveau le Duc, lui présenta ses compagnes *Foi, Charité, Justice, Raison, Prudence, Attrempance, Force, Vérité, Largesse, Diligence, Espérance, Vaillance.* Chacune d'elles avait un couplet à lui débiter. La cérémonie faite, Grâce-Dieu se retira et les vertus redevenues des créatures humaines *commencèrent à danser en guise de momeries et à faire bonne chère.*

Telles étaient les splendides récréations par lesquelles notre Duc (1) charmait ses loisirs.

Le superflu, qui est si nécessaire aux gens aisés, devait être un des premiers besoins dans une cour comme celle des princes Bourgui-

(1) Le N° 2242 de la bibl. protyp., de M. Barrois, est intitulé *Ordonnances du Banquet que fist en la ville de Lille Philippe, duc de Bourgogne, en 1453, le 17 Février, avec le vœu des Seigneurs de Flandre,* pet. in-fol., environ 200 feuillets.

Digitized by Google

gnons; aussi paraît-il que plusieurs fonctionnaires cherchèrent par des malversations à s'enrichir plus vîte et plus fort. Monstrelet nous apprend qu'en 1464, Me Thomas, de la Chambre des Comptes, et qui avait fait une fortune scandaleuse, fut arrêté et mis au château de Beaurevoir. Son frère fut aussi emprisonné au château de Lille. Ce dernier fut exécuté. L'autre fut réintégré dans ses fonctions. Nous avons déjà parlé de la léproserie du Pont-de-Canteleu, expiation d'un dépositaire infidèle. Du reste, n'en disons pas davantage là-dessus; dans ce temps-ci, cette matière pourrait déplaire à bien du monde. Revenons à la cour de Philippe-le-Bon.

A la suite du Prince, on voyait figurer des nains, des fous; manie qui, du souverain, passa chez le peuple. Les Lillois avaient leur *évêque des fous*. Guillemot de l'Espine, décédé en 1501, fut revêtu de ce titre, qu'on n'a pas dédaigné de mentionner sur son épitaphe dans l'église St-Pierre (1).

Pendant trois jours, le nouvel élu se parait d'habits épiscopaux, avec des sandales rouges; il portait une crosse d'argent, dont le bâton était noir; il avait sur la tête tantôt une couronne d'or qui valait 41 sous (2), tantôt un coussin au lieu de mitre, et dans cet attirail, il donnait des indulgences en répétant des formules diverses qui parodiaient celles de l'Eglise. Pour faire cette fête, sire Matthieu, évêque des fous à Lille, reçut un subside de 9 livres 10 sous (3), et un de ses ministres en eut un autre pour boire avec lui à la fête des Innocents.

Philippe avait des jongleurs : un joueur de l'épée à deux mains nommé Georges; un joueur de farces nommé Mathelin; un fou nommé Platiau; un nain nommé Coquinet. La robe de Coquinet, faite à l'imitation de celle du Duc, était bordée de douze peaux d'agneau, à 5 sous. L'évêque de Cologne avait deux nains. La Duchesse avait une *folle*. Un personnage ayant pour titre *le Philosophe*, et qui, en cette qualité, se contentait de 3 sous de gages par jour, était de la suite du Prince. La plupart des villes avaient leur *fou* en titre, on l'appelait aussi le *sot*.

A tout cela, il faut joindre les gardeurs d'ours, de lions, de bêtes

(1) Millin, *Antiquités nationales*, t. V, ch. LIV, p. 34.
(2) Montlinot, p. 341.
(3) M. Gachard, p. 270.

Digitized by Google

farouches. Parmi les hôtes de la ménagerie, nous voyons figurer une *licorne*, des *vaches sauvages*, des *chameaux*, des *autruches*, et *autres étranges bêtes* (1).

De tous les arts cultivés par nos aïeux, la musique est sans contredit celui qu'ils affectionnaient le plus. Nos princes et nos princesses n'étaient pas en dehors de ce goût national. Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur avaient auprès d'eux plusieurs ménestrels dont le chef s'appelait *le roi d'Artois*. Marguerite d'Autriche jouait de plusieurs instruments. Elle composa des chansons, aux paroles desquelles plusieurs compositeurs de son temps adaptèrent leur musique.

Grâces aux poètes et aux romanciers, les ménestrels du moyen-âge apparaissent à notre souvenir comme des types de l'élégance, et leurs chants comme l'idéal de l'harmonie ou de la mélodie. Si nous venions à les entendre en personne, leur réputation pourrait bien y perdre, sans que notre plaisir eût à y gagner. Voici du reste une liste de quelques-uns de leurs instruments : vieille-micanon, naquart, chevrettes rubeshe, cistole, trompe, doucine, guiterne, psaltérion, orgue, cymbales, leu, harpe, cornemuse, clochette, morache, tambour, flageots, timbre, flûte, behaigue, cornet d'Allemagne, fistule, pipe, monocorde, etc.

Près de l'orgue, sous le clocher de l'église St-Pierre, on voyait un ange portant un instrument dont on ne trouve nulle part le nom ni la description, pas même dans l'essai sur la musique de Laborde (2). Cet instrument est percé de trois trous et se joue par-dessous.

La collégiale St-Pierre avait huit à dix enfants de chœur et un grand nombre de musiciens gagés pour exécuter des motets dans les grandes solennités (3). La bibliothèque de Cambrai renferme des manuscrits du XVe siècle qui contiennent des chants à plusieurs parties, des messes, motets, chansons, où le contre-point se dessine très-nette-

(1) M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 200.

(2) Millin, *Antiquités nationales*, t. V, ch. LIV, p. 5.

(3) Dans l'acte de fondation nous remarquons les passages suivants : « .... en » reconnaissance des grâces temporelles que Jésus-Christ nous a faites, et afin qu'il » lui pleust par les mérites et intercession d'iceluy, monseigneur St-Pierre, prince » des apôtres et chef pasteur de notre mère sainte Eglise, nous faire grace » d'avoir et de laisser de nous lignée en postérité légitime et de prospérer en nos » affaires, avons fondé, etc.

Digitized by Google

ment. A l'entrée de Jean de Bourgogne à Cambrai, les enfants de chœur firent preuve de leur talent d'exécution ; au départ de Philippe-le-Bon deux d'entre eux *cantèrent une canchonnette de laquelle un des gentilshommes du Duc tint la teneure*. Les mêmes manuscrits citent de cette époque plusieurs compositeurs de Douai et de Valenciennes.

Jossekin Desprets fut le musicien le plus célèbre et le plus populaire du XVe siècle ; c'était le Rossini de son temps. Nicolas Gombert, dont la famille habite depuis longtemps Lille, était son élève (1). L'art de la musique comprenait le chant, le contre-point et le deschant...

La bibliothèque publique de notre ville possède un manuscrit du XIVe siècle où se trouve une espèce de drame, en prose latine rimée, d'Adam de la Bassée, il porte pour titre : *Ludus Adæ de Basseiâ canonici insulis super anti-claudianum ;* il contient un grand nombre de mélodies sacrées et profanes. Parmi ces dernières, plusieurs semblent avoir été populaires aux XIIIe et XIVe siècles. Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur traduisant, autant que cela est possible, le plainchant d'alors en notre musique d'aujourd'hui. Nous avons pris les deux suivantes comme spécimen le plus curieux (2).

La chasse était alors un plaisir de roi, en ce sens que les roturiers en étaient privés. Nos comtes s'étaient réservé le droit de chasser le cerf dans les forêts. Philippe-le-Bel leur avait cédé à eux et leurs héritiers *l'Epervier féodal* sur l'Artois, sous la simple condition de le tenir toujours en hommage lige des rois de France. Il y mettait toutefois la condition de pouvoir s'en servir une fois par an et d'être présent à la chasse qui s'en ferait. Ils avaient aussi acheté en certaines localités le droit exclusif de tendre au héron.

Dans ces exercices, les princes avaient des cornets d'ivoire, dont celui qui était à St-Pierre peut nous donner une idée. C'était le cor

(1) La bataille de Marignan, par Clément Janekin, musicien du XVIe siècle, a été remise à exécution par la société des Comtes, à Paris, en Avril 1844. C'est un chœur sans accompagnement, comme on le faisait alors, où les bruits de la guerre, le tumulte de la mêlée, l'ivresse du combat, la joie du triomphe, sont peints avec une vérité et un éclat extraordinaires. Cet ouvrage, qui suffirait à établir la réputation d'un compositeur d'aujourd'hui, a été écrit sous le règne de François Ier (*L'Illustration*, No 60, p. 115).

(2) Voyez la première page de la lithographie donnant des mélodies du XIIIe siècle que nous avons citées page 284.

Digitized by Google

traditionnel des Danois et des Ecossais, et que nos romanciers ont rendu si populaire, quoiqu'il ne fût assurément ni sonore ni harmonieux. Il servait à réunir les chiens et les chasseurs. Il était fait en corne d'Urus ou de dent d'éléphant. C'était en donnant une corne semblable que l'on confirmait la propriété d'un fief ou d'un domaine. (1)

Les faucons étaient le moyen dont se servaient les dames et les seigneurs pour chasser aux oiseaux. Les *gerfauts*, les *tercelets*, les *hagards* d'Islande étaient admis à l'honneur de figurer sur le poing des châtelaines ou des damoiseaux. Ils coûtaient 75 livres pièce. Les plus robustes venaient de Norwège. Les rois s'en envoyaient en présents. Nos princes firent plusieurs fois cette courtoisie au roi de France.

On coiffait ces oiseaux d'un bonnet qui les privait de la lumière et qu'on leur ôtait à volonté. Ces bonnets ou couronnes étaient appelés *becs de faucon*. On les ornait de houpes, d'aigrettes, du chiffre du prince ou de son écusson. Ils coûtaient jusqu'à 60 livres.

Les chevaux, les chiens étaient d'autres accessoires importants de la chasse. Les uns et les autres étaient tenus avec soin. Dans les cérémonies publiques, les coursiers qu'on appelait *dextrier*, *palefroy*, *haquenée*, *amblard*, étaient couverts de longues housses qui pendaient jusqu'à terre. Les armoiries du seigneur y étaient représentées. L'or, les pierreries n'y manquaient pas. Quand la housse était absente, la courroie que nous nommons ventrière, et qu'on appelait alors *penchette* (de *panche*, panse, ventre), était de drap d'or. Quand le duc donnait des housses aux gens de sa maison, il employait deux à trois cents aunes de drap. Il était souvent précédé de quelques sergents sonnant la trompette. A cet instrument était suspendu un carré d'étoffe qu'on appelait *baille* ou *pennon*. On y peignait à l'huile les armes du prince, on l'entourait d'une frange en or fin.

Dans les expéditions militaires, les ducs de Bourgogne avaient un nécessaire d'armes : c'était une sorte de grande malle en cuir qui pouvait servir de lit et renfermait un matelas de crin, et ce qui est convenable pour dormir. Le matin on repliait le tout et on l'emportait comme une valise.

Pour se faire une idée de l'excessive richesse déployée dans les

(1) Millin, *Antiquités nationales*, t. V, ch. 54, p. 75.

Digitized by Google

équipages de ces princes, il faudrait lire l'inventaire du butin fait sur Charles-le-Téméraire à la bataille de Granson.

Finissons ce chapitre comme nous l'avons commencé, en faisant remarquer que cette époque est l'adolescence de la Flandre, où si l'on veut sa jeunesse; elle s'y montre belle, riche, forte, polie et intelligente. Nous verrons bientôt les orages qui traversèrent son âge mûr.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Lille sous la Maison d'Autriche.

Les quarante années qui s'interposent entre l'époque des ducs de Bourgogne et la domination espagnole, sont un moment de transition moins remarquable pour nous par les événements qui lui sont propres que par les choses qui s'y éteignent et par celles qui s'y préparent. La seule institution importante pour Lille, c'est l'établissement des *sayetteurs* et celui des *bourgeteurs*, dont l'industrie fut, pendant deux ou trois siècles, le principal commerce de la ville.

I. LILLE SOUS MARIE DE BOURGOGNE.

1476-1481.

Charles-le-Téméraire était mort devant Nancy, plutôt comme un brave soldat que comme un habile général. Ses affaires étaient tout-à-fait compromises, tant par les suites de sa défaite que par le mécontentement qu'il avait soulevé contre lui chez les Flamands. A l'âge de vingt ans, sa fille Marie se trouva tout-à-coup héritière de ses provinces et des embarras où il s'était fourvoyé.

Habile à profiter de cette bonne fortune, Louis XI ne tarda pas à

Digitized by Google

revendiquer l'héritage de Bourgogne; il tenta de faire donner l'orpheline au dauphin de France; mais ce mariage était trop odieux aux Flamands pour qu'il fût possible de l'accomplir. Ils n'aimaient guère Charles de Bourgogne, mais ils détestaient encore plus la domination française, et ils sentaient bien ce que seraient devenus leurs priviléges entre les mains d'un puissant seigneur tel que Louis XI.

Fidèle à sa politique, le roi excita des troubles à Gand. Le chancelier Hugonet, dévoué serviteur de Marie, fut décapité. Ni les larmes, ni les supplications de la Princesse ne le purent sauver; il périt sur l'échafaud le 28 Février 1477 (1). Le sire d'Imbercourt eut la même fin; mais ces pertes, qui affaiblissaient le parti de Bourgogne, n'affermissaient guère celui du roi de France.

La jeune duchesse était venue à Lille pour y concerter, avec son Conseil, sur les moyens de déjouer les intrigues de son ennemi, lors que Frédéric III, empereur d'Allemagne, la demanda en mariage pour son fils Maximilien, alors âgé de dix-neuf ans. La députation fut honorablement accueillie, et la proposition agréée. Cette union, qui ne tarda pas à se célébrer, porta à l'Autriche les Pays-Bas et la Franche-Comté. C'est ainsi que les Lillois furent quelque temps les sujets de l'Autriche. Trois siècles après, nous les retrouvons aux prises avec les mêmes Autrichiens. Mais n'anticipons point.

L'année suivante naissait Philippe, qu'on a surnommé *le Beau*.

Le mariage de Marie de Bourgogne (Juin 1478) contrariait les vues de la France; de là, une nouvelle guerre. Les troupes françaises font irruption dans l'Artois et le Hainaut. Les villes de Douai, St-Omer, et surtout Lille se préparent à une vigoureuse résistance. Les débris de l'armée de Nancy s'y étaient réfugiés et formaient un corps assez respectable; néanmoins les Lillois, loin de confier à ces troupes la garde de leur ville, faisaient personnellement le service sans vouloir jamais composer sur ce point. Maximilien, reconnu à Bruxelles pour époux et tuteur de Marie, vint les encourager à faire bonne et généreuse résistance; il leur amena des renforts et des munitions. Il alla ensuite agir de même à Douai et à Valenciennes.

Connaissant l'amour des Lillois pour leurs institutions municipales, il s'occupa de l'Échevinage, donna une nouvelle sanction à cette clause

(1) M. Gachard, *Rapport sur les archives de la Chambre des Comptes.*

Digitized by Google

que le rewart et le mayeur fussent nés à Lille ; il étendit la juridiction du Magistrat et attribua à ce corps la répression de l'adultère, que l'évêque prétendait être de sa compétence.

Des particularités de cette guerre, il faut en tirer une qui est de notre ressort : Arras, investie par les Français, avait envoyé à Lille des députés pour demander du secours ; le sire de Vergy se mit à la tête de seize cents hommes qui partirent le jour même. Voici comment Louis XI, dans une lettre à M. de Bressière, rend compte de cette expédition (1).

« Les garnisons de Lisle, de Douai, d'Orchies et de Valenciennes » s'estant assemblées pour se mettre dans Arras et estant bien cinq » cents hommes à cheval et mille à pied, le gouverneur du Dauphiné » qui estoit en la cité en fut averty et alla au-devant ; et n'estoient » point de nos gens plus haut de six vingts lances qui donnèrent » dedans en effet, ils les vous festoierent si bien qu'il en demeura » plus de six cens sur le champ, et de prisonniers ils en amenèrent six » cens à la cité, et ont esté tous, les uns pendus et les testes coupées, » et le reste gagna la fuite. Ceux dudit Arras estoient assemblez bien » vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade devers mademoi- » selle de Bourgogne ; ils ont été pris et les instructions qu'ils portoient, » et ont eu les testes tranchées..... Il y en avoit un entre les autres, » Maistre Oudard de Bussy, afin qu'on connust bien sa teste, je l'ai » fait atourner d'un beau chaperon fourré et sur le marché d'Hesdin » là où il parviendra. »

Par représailles, Maximilien envoya au gibet Raimonet d'Ossagne. Le roi renchérissant à son tour, fit pendre cinq cents Flamands en face des villes de l'Archiduc ; dix d'entr'eux furent ainsi suppliciés devant Lille. Les paysans de la châtellenie, fatigués des exactions des pillards français, se précipitèrent un jour sur les traînards, en massacrèrent un grand nombre et en ramenèrent un nombre plus considérable encore chargés de fers. Les années suivantes présentent ainsi une série de troubles sans cesse renaissants : tantôt unis à l'Archiduc, tantôt s'élevant contre lui, les Flamands sont toujours en armes et dévastent la châtellenie de Lille.

Cette lutte fatiguait le peuple, qui finit par s'en prendre à la Duchesse.

(1) *Mémoires de* Philippe de Comines, liv. V, ch. 15.

Digitized by Google

En divers lieux des partis s'élevèrent contre elle. A Lille même, cette ville si sage, si réservée, la révolte avait trouvé des partisans. Le Magistrat, méconnaissant l'autorité qu'il avait respectée jusque là, refusa les aides demandées. Le 22 Janvier et le 13 Mai 1479, il réitéra son refus. Le registre aux Résolutions porte cette brève et significative mention : « *Ne pas accorder d'aides à madame de Bourgogne* (1). »

Maximilien demanda que les échevins lui donnassent du moins en prêt ce qu'ils lui refusaient comme aides (2).

Était-ce pour prendre sa revanche, qu'en 1481, il ordonnait à tous les hommes valides de Lille et de sa châtellenie, âgés de dix-huit à soixante-dix ans, de prendre les armes, de se vêtir à leurs frais *d'un paletot blanc et sanguin avec une croix de Saint-André blanc derrière et devant*, de se munir de douze flèches et d'une lance de dix-huit pieds (3) ? non, c'était parce qu'il comptait sur leur courage et leur patriotisme. L'Échevinage, voyant en effet la nécessité de son concours, vota (20 Octobre) les aides demandées (4) ; le Prince de son côté fit ressource de sa vaisselle, il engagea pour 15,000 écus un riche drageoir orné d'or et de rubis. C'est aussi parce que Louis XI connaissait bien l'esprit public, qu'il défendit à ses ambassadeurs de se rendre à Lille où était la douairière, avec qui ils avaient pourtant à traiter.

Après la prise d'Arras un grand nombre d'ouvriers quittèrent la ville et se dirigèrent vers Lille ; ils y furent bien accueillis et l'Archiduc leur donna des lettres-patentes. C'est là l'origine des sayetteurs, dont l'industrie resta jusqu'au siècle dernier le principal commerce de notre ville. D'ailleurs il est bon de remarquer que la guerre n'interrompait pas le négoce et que les marchands, munis d'un sauf-conduit, transportaient leurs marchandises d'Arras à Lille et réciproquement, et traversaient ainsi les postes ennemis établis à Béthune et ailleurs.

A peine âgée de vingt-quatre ans, Marie fit, le 28 Mars 1482, une chûte de cheval qui la conduisit au tombeau. Une pudeur excessive l'empêcha de faire au médecin une confidence qui l'eût peut-être sauvée. Elle laissait deux enfants : Philippe, qui lui succéda sous la tutelle de Maxi-

(1) Tome II.

(2) *Ibid.* p. 51.

(3) *Archives de la Mairie*, registre F. 35 ; registre C, f° 284. — PANCKOUCKE, p. 300, effrayé de la longueur des lances, les a réduites à douze pieds.

(4) Registre E, f° 298.

Digitized by Google

milien, et Marguerite, qui fut deux ans fiancée au Dauphin depuis Charles VIII. Toutefois ce mariage projeté n'eut pas lieu, car Marguerite épousa en premières noces Jean, infant d'Espagne, et en deuxièmes noces Philibert de Savoie.

La guerre continuant toujours, Lille leva de l'argent pour acheter du blé; il valait alors 68 sous la rasière. La compagnie des coulevriniers, ou canonniers, fut réorganisée et reçut des lettres-patentes; c'est de là qu'on fait dater la première institution du corps des canonniers sédentaires dont notre ville se glorifie à si juste titre. Mais nous avons déjà fait voir, pages 331 et 337, et nous montrerons encore plus loin, que les Lillois manœuvraient le canon cent trente-cinq ans auparavant.

Maximilien ayant fait avec Louis XI le traité d'Arras (23 Décembre 1482), abandonna l'Artois et la Bourgogne. Le roi de France renonça de nouveau à toute prétention sur Lille, Douai et Orchies, qui restèrent ainsi attachées à la Flandre.

II. LILLE SOUS PHILIPPE-LE-BEAU.

1482-1506.

C'est en 1483 que le magistrat prêta serment de fidélité à Philippe-le-Beau (1), qu'on a aussi désigné par l'épithète de *Croit-Conseil*. Le sieur de Ravestein et le sire de Besvres, gouverneurs du jeune Duc, firent, en son nom, serment à la ville de maintenir ses franchises et priviléges.

Mais le mal le plus pressant était, alors, le vide de la caisse municipale. La franche foire avait été suspendue (2), le magistrat la retablit de nouveau et obtint de l'Archiduc une prolongation (3). Ce prince autorisa la ville à ne payer que deux des trois années de rentes dont elle était arriérée; c'est ainsi que luxe et misère se donnent la main. La fortune des particuliers ne pouvant plus suffire aux frais qu'occasionnent les joutes de l'Épinette, Maximilien-sans-Argent, tuteur de notre souve-

(1) *Archives de la Mairie*, registre C. f° 227.
(2) Elle commençait le 27 Août et durait cinq jours.
(3) *Archives de la Mairie*, registre C. f° 202.

Digitized by Google

rain, ordonna à la ville de faire les frais des honoraires du roi et des jouteurs. Quelques nobles chevaliers devaient être alors réduits à de cruelles extrémités, puisqu'un sieur Jean Deuvrin, écuyer, seigneur de ***, demandait aux échevins la conciergerie de la tour de Rihour; ce qu'on lui refusa (1).

Maximilien (que Olivier de la Marche veut surnommer Cœur-d'Acier), élu roi des Romains, n'en fut pas plus à son aise. Les Flamands se plaignirent; les Gantois se mirent à la tête d'un mouvement séditieux, ils réclamaient leurs priviléges violés; les officiers de l'Archiduc furent proscrits (2), et l'Archiduc lui-même attaqué par la France, mal défendu par ses propres gens, était dans une position fort critique.

Adrien de Rassenghem, que le Prince avait envoyé à Lille, fut soupçonné de s'entendre avec les ennemis; Charles de Memmeville, muni d'un ordre secret, arriva à l'improviste dans les murs de notre ville, fit charger de chaînes le gouverneur et l'enferma dans les prisons de Vilvorde (3).

Le Régent eut personnellement affaire avec les bourgeois de Gand et de Bruges. Ces derniers s'emparèrent de sa personne, l'emprisonnèrent d'abord chez un joaillier, puis dans l'hôtel de Clèves. Il n'obtint sa liberté qu'en promettant l'oubli du passé et en consentant à tout ce qu'on demandait de lui.

A la nouvelle de ces évènements, Frédéric III était venu en Flandre à la tête d'une puissante armée, pour secourir son fils; Maximilien crut qu'il pouvait alors se déclarer libre des serments que lui avait arrachés la violence; mais il en résulta un nouveau soulèvement plus considérable que le premier, tout le pays fut en ébullition et Frédéric, impuissant contre les difficultés, abandonna la conduite de la guerre au duc Albert de Saxe, qui n'obtint que des succès peu décisifs.

Enfin un traité de pacification fut signé. Lille y figura avec les trois membres de Flandre.

A la faveur des troubles, les Hennuyers s'étaient répandus dans la châtellenie, qu'ils pillaient et dévastaient sans cesse. La paix ne les en faisant pas sortir, les Lillois durent faire contre eux des expéditions

(1) *Registre aux Résolutions*, tome III.
(2) Coomans, *Histoire de la Belgique*, p. 94.
(3) M. de Rosny, *Histoire de Lille*, p. 152.

Digitized by Google

nouvelles. Les arbalétriers, les archers, les canonniers, commandés par le gouverneur, purgèrent, de ces brigands, tout le pays environnant; mais les troupes qui aidaient les bourgeois à rétablir l'ordre, recommencèrent, pour leur compte, les déprédations qu'elles devaient réprimer; il fallut appeler d'Allemagne une compagnie qui vint châtier l'autre (1). Une ordonnance du 25 Juin 1489 (2) défendit, sous peine de mort (3), de faire des *courses* dans la châtellenie de Lille.

On rencontre encore ici un nouvel exemple des traités de neutralité que stipulaient les villes et provinces, lorsque les souverains se déclaraient la guerre entre eux. Un de ces traités fut signé à Wavrin, entre les députés du Maréchal d'Esquerdes, Lieutenant-Général du roi de France d'une part, et les députés des trois ordres de notre province, particulièrement les rewarts, les mayeurs et les échevins de Lille, Douai et Orchies (4).

Malgré les battues faites, malgré les compagnies soldées, malgré les ordonnances dont nous avons parlé, les partisans reparaissaient encore, et la milice lilloise dut prendre personnellement le soin de les poursuivre. Pendant longtemps, un détachement de vingt-cinq bourgeois, munis de hallebardes, fit chaque jour, après l'ouverture des portes, une tournée dans la banlieue. La continuité de ce pénible service excita de justes représentations; le Magistrat offrit au Gouverneur une somme de 800 livres, pour que cet officier se chargeât désormais de ce soin (5). Mais, pour se préparer à toutes les éventualités, le corps des canonniers reçut des instructions particulières (6), et un nouveau *commis* fut préposé à la direction de l'artillerie.

Un traité de paix fut signé à Péronne. Pierre Auchemart, secrétaire de l'Archiduc, partit de Lille avec le prince de Chimay et d'autres membres du Grand Conseil qui s'y étaient rassemblés. Ils allèrent à Abbeville trouver le sire d'Esquerdes, pour convenir du jour où se ferait la ratification dudit traité. Elle eut lieu à Seclin, le 13 Mai. Lille

(1) La ville prêta à cet effet, au gouvernement, une somme de 800 livres, en mentionnant que c'était *pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence.*

(2) Au nom du roi des Romains et de l'archiduc Philippe.

(3) *Archives de la Mairie*, registre C, f. 260.

(4) *Factures, etc.*, p. 12. Cabinet de M. Gentil-Descamps.

(5) *Registre aux Résolutions*, II.

(6) *Ibid.*, p. 117.

Digitized by Google

célébra par de grandes réjouissances cet événement, qui permettait d'espérer une tranquillité que le pays demandait depuis si long-temps.

La mort de Frédéric III appela au trône d'Allemagne l'archiduc Maximilien. Le nouvel empereur fit inaugurer son fils, Philippe-le-Beau, qui ne tarda pas à faire un appel général à tous ceux qui tenaient de lui fief ou arrière-fief. Il voulait se préparer aux événements d'une guerre qu'il prévoyait.

La Chambre des Comptes à Lille, profitant des circonstances, avait étendu arbitrairement ses pouvoirs. Elle avait ordonné l'assiette d'un impôt pour le rétablissement du pont et de la chaussée de Vendin. Cet acte d'usurpation fut invalidé par le Magistrat et les baillis.

L'Échevinage montra, dans ces années d'anarchie, un esprit de fermeté et d'indépendance, dont il est bon de rapporter quelques exemples.

Domessent, premier lieutenant du Gouverneur de Lille, avait obtenu de Maximilien l'exemption, pour trois années, des droits d'octroi à six muids de vin et quarante pièces de bière ; l'échevinage réduisit aux deux tiers cette faveur du souverain et mentionna, dans son ordonnance, que la quantité qu'il laissait au titulaire était *de pure grâce* (1). Personne ne réclama.

Quelques années après, Louis Dubacq, conseiller de la gouvernance, avait été l'objet de semblables faveurs. Le Magistrat réduisit à *un* les quatre muids de vin, et à *vingt-quatre* les quarante tonnes de cervoise concédés par le Prince. Dubacq dut se déporter du surplus de ses lettres d'exemption.

Philippe-le-Beau épousa, à Liesse (2), Jeanne, fille de Ferdinand V d'Arragon et d'Isabelle de Castille (1496). A cause de ce double royaume, Jeanne est appelée, dans les auteurs, tantôt Jeanne d'Arragon, tantôt Jeanne de Castille. Elle a aussi un surnom qui rappelle de tristes souvenirs, c'est celui de *Jeanne-la-Folle* (3). La mort d'un époux peu digne

(1) 22 Mars 1480.

(2) Les *Archives historiques et littéraires*, II, p. 63, disent : *à Lille.*

(3) Un tableau de Steuben, appartenant au musée de Lille, représente la malheureuse Jeanne devant le corps inanimé de son mari : jamais nous n'avons pu regarder cette femme pétrifiée par la douleur, sans qu'une angoisse indéfinissable n'étendît peu à peu sur nous des frissons glacés ; et, chaque fois, nous avons été contraint de quitter la place pour nous soustraire à cette douloureuse impression.

Digitized by Google

de sa tendresse augmenta le trouble que la jalousie avait déjà mis dans sa raison. Cette infortunée princesse, mère de deux empereurs et de quatre reines, mourut, dit-on, sur la paille, se débattant avec des chats.

L'année suivante, des ouvriers tisserands, s'exilant de la France, arrivèrent de Bourges à Lille, et s'y établirent à demeure, formant une corporation distincte que l'on a depuis désignée sous le nom de *bourgeteurs*. Ils faisaient, outre des draps ouvragés, des étoffes de soie, d'or et d'argent. Nous en parlerons avec plus de détail au chapitre où nous traitons de l'industrie lilloise.

Parmi les mesures que prit l'Archiduc, il faut citer celle qui déclarait sans appel le jugement des échevins (les recours au parlement de Flandre étaient devenus si fréquents, qu'un grand nombre de plaideurs s'y ruinaient); puis, celle non moins importante qui était parvenue à balancer les recettes et les dépenses de la Commune; ce qu'on avait inutilement tenté depuis plus de cinquante ans; puis enfin, celle qui acheva de délivrer la châtellenie des *ribauds*, *coquins et autres gens sans aveu* (1).

A la mort d'Isabelle, Philippe prit le titre de roi de Castille, et c'est sous cette dénomination qu'il signa les lettres des commissaires au renouvellement du Magistrat. Les difficultés du moment l'ayant appelé en Espagne, il y mourut à l'âge de vingt-huit ans (25 Septembre 1506), n'ayant guère d'autre titre à la gloire que d'être le père de Charles-Quint.

III. LILLE SOUS MAXIMILIEN.

1506-1516.

PHILIPPE-LE-BEAU étant mort, Charles son fils devint héritier de ses royaumes. Maximilien, en qualité de tuteur de son petit-fils, envoya Marguerite, sa fille, tante du jeune prince, donner et recevoir le serment que l'on échangeait à l'avénement d'un nouveau souverain. Le Magistrat accomplit le 27 Mai 1507 cette importante formalité.

Les Français étaient en armes sur les frontières du Brabant. Maximilien écrivit à notre Gouverneur, l'engageant, lui et toute la noblesse

(1) *Archives de la Mairie*, registre F, f. 206.

Digitized by Google

de la châtellenie, à venir promptement vers l'Archiduchesse avec tous les hommes de guerre dont il pourrait disposer. Un mois s'écoula avant que Jean de Marinelles eût réuni mille fantassins; il les passa en revue à Lille et se dirigea avec eux sur Weert.

Mais déjà on était en négociations. Jean Courtewelle, écuyer, Bailli de Lille, que nous verrons bientôt jouer un rôle important dans les affaires, fut nommé ambassadeur en France. Il revint à Malines où était l'Archiduc, et bientôt après celui-ci publia l'ordre à tous les sujets de *pardeça* (c'est ainsi qu'on désignait la Flandre) de lever sans délai tout empêchement ou arrêt sur les biens, marchandises ou denrées quelconques circulant d'un pays à l'autre. Peu de temps après Maximilien et sa fille vinrent visiter notre ville.

Le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII était entré dans une ligue formée par le pape Jules II contre Louis XII. L'Anglais, pour l'approvisionnement de ses troupes, fit moudre à Lille et à Bruges plus de quatre cent mille muids de bon froment (1); ce qui n'était pas un avantage pour le pays, privé ainsi des ressources dont il avait besoin pour lui-même. La châtellenie à peine délivrée des anciens partisans en vit donc arriver de nouveaux; la ville fut encore mise en état de siége. Le Magistrat redemanda à la ville d'Aire le peu d'artillerie qu'il lui avait prêtée, et commanda au sieur Chevalier, fondeur à Douai, une serpentine de cuivre de six pieds de longueur et du poids de 1,200 livres (2), six *harquebusses* pesant chacune cinquante livres, etc. Par son ordre, des commissaires firent l'inspection des remparts, le *ghet* des portes fut doublé, des surveillants placés au haut du Beffroi eurent la charge d'inspecter au loin la campagne; le nombre des canonniers fut fixé à quatre-vingts, etc. On reprit encore aux particuliers les tours et autres habitations de cette nature, dont la jouissance leur avait été accordée pendant la paix.

Henri VIII s'étant emparé de Térouane, revint à Lille, où il avait rendez-vous avec Maximilien, Charles et Marguerite de Savoie (3).

Dans le conseil tenu sur les choses présentes, cette princesse cherchait à plaider la cause de Tournai, dont il était question de s'emparer.

(1) MACQUERIAU, *Histoire générale de l'Europe*, I, p. 37.
(2) *Registre aux Résolutions*, II.
(3) MACQUERIAU, I, p. 60; PANCKOUCKE, p. 319.

Digitized by Google

Le monarque anglais lui répondit : « Ma soer, m'amye et bien aymée, » de ses Tournisiens ne m'en parlés aucunement, ne a l'empereur » vostre pere, car je vous asseure que je monstrerai qu'ilz ont mal » besoignez de rompre le traitiez que l'empereur leur avoit fait. Avec » l'ayde de Dieu, je vengeray les langues et obprobres qu'ilz ont dit » des bons seigneurs des pays, Charles, mon beau-frere et nepveux. » Ce sont gens incorrigibles et mal condicionnés, faisant farces, bal- » lades et chanchons de leurs voisins, se mocquant de ma descente, » disant qu'il nous fauldroit des échielles et pir encore. Partant ne » m'en parlez plus (1)...»

Ces dispositions hostiles n'étaient pas ignorées; aussi, on s'attendait à voir la guerre prendre une tournure très-sérieuse. Lille fit des provisions considérables de salpêtre et de poudre; la garde bourgeoise se chargea de tout le service intérieur, tant de nuit que de jour. La rareté du blé avait forcé le Magistrat de faire des achats de céréales jusque dans la Hollande, et de proscrire toute exportation. Le blé valait alors 34 sous le muid et l'avoine 27 sous.

Henri VIII et Talbot avaient choisi Lille pour leur quartier-général; ils y tenaient de fréquents conseils. Tournai fut vivement attaquée, surtout du côté de la porte de Lille, appelée aussi porte *Cocquereau* (2). Elle dut capituler. L'archiduc Charles alla y trouver son oncle, qu'il ramena au palais de Rihour, où tous ces hauts personnages passèrent plusieurs jours ensemble. C'est de là que le palais des ducs de Bourgogne prit le nom de *Cour de l'Empereur*, sous lequel il est souvent désigné dans les chroniques lilloises.

La paix avait été à peine conclue en 1480, que la peste vint remplacer la guerre; elle reparut fréquemment les années suivantes. Les hôpitaux ordinaires étant devenus insuffisants, le Magistrat fit bâtir, près de la porte de Fives, une maison pour les pauvres atteints du fléau (3).

Les épizooties étaient aussi fréquentes; et la multitude des chiens attaqués d'hydrophobie fit instituer, en 1500, la charge de *franc tueur de chiens*.

(1) Macqueriau, I, p. 61.
(2) *Ibid.*, I, p. 64.
(3) *Registre aux Résolutions*, II.

Digitized by Google

L'archiduc Charles, ayant atteint sa majorité, commença à gérer par lui-même les affaires du gouvernement; dans un chapitre subséquent nous parlerons de la nouvelle domination.

Terminons celui-ci par une remarque dont on comprendra sans peine l'exactitude et l'utilité.

C'est vers le milieu du XVe siècle que les historiens placent la fin du moyen-âge. Il n'est pas rare de voir des personnes peu familières avec la réalité de l'histoire s'imaginer que cette heureuse époque savait allier l'ignorance et la simplicité avec des mœurs pures et innocentes; c'est une erreur. Nous croyons devoir supprimer toutes les preuves irrécusables que nous pourrions en rapporter : ce serait faire sans nécessité une honteuse investigation. Qu'il nous suffise de dire en général que, dans notre Flandre elle-même, l'adultère était devenu sans pudeur; le Magistrat de Lille se trouvait dans l'obligation de prononcer à plusieurs reprises des ordonnances contre ces scandales publics, que donnaient les particuliers à l'imitation des princes. La bâtardise était un titre d'honneur; des fêtes présentaient aux regards de la foule des femmes sans vêtements. Voilà sans doute plus qu'il n'en faut pour convaincre tout homme de bonne foi, que notre siècle, où tant d'abus règnent encore, n'est point pire que ceux qui l'ont précédé, et que le moyen de ramener le genre humain dans la voie du vrai, ne peut avoir pour premier pas ce penchant à louer des temps qui, sous certains rapports, sont dignes de tant de blâme, et à blâmer sans discernement une époque où il se trouve incontestablement certaines choses meilleures qu'autrefois. C'est dans une appréciation plus équitable de l'une et de l'autre période, qu'il nous sera possible de conserver le bien et de travailler avec persévérance à faire disparaître le mal dont beaucoup de braves gens gémissent, sans songer efficacement à le guérir.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Les Tournois et Fêtes de l'Épinette.

Quel lecteur n'a pas admiré les hauts faits de la chevalerie? qui n'a pas obéi à l'avide curiosité qui entraîne les jeunes esprits vers les merveilleux tournois et les splendides fêtes du moyen-âge? Les contes dont on amusait notre enfance avaient moins de prestige et d'éclat; subjugués par la surprise, nous nous réfugiions dans une légitime incrédulité. Ici l'extraordinaire abonde aussi, mais le surnaturel est plus voisin de l'humanité; on ne se défend plus de la sympathie qui naît au cœur pour ces preux dont la bravoure cherchait le plaisir dans le péril; dont la générosité, toute soumise au devoir, ignorait les calculs de l'intérêt! La pensée court dans cette voie, sans que le scepticisme l'arrête. A tout âge on aime à se persuader qu'il existe des hommes fidèles à Dieu, à la patrie; des hommes pour qui l'honneur n'est pas un vain mot; des hommes qui ont le parjure en horreur; des hommes qui se croient naturellement mission pour assurer soutien au faible, protection à l'opprimé, secours à la veuve et à l'orphelin;

Digitized by Google

des hommes dont le cœur conçoit des affections constantes, des amours fidèles....

Ah! si quelque fée nous cédait sa baguette, n'en userions-nous pas pour ressusciter, ne fût-ce qu'un instant, les antiques tourelles au toit aigu terminé par la girouette seigneuriale? pour relever ces remparts couronnés de redoutables machicoulis? pour agiter les bannières des chevaliers? pour revoir encore ces colliers, gages de la victoire sur les champs de bataille; ces éperviers d'or, prix du succès dans les tournois? varlets, pages, damoiseaux, écuyers, chevaliers formant de brillants cortèges et d'élégantes évolutions, passeraient une fois de plus dans nos regards surpris et charmés.

Et après tout, ne serait-ce pas aussi de l'histoire? Ces scènes ne se sont-elles pas renouvelées cent fois dans notre Flandre (1)? à Cambrai, à Arras, à Valenciennes, au Quesnoy? à Lille surtout où eurent lieu les célèbres joutes de *l'Epinette*? N'est-ce pas dans nos murs que se rendaient les plus nobles et les plus puissants personnages pour y faire preuve de force, de bravoure, d'adresse et de bonne grâce, soit qu'il fût simplement question de rompre des lances en l'honneur des dames, soit qu'il fallût décider en champ clos de quel côté étaient le droit et la justice?

Rappeler tout ce qui, dans les souvenirs locaux, se rapporte à cette institution, c'est le devoir de l'historien lillois; ce sera la matière du chapitre qui terminera le premier volume de cet ouvrage.

La date du premier tournoi n'est pas connue; l'origine des joutes de la Flandre ne l'est pas davantage. Ce célèbre tournoi d'Anchin est du XIe siècle; les manuscrits de la localité, relatifs aux jeux de l'Épinette, prétendent que le concile de Lyon, en 1244, publiant une croisade contre les Sarrasins, maîtres de la Terre-Sainte, défendit de faire les tournois pendant cette guerre. La noblesse Flamande

(1) Un manuscrit, appartenant à M. VANDERCRUYSSE DE WAZIERS, intitulé *Vaprecularia*, cite les tournois suivants : Compiègne, 1228, Mons, 1306, Bruges, 1310, Tournai, 1331, Hingelheim, 1338, Lille, 1376, Recner, 1397, Goricon, 1401, Arras, 1431, Lille, 1435, 1438, 1442, 1447, 1453, Besançon, 1445, Dijon, 1443, La belle pélérine, à Bruges, 1447, Mons, 1515, Gand, 1500, etc.

Digitized by Google

répondit, comme on sait, à l'appel fait à sa foi et à sa bravoure ; mais elle se serait peu conformée au reste de l'ordonnance, car c'est à cette époque qu'auraient commencé les *colléges* et *confréries* qui subsistent encore en grand nombre dans le pays ; les fêtes de *l'Epinette* à Lille et celles du *Forestier* à Bruges, qui en étaient le complément, auraient pris aussi cours vers ce même temps.

Pour illustrer l'origine des fêtes lilloises, ces manuscrits, qui se copient fidèlement, prétendent que saint Louis aurait assisté aux premiers tournois de l'Epinette. C'est une opinion contestée et sur laquelle nous ne nous prononcerons pas. Ce qui est certain, c'est que, pendant près de trois siècles, ces fêtes se succédèrent sans interruption ; elles suivirent les destinées de la chevalerie, à qui elles empruntaient leur intérêt et leur éclat. Les preux allaient à la guerre comme à une fête, ils voulaient que leurs fêtes leur rappelassent encore la guerre ; celle-ci vit diminuer son éclat chevaleresque, dès que l'invention de la poudre à canon et l'emploi des armes à feu eurent nécessité une nouvelle tactique. La chevalerie fut sur son déclin, dès qu'un nain et un lâche purent de loin abattre le chevalier le plus robuste et le plus courageux. Nées sous les comtes de Flandre, les fêtes de l'Épinette furent surtout brillantes sous les ducs de Bourgogne. Sous les Archiducs, on commença à s'écarter de la ponctualité habituelle ; Charles-Quint les ajourna bien long-temps ; Philippe II les abrogea tout-à-fait (1556).

Voici comment l'usage avait constitué les fêtes de l'Épinette.

Le dimanche avant le carême, le jour que nous appelons aujourd'hui le Dimanche-Gras, le *roi* de l'année précédente réunissait à table les principaux de la ville et les anciens rois. Là, on s'entendait pour l'élection du candidat qui devait présider à la fête prochaine. On lui faisait connaître le choix dont il était l'objet, et le surlendemain (le Mardi-Gras), le nouveau roi était conduit sur la place du marché. Un héraut lui présentait une branche épineuse, symbole trop vrai de la royauté en général, mais qui avait ici pour but de lui rappeler qu'il devait aller honorer la Ste-Épine, déposée au couvent des Dominicains. La foule accompagnait de ses acclamations le nouvel élu, et le reconduisait en triomphe chez lui, où un repas somptueux et un bal terminaient la journée.

Cette initiation opérée, le mercredi (jour des Cendres), on réglait tout ce qui avait rapport au prochain tournoi. Le vendredi, le roi

Digitized by Google

allait à Templemars, honorer saint Georges; son cortége était nombreux : des femmes, vêtues en amazones, l'accompagnaient et contribuaient sans doute à attirer la foule; au retour, on faisait un repas auquel les dames n'étaient pas admises. Les fêtes terminées, le vainqueur des joûtes allait aussi honorer saint Georges et lui consacrer son armure.

Le samedi se faisaient les *monstres* (revues), à la suite desquelles avait lieu un festin, puis un mystère, sorte de représentation sur un théâtre en plein vent, où le roi et les siens ne dédaignaient pas de paraître. Le repas était assez simple, si le menu ressemblait toujours à celui de 1485 : treize plats de viande étaient destinés à deux cent huit personnes, et les diverses sortes de vin coûtèrent 38 livres 18 patards, et encore, dans cette somme, sont compris le salaire du héraut, celui des serviteurs, des trompettes et des ménestrels.

Le dimanche avait lieu le tournoi dont nous donnerons plus loin la description.

Lorsque tous les étrangers, venus pour y figurer, avaient couru dans la lice et s'étaient mesurés les uns avec les autres, le roi de l'Épinette et le chevalier vainqueur des concurrents devaient joûter à leur tour pour eux et tenir *contre tous venants*. Si, le premier jour, tous les chevaliers avaient paru en lice, dès le lundi, le roi devait payer de sa personne; dans le cas contraire, le mardi et les jours suivants, la fête se poursuivait, et le roi continuait à tenir la présidence et à rester simple spectateur. Il devait, néanmoins, faire chaque jour le cortége, y figurer à cheval, réunir les dames et damoiselles, leur *livrer vins et espices avec alumerie*, en son hôtel ou ailleurs.

Enfin, le prix ayant été mérité, on le décernait au vainqueur, et la fête était suspendue pour quelques jours. Nous disons suspendue, car une seconde fête, appelée *joûte du Forestier*, établie par la comtesse Jeanne, à Bruges, était le complément indispensable de la joûte de Lille; ceux qui avaient figuré à celle-ci, devaient se trouver à la suivante, avec *robe de parure*.

Le jour de la mi-carême que nous nommons *Lætare*, et qu'on appelait alors le *Gras-Dimanche*, le roi devait donner à danser aux dames, damoiselles, chevaliers, écuyers, etc., qui avaient assisté à la joûte; c'était ce qu'on appelait *espincher l'Épinette*. Il était défendu d'avoir, au souper de ce jour-là, *plus de huit plats de viande*.

Le samedi, on allait faire une promenade, sans étiquette, au *Riez;*

Digitized by Google

la cour distribuait des présents au héraut de l'Épinette et aux ménestrels (1).

Depuis le mercredi de la semaine sainte jusqu'au mardi de Pâques, toute la cour restait au couvent des Dominicains pour honorer la Ste-Épine, qui était dans un riche reliquaire, don de la pieuse Jeanne. Les figurants du Tournoi assistaient à des exercices religieux, entendaient la prédication; après quoi le roi et les siens faisaient un dernier repas, pendant lequel une quête avait lieu : en 1431, elle produisit 5 livres ; ce qui ne donne pas une très-haute idée de la libéralité des assistants.

Par une occurrence peu édifiante et à laquelle la sensualité flamande n'était sans doute pas étrangère, c'était donc pendant le carême que se prolongeaient ces fêtes, et tout cela se passait dans un temps que l'Église destinait à la pénitence, à la mortification.

Pour bien apprécier les choses, il ne faudrait pas appliquer au jugement de ces temps-là les idées reçues aujourd'hui et que les siècles ont successivement modifiées. Les hommes grossiers et sensuels, obéissant aux instincts matériels, cherchaient à se déguiser leurs travers et venaient terminer une série de réjouissances par une marque extérieure de respect à la Religion; la Religion, en recevant cet hommage imparfait, en profitait pour donner du moins une haute leçon de morale. Elle offrait une épine de la couronne du Sauveur à la méditation de ceux qui avaient goûté successivement de tous les plaisirs de la vie.

Le jour principal de ces fêtes, le jour du tournoi, s'appelait à Lille, dans le langage du peuple et même dans le style des ordonnances du Magistrat, le *Béhourt* ou *Behous;* ce qui paraît vouloir dire le *Beau-Jour*. On avait donné le nom de *jour des brandons* à celui où avait lieu le repas offert aux dames, et qui se faisait à la clarté des torches ou falots ; ce jour là on illuminait de la même manière la plupart des maisons de la ville. Cette coutume a survécu longtemps aux fêtes de l'Épinette. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on voyait à Lille, le jour de la mi-carême, les enfants courir les rues en agitant des torches allumées, en souvenir du jour des brandons.

(1) La loi portait que si les joûteurs voulaient continuer à Lille, ou ailleurs, ils en avaient la liberté, mais qu'on ne les y astreignait pas. Nous avons une ordonnance de 1338, qui permet aux bourgeois de Lille de joûter le jour des brandons.

Digitized by Google

Pour présider à l'ordonnance de la fête, il y eut, à partir de 1283, un conseil formé : 1.° de trois membres pris au sein du Magistrat; 2.° du héraut de l'Épinette; 3.° du poursuivant d'armes du tournoi, que, suivant un usage admis dans les faits d'armes, on appelait *Épinette*, et 4.° enfin du *roi de l'Épinette*.

Le mot *roi* doit être pris ici dans un sens restreint, et doit s'entendre par celui de *président;* nos confréries d'archers ou d'arbalétriers ont encore aujourd'hui la coutume d'élire leur roi : c'est ordinairement celui qui a *abattu le maître prix*. D'ailleurs, la royauté de l'Epinette durait un an, d'une élection à l'élection suivante.

Le roi, ainsi choisi, s'appelait aussi le *Sire de joie*. C'était un bourgeois de Lille, honorable et qualifié, qui devait, avant tout, être riche. La force ou l'adresse n'était pas de rigueur, puisqu'il pouvait se faire remplacer dans la lice par quelque vigoureux champion; mais la fortune était indispensable. Il fallait, en effet, traiter les chevaliers, seigneurs, dames, damoiselles qui venaient à la fête, et la souveraine dignité ne se justifiait qu'à force d'argent. Comme chaque année le luxe de ces solennités ne fit que s'accroître, les choses en vinrent à ce point, que l'élection du sire de joie était pour lui le signal d'une ruine complète, et que certains Lillois préféraient se laisser décerner la prison et l'amende, plutôt que d'adhérer à la condamnation qui leur infligeait cette éphémère et ruineuse royauté.

Le Magistrat songea de bonne heure à intervenir par des secours d'argent, qui, augmentant graduellement, s'élevèrent de 300 à plus de 2,500 livres, mais restèrent toujours insuffisants. On leva pour cet objet des impôts sur les boissons, sur le *Minck;* on préleva des amendes imposées aux gens de mauvaise vie (1). En 1349, le Magistrat prêta 100 livres au roi Pierre le Nepveu, qui s'engage à les rembourser en quatre ans. En 1360, on trouve une particularité du même genre pour Jacquemart Artus. En 1377, Robert Dormeaux s'engagea à payer 10 livres par an, pendant dix ans, pour un pareil prêt.

Mais d'autres bourgeois, fiers de montrer leur richesse, se laissaient nommer plusieurs fois. En 1475, l'ancien roi fut, de prime abord,

(1) Des lettres du 28 Février 1429 mettent 12 deniers sur chaque *fay*, de six *havolz* de sel. Elles prélèvent sur les amendes mises sur les *houriers*, *rihoteux*, *meslieux*, *noiseux*, *gens de mauvaise et folle vie et conversation déshonnête*.

Digitized by Google

continué pour l'année suivante. Pierre Delobel fut le dernier qui joûta à ses frais.

Outre ces secours d'argent, les ordonnateurs de la fête réservaient des consolations de vanité à ceux qui se dévouaient ainsi aux plaisirs publics. La qualité de roi de l'Épinette donnait aux bourgeois la noblesse, aux nobles le titre de chevaliers. Les armoiries des rois de l'Épinette figurèrent avec honneur, comme ornement du conclave de nos Magistrats, jusqu'en 1593, que l'ancien hôtel-de-ville fut démoli. Si quelqu'un de ces rois venait à faire partie de l'Échevinage, il avait le pas sur ses collègues et prenait place à côté du mayeur, etc.

Le premier roi de l'Épinette, ennobli par les comtes de Flandre, est Robert de le Vacquerie, en 1392. Ces souverains accordèrent cette faveur à quatre-vingt-dix-sept ou quatre-vingt-dix-huit autres bourgeois. Les rois de France qui, en cette circonstance, comme en tant d'autres que nous avons signalées, ne voulaient pas se laisser vaincre en courtoisie, en ennoblirent cent dix.

Les rois de l'Épinette conservaient toute leur vie le titre d'*ancien roi*, de *vieil roi;* ils étaient de droit membres du conseil d'organisation des fêtes subséquentes, et avaient titre pour y être assis aux places d'honneur. De plus, leurs femmes avaient aussi, aux cérémonies publiques, la qualification de *reines*. Il était ordonné aux dames bourgeoises et damoiselles d'accompagner le nouveau roi, et même « *de danser et* » *faire tous esbattements et honneurs au Roi et à la Reine, le plus hono-* » *rablement vestues et attourées qu'elles pouvoient être.* »

Le tableau des rois de l'Épinette rappelle plusieurs noms de familles encore existantes; nous croyons donc devoir le transcrire ici (1).

(1) 1283. Jean Legrand.
1284. idem.
1285. Charles Legrand.
1286. Jacques de Metz.
1287. Gérard de Warcoing.
1288. Huttin de le Sauch.
1289. le sieur Du Bois.
1290. Eleuthère de Pontrewart.
1291. Haquin Fremaux.
1292. Jean Legrand.
1293. Ph. Hangouart.
1294. Jean de Luxembourg.
1295. Denis de Douvin.
1296. Denis Wermy.
1297. Legrand, sieur d'Avelin.
1298. Jean de Metz.
1299. Henri de Courtrai.
1300. Jean de Quieulcuc.
1301. J. le Prevost.
1302. J. de Warenghien.
1303. Jacquemart Fremaux.
1304. Gillot Fremaux.
1305. Rob. de Beaufremetz.
1306. Thierry de Beaufremetz.

Digitized by Google

Quant à leurs blasons, ils nous ont été transmis dans plusieurs manuscrits. La reproduction de ces armoiries serait l'occasion de frais considérables et sans résultats importants; nous nous contenterons donc d'en dire quelques mots.

1307. Henri Vrete.
1308. Robert Vrete.
1309. Jean de Pontrewart.
1310. Thery de Castiel.
1311. Bauduin le Prudhomme.
1312. Laurent.
1313. Antoine Nepveu.
1314. P. de Pontrewart.
1315. Roland le Prevost.
1316. Jacques de Vilers.
1317. Gilles Fremaux.
1318. J. L. Prudhomme.
1319. Ant. de Nast.
1320. Ch. de Catelet.
1321. Bettremieu de Courtrai.
1322. Jean de Quieulenc.
1323. Henri le Nepveu.
1324. Jean, bâtard de Gilette.
1325. Henri Gomer.
1326. Bauduin Vrete.
1327. Pierchon Vrete.
1328. Jean le Metz.
1329. Jean de le Barre.
1330. Jean le Prevost.
1331. Ant. Fremaux.
1332. Pierchon de le Vacquerie.
1333. Legrand de Quemment.
1334. Jean de Warenghien.
1335. Jean de Vrete.
1336. Thery de Beaufremetz.
1337. Bertout de Mailly.
1338. Jean de le Vacquerie.
1339. Denis de Courtrai.
1340. Gaspard de Paleudis.
1341. Denis Hangouart.
1342. P. le Nepveu.
1343. Boudrart Vrete.
1344. Jacquemon Vrete.
1345. Henon le Prudhomme.
1346. Jean le Prudhomme.
1347. Jean de Renneval.
1348. Bauduin le Nepveu.
1349. Pierre le Nepveu.
1350. Bler Denis.
1351. Jean des Cornets.
1352. Grard le Nepveu.
1353. Gillart de Beaumarais.
1454. Jean de Byart.
1355. Ph. de Mailly.
1356. Claude de Langlée.
1357. Pierre Artus.
1358. Collart Guemart.
1359. J. de Cormoran.
1360. Jacquemart Artus.
1361. Hennin de Hebart.
1362. Beaudart Vrete.
1363. Ig. Vrete.
1364. Ph. Artus.
1365. Josse de Beaumarais.
1366. Allard Fremaux.
1367. Hector de Beaumarais.
1368. Bauduin Gomer.
1369. Jean Régnier.
1370. Lottard Fremaux.
1371. Jean de le Femetz.
1372. Paul de le Barre.
1373. Gille de le Barre.
1374. Charles de Joie.
1375. Bauduin Vrete.
1376. Jacquemon de Valers.
1377. Robert Dormeaux.
1378. Henri Vrete.
1379. Gui le Preudhomme.
1380. Jean Artus.
1381. Gilles Tournemine.
1382. Jean Haugouart.

Digitized by Google

Les cimiers, qui surmontent les écussons de ces rois, sont terminés par des couronnes, par des ailes avec des étoiles, comme on nous représente le casque de Fingal; par des oiseaux tels que paon, héron, cormoran et autres; par une tête de cheval, de cerf, de chien,

1383. Bauduin de Ramzy.
1384. P. le Nepveu.
1385. Denis de Priant.
1386. Jean de Haze.
1387. Paul de le Barre.
1388. G.me de Warenghien.
1389. Lottard Fremaux.
1390. Denis Palding.
1391. Jean Dormeaux.
1392. Robert de le Vacquerie.
1393. Jacquemart Artus.
1394. Henri de le Vacquerie.
1395. Jean Canard.
1396. George de le Barre.
1397. Ig. le Nepveu.
1398. Thomas Vrete.
1399. Jean de Haze.
1400. P. de le Vacquerie.
1401. Jean Wiart.
1402. Bauduin Vrete.
1403. Ph. de Poutrewart.
1404. Pierre Boudel.
1405. Hubert Gomer.
1406. J. Fourlignies.
1407. Hubert Batard.
1408. Ig. le Prevost.
1409. Lottard Fremaux.
1410. J. Tournemine.
1411. J. Leclercq.
1412. P. Vrete.
1413. Jean Gomer.
1414. Ph. Vrete.
1415. J. Gomer.
1416. Jacques Langlée.
1417. Tristan Lescutiez.
1418. Oudart de Langlée.
1419. Gérard de Vilers.
1420. Ant. le Preudhomme.
1421. H. de Tenremonde.
1422. W.in de Tenremonde.
1423. Jean de St-Venant.
1424. Bernard Regnier.
1425. Jean Fremaux.
1426. Everard Haugouart.
1427. Josse Régnier.
1428. H. le Preudhomme.
1429. Jean Vrete.
1430. Ph. Fremanx.
1431. Bauduin Gomer.
1432. J. de Larisans.
1433. Jean Gomer.
1434. Ig. Prevost.
1435. J. Artus.
1436. J. Varrin.
1437. Daniel Thieulaine.
1438. Robert de St-Venant.
1439. J. Prevost.
1440. J. Hersent.
1441. J. Gantois.
1442. Ancelot Fremaux.
1443. Jores Verdières.
1444. Grard Thieulaine.
1445. Gillebien de Tenremonde.
1446. Allart le Preudhomme.
1447. Bauduin Orghet.
1448. Ig.Gomer.
1449. H. Gomer.
1450. Jean de Landas.
1451. J. Monnoyer.
1452. Bettremieu Haugouart.
1453. Bettremieu Regnier.
1454. J. de Haze.
1455. J. Destailleurs.
1456. J. Prudhomme.
1457. Martin Denis.
1458. P. le Mesre.

Digitized by Google

de lion, d'ours, de giraffe, de licorne, de serpent, etc.; par une corne d'abondance, et même par un homme marchant à deux béquilles.

Les écus ou écussons étaient, suivant les règles du blason, de gueules, de vair, d'or, d'argent, d'azur, de sable, de sinople, et l'on y trouve tous les symboles usités : lion, léopard, aigle, canard, cygne, sanglier, croix, rosaces, chevrons, croissants, étoiles, gerbes, cornets, etc., etc.

Quelques objets rappellent le nom du roi ; ce sont les armes parlantes : Fremaux avait *de gueules à trois fermails d'or* (fermaux, fremaux); Jacques de Morien avait *trois têtes de nègre ;* de le Vacquerie avait, en sautoir, *deux pelles à la drèche et deux fourches au fumier ;* de Mailly portait *trois maillets d'or ;* nous n'avons pas compris pourquoi Thieulaine avait une tête avec bandelettes à la manière des statues égyptiennes.

En 1474, Maximilien rendit héréditaire la noblesse des rois de l'Épinette. Mais, à cette époque, le goût de ces fêtes s'était amorti, le besoin ne s'en faisait plus sentir ; cet attrait n'empêcha pas la décadence rapide de l'institution (1).

Outre le roi de l'Épinette qui présidait aux jeux, il y avait un conné-

1459. J. de Danset.
1460. P. Preudhomme.
1461. J. Verdier.
1462. Ig. de le Sauch.
1463. Bauduin Gomer.
1464. H. Gomer.
1465. Georges Gomer.
1466. Bauduin de la Cambe, dit Gantois.
1467. Hugues de la Cambe, son fils.
1468. Denis Bonnel.
1469. Jean Marquant.
1470. Thomas Artus.
1471. J. Landas.
1472. Jacotin Artus.
1473. Jean Fissiel.
1474. Martin Lescutiez.
1475. J. de Laustrus.
1476. idem.
1477. Hugues de Gherbode.
1478. J. d'Avelin.
1479. J. le Monnier.
1480. Gilles Eve.
1481. Gautier Eve.
1482. Bauduin de Croix.
1483.
1485.
1486. Jacq. Gantois.
1487. P. Delobel.
1499. Suspension.
1547. Renouvellement sous le nom du Prince-d'Amour.

(1) Il est fait mention des fêtes de l'Épinette dans plusieurs registres des archives de Lille. Voici ceux que nous avons trouvés cités dans le manuscrit que nous analysons : registre C, p. 206, 207, 245; D, p. 50, 51 ; R, p. 215; P, 20, 26, 48 ; M, p. 138, 140, 150.

Digitized by Google

table chargé de diriger la séance; il avait sous lui un certain nombre de personnes notables et de bourgeois armés pour le maintien du bon ordre, tant dans la ville que dans la lice.

Lorsqu'un champion se présentait, il devait faire, entre les mains du connétable, le serment qu'il n'avait sur lui « *ni pierres, ni sorts, ni* » *paroles écrites, ni pointes, aloines, herbes, croz* (croix), *ni autre* » *chose en quoi il se confortât, fors en la puissance de Dieu, la force de* » *son corps, celle de son cheval et harnais.* »

Le connétable était un seigneur de distinction, mais il pouvait se faire remplacer. En 1409, le sire d'Antoing qui avait été élu, étant « *mal disposé et ne se pouvant bien aidier,* » on lui adjoignit le sieur de Bailleul et le sire de Wechte, tous deux maréchaux.

Le héraut de l'Épinette ne pouvait faire aucun *mestier mécanique*. Par contre, il était exempt du *ghet*, et, en cas de nécessité, il commandait dans la milice bourgeoise, même aux nobles qui auraient pu s'y trouver. Quant aux émoluments de son emploi, nous ne les avons pas trouvés bien déterminés; nous avons seulement vu qu'à un combat, livré en 1412, entre un seigneur français et un seigneur anglais, les hérauts ont reçu d'un côté 80 livres, de l'autre 50 livres; les ménestrels avaient, pour la même circonstance, 20 livres.

Le héraut était vêtu d'une tunique de velours rouge, sur laquelle était brodée une fleur de lys d'argent, antique blason de la ville; il portait à la main un caducée à la manière des hérauts grecs ou romains.

Après la suppression des fêtes de l'Épinette, le Magistrat conserva ce fonctionnaire, qui garda les mêmes décorations, le même titre de héraut, et précédait le Magistrat dans toutes les cérémonies publiques.

Les chevaliers qui couraient en lice étaient couverts de fer; leur visière baissée ne laissait pas voir leur figure. Outre les casques couronnés de plumes et la cuirasse plus ou moins ouvragée, ils avaient des cuissards, des brassières, des gambards, les uns en acier poli, dont les pièces articulées protégeaient surtout les jointures; quelques armures étaient damasquinées, entre-dorées. Ils étaient ceints d'une écharpe de la couleur adoptée par leur dame; leurs chevaux étaient aussi ornés de rubans analogues. Ils avaient une épée suspendue à leur baudrier, et avaient au poing une lance dont le bois s'effilait vers l'extrémité qui était terminée en losange et portait une flamme divisée en deux. Ces lances étaient fragiles et se rompaient souvent au premier

Digitized by Google

choc (1). Quelquefois, néanmoins, il en résultait des scènes tragiques : un sieur Pollart, chevalier français d'une taille peu commune, et qu'on avait, à cause de cela, surnommé le *Grand-Diable*, s'était rendu redoutable dans les tournois où il s'était présenté ; aux joûtes de l'Épinette, il courut contre un jeune Lillois, âgé de quinze ans, nommé de Renty ; cet enfant désarçonna son adversaire, qui fut repoussé en arrière ; la haute selle qu'il montait le blessa grièvement, et il tomba le *cœur crevé au ventre*, suivant l'expression du manuscrit. Depuis ce temps les hautes selles de guerre furent proscrites de nos tournois.

On sait d'ailleurs quelle fut la fin tragique de Henri II, blessé à la tête par un éclat de lance.

Lorsque le jour des fêtes approchait, le Magistrat et le Prince s'accordaient pour établir les mesures les plus sages et les plus minutieuses, et prévenir tout danger. Nous n'en citerons que les principales.

Les curieux que la solennité attirait à Lille devaient se résigner à se servir eux-mêmes ; il leur était du moins défendu de prendre à leur service, pendant ces jours, aucune personne de la ville. Les femmes veuves et les filles, disait l'ordonnance, qui venaient pour regarder, n'étaient pas exemptées de cette disposition. Les hommes au-dessus de dix-huit ans ne pouvaient circuler à cheval, ni avec armes ou harnais de guerre ; les hôteliers devaient avertir de cette mesure tous ceux qui descendraient chez eux, et les engager à mettre *jus* leurs harnais, s'ils en avaient.

Une partie de la bourgeoisie devait prendre les armes et se distribuer aux lieux convenables, y veiller personnellement le jour aussi bien que la nuit, suivant les instructions particulières que donnait le comité *ad hoc*, composé du rewart, de quatre échevins et de quatre notables.

Pendant les heures du tournoi, toutes les portes de la ville étaient fermées; dans les autres moments on n'en ouvrait que trois, à chacune desquelles veillaient douze bourgeois ; aux portes qui restaient fermées on plaçait deux sentinelles (2).

(1) Les lances de tournoi coûtaient 3 sous en 1495 ; celles de guerre coûtaient 18 sous (M. Gachard, p. 291). On employait aussi des *rochets* d'acier à 6 sous, et de fer à 3 sous (*Ibid.* p. 290).

(2) Le tournoi de la Pélérine, qui eut lieu en 1447, près de Calais, dura vingt-six jours. Ce pas d'armes était donné par Jean de Luxembourg, seigneur de Haubourdin.

Digitized by Google

Une autre partie de la bourgeoisie que l'ordonnance appelle les *mal armez* (c'était probablement ce qu'on nomme aujourd'hui les *bizets*) était répartie dans les carrefours (1) et toute bataille entre bourgeois était absolument ajournée.

Pour prévenir tout danger, on avait menacé de bannissement celui chez qui le feu se manifesterait ; les rues devaient être libres de tout empêchement, les *chiefs* d'hôtel devaient mettre devant leur maison leur plus grand vaisseau, le maintenir plein d'eau, avoir des écuelles tout auprès ; aussitôt les *pardons sonnés*, chacun d'eux devait entretenir à sa porte des lanternes avec chandelles ardentes, etc. etc. Le prix des vivres ne pouvait être augmenté pendant le temps des fêtes ; mais par juste réciprocité, le duc de Bourgogne garantissait aux vendeurs le paiement de ce qu'ils avaient vendu.

Tout étant ainsi préparé, on dépavait la place du marché et on la couvrait de sable fin ; cette place comprenait alors ce qui est aujourd'hui la Grand'Place, ainsi que la place du Théâtre et le terrain des groupes de maisons situées entre elles ; elle formait un carré de plus de 4 à 500 pieds de côté et de près de 200,000 pieds carrés de superficie.

La lice était entourée de planches à hauteur d'homme; une cloison de même hauteur divisait l'arêne, et marquait la ligne que chacun des champions devait parcourir. Il était sévèrement défendu de franchir ces barrières.

Parallèlement à cette ligne était établi un échafaudage destiné aux princes, aux dames qui devaient juger du mérite des coups.

La ville envoyait annoncer dans toute la Flandre le jour du tournoi, et les amateurs faisaient leurs préparatifs pour s'y distinguer par leur luxe, leur bonne grâce, leur adresse; chaque ville s'ingéniait pour ajouter au cortége quelque chose d'inattendu et capable de lui faire un renom.

Il y avait deux cortéges : celui que chaque ville organisait pour son entrée, et le cortége général des diverses compagnies accourues à Lille. Il arrivait ainsi de divers lieux des troupes de joûteurs : Gand, Bruges et Tournai surtout fournissaient les plus nombreuses. Les deux premières, à cause de leur population considérable; la dernière, à

(1) La place St-Pierre, la place St-Martin, la place Dergnaux, la place Ste-Catherine, le Neuf-Marché et devant le Dragon.

Digitized by Google

cause de sa plus grande proximité. Valenciennes se signalait par sa pompe et l'esprit inventif de ses députés. Lille comptait le plus de ces champions qui s'établissaient *contre tout venant;* ce nombre variait de trente à soixante-dix.

Les seigneurs, portant bannières, arrivaient avec leurs hommes. C'est ainsi que le sire d'Enghien amena avec lui dix chevaliers; le seigneur de Trasignies en avait onze; le sire de Gruthuse, quinze; en outre, le duc de Bourgogne envoyait dix, douze, quinze et même trente de ses chevaliers, pour grossir l'escorte du roi de l'Épinette.

A tout cela, il faut ajouter ceux qui arrivaient de divers lieux sans porter bannière, et les *Chevaliers errants* dont il se trouva jusqu'à vingt-sept au tournoi de 1435.

Plusieurs de ceux qui ont lu le livre de Cervantes ne se doutent pas que l'on a trouvé en Flandre la réalité de quelques traits dus à l'invention de l'écrivain : Jean de Werchin déclara formellement qu'il combattrait envers et contre tous, pour soutenir que sa dame était la plus belle; le sublime, on le voit, est souvent voisin du ridicule. Monstrelet nous a transmis la teneur de son défi (1).

(1) « A tous chevaliers et ecuyers, gentilshommes de nom et d'armes sans reproches, je, Jean de Werchin, Chevalier, Sénéchal de Hainaut, fais savoir à tous, qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame, de monseigneur saint Georges et de ma Dame, serai, le premier Dimanche d'Août prochain venant, à Coucy, si je n'ay loyal essoine, prêt pour lendemain faire les armes qui ci-après sont écrites, pardevant mon très-redouté seigneur monseigneur le duc d'Orléans, lequel m'a accordé la place, s'il est adonc gentilhomme tel que dessus est dit, en ladite ville, qui accomplir les me veuille. Et premièrement seront, moi et le gentilhomme, qui accomplir me voudra mon entreprise, montés à cheval en selle de guerre, sans nulle maitrise. Et serons armés pour nos corps comme il nous plaira, et aurons torges sans couvertures ni ferrure de fer ni d'acier, et aurons chacun une lance de guerre, où ne pourra avoir agrappe ni rondelle, et une épée. Si assemblerons desdites lances une fois; et asséné desdites lances ou non, chacun ôtera sa targe à part lui, et prendra son épée sans aide d'autrui. Si en férirons vingt coups sans reprise. . . . . .
. . . . . .

» Et, afin que tous gentilshommes qui auront volonté de moi délivrer puissent savoir mon chemin, j'ai intention, au plaisir de Dieu, de passer par le royaume de France, et de là, tirer à Bordeaux, et puis au pays du comte de Foix, de là, au royaume de Navarre, au royaume de Castille, et puis à monseigneur saint Jacques : et au retourner, s'il plaît à Dieu, repasserai par le royaume de Portugal,

Digitized by Google

Lorsqu'une compagnie de chevaliers était arrivée près de la ville, le roi de l'Epinette et son cortége se dirigeaient vers la porte par où se devait faire l'entrée; ils accueillaient les étrangers, et après les civilités d'usage rentraient en ville avec eux.

La pompe et la magnificence des particuliers offraient parfois un mélange singulier de prodigalité et de mauvais goût, qui n'empêchait pas les passants de s'émerveiller. Le roi était vêtu d'habits de satin ou *samy* blanc, son cheval était houssé de même; cette housse le couvrait presqu'entièrement et pendait jusqu'à terre; ses valets ou servants portaient des *jupons de soie verde*, et leurs chevaux avaient de longues housses de même étoffe dont le bord était orné de sonnettes, de houppes, de franges en soie ou en or; les harnais du destrier royal étaient chargés de dorures ainsi que les guides, le mors, etc.; de magnifiques panaches ornaient toutes les toques; jusqu'aux hallebardiers du roi, tous avaient des vêtements de soie.

En tête du cortége, chevauchait le héraut vêtu de sa cotte d'armes et portant l'étendart de la ville; puis venaient deux à deux les chevaliers ayant la plupart une bannière à leurs armes; derrière chacun d'eux étaient deux archers du Serment de la ville, qu'on leur donnait comme marque d'honneur. Les dames des chevaliers suivaient immédiatement; tantôt elles étaient dans des chariots couverts d'étoffes éclatantes; tantôt elles formaient aussi une élégante cavalcade.

Alors se trouvait la pièce curieuse du cortége; parfois c'était une troupe d'hommes vêtus de rouge, portant trois cygnes qui supportaient une ville où l'on voyait à chaque tourelle flotter l'étendart de Valenciennes, présent que cette ville offrait au roi de l'Epinette; quelquefois c'était un groupe de damoiseaux, vêtus en sauvages et portant au bras leur écu; leurs chevaux étaient « *déguisés en peaux de bestes étranges*

et de là, au royaume de Valence, au royaume d'Arragon, en Catalogne, en Avignon, et puis repasserai par le dessus du royaume de France, pourvu que je puisse par les dessus nommés pays sûrement passer sans avoir empêchement, et portant cette présente emprise, excepté ceux du royaume de France et de la comté du Hainaut.

» Et, afin que cette emprise soit tenue véritable, j'ai mis le scel de mes armes à cette présente lettre, pour accomplir ce que dessus est écrit, et signée de ma main, qui fut faite l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil quatre cent et deux, le premier jour du mois de Juin. »

Digitized by Google

ou de plumes d'oiseaux avec des roseaux.... » Le héraut était vêtu d'une peau d'ours.... Puis, sur un char, était une ville à sept tours dans chacune desquelles se trouvait une damoiselle portant un étendart à ses armes ; au sommet du char se trouvait Jeanne Grebert avec la bannière de Valenciennes; puis encore, au milieu de la foule, des hommes aussi vêtus en sauvages portant des tours *fort étranges.*

Ce spectacle fut trouvé si beau que le roi de l'Epinette affubla ainsi son cortége. Lui et ses gens étaient, en 1438, vêtus de peaux et de plumes de cygne; son cheval était harnaché de miroirs, de plumes de paon, etc. Montlinot prétend (1) qu'il venait des jouteurs vêtus en moines blancs, d'autres en esclaves.

Toutes les dames et damoiselles se réunissaient ensuite et formaient la cour de la reine de l'Epinette; elles prenaient place sur les «*échafauds* » *qui estaient dressez et parez sur le marché.* » Elles assistaient aux festins, aux bals, etc., et menaient aussi la joyeuse vie dont nous avons donné les détails.

Quand le cortége était arrivé sur la Place, les curieux se pressaient autour de l'enceinte, les fenêtres se garnissaient; les troupes prenaient les postes assignés. Le roi et la reine de l'Épinette s'asseyaient sur leur trône, ayant à leurs côtés et derrière eux toute leur cour et les grands seigneurs qui étaient venus assister à la fête. On vit souvent y figurer les ducs de Bourgogne, et même des rois de France. En 1410, Jean-sans-Peur y présidait avec Philippe son fils, ainsi que Antoine, duc de Brabant. En 1453, le comte de Charolais remporta le prix de l'Épinette (2). En 1463, Louis XI vint exprès de Tournai. Il joûta même contre Bauduin Gomer, roi de l'Épinette.....Cette année est doublement remarquable, et par cette circonstance, et parce que la fête se faisait aux dépens de Jean d'Ostende, qui avait refusé d'être roi et s'était ainsi fait mettre en prison. Il fut condamné à l'amende, en sus du paiement des autres frais. Ce seigneur était officier du duc Charles et de la duchesse qui le reclamèrent en vain. Ce qu'ils purent faire, ce fut de payer pour lui.

La présence d'un souverain à nos joûtes flamandes n'est pas un fait unique. En 1423, Philippe-le-Bon avait lutté à Bruges contre Florimond

(1) Page 320.

(2) *Revue du Nord*, III, p. 315.

Digitized by Google

de Bremart, contre le roi de l'Épinette et le forestier. Maximilien, empereur d'Allemagne, lutta aussi avec le lillois L. Delobel.

Les spectateurs étant ainsi placés, les chevaliers, au nombre de deux cents et plus, entraient dans la lice en faisant caracoler leurs chevaux. Ils passaient devant l'estrade qu'ils saluaient, puis se rangeaient à l'écart. Lorsqu'il était question d'un duel judiciaire, le héraut faisait ce qu'on appelait le *cri*, ou la proclamation. Voici celle qui fut publiée en 1409 :

« ORES, OXS, ORSEN, OREIN.

» Je vous fais assavoir de par Mgr le duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, et de par Mgr le comte de Nevers, son frère, son lieutenant en ceste place qu'il ne soit nul de quelque estat qu'il soit qu'il face signes, monstre et enseigne en quelque manière que ce soit, sous peine de l'indignation de mondit seigneur et que chacun se taise tout quoy, et que nul ne soit qui fasse noise ou murmure, sous peine de la hart et de rechief qui ne soit homme si hardy, qu'il entre dedans les bailles ne monte sur icelles ; sur peine d'être mis en prison un mois, au pain et à l'eau. »

Ce cri se faisait par trois fois.

A un signal donné par les trompettes, deux chevaliers qui devaient joûter l'un contre l'autre, s'avançaient en se tenant séparés par la cloison dont nous avons parlé; ils mettaient leurs chevaux au galop, et, la lance à la main, cherchaient réciproquement à s'atteindre. Lorsque les coups étaient bien portés et les lances convenables, elles se brisaient sans qu'aucun des cavaliers fût désarçonné. C'était une passe des plus glorieuses et qu'on ne remplissait pas toujours. Le plus souvent, la lance glissait sur la cuirasse, ou bien l'un des deux champions tombait à terre. Il n'était pas sans exemple de les voir tous deux rouler dans la poussière, chacun de leur côté. Lorsque le combat était sérieux, ce premier incident n'avait aucune valeur, la course recommençait, ou bien les adversaires combattaient à l'épée, au poignard. Lorsqu'un des deux combattants tombait complètement à terre, son ennemi ne pouvait plus agir contre lui; quand il n'avait qu'une main à terre, ou un genou, ou les deux genoux, etc., il y avait à observer des règles, dont tout loyal chevalier se serait fait scrupule de s'écarter. On avait d'ailleurs soin de les proclamer en faisant le *cri*.

Digitized by Google

Le manuscrit intitulé *Veprecularia* nous rappelle plusieurs des combats singuliers qui se firent à Lille. C'est ainsi que l'on vit combattre Jean de Carniole, écuyer breton, contre Robert Scotbroek, écuyer anglais; messire Antoine de Craon contre le sieur de Courtrai; le sire de la Trémoille contre le sire de Frenelle; le sieur de Nevers contre le sire de Ghistelle; le sire de Rode contre le seigneur de Praet. Le duc de Bourgogne, devant combattre le duc de Glocester, fit venir d'Hesdin des *armoyers pour forgier les harmes* et habillements qui lui étaient necessaires. Il en cite encore d'autres en 1376, 1435, 1438, 1442, 1447, 1453. S'il faut en croire certains dires, Jeanne de Constantinople aurait offert le combat à outrance à Jean de Nelle pour gagner la châtellenie de Bruges (1).

Les roturiers suivaient l'exemple des nobles : ainsi, en 1405, un duel eut lieu entre Bernaige et Bernette; le premier accusait l'autre d'être le meurtrier de son père. Au premier choc, ils brisèrent leurs lances, ils mirent alors l'épée à la main; Bernaige, terrassé, fut déclaré coupable et décapité sur le champ (2). Les vilains, qui se battaient au bâton, n'observaient pas toujours toutes les prescriptions; il en résultait parfois des scènes de la plus révoltante barbarie. Ce qui se passa lors du duel de Mahuot Coquel et de Jacotin Plouvier en est un horrible exemple.

A Cambrai, des lois analogues étaient en vigueur : le réglement pour *li usaiges et aspiaus de bataille, campel et des campions* contenait trente-six articles concernant les mesures de conciliation, les délais de quinzaine, l'emprisonnement des champions, les soins à leur donner, les armes dont ils devaient être munis, le choix des *bretons* (bretteurs) dont ils pouvaient prendre des leçons, le devoir des *amparliers* ou avocats, l'invitation aux bonnes gens de prier pour eux, le traitement que devait subir le vaincu, qui était toujours mis à mort et traîné sur la claie (3).

En 1315, entre Lille et Douai, en présence du bailli et du prévôt de Douai, du châtelain de Lille et du sénéchal du Hainaut, eut lieu un combat judiciaire entre deux champions, dont l'un était accusé d'avoir

(1) *Revue du Nord*, VI, 338.
(2) *Annuaire du département du Nord*, 1838, p. 38. — *Archives hist. et litt.*, IV.
(3) *Archives historiques et littéraires*, I, p. 85.

Digitized by Google

tué le frère de l'autre (1). Trois ans après, sur le marché de Valenciennes, se livrait un combat à outrance entre Jean-le-Brasseur de Haussy et Jakemart de Bevry; celui-ci, vaincu, fut jeté hors de lice, et le rewart en fit justice comme d'un meurtrier. On vit pareille scène au même lieu, en 1375, mais les champions se réconcilièrent.

C'est trop nous occuper de ces affreux détails ; revenons à nos fêtes lilloises.

Les joûtes finies, les hérauts s'emparaient des armes des concurrents; c'était leur droit. Celui qui avait renversé ou désarçonné le plus de rivaux, était proclamé vainqueur aux applaudissements de la foule. Il était présenté aux dames, et quatre des plus belles damoiselles, dont il avait le droit de recevoir l'accolade (2), le conduisaient par la ville en le tenant par quatre rubans d'or. Lion indomptable que la beauté avait su apprivoiser, il allait ainsi à l'Hôtel-de-ville où le Magistrat avait fait préparer un splendide repas, à la suite duquel un bal avait lieu.

On lui décernait ensuite, avec cérémonie, soit un collier d'argent aux armes de la ville, soit un épervier d'or suspendu à deux lacs de soie verte. La nature du prix n'était pas tout-à-fait déterminée. A Bruges, aux joûtes du forestier, on donnait pour premier prix un *ours blanc*, pour le second, un *cornet*, pour le troisième, un *épieu*.

Lorsque nous parlons des fêtes de Bruges disons aussi que les Lillois y figurèrent avec honneur, et ceux, dont nous donnons ici les noms, sont cités dans les annales de cette ville, comme ayant obtenu l'*ours* (3).

La classe la moins aisée du peuple prenait goût à ces solemnités, et voulut les singer à sa manière. Dans presque toutes les localités de la Flandre, aux fêtes populaires, on organisait des cortéges burlesques, on instituait des seigneurs pour rire. A Valenciennes, le *Prévost des*

(1) *Archives historiques et littéraires*, I, p. 84.

(2) *Ibid.*, III, p. 338.

(3) Voici ces noms : 1407, Hubert Gomer.—1408, *Idem.*—1410, Jean d'Escaubecq.—1413, Jean Gomer.—1414, Ph. Vrete.—1418, Tristan Lescutiez.—1426, Jean Fremaux.—1430, *Idem.*—1431, Philippe Fremaux.—1437, Jean Varin.—1447, Allard le Preudhomme.—1448, *Idem.*—1449, Jacques Gomer.—1451, Jean de Landas.—1453, Bettremieu Hangouart.—1454, Bettremieu Regnier.—1456, Jean de Haze.—1457, Jean le Preudhomme.—1458, *Idem.*—1459, Martin Denis. 1461, Arnould le Preudhomme.—1465, Henri Gomer.—1466, Le vieux roi de l'Épinette.—1480, Jean d'Ablain. (Voyez : *Sur les forestiers de Bruges;* manuscrit flamand, traduit par Rugher Héraut.)

Digitized by Google

coquins, grand-justicier des tavernes; le *Prince de la plume,* dont la principauté n'était pas lourde à porter; le *Prince de l'estrille.* A Bouchain, le *Prévost des étourdis;* le *Capitaine de joyeuse-entente;* le *Chef des Zabins;* le *Gardien de dame Oiseuse;* le *Prince de Plaisance.* A Quesnoy, on avait la *Joyeuse confrérie du plat-d'argent;* les *Cornuyaux;* le *Maire des Hideux.*

L'abbé du plat-d'argent se rendit à Valenciennes, à la tête de vingt-cinq cavaliers habillés de blanc et enchassés dans des chevaux d'osier... Ils menèrent leurs montures au grand abreuvoir et en sortirent tout dégouttants d'eau, aux grands applaudissements de la foule (1).

C'est à la même origine que nous rapportons l'institution de la fête des *trente-un rois,* qui se célébrait à Tournai, et à laquelle nos ancêtres allaient prendre part. Ces trente-un rois ou chefs de confréries étaient de riches marchands. Chaque dimanche, ils faisaient un dîner et un souper chez l'un d'eux. Un grand nombre d'autres convives y étaient en même temps appelés. Ils avaient une bannière peinte à leurs armes et qui était exposée au-dehors de la maison où avait lieu la fête. Des ménestrels sonnaient *trompes* et *nacarets, cornets* et autres instruments pour réjouir les conviés.

S'il arrivait que l'un des rois eût un enfant à baptiser ou à marier, ladite bannière précédait la noce ou le baptême, accompagnée de fanfares et des musiciens en livrée. On faisait, dans ces circonstances, des joûtes auxquelles les principaux personnages de la ville étaient invités. Ils semblaient que ces bourgeois fussent gênés de trouver quelqu'occasion de dépenser leur fortune.

Voici les titres de quelques-uns d'entre eux :

Le roi de Gallot; le roi Pol de Château-Périlleux; le roi Glinas perd Collegrenaux; le roi Bambinocq; le roi Voors; le roi Lionneaux; le roi de Baudemagne de Bore; le roi Gaudemore Gode; le roi de Cornouailles; le roi Creets; le roi Hanus de Bretagne; le roi des Chauds chevaliers; le roi Glinas le petit; le roi Colas de bombance; le roi de la Haute-Rivière; le roi Galogantin; le roi Claudus de la Désierte; le roi Laels de Roche Lise; le roi Pelmon; le roi d'Escoche (Ecosse) ou des Cauches; le roi Visin (voisin); le roi Silor de la rouge montagne; le roi de Norgalles; le roi Braugos; le roi d'Orcanée, etc. etc.

(1) *Annuaire du département du Nord*, 1838, p. 38.

Digitized by Google

En 1331 Jean de Boissy joûta contre Jean Payen, le roi de Baudemagne (1) et Jean de la Monnaie contre Michel Vilain roi Landas de Gaulle.

Suffisamment éclairé par une expérience d'un siècle, Philippe de Valois, défendit (1438) les tournois dans tout son royaume; mais le désir de plaire aux Lillois le porta à déroger, en leur faveur, à cette mesure générale ; par des lettres spéciales datées de Vincennes, (4 février) il autorisa la continuation des joûtes de l'Épinette.

Les Lillois continuèrent donc comme autrefois, et la prohibition contribua sans doute à donner beaucoup de relief à ces jeux. Alors comme aujourd'hui ce qui était défendu avait des attraits particuliers, et les chevaliers de France accouraient avec plus d'ardeur que jamais à ces plaisirs interdits chez eux.

Cependant tout s'use ici-bas, surtout le plaisir : en 1475, Charles-le-Téméraire, voyant qu'il n'y avait pas de forestier à Bruges, défendit la fête de l'Epinette (1) ; mais pour éviter une révolte, il crut devoir revenir sur cette détermination et transporta la fête au *Gras Dimanche*.

Chacun sentait bien que le royaume de l'Epinette avait fait son temps; ceux qui soupçonnaient qu'on songeait à les choisir pour rois s'exilaient du pays ; la joie et la fortune publique en souffraient.

Après deux cent cinquante ans d'une vogue dont aucune autre fête n'a offert d'exemple, on commença à se dégoûter; plusieurs docteurs profitèrent de cette disposition pour faire remarquer à Maximilien, qu'à l'occasion de ces fêtes, de grandes haines s'engendraient parmi les gens de qualité lorsqu'ils se voyaient effacés par d'autres...que *les danses, les luxures, jeux de dés et autres vices publiques et secrets*, avaient cours, au scandale des gens de bien; ils affirmèrent qu'il y avait *homicide* et que leur continuation était un péché mortel.

Le Magistrat fut déterminé par ce dernier motif, auquel, il faut bien le dire, s'en joignait un autre qu'il déclare *plus puissant encore :* c'est la dépense excessive à laquelle il ne pouvait plus suffire. De 1500 à 1516, il fit donc relâche; en 1516, il les suspendit encore pour douze ans; en 1527 Charles-Quint prolongea de douze autres années cette prohibition, et consacra les fonds, ainsi épargnés, à bâtir, près de la rue du Bois-Saint-Etienne, la *prison* et le *poids public*; En 1536, nouvelle

(1) Registre K, folio 378.

Digitized by Google

prolongation de dix ans, et la somme de 3,000 carolus d'or, employée à construire une chaussée qui irait de la porte des Malades jusqu'à la Justice; en 1551, suspension de cinq ans moyennant de payer 800 liv. par an au Domaine. On était donc venu à payer pour ne plus faire de fêtes ; quel triste et profond changement !

Enfin, en 1556, Philippe II les abolit entièrement, ainsi que les impôts dont elles avaient été l'occasion. Défense (fort inutile à notre avis) fut faite aux échevins de les rétablir ; seulement il leur fut permis de prélever encore pendant douze ans les impôts ordinaires, pourvu que le produit fût employé à racheter 10,000 livres de rentes courantes dont la ville était obérée. RACHETER DES RENTES ! quel prosaïsme ! c'en était fait, il n'y avait plus de poésie, plus de chevaliers ! Les fêtes de l'Epinette ne pouvaient y survivre ; il était temps qu'elles disparussent.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

Introduction, page 1. — Est-il convenable d'écrire une histoire de Lille, p. jv. — Comment faut-il l'écrire? p. vj et suivantes. — Objection, p. viij.— Attraits de l'histoire, p. x. — Profession de foi, p. xij et suivantes.

CHAPITRE I.—**Étude du sol de la Flandre.**—Prologue, p. 15.—Flandre antédiluvienne, p. 17.—Soulèvements du sol, p. 18.—La motte du Cirque, p. 19. — La Sensée, p. 20.—La mer de Flines, p. 21.—Invasions de la mer, *ibid.*— changements du sol, p. 22. — Considérations géographiques, p. 23. — Les Polders, p. 24.—Les Moeres, p. 25.— Ligne des hauteurs, *ibid.*—Surface de la Flandre, p. 26.—Sa position géographique, p. 27.—Champs de batailles, p. 28.— Considérations historiques : Portus Itius, p. 28.—La Flandre sous Jules-César, p. 29.— Les Meldicks, l'Aa, *ibid.* — Desséchements opérés par les religieux, p. 31. — Inclinaison du sol, p. 32. — Côtes, p. 33. — Le littoral aux temps antéhistoriques, *ibid.* — Considérations ethnographiques, p. 36. — Origine asiatique des Flamands, p. 37 et suivantes. — Des noms de lieux, p. 40. — Origine du nom flamand, p. 41. — Les Kattes en Flandre, p. 43. — Delimitation de la langue flamande dans le département du Nord, p. 45 et suivantes. — Considérations zoologiques, p. 53. — Wastines, dragons, castors, loups et serpents, p. 55.—Vignobles, p. 56.—Monuments romains, p. 57. —Division du territoire, p. 58. — Diverses dénominations de la Flandre, p. 59.— Châtellenie, p. 60. — Département du Nord, p. 61.—Lille, p. 62. — Présomption sur la date de son origine, p. 63.

CHAPITRE II. — **Topographie de la ville de Lille**, p. 65. — Agrandissements successifs, p. 66. — Enceintes comparées, p. 67. — Banlieue, *ibid.*— Billau, *ibid.*— Portes, p. 68. —Tours, p. 69.— Défense, p. 70.— Citadelle, p. 71. — La digue, p. 72. —Lille à vol d'oiseau, p. 73.—Station sur la Grande-Place, p. 76 et suivantes. — Station et promenade sur le quai, p. 82 et suivantes.

Les rues de Lille, table alphabétique : A, p. 92; B, p. 94; C, p. 96; D, p. 98; E, p. 99; F, p. 100; G, p. 101; H, I, J, p. 102; L, M, p. 103; N, p. 104; O, P, p. 105; Q, R, p. 108; S, p. 109; T, p. 112; V, W, p. 113.

Places de Lille, p. 115. — Marchés, p. 117. — Cours, p. 119. — Les eaux de la ville, p. 122. — Fontaine Delsaulx, p. 131.

Digitized by Google

CHAPITRE III. — **Étude du dialecte lillois**, p. 133. Premiers actes écrits en français, p. 135. — Caractère du patois, p. 137. — Transformations du roman, p. 139. — La Flandre, berceau de la langue française, p. 141. — Etude des noms propres, p. 142. — Les sobriquets, p. 145. — Les enseignes, p. 146. — Notes sur le dialecte, p. 148.

CHAPITRE IV. — **Esquisse des mœurs lilloises**, p. 153. — Caractère lillois, p. 154. — Haine de la servitude, p. 155. — Esprit démocratique, p. 156. — Fidélité, bienveillance, p. 157. — La femme, *ibid.* — Amour du positif, p. 159. — Économie, p. 161. — Luxe extérieur, p. 162. — Goût des beaux-arts, *ibid.* — Charité, bienfaisance, p. 163. — Instruction, p. 165. — Misère et travail du peuple, p. 167. — Dépopulation, p. 169. — Mouvement de la population, p. 170. — Consommation de la bière, p. 173. — de l'alcool, p. 174. — Concurrence commerciale, p. 175. — Usages locaux, p. 176. — Karmesses et fêtes patronales, p. 177.

CHAPITRE V. — **Lille sous les forestiers, les marquis et les comtes de Flandre**, p. 179. — Origine romaine de Lille, p. 180. — Mort de Salvaert, p. 182. — Naissance de Lydéric, p. 183. — Combat de Lydéric et Phinaert, p. 184. — Château du Buc, p. 185. — Forestiers, *ibid.* — Les Normands à Lille, p. 186. — L'église St-Maurice, p. 187. — Bauduin V, dit de Lille, p. 187. — Le castrum, *ibid.* — Le forum, *ibid.* — Siége de Lille par l'empereur Henri III, p. 188. — Guillaume-le-Bâtard et Mathilde, *ibid.* — Thermes romains, p. 189. — Palais de la Salle et Collégiale St-Pierre, p. 189. — Abbaye de Messine, p. 190. — Abbaye de Phalempin, *ibid.* — Château de Rihoult, p. 191. — Bauduin VI, *ibid.* — Richilde, *ibid.* — Gerard de Buc, p. 192. — Le sire de Mailly massacré, *ibid.* — Richilde prisonnière, p. 193. — Robert-le-Frison à Lille, p. 194. — Désordres réprimés, p. 195. — Henri III dévaste la châtellenie, *ibid.* — Premières aides payées au Prince, p. 196. — Robert, dernier marquis, *ibid.* — Bauduin-à-la-Hache, p. 197. — Charles-le-Bon, *ibid.* — Famine, p. 198. — Soulèvements du pays contre les assassins de Charles-le-Bon, *ibid.* — Le meurtrier de Charles exécuté à Lille, p. 199. — Le comté de Flandre disputé, p. 200. — Guillaume-le-Normand, *ibid.* — Les Lillois le chassent, p. 201. — Lille assiégée par Louis-le-Gros, *ibid.* — Thierry d'Alsace, p. 202. — Saint Bernard et saint Thomas à Lille, p. 203. — Philippe d'Alsace, *ibid.* — Fabriques de drap, p. 204. — Bauduin VIII, *ibid.* — Bauduin IX, p. 205. — Jeanne de Lille, p. 207. — Jeanne prisonnière, p. 209. — Jeanne épouse Ferrand, *ibid.* — Philippe-Auguste assiége Lille, p. 210. — Le fort des Reigneaux, *ibid.* — Ferrand entre à Lille, p. 211. — Sac de Lille par Philippe-Auguste, *ibid.* — Bataille de Bouvines, p. 212. — Bertrand de Raines, p. 213. — Il est mis à mort, p. 214. — Fondations pieuses de Jeanne, *ibid.* — Bienfaits de Jeanne, p. 215. — Mort de Ferrand, p. 216. — Jeanne consacre les libertés de la commune, *ibid.* — Elle épouse Thomas de Savoie, *ibid.* — Mort de Jeanne, p. 217. — Marguerite, *ibid.* — Ses bienfaits, p. 218. — Institution de la procession de Lille p. 219. — Guy de Dampierre, *ibid.* — Privilége consacré par Guy, p. 221. — Guy prisonnier,

Digitized by Google

p. 223. — Menées du roi de France, p. 224. — Guy fait appel aux Lillois, p. 225. — Lille est assiégée, p. 226. — Exploits du sire de Fauquemberg, p. 227. — Ruse ded'Athies découverte, p. 228. — Philippe-le-Bel se rend maître de Lille, p. 229. — Guy prisonnier à Paris, p. 231. — Philippe à Bruges, p. 232. — Château dit de Courtrai bâti, *ibid.* — Bataille des Éperons, p. 233. — Lille reprise par les Flamands, *ibid.* — Bataille de Mons-en-Pévèle, p. 234. — Philippe-le-Bel s'empare de Lille pour la seconde fois, p. 234. — Il pleut des Flamands, p. 235. — Mort de Guy de Dampierre, *ibid.* — Robert de Béthune, *ibid.* — Transport de Flandre, p. 236. — Lille assiégée par Robert, p. 237. — Louis-le-Hutin à Lille, *ibid.* — Lille reste à la France, p. 238.

Lille sous la domination française, p. 238. — Louis de Crécy se réfugie à Lille, p. 239. — Bataille de Cassel, p. 240. — Troubles en Flandre, p. 241. — Le comte de Salisbury fait prisonnier, p. 242. — Bataille de Crécy, *ibid.* — Extension de la juridiction échevinale, p. 243. — La châtellenie ravagée, p. 244. — Le privilége de l'Arsin, p. 245. — Le roi Jean à Lille, p. 246. — Otages, pour ce prince, envoyés en Angleterre, p. 247. — Reconnaissance du roi, p. 248. — Charles V à Lille, p. 249. — Sa lettre aux échevins, p. 250. — Louis de Male se réfugie à Lille, p. 251. — Il est poursuivi à Bruges, p. 252. — La commune sort en armes pour la dernière fois, p. 253. — Bataille de Bosebecque, *ibid.* — Dernier des comtes de Flandre, *ibid.*

CHAPITRE VI. — **Les hommes et les choses sous les comtes de Flandre**, p. 255. — Priviléges et dignités des comtes de Flandre, p. 256. — Les Croisades, p. 257. — Les substitutions, p. 258. — Les pélerinages, p. 259. — Chapelles et fontaines consacrées, p. 260. — Notre-Dame-de-Loos, p. 261. — Notre-Dame-de-la-Treille, *ibid.* — Excommunication, p. 262. — Interdiction, p. 263. — Abus, p. 264. — Police correctionnelle, p. 265. — Bannissement, *ibid.* — Les querelles bourgeoises, p. 266. — Cri de *Bourgeoisie!* p. 267. — Trêves bourgeoises, p. 269. — Collision entre communes, *ibid.* — Exécution d'un Arsin, p. 271. — Lettres de non-préjudice, p. 272. — Les moulins à vent, p. 273. — Le droit de vent, *ibid.* — Moulins à eau, p. 274. — Les drapiers, p. 275. — Les lombards, *ibid.* — Usure, p. 276. — Émoluments des fonctionnaires, p. 277. — Testament de Jeanne, p. 278. — La maladrerie, *ibid.* — Testament de Marguerite, p. 279. — Les Béguines, *ibid.* — Loi des Pers dou Castel, p. 280. — Les hommages féodaux, p. 281. — Les archives, p. 282. — Les sciences, p. 283. — Hommes célèbres, *ibid.* — Les réalistes et les nominaux, p. 284. — La musique, *ibid.* — L'architecture, *ibid.* — Château de Montigny, p. 285. — Abbaye d'Anchin, *ibid.* — Monuments antérieurs au XIVe siècle, p. 286. — Charpente de la tour St-Pierre, p. 287. — Gravures, *ibid.* — Toilette, p. 288. — Bijoux, p. 289. — La cuisine, p. 290. — Les harnais de guerre, p. 291. — Mystères, p. 292. — Jeux sous l'ormel, *ibid.* — Cours d'amour, p. 293. — Trouvères, *ibid.*

CHAPITRE VII. — **Lille sous les ducs de Bourgogne**, p. 295. — Philippe-le-Hardi, p. 296. — Obsèques de Louis de Male, p. 297. — Institution de la Chambre des Comptes, p. 298. — Charles VI à Lille, p. 299. — Troubles religieux, p. 300. — Institution des arbalétriers, p. 301. — Incendies, *ibid.* — Prospérité du

Digitized by Google

commerce, p. 302. — Déficit dans les finances de la commune, p. 303. — Le châtelain de Lille déclare la guerre aux Anglais, *ibid.* — Mort de Philippe-le-Hardi, *ibid.* — Jean-sans-Peur, p. 304.—Assassinat du duc d'Orléans, p. 305. — Guerres civiles, p. 306.—Jean-sans-Peur à Lille, p. 307.—Les Flamands déchirent la grande peau de veau, p. 308.—Bataille d'Azincourt, p. 309.—Différends entre l'échevinage et les chanoines, p. 310.—Assassinat de Jean-sans-Peur, p. 311.— Mauvaise gestion des finances, p. 312.— Philippe-le-Bon, *ibid.* — Son entrée à Lille, p. 313.—Lille se range du parti bourguignon, p. 315.—Le duc de Bedfort à Lille, p. 316. — Thomas Connecte, *ibid* — Turlupins suppliciés, p. 317. — Philippe-le-Bon épouse Élisabeth de Portugal, *ibid.* — Institution de la Toison-d'Or, p. 318.—Les Pauvres-Claires, *ibid.* — Lettre de Jeanne-d'Arc, p. 319. — Philippe assiége Calais, p. 321.—Jean Chevrot, *ibid.*— Soulèvement en Flandre, p. 322. — Lettre de Philippe-le-Bon aux Lillois, p. 323. — Ordonnance sur les toits, p. 324.—Loterie pour l'amortissement de la dette, p. 325.— Conférences pour la paix, *ibid.* — Nouveaux troubles, p. 326.— Mécontentement, p. 327.— Philippe-le-Bon veut sauver Constantinople du joug musulman, p. 328.—La reine d'Angleterre à Lille, p. 329.—Procès pour vauderie, *ibid.* — Diverses réformes, p. 330.—Paiement des rentes ajourné, p. 331.—Jugement sur Philippe-le-Bon, p. 332.—Richesse de la Flandre, p. 333.—Charles-le-Téméraire, p. 334.—Jugement de Pâris, *ibid.* — Émeute pour la cueillette, p. 335. — Delecambe nourrit l'armée de Charles-le-Téméraire, p. 336.—Lille refuse des subsides à Charles-le-Téméraire, p. 337.—Mort de Charles, p. 338.

CHAPITRE VIII. — **Les hommes et les choses sous les ducs de Bourgogne**, p. 339. — L'astronomie, p. 340. — La géométrie, p. 341. — La botanique et la zoologie, *ibid.*—L'agriculture, *ibid.*—La philosophie, p. 342. — L'histoire et la géographie, *ibid.*—Sociétés littéraires, p. 343.— Mouvement intellectuel, p. 344. — Les bibliothèques, p. 345. — Valeur vénale des livres, p. 346. — La typographie, p. 347. — Tombeau de Louis de Male, p. 348. — Tombeau de Gilles du Chastel, p. 349.—Peinture à huile, p. 350.—Van Eyck, p. 351.—Tapisserie de haute-lice, p. 352.—Les manufactures, p. 353.—L'orfévrerie, p. 354.—La joaillerie, p. 355.—La toilette, p. 356.—Épicier du Duc, p. 358.—Jeux, p. 359.—Réception de Philippe-le-Bon, p. 360.—Réception de Louis XII, p. 361.—Le repas du Faisan, p. 362.—L'évêque des fous, p. 366.— La musique, p. 367.—La chasse, p. 369.

CHAPITRE IX.—**Lille sous la maison d'Autriche**, p. 371.—Marie de Bourgogne, à Lille, p. 373.—Elle épouse Maximilien, *Ibid.* — Lettre de Louis XI, p. 375.—Représailles, refus de subsides, p. 374.— Levée en masse, *Ibid.*—Mort de Marie, p. 375.—Réorganisation des canonniers, p. 375.—Traité d'Arras, *Ibid.*—Lille sous Philippe-le-Beau, p. 375.—Arrestation du gouverneur, p. 376.—Traité de Wavrin, p. 377.—Traité de Péronne, *Ibid.*—Jeanne-la-Folle, p. 378,—Les bourgeteurs à Lille, p. 379.—Henri VIII à Lille, p. 380.—Conseil tenu contre Tournai, p. 381.—La peste, *Ibid.*—Réflexions sur le moyen-âge, p. 382.

CHAPITRE X.—**Les tournois et fêtes de l'Epinette**, p. 383.—Premiers tournois, p. 384.—Institution des fêtes de l'Epinette, p. 385.—La joûte

Digitized by Google

du forestier, p. 386.—Jour des brandons, p. 387. — Le sire de joie, p. 388. — Rois de l'Epinette anoblis, p. 389. — Tableau des rois de l'Epinette, p. 389 et suivantes.—Leurs armoiries, p. 392.— Le héraut, p. 393.—Les armes, p. 394. —La lice, p. 395.—Chevaliers errants, p. 396.—Défi de Jean de Werchin, *ibid.* Le cortége, p. 397.—Princes figurant au tournoi, p. 398.—Cri du tournoi, p. 399. —Duels des roturiers, p. 400.—Prix du tournoi, p. 401.—Les trente-un rois à Tournai, p. 402. — Le Magistrat suspend les fêtes de l'Epinette, p. 403. — Philippe II les abolit entièrement, p. 404.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 31, note 4, ligne 5, au pays de Dorsmer — *lisez :* au pays de Dosmez.
Page 33, ligne 7, *Bissenzeele* — lisez : *Bissezeele.*
Page 43, ligne 7, Rhuthéniens — *lisez :* Ruthéniens.
Page 43, ligne 9, *Rhuten* — lisez : *Ruthen.*
Page 83, note 1, a trois arches dont la principale domine seule la rivière — *lisez :* a six arches dont les deux principales dominent seules la rivière.
Page 92, article : abreuvoir de la Basse-Deûle ; En amont — *lisez :* En aval.
Page 95, article : rue Basse, ligne 3, *retranchez:* du côté de la rue Esquermoise.
Page 120, ligne 7, autour du Château de l'Ilôt — *lisez :* autour du Château et de l'ilôt,
Page 121, ligne 29, une de celles qui a toujours conservé le sien — *lisez :* une de celles qui ont toujours conservé le leur.
Page 128, ligne 21, peut changer — *lisez :* puisse changer.
Page 129, note 1, où Pascal — *lisez* que Pascal.
Page 145, note 3, *le monde* (n'est) *cabus* — lisez : *le monde* (n'est) *qu'abus.*
Page 152, ligne 6, Barron — *lisez :* Barrois.
Page 159, ligne 3, c'est ainsi qu'au dire de l'auteur de *la Philippéïde*, nous travestissons l'aptitude au gain, notre qualité dominante — *lisez :* c'est ainsi que nous travestissons l'aptitude au gain, notre qualité dominante, au dire de l'auteur de *la Philippéïde.*
Page 160, ligne 33, *plantureusté* — lisez : *plantureuseté.*
Page 160, ligne 33, leurs caractères, *lisez :* leur caractère.
Page 240, ligne 11, avril 1328 — *lisez :* avril 1329.
Page 260, ligne 6, Weldervinghe — *lisez :* Wuldervinghe.
Page 329, ligne 18, Demselle — *lisez :* Deniselle.
Page 332, ligne 12, besoins qui renaissaient — *lisez :* à des besoins qui renaissaient.
Page 336, ligne 8, le généreux GANTOIS — *lisez :* le généreux gantois DELECAMBE.
Page 347, ligne 15, un Jean de Janna — *lisez :* un Jean de Januâ.
Page 368, note 1, ligne 2, société des Comtes — *lisez :* société des Concerts.
Page 377, note 4, *Factures* — lisez : *Factum.*
Page 380, ligne 5, Jean Courtewelle — *lisez :* Jean Courtewille.
Page 384, note 1, *Vaprecularia* — lisez : *Veprecularia.*
Page 389, ligne 11, Ennobli — *lisez :* Anobli.

LILLE. IMP. DE LEFEBVRE-DUCROCQ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google